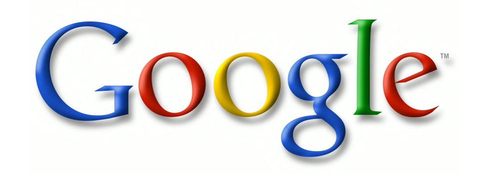
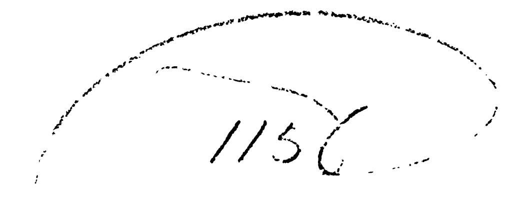

Google




1156

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.



1853.



NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

1854.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 1er JUIN 1854.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES
DANS LA TROADE,

OU FRAGMENT

D'UN VOYAGE FAIT DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1838,

SOUS LES AUSPICES DE M. DE SALVANDY,
Ministre de l'Instruction publique,

PAR M. MOREY.

MESSIEURS,

Je ne dois l'honneur de votre choix qu'à mon titre d'artiste et à l'intérêt que vous inspirent les Beaux-Arts.

Un artiste n'est pas toujours poëte ou littérateur, je réclame donc toute votre indulgence pour un récit dont

le sujet essentiellement archéologique se rapporte à quelques découvertes faites en Asie, sur cette terre qui fut le berceau du monde, et où les premières constructions des hommes se lient d'une manière si naturelle à l'origine des peuples, à leurs migrations et à leurs religions.

Pour plusieurs nations anciennes, les monuments qu'elles ont élevés et qui restent de nos jours, sont leur seule et unique histoire ; malheureusement l'étude de la plupart des vieux édifices est hérissée de difficultés, parce qu'ils se trouvent dans des contrées éloignées et désertes, où on ne peut pénétrer qu'avec des escortes ; qu'ils sont encore enfouis sous terre, et servent presque toujours de demeure à des animaux malfaisants.

D'après les ruines innombrables qu'on rencontre à chaque pas sur les côtes de l'Asie-Mineure, et les documents variés que nous ont laissés les auteurs anciens, sur la position des principales villes de leur temps, il semble facile de connaître la place qu'elles occupaient autrefois ; il n'en est rien, cependant ; la précision mathématique, si aisément obtenue de nos jours, manque à toutes ces indications.

Le hasard a montré à quelques voyageurs européens ces édifices merveilleux de l'Inde, qui donnent la plus haute idée de la puissance et de la civilisation de ses premiers habitants. Le hasard mit au jour, il y a quelques années seulement, les ruines immenses de Khorsabad, de Ninive et d'un grand nombre d'autres villes. Et

même en Europe, où les recherches sont infiniment plus faciles, c'est encore le hasard qui fit découvrir à Emmanuel de Lorraine, prince d'Elbœuf, l'emplacement d'Herculanum, cette ville devenue si célèbre, et qui était alors tellement oubliée, qu'il en restait à peine quelques traditions, à l'aide desquelles les antiquaires n'auraient jamais pu la retrouver. On sait que cette découverte eut les plus heureux résultats, et qu'elle amena, bientôt après, celle de Pompeï, la merveille de l'Italie, cité qui nous retrace si bien les mœurs, les arts et la religion des Grecs et des Romains.

Sans insister sur l'utilité du fait, pour les arts comme pour les sciences, quel intérêt ne nous offrent pas ces temples, ces portiques et ces habitations délicieuses, puis, les autels couverts de la cendre des victimes, et ces statues qui semblent un peuple de Dieux ayant succédé à un peuple de héros! A l'aspect de ces portiques, de cette basilique, de cette tribune, l'imagination et la mémoire ne nous retracent-elles pas les dialogues d'Atticus, de Cicéron et de Pline? Et à la vue de ces théâtres encore debout, et si bien conservés, ne nous semble-t-il pas entendre les œuvres d'Eschyle, de Plaute ou d'Ovide? Eh bien, Messieurs, toutes ces merveilles, toutes ces douces sensations de l'âme, nous les devons à un prince lorrain.

Il est peu de villes anciennes qui, comme Pompeï ou Herculanum, aient disparu instantanément sous la lave ou la cendre, pour être exhumées presque intactes vingt

siècles après; et si Babylone, Palmyre, Rome et Athènes nous montrent des ruines de leur ancienne splendeur, il en est un grand nombre non moins renommées, dont on cherche en vain la place : leurs édifices ayant complétement disparu sous la main d'un vainqueur, ou sous l'influence plus lente, mais non moins destructive, des années.

Parmi ces villes, il n'en est point qui offrent un intérêt plus grand que Troie, la célèbre Ilion, chantée par Homère.

Au siècle dernier, quelques auteurs pensaient que toutes les descriptions locales et historiques de la guerre de Troie étaient des fictions de poëte : selon leurs conjectures sur l'Iliade et l'Odyssée et sur leur auteur, cette histoire était originaire d'Egypte, et Homère était d'une famille grecque, qui avait longtemps résidé en Egypte. Plus tard, cette famille était retournée en Grèce, avait apporté avec elle plusieurs traditions et plusieurs rites du pays d'où elle venait, et qui avaient servi de base à l'Iliade (1), ouvrage dans lequel le poëte aurait seulement substitué des noms grecs à des noms égyptiens. D'autres savants allèrent plus loin encore, et crurent

---

(1) Le dialecte ionien qui domine également dans l'Iliade et dans l'Odyssée, en démontre évidemment l'origine commune, car jamais l'ionien ne fut le langage des Grecs de l'Europe (Dugas-Montbel).

qu'Homère n'avait jamais existé (1), parce que l'histoire a conservé peu de notions sur la patrie, la naissance et la mort de ce grand poëte, qu'on s'accorde généralement à représenter, au moins dans sa vieillesse, comme privé de la vue, et en proie à la misère ; mais tous ces systèmes ont été des exceptions, et les écrivains les plus sceptiques ont toujours considéré l'Iliade comme l'histoire d'un événement vrai et fameux dans les annales du monde (2). Si donc on y reconnaît certaines coutumes égyptiennes, on doit l'attribuer aux relations que les anciens peuples ont eues entre eux, et l'art vient confirmer cette opinion.

L'incertitude qui a duré longtemps sur l'existence des lieux décrits par Homère, donnait un nouveau poids à ces conjectures erronées, mais le doute disparut bientôt quand on apprit le résultat des brillantes découvertes faites dans la Troade au commencement de ce siècle,

(1) Les anciens auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur le lieu de la naissance d'Homère, ni sur l'époque de son existence, les uns fixent à 80 ans, les autres à 500 ans, le temps qui s'est écoulé entre lui et la prise de Troie.

(2) Les auteurs qui ont écrit avant Homère, sur la guerre de Troie, sont : Sisiphus de Cos, Syagrius et une femme nommée Hélène. Le premier est un auteur dont Tzetzis et Johan-Malala font mention ; le second, nous est nommé par Elien, et nous connaissons la femme par les écrits de Ptolémée, Ephestion (MORRITT, page 98).

par MM. Le Chevalier et Choiseul-Gouffier. Avec les renseignements qu'ils nous ont laissés sur la plaine de Troie, et muni d'un plan des constructions que M. Mauduit, ex-architecte de l'empereur de Russie, avait cru reconnaître pour être les fondations du Pergama, plan qu'il m'avait donné à mon départ de Paris, je me rendis à la fin du mois de juillet 1838, en compagnie de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, sur le brick de guerre la *Surprise,* de Smyrne à Koum-Kalessi, château d'Asie, sis à l'entrée des Dardanelles, et près de l'embouchure du fleuve Simoïs. De là nous pouvions distinguer les tumulus de Patrocle, d'Achille et d'Antilogue, lorsqu'un coup de canon, parti du fort, vint nous avertir que nous ne devions pas avancer davantage sans avoir présenté notre firman ; nous fûmes donc obligés de rester en mer jusqu'à l'accomplissement de toutes les formalités, et le lendemain, 2 août, nous pûmes aborder ces poétiques rivages.

Nous n'eûmes pas plutôt mis pied à terre que nous nous acheminâmes du côté de l'emplacement tant désiré de la ville de Priam : notre petite caravane se composait en tout de quatre personnes, parmi lesquelles était un juif, notre interprète, et un turc, qui nous avait été désigné par le gouverneur du fort, comme le seul homme de l'endroit qui connût bien l'emplacement de la ville. Le temps était superbe, la chaleur accablante. Nous laissâmes de côté pour arriver plutôt à notre but les tumulus du bord de la mer ainsi que la ville d'A-

lexandria-Troas ; elle conserve encore de nos jours une grande partie de ses édifices, et c'était la ville la plus considérable de toutes celles qui se trouvaient depuis le cap Sigée, jusqu'au cap Lectos (1).

A mesure que nous avancions, que de charmes n'éprouvions-nous pas, en parcourant des lieux qui rappellent tant de grandeurs passées ! en voyant ces collines, ces promontoires et ces fleuves chantés par Homère, cette plaine enfin, qui, témoin de tant de combats, devint ensuite un vaste temple, où les voyageurs de toutes les nations offraient un sacrifice aux manes des héros, avant d'entrer dans l'Hellespont (2).

---

(1) Dans la guerre d'Antiochus, cette ville s'étant distinguée par sa fidélité aux Romains, ceux-ci lui accordèrent les priviléges dont jouissaient toutes les villes d'Italie.

(2) Alexandre, allant conquérir l'Asie, s'arrêta dans cette plaine pour contempler les restes de tant d'ouvrages héroïques, et il professait une telle admiration pour Achille, dont il se glorifiait d'être descendu, qu'il porta l'enthousiasme pour ce guerrier jusqu'au point de courir nu avec ses favoris, autour de son tombeau.

César, digne rival d'Alexandre, avait une telle admiration pour Homère, qu'il visita aussi ces ruines, et combla de bienfaits les habitants de ce pays ; enfin, lorsque l'empereur Caracalla visita ces ruines célèbres, Festus, le plus cher de ses affranchis, étant mort dans cette visite, il voulut rappeler la cérémonie des funérailles de Patrocle, il lui fit dresser un bûcher, invoqua les vents,

Après une course longue et pénible, au milieu d'un pays presque désert, et après avoir passé près d'Udjek, où s'élève le tombeau d'Ilus, et près d'un cimetière turc délabré, nous arrivâmes par une pente insensible à une hauteur de plus de cent mètres au-dessus de la plaine, qui se termine brusquement par des rochers, au bas desquels coule le Simoïs. De ce point, on contemple avec admiration la mer Egée et ses îles, les pics élevés de l'Ida, et jusqu'au sommet du mont Athos (1), enfin la plaine et les fleuves qui la traversent dans toute sa longueur. Cet endroit, au dire de notre guide, était le Pergama, ses alentours étaient l'emplacement de la ville de Troie !

Après d'inutiles recherches, pour trouver des indices de cette ville antique, et à la vue d'un tel emplacement situé presque dans une plaine, excepté d'un seul côté, et dont le choix semble si peu conforme à l'usage des

---

immola des victimes sans nombre, et, comme il était chauve, il excita le rire des spectateurs, au moment où il voulut se couper les cheveux pour les jeter dans les flammes, en l'honneur de son ami.

(1) Pline, voulant donner une idée de la hauteur du mont Athos, dit que l'ombre de cette montagne s'étendait dans certaines saisons jusque sur une statue qui se trouvait au milieu d'une place à Myrina, ville de l'île de Lemnos (Livre IV de son histoire naturelle). La vérité de ce fait a été démontrée depuis.

peuples anciens qui plaçaient toujours leurs villes à la sommité des côtes, dans les pays montueux, je doutai d'abord des connaissances de notre guide ; mais les cartes, que nous avions apportées avec nous, nous montrèrent qu'il devait en effet parler ainsi, ce lieu étant bien réellement la place désignée par Le Chevalier et Choiseul-Gouffier, ainsi que par tous les autres voyageurs qui ont après eux visité ces contrées. Cependant, tout ce que je voyais me portait à penser qu'on s'était trompé sur la position véritable de cette ville; sans parler de la situation des prétendues constructions antiques de tumulus de rois (1), qui ne sont en réalité que des restes d'anciennes tours de moulins, comme on en voit sur la plupart des points élevés de la Grèce, comment admettre que l'espace si restreint sur lequel ces voyageurs ont placé le Pergama, ou la citadelle, ait pu renfermer, comme le dit Homère, les temples d'Apollon (2) et de Minerve (3), le magnifique palais de Priam (4) avec ses immenses

---

(1) En supposant que ces débris soient des restes d'anciens tombeaux, cela viendrait encore à l'appui de notre opinion, que cet emplacement était situé dans la campagne, car il était d'usage chez les anciens peuples d'enterrer leurs morts hors des murs d'enceinte des villes.

(2) Iliade V.

(3) Iliade VI.

(4) Iliade VI.

portiques et ses chambres si nombreuses, puis ceux de Pâris et d'Hector (1), enfin celui de Deiphobe (2), qui fut assiégé par Ulysse et Ménélas, et dont la prise détermina la chute de Troie. Toutes ces constructions, outre celles qui étaient à l'usage des guerriers, devaient couvrir une grande étendue de terrain, et le rocher en question n'aurait jamais pu les contenir. J'étais donc d'autant plus déçu dans mes espérances de connaître le véritable emplacement de Troie, que je prévoyais, à cause de la grande chaleur et du peu de temps dont nous pouvions disposer, les difficultés qu'il y aurait de faire des recherches dans les environs, où certainement, d'après les descriptions homériques, si exactes du reste, on devait trouver l'emplacement réel de l'ancienne ville de Priam; mais un pâtre, à qui nous fîmes demander par notre interprète, s'il connaissait dans le voisinage quelques anciennes constructions, nous ayant dit qu'il en existait sur un plateau, au sommet de la montagne, en face de l'endroit où nous étions, nous nous empressâmes d'accepter la proposition qu'il nous fit de nous y conduire : quoique la distance à vol d'oiseau fut courte, il fallait descendre péniblement, traverser le Simoïs, pour remonter du côté du sud, par une route antique, taillée dans le roc, et encombrée de grosses pierres, qui entra-

(1) Iliade VI.
(2) Odyssée VIII.

vaient notre marche rendue plus pénible encore par l'ardeur du soleil; enfin, étant parvenu au bout de la route qui se termine à une petite vallée, notre nouveau guide nous montra de chaque côté d'un passage étroit, qui devait avoir été une porte de ville, de longues lignes de monceaux de pierres, s'élevant au-dessus du sol, et que nous prîmes à la première vue pour les débris d'une ancienne carrière, tant les pierres étaient petites et broyées par la main du temps; plus loin, dans la partie la plus élevée du plateau, étaient d'autres lignes de semblables débris, formant un vaste espace circulaire. Après quelque examen, nous reconnûmes à notre grande satisfaction, que ces débris de constructions étaient les restes des murs d'enceinte d'une ancienne ville et de sa citadelle; aucun voyageur n'en avait encore parlé, sans doute parce que ces débris sont en grande partie cachés sous des arbustes épineux, et qu'à leur apparence on les prendrait pour le sol du rocher lui-même. Quoi qu'il en soit, cet emplacement si favorable à la défense et si conforme aux descriptions d'Homère, ne pouvait me laisser aucun doute que là était la véritable Troie, et que les débris dont nous étions environnés étaient les restes de ses murs d'enceinte. Cette découverte est donc encore un peu l'effet du hasard, elle est due à la rencontre de ce pâtre qui, en voulant nous montrer les ruines d'un vieux château (c'était ses expressions), nous fit retrouver ce que depuis tant de siècles on avait cherché en vain.

Cette ville est située sur un vaste plateau, incliné du

côté du nord-ouest, élevé à plus de 120 mètres au-dessus du Simoïs, coulant au sud et à l'ouest dans un profond ravin, qui sépare ce plateau de celui sur lequel on pensait généralement qu'elle était située. A l'est, existe une petite vallée à laquelle aboutit la route antique que nous avons suivie, et qui nous a conduits aux murs d'enceinte; là gisent encore sur le sol deux pierres d'environ trois mètres de longueur chacune ; elles semblent avoir été équarries, mais maintenant elles sont en grande partie rongées par le temps. Il est à présumer que ces pierres décoraient la porte près de laquelle elles se trouvent placées.

En écartant les débris qui couvrent la partie supérieure des murs d'enceinte, nous découvrîmes leurs parements extérieurs ; ils sont composés de petites pierres de forme polygonale assemblées à la manière des constructions cyclopéennes. Ces murs ont quatre mètres d'épaisseur et sont enterrés à leur base par l'écroulement des pierres de leur partie supérieure.

Les murs d'enceinte de la ville et de la citadelle ont en plan la forme de polygones d'un grand nombre de côtés; la citadelle qui est au sommet du plateau avait une porte du côté du nord-ouest. Dans le centre de cette citadelle, M. Raoul-Rochette a reconnu très-distinctement la trace d'une aire en forme de carré long, taillée au ciseau sur le roc, et qui, selon ses conjectures, doit avoir été l'emplacement d'un petit temple : de tous côtés, sur le sol et parmi les figuiers sauvages et les chênes

verts, on distingue de petits murs, restes d'édifices publics ou privés (1).

Il est à remarquer qu'on ne trouve là aucuns fragments de marbre, aucun de ces débris si communs sur l'emplacement des villes helléniques, ce qui prouverait indubitablement sa haute antiquité, si d'ailleurs les descriptions homériques, d'accord avec la configuration du pays, ne venaient corroborer cette vérité que là fut réellement l'emplacement de Troie : en effet, c'est bien là, comme dit Homère, *une ville élevée sur des précipices* (2), *éloignée du rivage de la mer* (3), *au fond d'une plaine*

---

(1) Les opinions émises depuis cette découverte par M. Maudnit, sur la possibilité de voir dans ces ruines la ville de Scamandria, ne peuvent avoir aucun fondement : le témoignage le plus important sur l'incertitude de l'emplacement de cette ville dans cet endroit, dit M. Raoul-Rochette (*Journal des Savants*, année 1840), c'est celui de Pline qui range cette ville parmi les plus anciennes de la Troade, existant encore de son temps ; et qui, par la manière dont il en parle, avant *Ilium recens*, semble la placer à peu de distance de cette dernière ville, ce qui, joint au voisinage du Scamandre, sur les bords duquel elle était située, puisqu'elle en avait pris le nom, fournit une position approximative assez exacte, et qui doit répondre au site du village turc d'Arabler Kéui.

(2) Homère. Iliade V, VI, XX, XII, XIII, XXIII.

(3) Iliade XVIII.

fertile (1), *et entourée de rochers escarpés* (2), *attaquable seulement du côté de l'Erinéos ou de la colline des Figuiers sauvages* (3).

Voilà, à quelque distance, des sources chaudes et froides qui sont celles du Scamandre, puisqu'il dit en parlant de ces sources que l'*une est chaude et fumante, et l'autre est froide comme la neige et la gelée* (4).

Voilà encore un rocher plus élevé que les autres, faisant face à la plaine qui devait être le Pergama ou la citadelle, puisqu'au dire du poëte, *c'était un lieu élevé dans la ville et qui dominait la plaine* (5). En face de la ville est une *belle colline* de laquelle il parle, *qui s'étend sur les bords du Simoïs, et qui s'appelait Callicolone* (6). Toutes ces descriptions s'accordent parfaitement avec la position de notre ville, relativement aux rivages de la mer, à la plaine et aux montagnes qui la bornent; on peut donc déterminer par l'état des lieux ainsi que par la position topographique des tombeaux, l'emplacement du camp des Grecs, et le champ de leurs combats.

---

(1) Iliade III, VI, XVI, XXIV.
(2) Odyssée VIII.
(3) Iliade VI, XXII.
(4) Iliade XXII.
(5) Iliade IV, VI, VII, XXIV.
(6) Iliade XX.

Ceci fixe encore parfaitement bien l'Erinéos, qui était une colline s'élevant près des murailles (1) et s'étendant jusqu'au chemin qui conduisait à la ville, car dans le récit de la course d'Hector et d'Achille autour des murs de Troie, il est dit que *ces deux guerriers laissèrent derrière eux les portes scées, dépassèrent la colline des Figuiers sauvages, et parvinrent à la route publique.*

De ces faits, on peut conclure, Messieurs, que si les nombreuses explorations faites dans la Troade nous avaient déjà donné une connaissance approfondie de la plupart des sites et monuments décrits dans l'Iliade et l'Odyssée, les dernières découvertes que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, ne laissent plus aucun doute sur la vérité des descriptions d'Homère, soit qu'il retrace la plaine où étaient ces tombeaux fameux, objet de la vénération des Grecs, soit qu'il décrive la ville et sa citadelle, ou qu'il parle du Simoïs ou du Scamandre. Homère peut donc être considéré comme le modèle des historiens, des mythologues et des géographes.

A défaut d'un brillant discours, permettez-moi, Messieurs, de vous faire hommage de cette découverte archéologique. Si elle se rapporte à l'histoire et aux plus belles pages littéraires de l'antiquité, elle aura aussi

---

(1) Strabon, liv. XIII.

pour l'art un immense intérêt, en livrant plus tard à nos études les débris de statues ou de monuments, que feront sans doute reparaître au grand jour des travaux ordonnés par le Gouvernement français, à qui revient l'honneur de cette découverte.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES ORIGINES

DE LA MAISON DE LORRAINE.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. L'ABBÉ MARCHAL.

MESSIEURS,

Je ne puis me dissimuler que je dois à votre bienveillance mon admission à l'Académie de Stanislas ; je vous en remercie.

Quelques études sur l'histoire de notre province ont bien pu, il est vrai, me faciliter cet honneur; mais si je considère les résultats positifs de ces études, je suis toujours obligé de me persuader qu'en m'accordant vos suffrages, vous avez plutôt eu en vue ma coopération future à vos utiles travaux, que les essais auxquels je me suis déjà exercé.

Occupant au milieu de vous la place restée vacante par la mort de M. le marquis de Villeneuve-Trans, votre regretté confrère, je me souviendrai combien son brûlant

patriotisme aimait à vous entretenir pendant vos séances des faits de nos annales, en même temps que sa plume féconde et brillante enrichissait la littérature française d'écrits remarquables, soit qu'entre autres il publiât les monuments des Grands-maîtres de Saint-Jean de Jérusalem, soit qu'il nous donnât l'histoire du roi saint Louis et celle de René d'Anjou, tige de la seconde dynastie de nos ducs, dits héréditaires.

Le zèle de M. de Villeneuve à remplir sa tâche d'académicien sera, avec vos exemples, un stimulant efficace pour m'acquitter de la mienne. Permettez-moi, Messieurs, de commencer dès aujourd'hui, en recherchant dans ce discours les causes des variations des historiens qui ont écrit sur les origines de la Maison de Lorraine.

La question de savoir si la famille ducale descend d'un frère puîné du fameux Godefroid de Bouillon, comme le veulent les historiens du XVIe siècle, ou si elle tire son origine de Gérard d'Alsace, comme le prétendent les historiens du XVIIe, cette question autrefois pleine d'intérêt, ne peut rien offrir aujourd'hui qui pique la curiosité, car elle est depuis longtemps décidée irrévocablement.

Mais parce que la polémique élevée entre les écrivains des deux époques précitées, a fait peser alternativement sur chacun d'eux le reproche d'ignorance et de mauvaise foi, il n'est peut-être pas hors de propos de savoir à quoi s'en tenir sur ce différend et d'examiner brièvement

quelles ont été les causes des divergences que l'on rencontre dans les opinions de ces historiens.

Je viens de le dire, la descendance des princes lorrains est une question décidée, mais elle est décidée en faveur des historiens les plus récents, au préjudice de l'opinion de leurs devanciers; — ces derniers ne sont-ils tombés dans l'erreur qu'à cause de l'impossibilité où ils étaient de mieux connaître la vérité; — les documents dont ils pouvaient disposer étaient-ils suffisants pour les garantir de fautes graves; ou bien auraient-ils négligé sciemment de recourir aux sources pures, afin de se tromper de gaieté de cœur, et de tromper en même temps leurs lecteurs inattentifs?

Ce qui est certain, Messieurs, c'est qu'au début de la rénovation des études historiques, il manquait aux écrivains, même les plus désireux de connaître la vérité, une partie des pièces nécessaires à une instruction solide. De plus, faute de pouvoir renouer la chaîne traditionnelle des temps anciens, on s'était ingénié à fabriquer des origines à perte de vue, tant sur les grandes Maisons que sur les cités un peu importantes! Aux villes on donnait pour fondateurs les enfants de Noé, sauvés du déluge, ou les fugitifs de Troie chassés par les Grecs. — Et, parce qu'il était glorieux pour les familles princières de descendre de la plus noble race qui fut en Europe, leur vanité se donnait sans scrupule l'empereur Charlemagne pour ancêtre!

Au commencement du XVIe siècle on ne pouvait pas

facilement rassembler les éléments épars de l'histoire ; je ne sais si le génie même eût pu suffire à ce travail presque impossible. Est-ce qu'en 1509, Symphorien Champier, par exemple, le plus ancien auteur qui ait écrit l'histoire générale de la Lorraine, avait assez de connaissances spéciales pour le travail édité par lui ? Non, assurément. Cet auteur n'a pas su donner une généalogie tant soit peu exacte des prétendus descendants de Guillaume de Boulogne (1). Quand même l'habile médecin de Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, aurait eu à sa disposition tous les matériaux nécessaires pour son *Recueil des hystoires d'Austrasie,* il en eût méconnu l'importance, parce qu'il était imbu des préjugés de son siècle sur les origines assignées aux provinces, aux villes, aussi bien qu'aux Maisons qui gouvernaient les unes et les autres : — lui encore qui voulait à tout prix trouver, dit-on, pour le duc de Lorraine un titre à la qualification de roi de Jérusalem, lequel ne fut point attaché à la maison d'Anjou, mais à celle de Godefroid de Bouillon !

---

(1) Suite des ducs de Lorraine depuis Thierry jusqu'à Raoul, d'après Symphorien Champier.

Thierry (1070). — Thiébault (sans date). — Ferry (item). — Mathieu (1160). — Symon (1171). — Ferry (1210). — Mathieu (sans date). — Ferry (item). — Thiébault (1305). — Raoul.

Les ducs suivants sont dans un ordre exact de succession.

Avec le système préconçu des généalogies fabuleuses qui avaient cours à cette époque, il était impossible de rencontrer le vrai, se fût-il présenté avec l'éclat dont il a été environné plus tard. Pour écrire l'histoire, chacun sait qu'on est obligé de recourir aux monuments qui consacrent les faits et les événements, aux écrivains contemporains qui les enregistrent. — Ainsi il ne fallait pas, comme cela est arrivé trop souvent, les inventer à plaisir, les créer *à priori,* afin de les ajuster ensuite à un système arrangé d'avance; mais on devait, libre de toute prévention, aller fouiller dans les nombreuses archives, si riches de détails, si sûres dans leurs renseignements qui existaient dans notre pays. — Et c'est précisément ce que n'ont pas fait, ce que n'ont pas pu exécuter au XVI[e] siècle les historiens de la Lorraine, ni Symphorien Champier, ni Charles Estienne, Vassebourg, Edmond du Boullay, le Père d'Aucy et les autres.

Cependant les précieuses chroniques de Sigebert de Gemblours (1), de Herman-le-Contract (2) et d'Albéric de

---

(1) Témoignages de Sigebert de Gemblours.

Ad annum 1048. Albertus qui ducatum mosellanorum Godefrido negatum susceperat, à Godefrido perimitur. Ducatum ejus Gerardus de Alsatiâ, alterum verò ducatum Fredericus obtinet.

1070. Gerardus dux mosellanorum moritur, moritur etiam dux *Godefridus*; Gerardo filius ejus Deodericus, Godefrido succedit filius ejus Godefridus gibbosus.

(2) Herman-le-Contract répète le texte de Sigebert.

Trois-Fontaines (1) existaient depuis plusieurs centaines d'années dans le voisinage de la Lorraine. Dans notre

---

(1) Il en est de même d'Albéric de Trois-Fontaines ; mais sur l'an 1070 il ajoute au texte de Sigebert ce qui suit :

Prædictus dux Gerardus de Alsatiâ cum isto duce filio suo Theodorico, habuit etiam alterum filium nomine Gerardum qui fuit primus comes Waudanimontis. Iste comes Gerardus duxit filiam comitis de Daburg, neptem Sancti Leonis, papæ, de quâ genuit comitem Waudanimontis Hugonem et sororem ejus Gislam, quæ fuit comitissa Barri, ut inferiùs dicetur.

(1126) Apud Tullum, post episcopum Richuinum, fuit Henricus, episcopus, frater ducis Simonis de Nanceio, et illius Theodorici qui posteà fuit comes Flandriensis.

(1193)..... Per industriam (Theobaldi, comitis barrensis) gener ipsius Fredericus, Frederici de Bites filius, ducatum obtinuit patris sui ducis Simonis. Dux iste Simon et Fredericus de Bites et comes Matheus tullensis, et Theodoricus qui fuit electus metensis ante episcopum Bertannum ; Quatuor isti fuerunt filii ducis Lotharingiæ Mathei, qui dux mosellanorum dicebatur, nati ex Berthâ, sorore imperatoris Frederici. Quatuor (quorum) fuerunt sorores hujus Berthæ, filiæ : Alix, mater ducis Burgundiæ..... Soror quoque una prædictæ Berthæ, Landgravio Thuringiæ Ludovico peperit Hermannum, landgravum. Idem dux Matheus, Mosellanorum et Robertus, pater Philippi de Florenges, filii fuerunt illius ducis Simonis qui fuit frater comitis Theodorici Flandriensis, soror quoque istius comitis Theodorici et ducis Simonis et episcopi Henrici Tullensis.

contrée même, le dominicain Jean de Bayon avait écrit au XIV[e] siècle l'histoire de Moyen-Moutier, où se trouvent les preuves les moins équivoques de la descendance des ducs de Lorraine par Gérard d'Alsace (1). Comme dans

(1) Témoignages du dominicain Jean de Bayon, empruntés à Dom Belhomme dans son livre intitulé : Historia Mediani in monte Vosago monasterii etc.

Pag. 255. His diebus id est anno 1069 vel 1070, dux Lothariensis ambiguis veneni signis moritur..... tumulatus autem in templo Sancti-Petri Romaricensis..... Porro ducatum ejus, filius ejus nomine Theodoricus..... gubernandum obtinuit.

Pag. 265. Gerardus, comes, frater Theodorici, Lotharingiæ ducis, germanus qui, metato anni cursu circulo, patrimonia hereditarii juris à fratre petitus est, cum morum insolentiâ..... multimoda depredationum genera exercebat in oppidis ac villis magnatumque ac divitum capturis. Et page 267..... Et quia de Gerardo, comite Wadanimontis, filio Gerardi ducis Lotharingiæ et fratre Theodorici, ducis ejusdem provinciæ, qui sub tempore hoc regnavit, præfati sumus.

Pag. 270-71..... huic autem Gerardo successit Hugo, filius ejus qui donationem omnium prædictorum ratificavit et chartis signo suo roboratis confirmavit et renovavit, præsente venerabili Henrico, episcopo tullensi, filio ducis Theodorici, cognato dicti Hugonis comitis..... De voluntate autem et rogatu dicti Hugonis, episcopus confirmans donationes has et ecclesiæ Bellævallis..... Violatores et invasores nexu anathematis constringit, anno Domini 1134, imperante Lothario et Simone fratre ejus, duce Lotharingiæ.

Pag. 288. Anno 1141 Simon, dux Lothorum moritur, Matheus successit.

les chroniqueurs précédents, il n'y est fait mention que de deux Lorraines, la basse et la haute; et dans ce livre du pensionnaire de l'abbaye fondée dans les Vosges par saint Hydulphe, la Haute-Lorraine se confond avec la Mosellanne; — la géographie de l'une et de l'autre province est identique absolument.

Ces trésors historiques si bien faits pour guider les écrivains n'étaient point à la portée de ceux du XVIe siècle. Les annales lorraines et du voisinage, renfermées dans les monastères où elles avaient été composées, — encore à l'état de manuscrits uniques sans doute, — n'avaient pu être mises à la disposition du public qu'à la fin du siècle suivant, lorsque de savants et infatigables éditeurs les eurent livrées à la presse.

Ce n'est donc qu'à partir de la fin de 1600 que l'histoire de Lorraine, jusque là fautive et incomplète, a pu, sous la plume d'hommes instruits et impartiaux, revêtir un caractère de vérité, que les historiens plus anciens n'avaient pu lui donner (on le voit du reste, je ne parle point ici des chroniqueurs qui ont écrit sur des événements contemporains). C'est aussi à dater de cette époque d'une plus grande diffusion de lumières, que l'on a pu pénétrer dans les archives des palais et des églises, y consulter les chartes originales données par les princes et les prélats, en prendre des copies fidèles, les comparer les unes avec les autres, et démêler ainsi, par un travail opiniâtre et minutieux, les actes sincères d'avec ceux que l'intérêt ou l'esprit de système avait altérés au préju-

dice de la vérité et quelquefois aussi au détriment de la justice.

Lorsqu'on écrit une histoire générale dont la plupart des documents sont ignorés, — que ceux dont on dispose sont incomplets ou falsifiés, qu'en un mot il n'y a pas de matériaux pour la critique, — peut-on attendre quelque fruit des efforts tentés dans d'aussi pauvres conditions? Non, Messieurs ; eh bien, telles étaient celles où se trouvaient les premiers historiens qui ont écrit sur notre pays. — Il n'est donc pas étonnant qu'il ait fallu reprendre leurs travaux en sous-ordre, contredire beaucoup de leurs assertions hasardées, combler les nombreuses lacunes qui défigurent leurs compositions, se résoudre à changer d'opinion, à varier enfin, dût-on passer pour novateur devant un public prévenu en faveur de récits auxquels, dès l'enfance, il avait imprudemment donné sa foi.

Je n'ai touché qu'indirectement à une difficulté contre laquelle sont venus se heurter, sans la résoudre, les historiens qui ont écrit sur la Lorraine au XVI[e] siècle, je veux dire la géographie politique du pays dont ils ont raconté l'histoire. Il est reconnu de tout le monde qu'il n'y a jamais eu que deux Lorraines; j'en ai indiqué plus haut les noms. Et cette Mosellanne dont on a fait une contrée distincte de la Haute-Lorraine, n'a aucun fondement dans l'histoire et n'a jamais existé que dans l'imagination troublée des du Boullay, des Vassebourg, des Rosières et de leurs partisans. Il n'est pas un seul chroniqueur

contemporain de nos premiers ducs qui fasse mention de cette province apocryphe.

Voici ce qui a donné lieu à la création de la prétendue Mosellanne. Dans ses *Antiquités de la Gaule Belgique*, Vassebourg reconnait expressément que Gérard d'Alsace a régné en Lorraine. Il est à remarquer que l'existence de ce prince n'a jamais été en question : bon gré, mal gré, on devait placer cette famille sur les rives de la Moselle où toutes les traditions orales et écrites témoignent qu'elle avait habité ; mais comme l'historien archidiacre de Verdun faisait régner la maison de Bouillon sur la Lorraine proprement dite, ou Haute-Lorraine, force était de créer, sur le papier du moins, la Mosellanne, pour y faire trôner Gérard d'Alsace, puis son fils Théodoric et son petit-fils Simon, jusqu'à ce que Berthe, fille de ce dernier, vint, d'après le système reçu, s'unir par le mariage avec un certain Thierry, fils de Guillaume de Boulogne, perdre ainsi son nom d'Alsace dans cette famille, et ne faire dès lors avec la Maison régnante, qu'une seule Maison, celle d'où sont sortis les ducs de Lorraine !

Au renouvellement des études historiques et avec l'aide des chroniques contemporaines du pays, celles de nos voisins des XIIIe et XIVe siècles, les chartes authentiques de plusieurs monastères lorrains, il était impossible que ces erreurs grossières prévalussent contre la vérité devenue évidente, palpable. — Quand même j'accorderais que les premiers écrivains qui ont débrouillé

notre histoire n'ont pas eu, dès le principe de leurs recherches, des intentions bien pures ; — que l'intérêt de la France contre la Lorraine a été le puissant mobile de leurs investigations, faudrait-il pour cela leur refuser toute croyance ? Quoi ! parce que ces écrivains étaient Français et commissaires du Gouvernement français dans la Lorraine conquise, les preuves bien établies de leurs découvertes ne devront plus être regardées comme des preuves valables, — et ce sera agir sagement de mépriser l'opinion des Chantereau-Lefebvre, des Vignier, des Godefroy, comme si ces érudits étrangers n'avaient su montrer aux Lorrains la vérité jusques-là enveloppée de ténèbres, — les obliger à renoncer à de vieux préjugés !

Ce n'est point ainsi, Messieurs, qu'ont pensé les historiens qui au XVIIIe siècle acceptèrent les données récentes de la science. Ces historiens n'ont pas cru que leurs devanciers immédiats avaient inventé des fables, et usé de supercheries pour trouver les pièces justificatives des nouvelles opinions. — Pouvaient-ils, en effet, quand on les leur citait ces preuves, regarder avec dédain et rejeter comme non avenus les témoignages écrits d'auteurs très à portée de connaître ce qui se passait de leur temps et autour d'eux, ou dans les contrées voisines. — Ce ne sont certes pas des pièces forgées à plaisir, cachées furtivement et à dessein sous des lambris, puis découvertes au besoin, les chartes de nos Eglises lorraines, celles du Chapitre de Saint-Dié surtout, que son grand prévôt, le savant François de

Riguet a invoquées à l'appui de ses curieuses dissertations sur les descendants de Gérard d'Alsace ; — chartes originales que l'on peut encore consulter aujourd'hui, et dont l'authenticité est au-dessus de toute contestation (1).

On ne doit assurément abandonner une opinion qui a cours depuis longtemps et qui est adoptée généralement, que si on oppose à cette opinion des raisons solides et qui en ébranlent la vérité; mais se cramponner à une idée, parce que cette idée a été celle de personnages puissants, d'hommes graves et sensés d'ailleurs, mais trompés pourtant, c'est persévérer sciemment et je dis plus, avec opiniâtreté, dans l'erreur.

L'histoire de Lorraine a été écrite depuis cent ans par un grand nombre d'auteurs. Notre province s'applaudit à bon droit des solides travaux du père Benoît-Picart, du président de Bourcier, de l'abbé Hugo d'Etival et principalement de Dom Calmet. — Ces savants n'ont certainement pas ignoré les recherches de leurs prédécesseurs tant du XVIe que du XVIIe siècles, ils ont pu comparer entre elles les opinions si différentes, si contradictoires de chacun d'eux; nulle des pièces de ce grand procès littéraire n'a manqué dans cette cause, toutes nos riches bibliothèques leur ont été ouvertes; ils ont

---

(1) Voir à la bibliothèque publique de Nancy les chartes de Saint-Dié.

puisé à pleines mains dans ces dépôts de la science; — attachés de cœur à la famille de nos ducs et au pays qui leur donna le jour, ils ont néanmoins suivi de préférence les principes nouveaux et cela hautement et dans le sens le plus absolu. — Furent-ils aveuglés par l'intérêt de la nation voisine dont les écrivains avaient discrédité les anciennes opinions? Peut-on croire que nos compatriotes ont été dominés par une déférence pusillanime pour les étrangers et pour complaire à un monarque puissant, lorsque la prévention s'attachait encore aux conquêtes récentes de la France dans la Lorraine? Le penser, Messieurs, sans preuve, serait calomnier ces hommes vénérables qui conservent toujours parmi la génération actuelle leur ancienne réputation de savoir et de courageuse impartialité.

Je le dis avec conviction, oui, le jugement que ces historiens distingués ont porté sur la question des Origines lorraines ne saurait plus être infirmé; car ils ont vu et bien vu ce que l'erreur, les préjugés, le manque de documents avaient apporté de ténèbres dans les travaux de leurs devanciers du XVI[e] siècle; ils ont compris que ces recherches, faites d'abord dans un but hostile aux intérêts d'une province malheureuse et privée de sa liberté, ont en définitive, assuré à notre histoire locale un caractère de certitude qui lui avait manqué jusques-là.

Ce concert des mêmes opinions ne peut être le résultat de l'ignorance, impossible chez de tels savants, ni l'effet d'une contrainte qui avait bien pu dans le temps,

soumettre des intelligences indépendantes; mais qui en Lorraine n'a plus guère été exercée par Louis XIV et ses successeurs. Je comprends parfaitement ce que peut avoir de charme la nouveauté en matière d'opinions, je sais que les meilleurs esprits ne sont pas à l'abri de sa dangereuse influence; — j'admets volontiers toutes les causes d'aberration que la nouveauté peut faire naître; — mais quand, depuis deux siècles, des écrivains de conditions diverses et de nations antipathiques s'accordent, à peu près, sur une question d'histoire, malgré tout ce qui a été avancé antérieurement en sens opposé, n'est-on pas obligé de convenir que la vérité seule les a subjugués, et que vouloir briser maintenant cet accord redoutable, serait chose intempestive dont après tout il est puéril de s'occuper?

Aussi, Messieurs, je ne veux pas arrêter votre attentention sur cette controverse frivole! — Il y a eu variation dans les opinions du XVIe et du XVIIe siècles, — variation profonde sur les Origines de la Maison de Lorraine et sur la géographie politique de la contrée où cette Maison a régné; — la cause de cette divergence d'opinions n'a point été difficile à trouver. D'une part l'insuffisance des moyens d'instruction qui a comme paralysé la bonne volonté de nos plus anciens historiens, et qui a fait naître dans leurs esprits des préjugés d'autant plus tenaces, qu'ils faisaient briller d'un grand éclat l'origine des ducs de Lorraine, et faisaient rejaillir cet éclat sur le pays que ces princes gouvernaient. — D'au-

tre part les prétentions du duc Charles III sur la succession au royaume de France, ouverte par l'extinction de la branche des Valois, entretenaient dans l'erreur les historiens dont le dévouement pour leurs princes était sans bornes, mais dont la science était restreinte dans les limites étroites indiquées plus haut. — Toutes ces causes réunies, flattant à la fois l'ambition, la vanité de nos ducs et celle de nos pères, il n'est pas surprenant que les nouvelles opinions, venant à se produire dans un sens contraire aux anciennes, se soient fait accepter avec lenteur et qu'elles aient enfin triomphé difficilement dans les esprits, en substituant à des fables surannées, des récits vrais, appuyés sur des preuves nombreuses et péremptoires. Les historiens qui, dans ces circonstances, adoptent ou subissent les opinions les plus certaines ne font que rendre hommage à la vérité.

Tel fut, Messieurs, le résultat admis universellement sur un point important de notre ancienne histoire nationale ; et ce résultat, contemporain du duc Léopold, ne parut pas contrarier les idées élevées, mais parfaitement libres, de ce prince, aussi instruit de l'ancien système sur la descendance de sa Maison que zélé pour en maintenir les glorieux souvenirs. — Puisque Léopold a consenti bien librement à ne plus voir désormais la tige de ses premiers ancêtres dans le frère puîné de Godefroid de Bouillon, — puisqu'il a préféré à l'illustration qui s'attache à la parenté du roi de Jérusalem, la gloire plus modeste d'appartenir à la Maison d'Alsace, — puis-

qu'enfin ce prince a accepté les nouvelles opinions à la place des anciennes au risque de condamner, avec l'histoire impartiale, les vues ambitieuses de quelques-uns de ses aïeux, et de ne considérer notamment dans le siége de Metz, en 1444, par René d'Anjou, non plus la revendication d'un droit acquis, mais une injuste agression contre nos paisibles voisins ; — c'est que Léopold a compris que la gloire de sa Maison devait avoir pour appui, non l'erreur brillante qui en rehausserait l'éclat, mais la vérité simple qui a la science pour fondement et la justice pour cortége.

L'héritage qui nous a été transmis par l'érudition moderne n'a point été, que je sache, refusé par vous, Messieurs, pas plus qu'il ne l'avait été par nos historiens du siècle dernier. Plusieurs de vos confrères ont déjà publié quelques travaux sur notre histoire locale ; il en est qui en préparent encore sur le même sujet, mais *tous* se seront invariablement inspirés des études commencées au XVIIe siècle : aussi est-il presque impossible de rencontrer dans la nombreuse variété des écrits qui ont paru depuis la fondation de l'Académie de Nancy en 1750, soit dans son sein, soit au dehors, en France et ailleurs, un seul mémoire, une dissertation, une notice quelconque où ne soient admises sans restrictions, les conclusions récentes de nos historiens.

Je le sais, les arts, la poésie, l'éloquence ont publié autrefois, à leur manière, les enseignements de l'histoire de Lorraine encore au berceau, — Clément de Treille

dans ses distiques latins, et Guibaudet dans ses alexandrins français, ont consacré l'ancien système des Origines lorraines, — Pierre Voëriot a embelli de ses charmants portraits la versification de ces deux poëtes, — et notre célèbre Jacques Callot a gravé de son burin si savant, si délicat, la *Généalogie de la royale Maison de Lorraine,* et propagé de la sorte jusqu'à notre âge les erreurs adoptées de son temps. — Conservons religieusement, Messieurs, ces monuments des arts ; mais ne leur attribuons que le mérite qui leur est propre, donnant sans réserve la préférence aux choses qui sont vraies sur les choses qui ne sont que belles. Toutefois la vérité historique, découverte un peu tard, quand les grands talents artistiques de la Lorraine avaient disparu, n'a pas été abandonnée seule, sans recevoir, au moment de sa plus grande splendeur, les hommages des beaux-arts, tels qu'ils étaient cultivés parmi nous au commencement du XVIIIe siècle.

Pour perpétuer à jamais l'illustration de la Maison de Lorraine par Gérard d'Alsace, le graveur Saint-Urbain a édité la belle suite des médailles de nos ducs, *œuvre divine,* que chacun de nous peut admirer avec toute l'Europe et qui n'a point encore été surpassée !

Si j'ai pris pour sujet de ce discours les variations de nos historiens sur les Origines de la Maison ducale de Lorraine, c'est que j'ai voulu, Messieurs, me faire une juste idée de la part qui revient à chacun d'eux dans les travaux qu'ils ont exécutés pendant le XVIe et le XVIIe

siècles. — Et quoique je n'aie pas accepté, comme indubitable, comme vraiment historique ce qu'ont adopté les plus anciens de ces écrivains, je suis loin de méconnaître tout ce qu'ils se sont donné de peines pour défricher une terre restée inculte avant eux. — Leurs successeurs plus heureux sont entrés dans une voie meilleure où ils ont rencontré ce qui jusques-là ne s'était présenté à personne, sinon d'une manière imparfaite. Je loue les premiers de leurs tentatives, parce que certainement ils voulaient atteindre au vrai; je me range du côté des derniers, parce que non moins laborieux, ils ont eu l'avantage de mieux voir la vérité qui s'est montrée alors sans nuage et dans tout son éclat.

Il est bien entendu que dans toute cette étude, je n'ai voulu rendre à la Lorraine d'autre culte, que le culte des souvenirs; car autre chose est de glorifier le passé et autre chose de vouloir le recommencer. La Lorraine est pour moi la patrie, mais c'est la patrie d'autrefois. Comme les vieux Lorrains, j'aime d'un amour ardent le pays qu'illustrèrent dans la guerre et dans la paix René II, Charles III et Léopold; j'ai un véritable respect pour ces princes dont les noms vénérés occupent une place si grande dans nos annales; je ne puis pas en parler, je l'avoue, sans une émotion profonde : il me semble que la gloire de leurs règnes brille encore sur la contrée où ils portérent si haut le sceptre et la couronne ducale et qu'elle resplendit sur les tombeaux où reposent leurs cendres. — Les gloires de la Lorraine sont aussi,

à plus d'un titre, les gloires de la France; les unes s'achèvent et se complètent par les autres. — La France a mes affections bien sincères, — je les lui voue sans regret et sans partage; et s'il faut, comme on l'a déjà si heureusement exprimé, tenir à honneur d'être né Lorrain, il faut s'honorer, s'honorer beaucoup d'être né Français!

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HISTOIRE DES ACADÉMIES.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. DE SAINT-VINCENT.

MESSIEURS,

En vous remerciant avec effusion de m'avoir accueilli dans votre sein, au seul titre d'ancien membre de l'Académie de Metz, permettez-moi de ne vous parler ni de moi ni de mon peu de droits à siéger parmi vous ; car la modestie n'appartient qu'au mérite dont elle est la grâce et l'ornement, et il ne sied pas également à tous de baisser la tête en passant sous les portiques élevés.

Il me plaît bien davantage de vous occuper plutôt de vous, de l'origine de votre institution et des hommes à jamais illustres auxquels vous vous rattachez par une filiation non interrompue.

Vous voyez, en effet, les plus grands hommes se montrer les plus fermes soutiens des Académies, et vous rencontrez parmi leurs patrons les plus chaleureux Charlemagne, Richelieu, Louis XIV et Napoléon, le génie allant dans tous les siècles droit aux mêmes choses, et obéissant à un semblable aimant. Charlemagne fonde à sa cour l'Académie Palatine, qu'il préside sous le nom du roi David; l'Evêque de Mayence s'y appelle Damœtas; Alcuin, Flaccus Albinus, et Angilbert s'y décore tout bonnement du nom d'Homère, sans que la gloire de cet Homère second ait trop fait pâlir celle de son homonyme l'ancien.

En 1325, des troubadours fondent à Toulouse les jeux Floraux sous le nom de la *Très-gaie compagnie des sept Troubadours*; une canzon d'Arnauld Vidal, en l'honneur de la sainte Vierge, remporte la violette d'or au premier concours. En 1390, cette Compagnie députe à Barcelone deux de ses membres, décorés du titre pompeux de docteurs d'amour, pour y fonder une autre compagnie du gai savoir, imitée peu après à Tortose. Mais ces espèces de cours d'amour ne peuvent être aucunement rattachées aux Académies, pas plus qu'en Allemagne les Meistersingers que l'Empereur, en 1378, érigea en corporation sous le nom de Meister-Genoschafft, avec privilèges et armoiries. Je laisse aussi de côté la Société Rhénane, pourtant très-érudite, à cause du trop de rondeur et de sans façon de ses membres. L'agréable saveur des discours académiques semblait à ces appétits grossiers une

réfection insuffisante. Ils ne rougissaient pas, ces lourds Teutons, d'y joindre le soir de joyeux festins, de chanter, de folâtrer avec de jeunes femmes, *jocari cum mulierculis,* dit leur compatriote Jugler, le tout en buvant considérablement, suivant les bons vieux usages allemands.

La création des Académies modernes a été à son début une œuvre philosophique dont les conséquences ont été immenses, bien qu'on ait, fort à tort, négligé de les observer. Ce sujet serait beaucoup trop vaste et trop austère pour une séance publique, et il serait même inopportun de définir l'étendue et la portée d'une thèse que ni le temps ni le lieu ne permettraient de démontrer. Contentons-nous de jeter un coup d'œil rapide sur les faits les plus superficiels, et remarquons dès l'abord que le berceau des Académies a été digne de l'avenir qui leur était réservé, et que cette nouvelle page de l'esprit humain s'ouvre dans des circonstances qui ont aussi leur noblesse et leur grandeur.

C'était en 1439; l'Empereur d'Orient avait lu le *Mane Thekel Phares,* écrit en caractères flamboyants sur les murs de la chambre de pourpre, et, dans l'agonie et l'immense effroi d'une fin prochaine, il était allé chercher secours en Italie. Il se tint à Florence, pour la réunion des deux Églises, un concile auquel assistèrent le Pape et l'Empereur Paléologue. Ce concile n'eut d'efficacité, ni pour les secours désirés par l'Empereur, ni pour la réunion des deux communions. Mais une des

circonstances secondaires de cet événement célèbre ne laissa pas d'avoir une immense portée sur l'avenir.

Le grand Côme, déclaré par décret, *père de la patrie,* et alors Gonfalonnier de Florence, tout en faisant un splendide accueil à ses nobles hôtes, s'attacha avec la plus vive sympathie à trois Grecs de la suite de l'Empereur : Gasa, Guémistos Pletho et Bessarion, depuis cardinal. Ces derniers étaient enthousiastes de la philosophie de Platon, et leur ardeur fut partagée par Côme, qui fonda une société de savants, sous le nom d'Académie Platonique. Ce grand homme avait fait pour la restauration de la philosophie platonicienne un plan à l'aide duquel ses associés se mirent aussitôt à l'œuvre. Pletho ouvrit la marche par un ouvrage qui fut condamné par le patriarche de Constantinople et publiquement brûlé. Georges de Trébisonde, autre Grec réfugié, répliqua à Pletho avec force invectives; mais le cardinal Bessarion défendit son confrère par un écrit intitulé : *Contre le calomniateur de Platon ;* Gasa et bien d'autres se joignirent à cette lutte. Côme, de son côté, forma avec un soin tout particulier au culte platonique Marsile Ficin, l'un de ses protégés, qu'il destina à être le président de la nouvelle Académie et le chef de ce mouvement philosophique.

Après la mort de Côme, son petit-fils, Laurent-le-Magnifique, encore plus idolâtre des Platoniciens, et auteur d'un poëme en l'honneur de leur doctrine, fixa au 7 novembre, jour anniversaire de la naissance de

Platon, la fête solennelle de l'Académie, et présida lui-même à cette solennité dans sa magnifique villa de Careggi. Après le dîner, on choisissait des passages de Platon, qu'on soumettait aux dissertations de la docte Académie. Le patronage de Laurent mit bientôt en grande mode les Grecs et les Platoniciens. Panormita fonda à Naples une Académie qu'il décora du nom de Portique, probablement pour caresser les prédilections de son libéral protecteur, et lui faire accepter la dédicace de l'Hermaphrodite, que le Magnifique eut la condamnable faiblesse d'agréer. Une autre Académie s'établit bientôt à Rome sur des bases philosophiques encore plus avancées. Du reste, Laurent eut peu à se louer de son faible pour les beaux esprits philosophes, qu'il avait installés dans les premières charges de la république. Politien, gouverneur du fils de Laurent malgré des mœurs plus que relâchées, se plaint, dans sa correspondance avec le Magnifique, de ce que Clarisse Orsini, mère de son élève, lui apprend à dire des prières. Pulci, qui place une invocation à la sainte Vierge à la tête de poëmes étrangement licencieux, Pulci abusait d'une faveur imméritée, et Clarisse, dans une de ses lettres, déplore avec une angélique résignation la créance que Laurent donne aux tentatives de Pulci pour lui aliéner son époux. Mais Filelfo les dépassait tous en aigreur et en incroyable violence.

Quant au petit nombre de ceux qui étaient restés convenables et décents, les élucubrations platoniciennes

les avaient rendus complétement visionnaires. Plétho, dans son Traité sur Platon y mêle les doctrines fantasques attribuées à Hermès et à Zoroastre. Ficin traite de l'alchimie, ainsi que du pouvoir surnaturel des formules et des nombres. Une fois sur la pente du néo-platonisme, il fallait parcourir fatalement le cercle des rêveries de l'école d'Alexandrie, et pour les avoir toutes au complet, y joindre celles de la cabale ; or, c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Le célèbre Pic de la Mirandole, l'un des familiers de Laurent, épris des extravagances cabalistiques, accrues par la fourberie d'un juif qui lui vendit effrontément cinquante manuscrits hébreux composés assurait-il par Esdras, publia, en 1486, ses fameuses Propositions, dont un grand nombre attaquaient l'orthodoxie du bon sens non moins que celle de la religion. Mais le Pape trouva moyen de soustraire cet homme illustre aux embarras qu'il s'était attirés.

On fut ainsi bientôt amené à joindre à la manie du grec et de Platon, celles de l'hébreu et de la cabale, et l'on fonda partout des colléges dit trilingues, où l'on enseignait le grec, l'hébreu et le latin : le latin comme par grâce et crainte de scandale, car c'était la langue de la Vulgate en butte à une injuste violence. Le grec était le beau langage ; on le parlait et on l'écrivait, et plusieurs princes italiens composaient des vers grecs fort vantés, du moins par leurs commensaux. Des poëmes grecs nous sont restés de ce temps, et en les lisant, on ne peut s'empêcher

de les trouver fort étranges. On venait s'établir en foule à Florence, d'Angleterre, de France et d'Espagne, pour apprendre le grec. L'Allemagne ne voulut pas rester en arrière d'un si beau mouvement, et mérita que le vieil Argyropoulos s'écriât que l'Hélicon avait émigré de l'autre côté des Alpes.

Rodolphe Agricola passa plusieurs années en Italie. A son retour, s'étant fixé à Heidelberg en 1482, il s'y établit aussitôt une Académie à l'instar de celle de Florence avec l'enseignement obligé de grec, d'hébreu et de latin. La même année, le fameux Reuchlin fit aussi le voyage d'Italie ; plus tard, il entretint une correspondance avec Strella, qui s'était fixé à Florence pour s'y nourrir de grec et y colliger des manuscrits en ce divin langage. Reuchlin vit bientôt s'établir l'Académie d'Augsbourg, ainsi que celle de Strasbourg, ville alors renommée pour ses nombreuses impressions grecques, sous la direction de Vimpheling, président de l'Académie. De plus en plus passionné pour le grec, Reuchlin changea son nom, dont il trouvait la signification allemande un peu triviale, en son équivalent grec de *Capnios*. Peu après, ce platonicien fervent, rencontrant le jeune Schwarz-Erde, âgé de dix ans, lui impose le nom devenu si célèbre de Mélanchton, voue cet enfant au grec, et le gratifie pour investiture d'un lexique et d'une grammaire. Le jeune néophyte fit bon usage de ces livres, car à seize ans, il professait un cours de grec, et plus tard versifia même fort agréablement dans cette langue.

Un autre zélateur allemand emprunta aussi au grec le nom d'Œcolampade.

Toutefois, Reuchlin n'aurait pas été complétement accoutré à la mode académique italienne, s'il eût omis de marier le grec à l'hébreu. Il ramassa donc auprès des juifs allemands tout ce qu'il put trouver de livres cabalistiques, dont il s'infusa soigneusement la substance, et bien d'autres après lui se passérent pareille fantaisie. Il eut même à soutenir, aidé par Mélanchton, tant avec l'inquisition qu'avec le Pape, une trés-vive polémique pour la défense des livres thalmudiques et cabalistiques qu'il s'agissait de brûler. Nous ne suivrons pas Reuchlin dépassant beaucoup Pic de la Mirandole dans son traité *de Verbo mirifico.* Cornelius Agrippa, qui a commenté ce traité pourrait, lui et sa société secréte de savants, intéresser d'avantage les Lorrains, puisqu'il a longtemps rempli les fonctions d'orateur de la ville de Metz, et que ses fidéles assuraient même qu'on avait vu ce grand magicien faire un cours public à neuf heures du matin à Pont-à-Mousson et une heure aprés à Fribourg.

Les Allemands continuérent à marcher vite et loin dans cette voie, car une fois dans un chemin, ils le suivent à leur aise et avec bonhomie, n'importe où il les conduise et sans souci de savoir où faire halte. Quant à l'Italie, elle n'eut pas la même faculté de s'aventurer. Le Pape Paul II, peu édifié des visions prétendues platoniciennes, fit un beau jour arrêter tous les membres de l'Académie romaine, et ouvrit une procédure à la

suite de laquelle il abolit et l'enseignement platonique et le nom même d'Académie. D'autres Académies furent dispersées, ou échappèrent en souscrivant des professions de foi orthodoxes. Mais hâtons-nous de quitter l'ère philosophique des Académies, sujet assurément très-digne d'études, sans que ce soit pourtant ici le lieu de s'en occuper.

A cette même époque de la renaissance italienne, la France, de tout point en arrière de l'Italie et même de l'Allemagne, n'avait pas d'Académie, mais le style proprement dit académique, celui des harangues solennelles, n'en était pas meilleur pour cela ; il annonce plus de prétentions que de jugement et témoigne d'un goût peu épuré.

Ainsi, en 1506, les Etats-généraux choisissent un orateur pour haranguer et complimenter Louis XII. Le docte personnage élu pour cette honorable mission, s'abandonne à grande aise aux divagations de sa rhétorique. « Il ny a ville ny cité, dit ce naïf et pompeux orateur, qui n'ait un fouet à trois cordons : le premier cordon est le cœur de vos subgets qui vous aiment parfaitement ; le deuxiéme cordon est force, car tous en général et particulier sont délibérés de mettre corps et biens en danger pour vous ; le troisiéme cordon est munimens de priéres et oraisons que vos subgets font tous les jours pour votre bonne santé et prospérité disant, vive, vive le roy. » Il y a loin de cette éloquence à triple cordon au goût sévère du siècle suivant, et il reste encore aux orateurs bien de la marge pour se former.

Ce fut pourtant long, bien long, car au commencement du XVIIe siècle même, Lebret, l'aigle du temps, l'orateur d'apparat, qui pendant vingt-cinq ans fit des discours de rentrée au parlement de Paris, ou d'ouverture aux états de Bretagne, le bon Lebret se licenciait étrangement à toutes les fantaisies d'une imagination désordonnée, le tout à la grande admiration du public d'alors. Ayons pour lui cet égard de ne prendre que le moins étrange de ses discours de rentrée, celui de 1615 ; nous l'y voyons comparer le palais à la mer, puis avec une série de commentaires explicatifs, la salle d'audience au navire *Argo*, le parquet à la quille, les avocats consultants aux dieux marins nommés Poséidones, ceux qui plaident aux Argonautes ; tout y passe et se voit affubler d'un équipage marin, le greffier et le premier huissier comme les autres. Les procureurs seuls avaient échappé à la métamorphose universelle, et se croyaient désormais tranquilles et assurés dans leur robe. Mais il les retrouve habilement à la toute dernière phrase, et termine ainsi ce par trop nautique discours : « Quant à » vous, procureurs, qui naviguez aussi en cette mer, » tâchez par vos bonnes actions de ressembler à ce pois- » son sacré dont parle Aristote en ses livres de la na- » ture des animaux, etc., etc. »

Si vous remarquez que ce spécimen précède d'un demi-siècle seulement les immortelles harangues de Daguesseau, ce type de la suprême perfection, vous reconnaîtrez que c'est une grande gloire pour l'Académie

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'HISTOIRE DES ACADÉMIES.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. DE SAINT-VINCENT.

Messieurs,

En vous remerciant avec effusion de m'avoir accueilli dans votre sein, au seul titre d'ancien membre de l'Académie de Metz, permettez-moi de ne vous parler ni de moi ni de mon peu de droits à siéger parmi vous ; car la modestie n'appartient qu'au mérite dont elle est la grâce et l'ornement, et il ne sied pas également à tous de baisser la tête en passant sous les portiques élevés.

Il me plaît bien davantage de vous occuper plutôt de vous, de l'origine de votre institution et des hommes à jamais illustres auxquels vous vous rattachez par une filiation non interrompue.

Vous voyez, en effet, les plus grands hommes se montrer les plus fermes soutiens des Académies, et vous rencontrez parmi leurs patrons les plus chaleureux Charlemagne, Richelieu, Louis XIV et Napoléon, le génie allant dans tous les siècles droit aux mêmes choses, et obéissant à un semblable aimant. Charlemagne fonde à sa cour l'Académie Palatine, qu'il préside sous le nom du roi David; l'Evêque de Mayence s'y appelle Damœtas; Alcuin, Flaccus Albinus, et Angilbert s'y décore tout bonnement du nom d'Homère, sans que la gloire de cet Homère second ait trop fait pâlir celle de son homonyme l'ancien.

En 1325, des troubadours fondent à Toulouse les jeux Floraux sous le nom de la *Très-gaie compagnie des sept Troubadours*; une canzon d'Arnauld Vidal, en l'honneur de la sainte Vierge, remporte la violette d'or au premier concours. En 1390, cette Compagnie députe à Barcelone deux de ses membres, décorés du titre pompeux de docteurs d'amour, pour y fonder une autre compagnie du gai savoir, imitée peu après à Tortose. Mais ces espèces de cours d'amour ne peuvent être aucunement rattachées aux Académies, pas plus qu'en Allemagne les Meistersingers que l'Empereur, en 1378, érigea en corporation sous le nom de Meister-Genoschafft, avec priviléges et armoiries. Je laisse aussi de côté la Société Rhénane, pourtant très-érudite, à cause du trop de rondeur et de sans façon de ses membres. L'agréable saveur des discours académiques semblait à ces appétits grossiers une

réfection insuffisante. Ils ne rougissaient pas, ces lourds Teutons, d'y joindre le soir de joyeux festins, de chanter, de folâtrer avec de jeunes femmes, *jocari cum mulierculis,* dit leur compatriote Jugler, le tout en buvant considérablement, suivant les bons vieux usages allemands.

La création des Académies modernes a été à son début une œuvre philosophique dont les conséquences ont été immenses, bien qu'on ait, fort à tort, négligé de les observer. Ce sujet serait beaucoup trop vaste et trop austère pour une séance publique, et il serait même inopportun de définir l'étendue et la portée d'une thèse que ni le temps ni le lieu ne permettraient de démontrer. Contentons-nous de jeter un coup d'œil rapide sur les faits les plus superficiels, et remarquons dès l'abord que le berceau des Académies a été digne de l'avenir qui leur était réservé, et que cette nouvelle page de l'esprit humain s'ouvre dans des circonstances qui ont aussi leur noblesse et leur grandeur.

C'était en 1439; l'Empereur d'Orient avait lu le *Mane Thekel Phares,* écrit en caractères flamboyants sur les murs de la chambre de pourpre, et, dans l'agonie et l'immense effroi d'une fin prochaine, il était allé chercher secours en Italie. Il se tint à Florence, pour la réunion des deux Églises, un concile auquel assistèrent le Pape et l'Empereur Paléologue. Ce concile n'eut d'efficacité, ni pour les secours désirés par l'Empereur, ni pour la réunion des deux communions. Mais une des

circonstances secondaires de cet événement célèbre ne laissa pas d'avoir une immense portée sur l'avenir.

Le grand Côme, déclaré par décret, *père de la patrie,* et alors Gonfalonnier de Florence, tout en faisant un splendide accueil à ses nobles hôtes, s'attacha avec la plus vive sympathie à trois Grecs de la suite de l'Empereur : Gasa, Guémistos Pletho et Bessarion, depuis cardinal. Ces derniers étaient enthousiastes de la philosophie de Platon, et leur ardeur fut partagée par Côme, qui fonda une société de savants, sous le nom d'Académie Platonique. Ce grand homme avait fait pour la restauration de la philosophie platonicienne un plan à l'aide duquel ses associés se mirent aussitôt à l'œuvre. Pletho ouvrit la marche par un ouvrage qui fut condamné par le patriarche de Constantinople et publiquement brûlé. Georges de Trébisonde, autre Grec réfugié, répliqua à Pletho avec force invectives; mais le cardinal Bessarión défendit son confrère par un écrit intitulé : *Contre le calomniateur de Platon ;* Gasa et bien d'autres se joignirent à cette lutte. Côme, de son côté, forma avec un soin tout particulier au culte platonique Marsile Ficin, l'un de ses protégés, qu'il destina à être le président de la nouvelle Académie et le chef de ce mouvement philosophique.

Après la mort de Côme, son petit-fils, Laurent-le-Magnifique, encore plus idolâtre des Platoniciens, et auteur d'un poëme en l'honneur de leur doctrine, fixa au 7 novembre, jour anniversaire de la naissance de

Platon, la fête solennelle de l'Académie, et présida lui-même à cette solennité dans sa magnifique villa de Careggi. Après le dîner, on choisissait des passages de Platon, qu'on soumettait aux dissertations de la docte Académie. Le patronage de Laurent mit bientôt en grande mode les Grecs et les Platoniciens. Panormita fonda à Naples une Académie qu'il décora du nom de Portique, probablement pour caresser les prédilections de son libéral protecteur, et lui faire accepter la dédicace de l'Hermaphrodite, que le Magnifique eut la condamnable faiblesse d'agréer. Une autre Académie s'établit bientôt à Rome sur des bases philosophiques encore plus avancées. Du reste, Laurent eut peu à se louer de son faible pour les beaux esprits philosophes, qu'il avait installés dans les premières charges de la république. Politien, gouverneur du fils de Laurent malgré des mœurs plus que relâchées, se plaint, dans sa correspondance avec le Magnifique, de ce que Clarisse Orsini, mère de son élève, lui apprend à dire des prières. Pulci, qui place une invocation à la sainte Vierge à la tête de poëmes étrangement licencieux, Pulci abusait d'une faveur imméritée, et Clarisse, dans une de ses lettres, déplore avec une angélique résignation la créance que Laurent donne aux tentatives de Pulci pour lui aliéner son époux. Mais Filelfo les dépassait tous en aigreur et en incroyable violence.

Quant au petit nombre de ceux qui étaient restés convenables et décents, les élucubrations platoniciennes

les avaient rendus complètement visionnaires. Plétho, dans son Traité sur Platon y mêle les doctrines fantasques attribuées à Hermès et à Zoroastre. Ficin traite de l'alchimie, ainsi que du pouvoir surnaturel des formules et des nombres. Une fois sur la pente du néo-platonisme, il fallait parcourir fatalement le cercle des rêveries de l'école d'Alexandrie, et pour les avoir toutes au complet, y joindre celles de la cabale ; or, c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Le célèbre Pic de la Mirandole, l'un des familiers de Laurent, épris des extravagances cabalistiques, accrues par la fourberie d'un juif qui lui vendit effrontément cinquante manuscrits hébreux composés assurait-il par Esdras, publia, en 1486, ses fameuses Propositions, dont un grand nombre attaquaient l'orthodoxie du bon sens non moins que celle de la religion. Mais le Pape trouva moyen de soustraire cet homme illustre aux embarras qu'il s'était attirés.

On fut ainsi bientôt amené à joindre à la manie du grec et de Platon, celles de l'hébreu et de la cabale, et l'on fonda partout des colléges dit trilingues, où l'on enseignait le grec, l'hébreu et le latin : le latin comme par grâce et crainte de scandale, car c'était la langue de la Vulgate en butte à une injuste violence. Le grec était le beau langage ; on le parlait et on l'écrivait, et plusieurs princes italiens composaient des vers grecs fort vantés, du moins par leurs commensaux. Des poëmes grecs nous sont restés de ce temps, et en les lisant, on ne peut s'empêcher

repentir ni toutes tes larmes ne s'auraient ni te le rendre, ni te donner rien de semblable » alors il dépasse la mesure et impute gratuitement à la ville de Paris une mort que toutes les vertus municipales n'auraient jamais pu empêcher.

Donc on peut penser que dans son discours de réception, encore que parmi les immortels auxquels il s'adressait figurassent, Chapelain, Colletet, Saint-Amand, Giry, Colomby, les deux Habert, les deux Sérizy et d'autres de moindre force, il ne crut pas devoir faire sur les frais de sa réception l'économie de quelques grains d'encens. Il leur dit entre autres nettement à la face.

« Car, Messieurs, n'espérez pas de trouver à l'avenir des personnes qui vous ressemblent. C'est bien assez à notre siècle de s'être vu une fois quarante personnes d'une suffisance, d'une vertu si éminentes. Un si grand effort n'a pu se faire sans épuiser la nature. Vos successeurs ne seront plus désormais que l'ombre de ce que vous êtes, etc. », avec la suite sur le même ton.

Or, il est à remarquer qu'au moment où ceci se disait, Corneille attendait encore à la porte de l'Académie que la nature épuisée réparât ses forces, et ne vit cette porte s'ouvrir pour lui que six ans après. Mais l'enthousiasme pour Patru ne fut pas moins unanime. Jamais déclaration n'avait plus délicieusement chatouillé des oreilles jusqu'alors vierges de tout éloge, et pour s'assurer le retour, autrement fort improbable, d'une aussi délectable

offrande, tous les récipiendaires à venir furent appointés à s'ajuster sur ce merveilleux patron, dont heureusement le temps, l'usage et un goût meilleur ont autorisé à discéder de beaucoup.

Au reste, Richelieu qui se connaissait en hommes bien autrement que Patru, n'avait enrôlé la troupe de beaux esprits de Conrard que faute de mieux, et quelques années auparavant, étant allé en Savoie, il avait tenté d'embaucher d'un seul coup toute l'Académie Florimontane ; François de Sales avait l'assurance de l'archevêché de Paris ; Favre, celle d'une première présidence ; Vaugelas fut alléché par une pension de deux mille livres et une charge considérable chez Monsieur, d'Urfé fut aussi tenté ; mais les Florimontains préférérent leurs montagnes aux offres les plus brillantes. Vaugelas seul consentit à émigrer, et représenta dignement l'Académie transalpine dans la nouvelle Académie française.

Et maintenant, si je me suis appesanti sur Patru, ce n'est pas par un esprit de critique vaine et rétrospective, mais uniquement pour arriver aux bienfaits de l'Académie française, et faire ressortir les phases successives que la culture des lettres a traversées, en s'épurant. Si vous avez la patience de lire ces nombreux volumes de l'Académie, vous y verrez le niveau du goût et de la culture s'élever peu à peu, mais d'une manière nettement accusée. Toutefois, ce n'est pas tout d'abord par un accroissement de vigueur et d'originalité ou même

de rectitude de jugement que ce progrès se manifeste, au contraire. Patru qui occupe le point culminant de l'Académie jusqu'à l'entrée de Corneille, Patru comme écrivain juriste reste fort au-dessous de Loyseau et de Choppin, ses devanciers, pour le charme, le naturel et le feu. Cependant, on commence à s'apercevoir que l'orateur est contenu par la réaction d'un auditoire lettré, effet que la scène avait ressentie et dû ressentir la première; qu'il parle en face d'auditeurs froids, imposants, éclairés. L'idée en est quelque peu contrainte et gênée; elle bouillonne et se tourmente dans un espace plus étroit, mais la forme du moins devient plus correcte et sévère. L'étalage d'innombrables citations disparait; les transitions se lient mieux, les périodes se forment, s'arrondissent; le nombre et le rhythme se conquièrent. La pensée écrite a ses exigences, mais celle qui doit être parlée et récitée en a d'autres encore, elle fait presque un pas vers la poésie, et si, comme cette dernière, elle n'obéit pas à l'oreille, elle la consulte du moins. La phrase s'aligne et s'exerce, la discipline se forme, et quand cette discipline est devenue une seconde nature, qu'elle se fait sans travail et sans y songer, alors la pensée reprend toute sa liberté, tout son jeu; tout le feu du génie sait se faire jour sans sortir des règles du goût; la médiocrité se trouve aussi pareillement contenue dans de certaines limites. L'un est empêché de se perdre dans les nuages, et l'autre de rouler au fond des précipices.

Les lettres appellent promptement auprès d'elles les sciences et les arts. En 1648, fut établie l'Académie des beaux-arts avec une exposition annuelle de tableaux au Louvre, pendant quinze jours, à partir du 25 août. Suivirent l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1665, celle des sciences en 1666. Il y eut même une Académie politique *Academia regia politica,* dont les six membres s'assemblaient au Louvre, mais qui n'a jamais fait parler d'elle, ni en bien ni en mal.

L'établissement de sociétés savantes ne tarda pas à s'étendre de Paris en province, d'abord à Arles, en 1669, ensuite à Soissons en 1674, et successivement dans une foule d'autres villes. Jusqu'à la révolution, l'Académie de Soissons avait ce privilége qu'elle envoyait à l'Académie française un discours lu dans la séance publique de cette dernière.

Si je n'avais déja par trop abusé et des heures et de votre indulgence, je traiterais avec détails la partie de mon sujet qui m'intéresse le plus.

Je citerais la Maison franche de Metz, l'association Verdunoise, peut-être un peu fastueuse par son titre, des Chevaliers académiciens de l'ordre social, les Académies de Léopold, de Stanislas et de M. de Belle-Isle : je dirais les rapports de l'Académie des Arcades avec divers Lorrains à Rome, en outre son agrégation de plusieurs de vos membres dans son sein comme bergers Arcadiens, en les apanageant d'une propriété bocagère en Arcadie. C'est ainsi que nous voyons un de vos Présidents doté

de la campagne de Dircé et successeur à ce titre d'Amphion, *Amphion Dircæus*. Le roi Stanislas, votre fondateur fut lui-même très-flatté de pouvoir dire aussi : *et ego in Arcadia,* et se vit assigner pour cantonnement pastoral la campagne d'Alfirée, échue avant lui à deux papes et à un roi de Portugal.

Mais surtout comment serais-je excusable de ne pas dire au moins un seul mot en passant du *Gymnasium Vosagense* de Saint-Dié, l'une des toutes premières académies d'Europe, pléiade brillante qui dès les temps antiques du duc René a illustré notre Suisse lorraine. Elle a été glorieuse et belle à sa trop rapide aurore cette autre fleur des montagnes, antérieure de plus d'un siècle à celle du Piémont. Bien qu'elle soit à moitié parvenue à cacher dans le virginal secret de ses vallées le riche éclat de sa couleur et la si douce fraîcheur de son parfum, pourtant de Florence même, François Pic de la Mirandole lui adressait des éloges et des vœux. A ne compter que les poëtes on y trouve, tous à la même époque, Pierre de Blarru, Pilladius, auxquels on doit les deux épopées lorraines, Basin de Sandacourt et Philesius. Mais le temps a voulu sauver au Gymnasium la vieillesse et le déclin, et ses gracieuses corolles se sont tout à coup penchées l'une sur l'autre à la fois. L'espace de moins de trois ans lui enlève coup sur coup Gauthier Lud, Ringmann, Louis de Dommartin son chef respecté, en même temps que son royal protecteur René II. Le plus jeune de tous, avant même l'âge de trente ans,

meurt le célèbre Ringmann, celui qui dans ses vers avait décrit et chanté la Vôge; lui aussi avait fait le pèlerinage de Florence où il était apprécié, redemandé et voulait retourner, et fidèle au rite florentin il avait pris le nom de Philesius, nom qu'il a immortalisé.

Ne m'en veuillez pas, Messieurs, je vous prie, si fort que le temps presse, de m'être un court instant attardé près de ces tombes trop oubliées et comme perdues au sein des vieilles forêts de la montagne.

Ne nous y arrêtons pas davantage. Oh non! ne rouvrons pas les portes du tombeau, car trop d'ombres illustres s'en élanceraient à la fois pour déposer devant vous des gloires de la Lorraine. Heureux les temps où les Léopold et les Stanislas offraient une splendide hospitalité aux lettres et aux beaux-arts qui certes le rendaient au centuple. En effet les hommes sont morts, les dynasties et les peuples même ont roulé dans le gouffre du temps, seuls immortels, les ouvrages des Adam, des Guibal et de tant d'autres font aujourd'hui comme alors le charme de l'étranger, l'honneur de la ville et du règne qu'ils ont signalé.

Mais ces années ne sont pas encore si lointaines que les fils aient déjà pu désapprendre leurs pères, et la souche antique nourrit encore des rejetons. Les anciennes associations lorraines peuvent encore se reformer avec leur riche sève et leur féconde vigueur. Qui sait? peut-être qu'un jour, à l'imitation d'exemples heureux, une sorte de Lotharingeum pourrait, rajustant des membres

épars pour en faire un corps solide, abriter ensemble sous son toit, si modeste fût-il, l'Académie, le Musée historique, la Société archéologique, celle des beaux-arts, ainsi que la bibliothèque publique et les collections de ces différentes assemblées, en enrichissant en outre ses murs des ouvrages et des noms des morts illustres de ce pays. Vienne seulement tôt ou tard la volonté, et facile en serait l'exécution, aussi bien que fécond en serait le résultat. Cet établissement, centre intellectuel du pays, pour les lettres, les sciences et les beaux-arts, mettrait en rapport facile et constant des hommes qui ne trouveraient qu'agrément et utilité, tant pour eux que pour le public, à conférer ensemble et se rencontrer autrement qu'en cérémonie de séance et d'auditoire. C'est par une pareille agrégation que plusieurs liens raffermissent, qu'on peut amener un mouvement, une circulation et une vitalité intellectuelle plus actifs, car il est rare que la solitude de l'intelligence arrive à l'agrandir ou à la féconder.

Si de tels souhaits peuvent plus raisonnablement se former, c'est sans doute pour une ville qui a conquis, sous tant de rapports, une position spéciale et d'élite, et dont le passé a laissé derrière lui un sillon lumineux.

En effet, de quelque côté que vous tourniez vos regards, vous êtes riches et comme encombrés de grands souvenirs historiques. Vous conservez les cendres d'un roi d'Austrasie à la Cathédrale, seuls restes mérovingiens subsistants, celles d'un roi de Sicile à la chapelle ducale,

et d'un roi de Pologne à Bonsecours, trois souverains qui ont régné sur ce pays. Dans ce vieux château qui garde encore un lambeau de sa royale broderie de pierre, le nouvel aigle d'Autriche a trouvé son nid pendant cinq siècles avant d'aller s'abattre sur Vienne et sur l'Italie. De ce même château est partie Jeanne Darc, lorsqu'elle allait cueillir la double palme de la victoire et du martyre. De là aussi quinze ans plus tard est partie la reine Marguerite, pour guerroyer contre les deux roses, en attendant que le château de Kœurs l'accueillît, elle et le prince de Galles, dans un entr'acte de royauté.

Là aussi ont été nourris les Guise, race indomptée, au bras de fer, au cœur de fer, dont l'un triomphe du plus puissant des empereurs, et dont d'autres luttent contre le roi de France qui ne leur échappe que par la porte fatale et sujette à retour de l'assassinat.

Ici la mort de Charles-le-Téméraire a changé la face de l'Europe, et les dépouilles de sa tente ornent encore notre prétoire. Rien n'a manqué à toutes ces gloires, ni l'auréole des saints, ni le sceptre des rois, ni l'épée du soldat, et quant aux artistes, ils ont semé sur chaque place leurs gracieuses et immortelles couronnes, découpées dans le fer, la pierre et l'airain.

Si vous faites quelques pas hors de la ville, vous vous heurtez à de pareils souvenirs. A une lieue d'ici, sur les rives de l'Amezule est né saint Arnoul, le père des Carlovingiens ; là repose le corps de son fils saint Clou ; là aussi dans un vallon ignoré est mort, trois siécles après,

malheureusement assassiné, le dernier de ses descendants; et cette noble Maison Austrasienne à laquelle l'Europe avait été donnée, a trouvé là sa tombe, comme elle y avait trouvé son berceau.

Quelques pas plus loin, le vieil Amance a recueilli un roi de Portugal et s'est vu assiégé par un empereur. Je m'arrête, — il me faudrait compter toutes les pierres pour pouvoir compter toutes les gloires et toutes les marques indélébiles que le pied de l'histoire a laissées sur le sol que vous foulez.

Le drapeau Lorrain a été planté à Naples, en Aragon, sur le Danube et à Jérusalem. Les romans de chevalerie ont fait de l'épopée des Lorrains le sujet de nombreux poëmes. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont honoré ces tombeaux et recueilli des trésors dans cette noble poussière d'un passé glorieux. Grâce à eux la chaine des temps et des illustrations n'est point brisée. Ne pouvant les suivre je tiens à honneur d'être une des voix de la foule qui leur crieront courage; un de ceux qui les accompagneront de leurs regards et de leurs vœux.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

(M. HENRI LEPAGE)

AUX RÉCIPIENDAIRES.

MESSIEURS,

Si l'Académie de Stanislas éprouve de vifs regrets chaque fois qu'elle perd un de ses membres par l'éloignement ou par une séparation plus douloureuse, elle ressent, en revanche, une consolante satisfaction quand elle peut ouvrir ses rangs à des hommes qui lui apportent, avec le talent et l'amour de l'étude, les qualités aimables qui font le charme des relations de confraternité.

Ces mérites, l'Académie les a rencontrés en vous, Messieurs, et si vous êtes flattés de l'accueil qu'elle vous a fait, de son côté, elle n'a qu'à se féliciter de ses choix.

Ce serait à moi, appelé par la bienveillance de mes confrères à l'honneur de les présider, à énumérer ici, d'après l'usage, les titres auxquels nous devons de vous compter parmi nous ; mais je tremble, je l'avoue, d'aborder cette partie de ma tâche : la louange, ce me semble, a le double tort de blesser aisément la modestie de la personne à qui elle s'adresse, et de paraître souvent au public une flatterie, quand surtout celui de qui elle émane n'a pas autorité pour la décerner.

Ne sait-on pas, d'ailleurs, Messieurs, avec quelle louable persévérance, tous trois, chacun dans le cercle de vos aptitudes et de vos goûts, vous vous livrez à des travaux diversement dignes d'intérêt.

L'un de vous, que des succès précoces avaient conduit en Italie pour s'y occuper des beaux-arts en eux-mêmes et pour y apprendre leur pratique perfectionnée, a eu le bonheur d'y trouver ensuite la possibilité d'en aller suivre les phases antiques sur le sol de la Sicile et sur celui des contrées du Levant, double théâtre de la gloire des anciens Grecs.

L'autre de vous, — l'ignore-t-on ? — retenu dans sa bonne et chère Lorraine par le lien de fonctions sacrées, a su y découvrir tous les aliments nécessaires pour son activité studieuse, et cela en s'adonnant à la recherche des matériaux de notre histoire locale; prouvant qu'à l'occasion, il saurait honorablement franchir les limites de la spécialité trop restreinte qu'il s'est choisie.

Le dernier de vous, enfin, Messieurs, placé par de nobles instincts au point de jonction des besoins de l'esprit et de ceux de l'âme, aurait pu facilement cultiver la littérature fleurie, s'il n'avait réservé la meilleure part de son temps, soit aux devoirs du magistrat, soit à l'étude et à l'exercice de cette branche de l'économie sociale que l'on pourrait appeler la science de la charité.

Permettez-moi, Messieurs, de m'en tenir à ce peu de mots, et de substituer aux éloges traditionnels quelques considérations inspirées par les morceaux mêmes que vous venez de nous faire entendre.

Malgré les jugements, dédaigneux quelquefois, souvent injustes, d'hommes qui se croient supérieurs, les Académies de province, dont un de nos nouveaux confrères vous a spirituellement retracé l'histoire, ne jouent pas un rôle tout à fait aussi inutile qu'on veut bien le dire, et leur influence, quoiqu'en apparence peu active, n'en est pas moins sensible autour d'elles.

Elles ont d'abord l'incontestable avantage de former, au milieu de la grande famille, une petite famille plus étroitement unie, dont les membres se communiquent fréquemment leurs pensées, discutent celles qui surgissent au dehors et s'inspirent les uns aux autres une salutaire émulation. Combien de bonnes idées, combien de découvertes précieuses en tout genre, n'auraient jamais vu le jour si elles n'avaient pu se produire au milieu d'une Académie, trouver place dans ses Mémoires, et delà, pareilles à la semence féconde que le vent disperse, se répandre au loin pour aller porter leurs *fruits !*

Je pourrais, Messieurs, citer des faits à l'appui de ce que j'avance ; je pourrais invoquer l'autorité de beaucoup d'hommes désintéressés dans la question, rappeler même, au besoin, le passé non sans gloire de l'Académie de Stanislas ; mais ce qui prouve le mieux l'importance des sociétés savantes, n'est-ce pás l'intérêt que leur ont porté tous les gouvernements, et dont, en ce moment, nous avons une preuve éclatante dans la sollicitude que leur témoigne l'homme éminent chargé de diriger l'instruction publique en France.

Ces sociétés ont un autre avantage qui, bien que ne se manifestant pas au-delà de leur sphère intime, si je puis m'exprimer ainsi, mérite néanmoins d'être constaté, et des circonstances récentes nous en ont fait sentir tout le prix : c'est d'entretenir, parmi les membres qui les composent, l'esprit d'union, de concorde et de paix ; c'est d'offrir à toutes les opinions un terrain neutre sur lequel elles puissent se rencontrer. Ainsi, au plus fort de nos derniers orages politiques, lorsque, près de la salle même où se tiennent d'ordinaire nos séances, grondaient des assemblées tumultueuses, nous nous occupions paisiblement de nos travaux, et pas une parole n'en venait interrompre le cours, qui fût l'écho des agitations du dehors.

On pourrait citer, ai-je dit tout à l'heure, plusieurs faits attestant l'heureuse influence exercée par les Académies provinciales : il en est un que je ne crois pas devoir passer sous silence. Si, depuis un certain nombre d'années, l'étude de l'histoire a pris, sur tous les points de la France, de remarquables développements; si tant d'investigations laborieuses et patientes sont venues porter le flambeau de la vérité sur des points obscurs de nos annales, n'en est-on pas quelque peu redevable à l'impulsion partie du sein des sociétés savantes ? N'est-ce pas elles qui ont éveillé et propagé le goût des antiquités nationales, et donné ainsi l'exemple tout à la fois du patriotisme et de l'amour de l'étude ?

Grâce à elles, Messieurs, grâce au mouvement qu'el-

les ont imprimé, n'a-t-on pas vu des hommes jusqu'alors insoucieux des recherches scientifiques, s'y livrer avec passion, et devenir les plus infatigables travailleurs, après avoir longtemps assisté en spectateurs indifférents au progrès qui se réalisait sous leurs yeux !

C'est ainsi que les provinces ont su conquérir la place qui leur était légitimement due. Elles ont répondu victorieusement aux dédains dont elles étaient l'objet, et prouvé que des intelligences élevées pouvaient naître et se développer sur leur sol qu'on disait stérile.

L'histoire, d'ailleurs, qui n'est pas un enfant de l'imagination, a besoin de s'entourer de documents précis et de s'imprégner des traditions locales. Eh bien ! ces documents indispensables, ces précieuses traditions, où les trouver, si ce n'est, presque toujours, dans les lieux mêmes où les événements se sont accomplis ?

Nous pouvons le dire, Messieurs, car c'est la vérité : la Lorraine a pris une large part à ce mouvement intellectuel ; elle a eu à cœur de prouver qu'en descendant du rang de nation, elle n'a rien perdu de ses instincts généreux, et qu'elle a gardé fortes, vivaces, indestructibles, ses vieilles habitudes de patriotisme.

Ce dernier mot, Messieurs, tout le monde le comprendra, je l'espère, n'est pas pris dans une acception mesquine et restreinte ; il n'exprime aucun de ces sentiments étroits contre lesquels, il n'y a qu'un instant, vous avez entendu protester beaucoup plus éloquemment que je ne saurais le faire : il veut dire l'amour du

sol natal, l'amour du pays où nos pères ont reçu le jour, où ils sont morts après nous avoir légué des leçons que nous devons conserver religieusement. Nos affections, nos sympathies, ne vont pas au-delà ; nos regrets sont purs de toute arrière-pensée. En honorant l'ancienne patrie locale, c'est d'un devoir de piété filiale que nous croyons nous acquitter. Nous sommes loin de nous plaindre, comme on s'est plu à le croire, d'une fusion, accompagnée de ménagements flatteurs et suivie de compensations solides ; nous sommes loin de gémir d'une absorption qui, en changeant notre drapeau, nous a donné une patrie grande et glorieuse entre toutes les nations.

Au reste, si quelques-uns ont mal compris, mal interprété nos efforts, il en est d'autres, et nous les en remercions, qui leur ont assigné leur véritable caractère. Il sera, écrivait-on récemment à Paris (1); il sera digne des Sociétés savantes de la Lorraine, d'avoir préparé les éléments à l'aide desquels l'histoire basera son arrêt sur le véritable rôle que cette province a rempli dans l'œuvre capitale de la formation de l'unité française. Ainsi, les regrets érudits de l'ancienne nationalité éteinte, en ranimant les traditions locales, qui font la force des cités, en imprimant plus d'activité aux recherches historiques, auront contribué à rendre possible le grand livre

(1) *Bulletin des Sociétés savantes*, publié sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

de la tradition complète de la France. Ainsi sera sanctionnée une fois de plus cette parole si profonde de M. Portalis : « Tout ce qu'on fait pour la petite patrie, l'est au profit et à l'avantage de la grande (1). »

Et maintenant, Messieurs, une pensée, triste et consolante à la fois se présente à mon esprit. Si je n'ai pas osé adresser d'éloges aux vivants, je puis, du moins, jeter quelques fleurs sur la tombe de ceux qui ne sont plus.

Je ne vous entretiendrai pas de tous les vides qui, depuis une année, se sont faits dans nos rangs ; je vous parlerai seulement de ceux d'entre nos collègues qui nous touchaient de plus près, qui avaient vécu longtemps au milieu de nous, et dont la perte nous a été ainsi plus douloureuse : MM. Jaquiné et Désiré Carrière.

Aucun des détails de la vie si longue et si laborieuse de M. Jaquiné ne vous est inconnu. Ses débuts, au sortir de l'Ecole polytechnique, eurent lieu, vous le savez, Messieurs, sur un bien vaste théâtre : ce fut à Anvers, dans cette ville où s'accomplissaient de si gigantesques travaux et où se préparaient de formidables moyens d'attaque pour résister à la politique d'une puissance dont on ne prévoyait pas alors que les soldats combattraient un jour à côté des nôtres. Il y fut placé sous les ordres d'un autre de nos concitoyens que l'A-

(1) Dissertation sur l'utilité des Académies de province (2e vol. des Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres, etc. d'Aix).

cadémie s'honore d'avoir aussi compté parmi ses membres. Vous n'ignorez pas quelles qualités solides révéla M. Jaquiné dès ses premiers pas dans la carrière qu'il a si dignement parcourue. Si je pouvais l'y suivre, je vous ferais voir ces qualités se développant chaque jour, grâce à une rare aptitude, à un infatigable amour du travail ; je vous montrerais notre compatriote attaché successivement au canal des salines de l'Est, méditant celui de la Sarre, dont la pensée, en s'élargissant, devait enfanter peut-être la belle et grande jonction de l'Océan atlantique avec l'Allemagne à travers la France. Je pourrais vous le représenter dotant notre pays de nouvelles voies de communication, améliorant les anciennes, prenant part au projet de la magnifique ligne ferrée de Paris à Strasbourg, couronnant enfin ses labeurs par l'étude de cet autre chemin qui, dans un prochain avenir, doit nous mettre en rapport direct avec le Midi.

Je pourrais aussi, Messieurs, me plaçant à un autre point de vue, rappeler les services qu'a rendus M. Jaquiné, à notre cité, en siégeant dans ses conseils ; aux pauvres, en veillant aux intérêts de nos hospices ; à l'Académie de Stanislas, en y apportant, sinon une coopération bien active, que lui interdisaient ses nombreuses occupations, du moins les lumières de son esprit et les sages avis de son expérience.

M. Jaquiné a eu le bonheur d'attacher son nom aux vastes et fécondes entreprises qu'il était donné à notre époque de réaliser ; et, ce qui est préférable encore, il a

laissé en mourant une réputation sans tache, le plus bel héritage qu'un père puisse léguer à ses enfants.

La Providence n'avait pas réservé à Désiré Carrière d'aussi longs jours qu'à M. Jaquiné. Il avait à peine atteint sa quarantième année lorsqu'il a été enlevé à l'amour de sa famille, à l'affection de ses amis, à l'estime de ses concitoyens. Mais, quoique trop courte, sa vie a été dignement remplie.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, en quel langage simple et sublime à la fois, Carrière traçait, dans une solennité pareille à celle qui nous réunit, la *tâche du poëte au XIXe siècle*; pour moi, il me semble entendre encore ces vers, auxquels répondirent de si chaleureux applaudissements :

....

J'aurai pour vous aussi des hymnes plein d'amour,
Lorraine, beau pays où j'ai reçu le jour,
France, terre sacrée, adorable patrie,
Vous à qui j'ai voué, dans mon idolâtrie,
Le culte de mes vers, ma vie et mes accents !

La noble mission que Carrière se marquait à lui-même, vous savez, Messieurs, s'il y est demeuré fidèle; vous savez s'il a bien été ce qu'il voulait que fût le poëte : patriote et chrétien.

Ses œuvres, qui font son plus bel éloge, presque tous vous les connaissez : ce sont, tantôt des mélodies touchantes dans lesquelles il a mis toute son âme et tout

son cœur ; tantôt de mâles et énergiques accents, provoqués par une sainte indignation ; tantôt, enfin, des chants plus suaves et plus doux, inspirés par la religion divine dont il fut l'un des plus fervents disciples, l'un des plus zélés défenseurs.

En rappelant les titres des confrères dont nous regrettons la perte, je n'ai pas eu la prétention d'exalter en même temps l'Académie à laquelle ils ont appartenu. Si la modestie est le plus bel apanage des individus, elle doit être également celui des Sociétés savantes. Obtient-on des droits à l'estime publique en se décernant à soi-même des louanges ? Non, Messieurs, mais en méritant cette estime par des travaux solides. Tel est aussi le mobile qui nous dirige. Sans s'exagérer la portée de sa tâche, notre Académie sait, en effet, quelles obligations lui a imposées son royal fondateur.

Chaque homme, chaque association a une mission différente dont il doit bien comprendre et apprécier l'importance. Si le soldat sert le pays en le défendant au péril de ses jours, et le magistrat en faisant aimer et respecter la justice, les Académies ne le servent-elles pas en propageant la science autour d'elles et en perpétuant les traditions historiques, témoins éloquents des siècles passés? Ces rôles divers, plus ou moins grands sans doute, sont également respectables, car au dévoûment que tous exigent préside un même sentiment, une même pensée : aimer et glorifier la patrie.

LA
MORALE DES PARIAS,

D'APRÈS DES EXTRAITS

DE POÉSIES TAMOULES,

PAR M. P. G. DE DUMAST.

MESSIEURS,

Des considérations sur l'histoire ancienne, présentées ici même par un récipiendaire, donnèrent lieu, l'année dernière, à lecture d'un échantillon de poésie indoue, qui faisait entrevoir, en façon d'exemple, la vérité des choses nouvelles indiquées par M. Guillemin.

Prescrire à celui des membres de l'Académie qui lut alors *Candigna et Capila,* de payer encore aujourd'hui quelque tribut semblable, c'est lui conseiller de venir continuer devant vous la tâche de citateur ; c'est l'engager à vous rendre de plus en plus sensible l'abondance et l'éclat des trésors intellectuels que possède l'Orient.

Rien de si naturel, dès lors, que de mettre sous vos yeux, en 1854, un pendant du petit tableau de 1853. Or qui dit *pendant*, Messieurs, dit objet symétrique à un autre, c'est-à-dire, offrant, avec le premier, ressemblance et différence à la fois. Eh bien, le vœu ne serait-il pas rempli, si l'on essayait de vous montrer, prise par les deux bouts opposés, l'une des richesses littéraires de l'Inde? —si, par exemple, après vous avoir fait connaître naguère un peu de la poésie des moralistes brahmes, on vous appelait maintenant à entendre de la poésie des moralistes paréyas, — ou *parias,* comme nous les appelons en France (1).

Quand Bernardin de Saint-Pierre écrivit sa charmante

---

(1) Toujours imitateur des étrangers, même quand il n'y a pas de quoi, le Français a souvent le travers de s'attacher mal à propos à leur orthographe. S'il le faisait pour des mots de leur langue, et afin d'en conserver l'étymologie, il aurait raison; mais non; c'est pour des mots que les étrangers eux-mêmes empruntent et copient, tout comme il serait maître de le faire. Ainsi, l'on a vu longtemps un mot persan qui se prêtait fort aisément à la forme française (le mot *châle*), n'obtenir passeport chez nous que sous déguisement soit allemand (*schall),* soit anglais (*shawl*).

Ah, l'on conçoit bien qu'en Angleterre, où l'*i* est un *aï*, le nom des ilotes indous s'orthographie *parias;* mais en France, pourquoi ne s'être pas mis, dès l'origine, à écrire tout simplement *paraya* ou *paréya ?* — Il est trop tard à présent; la faute est consacrée.

nouvelle, — quand, plus tard, Casimir Delavigne composa sa belle et classique tragédie, — ils produisaient deux œuvres, éloquentes mais hasardées, dont on ne savait pas alors si la donnée offrait quelque justesse. Ce séduisant Paria qu'ils faisaient parler, l'un en prose digne de Jean-Jacques, l'autre en vers dignes de Racine, était un personnage bien hypothétique. Le public restait maître de croire que leur imagination, qui avait fait à elle seule les frais d'une esquisse touchante, pouvait les avoir guidés à faux; et rien ne garantissait que leur peinture n'était pas allée au delà non-seulement du vrai, mais du vraisemblable.

Aujourd'hui, en pareil cas, l'invention trouverait des bases; car on n'en est plus réduit sur le compte des Parias, à des conjectures arbitraires : lumière s'est faite au sujet de leurs antécédents, et nous possédons, à présent, imprimées, des pages écrites par leurs aïeux. Ces infortunés, on le sait maintenant, ne sont autre chose qu'un reste, misérablement avili, des primitifs habitants d'entre Indus et Gange : peuples écrasés, dont l'abaissement, dont l'esclavage, ne devint pas d'abord partout, à ce qu'il paraît, aussi complet qu'aujourd'hui, — puisque tel individu chez eux (témoin Tirou-Vallouvar) put encore parvenir à une éminente culture d'esprit, — mais peuples qui, depuis une époque antérieure aux âges réputés historiques, furent dépouillés au moins de l'indépendance nationale, par la race pastorale et guerrière dont les mœurs se reflètent, comme sur un miroir, dans

les hymnes du Rig-Véda; par cette glorieuse race conquérante, qu'on appellera si l'on veut arianne ou sanscrite, déjà grosse alors des germes d'où devait sortir plus tard le brahmanisme.

Au fait, pour que l'on pût en venir à se former du mérite des Parias d'autrefois une idée sérieuse, il ne suffisait pas qu'établie dans l'Inde comme dans un chez-soi, l'Europe s'y fût mise à étudier la belle langue de leurs anciens vainqueurs : il fallait que l'heure arrivât où l'on aborderait aussi les idiomes antérieurs, ceux des indigènes de la Péninsule d'en deçà du Gange : le tamil ou tamoul, par exemple.

Eh bien, c'est en tamoul, Messieurs, que se trouvait conservé le chef-d'œuvre de la littérature autochtone : les *Courals* (ou distiques) du « divin paréya, » comme ils disent : du célèbre Tirou, surnommé par excellence le vallouvar, c'est-à-dire, le barde ou le *vates :* personnage devenu légendaire, qui passe pour avoir été l'un des poëtes civilisateurs, l'un des Linus ou des Orphées, de la population indoue originelle, ou, en d'autres termes, non sanscrite.

A quels siècles, en réalité, faut-il attribuer ce bel ouvrage, évidemment moins vieux qu'il ne passe pour être? — Personne, jusqu'à présent, ne peut au juste le dire.

Seulement, sa composition ne saurait, dans aucun cas, remonter aux âges antiques de l'indépendance des Paréyas. En toute hypothèse, elle date de plus tard : elle n'a

eu lieu qu'en présence d'institutions étrangères ; qu'en présence, au moins, du culte brahmanique, aux pratiques duquel divers traits, lancés par l'auteur, font des allusions fort claires (1).

Vous allez entendre, Messieurs, un choix de passages, fidèlement reproduits, de ces poésies morales.

Qu'il puisse y avoir là des choses bien surprenantes pour un auditoire européen (choses dont l'existence positive n'est pas douteuse, mais dont l'origine offre matière aux discussions des savants), nous prenons en ce moment-ci le fait *comme il est,* nous bornant à éviter soigneusement de prêter à l'auteur tamoul un langage qui ne soit pas le sien. Il n'y aurait plus, en effet, d'intérêt de curiosité attaché à de pareils morceaux, dès qu'on se permettrait d'en élargir la portée ou d'en aviver les couleurs.

---

(1) Aussitôt que l'usage des caractères typographiques tamouls s'est répandu parmi les naturels de la côte de Coromandel, ils ont fait imprimer les *Courals,* comme leur plus beau titre de gloire ; et l'on possède déjà plusieurs éditions du monument littéraire national auquel ils attachent avec raison tant d'importance. Du reste, autre chose est l'*authenticité* de l'ouvrage, — qui n'est aucunement discutable, — autre chose son *antiquité*, chapitre à l'égard duquel libre carrière est ouverte aux controverses. M. Digot, par exemple, pense que les *Courals* peuvent ne pas remonter plus haut que le VIII[e] siècle, époque où les doctrines occidentales, au moyen surtout de la propagande nestorienne, avaient déjà pénétré dans l'Inde.

Comme il fallait bien, toutefois, vous présenter lisibles à la française, par conséquent tant soit peu enchaînées, les nombreuses maximes extraites du livre,— on n'a pu ni dû se dispenser d'ajouter, par-ci par-là, quelques phrases ou demi-phrases. Mais, hormis ces liaisons, à la fois nécessaires et peu significatives, — simples raccords, dont même souvent la substance nous était virtuellement fournie par des passages plus ou moins similaires; — à part cela, disons-nous, TOUT existait chez Tirou-Vallouvar. Rien ici de caractéristique, Messieurs, que ses admirateurs ne soient en droit de revendiquer pour lui. Rien ni de tendre et de délicat, ni de mâle et de vigoureux, ni d'élevé, d'idéal, d'immense, sans en excepter les élans de la générosité la plus sublime; rien qui n'appartienne au texte même des *Courals*, et qui, dès lors, ne fasse partie du trésor de sentiments et de pensées dont se porte héritière cette fameuse caste des Parias, de qui le nom, rangé au-dessous même de celui des Hilotes, est devenu l'expression du dernier degré d'abaissement auquel une classe d'hommes puisse être réduite sur la terre.

(*Suivent les Maximes.*)

MAXIMES

TRADUITES DES *COURALS* OU DISTIQUES

DE TIROU-VALLOUVAR.

I.

Qu'apprendra jamais l'homme, en sa vaste démence,
Si, trop sûr de lui-même, il n'adore et ne craint (*a*)
Le Maître aux pieds bénis (1), l'Esprit pur et serein (2)?
Ainsi que tout savoir par la lettre A commence,
Le monde a commencé par ce Dieu souverain (3).

Guérir les maux de l'âme est chose difficile,
Hormis à ses vrais serviteurs (4).
En écoutant sa voix d'une oreille docile,
On n'aura pas suivi des préceptes menteurs (5).

---

(1) *Courals*, livre I, § 1.

(2) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.* « Le principe de toutes les lettres est A; le principe du monde est le Dieu suprême. »

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) Heureux sont ceux qui demeurent dans le chemin de la loi qui ne déçoit point, etc. (*Idem, ibid.*).

Rien à ce Dieu ne s'égale ou compare (1).
Si nous avons à fuir des périls séducteurs,
Il brise des cinq sens l'attrait, qui nous égare (2).
Si l'océan du mal des vrais biens nous sépare (3),
Cet abîme, franchi, grâce au secours divin,
Nous laisse parvenir jusqu'au bonheur sans fin (4).

II.

Honte au pervers ! Sa faute, en vain cachée,
Le suit comme son ombre, à ses pas attachée (5) ;
Il ne peut à lui-même en refuser l'aveu (6).
Voulez-vous vraiment vivre (7) et vivre sans reproche ?
Abstenez-vous du mal, redoutez-en l'approche (*b*),
Plus que les approches du feu (8).
Oh oui ; sitôt qu'en vous germe la moindre faute,
Pareille au brin du riz dans son âge premier,
Arrachez-la..! Votre œil se la doit peindre haute
Comme la tige du palmier (9).

---

(1) *Courals,* livre I, § 1.

(2) *Id., ibid., ibid.*

(3) *Id., ibid., ibid.*

(4) *Id., id., id.*

(5) *Id., ibid.,* § 21.

(6) *Id., ibid.,* § 28.

(7) « Ceux qui vivent sans aucun sujet de honte, ce sont ceux-là qui *vivent.* » (*Idem, ibid.,* § 24).

(8) *Id., ibid.,* § 21.

(9) *Id.,* livre II, § 6.

III.

Avant tout, soyez franc (1). Le poids seul du mensonge
En secret nous inflige un tourment mérité (2).
Le corps, pour être pur, dans l'eau vive se plonge :
A l'âme il faut le bain de la sincérité (3).

Puis soyez fort. Que votre âme aguerrie,
Des vents d'orage affrontant la furie,
S'offre aux périls, bravés aussitôt qu'aperçus.
Quand le malheur se montre, il faut qu'elle en sourie (4);
Le mieux, pour elle, est de marcher dessus (5).

IV.

Ferme et fier dans la résistance,
A la vigueur morale unissez la prudence ;
Le plan par vous choisi, suivez-le sans gauchir,
Mais lorsque le bon droit, le bon sens l'autorise.
— Ce n'est point après l'entreprise
Qu'il convient de placer le temps de réfléchir (6).

Méditez donc. — Longtemps roulé dans la pensée,

---

(1) *Courals*, livre I, § 30.
(2) *Id.*, *ibid.*, *id.*
(3) *Id.*, *ibid.*, *id.*
(4) *Id.*, livre II, § 25.
(5) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*
(6) *Id.*, *ibid.*, § 9.

Parfois un grand dessein naît, s'élance et prend cours ;
Car il advient qu'une tête sensée
Rend son projet possible en y pensant toujours (1).

V.

Enivrements que le pouvoir excite,
Désirs qui trop souvent se tournent en fureurs,
Quelle ample source et de torts et d'erreurs (2) !
Puissions-nous, quand leur fougue, hélas, nous sollicite,
Leur préférer toujours et justice et raison !
Les pleurs de l'opprimé sont un âcre poison
Qui des méchants ronge la réussite (3).

Mais, sage ou non, ne vous vantez de rien ;
Montrez-vous humble et doux (4) ; choisissez pour parure
Un front aimable, un modeste maintien. (5)
Sied-il à la vertu d'être hautaine et dure ?
Non ; sa place est chez l'homme exempt de bouffissure,
Qui parle sans rudesse et qui cherche le bien (6).

---

(1) *Courals*, livre II, § 16. — C'est, comme on sait, une pensée de Newton. L'Inde l'avait formulée à l'avance.

(2) *Id.*, *ibid.* 18.

(3) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(4) *Id.*, livre I, § 10.

(5) Littéral. — « La parure de l'homme, c'est d'être humble, et de parler avec douceur. (*Id.*, *ibid.*, *ibid.*)

(6) *Courals*, I, § 10.

VI.

Demeurez calme aussi. Votre propre colère
Est votre ennemi le plus grand (1).
La haîne assombrit l'homme, et bannit, en entrant,
Tous les instincts joyeux qui riaient pour lui plaire (2).
Reste-t-il impuissant dans son courroux brutal :
Il souffre de sentir sa haine inassouvie (3).
La peut-il satisfaire : avantage fatal !
Triste félicité, moins digne encor d'envie (4) !
— Loin donc de vous, ces fureurs sans retour
Dont s'emplit quelquefois notre cœur misérable !
Si la vengeance est le plaisir d'un jour,
S'être fait patient laisse un bonheur durable (5).

VII.

Surtout, brisez vos dards trempés d'un fiel amer.
Retenez, quel que soit le feu qui vous possède,
Ce dard empoisonné qui part comme l'éclair,
La parole. — On guérit les blessures du fer (6) :
Celle que fait la langue est souvent sans remède (7).

---

(1) *Courals*, livre I, 31.
(2) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*
(3) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*
(4) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*
(5) *Id.*, *ibid.* 16.
(6) *Id.*, *ibid.* 13.
(7) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

f

VIII.

Bienveillance (1) ! Il la faut pour être intelligent.
Voit-il clair, le penseur toujours prompt à la guerre,
Docte, mais non pas indulgent (2)?
Certes, sous lui, dans les rangs du vulgaire,
Mieux partagé, moins pauvre, est le cœur obligeant (3).
Ce monde existe peu pour qui vit sans argent :
Pour qui vit sans bonté, l'autre n'existe guère (4).

IX.

Quoi ! de nuire aux mortels nous nous croyons permis,
Nous, qui ne voulons pas qu'un seul d'entre eux nous nuise (5) !
Oh ! respectez leurs droits. Que rien ne vous conduise
A faire ou peine ou tort, même à vos ennemis (6).

Vos ennemis... Qui sait? Quelque jour, l'infortune,

---

(1) *Courals*, livre I, § 25.

(2) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(3) « Etre riche en bienveillance, c'est posséder la vraie richesse. Quant à l'abondance d'argent, elle peut se trouver chez des gens qui ne sont que de véritables pauvres. » — *Id.*, *ibid.*, *id.*

(4) « Pour qui manque de bienveillance, l'autre monde (en quelque façon) n'existe pas ; tout comme il en est de ce monde-ci pour qui manque d'argent. » — *Id.*, *ibid.*, *id.*

(5) *Id.*, *ibid.*, 21.

(6) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

Par une affliction grande s'il en est une,
Peut les traîner honteux jusque sur votre seuil.
Ah ! renvoyez-les vite avec l'âme contente ;
Qu'ils retournent confus de votre doux accueil (1).
Amis, un tel moyen de tromper leur attente,
Qu'il soit votre revanche et votre doux orgueil (2).

X.

Mais ils n'en sont pas là, direz-vous ; mais leur rage
Persévère... — Eh ! qu'importe ? En dépit de l'outrage,
Tout veut qu'en vos pardons vous les enveloppiez.
L'insulte..., souffrez-la (3). Si la règle est austère,
Faut-il qu'en faibles cœurs vous vous y dérobiez ?
Fût-ce à titre de jeûne (4), apprenez à vous taire ;
Endurez. — Voulez-vous un exemple..? la terre
Supporte et nourrit ceux qui la foulent aux pieds (5).

Voilà comme aux affronts répond une âme pure.

---

(1) *Courals,* livre I, 32.

(2) « Renvoyer confus de votre bon accueil ceux qui vous firent du mal, voilà comme il sied de s'en venger. » (*Id. ibid. id.*)

(3) *Id., ibid.* 16.

(4) « Grands sont ceux qui se mortifient par le jeûne ; plus grands ceux qui se mortifient par (le silence devant) les paroles méchantes (sorties contre eux) de la bouche d'autrui. » — *Id., ibid., id.*

(5) Ou même « qui la creusent et la blessent. » (*Id. ibid. id.*)

Mais quand vous secourrez jusqu'à votre rival
Et rendrez le bien pour le mal (1),
Gardez de laisser voir votre antique blessure
A tels qu'un mot clément pourrait humilier.
Il est beau, j'en conviens, de pardonner l'injure :
Il est plus beau de l'oublier (2).

XI.

Ce qu'il ne faut jamais, jamais perdre de vue,
C'est notre dette, à nous ; c'est l'aumône reçue,
C'est la marque d'amour, d'égard ou de pitié (3).
Que ces faveurs, plus tard, on nous les ait ravies,
Gardons du souvenir la première moitié.
Comment mettre en oubli, durant sept fois sept vies (4),
Un chagrin qu'effaça la main de l'amitié (5)!

XII.

Bons cœurs, allez : fuyez tout ce qui brille ;
Contentez-vous sans bruit, des nœuds d'une famille ;
Mettez votre bonheur à procurer le sien.
Qui sait si du joghi les ferveurs extatiques (6)

---

(1) *Courals*, livre I, § 21 et 32.

(2) *Id.*, *ibid.* 16.

(3) *Id.*, *ibid.* 11.

(4) Proprement, « durant sept fois sept métempsycoses. » (*Id.*, *ibid.*, *id.*)

(5) *Id.*, *ibid.*, *id.*

(6) *Id.*, *ibid.* 5.

L'auront placé plus haut, sur l'échelle du bien,
Que l'humble travailleur qui, ne négligeant rien,
A dignement rempli ses devoirs domestiques (1) !

XIII.

Ces devoirs, après tout, ont leur charme émouvant.
Quel est le plus doux son ? demande-t-on souvent.
La flûte ; répond l'un. Non, dit l'autre ; la lyre (2).
— Ah ! pour jeter chez l'homme un ravissant délire,
Moi, je connais un son plus doux et moins savant.
Mais, qu'ils parlent ainsi, chacun le peut comprendre,
S'il ne leur a jamais été donné d'entendre
La vagissante voix de leur premier enfant (3).

XIV.

Ainsi, parfois la vie a des fleurs pour le sage.

Mais, n'en vît-il pas une à cueillir au passage,
Sa route veut qu'il marche et sans avoir faibli.
Quoi que pour nous séduire on puisse ou dire ou faire,
Il n'est ni plus grand bien que la vertu sévère (4)
Ni plus grand mal que son oubli (5).

---

(1) *Courals*, livre I, 5.
(2) *Id., ibid.* 7.
(3) *Id., ibid., ibid.*
(4) *Id., ibid.* 4.
(5) *Id., ibid., id.*

On y forfait par la simple pensée (1).
N'enviez point ce que possède autrui (2) :
Ni les moissons qu'on récolte pour lui,
Ni sa compagne au fond du gynécée.
Ah ! du foyer la paix est renversée
Quand une épouse, infidèle à l'honneur (3),
Trompe avec nous, sans que rien la retienne,
La vigilance, inutile gardienne (4).
Mais les remords suivent le suborneur (5) ;
Mais de l'époux qu'il priva du bonheur
La peine encore est moindre que la sienne (6).

XV.

Et puis la loi suprême, en son cours imposant,
A l'équité ne reste point bornée.
Etre juste, c'est peu : montrez-vous bienfaisant.
Pour vous seul, de vos biens vous a-t-on fait présent (7)?

---

(1) *Courals*, livre I, § 29.

(2) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.* 6.

(4) *Id.*, *ibid.*, *id.* — Et l'auteur va plus loin que notre phrase, car il signale l'adultère de cœur. « Qu'importe la vigilance, si, gardienne du gynécée, elle ne l'est pas de la fidélité (morale) de la femme ! »

(5) *Id.*, *ibid.* 15.

(6) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(7) *Id.*, *ibid.* 22.

C'est pour les malheureux qu'avant tout destinée (1),
Avec ordre aux mortels de l'aller divisant,
Digne fruit du travail, la richesse est donnée (2).

Chez les vrais amis des humains,
A quoi ressemble l'opulence?
A l'arbre qui, sur les chemins (3),
Laisse aux plus indigentes mains,
Cueillir les fruits d'or qu'il balance.
A la source aux flots renaissants,
Qui, jusque dans nos murs puissants
Vient, par des routes souterraines,
Nourrir les publiques fontaines
Et livrer son onde aux passants (4).

O, la consolante pensée!
Quand, chez de nobles cœurs placée (5),
La richesse, amplement versée,
Du bien ne se détourne pas,

(1) *Courals*, livre I, § 22.

(2) Littéral. — « Créée par le travail, la fortune d'un homme digne d'être riche, lui est donnée pour opérer la charité. » (*Id.*, *ibid.*, *ibid.*)

(3) Proprement, « A l'arbre qui présente ses fruits au beau milieu d'une ville. » (*Id.*, *ibid.*, *ibid.*)

(4) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(5) *Id.*, *ibid.*, *id.*

L'or devient une panacée
Qui guérit les maux d'ici-bas (1).

XVI.

A tout être souffrant porter son assistance,
Religieux devoir ! — qui vaut la pénitence (2). —
Oui, s'imposer la faim tant que le jour a lui,
C'est un pieux mérite, il le faut reconnaître (3) ;
Mais c'en est un, plus grand peut-être,
De soulager la faim d'autrui (4).
— Seulement, abjurons la paresseuse attente
Qui contraint les besoins à venir supplier.
Ne jouir que pour soi d'une table abondante,
Est plus triste que mendier (5).

XVII.

Oh ! sentez bien à quoi vous sert l'aisance !
Certes, parmi les bons s'il est un malheureux,
C'est l'homme ardent et pauvre, et qui, né généreux,

---

(1) « Quand l'opulence se trouve placée chez de nobles cœurs, elle ressemble à l'arbre (allégorique) de l'infaillible panacée (qui guérit tous les maux). — *Courals*, I, 22.

(2) *Courals, ibid.* 23.

(3) *Id., ibid., ibid.*

(4) *Id., ibid., ibid.*

(5) Littéral. — *Id., ibid., ibid.*

Ne saurait contenter ses goûts de bienfaisance (1).
Vous, riches, donnez donc. — Faux sage, tu souris :
« On peut, à trop donner se dépouiller » (2).— Qu'importe?
La passion du bien, quand elle est la plus forte,
Se complaît à goûter ses plaisirs favoris (3).
Car répandre l'aumône est un bonheur suprême ;
C'est un trésor qui vaut qu'on l'achète à tout prix,
Fallût-il SE VENDRE SOI-MÊME (4).

XVIII.

Courage donc ! Qu'on raille un si doux sentiment,
Sa sublime imprudence est chère au cœur aimant.
Celui *qui n'aime pas* peut compter ce qu'il donne (5) ;
L'autre n'a rien à lui, pas même sa personne (6).
Oh ! chez l'être sensible, en qui trouve aliment
D'un pur amour la vertueuse flamme,
La matière est le trône où vraiment siége une âme (7).

---

(1) *Courals,* livre I, 22.

(2) *Id., ibid., ibid.*

(3) *Id., ibid., ibid.*

(4) Littéral. — « Dût-on, par ses aumônes, s'être réduit au dénuement, la bienfaisance VAUT qu'on l'achète EN SE VENDANT SOI-MÊME. » (*Courals*, I, 22.)

(5) *Id., ibid.* 8.

(6) *Id., ibid., ibid.*

(7) *Id., ibid., id.*

Hors de là, qu'est-ce au fond que le corps le plus beau?
Un squelette, couvert de muscles et de peau (1).

XIX.

Aussi bien, tout s'envole : et grandeurs et richesses (2).
Les avons-nous? sachons, par nos largesses,
En acheter un plus durable sort (3).
Passagers si peu sûrs du temps qu'on nous accorde,
Hâtons-nous d'accomplir, avant le jour de mort,
Les œuvres de justice et de miséricorde (4).

On n'entend que ces mots : « Hélas, c'est fait de lui.
» Debout hier encore, il n'est plus aujourd'hui (5) ; »
Et pourtant, incertain d'avoir un jour à vivre,
Aux plus vastes projets sans mesure on se livre (6).
— Oh ! des rêves humains folle et triste largeur !
Nous oublions ce qu'en vain tout nous crie :
Que notre corps n'est que l'hôtellerie
Où notre âme ici-bas réside en voyageur (7).

---

(1) *Courals*, livre I, § 8.

(2) *Id.*, *ibid.* 34.

(3) *Id.*, *ibid.*, *id.*

(4) « Les bonnes œuvres doivent se faire en hâte, avant que n'arrive le hoquet de la mort. » (*Id.*, *ibid.*, *id.*)

(5) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(6) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

(7) *Id.*, *ibid.*, *ibid.*

L'oiseau qui dans son œuf sommeille encore en germe,
Sous sa dure enveloppe attend jusques au terme ;
Puis, quand vient le moment, il la brise, il en sort.
Eh bien, dès qu'une fois il a vu la lumière,
Dites-moi, rentre-t-il dans sa coque première (1) ?
Il la fuit pour jamais, dès qu'il prend son essor.

XX.

Plus de retards, puisque le temps nous presse (2).
Que de nos vœux souveraine maîtresse,
L'énergique VERTU vienne avant notre fin
Ranger notre vouloir sous le vouloir divin.
Cheveux longs ou rasés, là n'est point l'importance (3) ;
Mais il faut, aux penchants opposant résistance,
Loin du monde et du vice avoir tourné les yeux (4).
Celui seul qui, s'armant d'un effort méritoire,
A sur l'instinct mauvais remporté la victoire,
Est un grain destiné pour la moisson des cieux (5).

---

(1) « A peine est-il délivré de son œuf, l'oiseau s'envole (et n'y revient plus). Tel est le (faible) nœud d'alliance qu'avait formé l'âme avec le corps. » — *Courals*, I, 34.

(2) *Id.*, *ibid.*, *id.*

(3) *Id.*, *ibid.* 28.

(4) *Id.*, *ibid.* 14.

(5) « Qui s'est rendu maître de ses cinq sens, au moyen du crochet (du croc, du grapin, etc.) de l'énergie, celui-là est une graine pour le champ du ciel. » — *Courals*, I, § 3.

NOTES.

(*a*) Par respect pour les règles de la versification, trop ignorées ou trop négligées de nos jours, rappelons, de peur d'avoir semblé donner le moindre mauvais exemple à la jeunesse, que si nous faisons rimer ensemble ici deux mots (*craint, souverain*) dont l'un prend le *t* final et l'autre non, c'est qu'il existe à cet égard permission normale, lorsque l'un des deux mots est monosyllabe, ou lorsqu'ils le sont l'un et l'autre.

Le même cas se présente au paragraphe XIX, pour *essor* et *sort*.

(*b*) On est tenté de croire qu'*approche* et *reproche* ne sauraient former rime légitime, car ils ont l'air de n'être que les composés d'un seul et même radical. Mais les dictionnaires étymologiques leur assignent deux origines différentes. Tandis qu'*approche* dérive sans aucun doute de l'adverbe latin *propè*, il ne paraît point que *reproche* découle de la même source. *Reproche* vient, selon Ménage, de *reciprocare;* et suivant Le Duchat (dont les preuves semblent meilleures), de *reprobare*. Dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'y a là aucune connexion avec *propè;* et dès lors, le soupçon de parenté s'efface entre *approche* et *reproche,* ce qui rend leur mariage licite.

PROGRAMME DU PRIX DE 1855.

D'après les intentions de son royal fondateur, l'Académie de Stanislas est tenue de travailler à l'histoire de la Lorraine. Il entre dans ses devoirs, par conséquent, d'éclaircir et de mettre en relief, chaque fois que l'occasion s'en présente, les traits qui caractérisèrent cette nation éteinte, douée jadis, malgré la petitesse de son territoire, d'une vitalité si grande.

Or, pour s'acquitter d'une pareille tâche avec autant de largeur et d'élévation que la chose en comporte, l'Académie ne croit pas pouvoir mieux faire que de se placer surtout au point de jonction du passé et du présent, de manière à embrasser à la fois les deux ordres d'idées. En fait donc de sujets de prix à proposer, sa préférence doit se porter sur des matières d'un intérêt mixte, où puissent se marier avec les conceptions anciennes les conceptions les plus modernes ; où puissent se rencontrer les pensées particulières d'autrefois avec les pensées générales d'aujourd'hui.

Il est un sujet, par exemple, que la nature des choses semble présenter de nos jours en première ligne.

On ne connait point assez, même en Lorraine, le rôle

important, décisif, qui jadis, dans les progrès, soit intellectuels, soit moraux, fut pris par les habitants du pays dont Nancy était la capitale. Pour en choisir un exemple entre vingt, il suffit de nommer *les machines à vapeur*.

Rien de curieux comme de voir, en ceci, des champions, aussi ardents que mal informés, réclamer avec feu, qui pour l'Angleterre et qui pour l'ancienne France, le mérite de la priorité ; tandis que cette invention (en tant du moins que chose pratique, réalisable, sinon même réalisée), n'appartient ni aux Anglais, ni même aux Français proprement dits, mais bien aux Lorrains d'autrefois, lesquels, lors de leur réunion à la France, lui apportèrent en dot, avec tant d'autres nobles choses, ce magnifique héritage, alors non apprécié encore à toute sa valeur.

Si, en effet, on considère dans ses trois branches principales l'emploi de la vapeur comme force motrice, on reconnaît :

1° Qu'appliqué aux mécaniques dans les ateliers et manufactures, il a eu pour auteur Vayringe ;

2° Qu'indiqué comme principe de propulsion pour les navires, en place du vent dans les voiles, il est dû au chanoine Gauthier ;

3° Et qu'enfin, essayé comme moyen de traction sur les routes, il est la pensée et l'œuvre de Cugnot.

Or, Vayringe, Gauthier ni Cugnot, n'appartenaient, par leur naissance, ni à la nation française ni à la nation anglaise. Tous les trois étaient nés sous le sceptre de Lorraine.

Il reste à développer cette vérité par des détails qui soient de nature à la populariser, en faisant mieux sentir à tout le monde combien elle est certaine. En conséquence, l'Académie ouvre le concours dans les termes suivants :

« *Montrer quelle a été, dans l'application de la vapeur aux différentes machines, la part d'initiative du peuple lorrain ; notamment aux trois époques et sous les trois faces représentées par Vayringe, Gauthier et Cugnot.* »

Le prix consistera en une médaille d'or de trois cents francs. Comme il sera donné dans la séance publique de 1855, les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, avant le 1er mars prochain.

PRIX DE 1856.

Dans la double intention, d'une part, de faire commencer moins tard des études dont le début ne saurait être trop prompt, parce que les matériaux en disparaissent ; et d'autre part, de laisser plus de temps et de facilité à des investigations qui semblent exiger, pour être bien faites, le loisir de deux saisons de vacances, c'est-à-dire, de deux automnes, l'Académie de Stanislas juge à propos aussi de faire connaître à l'avance son sujet de prix de l'année 1856. Dès à présent, donc, elle en formule ainsi le programme :

« *Présenter* (avant le 1er mars 1856) *le recueil, noté, le plus complet, des airs nationaux et populaires qui, avant la domination française, étaient répandus en Lorraine.* » Prix : une médaille d'or de 300 fr.

Cette question, comme l'a dit autrefois l'Académie, est *bien* moins littéraire que musicale. Sans doute, si les airs que l'on ira glaner avec soin dans les villages, s'y trouvent associés à des paroles, on reproduira ces dernières, pour peu surtout qu'elles offrent un cachet de vieillesse et d'authenticité ; sans doute on prendrait note aussi des coutumes, traditions, légendes, etc., au cas où il y en aurait quelques-unes d'attachées aux chants ou refrains locaux : mais c'est du point de vue mélodique, avant *tout*, qu'il faut considérer ces cantilènes.

Ce dont il s'agit essentiellement, c'est de pénétrer au fond des hameaux reculés, et là, en faisant répéter aux vieillards les airs qu'ils entendirent ou qu'ils *rondillèrent* dans leur enfance, de recueillir les rares débris subsistants de nos vieux airs populaires. C'est, en un mot, de reconstituer, moyennant le plus grand nombre possible d'échantillons sûrs, la physionomie de l'ancienne musique lorraine ; d'une musique vraiment née sur le sol même, et empreinte encore des caractères du peuple éteint dont ses modulations étaient l'expression instinctive, étaient en quelque sorte la voix.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1853,

PAR M. AUG. DIGOT,

Secrétaire annuel.

MESSIEURS,

L'obligeance de notre secrétaire-perpétuel m'avait dispensé, l'année dernière, de vous rappeler les titres des confrères qui nous ont quittés en 1852, et de ceux qui sont venus remplir les vides que la mort ou l'absence avaient faits dans nos rangs, et ce partage m'avait permis de resserrer les bornes de mon travail ; il n'en est malheureusement pas de même aujourd'hui, et malgré tout mon désir d'abréger une lecture, dont le moindre défaut est d'être peu amusante, je me vois forcé de retracer à la fois les pertes faites par l'Académie, les acquisitions

qui ont augmenté la liste de ses membres, les travaux qui ont rempli nos séances et les envois qui ont enrichi notre bibliothèque, et qui attestent l'activité de beaucoup de nos correspondants.

Le tableau des membres titulaires a vu disparaître trois noms : ceux de MM. JAQUINÉ, ROHRBACHER et GUILLEMIN. Ce dernier, appelé à diriger l'académie départementale d'Ille-et-Vilaine, n'est pas entièrement perdu pour nous ; car depuis qu'il est devenu notre correspondant, nous avons reçu une communication de sa part, et nous espérons en recevoir encore de temps en temps ; j'en dirai autant de M. l'abbé ROHRBACHER, que ses publications historiques et agiographiques retiennent à Paris depuis quelques années, mais qui n'a pas abandonné notre pays *sans esprit de retour*.

La mort nous a enlevé M. JAQUINÉ, inspecteur divisionnaire honoraire des ponts et chaussées, qui appartenait à l'Académie depuis le mois de février 1811, et M. Désiré CARRIÈRE, qui ne resta que trop peu de temps parmi nous, et qui s'était fixé à Mirecourt depuis dix années environ. Je me proposais de tracer ici le portrait de ces hommes si distingués à des titres divers, mais notre président a rempli récemment cette tâche mieux que je n'aurais pu le faire, et je ne veux rien ajouter à ce qu'il vous a dit.

La liste de nos correspondants a éprouvé d'autres pertes que celle de M. CARRIÈRE ; M. LÉVY, ancien chef d'institution et membre de l'Académie de Rouen,

M. Depping, M. Edouard de Bazelaire, M. Denis père et M. Bottin sont morts dans le cours de l'année 1853. M. Depping est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages qui ne sont pas sans mérite. Son *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, ses Recherches sur l'état des juifs en France pendant le moyen-âge, et son *Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV* (recueil qui forme quatre gros volumes in-4°), lui avaient acquis une réputation solide, et on a même été surpris de voir qu'ils ne lui eussent pas ouvert les portes de l'académie des inscriptions et belles-lettres. M. Denis père s'était fait connaître par la publication du *Narrateur de la Meuse*, qui parut depuis le mois de septembre 1804 jusqu'au 1er juillet 1830, et dont les cinquante volumes renferment, outre ces nouvelles sur lesquelles on ne voudrait plus jeter les yeux le lendemain, beaucoup d'articles intéressants pour l'histoire et surtout pour les antiquités de notre province, dont M. Denis était un des plus courageux explorateurs. On lui doit des dissertations sur cette branche des études historiques, entre autres un *Essai archéologique sur Nasium*, et un livre intitulé : *L'illustration restituée à la montagne de Montsec*, livre dans lequel notre correspondant a fait des efforts, plus méritoires qu'heureux, pour retrouver dans ce lieu le *Castrum Vabrense* dont parle Grégoire de Tours. L'archéologie avait aussi fait l'objet des premières études de M. Bot-

TIN, qui a donné quelques morceaux concernant la Lorraine ; mais il avait depuis longtemps tourné son attention d'un autre côté et s'occupait de la rédaction de l'*Almanach du Commerce*. M. Edouard DE BAZELAIRE, dont j'ai été le compagnon d'études, et dont tout le monde a déploré la fin prématurée, n'habitait plus notre pays depuis quinze années au moins. Son ouvrage sur les Vosges, sa traduction de l'ouvrage du cardinal Morichini sur les établissements de bienfaisance publique que possède la ville de Rome, son étude sur le B. Pierre Fourier, et de bons et nombreux articles publiés dans différentes revues, avaient valu à M. DE BAZELAIRE la réputation d'un écrivain fécond et spirituel.

Six correspondants ont remplacé, en 1855, ceux dont l'Académie avait appris la mort. Ces nouveaux correspondants sont : MM. COLSON, docteur en médecine, à Noyon ; HENRIOT, juge de paix, à Bar-le-Duc ; GRELLOIS, médecin-major à l'hôpital militaire de Metz ; MARCHAL, conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale, à Bruxelles ; FROCHEUR, premier employé auxiliaire à la même bibliothèque, et Nicolas PICCOLOS, helléniste à Paris.

Les sciences médicales doivent à M. COLSON un mémoire fort étendu *sur le traitement des plaies succédant à l'extirpation des tumeurs du sein et de l'aisselle, au moyen de la suture entortillée* ; mais notre confrère s'occupe aussi de numismatique, et il nous a remis une *Notice sur la monnaie de Marie de Blois et de Jean Ier*,

duc de Lorraine, frappée à Neufchâteau. Les annales de notre patrie ont fourni à M. Henriot les sujets de trois romans : *Frère Eustache, Le Besme* et *La Dame de Neuville,* dans lesquels il a retracé, non sans succès, quelques épisodes de l'histoire de Lorraine pendant la première moitié du XVIIe siècle. M. Grellois vous a présenté, à l'appui de sa demande, des *Etudes archéologiques sur Ghelma (l'ancienne Calama) et sur Hammam-Meskhoutinn.* Le premier de ces deux mémoires, accompagné de onze grandes planches, fait connaître, avec détails, la situation, l'histoire et les ruines de Calama, ville considérable qui possédait des théâtres, des thermes, des maisons somptueuses, et qui, chose plus précieuse pour la science, a conservé beaucoup d'inscriptions latines et des cippes funéraires portant des légendes puniques. La notice sur Hammam-Meskhoutinn, sans offrir le même intérêt, ne laisse pas d'avoir son importance; on y trouve la description des antiquités découvertes dans ce lieu, que M. Grellois croit pouvoir identifier avec les *Aquæ Tibilitanæ* des itinéraires anciens, et qui renferme, depuis 1844, un vaste établissement thermal destiné aux militaires de notre armée d'Afrique. La rédaction du catalogue des manuscrits que contient la riche bibliothèque des anciens ducs de Bourgogne (aujourd'hui bibliothèque royale de Bruxelles), des notes intéressantes qui complètent l'histoire de ces princes par M. de Barante, et d'autres écrits ont assuré depuis longtemps à M. Marchal une grande réputation

scientifique, et j'ajouterai que notre correspondant réunit, en ce moment, les matériaux d'une nouvelle histoire de l'empereur Charles-Quint. Quoique le nom de M. Marchal figure parmi ceux des associés étrangers, il n'en est pas moins lorrain d'origine; car il descend d'un de nos compatriotes qui émigra, pour suivre dans les Pays-Bas autrichiens le prince Charles-Alexandre, second fils de Léopold. M. Florian Frocheur, un des élèves et des adjoints de M. Marchal, a publié plusieurs opuscules, dont les uns concernent la Belgique, tandis que les autres éclaircissent quelques points de l'histoire des lettres. Je rangerai dans la première classe la *Notice historique sur l'antique dépôt littéraire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles*, et la brochure intitulée : *Les Gueux à l'hôtel de Culembourg;* je placerai dans la seconde la *Notice sur Brunetto Latini et sur son trésor des sciences*, et les trois brochures qui portent les titres suivants : *Sur un manuscrit du treizième siècle intitulé : Sydrac, le grand philosophe, ou la fontaine de toutes sciences; La belle Hélène de Constantinople, ou examen et analyse d'une épopée romane du douzième siècle; Histoire romanesque d'Alexandre-le-Grand, ou recherches sur les différentes versions du Pseudo-Callisthène, à propos d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique.* La littérature grecque moderne est redevable à M. Piccolos de traductions d'ouvrages français, et la littérature grecque ancienne lui doit une édition critique de la vie

de l'empereur Auguste par Nicolas de Damas, des remarques sur quantité de passages difficiles ou corrompus tirés de divers auteurs, et un volume qui, sous le titre de *Supplément à l'Anthologie,* renferme beaucoup de poésies inédites anciennes et modernes, parmi lesquelles j'ai trouvé, avec surprise, des vers grecs de notre confrère M. Guerrier de Dumast.

Les trois littérateurs dont je viens de mentionner les écrits ont été placés tous trois sur la liste des associés étrangers, et je dois faire remarquer que nous comptons dans cette classe plusieurs de nos correspondants les plus actifs et les plus zélés.

Physique. C'est l'un d'eux, M. Antinori, directeur du musée d'histoire naturelle et de physique à Florence, qui nous a fait parvenir un volume contenant le résumé des expériences faites autrefois par les membres de l'académie *del Cimento,* l'histoire de cette société célèbre par ses découvertes dans le domaine des sciences naturelles, et des additions sur quelques-uns des sujets dont les académiciens s'étaient occupés. Un autre correspondant italien, M. le docteur Bertini, de Turin, nous a envoyé les comptes rendus des congrès scientifiques qui ont eu lieu dans les villes de Toulouse et d'Arras en 1852 et en 1853. Un troisième correspondant étranger, M. l'abbé Zantedeschi, professeur de physique à l'université impériale et royale de Padoue, vous a fait hommage d'un opuscule intitulé : *La Termocrosi di Melloni*

dimostrata insussistente, et l'autore in opposizione con sè stesso. Un quatrième, M. le docteur KARSTEN, de Berlin, vous a offert le volume qu'il publie, tous les ans, pour apprécier les ouvrages de physique imprimés pendant une des années précédentes. Je dis une des années précédentes, car il faut du temps à M. KARSTEN pour réunir et analyser les livres qui font l'objet de cette utile publication, et le volume que nous avons reçu en 1853 contient seulement la revue des écrits qui ont paru en 1848. Je rattacherai encore à ce paragraphe, quoiqu'elle ne traite pas exclusivement de recherches consacrées à la physique, une brochure que vient de distribuer notre correspondant M. le docteur HAXO d'Epinal, et à laquelle il a donné le titre de *Coup-d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société d'émulation des Vosges.*

M. le docteur SIMONIN père nous a communiqué le résumé des observations météorologiques qu'il a faites pendant l'année 1853, et ce travail se fait remarquer, comme tous ceux qui l'ont précédé, par l'exactitude des observations, ainsi que par le choix et l'utilité des renseignements de diverse nature qui les accompagnent et les complètent.

CHIMIE. M. BLONDLOT nous a lu un *Mémoire sur la digestion des matières amylacées.* Ce mémoire est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur étudie la constitution de la matière amylacée, et démontre que chaque grain de fécule est formé par des membranes

concentriques, comme M. Payen l'avait indiqué. Ces membranes elles-mêmes résultent de l'agglomération de granules infiniment petits, entrevus, au microscope, par M. Biot, et obtenus par M. Jacquelain, au moyen de la marmite de Papin. Selon M. Blondlot, ces granules sont réunis entre eux par une trame de matière azotée, ayant quelqu'analogie avec la gélatine, et à laquelle l'amidon doit la propriété de bleuir par l'iode, la matière amylacée proprement dite ne changeant pas de couleur en présence de ce réactif. Dans la seconde partie, notre confrère combat l'opinion des auteurs modernes qui prétendent que la digestion des matières amylacées consiste dans leur transformation en sucre et en dextrine, sous l'influence de la salive et du suc pancréatique. Il établit que ces fluides, tout en faisant perdre, comme beaucoup d'autres liquides animaux, à l'empois la faculté de bleuir par l'iode, en présence d'une réaction alcaline, ne le convertissent pas pour cela en sucre; que d'ailleurs cette conversion fût-elle possible hors du corps, elle ne saurait s'effectuer dans le tube digestif, à raison du principe acide dont les aliments s'imprégnent dès leur arrivée dans l'estomac, et qu'ils conservent généralement jusque vers l'extrémité de l'intestin. Dans la troisième partie de son travail, M. Blondlot recherche comment les matières féculentes sont digérées dans l'estomac par le suc gastrique. En effet, ce fluide, qui n'exerce aucune action sur les principes non azotés, et par conséquent sur les granules proprement dits, at-

taque facilement l'espèce d'enduit azoté qui les réunit, et auquel ils sont redevables de la propriété de bleuir par l'iode ; d'où il résulte que, d'une part, ces granules sont désagrégés par l'action péristaltique de l'estomac, et que, d'autre part, ils jaunissent par l'iode, au lieu de bleuir, à mesure que l'enduit se détruit ou se modifie. Or, ces principes, auxquels la théorie conduit facilement, sont pleinement confirmés par l'expérience. Il suffit, pour s'en convaincre, de nourrir différents animaux avec des matières amylacées quelconques, et, après les avoir mis à mort, d'examiner au microscope le contenu de leur tube digestif, dans lequel on trouve des myriades de granules amylacés jaunissant par l'iode, et dont la quantité diminue à mesure que, en s'avançant vers l'extrémité de l'intestin, ils sont absorbés par les vaisseaux où se forme le chyle.

Un de nos correspondants français, M. Violette, qui a siégé parmi nous comme membre titulaire pendant plusieurs années, nous a fait hommage de deux mémoires sur les charbons de bois, qu'il a communiqués à l'Académie des sciences le 12 mai 1851, et le 16 mai 1853. Dans ces mémoires, M. Violette démontre, par des expériences nombreuses et délicates, qu'il est nécessaire de réviser le dosage de toutes les poudres (poudres de mine, de guerre et de chasse), en mettant les quantités de soufre et de salpêtre en rapport atomique avec le carbone du charbon. La fabrication, renonçant alors à des procédés entièrement empyriques pour entrer dans une voie ra-

tionnelle, produira des poudres semblables, identiques ou analogues à de véritables composés bien définis, et dont les réactions pourront être à l'avance connues et déterminées, comme celles des autres composés chimiques. C'est l'alchimie, ajoute M. VIOLETTE, qui nous a légué les procédés que nous suivons encore pour faire la poudre ; il est temps que la chimie pure améliore cet héritage, comme elle l'a fait dans les autres arts industriels.

Nous devons à un autre correspondant français, M. GIRARDIN de Rouen, deux mémoires dont l'analyse ne peut trouver place dans ce compte rendu ; le premier est relatif aux *guanos du commerce*, et le second à une *sécrétion anormale d'albumine par l'organe mammaire.*

HISTOIRE NATURELLE. M. Paul LAURENT a déposé sur votre bureau le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Etudes physiologiques sur les animalcules des infusions végétales, comparés aux organes élémentaires des végétaux.* Dès l'année 1834, l'auteur a publié, dans nos mémoires, des recherches sur la cellule végétale et sur les animalcules des infusions, et aujourd'hui encore il croit à l'exactitude de la majeure partie des résultats qu'il avait consignés dans ces premiers travaux. Toutefois, la petitesse des corps observés, la longue patience et le temps qu'exige, de la part même des hommes spéciaux, la vérification de pareilles expérien-

ces, lui faisaient craindre que les faits qu'elles lui avaient révélés entrassent tardivement dans le domaine de la science. M. Laurent se trouvait, d'ailleurs, arrêté par un obstacle qui semblait insurmontable. Toutes les ressources du microscope étaient épuisées, et l'*auteur était* presque décidé à renoncer à ses recherches, lorsqu'il eut l'ingénieuse pensée, non plus de chercher à obtenir de cet instrument des grossissements *extraordinaires*, qu'il n'accorde qu'en assombrissant les objets soumis à son pouvoir amplificateur, mais bien de grossir les animalcules eux-mêmes en leur donnant une nourriture appropriée à leur organisme. Notre confrère a réussi, et aussitôt après, dit-il, il a découvert non-*seulement* des organes inconnus jusqu'à présent, mais encore le jeu de ces organes; de telle sorte que l'on a pu comprendre les phénomènes de la nutrition et de la fécondation *chez* les animalcules des eaux, et reconnaître comment certains d'entre eux éprouvent des modifications nombreuses et importantes, qui avaient fait admettre l'existence d'espèces différentes, tandis qu'en réalité il n'y a que des variations du même individu. L'auteur ajoute *que*, maintes fois, il a eu l'occasion de constater des associations, plus ou moins multiples, d'individus semblables entre eux et donnant lieu à des formations bizarres, que l'on observe dans les eaux d'infusion, et que plusieurs naturalistes avaient attribuées, sans aucune hésitation, à une génération spontanée. En continuant ses investigations sur la vie de ces corpuscules ainsi agrandis,

l'auteur a pu saisir les détails de leurs accouchements complexes et successifs, et quand il les a vus arriver au terme de leur existence, il espérait toucher bientôt à la fin de sa tâche. Mais la mort ne répond pas, chez les infusoires, à l'idée que nous avons en général de ce moment suprême. La mort n'est pour eux qu'une résurrection et une multiplication immense. C'est en vertu de cette multiplication, dit encore M. LAURENT, que d'innombrables êtres, pareils à l'animalcule dont ils sont nés, travailleurs disciplinés autant qu'infatigables, se livrent à des constructions variées, admirables, que l'on ne saurait imaginer *à priori*, et qui ont pour but (comme tous les autres actes de l'existence des infusoires) la conservation, la prospérité et la multiplication de l'espèce. L'auteur pense que les lecteurs du volume qu'il vient de publier ne refuseront pas leur assentiment aux conclusions de ce grand travail, et qu'ils admettront que la force vitale domine constamment les forces physiques, et que cette puissance préexiste aux travaux où des ouvriers microscopiques ne sont, en définitive, que les metteurs en œuvre d'éléments infiniment petits, animés, et sortis, parfaits, des mains d'un être infini, seul capable de les avoir créés.

L'importance de l'ouvrage de M. Paul LAURENT a suggéré à MM. BRACONNOT et GUERRIER DE DUMAST de vous en présenter un aperçu, et vous avez entendu, dans une de vos dernières séances, la lecture de ce morceau remarquable, que je n'analyserai pas ici, puisqu'il est imprimé dans le présent volume.

Selon MM. Braconnot et de Dumast, les recherches de M. Laurent fourniront quantité de matériaux aux naturalistes qui se livrent à des études sur l'instinct ou l'intelligence des animaux. Frédéric Cuvier avait fait beaucoup d'observations de ce genre, et ses travaux viennent d'être mis en relief par M. Flourens, qui s'est acquitté de cette tâche avec le talent d'écrivain qu'il possède à un haut degré. Le mérite de son ouvrage n'a pas découragé M. Fée, un de nos correspondants français, qui nous a remis un volume intitulé : *Etudes philosophiques sur l'instinct et l'intelligence des animaux.* Les idées qui dominent dans ce travail ne sont pas les mêmes que celles des naturalistes qui ont précédé M. Fée, et, comme il arrive toujours, s'ils s'accordent souvent, ils diffèrent parfois. La forme aphoristique adoptée par notre correspondant, et qui entraîne avec elle une certaine sécheresse, permet, d'un autre côté, de voir plus nettement la pensée de l'auteur. Les aphorismes ou propositions, au nombre de deux cent soixante-dix-sept, sont suivis d'une seconde partie où, sous le titre de *Faits et remarques,* l'auteur a réuni, si l'on peut employer cette expression, une partie des pièces justificatives de son ouvrage. Le volume est terminé par un *Examen de quelques opinions de J.-J. Rousseau touchant l'homme primitif et les animaux, émises dans son discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

Une autre branche de l'histoire naturelle, la botani-

que, continue à être cultivée avec ardeur par M. Godron, et vous avez entendu la lecture d'un mémoire qu'il vous a récemment adressé. Depuis quelques années, le nombre des plantes qui habitent la France a paru s'augmenter de certaines espèces bien connues à l'étranger, mais que l'on n'avait pas rencontrées chez nous à l'état sauvage. Ordinairement, on les aperçoit d'abord dans les lieux cultivés, et parmi les récoltes dont les graines ont été tirées du dehors; mais elles finissent souvent par s'établir dans les limites de notre flore, et par prendre rang parmi nos espèces indigènes. Ces considérations ont engagé M. Godron à rechercher les espèces introduites dans notre pays, et les causes diverses de leur introduction. Placé ensuite comme recteur dans la ville de Montpellier, il a eu occasion de voir par lui-même un fait que les botanistes avaient déjà signalé, mais dont les conséquences rentraient dans ce qui faisait depuis longtemps l'objet de ses études. Sur les bords du Lez, aux portes de la ville, se trouve un terrain où l'on fait sécher les laines provenant de tous pays, après les avoir lavées dans cette rivière pour l'usage des fabriques de draps établies dans les environs. Or, les semences étrangères que contiennent les laines rencontrent en ce lieu les circonstances les plus favorables pour leur développement. Autrefois, M. de Candolle, puis M. Loiseleur, dans leurs *Flores françaises*, en ont énuméré quelques-unes. M. le professeur Delille, de Montpellier, en a ensuite décrit un certain nombre. Cependant, le tout ne

montait pas à plus de quarante. Un autre botaniste de Montpellier, M. Touchy, en avait depuis doublé à peu près le chiffre; mais c'est trois cent quatre-vingt-six espèces, dont quarante toutes nouvelles, que M. Godron est parvenu à distinguer, et qui font la matière du travail qu'il intitule : *Flore du Port Juvénal,* et auquel il donne naturellement pour préface ses *Considérations sur les migrations des végétaux*.

Le même correspondant nous a adressé, dans le courant de l'année 1853, la dernière partie du tome second de la *Flore de France,* qu'il publie en collaboration avec M. le docteur Grenier, un de nos correspondants français. Ce volume n'est pas inférieur aux précédents, et les botanistes y remarquent, entre autres, les grandes et importantes familles des campanulacées, des primulacées, des gentianées, des scrophulariées et des orobanches, par M. Grenier; des borraginées, des solanées, des labiées, des plantaginées et des plumbaginées, par M. Godron.

M. Lebrun, de Lunéville, qui nous a présenté, il y a peu d'années, des observations sur le basalte de la côte d'Essey, vient de nous faire remettre un mémoire contenant de nouvelles explorations géologiques sur la même montagne. Le cône volcanique d'Essey, entièrement recouvert par la végétation, ne permettait pas autrefois d'étudier sa structure intérieure; mais l'administration du chemin de fer de Paris à Strasbourg, voulant connaître approximativement le volume de basalte que

l'on pourrait extraire, accorda des fonds pour faire des sondages, et l'exécution en fut confiée à un employé de la compagnie. Plusieurs sondages s'étant trouvés infructueux, on engagea M. Lebrun à diriger les ouvriers. Celui-ci, ayant arrêté les fouilles à une profondeur moyenne de dix mètres, fit creuser des galeries latérales qui donnèrent des renseignements précis sur le gîte du basalte, et l'on ouvrit alors des carrières pour fournir du macadam et des pavés aux travaux du chemin de fer. Il m'est impossible de suivre l'auteur dans tous les détails qu'il réunit sur les différentes substances minérales qu'il lui a été permis d'examiner; j'ajouterai seulement que le mémoire dont je parle renferme les documents les plus précieux pour le géologue, et qu'un plan et une coupe de la côte d'Essey complètent les indications recueillies par M. Lebrun sur cette montagne curieuse.

A côté de la brochure de notre laborieux correspondant, je dois mentionner un mémoire de M. Husson *sur les couches qui joignent l'arrondissement de Toul au département de la Meuse*. Cette dissertation est suivie de *quelques considérations sur l'état actuel de la vigne*, et l'auteur traite, dans ce dernier opuscule, d'une maladie qui s'étend de plus en plus sur les vignobles du Toulois, et qui a déjà commis de tels ravages dans certains lieux, que la perte s'élève presqu'à moitié de la récolte, et que les terrains ont subi une énorme dépréciation. M. Husson, après avoir décrit les symptômes de cette maladie, pour laquelle on n'a pas encore trouvé

de nom, cherche, ce qui est beaucoup plus difficile, à découvrir un remède ; il en propose plusieurs, mais l'expérience seule pourra mettre à même d'en connaître l'efficacité.

Médecine. M. le docteur Simonin père, qui avait précédemment entretenu l'Académie d'un *Essai topographique et médical sur Nancy,* auquel il travaille depuis longtemps, nous a lu quelques nouveaux fragments de cet ouvrage, dont la publication est attendue avec impatience par les hommes qui s'occupent de l'art de guérir.

M. le docteur Edmond Simonin nous a offert son *Rapport sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe en* 1852, et une brochure intitulée : *Complément de la notice sur l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy.* Cette brochure renferme, outre divers renseignements concernant l'école dont il s'agit, le discours que M. Simonin a prononcé, en qualité de directeur, dans la séance solennelle de rentrée, le 18 novembre 1852.

M. le docteur Grellois, à peine inscrit sur la liste de vos correspondants, vous a fait hommage d'un volume contenant des *notions d'hygiène privée, à l'usage des départements du Nord-Est de la France.* Un autre correspondant, M. Archambault, qui a longtemps appartenu à l'Académie comme membre titulaire, vous a envoyé une *Note sur la suppression des quartiers de*

gâteux dans les asiles d'aliénés, note dont il a récemment donné lecture à l'Académie impériale de médecine. Enfin, vous avez reçu de M. HUBERT-VALLEROUX des *Etudes critiques sur la surdi-mutité.*

ÉDUCATION. Un de nos confrères qui s'est dévoué à l'éducation des malheureux atteints de surdi-mutité, M. PIROUX, vous a remis la brochure qu'il publie tous les ans pour faire connaître aux parents de ses élèves, aux administrateurs et au public l'état de l'institution de sourds-muets que possède notre ville, et qui vient d'entrer dans la vingt-septième année de son existence. Ce compte rendu est riche, comme les précédents, en documents statistiques ; on y trouve de plus le discours que M. PIROUX a prononcé, le 1er septembre, à la distribution solennelle des prix, et les exercices de plusieurs de ses élèves.

M. G. DE DUMAST nous a présenté : 1° une lettre par lui adressée à M. Jules Mohl, et dans laquelle il propose de donner le nom de *langue perse* à l'idiome que parlaient les sujets de Cyrus et de Cambyse, et 2° un mémoire qu'il a fait parvenir à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, pour demander que l'enseignement du sanscrit et de l'arabe littéral soit introduit dans les facultés des lettres ; au reste, comme ce mémoire a reçu une très-grande publicité, je me contenterai d'ajouter qu'il a été l'objet d'un rapport que M. SCHÜTZ a rédigé, au nom d'une commission chargée

d'examiner les idées de M. G. DE DUMAST ; que l'Académie a jugé convenable de les appuyer, et en sollicitant la création d'une chaire de sanscrit et d'une chaire d'arabe dans chaque faculté des lettres, l'introduction des éléments du sanscrit et de l'arabe dans l'enseignement classique des lycées, et l'ouverture d'une école pratique de langues orientales, d'exprimer l'idée que l'on devrait tenir compte aux aspirants au doctorat et à la licence ès lettres, ainsi qu'aux professeurs des lycées, des connaissances par eux acquises dans les deux idiomes que je viens de nommer.

LITTÉRATURE. La famille de M. Charles DU COËTLOSQUET, qui est mort à Jérusalem au mois de novembre 1852, a eu l'heureuse pensée de réunir dans un petit volume, qui nous a été adressé, les lettres que notre pieux correspondant écrivit à sa famille, depuis son départ pour l'Orient jusqu'au jour où les progrès de la maladie ne lui permirent plus de tenir la plume, et il est inutile de faire observer que l'on retrouve dans les dernières pages tracées par notre regrettable confrère toutes les qualités qui le distinguaient.

Un de nos correspondants lorrains, M. Justin BONNAIRE, nous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Le sept juillet à Mattaincourt,* et dans laquelle il a retracé les magnifiques cérémonies qui eurent lieu dans ce village, au mois de juillet dernier, à l'occasion de la translation du bienheureux Pierre Fourier dans la belle

église que M. l'abbé Hadol, curé actuel de Mattaincourt, vient de faire élever avec les deniers des fidèles.

M. Boullée nous a remis une *Etude sur Clarisse Harlowe*, roman qui, après avoir eu une vogue immense dans le siècle dernier, et même pendant les premières années du XIXe siècle, ne rencontre plus que de rares lecteurs.

Poésie. Si l'on jugeait de ceux que trouvent encore les poëtes par le petit nombre de vers que nous avons reçus, il faudrait en conclure, et la conclusion ne serait pas téméraire, que l'attention du public se tourne maintenant d'un autre côté. En effet, les membres titulaires de l'Académie ne lui ont communiqué aucune pièce de vers, à l'exception toutefois de celle que M. G. de Dumast a lue dans la dernière séance publique, et nos correspondants n'ont guère été plus féconds ; je dois cependant mentionner quelques compositions de M. Albert Montémont, de M. Theil, de Madame Déroix, et un petit volume de fables par M. de Stassart.

Economie politique. C'est pour la première fois depuis bien des années que cette branche des connaissances humaines prend place dans le compte rendu de vos travaux. Je vous rappellerai en premier lieu un important mémoire ayant pour titre : *Libre échange et protection*, et dont l'auteur, M. de Metz-Noblat, s'est efforcé de prouver que la liberté commerciale est le

régime économique par excellence ; que partout où il n'existe pas de droits protecteurs, il est funeste au bien-être social d'en établir ; que dans les pays où un tarif est en vigueur, il est bon de tendre vers la liberté des échanges ; mais que le retour à ce que les économistes nomment les principes exige de très-grandes précautions ; que des considérations politiques peuvent l'emporter sur les raisons scientifiques, et exiger, soit la création, soit le maintien de taxes protectrices ou même prohibitives ; enfin, que toute discussion purement théorique entre le système du libre-échange et celui de la protection paraît frappée par avance de stérilité, et qu'en France notamment, personne ne peut plus demander sérieusement la suppression immédiate et radicale du tarif en vigueur, ou bien avoir la prétention de le faire passer pour l'inviolable sauvegarde de la prospérité nationale.

M. Charpillet nous a donné lecture d'un essai ayant pour but l'enseignement dans les écoles primaires des éléments de l'économie politique, que l'auteur regarde comme fort utiles pour préserver les classes peu éclairées des piéges que les utopistes leur tendent souvent. L'absence d'un bon ouvrage sur cette matière a suggéré l'idée de proposer une récompense à l'écrivain qui publierait une sorte de manuel ou de livre élémentaire, et l'Académie des sciences morales et politiques a fait connaître qu'elle décernerait un prix de dix mille francs à l'auteur du travail qu'elle jugerait digne d'être couronné,

qui remplirait par conséquent les conditions du programme, et qui serait rédigé dans un style à la portée des classes populaires. Sans aucune envie de se présenter au concours, M. CHARPILLET a composé un livret de ce genre, mais sa modestie l'a engagé à nous déclarer qu'il ne regardait cette pièce que comme une ébauche, et comme une preuve du désir qu'il nourrit de contribuer à l'anéantissement de bien des préjugés.

M. Adolphe DE MONTUREUX, correspondant lorrain, nous a offert un *Essai sur l'avenir alimentaire de la France, et sur les mesures à prendre pour atténuer les maux résultant de la rareté des subsistances*. Cet essai, divisé en vingt chapitres, est beaucoup trop étendu pour que je puisse même essayer d'en donner l'analyse ; je dirai seulement que l'auteur examine, avec beaucoup de détails, l'influence que peuvent exercer sur l'avenir alimentaire l'importation des grains, la diminution de la production alimentaire indigène, l'émigration des paysans dans les villes, l'enseignement de la science rurale, le morcellement de la propriété, l'élévation du taux de l'intérêt, etc., etc.

Je rangerai encore dans l'économie politique : 1° la *carte présentant le tracé du chemin de fer de Paris à Orléans, avec embranchement sur Corbeil*, par M. Alexis DONNET ; 2° la *carte générale du tracé des chemins de fer exécutés ou projetés de Paris par Orléans sur le centre de la France, et concédés à la compagnie d'Orléans*, par le même ; 3° un volume que M. Raymond

THOMASSY a publié sous le titre de ***Missions et pêcheries, ou politique maritime et religieuse de la France***, et dans lequel notre correspondant prouve qu'un des moyens les plus efficaces d'augmenter dans les régions lointaines l'influence de notre pays est d'encourager, autant que possible, la pêche maritime, particulièrement celle de la baleine, et d'accorder à nos missionnaires une protection efficace, dont la politique, non moins que la religion, recueillera des fruits abondants.

HISTOIRE. M. Henri LEPAGE nous a remis l'*Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe*, qu'il donne, tous les ans, de concert avec M. George-Grimblot ; et j'ajoute que ce volume renferme des *recherches sur la température de la Lorraine*. Nous devons au même membre le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Les communes de la Meurthe, Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département*. Malgré l'importance de ce livre, je ne dirai qu'un mot du plan adopté par M. LEPAGE. Après une introduction de cinquante et quelques pages, dans laquelle l'auteur a fourni des renseignements, aussi complets que le peu d'espace dont il disposait pouvait le permettre, sur les archives du département de la Meurthe, on aborde le journal historique lui-même, et le tome premier renferme la notice de tous les lieux dont les noms commen-

cent par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, depuis le mot *Abaucourt* jusqu'au mot *Maron*. Cet ordre était le seul que pouvait suivre M. Lepage, et la même disposition a été adoptée par le P. Benoît Picart, par Dom Calmet, par Durival, et par l'auteur lui-même dans le second volume de sa *Statistique du département de la Meurthe;* mais je dois faire observer que dans le nouvel ouvrage de M. Lepage on trouve, outre les villes, les bourgs, les villages et les hameaux, des articles consacrés aux *écarts* et même aux censes; cette heureuse innovation méritait d'être signalée et ne sera pas une des moindres causes du succès qui attend le livre de notre confrère; car l'histoire de quelques-unes de ces censes, de quelques-uns de ces *écarts* n'est pas sans intérêt, et on est, en général, désireux de connaître ce qui concerne les domaines que l'on possède, et qui sont parfois entre les mains d'une même famille depuis deux ou trois siècles. Le *Journal des communes* présente, au reste, de l'attrait à toutes les classes de lecteurs; il offre au clergé les renseignements les plus exacts sur la naissance, l'histoire et la destruction des établissements religieux qui faisaient l'ornement de la Lorraine, sur les abbayes, les prieurés, les couvents, les collégiales, les églises paroissiales, les chapelles, les ermitages, les maisons-Dieu et hôpitaux, les léproseries, etc., etc.; les savants y rencontrent une foule de détails sur la féodalité, les droits seigneuriaux, l'affranchissement des communes, l'organisation des corps de métiers, et sur

cet ensemble de lois, d'usages et de coutumes qui constituaient le droit au moyen âge ; les communes y puiseront d'inestimables documents sur les limites qui les séparaient des communautés voisines, sur leurs anciens priviléges, sur l'état de l'agriculture, sur les étangs, les cours d'eau, les forêts, etc.; les industriels y verront ce qu'étaient autrefois les arts et les métiers dans notre pays ; ils y trouveront des détails sur des exploitations aujourd'hui abandonnées, et dont quelques-unes pourraient être reprises avec des chances de succès. Je dirai encore que le *Journal des communes* renferme des pages nouvelles sur la sorcellerie et les procès qui ont été intentés pour fait de génocherie et art magique ; sur les épidémies dont la Lorraine a été le théâtre ; sur les ravages que les Suédois y ont commis au XVIIe siècle, et sur les dévastations accomplies par d'autres barbares plus voisins de nous.

Votre secrétaire annuel vous a communiqué un *Mémoire sur la masculinité du duché de Lorraine*, mémoire dans lequel il a examiné une question agitée bien souvent, mais non résolue d'une manière définitive : la question de savoir si les femmes pouvaient régner dans notre patrie. Le moment semblait venu de tenter la solution du probléme, et s'il manque une chose pour le faire avec succès, ce n'est pas la liberté, ce n'est pas non plus l'impartialité. Lorsque votre secrétaire a commencé, il y a plusieurs années, à réunir les matériaux d'une histoire de Lorraine, il n'avait aucune idée arrêtée

sur les principes qui régissaient la succession ducale. La conviction qu'il possède maintenant, et qu'il a essayé de faire pénétrer dans vos esprits, est entièrement le résultat des études qu'il a faites et de l'examen des pièces originales. Il n'a employé que ces dernières pour établir la thèse suivante : les filles succédaient au duché de Lorraine ; elles excluaient les collatéraux ; toutefois, elles ne venaient qu'après les fils moins âgés qu'elles, et l'ordre de primogéniture n'était pas observé.

M. l'abbé Guillaume nous a fait hommage d'une brochure intitulée : *La rosière de Réchicourt,* et renfermant des détails aussi nombreux qu'intéressants sur une institution analogue à celle que saint Médard avait fondée dans le village de Salency. Nous avons reçu du même correspondant une notice sur *Fribourg et sa châtellenie ;* d'un autre correspondant, M. Dumont de Saint-Mihiel, une *Histoire des monastères de l'Etanche et de Benoîte-Vau ;* et de M. Clesse de Commercy des *Notes pour servir à l'histoire des registres de l'état civil en Lorraine.*

On nous a transmis, après la mort de M. Depping, que les lettres ont perdu récemment, comme je l'ai dit en commençant ce compte rendu, un opuscule très-curieux sur une ambassade que le czar envoya à Louis XIV en 1654. A cette époque, les relations entre la France et la Moscovie se réduisaient pour ainsi dire à rien. En France, comme le fait observer M. Depping, on savait peu de choses de la Moscovie, et à leur tour,

les Russes, plus occupés de l'Orient que de l'Occident, vivaient dans l'ignorance la plus complète relativement à ce qui se passait loin d'eux. Ils étaient souvent en guerre avec les Polonais, et les deux peuples s'adressaient quelquefois à leurs voisins pour en obtenir des secours, ou du moins pour les engager à la neutralité, afin de pouvoir se battre à leur aise. Ce fut dans une occasion pareille que la Russie envoya en France l'ambassade dont il s'agit. Le czar régnant, Alexis Michaélovitch, aimait les conquêtes et le pouvoir absolu ; il *avait* déclaré la guerre à Jean-Casimir, roi de Pologne, et croyant que l'épouse de ce monarque, Marie-Louise de Gonzague, était la sœur du roi de France, il fit prier ce dernier de ne pas prendre fait et cause pour son prétendu beau-frère. Le maître des cérémonies qui fut chargé de recevoir le Kniaz Constantin Garesnott Metcherski, ambassadeur d'Alexis, a écrit une petite relation de cette mission singulière, et c'est de ce manuscrit, conservé à la bibliothèque impériale, que M. DEPPING a tiré les détails qui donnent tant d'intérêt à son opuscule.

BIOGRAPHIE. La biographie, une des branches de l'histoire, a fourni à nos confrères les sujets de publications remarquables. Je mentionnerai d'abord un panégyrique de la Pucelle d'Orléans. M. l'abbé BARTHÉLEMY de Beauregard, appelé en 1850 et en 1853, à prononcer l'éloge de l'héroïne, nous a transmis son discours qui porte le titre de : *Mission divine de Jeanne*

d'Arc, prouvée par ses triomphes et son martyre, et qui vient d'être imprimé aux frais de la ville d'Orléans.

Nous devons à M. l'abbé Guillaume une nouvelle *Vie de Philippe de Gheldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine, puis religieuse au monastère de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson.* L'auteur ne s'est pas borné à refondre dans ce volume les anciennes biographies de la sainte princesse ; il a joint au travail de ses devanciers des renseignements précieux sur les obstacles qui ont empêché la canonisation de Philippe de Gheldres ; sur la correspondance de la duchesse de Lorraine, les livres dont elle se servait, son testament, ses reliques, et enfin le procès-verbal de reconnaissance des reliquaires qui lui ont appartenu.

« Peu de pays, a dit un écrivain moderne (1), ont été » doués d'un génie des arts aussi vrai et aussi fécond » que la Lorraine. La France s'enorgueillit depuis long» temps des noms illustres dont cette belle province a » enrichi sa couronne ; mais, en réalité, quand la char» mante pléïade des artistes lorrains se produisit et se » développa, ce fut sous l'influence des ducs de la cour » de Nancy.... Et ces Lorrains, peintres, sculpteurs, » graveurs, architectes, sont innombrables, et, seule» ment pour les énumérer, plusieurs pages seraient » nécessaires. » M. Lepage a démontré que cette propo-

---

(1) M. Ph. de Chenevières-Pointel.

sition n'avait rien d'exagéré, et dans un mémoire intitulé : *Quelques notes sur des peintres lorrains des quinzième, seizième et dix-septième siècles,* il a recueilli des documents sur la vie et les ouvrages de cent vingt-deux peintres et verriers, presque tous lorrains, qui ont vécu pendant la période qui vient d'être déterminée. La plupart de ces artistes étaient complétement inconnus, et M. Lepage nous a révélé leurs noms et leurs travaux, au moyen des anciens comptes qui sont placés sous sa garde ; quant aux artistes qui étaient déjà plus ou moins célèbres, tels que Nicolas de Bar, Bellange, Capchon, Claude Charles, Rémond Constant, Crock, Deruet, Furon, Claude Henriet, Herbel, Jacquart, Provençal, Claude Spierre, François Spierre et Jean de Wayembourg, notre confrère a mis quantité de faits à la disposition de l'écrivain qui voudrait tracer l'histoire des arts dans notre patrie.

M. Meaume, qui nous avait communiqué en 1852 la première partie de ses recherches sur Jacques Callot, a continué la tâche qu'il a entreprise. La seconde partie commence par des détails sur les planches gravées par l'illustre lorrain, et sur les diverses collections de ses ouvrages rassemblées à différentes époques. Il donne ensuite le catalogue raisonné de l'œuvre du maître ; il indique d'abord avec soin le sujet, ainsi que la disposition des estampes ; puis il suit chaque planche dans les transformations qu'elle a pu subir. Ces descriptions sont souvent accompagnées de notes puisées dans les manu-

scrits du savant Mariette, dont le jugement en fait d'art est réputé presque infaillible. L'étendue d'un pareil travail ne permettait pas de le faire entrer tout entier dans le volume de 1853; l'auteur n'y a donc placé que le catalogue des sujets religieux, et insérera la suite et la fin de ses recherches dans le volume qui contiendra les mémoires de l'année 1854.

M. Saucerotte, qui avait présenté à l'Académie, il y a plus de vingt ans, un éloge historique du célèbre médecin Charles Lepois, a revu cet écrit, qui a été lu de nouveau à l'Académie et qui sera imprimé parmi vos mémoires. Une notice sur un autre membre de la famille Lepois, Antoine qui s'occupa avec quelque succès de l'art de guérir et de l'étude de l'Antiquité, figure dans un volume que M. le docteur Renaudin a récemment publié sous le titre d'*Etudes historiques et critiques sur les médecins numismatistes, contenant leur biographie et l'analyse de leurs écrits,* et qui retrace la vie et analyse les ouvrages de soixante-un médecins qui se sont fait remarquer par leurs connaissances dans la science des médailles.

Je dois seulement enregistrer, car l'abondance des matériaux m'a déjà forcé et me forcera encore de me borner à de simples mentions, une *Notice sur Corneille-François de Nélis, évêque d'Anvers,* par M. de Stassart; une *Notice nécrologique sur M. Lévy père,* par M. Girardin; un *Eloge historique de J.-J. Grandville,* par M. Jules Nollet, et des *notices* du même *sur les*

maréchaux Oudinot, Gouvion-Saint-Cyr et Excelmans, et sur les généraux Hugo, Richepance et Jamin.

Bibliographie. M. Clesse nous a offert un travail qui tient à la fois à la biographie et à la bibliographie. Je veux parler de ses *Recherches sur le sieur de Nuysement, poëte et alchimiste des seizième et dix-septième siècles.* Dans cet écrit, notre correspondant prouve, d'une manière péremptoire, que l'alchimiste connu par Dom Calmet, Durival et Chevrier sous le seul nom de Nuysement, et que ces auteurs ont regardé comme un lorrain, est le même personnage que le poëte Clovis Hesteau, né à Blois vers le milieu du seizième siècle, qui fut lié avec la plupart des littérateurs de ce temps, composa des vers auxquels il dut une certaine renommée, et fut secrétaire de la chambre du roi Henri III et du duc d'Alençon. M. Clesse nous a aussi envoyé une note additionnelle à sa *Dissertation sur un ouvrage édité en* 1539 *par Ch. Prudhomme, de Bar-le-Duc,* et notre correspondant a achevé de mettre dans tout son jour la découverte qu'il a faite, il y a quelques années.

M. Beaupré nous a lu la seconde partie de ses *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine.* Ces recherches, qui embrassent la dernière moitié du seizième siècle, mentionnent quelques produits encore ignorés des presses lorraines, tels que le *Premier livre des instruments mathématiques méchaniques* de Jean Errard de Bar-le-Duc, imprimé à Nancy en 1584. Elles com-

plètent ou rectifient les notions que l'on avait déjà sur d'autres livres imprimés dans cette ville, ainsi qu'à Saint-Nicolas-de-Port, à Pont-à-Mousson et à Verdun. L'auteur y fixe avec certitude, à l'année 1565, d'après des documents puisés au trésor des chartes de Lorraine, l'introduction de l'art typographique dans la ville de Nancy. Enfin, il analyse : 1° un *Chant pastoral* composé, en 1559, par Louis Desmazures pour célébrer le retour en Lorraine du jeune duc Charles III ; et 2° *L'histoire tragique de la Pucelle de Dom Remy*, drame du P. Fronton du Duc, représenté, en 1580, par les élèves de l'université de Pont-à-Mousson, et imprimé à Nancy, l'année suivante.

M. Noel vous a fait parvenir le troisième volume du *Catalogue raisonné de ses collections lorraines*.

Archéologie. J'ai mis en tête de cette section de mon travail, quoique sa place fût peut-être mieux marquée au milieu des livres historiques, le volume que M. d'Arbois de Jubainville a publié, l'année dernière, et qui renferme un *pouillé du diocèse de Troye rédigé en* 1407. On sait que le pouillé d'un diocèse est l'état des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, prieurés, cures, etc., compris dans ce diocèse, et fournissant au moins d'ordinaire, pour chaque bénéfice, l'indication : 1° du collateur, ou en d'autres termes, de celui qui donnait l'institution canonique, et qui nommait de plein droit quand il n'y avait pas de patron ; 2° du patron, s'il y en

avait un, c'est-à-dire, de celui qui, à l'obligation de supporter certaines charges, joignait, en rémunération de quelques services, le privilége de présenter un candidat au collateur; 3° des revenus du bénéfice, avec ou sans détails sur leur nature. Cette question des revenus a été étudiée, avec un soin tout particulier, par notre correspondant ; de l'examen scrupuleux des piéces qu'il avait sous les yeux, il a conclu que les ressources du clergé avaient diminué sans cesse depuis le moyen âge, et il a prouvé qu'il y a un siécle le revenu réel des biens ecclésiastiques ne dépassait guère la moitié de celui qu'établissent les chiffres du pouillé de 1407. Cette question intéressante n'est pas la seule que M. d'Arbois ait traitée dans l'introduction qui précède le texte du pouillé, et la géographie ancienne du diocèse de Troyes doit à notre confrère de nombreux éclaircissements.

M. Henri Lepage a déposé sur votre bureau l'inventaire des ornements et reliques que possédait la cathédrale de Toul, inventaire qu'il a fait imprimer dans le Journal de la Société d'archéologie lorraine, et M. Clesse a donné dans le même recueil, aprés vous avoir soumis son manuscrit, l'*Inventaire des trésors, meubles et ornements des églises de Commercy, de* 1612 *à* 1792. M. Richard vous a offert une autre piéce d'une nature un peu différente, c'est la liste des *dons faits à l'église Saint-Pierre de Remiremont, à différents titres, tels que ceux de grandes aumônes et d'anniversaires ;* à la suite de cette liste on trouve l'*indication de plusieurs*

legs consistant en objets d'art, bijoux, meubles, ornements, etc., faits par des dames abbesses et dames chanoinesses du chapitre de Remiremont, depuis l'année 1279 jusqu'en 1707, et des annotations de notre correspondant.

M. Georges Boulangé nous a adressé la suite de ses *Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle*. Les cahiers cotés 5 et 6, qu'il nous a remis en 1853, renferment des notices, accompagnées de dessins dus au crayon de l'auteur, sur l'église Saint-Hubert de Waville et ses peintures murales ; sur les peintures murales découvertes dans l'église Sainte-Ségolène de Metz ; sur Cattenom, Zetting, Tritteling, Faulquemont ; sur Créhange, dont M. Boulangé a rétabli l'histoire avec beaucoup de patience et de sagacité ; sur Elvange, où l'on voit encore l'habitation du savant Mory, dont l'éloge a été publié dans ce recueil ; sur Fouligny, Longeville-lès-Saint-Avold, Raville, Bionville, Morlange, Varize et quelques lieux moins importants.

Un autre correspondant de l'Académie, M. Charles Robert, lui a fait hommage d'un magnifique volume, qui contient des *études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*. On y rencontre la description des monnaies frappées dans le pays qui forma les diocèses de Metz, Toul et Verdun, depuis la période gauloise jusqu'à la création du duché héréditaire de Lorraine, c'est-à-dire, jusqu'au milieu du XIe siècle. Je dois ajouter que la description des pièces et les recher-

ches sur leur attribution sont accompagnées de considérations générales, fort curieuses, sur plusieurs questions qui se rattachent au monnayage du nord-est de la France, et que les monuments numismatiques eux-mêmes sont reproduits avec une rare perfection.

Beaux-Arts. Je n'aurais à mentionner dans ce paragraphe qu'une belle lithographie de M. Paul Laurent représentant le saut de la cuve, cascade située près de Saint-Amé, et dans l'enceinte même de la campagne de notre confrère, si je n'avais réservé pour en parler ici, et faute d'avoir pu lui trouver une place dans les divisions précédentes de ce compte rendu, une note du même académicien sur un nouvel enduit, qui peut être employé avec succès dans les constructions publiques et particulières, et que les architectes ne manqueront pas, sans doute, d'essayer dans les lieux où les matières premières de cet enduit se rencontrent facilement. Il consiste en un mélange de sciure de bois résineux et de chaux hydraulique. La résine contenue dans la sciure se combine avec la chaux et sèche avec rapidité ; l'enduit finit par acquérir une très-grande dureté et réussit à l'extérieur comme dans l'intérieur des habitations. A l'extérieur, il suffit d'en étendre une seule couche que l'on rend unie au moyen de la truelle et du polissoir ; à l'intérieur, on l'applique sur les murs et sur des lattis, soit pour les cloisons, soit pour les plafonds ; il résiste au choc des meubles beaucoup mieux que les autres

enduits, et n'est pas sujet à se fendre comme les revêtements de plâtre. On peut encore ajouter qu'il est d'un emploi fort aisé, qu'il exige peu de main d'œuvre, et qu'il offre par conséquent un avantage sous le rapport de l'économie.

Je m'arrête ici, Messieurs, car je crois être arrivé au terme de ma tâche, et si je ne me trompe, j'ai soit analysé, soit rappelé les mémoires dont les lectures ont rempli vos séances, et les envois qui vous ont été faits par vos correspondants. Je ne veux pas cependant terminer ce septième et dernier compte rendu, sans vous remercier de m'avoir confié depuis le mois de janvier 1847 les fonctions de secrétaire annuel, et sans vous prier de m'excuser si, dans l'exposé que ces fonctions me commandaient de vous présenter, à chaque réélection, je ne suis pas parvenu à signaler tout ce que vos travaux ont de neuf et d'intéressant, à faire voir combien vous doit la science, et à mettre en lumière les germes féconds renfermés dans vos écrits.

ACADÉMIE DE STANISLAS.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

RECHERCHES

SUR LA DIGESTION

DES

MATIÈRES AMYLACÉES,

PAR . BLONDLOT.

AVANT-PROPOS.

Les idées nouvelles que j'ai émises dans mon *Traité analytique de la Digestion,* ont eu jusqu'à ce jour un sort bien différent. Il en est qui, ne froissant aucune des opinions consacrées par le temps ou par des autorités plus ou moins respectables, ont été admises d'emblée dans la science, si je puis m'exprimer ainsi. D'autres,

il est vrai, ont été moins favorablement accueillies, et j'ai dû prendre en main leur défense, par de nouvelles publications propres à mettre la vérité dans tout son jour. C'est ainsi que, pour soutenir mon opinion sur la non coopération de la bile, comme agent chimique, dans la digestion, j'ai composé mon *Essai sur les fonctions du foie,* suivi, plus tard, de son complément ayant pour titre : *De l'inutilité de la bile dans la digestion.* C'est aussi pour répondre aux attaques dont j'avais été l'objet, que j'ai récemment publié un mémoire *Sur la nature et l'origine du principe acide qui domine dans le suc gastrique.*

Cependant, je dois le reconnaître, bien que les principes fondamentaux sur lesquels mon ouvrage a été établi n'aient eu, ainsi, à souffrir aucune atteinte sérieuse, il s'y est glissé quelques erreurs de détail, dont j'ai déjà rectifié moi-même un certain nombre, dans mes subséquentes publications. Il eût été, en effet, bien étonnant si, coulée, pour ainsi dire, d'un seul jet, une pièce de cette étendue n'eût pas présenté quelques parties mal venues, ou, tout au moins, des soufflures plus ou moins nombreuses.

Or, de ces fautes, la plus grave, sans contredit, est l'opinion que j'ai émise concernant la digestion des matières amylacées. J'ai avancé, en effet, que la fécule crue, c'est-à-dire, dans l'état sous lequel la nature l'offre aux différents animaux, est absolument réfractaire à

l'action du suc gastrique, et passe inaltérée à travers le tube digestif. Quant à la fécule dans l'état particulier sous lequel elle constitue notre principale nourriture, à savoir le pain, je n'ai pas examiné la manière dont elle se digère, soit qu'il y ait eu inadvertance de ma part, soit que, engagé sur ce point dans une fausse voie, il m'ait été impossible de pousser plus avant, de ce côté, mes investigations.

Il y avait donc là, tout à la fois, une erreur et une omission qui, du reste, n'ont pas tardé à être signalées. Aussi plusieurs auteurs distingués ont-ils fait de louables efforts pour combler cette lacune au plus vite. Les travaux qui en sont résultés ont eu un grand retentissement dans le monde scientifique; les Sociétés savantes, les Journaux, les publications diverses, les chaires de nos Écoles ont longtemps retenti des éloges décernés à ces prétendues découvertes. Pour moi, on peut le croire, je ne suis pas resté spectateur oisif devant les soi-disants progrès accomplis sur un point de la science qui m'intéressait de si près. De mon côté aussi, je me suis remis à l'œuvre, et tout d'abord il m'a été facile de reconnaître à quel point l'opinion publique s'était égarée dans son enthousiasme (1).

Mais cela ne suffisait pas ; il fallait à l'erreur substituer

---

(1) Voir mon Essai sur les fonctions du foie et de ses annexes, p. 127.

la vérité. Or, la vérité s'est montrée d'abord très-peu disposée à me livrer ses secrets. J'ai donc longtemps cherché ; j'ai fait un grand nombre d'inutiles tentatives, dans toutes sortes de directions, jusqu'à ce qu'enfin je suis arrivé à constater que la cause première de mes déceptions provenait de l'idée fausse que j'avais adoptée sur la constitution de la fécule (1). Je me suis dès lors appliqué à bien connaître, sous le rapport organique comme sous le rapport chimique, la matière à laquelle j'avais affaire ; j'ai répété les expériences des auteurs les plus recommandables qui ont écrit sur ce sujet (2) ; j'ai fait moi-même un certain nombre de recherches particulières dans le même but, et alors seulement, mes idées ayant changé de direction, je suis enfin parvenu à résoudre le problème physiologique qui m'avait échappé si longtemps.

On conçoit, d'après cela, comment, pour initier le lecteur à ma nouvelle manière de voir, il est nécessaire que je le fasse passer par les sentiers que j'ai moi-même suivis. C'est pour cette raison que la première partie de ce mémoire sera consacrée à l'histoire de la matière amylacée, considérée exclusivemcnt à notre point de vue.

---

(1) Je pensais, avec un grand nombre d'auteurs, qu'elle était formée de vésicules remplies d'un liquide.

(2) Les travaux qui m'ont été le plus utiles, sont ceux de MM. Payen, Jacquelain, Biot et Dumas.

Ce premier chapitre, à raison de son extention, pourra peut-être paraître d'abord une sorte de hors-d'œuvre ; mais, après l'avoir lu, on comprendra facilement, je l'espère, que, dans l'état où se trouve actuellement la question, je ne pouvais exposer plus brièvement les faits ou nouveaux ou peu connus, surtout des physiologistes, sur lesquels repose ma nouvelle théorie.

CHAPITRE I.

NOTICE SUR LA CONSTITUTION DES MATIÈRES AMYLACÉES.

Les substances amylacées sont extrêmement répandues dans le règne végétal et jouent un rôle très-important dans l'alimentation de l'homme et des animaux. Il est, en effet, peu de plantes qui n'en renferment des proportions plus ou moins considérables, et il en est quelques-unes qui leur doivent à peu près exclusivement les propriétés nutritives dont elles sont douées. Tantôt cette matière forme des amas considérables dans certaines parties du végétal, ainsi qu'on le voit, par exemple, dans les tubercules de la pomme de terre ou dans le périsperme des céréales ; tantôt elle existe, en quelque sorte, disséminée dans la tige ou dans les racines : c'est ainsi qu'on la rencontre dans la tige des différents cactus, dans celle du manioc, dans les bulbes des liliacées, dans les rhizomes du genre canna, etc. Toutefois, jamais la matière amylacée ne se trouve à l'état d'isolement absolu dans aucun produit naturel ; toujours elle y est accompagnée de deux principes dont

l'existence paraît intimement liée à la sienne, savoir, un principe sucré et une substance azotée dérivée de la proteïne.

Le temps n'est plus où les grains de fécule étaient considérés par les chimistes comme constituant un simple principe immédiat ; aujourd'hui, il est parfaitement démontré que ce sont de petits organes, sur la structure desquels la science possède déjà un grand nombre de données fort importantes.

Lorsque l'on examine au microscope, avec un faible grossissement, la fécule extraite des différents végétaux, on voit qu'elle se présente sous la forme de petits grains, dont les dimensions relatives varient extrêmement. Le tableau suivant offrira un exemple de ces rapports.

Dimensions des grains de fécule en millièmes de millimètre.

Grosses pommes de terre de Rohan. . .	185	Salep	45
Rhizomes du canna discolor.	150	Maïs.	50
Pommes de terre ordinaires.	140	Tiges du cactus brasiliensis.	20
Tubercules d'oxalis crenata.	100	Tiges du cactus flagelliformis.	15
Sagou.	70	Fruit du gros millet. .	10
Graines de haricots . .	63	Racine de panais . . .	7
— de blé.	50	Graine de betterave. .	4
		Graine de chenopodium chinoa.	2

Non-seulement il existe des différences très-grandes entre les fécules des différentes espèces de plantes, mais il en existe aussi de très-considérables entre les différents grains d'une même espèce. Le tableau ci-dessus exprime les dimensions maximes en longueur; mais il est vrai de dire qu'au-dessous de ces extrêmes considérés comme types, se trouvent, en quelque sorte, tous les degrés inférieurs, dans des proportions fort variables. Par exemple, il est des grains de fécule de pomme de terre, qui, au lieu d'avoir 150 millièmes de millimètres, sont réduits à 50, à 25 millièmes et même au-dessous.

Relativement à leur configuration, rien de plus variable que les différentes fécules comparées entre elles; la plupart ont même une sorte de physionomie tellement spéciale qu'on ne saurait les confondre; ainsi, par exemple, la fécule de pomme de terre est généralement ovoïde; celle de l'oxalis crenata est cylindroïde ou légèrement conique; celle du blé est lenticulaire; celle du maïs polyédrique; celle du cactus monstruosus, de la graine de betterave, et, en général, celle qui présente les plus petites dimensions, est plus ou moins globuliforme.

La plupart des fécules sont lisses à l'extérieur; quelques-unes cependant offrent, sur quelques points, des espèces de dentelures: telle est notamment la fécule de pomme de terre. La plupart aussi laissent voir une ou plusieurs petites dépressions qui indiquent l'insertion du cordon nourricier; c'est ce qu'on appelle le hile.

Les grains de fécule vus au microscope offrent généralement une sorte de transparence, qui les avait fait, jadis, considérer par Leuwenhoeck comme des vésicules remplies d'un liquide particulier. Ces idées, longtemps admises dans la science avec diverses modifications, sont aujourd'hui à peu prés abandonnées. En effet, depuis les beaux travaux de M. Fristche, en Allemagne, et ceux non moins importants de MM. Payen (1), Biot, etc., en France, il est parfaitement établi que chaque grain de fécule est un petit organe plein, formé de couches concentriques superposées. On peut, du reste, mettre ce fait en évidence de plusieurs manières.

La première consiste à briser la fécule en plusieurs morceaux, ce qu'il est facile d'effectuer en comprimant entre deux plaques de verre, certaines fécules à grains volumineux, telles que celles de la pomme de terre ou du canna discolor. Examinées ensuite au microscope, ces fécules ainsi brisées laissent voir leur intérieur tout aussi consistant et aussi insoluble dans l'eau que l'extérieur.

Si l'on chauffe de la fécule à sec sur une plaque métallique, ou mieux encore dans un tube de verre, jusqu'à ce qu'elle ait pris une teinte roussâtre, vers 200 degrés, non-seulement elle perd la majeure partie de son eau d'hydradation, mais aussi, par suite d'une modification isomérique qui n'altère en rien sa composition chimique,

(1) Voyez les Annales des sciences naturelles, 2me série. T. 10.

elle se transforme plus ou moins complétement en matière soluble dans l'eau froide. Or, si, après avoir placé sur le porte-objet du microscope cette fécule ainsi modifiée, on vient à l'humecter, elle se gonfle avec une telle rapidité que les couches extérieures ne pouvant s'étendre proportionnellement, se rompent en différents sens, de manière à laisser voir leur intérieur.

Enfin, on peut, en dissolvant partiellement la couche externe des fécules, déterminer l'exfoliation des couches sous-jacentes, qui s'échappent alors à travers les ouvertures pratiquées, sous forme d'une sorte d'inflorescence. Il suffit pour cela de chauffer la fécule vers 180 degrés, puis de l'immerger dans de l'alcool aqueux. L'alcool venant à s'évaporer plus vite que l'eau, laisse sur chaque grain une gouttelette de celle-ci, qui perfore sur un point la couche extérieure. Or, si l'on porte l'amidon ainsi perforé dans de l'eau alcoolisée, les couches internes se dilatant sous l'influence de l'eau avec plus de facilité que la couche externe, sortent en s'épanouissant.

Ces expériences, que nous devons à M. Payen, démontrent donc, jusqu'à l'évidence, que la partie interne de chaque grain d'amidon, au lieu d'être liquide, comme on l'avait cru longtemps, est, au contraire, consistante et formée de couches concentriques de même nature que la couche extérieure. Cela étant, voyons maintenant en quoi consistent ces différentes couches.

C'est à M. Biot que revient l'honneur d'avoir répandu les premières clartés sur cette importante question.

L'illustre physicien que je viens de citer ayant examiné de la fécule au moyen d'un microscope éclairé avec la lumière polarisée, constata que chacune des couches membraneuses dont il s'agit est elle-même formée par la réunion de granules extrêmement petits qui, dit-il, sont au grain d'amidon, ce que les cellules d'un fruit sont au fruit entier. Or, ces granules, que la physique n'avait fait qu'entrevoir, la chimie est parvenue, depuis, à les isoler.

Dans un mémoire fort intéressant, publié à ce sujet par M. Jacquelain (1), ce savant rapporte qu'ayant soumis, pendant deux heures, de la fécule avec cinq fois son poids d'eau, à la température de 150 degrés, dans la marmite de Papin, il obtint un liquide qui, filtré, laissa déposer aprés le refroidissement, une grande quantité de matière pulvérulente, blanche, opaque, entièrement composée de granules, dont il évalue la dimension à 2 milliémes de millimétre. Selon lui, ces granules, absolument insolubles dans l'alcool, seraient un peu solubles dans l'eau froide et trés-solubles dans l'eau bouillante.

J'ai répété moi-même un grand nombre de fois cette expérience curieuse, et, bien que, sur certains points, les résultats que j'ai obtenus diffèrent de ceux qu'à indiqués l'auteur, ils s'accordent entiérement avec les

(1) Annales de chimie et de physique. T. 73.

siens sur le fait essentiel, la transformation de la fécule en granules extrêmement petits. Seulement, chaque fois que j'ai voulu filtrer le liquide qui tient ces granules en suspension, et non en dissolution, comme le prétend M. Jacquelain, à quelque température que ce fût, les pores du papier ne tardaient pas à s'obstruer, et il ne passait qu'une portion assez faible du liquide. Du reste, cette liqueur, claire et limpide dans le principe, se troublait peu à peu, et laissait déposer, au bout de quelques jours, une certaine quantité de granules entièrement semblables à ceux qui restaient, par myriades, dans le liquide du filtre (1).

J'ai appliqué cette méthode de désagrégation à un grand nombre de fécules différentes, parmi lesquelles je citerai celle de pomme de terre, de blé, de pois, de riz, de maïs, de marron d'inde; or, comme, dans tous ces cas, j'ai obtenu des résultats identiques, c'est-à-dire, des granules de même forme et de même dimension, j'en ai conclu, avec M. Jacquelain, que les grains de toutes les fécules ont une structure semblable, et ne sont redevables des différences qui les caractérisent, sous le rapport de la forme et du volume, qu'à la quantité et à

(1) C'est pourquoi je considère la filtration comme une opération entièrement inutile dans cette expérience, surtout lorsque, comme j'ai coutume de le faire, on rend la désagrégation de la fécule aussi complète que possible par un séjour de 4 ou 5 heures, au lieu de 2, dans la marmite de Papin.

la disposition des granules élémentaires qui les constituent ; de sorte que la fécule de chenopodium, dont la dimension est la même que celle de ces granules, pourrait être considérée comme l'unité, dont les autres grains féculents seraient, en quelque sorte, des multiples.

Après avoir établi, comme nous venons de le faire, que les couches concentriques qui forment les fécules sont elles-mêmes composées de granules, il restait à déterminer comment, dans l'état naturel, ceux-ci se trouvent réunis les uns aux autres, sous forme membraneuse.

Faisons d'abord une remarque générale, qui domine, en quelque sorte, la question ; c'est que, par cela même que le grain de fécule est un véritable organe, c'est-à-dire, une partie vivante, il doit recéler une proportion quelconque de matière azotée ; car, comme M. Payen l'a fort bien dit quelque part, la présence de principes azotés est aussi indispensable à la manifestation de la vie dans les plantes que dans les animaux. Aussi l'expérience directe démontre-t-elle que tout grain de fécule contient de l'azote en combinaison. Pour s'en assurer, il suffit d'introduire au fond d'un petit tube de verre fermé par un bout, quelques centigrammes de fécule avec un fragment de potasse caustique. Si, après avoir disposé dans la partie supérieure du tube, avec toutes les précautions convenables, un morceau de papier rougi de tournesol, par dessus lequel on met un léger tampon de coton, pour ralentir l'issue des gaz, on vient à

chauffer, au moyen d'une lampe à alcool, au point de détruire complétement la matière organique, les vapeurs ammoniacales qui s'élèvent ne tardent pas à ramener manifestement au bleu le papier réactif. J'ai répété cette expérience bien simple un grand nombre de fois, et toujours avec le même succès, soit que j'employasse de la fécule de pomme de terre ou celle de différentes graines céréales, purifiée, dans tous les cas, par des lavages prolongés avec l'acide chlorhydrique très-étendu, puis avec l'eau distillée.

M. Jacquelain est même parvenu à déterminer, au moyen de l'analyse quantitative, la proportion de matière azotée qui existe dans les fécules. Les grains de fécule entiers lui ont, en effet, fourni une quantité d'azote qui correspond à environ 2 parties du principe en question pour 100 de fécule, tandis que les granules ne lui en ont fourni que 1 1/2 pour 100.

Quelle est la nature de cette matière azotée? Ici j'ai le regret d'être en désaccord avec M. Jacquelain, qui, s'appuyant sur l'expérience suivante, prétend que c'est une matière analogue à l'albumine.

D'après cet expérimentateur, lorsqu'on a soumis de la fécule de pomme de terre à la température de 150 degrés, dans la marmite de Papin, si l'on vient à filtrer le liquide, il reste sur le filtre des flocons membraneux d'une matière très-azotée, présentant les apparences de l'albumine concrète. Or, je dois à la vérité de dire que, malgré tout le désir que j'éprouvais de constater un fait

de cette importance, à mon point de vue, jamais, dans les nombreux essais auxquels je me suis livré, avec toutes les précautions imaginables, jamais je n'ai rien obtenu de semblable, et j'ai dû en conclure que l'erreur de M. Jacquelain provenait, sans doute, de ce que la fécule qu'il avait employée n'était pas suffisamment pure.

Un examen attentif des faits produits par cet auteur lui-même vint, du reste, me confirmer dans cette manière de voir. Si, en effet, les grains entiers de fécule renferment, comme il le prétend, environ 2 pour 100 de matière azotée, tandis que les granules en retiennent encore 1 1/2 pour 100, il est clair que la quantité de cette matière qui doit se déposer sur le filtre, quand les grains se sont convertis en granules, se réduit à une demie pour 100 de la fécule employée. Or, si l'on soumet de nouveau à la marmite de Papin les granules déjà obtenus, mais en portant, cette fois, la température à 160 degrés, au lieu de 150, ceux-ci se convertissent en un liquide incolore et transparent formé de glucose et de dextrine, *sans production de la plus légère trace de matière floconneuse* (1), bien que 1 1/2 pour 100 de la substance azotée ait dû être mis à nu. Admettrons-nous, avec M. Jacquelain, que la même matière qui s'était déposée sous forme de flocons, dans le premier cas, se soit complétement dissoute dans le second? Comment

(1) Loc. cit. p. 177.

d'ailleurs concevoir qu'une élévation de température, qui a pour effet constant de coaguler l'albumine, puisse amener la dissociation des granules, s'ils étaient réellement unis par cette substance ?

Convaincu par toutes ces raisons que la très-petite quantité de matière azotée qui se trouve, dans la fécule, interposée entre les granules, ne saurait être de nature albumineuse, j'ai pensé que peut-être elle se rapprochait davantage de la gélatine ou de la chondrine, dont on connait, d'ailleurs, la manière de se comporter, en présence de l'eau, à une haute température.

Pour mettre à l'épreuve cette conjecture, j'ai fait l'expérience suivante. Après avoir soumis à 150 degrés, dans la marmite de Papin, une partie de fécule de pomme de terre et cinq parties d'eau, pendant 4 heures, j'ai filtré la matière encore chaude. Le liquide passé à travers le filtre a ensuite été additionné d'alcool, de manière à précipiter tous les granules, qui ont été complétement éliminés par de nouvelles filtrations, ce dont je me suis assuré au moyen de la teinture d'iode. Or, ce liquide, aprés avoir été concentré par l'évaporation, a donné, avec l'acide tannique, des flocons, qui, à peine perceptibles d'abord, se sont déposés au fond du vase, au bout de vingt-quatre heures : ce qui semble indiquer la présence d'une trace de matière ayant quelque analogie avec la gélatine.

J'ai donc été ainsi confirmé dans l'opinion précédemment émise, savoir que les granules, qui par leur réunion

constituent les grains des différentes fécules, sont, en quelque sorte, accolés les uns aux autres par une couche imperceptible de matière azotée, qui se comporte à l'égard de chaque granule comme une sorte d'enduit gélatineux, fortement adhérent, ce qui expliquerait en même temps pourquoi, après leur séparation, ils conservent une tendance remarquable à se grouper les uns à côté des autres, de manière à former des espèces de membranes, à surface comme chagrinée, lorsqu'on les examine au microscope, sur une lame de verre (1).

La matière amylacée proprement dite est insoluble dans l'eau, quelle qu'en soit la température. Toutefois, si l'on vient à chauffer de l'eau tenant en suspension de la fécule sous forme de grains ou de granules, elle s'hydrate et se gonfle par l'absorption d'une quantité de plus en plus considérable de liquide, à mesure que la chaleur augmente. Opère-t-on sur la fécule en grains, c'est vers

(1) Cela expliquerait aussi très-bien le fait suivant, signalé par M. Jacquelain. Les dissolutions aqueuses faites avec les granules ou la fécule, abandonnées longtemps à elles-mêmes, dans des tubes scélés, finissent, dit cet auteur, par laisser déposer une quantité notable de matière pulvérulente blanche, qui n'est pas sous la forme de granules, mais qui se montre comme une agglomération de ces petits corps. C'est, en quelque sorte, de la substance amylacée reconstituée, sauf la forme, mais possédant, jusqu'à un certain point, la cohésion caractéristique des grains de fécule. Loc. cit., p. 190.

85 degrés seulement que les phénomènes dont nous parlons commencent à se manifester, encore n'est-ce que sur les grains très-jeunes et doués d'une faible cohésion; mais, à mesure que la température s'élève, les mêmes effets se prononcent de plus en plus et s'étendent à un plus grand nombre de grains, jusqu'à ce que, arrivés au terme de l'ébullition, ils aient tous acquis leur maximum de gonflement. La matière offre alors une consistance fort variable, selon la proportion d'eau et de fécule employée. Cette proportion est-elle très-faible, comme par exemple, une partie de fécule pour 50 parties d'eau, le liquide présente une telle fluidité qu'il passe clair et limpide à travers un filtre de papier, entraînant toute la fécule, ainsi qu'on peut s'en assurer au moyen de l'iode. Il semblerait donc que, dans ce cas, la matière amylacée soit entièrement dissoute; mais ce n'est là qu'une fausse apparence; car, si, comme l'a fait M. Payen, on substitue aux filtres de nos laboratoires, un filtre beaucoup plus fin, que la nature nous offre dans les radicelles des plantes, cette matière arrêtée au passage, s'agglomère à la surface de celles-ci en reprenant ses caractères primitifs.

Si la proportion de fécule était plus considérable relativement à l'eau, les grains ou les granules, gênés dans leur développement, se souderaient les uns aux autres sous forme d'une masse tremblottante, connue sous le nom d'empois. Du reste, cet empois ne diffère du liquide précédent que par sa consistance, qui l'empêche plus ou moins de passer à travers les filtres.

On peut aussi hydrater et gonfler la fécule à la température ordinaire ; il suffit pour cela d'ajouter à l'eau une très-faible proportion de potasse ou de soude caustique.

Enfin, il est possible d'arriver à un résultat analogue par une action purement mécanique. On sait, en effet, que si l'on broie sous l'eau certaines fécules à grains volumineux, telles que celle de pomme de terre, et que l'on filtre, la liqueur limpide contiendra une portion de matière amylacée plus ou moins considérable, et facilement reconnaissable par l'iode. Je me suis assuré que, dans ce cas, il s'était détaché des lambeaux floconneux que l'on peut distinguer au microscope, après concentration de la liqueur.

Un fait digne de remarque, c'est qu'aucune des expériences qui précèdent n'a eu pour résultat de porter atteinte aux granules, que l'on retrouve parfaitement intacts, quand on soumet au digesteur de Papin, l'empois obtenu par l'une ou l'autre des méthodes précédentes. Ce point est important; car, selon moi, ce qui caractérise essentiellement la matière amylacée, c'est la présence des granules, et non l'action de l'iode, ainsi que je vais essayer de le démontrer.

On sait que l'iode est le réactif par excellence à l'aide duquel on décèle habituellement les moindres traces de fécule partout où elle se rencontre. Et pourtant, un homme dont l'autorité fait foi en pareille matière, M. Payen, déclare formellement *que l'iode est un réactif*

insuffisant pour prouver la présence, l'absence ou les proportions de la substance amylacée (1).

Les expériences nombreuses auxquelles je me suis livré me portent à partager entièrement cette opinion, toute hétérodoxe qu'elle puisse paraître d'abord. En effet, non-seulement des colorations bleues ou violettes analogues à celles du produit que l'on désigne improprement sous le nom d'iodure d'amidon, peuvent être déterminées par l'action de l'iode sur le ligneux faiblement agrégé, par exemple, sur le papier, comme l'a fait voir le savant que je viens de citer; mais aussi la matière amylacée la mieux définie et conservant encore son organisation granuleuse dans toute son intégrité, peut cependant avoir perdu complétement et irrévocablement la propriété de bleuir par l'iode.

Et d'abord le fait se remarque dans un produit naturel abondamment répandu dans certaines familles de plantes, où il semble substitué à la fécule ordinaire : je veux parler de l'inuline, dont l'histoire se rattache, d'ailleurs, de trop près à notre sujet, pour que je n'en fasse pas ici mention.

L'inuline est une espèce de fécule que l'on rencontre particulièrement dans les tubercules du dalhia, du topinambour, dans les racines de chicorée, et, en général, dans les plantes diverses appartenant à la famille des

---

(1) Loc. cit., p. 114.

Radiées. On la trouve aussi dans le dastica canabina et dans plusieurs espèces de lichens.

D'après les auteurs, elle différerait de la fécule ordinaire par deux caractères principaux, savoir : 1° par sa grande solubilité dans l'eau chaude et sa légère solubilité dans l'eau froide ; 2° par la propriété de jaunir par l'iode, au lieu de bleuir.

Relativement au premier point, on est généralement dans l'erreur, car l'inuline est aussi insoluble que la fécule ordinaire, soit dans l'eau chaude, soit dans l'eau froide. Je me suis assuré qu'elle ne fait que se gonfler dans ce liquide bouillant, de manière à passer plus facilement à travers les filtres de papier, absolument comme l'empois. Quant à sa prétendue solubilité à froid, elle est nulle ; seulement l'extrême ténuité des grains qui la constituent, lui permet de passer avec l'eau à travers le papier, absolument comme cela arrive aux granules d'amidon obtenus artificiellement dans le digesteur de Papin. En effet, vue au microscope, l'inuline préparée par le procédé ordinaire, paraît être composée d'une infinité de grains ayant la forme et à peu près les dimensions des granules obtenues dans le digesteur avec les autres fécules. On leur assigne 5 millièmes, de millimètre.

Reste donc le second caractère différentiel fourni par l'iode ; or, nous allons voir qu'il n'est point inhérent à la fécule elle-même, et paraît bien plutôt appartenir à la trace de matière azotée dont chaque granule est environné.

De même que la fécule en grains plus ou moins volumineux, ou à l'état d'empois, les granules d'amidon désagrégés au moyen du digesteur, prennent une belle teinte bleue lorsqu'on les traite par l'iode ; mais, si l'on vient à les abandonner à eux-mêmes dans le liquide où ils sont en suspension, ils ne tardent pas à perdre complétement cette propriété, et alors ils se colorent en jaune, ou même ne se colorent plus du tout par ce réactif. Et pourtant, si on les examine au microscope, on constate qu'ils n'ont éprouvé aucune altération appréciable, ni dans leur forme, ni dans leur dimension, et qu'ils restent aussi insolubles qu'auparavant : ce qui prouve qu'ils ne se sont convertis ni en glucose ni en dextrine, ces deux principes étant essentiellement solubles. Or, s'il en ainsi, il faut nécessairement admettre l'une des deux hypothèses suivantes : ou bien les granules se sont métamorphosés en un produit nouveau, inconnu, qui serait une sorte d'intermédiaire à la fécule et à la dextrine ; ou bien il faut reconnaître que la propriété de bleuir par l'iode n'appartient point à la fécule proprement dite, mais bien à la trace presque imperceptible de matière azotée *sui generis*, retenue à la surface de chaque granule, ainsi que nous l'avons dit précédemment (1). La première supposition n'offre aucune

(1) Ce qui n'empêche pas, toute réserve faite, que l'iode ne soit un réactif précieux pour décéler la présence de la fécule, *et vice*

vraisemblance, et a, d'ailleurs, contre elle d'autres faits que nous produirons par la suite. La seconde, au contraire, donne la solution la plus satisfaisante du problème, jusque dans ses détails les plus circonstanciés.

Je pense donc, en définitive, que l'enduit spécial qui revêt chaque granule, manifeste pour l'iode une grande affinité, en vertu de laquelle ce réactif pénètre jusque dans l'intérieur des grains à l'état cru, de la même manière que l'eau, qui, comme l'on sait, est susceptible de les imprégner en proportions définies. A plus forte raison, doit-il en être ainsi, lorsque, par suite de leur hydratation, les grains féculents, passés à l'état d'empois, sont, en quelque sorte, devenus plus perméables. Cela étant, il est facile de comprendre comment la moindre modification subie par cette matière doit anéantir l'action caractéristique de l'iode. Or, qui ne sait combien les substances azotées sont altérables, lorsqu'elles sont soumises à la triple influence de l'eau, de l'air et d'une température douce? Ainsi s'expliquerait pourquoi l'empois ou les granules placés dans ces conditions cessent bientôt d'être colorables en bleu, tandis

---

versâ, au moins dans la généralité des cas ; attendu que l'enduit azoté qui lui communique la propriété de se teindre en bleu, l'accompagne communément jusqu'au moment où elle subit une transformation chimique; il faut seulement ne pas perdre de vue que ce réactif n'est point infaillible.

que la fécule à l'état de grains résiste bien davantage à cette altération, parce que, emprisonnée dans l'interstice des granules, la matière colorable se trouve, par cela même, soustraite à l'action de l'air. De cette manière aussi s'expliquerait pourquoi l'espèce particulière de fécule que l'on désigne sous le nom d'inuline ne bleuit point par l'iode. Il suffit pour cela d'admettre que le principe azoté, qui probablement aussi l'accompagne, n'est pas absolument identique à celui de l'amidon ordinaire.

Aucun des agents dont nous avons étudié jusqu'ici l'action sur la matière amylacée proprement dite, n'a eu pour effet de porter atteinte à sa constitution, par la destruction des granules qui la caractérisent. Nous allons aborder maintenant un autre ordre de phénomènes dans lesquels ces corpuscules disparaîtront complétement, pour donner naissance à des matières solubles, en prenant ce mot dans toute la rigueur de son acception technologique : je veux parler de la transformation successive de la fécule en dextrine et en sucre de glucose.

Les métamorphoses dont il s'agit s'effectuent dans un grand nombre de circonstances différentes, entre lesquelles il serait difficile de trouver une communauté d'action, si je puis m'exprimer ainsi. Vient-on à chauffer de la fécule à 120 degrés environ, sur des plaques métalliques, avec ou sans l'intervention d'un acide, il se fait de la dextrine et du glucose. Chauffe-t-on la fécule, avec

une certaine proportion d'eau, pendant plusieurs heures, à la température de 160 à 180 degrés, dans la marmite de Papin, comme l'a fait M. Jacquelain, et les mêmes effets se produisent encore. Il en est encore de même si l'on fait bouillir la fécule, avec un acide quelconque convenablement étendu, à l'exception, toutefois, de l'acide acétique. Nous ne nous arrêterons pas sur ces divers modes de transformation qui, ne fût-ce qu'à raison de la température élevée qu'ils exigent, ne sauraient évidemment intervenir dans les phénomènes digestifs. Il en sera de même relativement à la transformation de la fécule par la diastate proprement dite, c'est-à-dire, par la matière azotée qui se développe près des germes, dans les plantes à périsperme féculent, ce principe diastatique ne se rencontrant, pour ainsi dire, jamais dans les matières alimentaires dont l'homme et les animaux font usage (1).

Nous arrivons enfin à la conversion de la fécule en dextrine et en sucre par l'intermédiaire de certaines matières azotées, qui, à raison de leur origine animale et de la

---

(1) On doit à MM. Dumas et Dutrochet une expérience très-curieuse qui permet, en quelque sorte, d'assister à cette métamorphose. Elle consiste à placer, entre deux lames de verre, une goutte de solution étendue de diastase et plusieurs grains de fécule, puis à chauffer graduellement sous le microscope. En observant avec attention, on voit alors les grains se gonfler, puis s'évanouir aussitôt; ils disparaissent tous ainsi successivement, dès que la réaction vive commence, entre 65 et 70 degrés.

basse température sous laquelle elles commencent à agir, sembleraient, au premier abord, pouvoir jouer un rôle dans l'acte digestif. De ce nombre sont la salive mélangée au fluide buccal de la plupart des animaux, le suc pancréatique, divers mucus, le sérum du sang, les liquides pathologiques provenant des hydropisies, etc., l'expérience ayant démontré que ces matières, dont l'action est à peu près nulle sur la fécule en grains, non hydratée, exercent, au contraire, une influence des plus remarquables sur l'empois. Il suffit, en effet, de maintenir le mélange, à une douce température, pour qu'il perde, en très-peu de temps, la propriété de se colorer en bleu par l'iode, et pour qu'il donne naissance à une très-petite quantité de sucre. Toutefois, il est une condition indispensable à la manifestation de ce phénomène, c'est que le liquide soit neutre, ou mieux, légèrement alcalin; car la moindre trace d'acide lui oppose un obstacle absolu.

Ce fait est très-intéressant, sans aucun doute; mais on en a singulièrement exagéré l'importance, même à ne le considérer que sous le point de vue chimique exclusivement. Que de l'empois cesse d'être bleui par l'iode, cela démontre-t-il qu'il se soit converti en glucose, ou même en dextrine? Non, assurément, car, si l'on exécute l'expérience en substituant à l'empois ordinaire des granules obtenus au moyen du digesteur, le même phénomène se produit aussi, c'est-à-dire que les granules, vus au microscope, après avoir subi l'action du fluide

modificateur, restent incolores ou prennent une teinte jaune en présence de l'iode, tout en conservant leurs formes et leurs dimensions primitives, ce qui prouve qu'ils sont toujours constitués par la matière amylacée. Que s'est-il donc passé en cette circonstance ? je l'ignore, et n'ai que faire de m'en préoccuper en ce moment. Il me semble, toutefois, qu'on peut attribuer cet effet singulier à une sorte d'action catalytique, exercée par la matière animale sur l'enduit colorable, qui, selon moi, revêt chaque granule (1). Quant au sucre produit dans cette expérience, je me suis assuré qu'il se réduit à des proportions tellement minimes qu'on ne saurait lui accorder aucune signification physiologique.

Ainsi donc, en ne considérant les faits qu'au point de vue purement chimique, on arrive déjà à conclure que, dans les organes digestifs, ne se rencontre aucun des agents propres à métamorphoser la fécule, ainsi qu'on l'a prétendu. Au surplus, cette conséquence ressortira bien plus évidente encore de l'examen que nous allons faire des théories basées sur cette conversion prétendue.

---

(1) Selon toute apparence, l'enduit azoté subit une modification analogue, lorsque, après la transformation de la matière amylacée proprement dite en sucre et en dextrine sous l'influence des acides ou de la diastase, cette matière a cessé de bleuir par l'iode. Il paraîtrait, d'après cela, que la propriété de bleuir par ce réactif tient à une disposition moléculaire fort peu stable.

CHAPITRE II.

EXAMEN DE LA THÉORIE D'APRÈS LAQUELLE LES MATIÈRES AMYLACÉES SE CONVERTIRAIENT EN DEXTRINE ET EN SUCRE PENDANT LA DIGESTION.

De tout temps l'estomac avait été considéré comme l'organe essentiel de la digestion ; cette opinion est même tellement vulgaire que son énoncé offre tout d'abord l'apparence d'une banalité. Il n'en est rien pourtant ; car, d'après la doctrine qui semble prévaloir aujourd'hui dans la science, le rôle de cet organe aurait singulièrement perdu de son importance, puisqu'il serait à peu près nul relativement aux deux tiers des substances alimentaires, particulièrement dans certaines classes zoologiques.

Il résulte, en effet, des travaux publiés, dans ces derniers temps, par plusieurs physiologistes distingués, que les aliments devraient être rangés en trois catégories, savoir : 1° les substances protéiques ou albuminoïdes, dont la digestion continuerait à s'effectuer à peu près exclusivement, comme autrefois, par le suc gastrique ;

2° les matières grasses, qui seraient émulsionnées par la bile et par le suc pancréatique ; enfin, 3° les substances amylacées dont la digestion serait réservée à la salive, avec ou sans le concours du suc pancréatique, et sur lesquelles l'estomac aurait, par conséquent, perdu tous ses droits.

L'opinion qui attribue à la salive la propriété de digérer la fécule n'est pas absolument nouvelle. Sans parler des théories, aujourd'hui complétement abandonnées, d'après lesquelles le fluide salivaire avait plus ou moins usurpé le rôle du suc gastrique, dans la digestion de toutes les matières alimentaires indistinctement, quelques physiologistes ayant constaté l'action fort remarquable que ce produit exerce sur l'empois, avaient cru pouvoir en faire une application immédiate à la digestion particulière des matières amylacées. Tel fut surtout Leuchs. Cet expérimentateur ayant chauffé, avec de la salive fraîche et légérement alcaline, de l'amidon réduit à l'état d'empois par la cuisson, constata, en effet, qu'il avait perdu la propriété de bleuir par l'iode, et qu'il s'était formé en même temps une quantité de sucre appréciable. Sébastian confirma bientôt la découverte de Leuchs, et, de plus, démontra que, dans ce cas, l'addition d'un acide ne restitue point au mélange la propriété de bleuir par l'iode, ainsi que cela a lieu quand c'est simplement l'alcali qui, en se combinant à l'iode, empêche la manifestation de la fécule.

Ces expériences, répétées avec succès par MM. Muller,

Schwan, etc., sont devenues, entre les mains de M. Mialhe, d'une part, et de MM. Sandras et Bouchardat, de l'autre, la base d'une théorie nouvelle sur la digestion des matières féculentes.

D'après ces auteurs, les substances dont il s'agit, complétement réfractaires à l'action du suc gastrique, soit à l'état cru, c'est-à-dire, sous forme de grains, et telles que la nature nous les offre dans les divers végétaux, soit à l'état d'hydratation qui constitue l'empois, le pain, etc., ces substances, dis-je, ont pour dissolvant spécial, dans l'acte digestif, le produit de deux sécrétions qui imbibent la matière alimentaire, l'une avant son entrée dans l'estomac, et l'autre après sa sortie de ce viscère, savoir la salive et le suc pancréatique. Cette dissolution elle même serait le résultat d'une véritable transformation de la fécule en dextrine et en sucre, semblable à celle que lui fait éprouver la diastate. Ils prétendent même être parvenus à extraire de la salive un principe immédiat fort analogue, sinon complétement identique, à la diastase d'origine végétale.

Nous allons commencer l'examen de cette doctrine par les cas qui lui sont le plus favorables, c'est-à-dire, ceux dans lesquels la fécule à digérer viendrait à se rencontrer sous forme d'empois. Ce que nous avons dit précédemment relativement à la prétendue métamorphose de cette substance, sous l'influence des liquides animaux mentionnés ci-dessus, pourrait, à la rigueur, nous dispenser de plus amples détails ; puisque le prin-

cipe disparaissant, avec lui disparaissent les conséquences que l'on avait cru pouvoir en déduire. Toutefois, il n'est peut-être pas hors de propos de démontrer que, même en admettant ces transformations, en thèse générale, la fécule hydratée serait encore loin de rencontrer dans le tube digestif les conditions indispensables pour qu'elle se constitue sous son nouvel état.

En effet, la salive ne saurait agir sur le bol alimentaire, comme agent de métamorphose, que préalablement à son entrée dans l'estomac, attendu que les premières bouchées d'aliment ingérées dans ce viscère ont pour effet constant et immédiat de déterminer la sécrétion du suc gastrique, dont l'acidité entraverait complétement l'action du ferment salivaire; d'où il résulte que c'est dans le court espace de temps pendant lequel l'empois serait mastiqué et avalé que la métamorphose en question devrait s'effectuer. Or, qui ne voit que ce temps est de beaucoup insuffisant pour amener un résultat de quelque importance? Il est évident, d'ailleurs, que, dans la généralité des animaux, la bouche et l'œsophage sont, en quelque sorte, des lieux de transit, et non des organes de dépôt, dans lesquels les matières puissent, par un séjour plus ou moins prolongé, éprouver des modifications chimiques. Quant aux espèces zoologiques dont l'œsophage est muni de renflements en forme de poches, qui pourraient remplir ce rôle, nous verrons bientôt que, loin de présenter un argument en faveur de la théorie dont il s'agit, ils viennent, au contraire, contribuer à la renverser.

Ce que je viens de dire de la salive, s'applique aussi, en grande partie, au suc pancréatique, attendu que, au moment où il abandonne l'estomac, le chyme présente une acidité constante, qu'il ne perd que peu à peu, à mesure qu'il chemine dans l'intestin ; de sorte que, en supposant que cette acidité vienne à disparaître vers la fin du colon (1) ; ce qui encore est loin d'être constant, le fluide pancréatique n'aurait plus à agir que sur un reste de matière, et que, s'il y avait alors production accidentelle de dextrine et de glucose, ce ne pourrait être que dans des proportions insignifiantes.

Ainsi, même en admettant le cas le plus favorable, c'est-à-dire, l'ingestion de la matière amylacée à l'état d'empois fluide,la théorie de la saccarification ne saurait soutenir un examen sérieux ; à plus forte raison en sera-t-il de même, si nous essayons de l'appliquer à la digestion de la fécule, à l'état où elle est réellement

---

(1) C'est fort gratuitement que MM. Sandras et Bouchardat considèrent comme neutre ou alcalin le contenu de l'intestin grèle, chez les animaux soumis à un régime féculent ; d'après mes propres expériences et celles de la plupart des auteurs, c'est le contraire qui a généralement lieu. On peut, entre autres, consulter, sur ce point, l'ouvrage de MM. Tiedemann et Gmélin : on y verra, notamment, que chez tous les oiseaux nourris de substances amylacées, le contenu du tube digestif a été trouvé plus ou moins acide dans toute son étendue.

employée comme aliment, c'est-à-dire, à l'état de pâte cuite, chez l'homme, et à l'état cru, chez la généralité des espèces zoologiques qui se nourrissent de végétaux.

Le pain, l'aliment par excellence dans notre espèce, nous représente parfaitement la matière féculente sous le premier de ces états. J'aurai, plus tard, l'occasion de démontrer la véritable constitution de cette substance si importante ; pour le moment, je me contenterai de faire observer que le pain est constamment acide ; de sorte que, lorsqu'il est soumis à la mastication, l'alcalinité de la salive se trouvant anéantie, il en résulterait un nouvel obstacle à la métamorphose en question. Quant à la saveur sucrée que M. Mialhe trouve au pain mâché, et qu'il invoque comme un argument en faveur de sa théorie (1), j'avoue ne pas avoir les organes dégustatifs assez impressionnables pour la percevoir. Ce caractère organoleptique n'étant point à ma portée, j'ai préféré recourir aux caractères chimiques. Or, me suis-je dit, si, lors de la mastication, le pain se convertissait en dextrine et en glucose, comme ces deux principes sont très-solubles, il devrait suffire, pour le dissoudre, de traiter par l'eau le bol alimentaire au moment où il est sur le point d'être avalé. J'ai donc placé du pain convenablement mâché et insalivé sur un filtre,

---

(1) Mémoire sur la digestion et l'assimilation des matières amyloïdes, p. 14.

puis je l'ai arrosé d'eau distillée; or, voici ce que j'ai constaté. Lorsque le pain avait fait dans la bouche un séjour suffisant pour que son acidité naturelle ait été surmontée par l'alcalinité de la salive, ce qui exigeait ordinairement plusieurs minutes, le liquide filtré ne bleuissait plus par l'iode, sans pour cela contenir de sucre en quantité appréciable; quant à la matière insoluble restée sur le filtre, non-seulement elle représentait à peu près la totalité du pain employé, mais elle prenait une couleur bleue très-prononcée par ce réactif aiguisé d'un acide quelconque. De tels faits ont une signification trop évidente pour que j'aie besoin de la faire ressortir. Quant à l'action prétendue du fluide pancréatique sur le pain, ce que j'en ai dit précédemment, relativement à l'empois, pouvant s'appliquer ici, je n'y reviendrai pas.

Si maintenant nous passons à la digestion de la fécule crue, c'est alors surtout que la doctrine dont il s'agit se montre dans toute son insuffisance. Et pourtant, remarquons-le bien, tandis que l'ingestion de l'empois fluide est une anomalie contre laquelle proteste le sentiment instinctif de tous les animaux auxquels on tente de l'administrer, c'est, au contraire, exclusivement sous forme de grains crus, non hydratés, que les matières féculentes sont ingérées, dans l'état de nature, par toutes les espèces zoologiques.

Mais, dira-t-on peut-être, si les animaux n'ont point la faculté, comme l'homme, d'hydrater au moyen de la

cuisson, les aliments féculents dont ils font usage, la nature les a mis à même d'y suppléer par la trituration. Ce serait encore là une grande erreur. En effet, cette trituration, exigeant l'intervention de surfaces dures et résistantes, ne saurait raisonnablement être attribuée qu'à l'action des dents, chez les herbivores en général, et à celle du gésier, chez les espèces, peu nombreuses, qui sont pourvues de cet appareil. Or, relativement à la première supposition, nous répondrons que, même chez les animaux où la mastication est la plus parfaite, jamais l'action mécanique exercée par les dents ne s'étend aux grains de fécule, de manière à en séparer la moindre parcelle, et nous citerons à l'appui une expérience de M. Lassaigne, qui, après avoir pratiqué une ouverture à l'œsophage d'un cheval, lui fit manger de l'avoine; or, l'examen du bol alimentaire, recueilli en quelque sorte à son passage, démontra que les grains de fécule étaient tous restés parfaitement intacts.

Relativement à l'action triturante exercée par les gésiers des gallinacés, indépendamment de ce qu'un nombre fort restreint d'animaux sont pourvus de cet organe, nous ferons remarquer que la trituration seule, lors même qu'elle est exécutée entre les surfaces les plus résistantes, celles d'un mortier d'agate, par exemple, ne parvient cependant à entamer que les grains de fécule les plus volumineux, tels que ceux de la pomme de terre; tandis que les fécules à grains plus petits, notamment celle des céréales, échappent généralement par leur

tenuité à l'agent mécanique qui tend à les entamer (1).

Il reste donc parfaitement démontré que le fluide dissolvant, quel qu'il soit d'ailleurs, qui opère la digestion de la fécule à l'état cru, c'est-à-dire, telle qu'elle est ingérée dans l'immense majorité des cas, que ce fluide, dis-je, doit être par lui-même assez puissant pour désagréger cette fécule, sans que ni la chaleur ni une trituration quelconque en ait préalablement opéré la conversion en empois. Or, voyons si la salive ou le suc pancréatique satisfont à cette exigence.

Ici ma tâche est facile ; car il me suffira de rapporter les propres aveux de ceux même qui ont le plus exalté la puissance de ces agents prétendus. Voici comment s'exprime à cet égard M. Mialhe (2). « La fécule crue n'est que très-lentement et très-imparfaitement rendue soluble par la salive. Au premier moment de contact, l'action est même nulle ; mais, lorsqu'on fait digérer, pendant deux ou trois jours, l'amidon dans la salive fraîche, et en ayant soin d'aider la réaction par une élévation de température de 40 à 45 degrés centésimaux, la transformation de l'amidon est manifeste, ainsi que le prouvent l'absence de coloration par l'iode et la colo-

(1) C'est même, comme l'on sait, sur ce fait qu'est fondée une méthode proposée par Gay-Lussac, pour s'assurer si les farines du commerce ont été frelatées avec de la fécule de pomme de terre.

(2) Loc. cit., p. 13.

ration brune jaunâtre très-marquée par la potasse, que présente la solution amylacée filtrée. »

Ainsi l'action de la salive sur la fécule crue est absolument nulle, pendant les premiers jours de contact, c'est-à-dire, pendant un espace de temps qui, non-seulement excède infiniment la durée de la mastication et de la déglutition, mais dépasse même de beaucoup la durée absolue de la digestion. Quant à ce qui peut se produire après ce laps de temps, à une température supérieure à 40 degrés, qui est le maximum auquel la chaleur animale puisse atteindre, dans l'état normal, comme le résultat, quel qu'il soit, ne saurait avoir d'application physiologique, nous n'avons que faire de nous en occuper ici.

Au surplus, les faits dont il s'agit ont été vérifiés par les expériences de M. Lassaigne, soit sur la salive, soit sur le suc pancréatique. Voici comment ce savant s'exprime à cet égard (1) : « Pour essayer l'action de la salive humaine recueillie dans la bouche, nous en avons mis une portion dans un flacon avec un demi-gramme de fécule pure. Le tout a été exposé à une température de 38 degrés centésimaux, pendant trois heures. La fécule est restée sans se dissoudre, entièrement intacte, et n'a présenté aucune altération dans ses caractères physiques et chimiques. »

(1) Journal de chimie médicale, 1845, p. 308 et 309.

» Dans une autre expérience, deux grammes de fécule pure ont été délayés dans vingt grammes d'eau distillée et placés dans un flacon, au bain-marie, avec six grammes de tissu pancréatique coupé en petits morceaux. Ce mélange, maintenu à une température de 38 degrés, pendant 4 heures, a été agité de temps en temps. Or, la fécule est restée insoluble, en conservant son apparence granuliforme et tous ses caractères physiques. Recueillie et débarrassée, par plusieurs lavages à l'eau froide, de tout ce que le tissu pancréatique avait pu fournir, elle s'est présentée avec l'aspect qu'elle possédait avant l'expérience, ainsi qu'on l'a constaté à l'aide du microscope. Le liquide au milieu duquel la fécule et le tissu pancréatique étaient en contact, examiné à plusieurs époques de l'opération, n'a jamais indiqué la présence de l'amidon en solution ni celle de la dextrine. »

A ces expériences si simples et si concluantes, ai-je besoin d'ajouter les faits qui me sont propres? Dirai-je que je les ai reproduits un très-grand nombre de fois, en les variant autant que possible, et toujours avec les mêmes résultats négatifs? Assurément, il serait superflu d'insister davantage sur un sujet dont la démonstration est aussi évidente. Toutefois, avant de l'abandonner, je ferai une dernière remarque, basée sur un autre ordre de considérations.

Si la salive, me suis-je dit, était le dissolvant spécial des aliments dont la fécule forme la base, la nature, toujours si prévoyante, n'aurait sans doute pas manqué

de déployer la puissance de cet agent dans les cas exceptionnels où les aliments, déjà imprégnés de salive, séjournent dans des espèces de diverticules, intermédiaires à la bouche et à l'estomac, ainsi que cela se voit chez les ruminants et chez les gallinacés. Or, elle semble y attacher si peu d'importance que, dans les cas précisément où des féculents ont été ingérés, le contenu de ces poches est constamment acide (1), ce qui anéantirait toute action transformatrice de la part de la salive.

Ainsi, de quelque côté que l'on envisage la question, soit qu'on ait recours aux inductions ou aux faits les plus directs, tout concourt à démontrer que jamais, dans le tube digestif, ni la salive, ni le suc pancréatique, ne peuvent exercer sur la fécule aucune action dissolvante ou transformatrice, et que, par conséquent, il faut chercher ailleurs l'agent qui opère la désagrégation de cette substance.

---

(1) Voir mon Traité de la digestion, p. 101.

CHAPITRE III.

EXPOSITION DU PROCÉDÉ SUIVANT LEQUEL LA MATIÈRE AMYLACÉE EST DIGÉRÉE, DANS L'ESTOMAC, PAR LE SUC GASTRIQUE.

La fécule étant employée comme aliment, soit à l'état cru, ou, autrement dit, de grains non hydratés, soit à l'état d'hydratation, telle qu'elle se rencontre, par exemple, dans le pain et dans les différentes pâtisseries, nous allons étudier successivement la manière dont la digestion s'en effectue dans ces deux conditions.

Digestion de la fécule crue. Quoique j'en aie pu dire autrefois, la digestion de la fécule sous forme de grains entiers, non hydratée par conséquent, ne saurait être révoquée en doute. Il suffit, pour s'en convaincre, d'administrer à différents animaux, cette substance ou les produits naturels qui en sont essentiellement formés, et de voir ensuite s'il est possible de la retrouver plus ou moins intacte dans les excréments. Ayant donc nourri, pendant plusieurs jours, des poules, des pigeons, des lapins, des cabiais, etc., soit de pommes de terre crues, ou de fécule mélangée à du son ou à de la viande, selon

les cas, soit de graines céréales, telles que blé, orge, maïs, sarrazin, pois, haricots, j'ai recherché, à l'aide du microscope, dans les excréments convenablement étendus d'eau, la présence des grains d'amidon encore intacts et colorables en bleu par l'iode ; or, le plus ordinairement, il ne s'y en est rencontré aucun, ou, s'il s'en trouvait, c'était un si petit nombre qu'ils ne semblaient là qu'accidentellement. Au surplus, ces faits sont conformes aux observations qui ont été faites par plusieurs auteurs, notamment par MM. Sandras et Bouchardat.

Une chèvre nourrie d'avoine et de foin pendant une semaine, m'a présenté des résultats semblables. Enfin, après avoir donné à un chien, pendant plusieurs jours, de la viande mélangée à de la fécule, c'est à peine si j'ai pu découvrir dans ses excréments quelques grains intacts et colorables en bleu par l'iode : ce qui prouve, contrairement à l'opinion des auteurs ci-dessus dénommés, que les animaux carnassiers digèrent la fécule aussi bien que les herbivores.

Toutefois, si, des animaux à sang chaud, nous passons aux animaux à sang froid, les mêmes phénomènes ne se produisent plus, et la fécule paraît traverser les différentes sections du tube digestif sans être altérée sensiblement. C'est à notre célèbre compatriote, M. Braconnot, qu'est due la première remarque de ce genre. Ayant eu la curiosité d'examiner les excréments rendus par une limace qui avait rongé un quartier de pomme de terre, il reconnut qu'ils étaient à peu près exclusivement cons-

titués par de la fécule parfaitement intacte et colorable en bleu par l'iode : d'où il se crut en droit de conclure qu'en général la fécule crue n'est pas susceptible d'être digérée : conclusion fausse assurément, comme nous venons de le voir, si on la prend dans un sens absolu, mais exacte, si on la restreint à la catégorie des animaux à sang froid, à laquelle appartient la limace.

En effet, non-seulement j'ai répété, avec un plein succès, l'expérience de M. Braconnot sur des limaces et des escargots, mais aussi sur des grenouilles, auxquelles je faisais avaler des boulettes composées de viande hachée et de fécule. Une tortue de terre, à laquelle j'avais donné de la fécule de pomme de terre mélangée à du son, a rendu des matières farcies de fécule intacte, parfaitement reconnaissable à l'aide de l'iode et du microscope. Enfin, m'étant avisé d'examiner les excréments, en forme de petits chapelets, que rendent les vers qui rongent certaines graines céréales ou légumineuses, telles que les pois, le maïs, etc., je n'ai pas été peu surpris de les trouver presque exclusivement formés de grains féculents non altérés, et prenant une belle teinte bleue sous l'influence de l'iode. Quoique ces observations n'aient pas porté sur un nombre bien considérable d'espèces, je n'en suis pas moins convaincu qu'on peut les généraliser, en les étendant à tous les animaux qui, comme les précédents, n'ont pas une chaleur propre suffisamment élevée. Nous aurons, plus tard, occasion de revenir sur ce fait curieux.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède que la fécule ingérée, même à l'état cru, éprouve dans son parcours à travers le tube gastro-intestinal, au moins chez les animaux à sang chaud, une modification quelconque, qui lui permet d'être absorbée. Voyons maintenant en quoi consiste cette modification.

Les grains féculents, quels qu'ils soient, ai-je établi dans mon premier chapitre, se composent de membranes concentriques, qui elles-mêmes sont formées d'une infinité de granules liés entre eux par une trace de matière azotée. D'un autre côté, j'ai fait voir, dans mon Traité analytique de la digestion, que le suc gastrique, qui est absolument sans action sur les principes non azotés, et, par conséquent, sur la matière qui constitue les granules proprement dits, j'ai fait voir, dis-je, que ce suc attaque et ramollit la plupart des principes azotés d'origine organique, sous l'influence d'une température convenable. D'après cela, il était tout naturel de penser que, lorsque les grains de fécule sont soumis, dans l'estomac, à l'action du suc gastrique, ce fluide venant à attaquer l'enduit azoté qui réunissait les granules, ceux-ci se dissocient progressivement, d'autant plus que l'action mécanique exercée par les parois du viscère, à raison du mouvement péristaltique, concourt vers le même but. De plus, si, comme je l'ai dit, la propriété de bleuir par l'iode n'appartient pas aux granules en eux-mêmes, mais bien au léger enduit dont ils sont enveloppés, il est évident que ces granules devront

cesser d'être colorables en bleu, dès le moment que l'enduit susdit aura été enlevé ou simplement modifié par le suc gastrique. Voilà, en peu de mots, ce qu'indique la théorie établie à priori; voyons maintenant ce que nous apprend l'expérience directe. Nous commencerons par l'examen de ce que l'on rencontre dans le tube gastro-intestinal d'animaux mis à mort après avoir mangé des féculents à l'état cru.

Pendant quatre jours, j'ai nourri de fécule de pomme de terre mélangée à de la viande hachée, une poule qui, sous l'influence de ce régime, continua à se bien porter. L'animal ayant été tué avec toutes les précautions que j'ai indiquées ailleurs (1), pour empêcher que le contenu du ventricule succenturié et du gésier ne se mêlât à celui du jabot, voici ce que j'ai rencontré dans le tube digestif.

Le *jabot* était encore à moitié rempli de la nourriture qui avait été ingérée trois ou quatre heures avant la mort; son contenu manifestait une réaction acide. Examiné au microscope, après avoir été délayé dans un peu d'eau, il a fait voir tous les grains de fécule parfaitement intacts et colorables en bleu par l'iode.

Le *ventricule succenturié* et le *gésier* renfermaient, avec un certain nombre de petits cailloux, quelques grammes d'un liquide trouble, blanchâtre et fortement

---

(1) Traité de la Digestion, p. 98.

acide. Examiné au microscope, ce liquide a présenté une partie des grains de fécule encore intacts et colorables en bleu par l'iode; d'autres grains étaient gonflés, déformés, exfoliés, comme si, après la destruction des couches extérieures, les membranes internes s'étaient épanouies. Quelques-unes de ces membranes flottaient déchirées par lambeaux au milieu du liquide ; du reste, tout cela se colorait très-bien en bleu par l'iode, si ce n'est quelques débris dont les bords, évidemment formés de granules à demi-désagrégés, prenaient déjà une teinte jaune sous l'influence de ce réactif. Parmi tous ces grains en voie de destruction, se voyaient en outre un grand nombre de granules amylacés, parfaitement reconnaissables à leur dimension, à leur forme globuleuse, à leur transparence, et qu'il était impossible de confondre avec les molécules amorphes provenant de la viande en partie chymifiée; en un mot, ils étaient absolument semblables aux granules obtenus dans la marmite de Papin, avec cette différence que, tandis que ceux-ci se colorent en bleu, ceux qui avaient été désagrégés par le suc gastrique étaient simplement jaunis par l'iode.

Intestin grèle. Le contenu de cet organe, principalement dans sa partie supérieure, ressemblait beaucoup à celui du gésier ; seulement il était un peu moins acide, et le nombre des grains de fécule intacts, comparé à celui des granules était beaucoup moins considérable ; vers la fin de l'intestin, les matières prenaient plus de

consistance, tout en conservant les mêmes caractères chimiques et microscopiques.

J'ai délayé dans l'eau quelques grammes de ces matières, et, après que les parties les plus grossières s'en furent déposées, j'ai décanté le liquide trouble qui surnageait. Ce liquide, traité par quelques gouttes d'iode en solution, prit d'abord une teinte verte ; mais peu à peu il s'en est déposé une poudre d'un beau bleu, tandis que le fluide superstagnant, encore trouble, devint complétement jaune. Au moyen du microscope, il m'a été facile de constater que le dépôt bleu était à peu près exclusivement formé de grains intacts, tandis que le liquide jaune tenait en suspension une multitude de granules.

Le *gros intestin*, ainsi que ses appendices cœcaux, étaient remplis d'une matière épaisse, toujours acide, et même plus fortement que dans l'intestin grêle ; du reste, ces matières offraient encore un grand nombre de granules amylacés colorables en jaune, avec quelques grains plus ou moins intacts et colorables en bleu par l'iode, le tout mélangé à du mucus et à d'autres matières étrangères, dont nous n'avons pas à nous occuper.

J'ai répété l'expérience précédente sur une autre poule, avec cette différence, qu'au lieu d'associer la fécule à de la viande, je la lui faisais avaler dans des capsules de gélatine, que je poussais jusque dans l'œsophage. En adoptant cette modification, mon but était d'éviter la formation de molécules chymeuses, que l'on puisse à la rigueur confondre avec les granules amyla-

cés, la gélatine, à raison de sa solubilité complète dans le suc gastrique, ne pouvant fournir aucune molécule de ce genre (1). Or, à partir du ventricule succenturié jusqu'au cloaque, les résultats ont été sensiblement identiques aux précédents.

Au lieu de fécule pure, j'ai ensuite employé, pour nourrir mes animaux, les différentes graines féculentes dont ils font naturellement usage.

Une poule ayant été nourrie de sarrazin à discrétion, pendant cinq jours, fut tuée deux heures après qu'on lui eut retiré tout aliment. Le *jabot* fut trouvé énormément rempli de sarrazin intact et à peine ramolli; du reste, la petite quantité de liquide que je parvins à en exprimer, rougissait le papier de tournesol et bleuissait par l'iode. Le microscope y faisait voir de nombreux grains de fécule; mais aucun granule colorable en jaune par l'iode n'y apparaissait. Le *ventricule succenturié* et le *gésier* renfermaient, avec les pierrailles habituelles, quelques grammes de matière évidemment formée par les débris du sarrazin. L'ayant placée dans un nouet de linge, je pus en exprimer quelques gouttes d'un liquide trouble, fortement acide, qui, vu au microscope, s'est trouvé composé d'un grand nombre de grains de fécule bleuissant par l'iode, et d'un certain nombre de granules jaunissant par ce réactif. *L'intestin-grêle* renfermait

---

(1) Voir mon Traité de la digestion, p. 291.

une bouillie claire fortement acide, d'une teinte jaunâtre et que l'iode ne colorait nullement en bleu. J'en mis quelques grammes dans un verre à pied avec un peu d'eau, et, après que la partie la plus grossière, essentiellement formée par l'enveloppe brisée du sarrazin, se fut déposée, j'examinai le liquide au microscope. Or, j'y trouvai des myriades de granules colorables en jaune par l'iode, et à peine quelques grains isolés de fécule colorables en bleu. La proportion de ces derniers était même si faible qu'ils disparaissaient dans la masse du liquide, lorsqu'on n'avait pas recours au microscope. Dans le *gros intestin* se trouvaient des matières épaisses, moulées, verdâtres, franchement acides, qui, délayées dans l'eau, ne bleuissaient point par l'iode. Le liquide, examiné au microscope, a encore laissé voir un grand nombre de granules, dont on retrouvait même une certaine quantité jusque dans les excréments.

La même expérience répétée sur d'autres poules, ainsi que sur des pigeons, en employant d'autres graines féculentes, telles que blé, orge, pois, maïs, etc., a fourni des résultats essentiellement identiques.

Déjà MM. Tiedemann et Gmélin avaient reconnu que les aliments féculents ingérés par des oiseaux granivores perdent plus ou moins complétement la faculté de bleuir par l'iode, à mesure qu'ils cheminent dans le tube gastro-intestinal (1). Mais, de tous les auteurs, ceux dont

---

(1) Recherches sur la Digestion, T. II, p. 208.

les observations se rapprochent le plus des miennes sur ce point, ce sont, sans contredit, MM. Sandras et Bouchardat eux-mêmes, ainsi qu'on pourra en juger par l'extrait suivant.

« Une poule a été nourrie exclusivement, pendant quinze jours, avec de l'orge ; après ce temps elle a été tuée par la section de la carotide. »

« Le *jabot* était rempli de grains non déformés, mais ramollis par un liquide neutre, qui ne contenait ni sucre ni dextrine. »

« Le *gésier* renfermait quelques grains encore entiers, d'autres broyés, des débris corticaux de l'orge et des grains de silice. La pâte rougissait vivement le tournesol ; examinée au microscope, à côté de débris informes, elle a fait voir des grains pyriformes de fécule intacts, qui se coloraient en bleu par l'iode, et des globulins d'une grande ténuité, que cette teinture colorait en jaune. »

« *Intestin grêle.* La partie supérieure du duodénum contenait une bouillie d'un couleur gris-jaunâtre, rougissant très-faiblement le papier de tournesol. On y voyait au microscope des grains de fécule intacts, d'autres grains fissurés ou attaqués, tous colorables en bleu par l'iode ; mais ces grains ne constituaient qu'une très-faible partie de la masse, que l'iode colorait en jaune : on y voyait des globules nombreux d'une extrême ténuité. La fin du duodénum et tout le reste de l'intestin grêle ramenaient au bleu le tournesol rougi par un

acide. Les deux derniers tiers de l'intestin grêle contenaient une masse solide, jaunâtre, uniformément colorable en jaune par la teinture d'iode. Les grains de fécule entiers y sont très-rares, de même que les grains fissurés; par contre, les globulins colorables en jaune sont très-nombreux. »

« *Cœcum*. La pâte épaisse contenue dans cet organe rougit faiblement le tournesol dans sa partie supérieure, et beaucoup plus fortement à sa partie inférieure. Le microscope n'indique plus dans cette pâte aucun grain de fécule colorable en bleu par l'iode ; on n'y voit plus que des débris informes et des globulins nombreux, d'une très-grande ténuité, qui se colorent en jaune par la solution iodée. »

« Dans le *rectum* se trouvent des matières épaisses, alcalines dans la partie supérieure de l'organe, et acides vers l'anus : on n'y voit plus aucun grain de fécule, mais des globulins très-ténus s'y remarquent encore. » (Loc. cit. p. 123.)

Certes, il est à peine croyable que, partant de principes aussi contraires, ces auteurs et moi soyons arrivés à une telle conformité de résultats ; car il serait tout à fait superflu, je pense, de démontrer que les globulins de MM. Sandras et Bouchardat ne sont autre chose que nos granules. Mais ce qui doit le plus surprendre, c'est que, en présence de tels faits, ces observateurs n'aient pas renoncé à une doctrine qui refusait à l'estomac toute action sur la fécule, et dans laquelle, du reste, ces glo-

bulins, qu'ils ont si bien décrits, n'avaient aucune signification. Comment n'ont-ils pas vu que, puisque ces globulins, qui n'existaient pas encore dans le jabot, se montraient déjà dans le gésier ou, autrement dit, dans l'estomac et dans la partie supérieure de l'intestin, malgré sa réaction acide, on ne pouvait absolument en attribuer l'origine ni à l'action de la salive ni à celle du suc pancréatique? Et, d'ailleurs, qu'y a-t-il de commun entre la formation de ces globulins et celle du sucre ou de la dextrine?

J'ai aussi fait des expériences analogues aux précédentes sur des lapins; les résultats ont été les mêmes au fond, et conformes aussi, en ce qui concerne les granules, à ce que MM. Sandras et Bouchardat avaient déjà signalé en pareilles circonstances. Il est pourtant un point sur lequel nous différons: c'est que, à ce qu'il paraît, les globulins colorables en jaune par l'iode n'ont commencé à se manifester à ces observateurs que dans le duodenum, tandis que j'en ai constamment rencontré dans l'estomac des lapins, comme dans celui des gallinacés, surtout vers la région pylorique; seulement ils y sont moins nombreux, et cela pour une raison physiologique des plus évidentes : c'est que dans l'estomac, ils se trouvent mélangés à une quantité considérable de substances en voie de digestion, qui en masquent la présence, et que, d'ailleurs, à mesure qu'ils sont mis en liberté, ils abandonnent cet organe, pour s'amasser dans l'intestin où ils doivent être absorbés. Il est, en effet, di-

gne de remarque que, bien que ce soit dans l'estomac que les grains féculents se séparent en granules, ou autrement dit, se chymifient, cette partie du tube digestif est celle où ils se présentent généralement en moins grand nombre et dans l'état d'isolement le moins parfait; ce qui a lieu également pour les molécules chymeuses provenant des autres aliments, et cela pour les mêmes raisons. Au surplus, nous allons maintenant exposer des expériences d'un autre ordre, qui démontreront d'une manière plus directe encore, que c'est réellement dans l'estomac, et par l'intervention du suc gastrique, qu'à lieu la désagrégation de la fécule.

Pour étudier l'action exercée sur la fécule crue par le suc gastrique, je me suis servi d'un chien jeune et bien portant, à l'estomac duquel j'avais établi une fistule. Or, l'animal étant à jeun depuis la veille au soir, j'ai injecté dans son estomac, au moyen d'une petite seringue, à travers l'ouverture artificielle, de la fécule de pomme de terre tenue en suspension dans de l'eau. Au bout d'une heure et demie environ, ayant retiré quelques grammes de matière, j'ai d'abord constaté qu'elle consistait en un fluide muqueux, trouble, blanchâtre, rougissant fortement la teinture de tournesol, et colorable en bleu par l'iode. Une goutte de ce liquide, placée sur le porte-objet du microscope, me fit voir, en effet, qu'il était en majeure partie constitué par des grains de fécule, les uns entiers et paraissant intacts, d'autres gonflés, exfoliés, comme s'ils avaient subi l'action de l'eau chaude, puis,

pêle-mêle au milieu de ces grains plus ou moins altérés dans leur structure, et que l'iode colorait encore en bleu, se voyaient aussi un grand nombre de granules, les uns isolés, les autres réunis par groupes, quelques-uns même prêts à se détacher de grains réduits en lambeaux membraneux; aussi suffisait-il, pour voir augmenter le nombre des granules, d'exercer quelques légères frictions avec la pulpe du doigt, sur la matière déposée sur le porte-objet, ou de la porphyriser, en quelque sorte, entre les deux lames de verre à travers lesquelles on l'examine; du reste, l'addition de la teinture d'iode, qui colorait ces granules en jaune, contribuait encore à les rendre plus apparents.

J'ai répété un grand nombre de fois cette expérience importante, en employant différentes fécules, notamment l'amidon de blé, et toujours les résultats ont été les mêmes, à cela prés que, plus les grains étaient petits, et plus ils m'ont semblé être attaqués avec facilité; aussi, de toutes les fécules que j'ai essayées, celle de pomme de terre s'est-elle montrée la plus réfractaire; soit que cela provienne d'une densité plus grande, soit simplement qu'en raison de leur volume, les grains de cette espéce présentent une surface relativement moins étendue à l'action du suc gastrique.

Une conséquence importante qui ressort déjà des faits énoncés ci-dessus, et que nous mettrons plus en évidence encore par la suite, c'est que l'action mécanique exercée par les parois de l'estomac concourt avec

l'action chimique mise en jeu par le suc gastrique, à la désagrégation des granules. Pour le démontrer, j'ai imaginé un nouveau genre d'expérience, également applicable à l'étude de la chymification d'autres matières alimentaires. Il s'agissait de soustraire la fécule à la pression du viscère, tout en permettant au suc gastrique de l'attaquer dans l'estomac lui-même, c'est-à-dire, dans les conditions naturelles où il jouit de toute son énergie.

A cet effet, je pris de petits tubes de verre, à parois minces, que j'étirai à la lampe par un bout, en produisant un bouton propre à retenir un fil d'attache, l'autre extrémité restant ouverte. Les tubes dont je me sers n'ont pas plus de deux ou trois millimètres d'ouverture, sur environ deux centimètres de longueur. Après les avoir remplis de fécule crue, par dessus laquelle je mets un petit tampon de coton assez peu tassé pour que, tout en empêchant la fécule de sortir, il permette cependant au suc gastrique de pénétrer par imbibition; j'attache derrière le bouton un fil double, long de 4 à 5 centimètres, et fixé, d'autre part, après le bouchon de la canule; enfin, j'introduis le tube dans l'estomac par la fistule, en dirigeant en avant l'extrémité munie du bouton; puis je le retire, au moyen du fil, après un séjour plus ou moins long.

Ayant donc rempli un de ces tubes avec de la fécule de pomme de terre, je l'introduisis dans l'estomac de mon chien, auquel je donnai ensuite quelques morceaux

de viande, pour faire appel au suc gastrique. Cinq ou six heures après, je retirai le tube encore rempli de fécule. Or, celle-ci, à cela près du liquide dont elle était imprégnée, présentait, de prime abord, les mêmes caractères qu'auparavant. Examinée au microscope, elle offrait les grains féculents avec leur forme et leur dimension habituelles ; aucun ou presque aucun n'était exfolié, et à peine si l'on apercevait quelques petits groupes de granules accidentellement désagrégés. L'addition de l'iode communiquait à tous ces grains une belle couleur bleue ; en un mot, il eût été impossible de distinguer, à priori, cette fécule de la fécule ordinaire. Toutefois, il suffisait de faire intervenir l'action mécanique la moins énergique, pour établir entre elles une différence caractéristique : ainsi quelques légères frictions avec la pulpe du doigt, ou mieux, entre des lames de verre (1), ne tardaient pas à amener l'exfoliation complète des grains féculents et la manifestation d'un grand nombre de granules, les uns isolés, les autres réunis en groupes plus ou moins considérables, et, quelques-uns, colorables en jaune par la teinture d'iode. Est-il nécessaire d'ajouter

---

(1) J'ai remarqué qu'il était convenable d'imprimer aux lames de verre une sorte de mouvement giratoire en sens inverse, et, jusqu'à un certain point, analogue à celui des deux meules d'un moulin tournant l'une sur l'autre, — *si parvis licet componere magna !*

que la fécule ordinaire placée dans les mêmes conditions reste parfaitement intacte?

J'ai voulu ensuite éprouver si le suc gastrique parviendrait à attaquer la fécule crue, hors de l'estomac, sous l'influence d'une température convenable. Ayant donc extrait du suc gastrique par la fistule établie à l'estomac de mon chien, je l'ai immédiatement introduit dans des tubes de verre fermés par un bout, avec différentes fécules, et j'ai maintenu le tout dans un bain-marie chauffé à 40 degrés, en ayant soin d'agiter de temps à autre avec une baguette. Or, je dois le déclarer, quelle qu'ait été la durée de l'expérience, même au bout de 24 heures, jamais je ne suis parvenu à obtenir la moindre désagrégation de la fécule, ni la séparation d'aucun granule colorable en jaune par l'iode. Ce fait, du reste, est conforme à ce que j'avais déjà indiqué dans mon Traité de la digestion, et c'est principalement aux fausses conséquences que j'en avais autrefois déduites, que je dois attribuer l'erreur dans laquelle je suis tombé relativement à la digestion de la matière amylacée.

Quelle est, en effet, la véritable signification de ce fait négatif, si ce n'est que le principe azoté qui réunit les granules est, soit par sa nature chimique, soit par sa disposition physique, très-difficilement attaquable par le suc gastrique ; de sorte que, dès le moment que ce fluide, si éminemment altérable, a perdu une partie de son énergie, après sa sortie de l'estomac, il devient in-

capable de digérer artificiellement des substances qui, dans l'estomac, n'auraient pas résisté à son action?

Au surplus, ce phénomène n'est point sans analogues. Chacun sait, par exemple, que les os sont assez facilement attaqués dans l'estomac, et j'ai moi-même exécuté plusieurs expériences qui mettent ce résultat hors de doute. Eh bien, quelque soin, quelque persévérance que j'y aie mis, jamais je n'ai pu détacher la moindre parcelle de tissu osseux, par l'action du suc gastrique agissant hors du corps (1). En ai-je conclu, pour cela, que les os ne sont susceptibles d'éprouver aucune action de la part du suc gastrique? non assurément; puisque je constatais qu'ils étaient digérés dans l'estomac. Si donc, pour la fécule, je n'ai pas fait le même raisonnement, c'est que, à cette époque, induit à erreur sur la nature de l'altération que la fécule doit éprouver pour être digérée, je n'avais pas saisi les changements qu'elle a subis pendant son séjour dans l'estomac. Aujourd'hui, il ne saurait plus en être ainsi, et, après avoir constaté de la manière la plus positive, la modification, pour ainsi dire, plus physique que chimique, qu'elle éprouve dans ce viscère, de la part du fluide chymificateur, il m'est permis de conclure à son égard, comme je l'ai déjà fait pour le tissu osseux, que, si elle n'est pas digérée hors du corps, comme dans l'estomac, cela tient surtout à ce que le liquide destiné à en opérer, ou du moins à

(1) Voyez mon Traité de la digestion p. 322.

en faciliter la désagrégation a perdu une partie de sa vertu (1).

Digestion de la fécule hydratée. Ce que j'ai dit relativement à la digestion de la fécule crue simplifie beaucoup mon travail en ce qui concerne la fécule hydratée ; car il est évident que, malgré des différences plus apparentes que réelles, la matière amylacée conservant la même nature et, pour ainsi dire, la même structure intime, sous ces deux états, doit éprouver à peu près les mêmes modifications de la part du suc gastrique; c'est aussi ce que l'expérience démontre.

La fécule hydratée se présente à nous sous deux formes principales, à l'état d'empois fluide, et à l'état de pâte cuite, telle qu'elle se rencontre dans le pain et dans les autres composés analogues. Quoique, en réalité, jamais l'empois proprement dit ne serve d'aliment à aucune

---

(1) Ce que je viens de dire du tissu osseux peut aussi s'appliquer à beaucoup d'autres substances ; je citerai, par exemple, le caoutchouc, qui doit à la proportion assez considérable de principe azoté entrant dans sa composition, la propriété d'être attaqué par le suc gastrique, dans l'estomac ; tandis que, hors du corps, il résiste à l'action de ce fluide. Il est aussi digne de remarque que, combiné au soufre, ou, comme l'on dit, vulcanisé, il n'est plus digéré, même dans l'estomac. Quant à la cause qui fait perdre ainsi au suc gastrique, une partie de sa vertu, dès qu'il est sorti de l'estomac, on ne peut émettre que des conjectures. Voyez, à cet égard, mon Traité de la digestion, p. 377 et suivantes.

espèce zoologique, que je sache, il pouvait être intéressant, au point de vue de la théorie, d'examiner ce qu'il devient en traversant le tube digestif. Déjà plusieurs auteurs ont expérimenté sur ce sujet ; je citerai notamment MM. Tiedemann et Gmélin, auxquels j'emprunterai le fait suivant, qui résume à peu près tous ceux du même genre (1).

« Pendant trois jours, un chien mangea, le matin à six heures, puis à midi, et enfin le soir à six heures, une trentaine de grammes chaque fois, d'amidon bouilli dans l'eau. Le quatrième, on le tua vers dix heures ; quatre heures auparavant, il avait encore mangé environ 125 grammes d'amidon. Les vaisseaux lymphatiques de l'intestin étaient pleins de chyle blanc, ainsi que le canal thoracique. Ce chyle se coagula en une masse blanche, que la teinture d'iode ne colorait pas en bleu. »

« L'estomac contenait plus de trente grammes d'un liquide blanchâtre, dans lequel on apercevait encore quelques grumeaux d'amidon non dissous. La teinture de tournesol fut rougie par ce liquide, dans lequel l'iode faisait naître une légère teinte bleue. »

« Il y avait dans le duodenum un liquide blanchâtre, mêlé à une grande quantité de bile. La teinture de tournesol fut encore rougie un peu par cette liqueur, mais la solution d'iode ne la colora nullement en bleu. »

---

(1) Expériences sur la digestion. T. I, p. 204.

« Les parois du reste de l'intestin grêle étaient à peine un peu humides, et la bile n'avait pas pénétré jusque là. La teinture de tournesol n'y fut que faiblement rougie. »

« Le cœcum était entièrement rempli d'une bouillie d'un brun verdâtre, qui, aussi bien que la membrane interne du viscère, rougit le tournesol, sans altérer la teinture d'iode. »

« Le rectum entier contenait des excréments solides, secs, moulés, et d'un jaune brunâtre, qui ne se coloraient point en bleu par la teinture d'iode. »

Ce fait, complété en quelque sorte par les données que nous possédons actuellement, démontre déjà que la fécule hydratée, comme la fécule crue, n'abandonne l'estomac qu'après s'être convertie en granules non colorables en bleu par l'iode. Du reste, pour démontrer d'une manière plus directe encore, que la modification subie par l'empois a été produite par le suc gastrique, j'ai fait l'expérience suivante.

Mon chien étant à jeun depuis la veille au soir, je lui ai injecté dans l'estomac, le matin, à travers la fistule, au moyen d'une petite seringue, environ 50 grammes d'empois récemment préparé. Or, au bout d'une heure environ, ayant retiré quelques grammes de la matière en voie de digestion, je constatai qu'elle consistait en un liquide trouble, blanchâtre, muqueux, rougissant fortement le papier de tournesol et prenant une teinte violacée par l'iode. Examiné au microscope immédiate-

ment (1), ce liquide s'est montré composé d'un grand nombre de grains féculents plus ou moins développés, fissurés, exfoliés, et parmi lesquels se voyaient manifestement des granules isolés, ou agminés, presque tous colorables en jaune par l'iode.

La même expérience reproduite en substituant à l'empois ordinaire des granules en suspension dans l'eau, et tels qu'on les retire de la marmite de Papin, m'a offert des résultats essentiellement identiques : c'est-à-dire que la matière retirée de l'estomac offrait une partie des granules colorables en bleu et une autre partie colorables en jaune par l'iode.

Il serait superflu, je pense, de nous arrêter davantage sur un sujet qui ne saurait avoir qu'un intérêt purement théorique, et nous passerons immédiatement à la digestion de la matière amylacée sous l'état où elle sert réellement à l'alimentation de l'homme, à savoir le pain et les différentes espèces de pâtes cuites.

Quoique le pain ne se compose pas uniquement d'amidon hydraté, et qu'il doive une partie de ses propriétés nutritives à un principe étranger dont nous n'avons pas à nous occuper ici, l'importance de ce composé est telle que j'ai cru devoir en faire une étude spéciale. Toutefois,

---

(1) Ce n'est pas sans motif que je dis *immédiatement*; car, au bout de quelque temps, les granules disparaissent plus ou moins complétement, en s'agglutinant aux membranes d'amidon exfoliées, mais non encore désagrégées.

avant d'aborder les expériences relatives à la manière dont le pain se comporte dans les organes digestifs, je crois devoir dire quelques mots sur sa fabrication, et, par suite, sur sa constitution chimique ; d'autant plus que, nulle part, je n'ai vu cette question traitée comme il convient qu'elle le soit, au point de vue physiologique.

Ainsi que chacun le sait, le pain se fabrique avec la farine de différentes céréales, qui renferment, indépendamment de la fécule, une proportion plus ou moins considérable de gluten et une trace de sucre. Le gluten est une matière azotée, molle, élastique et agglutinative, à laquelle la farine doit la propriété de faire pâte avec l'eau tiède ; car la fécule seule ne produirait rien de semblable.

La fabrication du pain se compose de trois opérations principales. La première est le pétrissage, qui consiste, en définitive, à mélanger la farine et l'eau, de manière à en former un tout le plus homogène possible. L'eau généralement employée étant à une température inférieure à 55 degrés, il est clair que la fécule n'a du y éprouver aucune altération ; aussi, en malaxant la pâte sous un filet d'eau, peut-on en retirer celle-ci à l'état de grains intacts.

La seconde opération a pour but de déterminer dans la masse panaire des aréoles plus ou moins nombreuses, et communiquant les unes avec les autres, pour favoriser l'introduction et multiplier le contact du liquide qui sera, par la suite, chargé d'en opérer la digestion. Or,

ce résultat purement mécanique, s'obtient à l'aide de moyens chimiques. Pour y parvenir, on suscite dans la pâte, une véritable fermentation alcoolique, qui, par l'acide carbonique qu'elle dégage, soulève la masse en la divisant par son interposition. C'est la petite quantité de sucre contenu dans la farine qui fait à peu près tous les frais de cette fermentation. Quant à l'alcool produit, comme il se trouve dans les conditions les plus favorables pour passer à l'état d'acide acétique, il ne tarde pas à éprouver cette transformation ; aussi est-ce à lui, non moins qu'à l'acide lactique contenu dans le levain, que le pain est redevable de l'acidité qu'il présente constamment.

La troisième et dernière opération est la cuisson, qui s'effectue généralement à une température variable de 100 à 150 degrés, et a pour résultat inévitable l'hydratation et le gonflement de la fécule, c'est-à-dire, la formation d'un véritable empois, qui se concrète plus ou moins, à mesure que l'eau s'évapore. Toutefois, en même temps que ces effets se produisent sur la fécule, le gluten disséminé dans la masse se durcit à son tour et perd complétement sa solubilité dans l'eau pure ou acidulée.

De ce qui précède, il résulte que, dans le pain, les grains amylacés sont complétement exfoliés et véritablement empâtés les uns dans les autres, de manière à constituer une sorte de matière spongieuse, sans formes déterminées ; tel est aussi l'aspect qu'il présente quand,

après qu'il a été détrempé dans l'eau, on l'examine au microscope. Or, comme dans les modifications qu'elle a éprouvées pour en venir là, la substance amylacée n'a eu à subir aucune décomposition chimique, les granules dont elle est formée doivent exister intégralement dans le pain. C'est, en effet, ce que l'expérience démontre ; car il suffit de chauffer du pain avec de l'eau, à 150 degrés, dans la marmite de Papin, pendant quelques heures, pour convertir toute sa partie amylacée en granules absolument identiques à ceux que fournit l'amidon, quelle qu'en soit l'espèce. Quant à ce que devient le gluten, dans cette expérience, il se coagule sous forme de membranes filandreuses, irrégulières, faciles à reconnaître et à séparer.

Muni de ces données, nous pouvons actuellement étudier la digestion du pain, qui, comme il est facile de le pressentir, ne nous offrira plus aucune difficulté. Commençons donc par examiner ce que devient cette substance en parcourant la longueur du tube gastro-intestinal. Dans ce but, j'ai fait l'expérience suivante :

Une poule fut nourrie, pendant six jours, de pain détrempé dans l'eau, qu'on lui donnait à discrétion. L'animal ayant été tué quatre heures après son dernier repas, je l'ai ouvert avec toutes les précautions convenables.

Le *jabot* était rempli d'une masse pultacée, blanche, dans laquelle on reconnaissait facilement le pain à la vue et à l'odorat. Elle rougissait assez fortement le papier de tournesol, et se colorait en bleu intense par l'iode.

J'en délayai dans l'eau une petite quantité, et, après avoir laissé déposer la partie la plus grossière, je mis une goutte du liquide trouble, surnageant, sur le porte-objet du microscope, qui me fit voir les grains féculents exfoliés, à l'état informe, et absolument tels qu'on les obtient avec le pain simplement détrempé dans l'eau. Du reste, on n'apercevait aucun granule colorable en jaune par l'iode.

Le *ventricule succenturié et le gésier* contenaient, outre les pierrailles habituelles, une certaine quantité de détritus, qui paraissait provenir des enveloppes de l'orge dont l'animal avait été nourri avant d'être mis en expérience. Ayant soumis cette matière au même mode d'expérimentation que celle du jabot, j'ai constaté dans le liquide la présence d'un grand nombre de grains féculents, ressemblant en tout point aux précédents, et bleuissant, comme eux, par la solution d'iode ; seulement il y avait, de plus, un certain nombre de granules désagrégés, et dont quelques-uns prenaient déjà une teinte jaune par l'iode.

L'*intestin grêle,* dans ses deux tiers supérieurs, contenait un liquide épais, muqueux, filant, d'un blanc jaunâtre, non colorable en bleu par l'iode, rougissant encore très-manifestement le papier de tournesol, mais moins cependant que le contenu du gésier. Vu au microscope, après avoir été délayé dans l'eau, ce liquide présentait une infinité de granules prenant une teinte jaune par l'iode, du reste, mieux désagrégés et plus distincts que ceux de l'estomac. A peine si l'on apercevait, çà et là,

quelques débris membraneux de fécule prenant encore par l'iode une teinte bleu-clair, imperceptible dans la masse, quand on n'avait pas recours au microscope. Le contenu de l'intestin, dans son dernier tiers, ressemblait au liquide précédent, à cela près qu'il était encore moins acide, renfermait moins de granules colorables en jaune, et ne montrait plus du tout de grains féculents colorables en bleu.

Le *gros intestin,* d'un bout à l'autre, contenait une matière épaisse, muqueuse, verdâtre, presque neutre au papier réactif, manifestant encore, au microscope, la présence de quelques granules mélangés à des débris de matière ligneuse, qui paraissait provenir de la paille triturée dans le gésier.

La même expérience, reproduite sur un pigeon et sur un cabiai, ayant fourni des résultats essentiellement semblables, j'ai cru inutile de la répéter sur d'autres espèces zoologiques.

J'ai ensuite essayé de déterminer directement comment le suc gastrique agit sur le pain, dans l'estomac lui-même. A cet effet, mon chien étant à jeun depuis la veille au soir, je lui ai donné un morceau de pain rassis, qu'il a paru manger d'un grand appétit. Trois quarts d'heure aprés, je retirais, par la fistule, quelques grammes de la matière contenue dans l'estomac. Elle était fortement acide, et bleuissait, vue en masse, par l'iode; toutefois, examinée au microscope, aprés avoir été délayée dans un peu d'eau, ainsi qu'il a été dit précédemment,

elle a fait voir un nombre assez considérable de granules jaunissant par l'iode et mélangés à une forte proportion de grains exfoliés, encore colorables en bleu, et évidemment en voie de désagrégation.

Après avoir vérifié l'expérience précédente un grand nombre de fois, j'ai désiré savoir si le suc gastrique attaquerait le pain, hors du corps, sous l'influence d'une température de 40 degrés. Or, je dois le déclarer, toutes les tentatives de digestions artificielles que j'ai faites sur le pain ont complétement échouées, et jamais je ne suis parvenu à désagréger ainsi, d'une manière distincte, aucun granule colorable en jaune par l'iode. D'où il suit que j'ai dû appliquer au pain, et, en général, à la fécule hydratée et exfoliée, le même raisonnement que j'ai exposé plus haut, relativement à la fécule crue.

On comprend, en effet, que, si par son hydratation et son exfoliation, la fécule a été modifiée dans sa constitution physique ou organique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle l'ait été aussi dans sa constitution chimique. Il est même assez rationnel de penser que, puisque les granules sont restés intacts, dans cette circonstance, la matière azotée qui les réunit n'a pas dû changer davantage ; ce qui expliquerait pourquoi elle résiste dans la fécule hydratée presque autant que dans la fécule crue, à l'action du suc gastrique, quand celui-ci a perdu, hors de l'estomac, une partie de sa vertu.

Il est encore un autre point de ressemblance que la fécule présente, sous ces deux états, relativement à sa

digestibilité : c'est que, même à l'état de pain, la fécule n'est pas digérée par les animaux à sang froid, ainsi que je m'en suis assuré en nourrissant avec du pain, des grenouilles, des tortues et surtout des limaces, qui en sont pourtant fort avides (1). Les excréments de ces animaux examinés au microscope m'ont présenté une grande quantité de fécule exfoliée, bleuissant très-bien par l'iode et offrant sensiblement les mêmes caractères que le pain détrempé. En tous cas, jamais je n'ai pu y découvrir le moindre granule distinct et colorable en jaune par l'iode, contrairement à ce qui a lieu pour les excréments des animaux qui digèrent réellement les matières amylacées.

Il suit de là que l'enduit azoté interposé entre les granules des différentes espèces de fécule, soit à l'état cru, soit à l'état d'hydratation, est une substance très-difficilement attaquable par le suc gastrique, qui ne parvient à lui faire perdre sa cohésion, et à désagréger ainsi les granules, qu'autant que, d'une part, il a conservé lui-même toute son énergie naturelle, et que, d'autre part, il est influencé, en même temps, par la température la plus favorable à son action. D'où nous déduirons, comme conséquence pratique, que les substances alimentaires dont la fécule forme la base doivent être, en général,

(1) Il est probable que, dans ce cas, le gluten seul sert à la nutrition.

et toutes choses égales d'ailleurs, d'une digestion plus difficile que celles qui proviennent du règne animal ; ce qui, du reste, s'accorde assez bien avec le résultat de l'expérience.

En résumé, des faits et considérations qui précèdent, il résulte pour nous que, conformément au principe posé à priori au commencement de ce chapitre, la digestion de la fécule s'effectue dans l'estomac des animaux à sang chaud, comme celle des autres aliments, et consiste dans la désagrégation des granules élémentaires qui la constituent ; de sorte que ceux-ci, dont la dimension n'excède pas celle des molécules chymeuses fournies soit par les matières grasses soit par les substances protéïques, se trouvent être dans un état d'atténuation suffisant pour pénétrer, avec elles, dans l'organisme, par la voie du système chylifère.

digestibilité : c'est que, même à l'état
n'est pas digérée par les animaux à
je m'en suis assuré en nourrissa
grenouilles, des tortues et sur
sont pourtant fort avides (1)
maux examinés au microsc
quantité de fécule exfoli
et offrant sensiblem
pain détrempé. En t
le moindre gran
l'iode, contrair
des animaux
lacées.
Il su
gran
cr

...ES A LA THÉORIE GÉNÉRALE
...STION.

...s recherches précédentes n'est pas ...a simple point de doctrine; elle s'étend ...a théorie de la digestion considérée dans son ...semble. Les résultats auxquels je suis parvenu viennent, en effet, donner une éclatante confirmation aux principes généraux que j'ai établis dans mon *Traité analytique*, et me permettent, ainsi, de systématiser mes idées sur cette importante question, autour de quelques points fondamentaux, que je vais essayer de faire ressortir.

Le premier de ces points est que, de tous les fluides qui se déversent dans le tube gastro-intestinal, depuis son origine jusqu'à sa terminaison, un seul, le suc gastrique, mérite la dénomination de fluide digestif; car lui seul exerce une action véritablement chimique sur les aliments ; tandis que les autres, savoir la salive, la *bile*,

atique, en un mot, les fluides muqueux de
sont autre chose que des produits excré-
nt d'être expulsés définitivement de
nt encore un dernier service, si je
oit en facilitant le glissement
soit en protégeant les surfaces
, soit même en s'interposant, par leur
re les molécules des matières adipeuses,
ere à les diviser, ou, autrement dit, à les émul-
onner. Il résulte de là que, en définitive, le rôle qui est départi à ces fluides est exclusivement mécanique, et, du reste, tellement secondaire qu'on peut les supprimer, sans que la digestion cesse de s'accomplir assez régulièrement pour l'entretien de la vie, pendant de longues années. Cette proposition, toute hétérodoxe qu'elle ait pu paraître d'abord, a déjà été mise hors de doute, comme l'on sait, en ce qui concerne la bile, c'est-à-dire, celui de tous les fluides excrémentitiels dont il s'agit, auquel l'imagination des physiologistes s'était, depuis longtemps, complue à attribuer le plus d'importance (1). Or, les nouvelles recherches consignées dans

---

(1) Voir mon *Essai sur les fonctions du foie*, avec le mémoire complémentaire publié en 1851.

CONCLUSIONS

RATTACHANT LES RECHERCHES PRÉCÉDENTES A LA THÉORIE GÉNÉRALE DE LA DIGESTION.

L'importance des recherches précédentes n'est pas restreinte à un simple point de doctrine; elle s'étend aussi à la théorie de la digestion considérée dans son ensemble. Les résultats auxquels je suis parvenu viennent, en effet, donner une éclatante confirmation aux principes généraux que j'ai établis dans mon *Traité analytique,* et me permettent, ainsi, de systématiser mes idées sur cette importante question, autour de quelques points fondamentaux, que je vais essayer de faire ressortir.

Le premier de ces points est que, de tous les fluides qui se déversent dans le tube gastro-intestinal, depuis son origine jusqu'à sa terminaison, un seul, le suc gastrique, mérite la dénomination de fluide digestif; car lui seul exerce une action véritablement chimique sur les aliments; tandis que les autres, savoir la salive, la bile,

le suc pancréatique, en un mot, les fluides muqueux de toute espèce, ne sont autre chose que des produits excrémentitiels qui, avant d'être expulsés définitivement de l'économie, lui rendent encore un dernier service, si je puis m'exprimer ainsi, soit en facilitant le glissement des matières ingérées, soit en protégeant les surfaces qu'elles lubréfient, soit même en s'interposant, par leur viscosité, entre les molécules des matières adipeuses, de manière à les diviser, ou, autrement dit, à les émulsionner. Il résulte de là que, en définitive, le rôle qui est départi à ces fluides est exclusivement mécanique, et, du reste, tellement secondaire qu'on peut les supprimer, sans que la digestion cesse de s'accomplir assez régulièrement pour l'entretien de la vie, pendant de longues années. Cette proposition, toute hétérodoxe qu'elle ait pu paraître d'abord, a déjà été mise hors de doute, comme l'on sait, en ce qui concerne la bile, c'est-à-dire, celui de tous les fluides excrémentitiels dont il s'agit, auquel l'imagination des physiologistes s'était, depuis longtemps, complue à attribuer le plus d'importance (1). Or, les nouvelles recherches consignées dans

---

(1) Voir mon *Essai sur les fonctions du foie*, avec le mémoire complémentaire publié en 1851.

ce mémoire viennent encore concourir à la démonstration de la même vérité, en prouvant que la salive et le suc pancréatique sont aussi inertes dans la digestion des matières amylacées, que relativement à celle de toutes les autres substances ingérées dans le tube digestif.

Le second principe général qui ressort de mes précédents travaux, est que le suc gastrique est sans action aucune sur les matières non azotées, à l'égard desquelles il se comporte à peu près comme ferait de l'eau simple ou de l'eau légèrement acidulée (1); tandis qu'il mani-

---

(1) C'est uniquement en vertu de son acidité, que le suc gastrique convertit le sucre du 1er genre en sucre de 2e genre, ainsi que l'a fait voir M. le Dr Bernard.

C'est probablement aussi à cette acidité, et non à une action spéciale, qu'il faut attribuer l'innocuité de certains virus introduits dans l'estomac. On sait, en effet, qu'il suffit d'intervertir l'état neutre, acide ou alcalin des fluides spécifiques secrétés par l'organisme, pour anéantir leur vertu. On peut en juger par ce qui arrive au suc gastrique, qui perd, comme je l'ai fait voir, toute son énergie dès qu'on vient à neutraliser la faible acidité qui est, sinon la cause, au moins la condition *sine quâ non*, de son action. Pareille chose arrive avec le venin des abeilles, qui lui aussi est acide, et qui perd toute son activité lorsqu'on le neutralise avec un alcali,

feste une activité des plus énergiques sur certains produits azotés, tels que l'albumine, la fibrine, etc., produits qui, à raison de leur composition élémentaire, semblent appartenir à une même famille. Il résulte de là que le suc gastrique intervient dans la chymification des divers aliments de deux manières bien différentes, savoir :

---

comme je m'en suis assuré par l'expérience. Le venin des serpents est, au contraire, neutre; il est donc probable qu'en perdant ce caractère par son contact avec le suc gastrique, dont il provoque immédiatement la sécrétion, il perd en même temps son action toxique. Au surplus, s'il n'en était pas ainsi, il faudrait admettre qu'il est digéré dans un temps plus court que celui qui est nécessaire à son absorption : ce qui est contraire à toutes les données de la science.

D'un autre côté, on arrive à la confirmation du même principe par une sorte de contre-épreuve, si l'on réfléchit que les poisons qui ne sont point susceptibles d'être décomposés par les acides faibles, bien qu'ils soient éminemment altérables, à raison de leur constitution complexe, tels que la morphine, la strychnine, etc., ne sont pas modifiés dans leur action spécifique, après avoir traversé l'estomac, même avec des aliments, et produisent alors dans l'organisme des effets absolument identiques à ceux qu'ils y déterminent quand ils ont été absorbés par le gros intestin, ou par la peau dénudée d'épiderme : ce qui prouve qu'ils n'ont été altérés en rien par le travail digestif.

directement, quand il attaque les substances mêmes dont les molécules doivent constituer la pâte chymeuse, ainsi que cela a lieu pour les matières animales, et indirectement, au contraire, quand il s'agit de certaines matières végétales dont les derniers éléments organiques, complétement privés d'azote, et par conséquent réfractaires à l'action du suc gastrique, ne peuvent être mis en liberté que par la destruction de la trace presque imperceptible de principe azoté qui servait à les réunir.

Or, cette seconde proposition se trouve encore confirmée par le résultat de mes dernières recherches ; puisque, comme nous l'avons vu, la fécule ne se réduit en granules, pendant la digestion, que consécutivement à l'altération subie par l'espèce d'enduit azoté qui réunissait ces derniers.

N'est-ce pas ici le lieu de faire remarquer avec quelle puissante simplicité de moyens la nature sait atteindre son but, à travers des complications qui, au premier aperçu, sembleraient inextricables ? Voyez, en effet, combien les aliments dont se nourrissent les différentes espèces zoologiques présentent de variété sous le rapport de leurs propriétés, soit physiques, soit chimiques ; à combien de réactifs divers l'art ne devrait-il pas avoir recours, s'il s'agissait de les amener tous à l'extrême atténuation nécessaire pour qu'ils puissent pénétrer dans

l'organisme, à travers l'enveloppe poreuse qui le limite intérieurement! Eh bien, la nature, fidèle au grand principe d'unité qui caractérise ses œuvres, sait arriver à ses fins, soit directement, soit indirectement, au moyen d'un seul et même agent; encore ce réactif unique présente-t-il, au premier abord, des propriétés si peu saillantes que, pendant longtemps, non-seulement on a douté de sa vertu, mais qu'on a été jusqu'à méconnaître son existence.

Le troisième principe fondamental concerne la manière d'agir du suc gastrique. J'ai établi, dans l'ouvrage déjà cité, que ce *modus faciendi* ne consistait ni dans ces transformations chimériques, sur lesquelles les physiologistes d'autrefois avaient donné si ample carrière à leur imagination, ni dans une simple dissolution de la matière alimentaire, ainsi que l'avaient pensé quelques expérimentateurs modernes (1). La vérité est entre ces deux opinions extrêmes; car l'action exercée par le

---

(1) C'est sans le moindre fondement, que M. Mialhe, entre autres, a prétendu que les substances protéïques se convertissent, sous l'influence du suc gastrique, en une matière soluble, de son invention, à laquelle il a donné le nom d'albuminose.

fluide chymificateur n'est pas, à beaucoup près, aussi compliquée que l'avaient imaginé les premiers, ni pourtant aussi simple que se l'étaient figuré les seconds. C'est une action *sui generis* (1), en vertu de laquelle certaines matières, tout en conservant intégralement leur composition chimique, perdent une partie de leur cohésion, de manière à pouvoir se réduire en molécules plus ou moins ténues, sous l'influence des agents mécaniques les moins énergiques. Or, est-il nécessaire de faire observer que le résultat de mes dernières recherches rentre complétement dans ce principe ; puisque j'ai démontré que, contrairement à l'opinion généralement admise aujourd'hui, la matière amylacée proprement dite ne subit aucune espèce de décomposition ni de dissolution pendant le travail digestif ?

Le dernier principe fondamental qui me reste à faire ressortir, est, sans contredit, le plus important, du moins sous le rapport philosophique : c'est que, en dernière analyse, le suc gastrique lui-même n'est, après tout, que la cause prédisposante de la chymification. En effet,

---

(1) On peut consulter, sur ce point, mon Traité analytique de la digestion, p. 353 et suivantes.

quel que soit le degré de ramollissement auquel cet agent chimique ait amené la matière alimentaire par son action intestine, il faut toujours qu'une force mécanique vienne terminer le travail, dans ce qu'il a d'essentiel, en amenant cette matière à un degré d'atténuation suffisant pour qu'elle puisse être absorbée. Or, ici encore mon dernier travail fournit à ce principe une nouvelle consécration; puisque nous avons vu la fécule ramollie dans l'estomac par l'action chimique du suc gastrique, mais soustraite, au moyen d'un tube, à l'action mécanique de ce viscère, rester sans se désagréger, jusqu'à ce qu'une force étrangère vienne suppléer, d'une manière plus ou moins imparfaite, au mouvement péristaltique. C'est donc à bon droit que, dans mon Traité de la digestion, j'ai pu m'exprimer ainsi : p. 552.

« On le voit, considérée d'une manière générale, la chymification n'est, en dernière analyse, qu'une *dissolution* ou une *division* de la matière, qui ne subit dans ce changement d'état aucune espèce de décomposition. Pris dans un sens large, le système des mécaniciens était donc, de tous les systèmes anciens, celui qui s'approchait le plus de la vérité; car, en définitive, il aboutissait à ce principe, que les matières alimentaires s'introduisent dans l'organisme avec toute leur intégrité de composition et sans subir aucune de ces métamorphoses chimériques

auxquelles les chimistes d'autrefois avaient recours pour expliquer les phénomènes digestifs. Au surplus, et ce fait est digne de remarque, les découvertes les plus récentes des chimistes modernes viennent ici prêter leur appui au système que leurs devanciers ont combattu avec tant de persévérance, en prouvant, de la manière la plus péremptoire, que l'on rencontre tout formés dans le règne végétal, la plupart des principes azotés qui constituent l'organisme animal (1), et qu'en conséquence le travail digestif n'aboutit qu'à leur faire subir un simple changement d'état ou de forme, sans en altérer la nature. On peut notamment consulter, sur ce point, le brillant *Essai de statique chimique des corps organisés*, publié par M. Dumas; on y verra que, considérant la digestion sous un point de vue général, ce célèbre chimiste ne lui attribue, en définitive, d'autre effet que de dissoudre ou de diviser les aliments, de façon, dit-il, que les matières solubles passent dans le sang (2), inal-

---

(1) Ce qui ne veut pas dire que celui-ci ne puisse, au besoin, en produire de semblables avec des matières non-azotées.

(2) De la veine-porte, bien entendu, pour, de là aller se métamorphoser dans le foie, si elles sont étrangères à la constitution normale de l'économie.

térées pour la plupart ; tandis que les matières insolubles arrivent dans le chyle, étant assez divisées pour être aspirées par les orifices des vaisseaux chylifères (p. 40).»

« Or, cette théorie si simple, à laquelle l'auteur a été conduit par de hautes considérations philosophiques, est précisément celle à laquelle je suis arrivé moi-même par la voie de l'expérience ; et, je l'avoue, ce n'est pas sans quelque satisfaction que j'ai vu le résultat de mes recherches confirmer ainsi les heureuses inspirations d'un savant aussi distingué.»



ERRATA.

Page 54. Ayant donc rempli un de ces tubes avec de la fécule de *pomme de terre,* lisez : *fécule de blé.*

Page 55, on lit : Est-il nécessaire d'ajouter que la fécule ordinaire, placée dans les mêmes conditions, resterait parfaitement intacte ? — Comme le sens de cette

phrase pourrait ne pas paraître suffisamment clair, je crois devoir expliquer que, par *fécule ordinaire,* j'entends la même fécule de blé, n'ayant pas subi l'action du suc gastrique.

RECHERCHES
SUR LA VIE ET LES OUVRAGES
DE
JACQUES CALLOT,

PAR M. E. MEAUME.

SECONDE PARTIE.

CATALOGUE DE L'OEUVRE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

De tous les artistes, Callot est celui dont on a le plus cherché à *faire l'œuvre complet;* tentative utile, au point de vue de l'art, si l'on ne s'attache qu'aux ouvrages authentiques; mais bien puérile, si l'on veut s'obstiner à la recherche de certaines pièces excessivement rares, dont le mérite est contestable et l'authenticité douteuse. La Bruyère a peint spirituellement les tourments et les désespoirs d'un de ces *iconomanes* auquel il manquait une pièce pour compléter son Callot. C'est sans doute pour satisfaire cette manie passionnée, que certains *iconopoles* ont attribué au maître Nancéïen plusieurs pièces gravées dans son genre par divers artistes qui, le plus souvent, avaient l'intention d'essayer leurs

talents, plutôt que celle de contrefaire ou d'imiter Callot. Ces pièces, tirées à très-petit nombre, quelquefois même uniques, ont grandi aux yeux des amateurs en raison de leur rareté. A force de l'entendre répéter, on s'est persuadé qu'elles étaient de Callot, et elles ont vécu jusqu'à nos jours avec cette réputation. Il est temps de les faire descendre de la place honorable qu'elles ont usurpée. Certaines pièces qualifiées introuvables, rarissimes, uniques, par Gersaint (*), doivent, selon nous, être rangées parmi les morceaux douteux; et, pour la plupart, c'est assurément leur faire beaucoup d'honneur. On n'a pas assez remarqué, jusqu'à présent, que la seule description de l'œuvre de Callot, qui ait quelque valeur, se trouve dans un catalogue de vente, celui de M. Quentin de Lorangère. Bien qu'il ait plus de cent ans de date, cet ouvrage prouve que son auteur savait faire valoir la marchandise qu'il livrait aux enchères; s'il a quelquefois ajouté l'épithète *douteuse* à l'annonce de certaines pièces, c'était pour mieux faire ressortir l'importance de celles qui étaient réputées rares et authentiques. D'ailleurs, comment Gersaint, qui avait vendu à M. de Lorangère un grand nombre de morceaux, aurait-il pu, en rédigeant son Catalogue, se donner à lui-même un démenti?

(*) Catalogue raisonné des diverses curiosités du cabinet de feu M. Quentin de Lorangère, par E. F. Gersaint. Paris, 1744. In-12.

Sa description, précieuse d'ailleurs à plus d'un titre, ne doit donc être consultée qu'avec la plus grande circonspection par ceux qui ne veulent attribuer à Callot que ce qui lui appartient incontestablement. Les dates offrent quelquefois un argument irrésistible contre les attributions inconsidérées; mais, le plus ordinairement, les pièces douteuses ne portent ni date ni signature; dès lors, il faut s'en tenir au jugement des yeux et à cette expérience qu'on acquiert par une longue habitude à l'aide de laquelle le faire du maître finit par devenir familier. Comme le doute ne porte jamais sur des pièces capitales, rarement sur des bonnes, le plus souvent sur des médiocres, il doit être exprimé aussitôt qu'il existe. Telle est la règle que nous avons adoptée pour cette partie de notre travail. On y trouvera seulement la description des pièces portant avec elles la preuve certaine de leur origine, et de celles qui nous ont paru présenter de tels caractères d'authenticité, qu'il faudrait se refuser à l'évidence pour ne pas les admettre.

Du reste, et afin que notre travail soit aussi complet que peut l'être une œuvre de ce genre, nous décrirons dans une troisième partie, non-seulement toutes les pièces douteuses que nous rejetons du Catalogue, mais encore les copies des morceaux authentiques (*) et aussi

(*) La plus grande partie des eaux fortes de Callot a été copiée à différentes époques. Parmi ces copies, plusieurs ont été faites par des artistes de mérite qui ont signé leurs ouvrages, ou qui,

les gravures faites sur les dessins de Callot, ainsi que les ouvrages de ses principaux imitateurs.

Dans la description des pièces authentiques, nous avons suivi la méthode rigoureuse adoptée par M. Robert-Dumesnil. Un assez grand nombre d'articles ont donné lieu à des anecdotes, à des discussions sur les lieux, les dates et surtout sur les différents *états* qu'une même planche a pu successivement subir. Nous n'omettons aucun de ces détails.

En ce qui concerne particulièrement les planches, elles ont passé successivement, et par quantités fort inégales, entre les mains d'un grand nombre de possesseurs. Parmi celles qui ont été gravées à Rome et à Florence, plusieurs sont venues en France et ont été achetées, soit par P. Mariette (le vieux), soit par Langlois dit Ciartres ou Chartres ; d'autres ont été à Rome entre les mains de Rossi ; d'autres enfin ont été acquises par Cosme II, grand duc de Toscane, et se sont conservées longtemps à Florence dans le cabinet du grand-duc, d'où elles ont disparu depuis plusieurs années. Parmi celles qui sont échues aux marchands que nous venons

---

tout en gardant l'anonyme, se sont bornés à mentionner que l'invention seule appartenait à Callot. D'autres, moins scrupuleux, ont copié jusqu'au mot *fecit* qui désigne ordinairement une œuvre originale. Il faut alors, de toute nécessité, indiquer les dissemblances et les moyens de reconnaître la fraude. C'est ce que nous avons fait avec le plus grand soin dans notre troisième partie.

de citer, et à d'autres encore, plusieurs ont été perdues ou détruites ; la plus grande partie a cependant subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et il en existe encore aujourd'hui un certain nombre.

Quant aux planches gravées à Nancy, depuis 1622 jusqu'à la fin de l'année 1628, elles sont restées en la possession de la famille Callot, et à la mort du maître il en fut fait deux parts égales. L'une échut à la veuve et l'autre aux héritiers du sang, c'est-à-dire, aux collatéraux de Callot, qui n'eut point d'enfants. La part de la veuve fut achetée par Israël Silvestre (Gersaint, Catalogue de Lorangère, page 125). Celle des collatéraux se subdivisa entre eux, et c'est ainsi que la mère de Mme de Graffigny, petite-nièce de Callot (*), put en posséder une

(*) Marguerite-Christine Callot, dernière des sept enfants de Jean Callot, quatrième du nom (*), neveu de l'illustre gráveur. « Elle épousa en secondes noces, vers l'année 1685, François-Henry d'Issembourg du Buisson, seigneur d'Happoncourt et de Greux, lieutenant des carabiniers du roi de France, et depuis lieutenant des gardes du corps et des chevau-légers de S. A. R. de Lorraine (Léopold), et major de la gendarmerie. » (Manuscrit généalogique de la famille Callot, appartenant à M. Beaupré, folio 4, verso.)

Quatre enfants naquirent de ce mariage, deux fils et deux filles ;

(*) Ce Jean quatrième était lui-même un artiste ; car c'est à lui, bien plutôt qu'à son père alors fort âgé, que paraît s'appliquer un payement de 80 francs fait à Jean-Callot en 1654, pour peintures en détrempe et paysages au nombre de douze. (M. Lepage, Palais ducal, p. 114.)

certaine quantité. Cette dame, chez laquelle les soins domestiques l'emportaient sur le goût des arts et les pieux souvenirs de famille, fit venir un chaudronnier, pour transformer en ustensiles de ménage une partie de son héritage artistique. Les petites pièces échappèrent, par leur exiguité, à cet acte de vandalisme; mais il est pénible de penser que les grandes planches de la généalogie des ducs de Lorraine, et d'autres semblables, furent très-probablement converties en batterie de cuisine (*).

---

l'une, appelée Françoise, a épousé M. Hugues de Graffigny, dont elle a immortalisé le nom en écrivant les Lettres péruviennes.

Dom Pelletier (Nobiliaire de Lorraine, art. Callot) donne les noms des autres enfants de Marie-Christine Callot, frères et sœur de Mme de Graffigny.

(*) Il paraît que ces transformations ne furent pas les seules, car il ne faut pas les confondre avec celles que signale une lettre de Jadot, architecte de Léopold, qui se conserve à la bibliothèque impériale (cabinet des estampes) avec les notes de Mariette, t. 2, fol. 35. Ce Jadot, que Lionnois (t. III, p. 57) signale comme un assez bon dessinateur, était en correspondance avec Mariette, qui lui avait demandé plusieurs renseignements sur des pièces rares de Callot et sur les planches laissées par ce maître en Lorraine. Voici la réponse de Jadot :

« Monsieur,

» Si j'ai tardé à vous envoyer le dessin de l'épitaphe de Callot, c'est, comme j'ai eu l'honneur de vous faire savoir, que n'ayant eu que le temps de copier l'inscription, je priai un de mes amis

Toutefois cette perte ne fut pas aussi considérable qu'on a bien voulu le dire. Il faut remarquer, en effet, qu'il n'a pu s'agir que des planches gravées de 1622 à la fin de 1628, et peut-être aussi de quelques morceaux peu importants rapportés d'Italie. On a vu plus haut que presque tout ce qui avait été gravé à Rome et à Florence

---

de la dessiner pour que je vous la fasse tenir ; ce que par sa nonchalance à tarder si longtemps (*sic*). Pour à l'égard des grandes (planches), ce n'est que trop vrai que l'ignorance de son héritier a été si grande que de faire faire une cuvette de toutes les planches qui restaient à (de) ce grand homme qui (laquelle) appartient aujourd'hui au prince de Craon qui la garde précieusement (*).

» Pour ce qui est des antiquitez des Vosges, comme j'y ai été depuis peu, j'ai appris d'un curé qu'il avait vendu à l'encan d'un de ses confrères l'histoire ou les Antiquitez de l'Eglise de St-Diez à un chanoine, mais comme ce n'est pas ce que vous souhaittez, je ne m'en suis point informé,

» Comme je ne puis, monsieur, vous exprimer combien je suis pénétré de reconnaissance de tous les égards et politesses que vous avez envers moi, j'ose vous offrir, s'il vous plaît, mes services et me croire entièrement... etc.

» JADOT.

» Adresser, s'il vous plait, mes respects à M. Mariette père. »

Au dos : « A Monsieur, Monsieur Mariette fils, rue Saint-Jacques, à Paris.

» A Lunesville, ce 28 août 1732. »

(*) M. le prince de Beauvau nous a certifié que cette cuvette n'existe plus au château de Craon (Haroué), dont il est propriétaire.

est passé entre les mains des marchands, ou est resté longtemps à Florence dans le cabinet du grand-duc Nous constaterons plus tard que les planches postérieures à 1628 sont devenues la propriété d'Israël Henriet, par suite d'un traité fait avec Callot. Il n'est donc resté dans sa succession, et sa famille ne s'est partagé, que les cuivres gravés à Nancy de 1622 à 1628.

Jean III, frère de l'illustre graveur, dut en avoir le quart ou tout au plus la moitié. Cette fraction dut elle-même se subdiviser en deux parties égales à la mort de Jean IV, grand-père de Mme de Graffigny, dont la mère eut à partager la succession paternelle avec sa sœur aînée, mariée à Jacques de Villaucourt. Quand bien même on admettrait que les planches gravées n'ont pas été également réparties entre les héritiers de Jean III, la portion de ce dernier n'a pu être supérieure à la moitié, puisqu'il est certain que la veuve de Callot vendit sa moitié à Israël Silvestre. Du reste, il est évident que la mère de Mme de Graffigny ne posséda même pas toutes les grandes pièces de cette époque, car elle n'eût pas manqué de convertir en chaudron l'immense planche de la Grande Thèse, qui se conserve à la bibliothèque publique de Nancy (1). Il existe d'ailleurs plusieurs

---

(1) M. Noël a voulu établir, dans son Catalogue (n° 4856), que la pièce possédée par la bibliothèque de Nancy n'est qu'une copie; mais il n'en donne aucune preuve convaincante. Nous avons exa-

pièces de cette époque qui ne portent pas l'adresse de Silvestre, et qui étaient par conséquent entrées dans le lot des héritiers du sang. Soit à cause de leurs trop faibles dimensions, soit par tout autre motif, elles ont échappé aux transformations ignobles devant lesquelles n'aurait pas reculé la petite-niéce du grand artiste.

Quant aux pièces gravées depuis 1629 jusqu'à la mort de Callot, elles ont été possédées en totalité (sauf les

---

miné cette planche avec beaucoup de soin ; notre conviction la plus entière est qu'elle a été gravée par Callot, et qu'elle n'a subi aucune retouche. D'ailleurs comment est-il possible de supposer qu'une thèse, c'est-à-dire, une pièce toute de circonstance, haute de 80 centimètres et large de 50, ait pu jamais être copiée ? L'intérêt est en général la règle des actions humaines. Or, quel intérêt pouvait-on avoir à exécuter un travail aussi prodigieux ! Cette preuve morale est tout aussi forte que celle qui résulte de l'impossibilité d'obtenir, même par le décalque, une identité parfaite, et cette identité existe entre toutes les épreuves que nous avons rencontrées.

Gersaint décrit cette pièce fort inexactement. Il se trompe d'ailleurs en disant que certaines épreuves portent le nom de Silvestre. Bien que Silvestre ait possédé cette planche, qui figure dans son inventaire dressé par Me Moulineau, notaire à Paris, le 10 décembre 1691, il n'y mit pas son nom, à cause du peu de débit qu'aurait eu cette pièce ; elle a été comprise dans la vente faite à Fagnani, qui en tira des épreuves, mais en petit nombre. Elles étaient peu recherchées.

Grands Siéges de la Rochelle et de l'île de Ré (*), ainsi que quelques portraits) par Israël Henriet, en vertu de la convention que rapporte Félibien dans les termes suivants : « Pendant que Callot demeura à Paris, il logea avec Israël au Petit-Bourbon ; et, quand ils se séparèrent, ils convinrent que tout ce que Callot graverait dorénavant serait pour Israël, ce qui fut exécuté ponctuellement ; car toutes les planches qu'il fit depuis son retour (en Lorraine) vinrent entre les mains de son ami..... » (**).

Après la mort d'Israël Henriet, les planches possédées par lui passèrent entre les mains de son neveu et héritier, Israël Silvestre, qui ajouta à son héritage celles qu'il acquit de la veuve Callot, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Il est vraisemblable que c'est à cette

---

(*) « Les planches de la Rochelle et de l'Ile de Ré avaient été achetées par M. de Lorme, celui dont Callot a gravé le portrait. On avait été longtemps sans savoir ce qu'elles étaient devenues. Elles sont reparues, depuis un ou deux ans, entre les mains du sieur Cars, graveur à Paris. » (Note manuscrite de Mariette, datée de 1725.)

(**) On conçoit dès-lors combien sont rares, et véritablement précieuses, les suites de cette époque qui ne portent pas le nom d'Israël Henriet. Elles sont tirées par ce dernier à Paris, ou peut-être même par Callot, à Nancy, comme épreuves d'essai. Aussi sont-elles vivement recherchées, avec juste raison, par les amateurs dont elles font les délices.

époque qu'Israël Silvestre inscrivit son nom sur ces planches (*).

Israël Silvestre mourut le 11 octobre 1691. Sa succession ne fut partagée qu'en 1699. Henriette Suzanne, sa fille, mariée à Nicolas Petit, sieur de Logny, avocat au Parlement, reçut dans son lot « toutes les planches gravées par Callot, la Belle, Marot, Lepautre, Petit

---

(*) Les épreuves tirées avant le nom d'Israël Silvestre, quoique très-recommandables, ne portent pas un caractère de priorité semblable à celui qui est le cachet certain du premier tirage fait par Israël Henriet des pièces qu'il recevait de Nancy. Parmi les épreuves des planches ayant appartenu à la veuve Callot ou à ses héritiers, les unes ont été tirées du vivant du maître, avant 1629, et elles sont exquises ; les autres ont été tirées également de son vivant, jusqu'à sa mort, et sont encore fort bonnes ; d'autres enfin ont vu le jour entre 1635 et le moment où les cuivres furent vendus à Silvestre, c'est-à-dire, probablement vers 1661. On conçoit que, plus on se rapproche de cette époque, moins les épreuves doivent conserver cette vigueur, ce velouté, ce ton argentin à l'aide desquels on apprécie seulement à toute sa puissance le génie de Callot. Il y a donc un grand choix à faire entre toutes les épreuves de ce même état, dont la beauté relative ne peut être appréciée que par une grande habitude ou par les comparaisons faites à l'aide du rapprochement ; car aucun signe extérieur et distinctif ne signale la différence énorme qui existe entre une excellente épreuve de la Carrière, par exemple, et le dernier tirage de la même pièce, exécuté avant l'addition du nom de Silvestre.

et le feu Sieur Silvestre, avec toutes les épreuves imprimées de ces planches, qui n'ont pu être vendues, pour la somme de 3000 livres, conformément à l'estimation qui en a été faite entre les parties. » (Acte de partage du 1er mai 1699, conservé dans les papiers de famille de M. le baron de Silvestre.) Ce fut probablement dans la même année que M. de Logny, gendre de Silvestre, vendit les planches à l'orfévre Fagnani, qui en débita des épreuves depuis 1699 jusque vers 1730. Ce Fagnani avait fait graver par Sébastien Le Clerc des cartouches destinés à servir d'entourages à certaines pièces ou suites de Callot. Cet ornement, d'un goût fort équivoque, ne fut pas accueilli avec faveur. D'ailleurs il révélait, à la première vue, un tirage alors récent; aussi son emploi fut-il assez promptement abandonné. On dit que Fagnani, qui n'était pas très-scrupuleux, coupa ces entourages, sur les épreuves qui lui restaient, dans l'intention frauduleuse de les faire passer pour anciennes. Gersaint l'accuse même d'avoir été jusqu'à dissimuler par des *caches* les armes ou les inscriptions de certaines pièces, telles que la Tentation de saint Antoine, qu'il tirait en poussant au noir. La fraude fut découverte et ses produits conspués. Malgré son habileté à tromper, Fagnani a fourni, sans le vouloir, un moyen bien simple de distinguer, au moins quant aux suites, son tirage de ceux qui lui étaient antérieurs. Ces suites ne portaient, pour la plupart, que des inscriptions sans numéros. Afin qu'on pût les classer dans un ordre convenable, et pour

s'y reconnaître lui-même, Fagnani fit mettre des numéros à chaque morceau de presque toutes les suites qu'il possédait. Il en est résulté que les exemplaires numérotés ont porté avec eux-mêmes la preuve de leur origine récente. On a bien essayé depuis de dissimuler avec des *caches* l'existence de ces numéros ; mais elle se révèle presque toujours par la légère dépression que produit le papier, ou le corps frauduleusement interposé (*).

Après la mort de Fagnani ou la cessation de son commerce, les planches qu'il possédait, et dont il avait usé et abusé, furent acquises par M. l'abbé de Chancey, garde du cabinet des estampes du Roi (**). On les croyait

---

(*) Nous répèterons, à propos des numéros de Fagnani, ce que nous avons dit à l'occasion du nom de Silvestre (voir la note précédente). L'absence de ces numéros, alors même qu'ils n'auraient pas été traitreusement dissimulés, n'est nullement une preuve de la bonté du tirage. Il en résulte seulement que ce tirage a eu lieu avant la fin du XVII[e] siècle.

(**) « Le Roy ou plutôt l'abbé de Chancey sous le nom du Roy les a acquises et toutes celles qu'il (Fagnani) avait de Silvestre et de La Belle en 1730. » (Notes manuscrites de Mariette, folio 52.) L'abbé de Chancey ne rendit jamais compte de son marché. Ayant perdu sa place, par suite des soupçons qui s'élevèrent sur sa délicatesse, il est probable qu'il mit durant quelque temps les planches acquises par lui à l'abri des recherches. Quoi qu'il en soit, il est certain que les dépôts publics de Paris n'en ont jamais possédé aucune.

perdues lors de l'impression du Catalogue de M. Quentin de Lorangère en 1744 ; mais on pense qu'une très-petite portion seulement fut détruite et qu'une autre partie, plus considérable, passa en Angleterre d'où elle revint en France, soit en totalité, soit en partie, à une époque qu'on ne peut préciser. Suivant une autre version, qui paraît plus vraisemblable, toutes les planches acquises par l'abbé de Chancey seraient demeurées en France, où elles n'auraient été retrouvées qu'après la révolution. En tout cas, il est certain qu'une quantité considérable de cuivres gravés par Callot se trouvait en France au commencement de ce siècle. Ils devinrent successivement la propriété de madame veuve Jean et de M. Leloutre, marchand à Paris, qui en possède encore quelques-uns. Les autres sont revenus à Nancy depuis quelques années.

Outre les planches qui ont passé entre les mains de Henriet, de Silvestre, de Fagnani, etc., plusieurs furent possédées au XVIII[e] siècle par madame Vincent, Gallays et Langlois. Celles qui portent ces noms ne donnent plus que des épreuves déplorables.

Par suite d'une erreur assez répandue, on croit que beaucoup de planches de Callot ont été retouchées. M. de Heinecken lui-même s'y est trompé, et il lui est souvent arrivé, dans son Dictionnaire des artistes, de prendre pour des épreuves de planches retouchées celles qui provenaient de copies exécutées dans le même sens que les originaux. La vérité est que peu de planches

originales ont été retouchées ; ce sont en général celles qui ont appartenu à madame Vincent. Quelques essais ont été tentés au commencement de ce siècle par des mains inhabiles qui, en essayant de raviver quelques planches, les ont complétement ruinées. Quant aux cuivres non retouchés, est-il besoin d'ajouter que, malgré la précaution prise par quelques possesseurs de tirer leurs produits sur un papier simulant l'antique, ils ne donnent que des épreuves déshonorées par l'absence des fonds ou, tout au moins, dures et sans aucun effet. Il serait à désirer que ces cuivres, précieux par la main qui les a gravés, fussent retirés du commerce ; car ils ne peuvent donner qu'une idée complétement fausse du génie de Callot.

Presque toutes les pièces ou suites de Callot sont signées ; cependant il y en a quelques-unes sur lesquelles on ne lit ni le nom du maître, ni aucun nom d'imprimeur ou de marchand. La comparaison avec une belle épreuve, prise comme type, peut seule, à défaut d'une grande habitude, faire reconnaître l'ancienneté du tirage.

On s'est demandé plusieurs fois si Callot, à l'exemple des anciens maîtres, tirait lui-même, ou du moins faisait tirer sous ses yeux les épreuves de ses planches. Nous croyons qu'on doit décider affirmativement, quant aux pièces qui appartiennent à la période lorraine de 1622 à la fin de 1628. Il est difficile de penser que Callot envoyait ses planches à Paris pour en tirer des épreuves. Il lui aurait fallu une confiance bien robuste dans la bonne

foi de l'imprimeur, qui eût pu détourner à son profit bon nombre d'épreuves, et des meilleures. Ensuite, si Callot faisait tirer ses planches à Paris, pourquoi ne voit-on aucun nom d'imprimeur, ni d'éditeur, sur les morceaux qui appartiennent à la période antérieure à 1628? La preuve qu'on tirait à Nancy se trouve d'ailleurs dans la mention *et excudit Nanceii* qu'on lit notamment sur le titre des *Gobbi* et sur la Grande foire. Si, comme on n'en peut douter, on a tiré les premières épreuves de ces pièces à Nancy, il est bien probable que ce tirage a continué du vivant de Callot et qu'il s'est étendu à beaucoup d'autres morceaux jusqu'en 1629, époque à partir de laquelle presque toutes les pièces nouvellement gravées par Callot portent l'*excudit* d'Israël Henriet. Quant aux pièces de la période antérieure, on reconnait les premiers tirages au double C, traversé d'une épée, chiffre de Charles IV qu'on aperçoit dans le filagramme du papier; ce qui est une preuve irrécusable qu'elles ont été tirées en Lorraine, alors même qu'elles ne portent pas l'*excudit* du maître.

Nous croyons que non-seulement le tirage avait lieu à Nancy, par Callot ou sous sa direction immédiate, mais que l'artiste gravait aussi, lui-même, les inscriptions qui se lisent sur ses planches. C'est du moins ce qui paraît résulter de la pièce comptable que nous avons reproduite, note 31 de notre première partie, et qui constate que Callot gravait en lettres. Mariette remarque aussi que Callot a mis lui-même son nom à certaines

pièces. Son écriture est d'ailleurs facile à reconnaître.

Les premiers tirages ne devaient pas être bien considérables; depuis, ils ont été fréquemment réitérés, et certaines planches ont produit un nombre immense d'épreuves. Bien que la gravure de plusieurs morceaux soit très-fine, ces planches ont pu supporter des tirages assez importants sans être profondément altérées. Les auteurs qui, comme Huber et Rost, n'assignent qu'un tirage de 200 bonnes épreuves aux gravures à l'eau forte; ceux même, comme Janssen, qui vont jusqu'au chiffre de 600, sont à l'égard de Callot au-dessous de la vérité. Il avait une manière si particulière d'attaquer le cuivre, à la fois si prompte, si franche et si incisive, que les traits ne se sont effacés que par un très-long usage. La qualité du métal employé pour certaines pièces a aussi contribué à rendre possibles des tirages considérables. Ainsi, le cuivre des Misères de la guerre, de l'Enfant prodigue, etc., est excellent et a parfaitement résisté à l'action du rouleau. Au contraire, la planche des Supplices, celles de la Petite passion et des Caprices de Florence, se sont usées très-promptement, parce que le cuivre en était mou et qu'il s'est écrasé facilement. Au moment de la cession des principales planches à Fagnani, c'est-à-dire, 60 ans après la mort de Callot, on tirait encore des épreuves passables de certaines pièces, quoiqu'ayant beaucoup perdu de leur éclat et de leur esprit.

Cés qualités se sont peu à peu affaiblies par des tirages

successifs, au point de ne plus donner que des épreuves décolorées, incomplètes surtout dans les fonds, et toujours d'une sécheresse et d'une dureté désespérantes.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer brièvement la distribution de cette partie de notre Catalogue, qui contient uniquement la description des pièces authentiques et sur lesquelles il ne peut s'élever aucun doute sérieux.

Les suites et les pièces isolées ont été classées dans l'ordre le plus naturel, celui des sujets, en jetant, pour plus de clarté, de nombreuses sous-divisions dans les classes principales. Dans chaque division ou sous-division, nous commençons toujours par les morceaux isolés, et nous terminons par les suites. Des renvois fréquents facilitent les recherches.

Autant que nous l'avons pu, nous avons indiqué les différents états des morceaux que nous décrivons. En général, nous avons réservé les développements et les digressions pour les circonstances où il devenait nécessaire d'éclaircir quelques points douteux d'histoire iconographique.

Nous terminerons par une dernière observation. Tous les Catalogues imprimés de l'œuvre de Callot fourmillent d'erreurs, d'omissions, ou d'attributions complétement fausses. Ce dernier défaut se remarque même dans la description faite en 1744, par Gersaint, de l'œuvre possédé par Quentin de Lorangère. Ce Catalogue a joui longtemps d'une grande réputation, qu'il conserve encore aujourd'hui. Il ne doit cependant être consulté qu'avec

la plus grande défiance. Avant tout, c'est un Catalogue de vente. Bien que le charlatanisme des descriptions ne fût pas poussé aussi loin en 1744 qu'il l'a été de nos jours, il est certain que, par un intérêt facile à comprendre, l'auteur a quelquefois attribué à Callot des pièces, fort rares sans doute, mais dont l'authenticité est douteuse ou qui portent avec elles-mêmes la preuve de leur fausseté.

Nous ne connaissons qu'une seule description consciencieuse et intelligente de l'œuvre de Callot. C'est celle qui se trouve dans les notes manuscrites du savant Mariette, conservées aujourd'hui à la bibliothèque impériale. Mariette a travaillé et écrit sur les arts pendant soixante ans. Il était devenu le plus grand connaisseur et le guide le plus sûr de son époque. Il n'a pas été surpassé. Ses jugements sont acceptés par les appréciateurs les plus célèbres de nos jours. Ses ouvrages ont fait la réputation d'un étranger, M. Adam Bartsch, qui, ayant eu communication des manuscrits de Mariette, vers la fin du siècle dernier, en a tiré vingt et un volumes in-8° contenant des notices sur les maîtres italiens, allemands, hollandais et flamands. L'auteur de cette publication n'a pas même indiqué la source abondante à laquelle il avait puisé si largement que ses pages imprimées sont le plus souvent la reproduction textuelle des manuscrits de Mariette. M. Bartsch a négligé les maîtres français et par conséquent Callot. Par suite de cette négligence, les notes de Mariette sur cet artiste sont restées

complétement inédites (*). Elles nous ont servi de guide pour notre Catalogue, et nous avons pu, à l'aide de ces inappréciables documents, rectifier bien des erreurs ou nous confirmer dans nos propres appréciations.

Toutefois, les notes de Mariette rédigées pour lui-même, et sans pensée de publication, ne sont point à proprement parler un Catalogue. C'est une description bien faite de la collection rassemblée par ses ayeux et par lui-même. On n'y trouve presque aucune indication sur les différences des états par lesquels les planches ont successivement passé. Nous avons suppléé à cette omission par une étude attentive des différentes collections lorraines et surtout de l'œuvre conservé au cabinet des estampes à Paris. Cet œuvre est certainement un des plus beaux et des plus considérables qui existe. Il a été composé avec les meilleures pièces provenant : 1° de la collection formée par l'abbé de Maugis, du vivant même de Callot ; collection augmentée par l'abbé de Marolles, et acquise par Colbert pour le cabinet du roi (**) ; 2° de

(*) Sauf cependant les détails biographiques très-intéressants, dont nous avons usé dans notre première partie, et qu'on trouvera intégralement dans la curieuse publication faite par MM. Ph. de Chennevières et Anatole de Montaiglon. Les observations pleines de goût et de science qui accompagnent les notes de Mariette, ainsi vulgarisées et mises dans le domaine public, en relèvent encore le prix. C'est la mine la plus féconde que doit d'abord fouiller quiconque veut écrire sur l'histoire des arts du dessin.

(**) On ne trouve pas, au cabinet des estampes, toutes les

l'œuvre de M. de Beringhen, dont Gersaint parle souvent dans le Catalogue de M. de Lorangère ; 3° et enfin de l'œuvre acquis en 1829, à la vente de M. Denon, et qui contenait tout ce que Zanetti avait recueilli à Florence du maître lorrain. On a eu le soin de conserver, de chacune de ces collections, les épreuves d'une même planche qui présentent entre elles quelque différence ; de sorte qu'on peut, en comparant le maître avec lui-même, étudier, constater et décrire les différents états. Chaque collection particulière offre, en outre, quelques

---

pièces qui faisaient partie des collections de Maugis et de Marolles. Des détournements nombreux ont eu lieu du temps de l'abbé Bignon, qui était garde de la bibliothèque du roi. Plus tard, l'abbé de Chancey, qui avait succédé à l'abbé Bignon, loin de veiller sur le précieux dépôt dont la garde lui était confiée, fut convaincu de l'avoir dilapidé à son profit. Il fut destitué et poursuivi en 1735. (Voyez Revue rétrospective, Journal de Mathieu Marais.)

La bibliothèque de Sainte-Geneviève possède aussi un œuvre de Callot, moins consulté que celui de la bibliothèque impériale, mais fort digne de l'être à certains égards. Il a été légué à la bibliothèque, le 1er octobre 1766, par M. de Gaillard, baron de Lonjumaux, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Provence. Une note manuscrite du dix-huitième siècle, placée en tête de ce recueil, annonce qu'il a été complété à l'aide des portefeuilles d'estampes conservés dans la même bibliothèque. Les pièces les plus curieuses et les plus rares ont malheureusement disparu depuis longtemps.

variétés dont il est souvent utile de tenir compte pour arriver à faire une description aussi exacte et aussi compléte que possible.

L'état dans lequel se trouvent les volumes renfermant l'œuvre de Callot, au cabinet des estampes, atteste que, de nos jours, on en fait un fréquent usage. Quoique solidement reliés, depuis une vingtaine d'années seulement, ils sont trés-fatigués. Cela prouve que le goût pour les œuvres du grand artiste est aussi vif que jamais. Quant à nous, lorsqu'il nous a été donné de contempler ces belles épreuves, qui ont passé bien souvent sous nos yeux, nous y avons toujours trouvé un charme nouveau ; et plus d'une fois il nous est arrivé d'oublier notre froide description pour ne penser qu'au génie créateur de tant de merveilles.

Lorsque nous écrivions les pages qui précèdent, nous n'avions pas encore eu communication de la belle collection rassemblée par M. Robert-Dumesnil. Elle est, quant au choix des épreuves, bien supérieure à celle du cabinet des estampes. Nous avons pu la consulter à loisir et y puiser de nouvelles indications. Nous avons été guidé dans ces recherches par l'inépuisable complaisance du possesseur, qui non-seulement nous a fait part de ses souvenirs, mais encore a bien voulu mettre à notre disposition le commencement d'une description manuscrite de l'œuvre de Callot et les notes qu'il se proposait d'utiliser pour la continuation de son Peintre-graveur français. Nous ne saurions assez dire combien

notre travail s'est amélioré par les communications que nous devons à M. Robert-Dumesnil, qui, pendant quarante ans, a étudié et *collectionné* notre maître avec amour. La description de son œuvre est un des plus rudes labeurs iconographiques. Nul ne pouvait, aussi bien que M. Robert-Dumesnil, mener ce travail à bonne fin. Nous n'avons pas la prétention de croire que nous y avons complétement réussi; mais du moins pouvons-nous dire avec l'auteur du Peintre-graveur : « J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

Nous donnons, ci-après, deux pièces qu'on ne consultera pas sans intérêt.

La première est un extrait de l'inventaire dressé par Mᵉ Moulineau, notaire à Paris, le 10 décembre 1691, après le décès d'Israël Silvestre. Cet extrait comprend la liste, avec estimation, de toutes les planches gravées par Callot, qui se trouvaient en la possession d'Israël Silvestre au moment de son décès. Nous devons la communication de cette pièce à M. le baron de Silvestre, descendant d'un des fils de l'habile Graveur-paysagiste.

La seconde est une copie faite en 1784, par M. Fachot, d'après un manuscrit qu'on annonce être du temps de Callot, mais que nous croyons postérieur à sa mort, des prix auxquels se vendaient les planches gravées en Lorraine. On y verra que, pour la modique somme de 149 livres 6 sols, on pouvait alors se procurer 875 pièces de Callot. La copie de M. Fachot se conserve, à Nancy, dans le cabinet de M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale.

Extrait de l'inventaire dressé après le décès d'Israël Silvestre, par Me Moulineau, notaire à Paris, le 10 *décembre* 1691.

Les rectifications proposées par nous sont indiquées en italiques.

	Prisée.	
La grande chasse	8#	» ſ
Le catafalque	»	40
La rue de Nancy	6	»
Le parterre de Nancy	6	»
Le saint Anselme dans un bois (*St Nicolas*).	6	»
La descente dans l'ile de Ré	»	40
Deux vues de Paris	10	»
Un saint Sébastien	10	»
Un joueur de boules (*Le jeu de boules*)...	3	»
Onze planches des médailles	22	»
Les tentations de saint Antoine	100	»
Le combat de Veillane	12	»
Le triomphe de la Vierge	12	»
Six planches de Bréda	100	»
La Thèse	15	»
La foire de Nancy	30	»
Le souper de la Vierge	3	»
Le passage de la mer rouge	»	100
Le supplice	»	100
Le martyre du Japon	»	20
Les Bataillons	3	»
La petite vue de Paris	»	100
La petite foire	»	100
Le petit saint Pierre	»	20
Le petit martyre de saint Laurent	»	20

Le petit saint François..................	»	20
Le petit prêtre.......................	»	20
Les sept péchés mortels................	5	10
Les pénitents..........................	15	»
Cinq planches de la petite passion en ovale..	10	»
Les emblèmes du cloître en 27 planches...	10	»
Les 24 petits Pantalons (*Les Balli*)........	20	»
L'enfant prodigue, contenant 11 planches..	30	»
Les emblèmes de la Vierge en 27 planches..	10	»
Les bossus en 20 planches...............	20	»
La vie de la sainte Vierge de Lambervillé (*Ramberviller*) en 9 planches..........	12	»
Les caprices en 50 planches...............	12	»
Onze planches du Nouveau Testament.....	40	»
4 planches de paysages................	4	»
2 — des innocents..............	6	»
6 — de fileuses (*ne sont pas de Callot*)	4	»
7 — des petites misères de la guerre.	20	»
12 — de la petite passion..........	12	»
17 — de varie figure.............	50	»
4 — des petits soupers (*Banquets*).	»	20
12 — de paysages d'après Callot (*par Collignon*)..............	48	»
14 — de la vie de la Vierge.......	35	»
16 — du martyre des apôtres......	35	»
13 — des fêtes mobiles............	6	10
12 — de la noblesse..............	6	»
16 — des grands apôtres..........	24	»
25 — des gueux.................	25	»
18 — des grandes misères de la guerre.................	70	»

7	planches	de la grande passion.........	14ff	»s
4	—	des Egyptiens..............	8	»
121	—	des saints de l'année.........	80	»
10	—	du carrousel de Nancy.......	10	»
5	—	des grands pantalons........	5	»
29	—	de l'art militaire et des fantaisies, ensemble............	35	»
Deux petits pantalons..................			»	40
Le portrait de Callot (*par Michel Lasne*)...			»	20
Le tombeau de Callot (*par Bosse*)........			»	40

Prix des gravures de Callot à une époque contemporaine de son décès (Extrait d'un manuscrit ancien, copié par M. Fachot, ancien bibliothécaire à Nancy).

	Nombre de pièces.	Prix.	
Le carrousel.	10	2ff	10s
Vues de Paris.	2	2	»
Les innocens..	1	1	12
Les Saints crucifiés au Japon. . . .	1	»	4
Portrait de Callot.	1	1	»
Moyse.	1	1	10
L'arbre de saint François.	1	»	6
Le Camp.	1	»	6
La Fileuse..	1	»	4
La Danseuse..	1	»	4
Vue de Nancy [?].	12	4	»
Les Bacchantes [?]	1	»	6
Le Souper de la Vierge.	1	»	12
Les Comédiens.	5	2	10
Paysages.	22	10	»

Les Bohémiens.	4	5	10
La grande Passion.	7	14	»
Morceaux détachés.	11	2	»
Les vaisseaux.	4	1	»
Le triomphe de la Vierge.	9	2	»
Exercices militaires.	15	2	8
Les sept Péchés.	7	1	10
Les Gobbis ou Bossus.	20	2	8
La petite Passion.	12	2	»
Les Pénitens..	7	1	10
Nouveau Testament.	11	2	»
Varie figure..	17	5	»
Les Petites misères.	7	2	8
Martyres des Apôtres..	16	2	10
L'enfant prodigue.	11	2	»
Vie de la sainte Vierge..	14	2	10
Balli di Sfessania..	24	5	12
Dernière planche.	1	1	»
La Noblesse.	12	1	10
Les Grands Apôtres.	16	2	8
Les Gueux..	25	5	12
Les Caprices..	50	4	10
Les misères de la Guerre..	18	6	»
Vie de la Vierge. Emblèmes.	27	2	10
De la vie religieuse. Emblèmes.. . .	27	2	10
Ovales de Vitâ Christi et Stæ Virginis.	20	1	10
Les Femmes..	11	2	10
Descente dans l'isle de Rhé.	1	»	16
Le Catafalque.	1	1	»
Les Supplices.	1	5	»
La Grand'messe [?]..	1	2	10

Saint Nicolas	1	»	16
Le jardin de la Cour.	1	»	16
La Grande chasse	1	1	»
Le jeu de Boule	1	»	16
La Carrière de Nancy	1	»	16
La tentation de St Antoine.	1	5	10
Saint Sébastien	1	»	16
Autre Triomphe de la Vierge	1	2	»
Le Combat de (*Veillane*)	1	2	»
Tous les Saints de l'année	400	20	»
	875	149	6

Les expressions de droite *et de* gauche, *employées dans nos descriptions, se rapportent à la personne qui regarde l'estampe. Par ces mots :* dans la marge, *nous avons toujours sous-entendu la marge du bas.*

Lorsque les pièces décrites ont été gravées au burin, nous avons eu soin de le mentionner. Les pièces dont le genre de gravure n'est pas indiqué, ont été exécutées à l'eau forte.

La typographie ne pouvant reproduire le C *traversé d'un* I *qu'on voit sur plusieurs pièces de Callot, nous avons placé une astérisque à la suite du nom du maître pour indiquer qu'il est ainsi écrit sur la pièce.*

Dans chaque section ou §, nous commençons toujours par les morceaux isolés et nous finissons par ceux qui forment des suites.

Les pièces gravées pour orner des livres font, dans chaque section, l'objet d'un § particulier.

Le trait horizontal | que nous avons ajouté à la transcription des titres ou des légendes marginales, indique le point où se termine la ligne dans l'original.

Les dimensions des morceaux que nous indiquons sont fournies par les mesures prises sur le trait carré de chaque pièce. Lorsque le trait carré n'existe pas, nous avons pris la mesure de la planche d'après le témoin du cuivre. Toutes les fois qu'un de ces éléments nous a manqué, nous avons exprimé notre incertitude par ce signe ? — Avons-nous besoin d'ajouter que les dimensions d'une pièce peuvent varier de plusieurs millimètres suivant la qualité du papier et les conditions dans lesquelles la retraite s'est opérée ?

ŒUVRE DE JACQUES CALLOT.



SECTION PREMIÈRE.

HISTOIRE SAINTE ET SUJETS DE DÉVOTION.

§ I.

ANCIEN ET NOUVEAU TESTAMENT.

1. *Le Passage de la Mer rouge* (*).

Le peuple de Dieu occupe le devant de l'estampe, où l'on remarque Moïse et Aaron. Au fond, à gauche, se voit la mer engloutissant l'armée de Pharaon. On lit sur la terrasse, à droite : *Callot. f.* et dans la marge : *Tabulam Hanc Æream Proprio et Exquisito Marte Incisam Jacobus Calottus Nobilis Lotharingus Dono Dedit Israeli Henrichetto Opus | Perfectissimum Amicorum Optimo et Sincerissimo. | Israel exc.* 1629 *Parisijs.*

(*) Cette pièce a été copiée.

Largeur : 230 *millim. Hauteur :* 125 *millim., dont* 9 *de marge.*

On connaît cinq états de cette planche :

I. Le flot, ou la vague, qui s'élève de la mer à peu près au milieu de la composition, vers la gauche et près d'un rocher, est dans son intégrité. — *Rare.*

II. Un accident a effacé la partie supérieure de ce flot qui était, dans le premier état, d'une hauteur à peu près égale à celui qui se voit tout à fait à gauche. Après cet accident, le flot de droite est beaucoup moins élevé et comme inachevé. Dans les bonnes épreuves on voit encore des traces sensibles de sa sommité.

III. La portion tronquée du flot a été rétablie dans le sentiment du maître. Dans les bonnes épreuves de cet état on ne remarque aucune trace du raccord qui s'aperçoit dans les autres. Le nom de *Fagnani* a été substitué à celui d'*Israel.* On ne voit pas encore le nom et l'adresse de Mme Vincent.

IV. Indépendamment du nom de *Fagnani*, on lit au bas de la marge, à gauche : *chez Md. Vincent proche St. Bēnoit. ruē St. Jacques. a Paris*

V. Cette dernière adresse a été enlevée, non sans laisser des traces visibles.

Les épreuves des deux derniers états proviennent d'une planche entièrement ruinée.

2. *Elie et la veuve de Sarepta, ou le Miracle d'Elie* (*).

Morceau improprement appelé la *Glaneuse,* la *Grange* ou la *Petite ferme,* dans lequel on remarque à gauche

---

(*) Il existe une copie de cette pièce en contre-partie. — Voici ce qu'on lit dans les notes de Mariette au sujet de l'original et de la copie :

« Cette pièce, plus connue parmi les curieux d'estampes par le

le prophète Elie s'entretenant avec la veuve de Sarepta qui ramasse du bois et dont la demeure se voit à droite. Derrière la veuve, un enfant porte du bois. Morceau anonyme. — *Rare.*

Largeur : 142 millim. Hauteur : 94 millim., dont 6 de marge blanche.

3. *L'Enfant Jésus* (*).

Il est debout, tourné à gauche et regardant de face, la tête environnée de rayons, en avant d'une table où se voit, outre un vase de fleurs posé sur deux livres, une tête de mort sur laquelle il est accoudé du bras gauche. Il tient de la main droite une croix patriarchale et foule aux pieds le péché sous la forme d'un dragon ailé. On lit, à droite, au niveau de la pente du tapis qui recouvre la table : *I: Callot.*

Hauteur : 71 millim. Largeur : 58 millim.

---

nom de la *Ferme*, à cause qu'elle en représente une vue, est aussi de l'invention de Callot et de sa gravure à l'eau forte. Celle qui est à côté (dans l'œuvre de Mariette) n'en est qu'une copie qu'on peut reconnaître à ce qu'on y a mis au bas les premières lettres du nom de Callot (*I. C.* suivi de *invent.*), ce qui n'est pas dans l'original, lequel est certainement du même temps que les Caprices de Florence.

» Sans nom ni marque. Elle est une des plus rares de l'œuvre, surtout belle épreuve. Dans l'original, Elie tient son bâton de la main droite, ce qui est le contraire de la copie, où l'on a ajouté, dans le fond, trois femmes rassemblées autour d'un cuvier. L'on a mis à la copie le nom de Callot, et ce qui fait qu'on pourrait s'y méprendre, c'est qu'elle n'est pas mal exécutée. »

(*) Cette pièce se rencontre souvent en tête ou à la suite des sept péchés capitaux.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant le nom de l'artiste. — *Très-rare.*

II. C'est celui qu'on vient de décrire.

4. *Saint Jean prêchant dans le désert* (*).

On lit à la gauche du bas : *Callot fec.*

Largeur : 90 *millim. Hauteur :* 74 *millim., dont* 6 *de marge blanche.*

5. *Le Massacre des Innocents (1re planche)* (**).

La scène principale se passe dans une grande rue bordée, de chaque côté de l'estampe, par des monuments somptueux et terminée au fond par un obélisque, un temple en rotonde et deux montagnes, dont la plus haute occupe la droite. — Composition dans un ovale en hauteur. — *Très-jolie pièce.*

Dimensions de la composition : *Hauteur :* 135 *millim. Largeur :* 102 *millim.*

Et de la planche : *Hauteur :* 139 *millim. Largeur :* 107 *millim.*

On connaît deux états de cette planche.

I. Avant toute lettre. — *Rare.*

II. On lit vers le bas de la composition, à gauche : *Callot fe;* à droite : *Israel ex,* et un peu plus bas, au milieu : *Cum priuil. Regis.*

(*) Cette pièce, gravée dans le goût du Nouveau Testament (Voyez n° 37-47), se trouve souvent jointe à cette suite, dont elle ne fait cependant pas partie.

Elle a été copiée en contre-partie.

(**) Cette pièce, dont le dessin est au Louvre, n° 12,513, a été imitée en contre-partie et dans de plus fortes dimensions. Il en existe aussi une copie dans le sens de l'original.

6. *Le Massacre des Innocents (2e planche).*

La planche du numéro précédent passe pour avoir été gravée à Florence. Soit qu'elle ait été momentanément égarée, soit pour tout autre motif, Callot grava une seconde fois, à Nancy, la composition en question, mais d'une pointe moins délicate et d'un ton moins harmonieux. Cette composition est dans le sens de l'autre et présente des différences sensibles dans les fonds. Ainsi, dans la planche gravée à Florence, il y a quatre petites statues sur l'édifice le moins élevé, à côté du temple en rotonde, tandis que la planche de Nancy n'en a que trois. Dans cette dernière, on voit, au fond, un pont qu'on n'aperçoit pas dans la première. Il y a aussi des différences sur les premiers plans. La plus remarquable de ces dernières résulte de ce qu'un bourreau, vu par le dos, levant devant lui un enfant par les pieds, au-delà d'une marche à droite sur le second plan, n'a pas un corps d'enfant gisant derrière lui, comme dans la première planche. — *Jolie pièce.*

Dimension de la composition : *Hauteur :* 132 *millim. Largeur :* 102 *millim.*

Et de la planche : *Hauteur :* 136 *millim. Largeur :* 110 *millim.*

On connait deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre. — *Rare.*

II. On lit dans l'angle bas de la gauche ; *Jac. Callot fe.* (*).

(*) Israël Silvestre a possédé les deux planches de ces compo-

7. *L'Ecce-Homo.*

Notre-Seigneur debout à droite, sur une espèce de perron, est présenté au peuple assemblé à gauche. On lit dans la marge ces vers en deux colonnes :

Quid furis immiti nimium, fera turba, tumultu?
Ecce Homo, sed genitor cui deus ipse Deo.
Quidue sitis largos imbres, heu seua, cruoris,
Stillula si sordes una lauare potest?

Suivis de : *HVMANISSIMO. VIRO D : FRANCISCO SPILIATO HANC PIAM REDEMPTORIS IMAGINEM. Fr Ioa : Maria Burellius Seruita Dicauit.* 1615. *Ia. Callot F.* Morceau, gravé au burin, qu'on dit être d'après *Stradan.*

Hauteur : 313 *millim. dont* 25 *de marge. Largeur :* 243 *millim.*

---

sitions, car elles figurent l'une et l'autre dans l'inventaire dressé après son décès en 1691 (Voyez ci-dessus, page 24 et suiv.)

Voici ce qu'on lit dans les notes manuscrites de Mariette, à propos des nos 5 et 6, de l'œuvre : « Cette planche, que je crois avoir été gravée la première, et qui, à mon avis, est beaucoup mieux que l'autre, d'une manière plus fine et en même temps plus terminée, ne porte pas le nom de Callot. On peut la reconnaître aux signes suivants : les terrasses et les bâtiments sont ombrés avec des traits plus fins, plus serrés et moins raides, je veux dire moins tirés à la règle que l'autre. J'y vois aussi de plus que dans l'autre un enfant couché par terre, aux pieds d'un soldat qui est sur le second plan, et qui, vu par le dos, tient un enfant suspendu en l'air par les deux pieds. Plus j'examine, plus je la trouve mieux, je la crois même gravée en Italie ou peu après le retour de Callot en Lorraine. » (folio 62).

On connaît quatre états de cette planche qui existe encore chez M. Leloutre, marchand à Paris.

I. On lit seulement les vers latins ci-dessus rapportés et la date de 1613. Il n'y a encore ni dédicace, ni le nom de Callot (*). — *Extrêmement rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit. Il n'y a pas d'écusson armorié dans la marge. — *Très-rare.*

III. Au milieu de la marge on voit un écusson garni d'une tour avec donjon crénelé. On lit d'ailleurs à droite de cette marge : *Cum priuil.* | *Regis.*

IV. On lit à gauche de la marge, à la suite du nom de l'artiste : *P. Mariette ex.*

8. *Autre Ecce Homo.*

Pièce également gravée au burin, mais beaucoup plus petite que la précédente. Elle est à trois personnages ; le Christ au milieu, à droite un soldat vu à mi-corps et tenant des verges, à gauche un pharisien portant une longue barbe. Sur une marche, à gauche, vers le bas,

(*) L'indication de cet état, que nous n'avons jamais rencontré, nous est fournie par les notes de Mariette (folio 60), dont nous avons fidèlement reproduit le texte. Mariette ajoute, à propos de cette pièce : « On conjecture que la planche a été gravée en l'année 1613 ou du moins peu auparavant. Baldinucci prétend, et il semble avec raison, qu'il l'a faite à Florence, et que c'est le temps que Callot a pu arriver dans cette ville. La dédicace est adressée à un Florentin par un moine servite. Le dessin paroit être de Stradan, qui étoit pour lors à Florence ; tout cela établit son opinion. — Cependant l'enfer de Dante est daté de 1612. Donc, Callot était déjà à Florence dans cette année. » — Ceci est constant. Callot est arrivé à Florence vers la fin de 1611 et y est resté dix ans.

on lit le monogramme de J. Ant. de Pauli (Brulliot 265), et un peu au-dessous, sur la robe du pharisien : *Iac. Callot Fec.* Au milieu : *ECCE HOMO* et, plus bas, sur une seule ligne :

Dixisti prætor nec turba mouetur. Impia dic flectes forsitan ecce deus

Au-dessous, à droite, *Ioannis Antonii de Paulis for.*, et à gauche, *St. For. Ro.* — *Très-rare* (*).

Hauteur : 186 *millim.? Largeur :* 128 *millim.*

9. *Le Portement de croix* (**).

Le cortège se dirige à droite où l'on voit la Véronique

(*) Cette pièce, inconnue à Gersaint, a été signalée, pour la première fois, lors de la vente de la collection Denon ; elle fait aujourd'hui partie des estampes de la bibliothèque impériale. Elle date évidemment du temps où Callot travaillait à Rome. Le monogramme de Jean-Antoine de Pauli, sur la pièce elle-même, rend très-vraisemblable la supposition qu'elle a été gravée sur son dessin. S'il fallait basarder une conjecture sur l'époque à laquelle cette pièce a été gravée, nous indiquerions l'année 1611, entre le moment où Callot sortit de chez Philippe Thomassin et celui où il partit pour Florence.

(**) Gersaint décrit ainsi cette pièce : « Un très-petit portement de Croix ovale en largeur, rare et difficile à trouver beau, ayant été fait pour un dessus de reliquaire, ce qui en a beaucoup fatigué et même usé la gravure. L'opinion commune est que cette pièce a été gravée sur argent ; il se trouve quelquefois un même sujet répété, et de la même grandeur, que les uns disent copie, et les autres original, par rapport à quelque différence qui s'y rencontre ; mais cela fait une pièce fort douteuse. »

Le doute n'est pas possible : la pièce signalée par Gersaint est

offrant un suaire au Sauveur qui succombe sous le faix de la croix. La montagne du Calvaire occupe le fond. Ce morceau, ovale en largeur, paraît avoir été gravé en Italie, en même temps que l'assomption au chérubin (n° 100 de l'œuvre) ; il est anonyme. — *Très-rare.*

Dimensions de la composition : *Largeur :* 59 *millim. Hauteur : 44 millim.*

Et de la planche : *Largeur :* 65 *millim. Hauteur* : 46 *millim.*

10. *Jésus-Christ en Croix.*

L'arbre de la croix sur laquelle le Rédempteur a rendu le dernier soupir, s'élève au milieu du devant. La sainte Vierge et saint Jean sont debout, aux côtés, et la Madeleine embrasse les pieds du Sauveur. On lit à la droite du bas : *Ia. Callot Sculp* et dans la marge :

Sufficit. exolui. Vitæ est data Regula, mecum.
Si cupias mecum Viuere, disce mori.

Morceau gravé au burin, d'après une estampe de *Raphaël Sadeler,* du dessin de Martin de Vos (*), et dont les bonnes épreuves sont difficiles à rencontrer.

Hauteur : 149 *millim., dont* 15 *de marge. Largeur :* 100 *millim.*

---

une copie en contre-partie qu'on peut attribuer à Cochin le vieux. Elle présente des différences très-tranchées avec l'original. Ainsi, le chien qui se trouve en avant est traité d'une manière différente. Il est élancé dans l'original, tandis qu'il est ramassé dans la copie.

(*) Cette estampe originale de *Raphaël Sadeler* a été vue par Mariette, qui la mentionne au folio 59 de ses notes. La copie faite par Callot date des premiers temps de ses travaux à Rome.

11. *L'Ensevelissement.*

Notre-Seigneur est déposé dans le tombeau, sur le devant de l'estampe où l'on remarque, dans le bas, partie des instruments de sa passion. A la droite du fond se voit la montagne du Calvaire surmontée des trois croix. On lit au bas, à gauche : *I Callot*, F.* et à droite : *Ventura Salinbenis. in.* Morceau gravé au burin, à peu près dans le même temps que le précédent, et dont les bonnes épreuves sont difficiles à rencontrer.

Hauteur : 170 *millim. Largeur :* 114 *millim.*

12-18. *La Passion de Notre Seigneur* (*).

Suite de sept estampes, dite la *Grande Passion,* qui n'a été chiffrée que lorsque Daumont a possédé les planches. Nous n'aurons aucun égard à l'ordre indiqué par ces numéros.

Largeur : 212 *à* 216 *millim. Hauteur :* 109 *à* 115 *millim., dont* 10 *à* 16 *de marge.*

12. *Le Lavement des pieds.*

(1) On lit à la gauche du bas, au-dessus du trait carré : *Iac. Callot Fec.*, et, dans la marge, d'un corps d'écriture qui n'est pas de notre artiste :

Humilis en Christus : quia aquâ lavat ipse ministros,
Nos autem proprio sanguine mundificat.

Il y a quatre états de cette planche :

I. La marge est blanche. — *Très-rare.*

II. C'est celui qu'on vient de décrire.

(*) Cette suite a été copiée.

III. La planche a été retouchée dans les fonds ; le trait carré supérieur, devenu faible dans le second état, a été renforcé, surtout vers le milieu et à l'angle droit du haut. Les tailles croisées ont été prolongées partout jusqu'à ce nouveau trait ; les tailles simples des fonds ont été renforcées.

IV. Les mots : *Iac. Callot Fec.* à la gauche du bas de la composition ont été à peu près enlevés ; les inscriptions de la marge sont celles-ci, à gauche : *Gravé par Callot,* à droite : *à Paris chés Daumont*, et au milieu : *Jésus-Christ lavant les pieds à ses Apôtres.* — Plus loin on lit le n° 2.

13. *La Cène.*

(2) On lit à la droite du bas : *Callot f.,* et dans la marge :

Christe tuis en pascis oues hic carnibus, ipse
et Cibus, et Pastor, moxque futurus Ouis

Il y a quatre états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit de plus dans la marge, savoir, à gauche : *Israel Siluestre ex.*, et à droite : *Cum priuil. Regis.*

III. La planche a été retouchée ; l'*excudit* de Silvestre a disparu, ainsi que le *Cum priuil. Regis.* On lit au milieu de la marge : *Chez Md Vincent, proche St Benoit, rue St Jacques, à Paris.*

IV. Les inscriptions de la marge sont celles-ci, à gauche : *Gravé par Callot,* à droite : *à Paris, chés Daumont,* et au milieu : *Jésus-Christ faisant la Cène avec ses Apôtres.* — *Plus loin* le n° 1.

14. *La Condamnation à mort.*

(3) On lit à la gauche du bas : *Callot fec.,* et dans la marge :

Non lauat ille manus, sed Christi sanguine foedat,
Nulla potest tantum lympha lauare Scelus.

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — Il ne paraît pas que ma-

dame Vincent ait fait retoucher cette planche lorsqu'elle est venue en sa possession ; mais, dans les épreuves tirées pour son compte, on n'aperçoit plus le tracé des lettres ; ces épreuves sont d'ailleurs grisâtres et dures.

II. Les mots : *Callot fec.* ont été enlevés; les inscriptions de la marge sont celles-ci, à gauche : *Gravé par Callot,* à droite : *à Paris chés Daumont*, et au milieu : *Jésus-Christ condamné à la mort.* — Plus loin on lit le n° 5.

15. *Le Couronnement d'épines* (*).

(4) Morceau sans nom ni marque, dont le fond, à droite, n'est pas fini.

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qu'on vient de décrire.

II. La planche a été terminée par une main inconnue et retouchée dans toutes ses parties. La marge est encore entièrement blanche et toujours sans aucun nom.

III. On lit dans la marge, à gauche : *Gravé par Callot,* à

(*) M. de Heinecken cite une épreuve « où l'entrée de *la salle* est blanc, de sorte qu'on n'y remarque pas les maisons et les degrès qu'on monte. » Cette description ne nous paraît pas impliquer l'existence d'un état particulier. Elle est d'ailleurs inexacte. La scène ne se passe pas dans une salle, mais sur un palier, à l'air libre, dominé à gauche par un balcon. Du reste, les particularités signalées par M. de Heinecken se trouvent dans toutes les épreuves du premier état que nous avons rencontrées. Quoique ces épreuves ne soient pas communes, elles ne sont cependant pas très-rares ; mais ce qui est d'une grande rareté, c'est, comme le remarque Mariette (fol. 60), « d'en trouver une épreuve bien imprimée, la planche ayant manqué à l'eau forte dans une partie. »

Il est vraisemblable que cette planche a été abandonnée par l'artiste. Elle a été terminée et retouchée plus de cent ans après sa mort.

droite : *à* ***Paris chés Daumont,*** et au milieu l'inscription : ***Jésus-Christ Couronné d'Épines,*** avec le n° 3.

16. *La Présentation au peuple.*

(5) On lit au bas, vers la gauche, sur la tranche d'une marche sur laquelle un Juif élève une grande croix : *Callot f* et dans la marge :

Purpurea quid opus ueste? heu! num cernis ut illi
Omnia purpureo membra cruore rubent?

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. La planche a été retouchée dans toutes ses parties et principalement dans les fonds. Entre autres différences, on remarque que, dans le premier état, les traits perpendiculaires qui traversent l'archivolte de la fenêtre la plus rapprochée de la Croix se prolongent jusqu'à la corniche de cette fenêtre, de manière à former des hachures carrées dans le centre, tandis que, dans le second état, le cintre ne renferme que des traits horizontaux.

III. Les mots : *Callot f.* ont été enlevés, non sans laisser des traces; les inscriptions de la marge sont celles-ci, à gauche : *Gravé par Callot,* à droite : *à Paris chés Daumont,* et au milieu : *Jésus-Christ exposé au Peuple.* — Plus loin le n° 4.

17. *Le Portement de Croix.*

(6) On lit à la gauche du bas : *Jac. Callot In. et Fe.,* et dans la marge :

Quid Simon huic tentas onerj succedere, solus
Ille potest tantæ pondera ferre crucis

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. La planche a été retouchée, surtout dans les fonds. Les différences, quoique nombreuses, sont difficiles à caractériser.

III. Les mots : *Iac. Callot In. et Fe.* ont été enlevés. Les inscriptions de la marge sont celles-ci, à gauche : *Gravé par Callot,* à droite : *à Paris chés Daumont,* et au milieu : *Jésus-Christ portant sa Croix.* — Plus loin le n° 6.

18. *Le Crucifiement.*

(7) On lit à la droite du bas : *Callot In.* (*), et dans la marge :

Heu! quod certamen! quæ palmæ! quiue triumphi!
et tamen hic mortem, Tartaraq ima domat.

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Les mots : *Callot In.* ont été enlevés. Les inscriptions de la marge sont celles-ci, à gauche : *Gravé par Callot,* à droite : *à Paris chés Daumont.* Au milieu devait se trouver une inscription que nous n'avons jamais vue.

Malgré les nombreux états qu'on signale pour chaque pièce de

(*) La mention *Callot In.* pourrait s'interpréter en ce sens, que cette pièce aurait été gravée par une main étrangère sur les dessins de Callot. Il ne serait pas impossible qu'elle fût d'Israël Silvestre.

Lorsque nous exprimions cette conjecture, nous n'avions pas encore connaissance de la note suivante de Mariette, qui confirme notre opinion : « M. Verdue, qui a appris à dessiner de M. Silvestre, m'a dit qu'il lui avait entendu dire plusieurs fois que cette pièce du crucifiement n'était pas entièrement gravée par Callot; qu'il n'y avait fait que peu de choses et que c'était lui, Silvestre, qui l'avait rachevée sur le dessin de Callot. Je crois effectivement qu'il a raison. A toutes les autres pièces de la suite, il y a le nom de Callot suivi de ces mots : *fecit* ou *in. et fecit;* à celle-ci on n'a mis que *Callot in.* pour faire connaître qu'il n'en est que l'inventeur. » (Notes manuscrites, folio 60.)

cette suite, on se tromperait gravement si l'on croyait pouvoir faire un choix parmi les états postérieurs au premier. Les épreuves de ce premier état sont même loin d'être également bonnes ; en tout cas, c'est le seul qui mérite d'être conservé. Les épreuves provenant des planches usées par un prodigieux tirage, ou retouchées, sont sans aucune espèce d'effet.

Outre les sept pièces ci-dessus décrites, Gersaint en indique une huitième dans les termes suivants : « Une des pièces de la grande passion représentant la Cène, faite seulement au trait, sans aucune différence dans la composition et portant le nom de Callot, mais qui paraît n'en point être ; elle est assez rare. » Nous ne l'avons pas rencontrée, mais il est présumable qu'elle a été faite par un anonyme sur les dessins de Callot. On lit en effet dans Félibien que la Grande passion a été gravée *(probablement à Nancy)* sur des dessins faits à Florence et qui existaient encore à Paris du temps de Félibien (*). Cet auteur ajoute : « Il (Callot) n'a gravé que sept pièces, et l'on ne sait par quelle rencontre ce travail est demeuré imparfait. Il serait difficile, en gravant les dessins qui ne l'ont pas été, d'en conserver l'esprit et la beauté et de ne pas les rendre fort différents de ceux de Callot. » Gersaint place aussi la Grande Passion parmi les meilleures suites de Callot (Catalogue de Lorangère, page 57).

On ajoute quelquefois à cette suite une Descente de croix gravée par Charles François Silvestre, fils aîné d'Israël, d'après un des dessins dont parle Félibien (**). Ce dessin s'est trouvé, en 1811,

(*) Une partie de ces dessins a été possédée par Mariette ; ils sont aujourd'hui au Louvre dans le volume portant le n° 12,513. Le dessin représentant le lavement des pieds (n° 12 de l'œuvre) est décrit daus le Catalogue de M. Paignon-Dijonval n° 2056, et a dû passer en Angleterre avec la collection rassemblée par cet amateur.

(**) M. Bénard annonce qu'il existe des épreuves avant la lettre

à la vente du cabinet de M. Jacques Augustin de Silvestre, où il est annoncé sous le n° 254, page 49 du Catalogue. Une mention manuscrite sur l'exemplaire de ce Catalogue, qui se trouve en notre possession, annonce que le dessin en question a été adjugé moyennant cinquante-deux francs avec vingt-quatre feuilles d'études ou de croquis à la plume ou au crayon, tous de la main de Callot.

Un autre morceau attribué à Callot, mais qui n'est certainement pas de lui, se joint aussi à cette suite ; c'est une prière au jardin des Oliviers (Voy. aux pièces faussement attribuées à Callot).

19-30. *La Passion de Notre-Seigneur* (*).

Suite de douze estampes, dite la ***Petite Passion,*** à cause de la dimension des pièces qui la composent.

Hauteur : 75 ***à*** 78 ***millim. Largeur :*** 55 ***à*** 60 ***millim.***

---

de ce morceau (Catalogue de Paignon-Dijonval, n° 5834). Elles sont très-rares ainsi. — Mariette dit, en parlant de cette pièce : « On ne la trouve pas avec le reste de la suite, car c'est M. Silvestre qui en a la planche et l'on en voit peu d'épreuves. Ce Silvestre est celui qui est maître à dessiner des pages du Roi. » (Notes manuscrites, folio 60.)

(*) Cette suite a été imitée et copiée plusieurs fois. Une de ces copies est trompeuse.

M. de Heinecken dit (t. 4, p. 498) qu'il y a deux différents exemplaires de cette suite « dans l'un, le nom de Callot qui est d'ailleurs partout, ne se trouve pas au Lavement des pieds (ceci est inexact. Voyez la description ci-dessus), et, dans l'autre, tous les morceaux portent le nom de Callot, mais d'un caractère différent qui ne paraît pas être celui de Callot. »

Cette explication donnerait à penser que la suite appelée la Petite passion a été gravée deux fois par le maître. Il n'en est rien. La suite où tous les morceaux portent le nom au bas n'est qu'une copie trompeuse.

A l'exception du n° 6, dont nous indiquerons les états en son lieu, on connait deux états de ces planches, qui sont chez M. Leloutre, marchand à Paris.

I. Avant les noms de l'auteur et de l'éditeur, et le *Cum priuilegio Regis,* au bas du premier morceau et avant les numéros.

II. Avec ces mots : *J. Callot in. et fe. Israel Siluestre excudit, cum priuilegio Regis,* au bas du premier morceau. Cet état est chiffré, de 1 à 12, à la droite du bas.

19. *Notre-Seigneur lave les pieds à ses Apôtres.*

(1) On lit sur la frise d'un pilier en ruine s'élevant à droite : *Callot F.*

20. *Il célèbre la Cène.*

(2) On lit sous les pieds d'une femme à gauche près de la salle du festin : *Callot f.*

21. *Il est en prières au jardin des Oliviers.*

(3) On lit à gauche, vers le bas, au pied d'un rocher : *Callot f.*

22. *Il est livré aux Juifs.*

(4) On lit à gauche, vers le bas, au-delà d'un soldat : *Callot f.*

23. *Il est condamné à mort par Pilate, qui se lave les mains.*

(5) On lit à droite, vers le bas, en-deça des pieds de deux hommes debout : *Callot F.*

24. *Il est frappé de verges.*

(6) On lit sur le seuil de la tour, à droite vers le bas : *Callot F.*

On connait trois états de cette planche :

I. Une figure sort de la porte qui se voit à gauche dans la tour;

elle appuye ses deux mains sur le sol. Le nom du maître existe. — *Extrêmement rare* (*).

II. Cette figure a été enlevée, non sans laisser des traces de grattoir et de repoussoir. Cet état et le précédent ne sont pas chiffrés.

III. Il est chiffré.

(*) Voici ce qu'on lit sur cette pièce singulière dans les notes manuscrites de Mariette :

« De la suite de la Passion, en 12 sujets, M. de Lorangère a une première épreuve de la planche qui représente la flagellation, laquelle est singulière en ce qu'il s'y trouve un bout de figure de plus, qui, je ne sais par quelle raison, a été effacée depuis par Callot. Elle est placée dans l'ouverture d'une porte qui donne dans la prison, et représente un homme qui fait des fouets ; cette figure parut sans doute trop petite à Callot et nuisant à sa composition. — Elle était sur son dessin ; car j'ai vu tous les dessins de la petite passion et ceux des quatre banquets, qui lui ont servi à graver, et qui sont de la même grandeur que ses planches. Ils sont au crayon, lavés de bistre et touchés avec un esprit infini ; mais comme il n'y a que l'âme, et que rien n'est digéré, il fallait être Callot pour trouver de si jolies choses au bout de sa pointe. Il est pourtant vrai que, pour ces petits dessins, il avoit fait, de chaque figure, des études, comme s'il eût dû les graver en plus grand. J'en ai plusieurs (*ils sont au Louvre n°* 12,513), et qui font voir combien il étoit curieux de bien faire. Il ne reparoitra pas sitôt un tel homme. »

Gersaint annonce que l'épreuve de cet état que possédait M. de Lorangère est unique. Nous ne l'avons vue que dans la collection de M. Robert-Dumesnil. C'est peut-être celle qui faisait partie du cabinet de M. de Lorangère.

25. *Il paraît devant Caïphe, qui l'accuse de blasphême.*

(7) On lit à gauche, vers le bas, au pied d'un socle : *Callot F* (*).

26. *Il est couronné d'épines.*

(8) On lit à gauche, vers le bas : *I. Callot f.*

27. *Il est présenté au peuple.*

(9) On lit à gauche, vers le bas : *I. Callot f.*

28. *Il porte sa croix.*

(10) On lit à gauche, vers le bas : *Ia. Callot f.*

29. *Il est élevé en croix.*

(11) On lit à droite, vers le bas : *Ia. Callot f.*

30. *Il est percé d'une lance.*

(12) On lit à gauche, vers le bas : *I. Callot f.*

31-36. *Les Mystères de la Passion de Notre Seigneur (treize compositions, six en ovale* de 35 à 36 millim. de haut sur 26 à 28 millim. de large *et sept en rond* de 30 à 31 millim. de diamètre*) et la Vie de la Vierge (sept compositions ovales* de 46 à 48 millim. de haut sur 35 à 36 millim. de large*)* (**).

Suite de six estampes, y compris le titre gravé par

(*) Cette pièce a été mal chiffrée par Fagnani ; elle doit se placer avant le nº 5 de la suite (nº 23 de l'œuvre).

(**) Cette suite a été copiée.

François Collignon (*Abraham Bosse,* suivant Gersaint) et non chiffrées.

31. *Titre.*

(1) Couronne de palmes et de laurier, enrichie de médaillons, offrant les monogrammes de Jésus-Christ et de la Vierge Marie. On lit au centre : « *VARIÆ* | *TVM PASSIONIS* | *CHRISTI,* | *TVM VITÆ BEATÆ* | *MARIÆ* | *Virginis.* | *Israel ex.* » et dans un cartouche au bas : *Cum priuil. Regis.*

Hauteur : 88 *millim. Largeur :* 78 *millim.*

32.

(2) Trois des ovales de la Passion du Sauveur, où on le voit : 1° livré aux Juifs ; 2° présenté à Pilate ; 3° battu de verges. On lit au bas, à gauche : *Callot fecit.,* et à droite : *Israel ex. cum priuil. Regis.*

Largeur : 92 *millim. Hauteur :* 50 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre; elle contient non-seulement les trois compositions ci-dessus, mais encore les trois du morceau qui suit immédiatement. — *Très-rare.*

Largeur : 182 *millim. Hauteur :* 50 *millim.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

33.

(3) Trois autres ovales de la Passion du Sauveur, comprenant : 1° le Couronnement d'épines ; 2° la Présentation au peuple ; 3° le Portement de croix. On lit au bas, à gauche : *Callot fecit.,* et à droite : *Israel ex. cum. priuil. Regis.*

Largeur : 90 *millim. Hauteur :* 50 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre. Voyez ce que nous avons dit en parlant du premier état de la pièce précédente.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

34.

(4) Deux des ronds de la Passion du Sauveur au bas, et qui sont : 1° la Transfiguration ; 2° l'Elévation en croix entre les deux larrons ; et deux des ovales de la Vie de la Vierge au haut, qui sont : 1° l'Annonciation ; 2° Jésus disputant dans le Temple avec les docteurs. On lit au bas, à gauche : *Callot fecit.*, et à droite : *Israel ex. cum priuil. Regis.*

Hauteur : 87 *millim. Largeur :* 75 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre. Elle contient non-seulement les quatre compositions ci-dessus , mais encore les quatre du morceau qui suit immédiatement. — *Très-rare.*

Largeur : 155 *millim. Hauteur :* 87 *millim.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

35.

(5) Au bas de ce morceau sont deux des ronds de la Passion du Sauveur, représentant : 1° la Descente de croix ; 2° la Résurrection. Au haut sont deux des ovales de la Vie de la Vierge, représentant : 1° la Circoncision ; 2° la Présentation de l'enfant Jésus au grand-prêtre. On lit au bas, à gauche : *Callot fecit.*, et à droite : *Israel ex. cum priuil. Regis.*

Hauteur : 87 *millim. Largeur :* 78 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre. Voyez ce que nous en avons dit, en parlant du premier état de la pièce qui précède.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

36.

(6) Ce morceau contient, au bas, trois ronds de front de la Passion, présentant : 1° l'Ensevelissement ; 2° le Saint-Esprit descendant sur la Vierge et les apôtres ; 3° la Descente aux limbes ; au

haut trois ovales, aussi de front, de la Vie de la Vierge, présentant : 1° l'Adoration des rois ; 2° la Visitation ; 3° l'Adoration des bergers. Ces sujets sont divisés par un trait de burin qui coupe la planche à égale distance des ronds et des ovales. On lit au bas, à gauche : *Callot fecit*, et à droite : *Israel ex. cum priuil. Regis.*

Largeur : 116 *millim. Hauteur* : 87 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre. — *Très-rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

Il résulte de la description qui précède que les épreuves de cette suite charmante ne peuvent être bonnes, qu'autant qu'elles sont antérieures à la séparation au moyen de laquelle on a fait cinq planches avec trois. — « Quand vous voudrez, dit Félibien à son interlocuteur en parlant de cette suite, avoir le plaisir d'admirer l'abondance des pensées de cet excellent homme, la fertilité de son génie et cet art admirable qu'il avait à représenter en petit des sujets très-grands et très-amples, vous pourrez considérer ce qu'il a gravé dans de petits ronds, concernant la vie de la Vierge et la passion de Notre Seigneur. » C'est en effet à propos de cette suite qu'on peut dire avec vérité que Callot savait *créer l'espace.*

On rencontre quelquefois des compositions de cette suite dont les épreuves sont plus ou moins privées de marges. Lorsque les épreuves ont été coupées carrément, on reconnaît facilement que le tirage est du premier état, en ce qu'on n'aperçoit aucune trace du nom de Callot ni de celui d'Israël qu'on retrouve toujours, en totalité ou en partie, dans les épreuves modernes, à moins qu'elles n'aient été émargées jusqu'au trait pointillé du rond ou de l'ovale.

Baldinucci prétend que cette suite, qu'il décrit d'ailleurs fort inexactement, a été tirée par Moncornet. C'est une assertion contre laquelle proteste l'*excudit* d'Israël Henriet. Il est bien certain que cette suite n'a pu être possédée par Moncornet, puisqu'elle a passé

du fonds de Henriet dans celui de Silvestre et qu'elle figure dans l'inventaire dressé en 1691, après la mort de ce dernier. Cette pièce authentique nous servira à rectifier d'une manière certaine l'erreur de Gersaint, répétée par Heinecken, et qui consiste à dire que Fagnani a fait tronquer, c'est-à-dire, couper ces planches. La vérité est que Fagnani n'y a pas fait toucher le moins du monde, puisque l'inventaire constate que Silvestre possédait *cinq* planches de la petite passion en ovale. Fagnani les a donc reçues après la séparation et l'inscription des noms de Callot et d'Israël sur chaque fragment ; elles sont arrivées jusqu'à nous dans l'état où les avait mises Israël Henriet, et sans aucune altération, autre que celle qui est la conséquence d'un nombreux tirage. — Les cinq planches gravées par Callot sont conservées dans notre cabinet. Nous ignorons quel a été le sort de la planche gravée par Collignon pour servir de titre à cette suite.

Suivant M. de Heinecken, qui copie en partie Gersaint, « les pièces sont imprimées régulièrement sur cinq ou sur trois feuilles. Celles chez Fagnani dont les ovales ne sont plus entiers, ayant été tronquées, sont postérieures. » La mauvaise rédaction du Catalogue de Quentin de Lorangère a induit M. de Heinecken en erreur. Gersaint ayant voulu exprimer que la planche contenant originairement six petits ovales avait été coupée en deux, s'est servi du mot *tronquée ;* ce qui a fait croire qu'il y avait eu altération et non simple division de la planche.

Une des pièces de cette suite (l'Annonciation) a été gravée deux fois séparément avec quelque différence. Il est douteux que ces répétitions soient de Callot. Voyez ci-après nos 73 et 74.

37-47. *Le Nouveau-Testament* (*).

Suite de onze estampes y compris le titre gravé par

(*) Cette suite a été copiée. Le no 4 a été imité par Perelle.

Abraham Bosse et qui porte 84 *millim. de large sur* 61 *millim. de haut.*

Dimensions réduites des autres morceaux : *Largeur :* 83 *à* 87 *millim. Hauteur :* 67 *à* 70 *millim., dont* 3 *à* 9 *de marge.*

37. *Titre.*

Cartouche surmonté d'un chérubin et orné de chaque côté d'une croix, dans le champ duquel on lit : « *Noueueau Testament* | *faict par Iacques Callot* | *qui na sceu finir le reste* | *preuenu de la mort.* | *l'année* 1635. » Un plus petit cartouche, au milieu du bas, contient ces mots : « *A Paris* | *Israel Henriet ex.* | *Cum Priuil. Reg.*

38. *Jésus-Christ au milieu des docteurs.*

(1) On lit dans la marge : *Iesus annorum duodecim in Templo in medio Doctorũ sedet. Luc.* 2., puis le chiffre 1. — Morceau anonyme.

On connaît quatre états de cette planche :

I. La marge est blanche. Entre autres différences, on remarque que l'eau forte a manqué son effet à la gauche de l'estampe, au-dessus du dais sous lequel Jésus-Christ est assis : ce qui a occasionné une lacune dans les travaux, qui produit là un clair en désaccord avec les parties environnantes. — *Très-rare.*

II. La marge est encore blanche. Le clair dont nous venons de parler a été couvert de travaux croisés qui l'ont fait disparaître. D'ailleurs, le haut de la frise au-dessus de l'arcade, *à gauche*, a été retouché par des tailles longitudinales au burin.

III. La marge est toujours blanche. Outre les tailles longitudinales dont on vient de parler, on en voit de semblables, au-dessus de l'arcade *à droite.*

IV. C'est celui qui vient d'être décrit.

39. *Il prêche la foule assemblée sur le rivage de la mer.*

(2) On lit à la droite du bas : ***Callot*** et dans la marge : ***Iesus de Simonis Petri nauicula turbas docet. Luc. 5.*** | ***Cum priuilege Reg Israel excū,*** puis le chiffre 2.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avec le nom de ***Callot*** à la droite du bas et avec les mots : ***Cum priuilege Reg Israel excū*** au milieu du bas de la marge, mais avant le texte de saint Luc et avant le chiffre 2.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

40. *Il s'entretient avec les Pharisiens, tandis que ses disciples marchent à travers les blés et en cueillent les épis.*

(3) On lit au bas de la composition, vers la gauche : ***Callot*** et dans la marge : ***Iesus Pharisæos ob confricatas in sabbato a Discipulis*** | ***spicas offensos confutat. Matt. 12.*** | ***Cum priuilege Reg. Israel excu,*** puis le chiffre 3.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avec le nom de ***Callot*** au bas de la composition, vers la gauche, et avec les mots : ***Cum priuilege Reg. Israel excū*** au milieu du bas de la marge, mais avant le texte de saint Matthieu et avant le chiffre 3.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

41. *Il enseigne ses disciples du haut de la montagne.*

(4) On lit à la gauche du bas : ***Callot*** et dans la marge : ***Jesus electos duodecim Apostolos in monte docet. Matt. 5.*** | ***Cum privilege Reg. Israel excū,*** puis le chiffre 4.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avec le nom de ***Callot*** à la gauche du bas et avec les mots : ***Cum privilege Reg. Israel excū,*** au milieu du bas de la marge, mais avant le texte de saint Matthieu et avant le chiffre 4.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

42. *Il écrit son jugement sur la femme adultère.*

(5) On lit dans la marge : ***Jesus adductam ad se mulierem adulteram absoluit. Ioan.* 8.**, puis le chiffre 5. — Morceau anonyme.

On connaît deux états de cette planche :

I. La marge est blanche.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

43. *Il sort du temple et évite d'être lapidé.*

(6) On lit à la droite du bas : ***Callot*** et dans la marge : ***Iesus docens in Templo lapidantium se manibus eripit. Ioan.* 8 | *Cum priuilege Reg. Israel excũ***, puis le chiffre 6.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avec le nom de ***Callot*** à la droite du bas et avec les mots : ***Cum priuilege Reg. Israel excũ***, au milieu du bas de la marge, mais avant le texte de saint Jean et avant le chiffre 6.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

44. *Il ressuscite Lazare.*

(7) On lit dans la marge : ***Jesus quatriduanum Lazarum a mortuis suscitat. Ioan. ij.***, puis le chiffre 7. — Morceau anonyme.

On connaît deux états de cette planche :

I. La marge est blanche.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

45. *Il fait son entrée triomphante à Jérusalem.*

(8) On lit dans la marge : ***Iesus insidens asino gloriose Hierusalem ingreditur. Matt.* 21.**, puis le chiffre 8. — Morceau anonyme.

On connaît deux états de cette planche :

I. La marge est blanche.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

46. *Il résout la question du tribut à César.*

(9) On lit à la gauche du bas : *Callot* et dans la marge : *Jesus de tributo Cæsari dando quæstionem soluit. Matt.* 22. | *Cum priuilege Reg. Israel excū,* puis le chiffre 9.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avec le nom de *Callot* à la gauche du bas et avec les mots : *Cum priuilege Reg. Israel excū,* au milieu du bas de la marge, mais avant le texte de saint Matthieu et avant le chiffre 9.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

47. *La Conversion de saint Paul.*

(10) On lit dans la marge : *Jesus Saulum in Discipulos sæuientem conuertit. Act.* 9., puis le chiffre 10. — Morceau anonyme.

On connaît deux états de cette planche :

I. La marge est blanche.

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

Cette dernière pièce est gravée dans un goût différent de celui des neuf premières auxquelles l'artiste ne semble pas avoir pensé à la réunir. Cependant elle se trouve comprise sous le titre général *Nouveau Testament* dans l'inventaire dressé après le décès d'Israël Silvestre, en 1691. Ce document se borne à attester l'existence de onze pièces, sans indiquer si l'on doit y comprendre le titre ou une prédication de saint Jean que Fagnani n'a pas chiffrée et que nous avons décrite ci-dessus nº 3.

Les planches de cette suite sont conservées à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry. Elles devaient être beaucoup plus nombreuses, mais l'artiste est mort avant d'avoir pu graver les sujets qu'il se proposait d'ajouter à ceux dont la description précède.

48–51. *Les quatre Banquets. Suite de quatre estampes* (*).

Hauteur : 77 à 79 millim. Largeur : 55 à 59 millim.

A l'exception du nº 4, dont nous indiquerons les états en son lieu, on connaît deux états de ces planches qui sont conservées, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant les noms de l'éditeur et le *cum priuil. Regis.* sur le 3ᵉ morceau. Aucun des morceaux n'est chiffré.

II. Avec ces mots : *I. Siluestre ex. cum priuil. Regis* sur le 3ᵉ morceau. Cet état est chiffré de 1 à 4 à la droite du bas.

48. *Les Noces de Cana.*

(1) On lit à gauche, au-dessous de la composition : *I Callot*.

49. *Le Repas chez le Pharisien.*

(2) On lit à droite, au-dessous de la composition : *I Callot*.

50. *La Cène.*

(3) On lit à gauche, au-dessous de la composition : *I Callot*.

51. *Le Souper à Emmaüs.*

(4) On lit à gauche, au-dessous de la composition : *I Callot*.

Il y a trois états de cette planche :

I. La manche du vêtement du disciple assis à gauche est ombrée de travaux simples (**). — *Très-rare.*

(*) Cette suite a été copiée. — Mariette dit avoir vu les dessins qui ont servi à graver ces quatre pièces. « Ils sont de la même grandeur que les planches ; au crayon, lavés de bistre et touchés avec un esprit infini ; mais il n'y a que l'âme et rien n'y est digéré. » — Mariette ajoute que « Callot avait, comme pour la Petite passion, fait de chaque figure des études particulières, comme s'il eût dû les graver plus en grand. »

(**) Gersaint décrit une épreuve semblable p. 63 du Catalogue

II. La manche est ombrée de travaux croisés. Cet état et le précédent ne sont pas chiffrés.

III. La planche est chiffrée.

PARABOLES.

52. *Jésus-Christ au milieu des mesureurs de grains.*

La scène se passe dans une place publique bordée de bâtiments somptueux. Le Sauveur, proposant la parabole de la mesure du grain, est à droite sur le second plan, et fait un geste de la main gauche élevée. On lit à la gauche du bas : *Ia : Callot In : et Scalpsit.*, et dans la marge :

QVA MENSVRA MENSI FVERITIS,
EÂDEM REMETIETVR VOBIS : *Math. vij.*

morceau gravé au burin et des commencements du maître.

Largeur : 205 *millim. Hauteur :* 191 *millim., dont* 28 *de marge.*

---

de Quentin de Lorangère. M. de Heinecken a cru y voir une épreuve provenant d'une planche différente, et son erreur a été reproduite par Huber et Rost. La vérité est qu'il n'y a eu qu'un petit nombre d'épreuves de la suite entière tirées ainsi, à titre d'essai, et que la pièce représentant les disciples d'Emmaüs est la seule qui ait été retouchée par Callot. La bibliothèque impériale possède la suite complète de cet état; elle provient des cabinets Zanetti et Denon.

58. *Il est réduit à garder les pourceaux.*

(5) Il est vu, à la gauche du bas, recevant les ordres du maître qui l'emploie.

Celuy qui dédaignoit les plus friands morceaux
Se va nourrir de glands destinez aux porceaux :

59. *Il implore la miséricorde divine.*

(6) Entouré de son troupeau, on le voit à genoux au milieu du devant.

Haussant les yeux au Ciel aux cris il S'abandonne,
Et réclame Son père affin qu'il luy pardonne.

60. *Il rentre à la maison paternelle.*

(7) Il se jette aux pieds de son père qui, touché de son repentir, lui pardonne.

Afligé de le voir de misere transy.
Ce bon Uieillard l'embrasse, et le prend à mercy.

61. *On apprête le festin de sa bien-venue.*

(8) Vue d'une basse-cour. Un boucher remplit son office et un de ses aides s'apprête à frapper le veau gras.

Le Pere à ce retour fait tuer le Uieau gras,
N'espargnant pour son fils ny ses soings ny ses bras.

62. *Il est équipé de nouveau.*

(9) Vue de l'intérieur d'une salle où l'on remet à Azaël des vêtements nouveaux et tous les effets d'un nouvel équipement.

Si tost qu'il entre au port au Sortir du naufrage,
On le traitte on l'habille, on fait Son equipage.

63. *Il prend place au festin.*

(10) La table est dressée à la droite de l'estampe dans une galerie somptueuse.

Pour le mieux resjouir, au festin magnifique
Que Son Pere luy fait, est iointe la musique

§ II. SAINTES FAMILLES. — VIERGES. — SUITES RELATIVES A LA VIERGE.

64. *Repos de la sainte famille.*

La sainte Vierge assise à gauche dans une campagne, tient sur son giron l'enfant Jésus, à qui elle a donné le sein. Saint Joseph, assis à droite et regardant le spectateur, fait une indication au fond. On lit sur le bât de l'âne servant d'appui à saint Joseph : *Ia. Callot scalpsit.*

Composition en demi-figures, sauf l'enfant Jésus. Elle est ovale et bordée d'un double filet où est écrit : MANE SVRGAMVS AD VINEAS, VIDEAMVS SI FLORVIT VINEA, SI FLORES FRVCTVS PARTVRIVNT, SI FLORVERVNT MALA PVNICA IBI DABO TIBI VBERA MEA CANT. VII. CAP. Les angles sont blancs. — *Très-rare.*

Largeur : 160 *millim. Hauteur :* 120 *millim.*

Cette pièce, gravée au burin pendant que Callot étudiait à Rome, n'est qu'une copie de l'estampe originale de l'un des Sadelers. La copie est du même sens que l'original, lequel est tiré de différents maîtres. Suivant Mariette (fol. 61), la Vierge est d'après Louis Carrache, et le saint Joseph est d'après le Procaccini.

65. *La Sainte Famille à table* (*).

Morceau connu sous le nom de *Benedicite* où l'on voit la Vierge assise à gauche, à table, en face de l'enfant Jésus que saint Joseph fait boire dans un verre en forme de calice. — Effet de nuit, la scène étant principalement éclairée par les auréoles dont les têtes de la Vierge et de l'enfant Jésus sont environnées. Dans une bordure ronde, tronquée haut et bas et des côtés, et dont les angles sont teintés. On lit dans les angles du bas, à gauche : *Jac. Callot In.* et à droite : *et fec. Nanceij* et dans la marge :

EIA AGE CARE PVER, CALICEM BIBE, TE MANET ALTER
QVI TENSIS MANIBVS NON NISI MORTE CADET.

Hauteur :* 190 *millim., dont* 16 *de marge. Largeur :* 168 *millim.

On connaît deux états de cette planche, qui est conservée à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry.

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au milieu du bas de la marge : *Israel Siluestre ex. cum priuil. Regis.*

(*) Il existe une assez bonne copie de ce morceau, dans le sens de l'original. Le signe le plus matériel de reconnaissance consiste dans une virgule. Dans l'original, il y a une virgule après le mot BIBE et dans la copie après le mot TE qui le suit.

Outre cette copie, Mariette possédait une épreuve d'une autre planche « qui n'a jamais été achevée et que quelques-uns prétendent, quoique avec assez peu d'apparence, avoir été commencée par Callot. » (Notes ms., fol. 61.)

66. *Sainte Famille, d'après André del Sarte* (*).

Composition de cinq figures, qui offre la sainte Vierge et sainte Elisabeth tenant les saints enfants sur leurs genoux. Saint Joseph, assis derrière la Vierge, semble s'entretenir avec sainte Elisabeth. — Dans une bordure ronde. Les angles sont teintés de tailles horizontales parsemées de points allongés. On lit dans l'angle bas de la gauche : AND. SART. *in.* et dans la marge, ornée au milieu d'un ovale garni d'un écusson avec chevron, accompagné de deux cors en chef, surmonté d'un timbre avec lambrequins, une inscription en cinq lignes pleines et une sixième ne contenant que le millésime M. D. C. XIII

(*) Le tableau original, qui était autrefois à Fontainebleau, se trouve aujourd'hui au Louvre, et porte le n° 439 de l'école italienne (livret de 1852). — M. Villot explique, dans une note du livret, les raisons qu'il a de douter que ce tableau soit celui qui fut vendu à François Ier. La note de Mariette, que nous rapportons ci-après, vient à l'appui de cette opinion, puisqu'il en paraît résulter que Callot a gravé cette pièce d'après le tableau original qui était à Florence en 1613. Il a beaucoup souffert et a subi de nombreuses restaurations qui datent de la seconde partie du dix-huitième siècle, ainsi que le fait supposer le passage suivant de Mariette : « Le tableau original d'André del Sarte, *qui est d'une grande beauté*, se trouve *présentement* en France dans les appartements de Fontainebleau. — Le nom de Callot n'était pas à la planche avant qu'elle fût acquise par P. Mariette ; elle est incontestablement de lui, et faite dans la même année, et pour le même père Servite que l'*Ecce Homo*. Du moins la dédicace est datée de même, en 1613. » (Notes Ms. folio 61.)

qui peut se référer à l'année de l'exécution de cette pièce, qui est gravée au burin.

Hauteur : 282 millim., dont 50 *de marge. Largeur* : 230 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans l'angle bas de la droite : *P. Mariette excud., I. Callot f.* L'écusson du premier état a été enlevé et remplacé par un autre ceint de deux palmes, écartelé, couronné et surmonté d'une mitre et d'une crosse.

67. *La Sainte Famille.*

Mariette décrit ainsi cette pièce, que nous n'avons jamais rencontrée : « La sainte Vierge est représentée assise, ayant sur ses genoux l'enfant Jésus qui tend les bras comme pour recevoir le jeune Saint Jean qui lui apporte un agneau. Près de la sainte Vierge est saint Joseph assis, vu par derrière, et dans le fond deux anges debout en acte d'adoration.

» Cette pièce est gravée à l'eau forte et retouchée au burin en quelques endroits, entre autres dans la tête de la Vierge et de l'enfant. On n'y trouve aucun nom d'artiste ; je ne fais cependant nulle difficulté de la croire de Callot. Elle est précisément gravée dans la même manière que ce qu'il a gravé à l'eau forte, en arrivant à Florence, et, je crois, de ces temps-là ; par conséquent ce n'est pas une de ses meilleures pièces. »

« *Hauteur :* 6 *pouces. Travers :* 4 *pouces.* »

Cette pièce paraît être la même que celle dont Gersaint donne la description suivante : « Une Sainte Famille, pièce en hauteur de six pouces sur quatre de large ; il y a un ange debout, à chaque côté de la Vierge, dont l'un a les mains croisées et l'autre les a jointes. — Elle est gravée à l'eau forte, d'un goût libre et sans nom ; — cette pièce est unique. » (Catalogue de Quentin de Lorangère, p. 64.)

68. *La Vierge, l'Enfant Jésus et le petit saint Jean.*

La Sainte Vierge assise à droite, au pied d'un gros arbre, tient sur son giron l'enfant Jésus qu'elle regarde avec amour, en approchant de lui le jeune saint Jean, debout à son côté, tenant son agneau. La gauche offre un pays, d'une grande étendue, enrichi de fabriques. On lit à la gauche du bas : *Iac. Callot F.* Morceau gravé à l'eau forte et terminé au burin, d'après l'estampe originale de Paul Farinati. — *Rare.*

Largeur : 267 *millim. Hauteur* : 165 *millim.*

Cette pièce est sans date, mais elle doit être de 1614. Elle rappelle le faire du maître italien et accuse déjà chez le jeune artiste lorrain des progrès sensibles. Elle est loin cependant d'approcher de l'estampe originale qui est pleine de sentiment. Cette estampe reproduit elle-même un tableau du Titien.

69. *La Vierge et l'Enfant Jésus* (*).

La Sainte Vierge porte dans ses bras l'Enfant Jésus tenant d'une main le globe du monde et donnant la bé-

(*) Voici ce que Gersaint dit de ce morceau, p. 64 et 65 du Catalogue de Quentin de Lorangère : « Cette pièce est inconnue

nédiction de l'autre. Composition en demi-figures, dans un ovale qui n'est pas terminé par le haut, et traitée au pointillé comme la Judith du numéro 91 ci-après. Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Dimensions de la composition : *Hauteur* : 34 *millim. Largeur :* 28 *millim.*

Et de la planche : *Hauteur :* 36 *millim. Largeur :* 32 *millim.*

70. *La Vierge et l'Enfant Jésus.*

La Vierge en demi-figure, assise, embrasse l'Enfant Jésus à mi-corps regardant une cage qui se trouve au bas

---

et unique. Si elle est de Callot comme feu M. Mariette l'a toujours prétendu, elle doit être de ses commencements. Ce morceau et environ douze ou quinze autres de cet œuvre, qui sont à peu près aussi rares ou uniques, viennent d'un fameux œuvre de Callot fait dans le temps même que vivait ce maître. Le grand-père de M. Mariette d'aujourd'hui possédait cet œuvre, qui existe encore dans le même cabinet (celui de l'auteur des notes conservées à la bibliothèque impériale). Mais feu M. de Lorangère a acquis de lui ces morceaux, M. Mariette n'ayant pu résister aux instances réitérées de M. de Lorangère, ni au prix auquel il les porta pour les arracher. »

Ce passage renferme plusieurs inexactitudes. — La pièce dont il s'agit n'est pas unique. Une épreuve se trouvait dans l'œuvre de M. Denon et elle est aujourd'hui classée au tome second de l'œuvre de Callot à la bibliothèque impériale. Nous en avons vu une autre épreuve chez M. Robert-Dumesnil et nous croyons qu'il en existait une troisième dans la collection de M. Verstolk de Soelen, aujourd'hui dispersée. — Cette pièce est bien de Callot, mais non de ses commencements. Elle est, au contraire, du bon temps du maître, qui n'a jamais si bien réussi, lorsqu'il a essayé de graver au pointillé.

de l'estampe, vers la droite, et sur laquelle est un oiseau. Un autre oiseau est enfermé dans la cage. Ce morceau, gravé au burin dans le goût d'Annibal Carrache, par Callot qui y a mis son nom, porte pour légende : *Nonne duo Passeres asse Væneunt?* — Il est cité p. 65 du Catalogue de M. de Lorangère comme étant unique.

Hauteur : 124 millim. Largeur : 95 millim.

71. *L'Annonciation.*

Morceau traité dans le goût du quatrième morceau de la suite que nous décrivons ci-après et qui porte le numéro 80 de l'œuvre. Dans l'un comme dans l'autre, la Vierge est assise à gauche et l'archange apparait à droite. Ce morceau diffère du numéro 80, principalement en ce que le Saint-Esprit brille seul au ciel tandis que, dans le numéro 80, il est accompagné du Pére Eternel ; d'ailleurs, on voit un vase de fleurs aux pieds de la Vierge du numéro 80, et dans celui-ci ce vase n'existe pas. On lit dans la marge du présent morceau : *Annunciatio Beatæ Mariæ* — puis, à gauche : *Cum Priuilegio Regis.* et à droite : *Callot fe. Israel excud.* — *Rare.*

Hauteur : 64 millim., dont 6 de marge. Largeur : 45 millim.

72. *L'Annonciation.*

Pièce annoncée comme l'original du morceau qui précède, par *Gersaint,* p. 59 du Catalogue de M. de Lorangère. La Vierge est assise à droite. Suivant cet auteur, la planche ayant été perdue, Callot la copia et

produisit le morceau que nous venons de décrire sous le numéro 71, lequel serait en contre-partie de l'original. — Nous n'avons rencontré cette pièce que dans la collection de M. Noël, notaire honoraire à Nancy. On y lit : *Annunciatio Beatæ Mariæ Vi?...* L'épreuve de la collection de M. de Lorangère était réputée unique. Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Mêmes dimensions.

73. *L'Annonciation.*

Copie dans le sens de l'Annonciation faisant partie du numéro 4 de la suite comprenant les Mystères de la Passion de Notre Seigneur et la Vie de la Vierge (numéro 34 de l'œuvre), mais avec beaucoup de variantes ; la plus remarquable consiste dans le plafond de la chambre qui est à solives apparentes, tandis que dans l'Annonciation du numéro 4, le haut de la chambre est voûté. Le travail est d'ailleurs bien moins léger que dans le numéro 4 et d'une pointe moins ragoûtante. Pièce ovale. — *Très-rare.*

Hauteur : 46 millim. Largeur : 35 millim.

En comprenant, dans l'œuvre de Callot ce morceau, ainsi que le précédent et le suivant, nous avons pour but de décrire, en les rapprochant, toutes les Annonciations qui sont attribuées à notre maître. Nous considérons cependant ces trois pièces comme douteuses. Nous n'avons pas vu le numéro 74. Quant aux numéros 72 et 73, ils ne nous paraissent être que des imitations anonymes. La note suivante de Mariette ne peut qu'augmenter nos doutes sur

l'authenticité de l'Annonciation ovale n° 73. « Un de ces mêmes petits sujets, celui qui représente l'Annonciation de la Sainte Vierge, gravé une seconde fois avec quelques changements peu considérables, et que quelques-uns croient être de Callot, quoi qu'il y ait cependant plus d'apparence que ce n'est qu'une copie. »

74. *L'Annonciation.*

Cette composition diffère des deux qui sont détaillées sous les numéros 34 et 73 en ce qu'il n'y a ni solives au haut de l'estampe ni fenêtres. — *Pièce que Gersaint a citée comme unique.*

Mêmes dimensions.

75. *L'Annonciation ou* LA NVNCIATA *de Florence* (*).

Représentation de l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-l'Annonciade de Florence. La Sainte Vierge est assise, à droite, dans un oratoire d'architecture dite bizantine, et l'Archange Gabriel lui apparaît à l'entrée d'une porte ouverte à gauche. Elle lève les yeux au ciel, où plane le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, et semble dire ces mots : ECCE ANCILLA DOMINI, tracés comme s'ils étaient sortis de ses lèvres sur le rayon formé par

(*) Cette composition ne paraît pas avoir été gravée pour décorer le livre de Lottini intitulé : *Scelta d'alcuni Miracoli*, etc., que nous décrivons ci-après. Nous l'y avons cependant rencontrée, mais une seule fois et en épreuve du second état. — Elle a été faite sur un dessin représentant l'image miraculeuse appelée *Madona santa Maria Madre di grazie* dont la figure passe pour avoir été peinte par une main divine. C'est le premier miracle que raconte Lottini.

le souffle de la colombe. Un livre est ouvert sur un coussin posé sur un banc garnissant le fond ; on y lit : ECCE VIRGO CONCEPIET ET PARIET FILIVM. La marge contient ces vers :

Tequis in aduersis unquam pia Virgo uocauit,
Qui te non ualida sensit adesse manu?
Quis quandoque graui press' languore, salubrē
Abs te non placida fronte recepit opem?

puis, à gauche : *Mathæus Rossell : delineauit*

Hauteur : 180 *millim., dont* 39 *de marge. Largeur :* 118 *millim.*

Ce morceau anonyme, gravé au burin, n'est pas commun ; il est très-rare à rencontrer beau d'épreuve.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui que nous venons de décrire.

II. La planche a été rognée par le bas ; la marge et les vers qu'elle contenait ont disparu. La composition a été entourée d'une bordure au burin et ses dimensions sont : *Hauteur :* 146 *millim. Largeur :* 123 *millim.*

76-89. *La Vie de la Sainte Vierge* (*).

Suite de quatorze estampes y compris le frontispice, *de* 71 *millim. de haut sur* 46 *millim. de large.*

Dimensions réduites des autres morceaux : *Hauteur :* 68 *à* 70 *millim., dont* 4 *à* 8 *de marge. Largeur :* 44 *à* 46 *millim.*

On connaît deux états de ces planches, qui sont conservées dans notre cabinet :

I. Les planches ne sont pas chiffrées.

II. Elles sont chiffrées de 1 à 13 dans la marge des treize der-

(*) Cette suite a été copiée.

nières; la cinquième l'est même deux fois, à droite et au milieu. Ces numéros ont été ajoutés par Fagnani.

76. *Frontispice.*

Rétable avec cartouche au haut où se voit le buste de la Vierge en prières. Il est orné de draperies et de guirlandes. Deux grands anges s'élèvent aux côtés. Au bas sont les armoiries du dédicataire entre deux petits anges assis. On lit au centre : VITA ET | HISTORIA BEATÆ | MARIÆ VIRGINIS MATRIS | DEI. | *A Nobili Viro I. Callot inuenta | delineata atque in aes incisa | et ab Iseraele amico suo in | lucem edita. | Ad Illustriss. virum Claudium | Maugis Regis et Reginæ Matris | Consiliarium, et Elemosinarium | ordinarium. Abbatem sancti | Ambrosij* (*) | *Cum Priuilegio Regis. | Parisijs.*

77. *La Naissance de la Vierge.*

(1) On lit dans la marge, au milieu : *Natiuitas Mariæ Virginis ;* à gauche : *Callot fecit.* et à droite : *Israel excud.*

78. *Sa Présentation au temple.*

(2) Morceau sans nom ni adresse. On lit dans la marge : *Maria a parentib' in templo presentatur.*

(*) Avant d'être aumônier de Marie de Médicis et de Louis XIII, ici désignés, Claude Maugis avait rempli les mêmes fonctions auprès de Louise de Lorraine, femme de Henri III, roi de France. Ce Maugis est le premier qui ait eu la pensée de former une collection d'estampes. Il en laissa une fort considérable, achetée après sa mort par l'abbé de Marollcs et qui a formé le noyau du Cabinet des estampes à Paris. La suite de la Vie de la Vierge, qui se conserve dans ce cabinet, n'est cependant pas celle qui fut offerte par Callot à Claude Maugis ; car toutes les pièces portent le cachet de M. Denon.

79. *Elle épouse saint Joseph.*

(3) On lit dans la marge : ***Maria desponsatur Iosepho***, et plus bas, à gauche : ***Callot fecit***, et à droite : ***Israel excud.***

80. *L'Archange Gabriel lui annonce qu'elle sera mère de Dieu (Voyez numéros 71 et 72).*

(4) On lit dans la marge : ***Annunciatio Beatæ Mariæ. Callot f. Israel excud.***

81. *Elle visite sainte Elisabeth.*

(5) On lit dans la marge, au milieu : ***Visitatio sanctæ Elisabet.***; à gauche : ***Callot fecit.***, et à droite : ***Israel excud.***

82. *Elle adore l'Enfant Jésus nouvellement né.*

(6) On lit dans la marge : ***Christus ex Maria virgine nascitur***; puis, à gauche : ***Callot fecit.*** et à droite : ***Israel excud.***

83. *Elle présente son divin fils au grand-prêtre.*

(7) On lit dans la marge : ***Maria Iesum in templo offert.***; puis, à gauche : ***Callot fecit.***, et à droite : ***Israel excud.***

84. *Elle l'offre à l'adoration des Mages.*

(8) On lit dans la marge : ***Magi adorant Iesum.***; puis, à gauche : ***Callot fecit***, et à droite : ***Israel excud.***

85. *Elle fuit en Egypte.*

(9) On lit au bas de la composition, à gauche : ***Israel excud.***, et à droite : ***Callot fecit***, et dans la marge : ***Maria fugiens in Egiptum.***

86. *Elle meurt.*

(10) On lit dans la marge : ***Mors Beatæ Virginis Mariæ***; puis, vers le milieu : ***Callot fe.***, et à droite : ***Israel excud.***

87. *On l'ensevelit.*

(11) On lit dans la marge : ***Obitus Beatæ Mariæ;*** puis, à gauche : ***Callot fecit.,*** et à droite : ***Israel excud.***

88. *Elle fait son Assomption.*

(12) On lit dans la marge : ***Assumptio Beatæ Mariæ;*** puis, à gauche : ***Callot fecit*** et à droite : ***Israel excud.***

89. *L'Immaculée Conception* (*).

(13) La sainte Vierge s'élève au ciel sur un croissant, dans une gloire d'anges et de chérubins, et contemple l'éternelle félicité. On lit dans la marge : ***Attributa Beatæ Mariæ.;*** puis, à gauche : ***Callot fecit*** et à droite : ***Israel excud.***

90-99. *Différents sujets.*

Suite de neuf estampes non chiffrées.

90. *Frontispice.*

(1) + | GLORIOSISSIMÆ | VIRGINIS DEI PARÆ | ELOGIVM, | ***Omnia lætitiæ, doloris, et gloriæ mil= | ieria artificiosa breuitate complectēs.*** | DV[1] GENEROR[2], PARIO[3], PATIORQ : [4] EXVLTO[5], TRIVMPHO, | GRATIA, VIRGINITAS, CONSTANTIA, GLORIA, CHRISTVS, | A MACVLIS, CANDORE, METV, DVLCEDINE, SCEPTRO, | ABLVIT, ACCĪGIT, ME LIBERAT, EXPLET, HONORAT. | *Ad Illus-*

(*) Suivant M. de Heinecken (Dictionnaire des artistes, t. 4, p. 297) cette dernière pièce manque quelquefois à la suite. Cette remarque ne prouve que la négligence de quelques amateurs à se procurer le morceau dont il s'agit; car la planche n'a jamais été égarée, et, dans les suites avant les numéros, ce morceau n'est pas plus rare que les autres.

trissimum, & | *Reuerendissimum Principem,* HENRICVM | BORBONIUM, *Episcopum Metensem,* | *Sac. Rom. Imp. P.* & *c.* | *Al de Ramb. I C' cecinit.*

Cette inscription se lit dans un ovale en hauteur, formant le centre d'une composition animée de plusieurs anges et enrichie de cinq cartouches portant des inscriptions auxquelles renvoient les numéros 1 à 5 dont nous indiquons la signification ci-après. Au milieu du bas se voient les armoiries de Henri de Bourbon, évêque de Metz, accompagnées de deux petits anges portant les instruments de la passion du Sauveur.

Ce joli frontispice paraît avoir été fait pour décorer un ouvrage d'Alphonse de Rambervillers qui n'a pas été publié. La première des quatre lignes qui se lisent au milieu :

DŪ GENEROR, PARIO, PATIORQ : EXVLTO, TRIVMPHO,

désigne par des numéros qui se trouvent en avant de chaque mot, à partir du second, les sujets de la Vie de la Vierge placés autour de l'ovale du titre, savoir : la naissance de la Vierge; la Nativité du Sauveur, la Vierge auprès de la croix, l'apparition de Jésus-Christ à sa mère, et l'Assomption de la Vierge.

Il est évident que les pièces qui composent la suite jointe à ce frontispice n'étaient pas originairement destinées à être réunies; car trois d'entre elles se rapportent à des événements étrangers à la vie de la Vierge. Ce sont des morceaux gravés isolément par Callot, de 1622 à 1629, et qu'on a réunis sous un même titre pour faire suite, bien qu'aucun lien ne les rattache les uns aux autres. Après la mort de Callot, en 1635, Israël Henriet acheta les planches et il y mit le nom de l'artiste, le sien, ainsi que deux lignes, l'une latine et l'autre française, qu'on remarque à presque tous les morceaux.

Hauteur : 96 *millim. Largeur :* 71 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au-dessous de l'inscription rapportée : *Callot fecit. Israel ex. cum* | *priuil. Reg.*

91. *Judith.*

(2) Judith sortant de la tente d'Holopherne qu'elle vient de mettre à mort, pose la tête du roi sur un plat tenu par sa suivante qui se voit debout à la droite de l'estampe. Morceau gravé au pointillé dans le goût de la Vierge et l'enfant Jésus du numéro 69.

Hauteur : 97 millim., dont 9 de marge. Largeur : 66 millim.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre.

II. On lit à la droite du bas de la composition : *Callot fecit,* et dans la marge : *Infirma mundi elegit Deus, vt confundat fortia. 1. Cor. 1.* | *Dieu choisit la foiblesse du monde, pour en confondre la force.* | *Israel ex. cum priuil. Regis.*

92. *L'Adoration des Mages.*

(3) Deux des mages sont vus prosternés aux pieds de notre Seigneur debout à côté de sa sainte Mère assise à gauche à l'entrée de l'étable de Bethléem.

Hauteur : 101 millim., dont 10 de marge. Largeur ; 69 millim.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre.

II. On lit au bas de la composition, vers la droite : *Callot fecit,* et dans la marge : *Imitatio principum pars obsequij est. Lactant.* | *Imiter les Princes est une partye de nostre debuoir.* | *Israel ex. cum priuil. Reg.*

93. *Les Hommages du petit saint Jean.*

(4) Assise au milieu de l'estampe, et vue de face, en avant de deux anges en adoration, la Sainte Vierge tient sur elle l'enfant Jésus qui reçoit les hommages du petit saint Jean ; ce dernier

tient dans ses bras un agneau, et sa sainte Mère le présente au Sauveur. Saint Joseph est debout à droite ; un ange, planant au haut du sujet, répand des fleurs.

Hauteur : 104 millim., dont 13 de marge. Largeur : 68 millim.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre.

II. On lit à la droite du bas : *Callot fe.*, et dans la marge : *Maior seruiet minori. Genes. 25.* | *Le plus grand sera le seruiteur de lautre.* | *Israel ex. cum priuil Reg.*

Ce morceau est gravé dans le même goût que celui de la pièce précédente. Les trois premiers morceaux de cette suite sont, suivant Mariette, « des premières choses que Callot ait faites depuis son retour d'Italie. Il cherchait alors à terminer ses ouvrages en pointillant les chairs. »

94. *Jésus-Christ en croix entre les deux larrons.*

(5) La croix sur laquelle notre Seigneur est élevé occupe le milieu du devant, et l'instant choisi par l'artiste est celui où le côté du Rédempteur est percé d'une lance. Composition animée d'un grand nombre de figures. On lit au bas, à gauche : *Callot fecit.*, au milieu : *Israel ex.*, et à droite : *Cum priuil. Reg.*

Hauteur : 85 millim. Largeur : 65 millim.

On connaît trois états de cette planche :

I. La composition n'est qu'au trait et avant toute lettre.

II. Elle est toujours au trait et avec les mentions rapportées ci-dessus.

III. Elle a été finie par *Valdor*.

95. *La Résurrection.*

(6) Le Sauveur s'élève radieux au-dessus de son tombeau entouré de gardes dont deux s'enfuient effrayés.

Hauteur : 95 millim., dont 6 de marge. Largeur : 65 millim.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre.

II. On lit à droite, vers le bas de la composition : *Callot fecit.*, et dans la marge : *Resurget Justus vt Judicet, peccator vt Judicetur. Cassian.* | *Le Iuste ressuscitera pour Iuger, et le pecheur pour estre Jugé.* | *Israel ex. cum priuil. Reg.*

96. *L'Assomption.*

(7) Le tombeau de la Sainte Vierge occupe le milieu du bas. Il est environné des Apôtres qui contemplent la mère de leur divin maître, élevée au ciel dans une gloire d'anges et de chérubins.

Hauteur : 89 *millim. Largeur* : 67 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant toute lettre.

II. On lit sur le tombeau : *Non est hic. Mat.* 28., et sur la terrasse, à gauche : *Callot fecit.*, et au milieu : *Israel ex. cum priuil. Reg.*

97. *La Conversion de Saint Paul* (*).

(8) Saint Paul est tombé de cheval au milieu de l'estampe. Son armée a rompu les rangs et paraît se disperser effrayée. Les mots : SAVLE SAVLE QVIDME PERSEQVERIS se lisent sur un rayon échappé d'un nuage à la gauche du haut.

Hauteur : 100 *millim., dont* 10 *de marge. Largeur* : 67 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qu'on vient de décrire ; il est avant la lettre dans la marge du bas, et avant le nom de Callot.

II. On lit au bas, à droite : *Callot fe.* et dans la marge : *Totus Iesus in Paulo consumptus est. Chrysost.* | *Iesus-Christ s'est*

(*) Cette pièce a été copiée. — Le dessin original se trouve au Louvre, volume nº 12,513.

employé tout entier en ce mystère. | *Israël ex. cum priuil. Reg.*

98. *Saint Livier* (*).

(9) Il est debout et vu de face au milieu de l'estampe, le sang jaillissant de son cou et soutenant devant lui sa tête de ses mains. Au fond, on le voit recevant le martyre à la vue d'une armée ; et, au dernier plan, on l'aperçoit encore portant sa tête et se dirigeant vers le sommet d'une montagne couverte de quelques arbres et d'un édifice. On lit dans la marge : SANCTVS LIVARIVS | *Patritius Metensis eques fortiss. martirium pro* CHRISTI *fide* | *subijt circa annum Salutis* 490

Hauteur : 105 *millim., dont* 9 *de marge. Largeur :* 74 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au bas de la composition, à gauche : *Callot fecit.*, et à droite : *Israel ex. cum pri. Reg.*

99. *L'Assomption au Chérubin* (**).

Réduction en contre-partie du numéro 7 de la suite

(*) Cette pièce paraît avoir été gravée pour décorer le livre d'Alphonse de Rambervillers intitulé : Les actes admirables en prospérité en adversité et en gloire du bien-heureux martyr saint Livier, Gentil-homme d'Austrasie. *Vic. par Claude Félix.* 1624. pet. in-8°. Nous devons dire, toutefois, que nous ne l'avons rencontrée que dans les exemplaires de ce rare volume qui sont de seconde reliure et auxquels elle a pu être ajoutée. Elle ne fait pas partie de l'exemplaire de la bibliothèque de Nancy, qui est dans sa reliure primitive.

(**) Cette pièce a été copiée.

On lit dans les notes de Mariette, folio 60 : « Cette Assomption

qui précède (96 de l'œuvre), dans un ovale au-dessous duquel est un chérubin vu de face : de là le surnom de ce morceau anonyme qui ne porte aucune inscription. — *Très-rare.*

Dimensions de l'ovale : *Hauteur : 51 millim. Largeur :* 39 *millim.*

Et de la planche : *Hauteur :* 67 *millim. Largeur :* 50 *millim.*

100. *Le Triomphe de la Vierge.*

Grande composition allégorique en hauteur, animée d'une prodigieuse quantité de figures. Chacune de celles qui garnissent le bas, s'appuie sur un bouclier chargé d'inscriptions. D'autres inscriptions se voient soit dans le champ de la composition, soit sur des banderolles voltigeant çà et là. Au centre on aperçoit la Vierge portant une triple couronne, et montant un char magnifique traîné par un lion, un agneau, un aigle et un phœnix. Les armes de Lorraine, supportées par deux aigles, ornent le milieu du bas où on lit à gauche : *Deo duce... an.* 1625 *Maii.,* et à droite : *F.F. Andr. De LAuge et St. Didelot Authores. Jac. Callot Nobilis Lotharing⁹. In. et Sclup. in aqua fortj. excuditq; Naceij* — Cette inscription fait connaître que l'estampe a été gravée pour décorer une thèse soutenue à Rome, en

---

est rare ; le nom de Callot n'y est pas, mais elle est incontestablement de lui. Il y a au bas de l'ovale une tête de chérubin ; je la crois gravée en Italie ; elle est fort finie et très-difficile à trouver bien imprimée, il paraît même qu'elle n'a pas bien réussi à l'eau forte. »

mai 1625, par André de l'Auge et Etienne Didelot. — La marge du haut contient cette inscription : IVBILATIO TRIVMPHI VIRGINIS DEIPARÆ SVB VRBANO VIII P.P. MAX — Celle du bas contient une dédicace en sept lignes à Charles IV, duc de Lorraine, et à la princesse Nicole, sa femme.

Hauteur : 538 *millim., dont* 12 *de marge au haut et* 32 *au bas. Largeur :* 360 *millim.*

On connaît deux états de cette planche, qui est conservée à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry (*) :

(*) L'existence de cette planche originale est contestée par M. Noël, n° 4855 de son Catalogue. L'auteur indique, sans faire connaître l'autorité qui lui fournit ce détail, que la planche dont il s'agit serait restée chez les Capucins, et que, par conséquent, elle n'aurait pas passé à Silvestre et à Fagnani. Cette tradition serait démentie par ce seul fait que les épreuves modernes fournies par cette planche sont en tout semblables aux épreuves anciennes tirées du temps de Callot. L'écriture du maître, facile à reconnaître, est identique dans toutes les épreuves, et l'on n'aperçoit aucune différence entre les tirages qui portent l'*excudit* d'Israël Silvestre, et ceux qui ont précédé cette inscription. Quant à la possession de la planche par Silvestre, le fait est attesté non-seulement par la mention qui s'y trouve inscrite, mais encore par l'inventaire authentique dressé par Moulineau, notaire à Paris, le 10 décembre 1691, après le décès d'Israël Silvestre. Cette planche y est mentionnée sous le nom de *Triomphe de la Vierge*. C'est encore sous cette désignation qu'elle est indiquée au nombre des pièces qui se vendaient à Nancy, à une époque contemporaine de la mort de Callot (V. ci-dessus le manuscrit ancien copié par M. Fachot). Les épreuves de la planche étaient donc alors dans le commerce et la planche elle-même a été vendue à Silvestre par

I. Avant l'*excudit* d'Israël Silvestre ; c'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au milieu vers le bas : ***Israel Siluestre excudit. | cum priuil. Regis***

§ III. — Apôtres.

101. *L'Apôtre saint Pierre* (*).

Debout et vu de trois quarts ; il est tourné vers la gauche et lit dans un livre en tenant les clés du Paradis. Au fond on voit, à gauche, Notre Seigneur Jésus-Christ lui remettant les clés, et à droite est représenté le martyre du saint. On lit à la gauche du bas : *Callot F* — Morceau très-chargé de burin.

Hauteur : 86 *millim., dont* 6 *de marge blanche. Largeur :* 38 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. Avant la mention : *Callot F* — Très-rare..

II. Avec cette mention ; c'est celui qui vient d'être décrit.

III. La planche a été retouchée ; les plis de la robe ont été repris plus fortement au burin, aussi bien que l'ombre sur le terrain. En cet état, on n'aperçoit plus les travaux du ciel, par suite de l'usure de la planche ; les fonds sont très-affaiblis.

---

les héritiers de Callot. Elle est ensuite devenue la propriété de Fagnani, ainsi que toutes les planches qui avaient appartenu à Israël Silvestre.

(*) Cette pièce a été copiée. De Son a gravé un saint Paul pour faire pendant.

102. *Saint Jean dans l'ile de Pathmos* (*)

Il est assis au milieu de l'estampe et retourne la tête au haut où l'on voit, vers la droite, un ange sonnant de la trompette. On lit sur un petit rocher, à la droite du bas : *Iacobus | Callot | In. et Fecit*

Largeur : 106 *millim. Hauteur :* 90 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant le nom de l'artiste : la partie où se trouve le petit rocher sur lequel ce nom a été gravé dans le deuxième état est, dans celui-ci, garnie de flots. — *Très-rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit. — *Rare.*

103. *Saint Paul* (**).

Il est assis à gauche sur un rocher, appuyé sur un livre, et portant la vue vers la gauche du bas. Il fait un geste indicatif vers la droite où, dans le fond, on voit le sujet de sa conversion. On lit au bas à gauche : *Ia. Callot. fecit.* et dans la marge :

Qui lupus ense ferox Saulus lanieuerat Agnos
PAVLVS mox Agnus uulnerat ore lupos.

Ce morceau, qui est gravé au burin, est une copie de celui qui a été gravé par *Swanenburg* d'après *Abraham Bloemaërt.*

Hauteur : 266 *millim.*, *dont* 20 *de marge. Largeur :* 166 *millim.*

(*) Cette pièce a été copiée.

(**) Cette pièce a été copiée.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — *Rare.*

II. On lit au bas de la marge à droite : *P. Mariette excud.*

104-119. *Le Sauveur, la Sainte Vierge, les douze Apôtres et saint Paul, l'apôtre des nations, en pied.*

Suite de seize estampes, y compris le titre, chiffrées de 1 à 15 sur les treize dernières (*).

Hauteur : 139 *à* 145 *millim. Largeur :* 88 *à* 98 *millim.*

104. *Titre.*

Un grand ange debout au fond, les ailes déployées et la tête environnée de rayons, tient ouvert devant lui un grand livre où est écrit : SALVATORIS BEATÆ | MARIÆ VIRGINIS SANC- | TORVM APOSTOLORVM | ICONES | *A I. Callot Inuentæ, sculptæ, et a Israele | amico suo in lucem editæ.* | A PARIS | *Auec Priuilege du Roy, de l'année* 1631. Au bas est un trophée composé des instruments du martyre des Apôtres, passés dans la couronne d'épines du Sauveur.

105. *Le Sauveur.*

Il est vu de face tenant le globe dans la main gauche et donnant la bénédiction de l'autre. Au fond, à droite, le Sauveur crucifié est contemplé par la Sainte Vierge et par saint Jean ; à gauche il sort du sépulcre tenant en main sa croix à laquelle une bannière est attachée. On lit au bas, à gauche : *Israel excud.*, et à droite : *Cum Regis.*

(*) Cette suite a été copiée. Les numéros qu'on remarque sur les épreuves du dernier état des treize dernières planches ont été ajoutés par Fagnani.

106. *La Vierge Marie.*

Pareillement vue de face et les mains jointes, elle prie avec amour en levant les yeux au ciel. Au fond, à droite, est représentée la fuite en Egypte et, à gauche, l'Assomption. On lit au bas de ce dernier côté : *Israel excud.* et à droite : *Cum Priui. Reg.* — Le dessin de cette pièce, au crayon d'Italie, est conservé dans notre cabinet.

107. *Saint Pierre.*

(1) Tourné à gauche, il lit dans un livre qu'il tient des deux mains, en portant de sa droite les clés du Paradis. Au fond, à gauche, on voit le Sauveur remettant les clés au chef des Apôtres, et, à l'opposite, le martyre du saint. On lit à la gauche du bas : *Callot fec.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — *Rare* (*).

II. On lit à la droite du bas : *Israel excud.*

III. Ce dernier mot est suivi du chiffre 1.

108. *Saint Paul.*

(2) L'apôtre des nations est vu de face, lisant dans un livre ; il s'appuie de la main droite sur son épée. Au fond sont représentés, à gauche la conversion du saint, et à droite son martyre. On lit à la gauche du bas : *Callot fec.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la droite du bas : *Israel excudit.*

III. Ce dernier mot est suivi du chiffre 2.

(*) Cette pièce ainsi que cinq autres de la suite, savoir : saint Paul, saint Jean, saint Philippe, saint Simon et saint Mathias, sont les seules que nous ayons vues avant le nom d'Israël. La suite entière existe probablement ainsi, mais nous ne l'avons jamais rencontrée.

109. *Saint André.*

(3) Il est vu de profil, tourné vers la gauche, s'appuyant sur l'instrument de son martyre et portant deux poissons de la main gauche. Au fond on voit, à droite, une prédication de l'apôtre, et du côté opposé son martyre. On lit au bas, à gauche : ***Israel excud*** et à droite : ***Cum Priuilegio Regis.***

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On voit à la droite du bas le chiffre 3.

110. *Saint Jacques le Majeur.*

(4) Tourné vers la droite où il étend la main gauche, il presse contre son cœur son bâton de pèlerin, en posant l'autre main sur sa poitrine. A la droite du fond, on voit le saint conduit devant le juge et flagellé ; à gauche, on le voit prêt à subir le supplice de la décollation. On lit au bas, de ce dernier côté : ***Israel excud.*** et à droite : ***Cum Priui. Reg.***

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On voit à la droite du bas le chiffre 4.

111. *Saint Jean.*

(5) Vu de profil, et tourné vers la gauche, il porte les yeux au ciel en tenant le calice d'où s'échappe l'esprit malin. Au fond, le saint est représenté, à gauche, dans l'île de Pathmos, et, à droite, dans une cuve d'huile bouillante. On lit à la gauche du bas : ***Callot fec.***

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au milieu du bas : ***Israel excudit.***

III. Le chiffre 5 se voit à la droite du bas.

112. *Saint Thomas.*

(6) Tourné vers la gauche et regardant de face; il tient un livre d'une main et s'appuie de l'autre sur une lance. Au fond, à droite, le saint est représenté sondant la plaie du Sauveur, et, à gauche, il est vu subissant son martyre. On lit au bas, de ce dernier côté : *Israel excud.,* et, à l'opposite : *Cum Priui. Reg.*

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On voit à la droite du bas le chiffre 6.

113. *Saint Jacques le Mineur.*

(7) Tourné vers la gauche, portant un livre d'une main et s'appuyant de l'autre sur une massue. Au fond, à droite, on voit le saint précipité d'un temple, et, à l'opposite, il endure son martyre. On lit au bas, à gauche : *Israel excud.* et à droite : *Cum Priui. Reg.*

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On voit à la droite du bas le chiffre 7.

114. *Saint Philippe.*

(8) Vu presque de face, il s'appuie de la main gauche sur une croix, en retournant la tête à gauche pour lire dans un livre qu'il soutient de l'autre main. Au fond sont représentés, à gauche, la défaite d'un dragon, et, à l'opposite, le martyre du saint. On lit à la droite du bas : *Callot fec*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la gauche du bas : *Israel excud.*

III. Le chiffre 8 se voit à la droite du bas.

115. *Saint Barthélemy.*

(9) Tourné vers la gauche, il lève les yeux au ciel en tenant un couteau de la main gauche et posant l'autre sur son cœur. Au fond

sont représentés, à gauche, un exorcisme, et, à l'opposite, le martyre du saint. On lit au bas, à gauche : *Israel excud* et à droite : *Cum priui. Reg.*

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On voit à la droite du bas le chiffre 9.

116. *Saint Mathias.*

(10) Tourné de profil à droite, il lit dans un livre en tenant une hallebarde. Au fond, à gauche, le saint administre le baptême à un roi prosterné à ses pieds, et, à droite, on voit son martyre. Les mots *Callot fec.* sont gravés à la droite du bas.

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à gauche, vers le bas : *Israel excud.*

III. Le nombre 10 est gravé à la droite du bas.

117. *Saint Simon.*

(11) Tourné de profil, à droite, et appuyé sur une scie, il lit dans un livre à l'aide de lunettes. Au fond, on voit à gauche l'un des miracles du saint, et, à l'opposite, son martyre. On lit au bas, vers la gauche : *Callot fec.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la droite du bas : *Israel excud.*

III. Ces derniers mots sont suivis du nombre 11.

118. *Saint Matthieu.*

(12) Tourné de profil à droite; il joint les mains en s'appuyant sur une épée. Au fond, on voit, à droite, le Seigneur qui l'appelle à sa suite, et, à l'opposite, son martyre. Les mots : *Israel excud.* | *Cum Priui. Regis* sont gravés à la droite du bas.

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le nombre 12 se voit à la droite du bas.

119. *Saint Thaddée.*

(13) Tourné de profil à gauche, il tient d'une main un couperet et porte l'autre vers sa poitrine. Au fond, à gauche, on voit le saint administrant le baptême, et, à l'opposite, il endure le martyre. On lit au bas, à gauche : *Israel excud.*, et à droite : *Cum Priui. Reg.*

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le nombre 13 se voit au-dessus des mots *Israel excud.*

120-135. *Le Martyre des Apôtres* (*).

Suite de seize estampes, y compris le titre, qui porte 72 *millim. de haut sur* 45 *millim. de large.*

Dimensions des autres morceaux : *Hauteur :* 69 *à* 72 *millim. Largeur :* 43 *à* 46 *millim.*

On connaît trois états de ces planches qui sont conservées dans notre cabinet. — Les indications suivantes s'appliquent seulement aux quinze derniers morceaux. Les différences spéciales au titre seront expliquées ci-après.

I. Avant l'adresse d'*Israel* et avant les numéros ; c'est celui que nous décrirons en suivant l'ordre fourni par le troisième état. — *Rare.*

II. Pareillement avant les numéros ; mais, sur les quinze derniers morceaux, on lit au milieu du bas de la marge : *Israel ex.* ou *Israel excud.* ou *Israel excudit.*

III. Les planches ont été chiffrées, de 1 à 15, à droite dans la marge des quinze derniers morceaux ; ces numéros ont été ajoutés par Fagnani.

(*) Cette suite a été copiée.

120. *Titre.*

Notre Seigneur, attaché à l'arbre de la croix, est environné, au haut, des légions célestes. Cette croix est posée sur une montagne entourée des Apôtres, célébrant la gloire du Sauveur, parmi lesquels on remarque saint Pierre et saint Paul assis aux côtés du bas. Sur le tombeau du Rédempteur, dans une cavité de la montagne, est écrit : MARTIRVVM | APPOSTOLO | RVM ; plus bas, sur une pierre : ***Jac. Callot** | **In. et fecit***

On connaît trois états de cette planche :

I. Avant toute inscription autre que celle : ***Jac. Callot** | **In. et fecit** — **Très-rare.***

II. C'est celui qui vient d'être décrit. — ***Rare.***

III. On lit, en outre, sur le tombeau : ***Israel excud*** et, sur la croix que tient saint Pierre : ***Cum priuileg. Regis.***

121. *Le Martyre de saint Pierre.*

(1) On lit dans la marge : ***Mar. Beati Petri Appostoli.***

122. *Le Martyre de saint Paul.*

(2) ***M. B. Pauli Appos.***

123. *Le Martyre de saint André.*

(3) ***M. B. Andreæ Appos.***

124. *Le Martyre de saint Jacques le Majeur.*

(4) ***M. B. Iacobi Maioris Ap.***

125. *Le Martyre de saint Jean.*

(5) ***M. B. Ioannis Appos.***

126. *Le Martyre de saint Thomas.*

(6) ***M. B. Thomæ Appos.***

127. *Le Martyre de saint Jacques le Mineur.*

(7) *M. B Iac. Minoris Appos.*

128. *Le Martyre de saint Philippe.*

(8) *M. B. Philippi Appos.*

129. *Le Martyre de saint Barthélemy.*

(9) *M B. Bartholomæi Appos.*

130. *Le Martyre de saint Simon.*

(10) *M. B. Simonis Appos.*

131. *Le Martyre de saint Mathias.*

(11) *M. B. Mathiæ Appos.*

132. *Le Martyre de saint Thaddée.*

(12) *M. B. Thadæi Appos.*

133. *Le Martyre de saint Matthieu.*

(13) *M. B. Mathæi Appos.*

134. *La Mort de Judas.*

(14) *Mors funesta Iudæ Proditoris.*

135. *Le Martyre de saint Barnabé.*

(15) *M. B. Barnabæ Appos.*

§ IV. — Saints et épisodes de la vie des saints.

136. *Le Martyre de saint Laurent.*

Le saint est étendu sur le gril au milieu de l'estampe, la tête environnée d'une auréole et élevant le bras droit. On remarque, au fond, un temple en rotonde, et, dans le

haut du ciel, la Sainte Vierge assise sur un nuage. Plus bas, un ange descend vers le saint et lui apporte la palme du martyre. Composition en hauteur, dans un ovale bordé de plusieurs filets entre deux desquels on lit au bas : *Iac. Callot in. et Fec.*

Dimensions de la composition avec sa bordure : *Hauteur :* 69 *millim. Largeur :* 54 *millim.*

Et de la planche : *Hauteur :* 76 *millim. Largeur :* 58 *millim.*

Il y a deux états de cette planche :

I. Avant la bordure et avant l'inscription rapportée. — *Très-rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit (*).

137. *Le Martyre de saint Sébastien* (**).

Le saint est attaché à un poteau, au milieu de l'estampe, dans un vaste emplacement dont les côtés sont bornés par les restes de monuments somptueux et, au fond, par une ville décorée de superbes édifices. Cet emplacement est garni, aussi bien que les ruines qui l'environnent, d'un grand nombre de spectateurs. Deux archers se remarquent à la gauche du premier plan, tendant leurs

---

(*) Ce second état présente quelques différences consistant en travaux ajoutés à la pièce ; mais ils sont peu considérables et difficiles à caractériser.

Le second martyre du même saint, qu'on attribue généralement à Callot, n'est pas de lui.

(**) Cette pièce a été copiée. Le dessin original est au Louvre. Voyez, sur ce dessin, notre première partie, note 15, p. 110.

arcs et visant au patient. On lit à la droite du bas : *Callot In et fec.*

Largeur : 327 *millim. Hauteur :* 160 *millim.*

Il y a deux états de cette planche, qui se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry (*).

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit en avant du nom du maître : *Israel Siluestre ex.* | *cum priuil. Regis.*

138. *La Tentation de saint Antoine* (**).

On voit, dans le haut, une figure fantastique qui vomit des milliers de diables. Vers le milieu, à gauche, un fleuve court sous un rocher, en se dirigeant vers la droite, et passe non loin du saint tourmenté par les démons à l'entrée d'une caverne. A l'angle droit du bas plusieurs diables cornus boivent dans des verres; tout à côté, un autre diable pince de la guitare; à gauche, sur un rocher, se voit une ronde de démons, et, dans le reste de la composition, on aperçoit une foule de figures diaboliques. — Morceau anonyme. — *Très-rare.*

Largeur : 437 *millim. Hauteur :* 376 *millim., dont* 15 *millim. de marge blanche.*

Cette pièce, qui est tout à fait dans le goût de Callot, a dû être

---

(*) On en signale un troisième, antérieur à ceux que nous indiquons et qui en différerait en ce qu'on ne verrait pas de flèches à terre. Nous ne l'avons jamais rencontré.

(**) Cette pièce a été copiée en contre-partie par Mei Tinghi dans de plus fortes proportions.

gravée à Florence à une époque contemporaine de la Guerre d'amour et des Batailles des Médicis, c'est-à-dire, vers 1615. On y trouve plusieurs pensées qui seront développées plus tard et mieux exprimées dans la pièce dédiée au duc de la Vrillière et que nous décrivons ci-après, n° 139. Cette remarque est surtout sensible à l'égard d'une femme traînée sur le squelette d'un animal fantastique qui s'aperçoit dans les deux compositions.

On croit que Callot n'a pas publié cette planche, dont il n'a dû être tiré que quelques épreuves d'essai. Il la rapporta en Lorraine où, suivant le témoignage de Gersaint (Catalogue de M. de Lorangère, p. 69 et 70), elle fut retrouvée vers 1740, mais entièrement ruinée par le vert de gris et sans aucune ressource. Le même fait est attesté par Dom Calmet (Bibliothèque lorraine, col. 198), qui ajoute que la planche, ainsi détériorée, était coupée en deux.

Mariette s'exprime ainsi au sujet de cette pièce, folio 27 de ses notes manuscrites : « Elle est spirituellement touchée. Je n'y vois point le nom de Callot ; mais il a pu y être mis depuis, car l'épreuve que j'ai sous les yeux est tellement des premières, qu'il y a plusieurs endroits qui ne sont pas finis et qui ont été retouchés par Callot lui-même au pinceau et au bistre. » (Cette particularité se retrouve dans l'épreuve conservée à la bibliothèque impériale.)

» Callot a dû graver cette tentation dans le même temps qu'il était occupé à graver les Batailles de Médicis, car j'ai vu une épreuve d'une desdites batailles, la planche n'étant pas encore finie (c'est celle où il y a, dans le milieu, un cavalier qui vient en avant), au verso de laquelle épreuve il y avait plusieurs pensées de monstres et de figures grotesques dessinées par Callot, pour introduire dans ledit sujet de la tentation ; et l'on voit par là que, dans le temps qu'il gravait ladite planche des Batailles, il avait l'idée pleine de pensées pour ladite tentation, lesquelles il mettait alors sur le papier. Cette épreuve singulière est dans l'œuvre de Callot qu'avait rassemblé l'abbé de Villeloin. »

Nous avons dit, note 15, p. 109 de notre Biographie de Callot, que M. Boulle avait possédé le dessin de cette pièce. C'est une erreur

provenant de ce que nous avions mal compris le sens d'une note de Mariette qui dit au contraire dans un autre passage : « Le dessin de cette pièce a été fait durant le séjour que Callot fit à Florence où ce dessin se conserve encore dans la galerie du grand duc. » Mariette l'y avait vu, sans aucun doute, et dès-lors il est difficile d'admettre que ce dessin soit le même qui a figuré en 1767 à la vente de M. de Julienne et que nous avons signalé p. 110 de notre Biographie. Du reste, il n'est pas impossible que Callot ait fait deux dessins pour la pièce qu'il a gravée à Florence, comme il en a fait deux pour la composition dédiée au duc de la Vrillière. Ce sont ces deux derniers qui ont été possédés par M. Boulle et que Mariette a vus dans la collection de cet amateur. Il paraît, du reste, que Callot s'est souvent essayé sur ce sujet. C'est du moins ce qu'on peut induire de deux articles du Catalogue de M. Paignon-Dijonval (nos 2308 et 2251) que nous avons rapportés p. 111 et 112 de notre Biographie.

139. *Autre Tentation de saint Antoine* (*).

Composition autrement traitée que la précédente. Elle est peuplée d'une quantité prodigieuse de démons qui ont emprunté les formes les plus hideuses, les attitudes les plus variées, pour tourmenter saint Antoine retiré dans le désert. Ces figures diaboliques paraissent avoir été vomies par l'esprit malin, enchaîné au haut de l'estampe, et qui en vomit encore. A droite, vers le bas, on voit saint Antoine entouré d'une légion infernale qui cherche à l'entraîner vers une partie de la composition où de nouveaux tourments attendent le saint ermite. On

---

(*) Cette pièce a été copiée et imitée plusieurs fois.

lit à gauche, vers le bas, entre les jambes d'un démon qui met le feu à une machine infernale d'un genre tout particulier : *Jac. Callot Inuen. et fe* — Dans la marge ornée, au milieu, des armoiries du dédicataire, est une dédicace, en latin, adressée par l'artiste à M. Louis Phelipeaux de la Vrillière, et suivie de dix vers latins en deux colonnes égales. On lit au bas de la planche, à droite et à gauche des armoiries : *Cum Priuil. Reg. Israel excu* 1635. — *Cette pièce est un des chefs-d'œuvre du maître.*

Largeur : 459 *millim. Hauteur :* 359 *millim., dont* 45 *de marge.*

Il y a quatre états de cette planche, qui est conservée, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Dans le premier vers, à la gauche des armes, on lit : *Informes laruæ caecis*..... et le quatrième vers de la même colonne commence par *Vot scelerum*... — *Extrêmement rare.*

II. Au quatrième vers dont on vient de parler, on lit : *Tot* au lieu de *Vot.* Le changement dans les armes qui va être indiqué n'a pas encore été effectué. — *Très-Rare.*

III. Dans les deux états précédents on ne voit que dix rosettes dans les armoiries du dédicataire. On en voit ici vingt et une ; de plus, entre les mots : IVSSIONVM et VIRO qui se lisent à la fin de la première ligne de la dédicace, on a ajouté IIII ; le mot *caecis* du premier vers de gauche a été changé en *cœcis ;* enfin, dans l'avant-dernier vers de la colonne de droite, les mots *reparans que* ont été unis par deux traits (*reparans=que*).

IV. A une époque qu'on ne peut trop préciser, mais qui est postérieure au troisième état de la planche, un accident (peut-être un trait de burin) a produit une raie coupant à peu près perpendiculairement le nuage qui se trouve vers le haut de l'estampe, à gauche, entre le bras et l'aile du démon vomissant. Ce trait est

d'autant plus sensible que les épreuves sont anciennes. Dans les épreuves du jour, on n'en voit que quelques traces (*).

(*) M. Donnardot annonce qu'il existe une épreuve de cette pièce, avant le texte et les armoiries, et qui constituerait un état antérieur à ceux que nous avons décrits. Il ne l'a pas vue plus que nous; mais il indique qu'elle l'a été par M. Delajariette de Nantes. On pourrait supposer qu'il existe encore un autre état, dans lequel le dernier mot du troisième vers de la colonne, à droite, serait écrit *ferrent* au lieu de *terrent*, et le mot *terris* du dernier vers (même colonne) serait écrit *ferris*. Toutes ces indications sont conjecturales.

Mariette apprécie ainsi cette pièce : « Callot l'a gravée dans les dernières années de sa vie, et c'est un de ses plus beaux ouvrages. *C'est même, dans son espèce, un chef-d'œuvre de l'art.*

Voici, d'un autre côté, ce qu'on lit dans Hoffman : « L'ironie qui met en conflit l'homme et la brute pour tourner en dérision les habitudes et les façons mesquines de l'homme est le symptôme d'un esprit profond; et c'est ainsi que les figures grotesques de Callot, à moitié humaines, à moitié bestiales, dévoilent à l'observateur judicieux et pénétrant toute la secrète morale qui se cache sous le masque de la scurrilité. Combien, sous ce rapport, n'y a-t-il pas d'invention dans ce diable de la *Tentation de saint Antoine*, dont le nez, transformé en arquebuse, se dirige menaçant contre le saint ermite? Le joyeux diable artificier, et l'autre qui joue de la clarinette en se servant d'un organe tout particulier pour souffler dans son instrument, ne sont pas moins divertissants. » (Fantaisies à la manière de Callot, traduction de M. Henry Egmont.)

Mariette avait vu, chez M. Boulle, deux dessins et plusieurs études qui se rapportent à cette pièce. Voici ce qu'on lit, à cet égard, au folio 64 de ses notes manuscrites : « M. Boulle en a le dessin qui est très-beau. Il est légèrement fait, lavé de bistre, le

140. *Saint Nicolas ou Saint Séverin* (*).

Il annonce la parole de Dieu à une foule de peuple venu pour l'entendre à l'entrée d'une forêt. De la main gauche il tient une crosse dont l'extrémité supérieure dépasse les rayons qui environnent sa tête. La gauche du fond présente un ermitage à côté duquel, à l'extrême gauche, on voit un puits environné de deux prêtres qui administrent le baptême à trois personnages et à un couple de néophytes agenouillés non loin de deux figures

---

trait au crayon noir. Il fallait être aussi foncé dans le dessin que l'était Callot pour graver quelque chose d'aussi fini d'après un dessin si peu arrêté; c'est aussi le motif pour lequel il y a tant d'esprit dans la gravure.

» M. Boulle a encore un grand dessin du même sujet, par Callot, qui est très-beau et exécuté dans la même manière que celui dont il est fait mention plus haut. Il y a de grandes différences; mais, en général, on voit que c'est ce qui l'a mené au second dessin qu'il a gravé, et l'on peut juger de là et des autres études que j'ai vues chez le même M. Boulle, faites sur le même sujet, combien Callot se donnait de soins pour ses ouvrages. Ces deux dessins ont été vendus 200 livres à la vente de Boulle, en 1732. » L'un d'eux a figuré dans la collection de M. de Lorangère, dont il est sorti en 1744. Ils ont reparu l'un et l'autre à la vente Wouters, en 1797.

(*) Nous ne savons sur quelle tradition on se fonde pour penser que cette estampe représente Saint Nicolas ou Saint Séverin. La note suivante de Mariette confirme nos doutes sans les dissiper : « Je ne suis pas bien assuré que le saint doive s'appeler Saint Nicolas. Ce n'est pas certainement Saint Nicolas de Barri ; c'est un saint de Lorraine. »

debout. Un second couple de figures, s'entretenant, se remarque vers la droite, non loin d'un petit bâtiment attenant à l'ermitage et le groupe dont il nous reste à parler. Enfin, un groupe de cinq figures, dont un enfant, se voit en avant de toutes celles dont il vient d'être question. — Morceau gravé à l'eau forte et fini au burin.

Largeur : 280 *millim. Hauteur :* 219 *millim.*, *dont* 24 *de marge blanche.*

On connaît trois états de cette planche, qui se conserve dans notre cabinet :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. Il ne porte pas le nom du maître. — *Extrêmement rare.*

II. On lit à la gauche du bas de la composition : *Iac Callot f* La crosse ne dépasse plus les rayons dont la tête du saint est entourée. Le groupe de cinq personnes qui se voit à la gauche du fond, en avant des différents couples que nous avons indiqués, a été respecté ; mais on ne voit plus de puits à l'extrême gauche. Au lieu de deux prêtres on n'en voit plus qu'un ; c'est celui qui baptisait trois figures, lesquelles subsistent toujours, aussi bien que le couple qui les accompagnait. On a enlevé le couple de figures s'entretenant, ainsi que le petit bâtiment attenant à l'ermitage; ils ont été remplacés par un puits en avant duquel un prêtre administre le baptême à deux néophytes agenouillés, en présence de deux figures debout derrière eux.

III. On lit, tout au bas de la marge, à droite : *Israel Siluestre excudit cum priuil. Regis.*

141. *Le Miracle de saint Mansuy.*

Cette pièce, improprement appelée *Saint Mansuet* ou *la Raquette,* représente Saint Mansuy, évêque de Toul, sous la figure de M. Jean de Porcelet de Maillane, évêque

de Toul, dont les armoiries se remarquent au bas de sa chape. L'évêque est vu debout, au milieu de l'estampe, environné de ses acolytes et suivi d'un prince accompagné de sa cour. Il ressuscite le fils de ce prince, tué d'un coup de balle de paume, et qu'un serviteur s'efforce de mettre sur son séant. Le fond représente un combat à la barrière qui se livre près des jardins de l'abbaye de Saint-Mansuy, et le dernier plan est terminé par le mont Saint-Michel, près de Toul. On lit dans la marge une longue inscription latine, en quatre lignes, commençant par : *S. Mansuetus*,.. et finissant ainsi : *olim Bruno Tullensis Antistes consecrauit*. — Morceau gravé à l'eau forte et terminé au burin.

Largeur : 270 *millim. Hauteur :* 227 *millim., dont* 24 *de marge.*

On connaît huit états de cette planche :

I. Avant la raquette qui se voit, dans les états postérieurs, aux pieds du jeune prince, et avant les armoiries sur la chape de l'évêque. — *De toute rareté* (*).

II. Avec la raquette et les armoiries, mais avant la boule qui, dans les états postérieurs, se voit près de la main gauche du jeune prince. — *Extrêmement rare.*

III. Avec la raquette, les armoiries et la boule, mais avant le nom de l'artiste qui, dans les états suivants, se lit à l'angle gauche du bas. — *Très-rare.*

IV. On lit à gauche, vers le bas, sur la berge de la rivière bai-

(*) Nous n'avons point rencontré d'épreuves de cet état ; mais leur existence est attestée par Mariette, qui déclare en avoir vu une dans l'œuvre de M. de Beringhem.

gnant la composition : *Callot f.* 1616. Cette date, qui s'aperçoit distinctement, a été en partie effacée depuis. — *Très-rare encore* (*).

V. On ne voit plus en cet endroit que les mots *Callot f.* suivis de caractères ou chiffres inintelligibles. — *Rare.*

VI. Après le nom de Callot, qui subsiste toujours, on a formé de l'f, et du surplus de l'écriture, un millésime très-difficile à déchiffrer le plus ordinairement, mais qui paraît être celui de l'année 1616. — *Rare encore.*

VII. Les tailles verticales de la berge qui, dans les deux états précédents, entouraient les caractères ou chiffres à la suite du nom de Callot, ont été enlevés au grattoir de manière à produire un blanc sur lequel ces caractères se détachent sans être pour cela plus lisibles. On ne voit pas encore le trait dont nous allons parler.

VIII. La figure du jeune homme placé dans le cortége derrière le prince, et qui paraît le toucher, est coupée par un trait qui traverse le front, l'œil et la joue droite. Ce jeune homme est celui dont on ne voit que la tête et une partie du pourpoint. Cette remarque est sensible dans toutes les épreuves de cet état que nous avons rencontrées.

Aucune pièce de Callot n'a donné lieu à plus de discussions. La source de ces difficultés se trouve dans Félibien, ordinairement si exact, et que les historiens, de même que les iconographes, se sont empressés de copier. Voici le passage de Félibien : « La première pièce que Callot fit (à Florence) fut S. Manssu, évêque de Toul, qui ressuscite un jeune prince mort subitement en jouant à la paume. Dans l'estampe qu'on en voit, il y a plusieurs figures et un paysage où paraît dans l'éloignement le palais épiscopal de la ville de Toul.

(*) L'indication de cet état appartient à Mariette, qui l'a constaté sur l'épreuve que possédait M. de Lorangère.

Comme il n'avait pas encore une entière pratique de l'eau forte, cette pièce est presque toute au burin. »...

Constatons d'abord qu'il n'y a rien à conclure, ni pour ni contre l'opinion ci-dessus, de la date presque illisible qu'on aperçoit à gauche dans les derniers états de la planche. Cette date a évidemment été ajoutée après coup ; il ne faut donc pas s'en préoccuper pour décider si cette pièce est la première que Callot fit à Florence.

La négative est incontestable. Il suffit de jeter les yeux sur le fond de l'estampe pour s'assurer qu'il est entièrement gravé à l'eau forte, sans travaux au burin, lesquels s'aperçoivent seulement au second plan et au troisième.

Si maintenant on rapproche cette gravure des huit pièces exécutées à l'eau forte par Callot pour la Pompe funèbre de la reine d'Espagne, laquelle a paru en février 1612, et de la pièce au burin appelée l'Enfer, le Purgatoire ou le Puits, laquelle est aussi de la même année, on demeurera convaincu que le Saint-Mansuy, qui présente un mélange fort heureux de pointe et de burin, est bien supérieur aux morceaux que nous venons d'indiquer.

Pour que le Saint-Mansuy fût, comme le dit Félibien, la première pièce gravée par Callot à Florence, il faudrait qu'il eût été fait avant les pièces de la Pompe funèbre de la reine d'Espagne, c'est-à-dire, avant la fin de 1611. Or, cela est de toute impossibilité ; car le fond de la pièce représente trop exactement les environs de Toul et l'abbaye de Saint-Mansuy pour que Callot, qui avait quitté la Lorraine à l'âge de quinze ou seize ans, ait pu graver, trois années plus tard, et de souvenir, le paysage du fond avec autant d'exactitude. Ensuite, il paraît à peu près certain, comme le dit Dom Calmet, que, sous la figure de Saint-Mansuy, Callot a représenté Jean de Porcelet de Maillane, évêque de Toul. C'est du moins ce que rend extrêmement probable la présence des armes de la famille de Porcelet qu'on voit gravées, à gauche, au bas de la chape de l'évêque. Comment Callot aurait-il eu la pensée et la possibilité d'exécuter un semblable travail à Florence ?

Il paraîtrait donc assez vraisemblable que la pièce qui nous

occupe a été gravée en Lorraine de 1622 à 1626. Deux circonstances semblent conduire à ce résultat : c'est, d'une part, l'exactitude avec laquelle l'artiste a reproduit le paysage du fond ; et, d'autre part, la longue inscription de la marge qui rappelle les principaux faits à la gloire de saint Mansuy et de plusieurs autres évêques de Toul, ses successeurs. Tout paraît donc faire présumer que c'est sur les lieux, à la demande et d'après les renseignements de l'évêque de Porcelet, que la pièce a été gravée. Telle est aussi l'opinion du père Husson que nous avons rapportée ci-dessus, note 14 de la biographie.

Un dernier indice ne doit pas être négligé. M. de Porcelet de Maillane, évêque de Toul, qui est représenté sous la figure de saint Mansuy, est mort à Nancy le 14 septembre 1624, à l'âge de 44 ans. Il était l'oncle des marquis de Gerbéviller, dont l'un, le comte de Tornielle, avait conduit Callot à Rome en 1608. N'est-ce pas alors la reconnaissance envers cette famille qui a engagé Callot à faire cette pièce ? Il nous semble qu'on a donné quelquefois comme des certitudes des hypothèses beaucoup moins vraisemblables.

L'opinion que nous venons d'exprimer avait paru rationnelle à Mariette, avant qu'il eût vu l'épreuve de M. de Lorangère, sur laquelle on lit distinctement la date de 1616. Cette date n'est plus en harmonie avec la version suivant laquelle la pièce aurait été gravée en Lorraine ; car elle correspond à une époque où Callot était à Florence. Si cette date est authentique, il faut admettre que ce morceau a été commandé par M. de Porcelet à Callot, qui l'a exécuté d'après un dessin envoyé de Lorraine. C'est l'opinion à laquelle s'arrête Mariette, et c'est la seule avec laquelle puisse se concilier la date de 1616.

Nous laissons, au surplus, parler Mariette, dont nous reproduisons successivement les notes, dans leur ordre chronologique, et en tenant compte des additions de l'auteur :

« Saint Mansuet, premier évêque de Toul, ressuscitant le fils

d'un des princes du pays, inventé et gravé par Jacques Callot en partie à l'eau forte et en partie au burin.

» Il y a des épreuves, mais elles sont d'une grande rareté, où il n'y a point encore d'armoiries sur la chape de l'évêque ni de raquette au pied du jeune homme. La date, le nom de Callot ne sont pas encore gravés. Telle est une épreuve qui est dans l'œuvre de M. Beringhen.

» Je crois voir sous la figure d'un garde, qui est au coin de la planche, le portrait de Callot et le portrait du duc de Lorraine sous la figure du jeune seigneur, qui a un ordre de chevalerie. — A l'égard des armes qui sont sur la chape du saint, ce sont celles de Jean des Porcelets, évêque de Toul, mort en 1626 » (lisez 1624).

Sur une note détachée et d'une autre encre, Mariette a écrit : « Les différences qui se rencontrent au saint Mansuet prouvent que ce n'est pas la première pièce qu'il ait gravée à l'eau forte. C'est une faute de Félibien de l'avoir dit ; Callot n'a même dû graver cette pièce qu'à Nancy. » Plus tard, Mariette a fait suivre cette note de la mention suivante : *Cela mérite un examen particulier.*

Mariette a effectivement fait cet examen, dont il a consigné le résultat dans les termes suivants : « Le saint Mansuet a dû être gravé à Florence, puisque, sur les épreuves, on lit la date de 1616 (*), et il est encore certain que la planche a été faite pour Jean des Porceletz (**) ou du moins qu'elle a été faite pour être présentée à ce prélat ; car ce sont ses armoiries qu'on voit sur le bord de la chape du saint. Il n'y avait que quatre années que Callot était à Florence, et, dans cette même année (1616), il publia la suite des Bossus (***), les trois intermèdes et la *Festa per la venuta*

(*) On lit ici en note et d'une autre encre : « La pièce porte la date de 1613 ; le Père Husson la cite aussi sous la même date. »

(**) « Voyez sur cet évêque de Toul ce qui se voit à l'éloge du Père Husson » (note de Mariette).

(***) Ceci est une erreur que Mariette a reconnue lui-même dans

del Duca d'Urbino in Firenze (la Guerre d'amour). Il se pourrait que cette planche du saint Mansuet lui ait été commandée par quelque Lorrain qui se trouvait alors à Florence et qui envoya de là la planche en Lorraine, car jamais cette planche n'a appartenu à Callot; autrement elle se serait trouvée dans le fonds d'Israël qui acquit toutes les planches de Callot, et celle-là n'y était pas (*). Ce Lorrain était peut-être le même qui, dès les premiers moments de l'arrivée de Callot à Florence, lui donna à graver cette généalogie des Porcelets, dont M. de Clerambault avait une épreuve. »

Enfin Mariette a consigné cette dernière note, à laquelle il n'a fait aucune rectification : « L'épreuve que M. de Lorangère a dans son œuvre est encore avec l'arme sur la chape; *mais on y lit distinctement la date de* 1616 *qui a été effacée depuis;* d'où il s'en suivrait que Callot aurait gravé cette planche en Italie pour être envoyée en Lorraine, ce qui ne me paraît pas hors de vraisemblance. »

142. *Saint François d'Assise.*

En demi-corps, tourné vers la gauche et la tête environnée de lumière, le saint porte un livre de la main gauche et donne la bénédiction de l'autre.—Pièce ovale, dont les angles sont garnis d'ornements en rinceaux. On lit dans la marge : *Vera. SS. Francisci Effigies.*

Hauteur : 63 millim., dont 7 de marge. Largeur : 45 millim.

---

un autre endroit. Bien que les Bossus soient datés de 1616, ce millésime ne se rapporte qu'aux dessins de la suite et non à la publication; car le titre mentionne expressément *excudit Nancei.*

(*) Effectivement elle ne figure pas dans l'inventaire dressé après le décès de Silvestre, acquéreur des planches qui faisaient partie de la succession de Callot.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant le nom du maître ; c'est celui qui vient d'être décrit. — *Rare.*

II. On lit tout au bas de la marge, à droite : *Callot f.*

143. *Saint François dans un lis* (*).

Morceau, connu sous le titre de *Saint François dans la tulipe,* dans lequel on voit un lis, symbole de la pureté, s'élevant du milieu du bas et dont le calice donne naissance au Bienheureux qui en est sorti jusqu'à la ceinture. Il est vu de face, la tête environnée de lumière, et les bras croisés sur sa poitrine. Deux cartouches emblématiques sortent d'une plante aux côtés du bas. — Morceau anonyme.

Hauteur : 55 millim., dont 3 de marge. Largeur : 38 millim.

144. *Saint François d'Assise à la croix de Lorraine.*

Nous n'avons jamais rencontré cette pièce, qui est inexactement décrite par Gersaint, p. 69 du Catalogue de Quentin de Lorangère. Elle a été vue par Mariette, qui s'exprime ainsi : « Saint François d'Assise en demi-figure, portant de la main gauche un livre fermé et tenant de la droite une croix de Lorraine à deux croisillons. Il a la tête couverte de son capuchon. — Cette pièce est du plus fini de Callot ; elle est exécutée dans la même ma-

(*) Il y a une copie en contre-partie. — La planche originale et celle de la copie sont conservées à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry.

nière que la Grande Thèse et a dû être gravée en même temps, c'est-à-dire, vers l'an 1625, depuis le retour de Callot en Lorraine. Il la fit sans doute pour quelque religieux capucin. La planche est restée cachée dans quelque monastère. A peine en trouve-t-on des épreuves. C'est une des plus rares de l'œuvre ; à l'épreuve que j'ai vue dans l'œuvre de M. de Lorangère, qui était très-belle, il n'y avait pas le nom de Callot. »

» *Hauteur* : 3 *pouces* 6 *lignes, y compris la place pour l'inscription. Largeur* : 2 *pouces* 8 *lignes.* »

145. *L'Arbre de saint François* (*).

La sainte Trinité descend dans sa gloire sur un arbre s'élevant au milieu de l'estampe et sous lequel sont en adoration douze religieux franciscains. Un couvent se voit dans le fond. — Morceau anonyme.

Hauteur : 188 *millim. Largeur* : 186 *millim.*

(*) Cette pièce était autrefois d'une rareté extraordinaire. Elle l'était déjà moins du temps de Mariette, quoiqu'elle le fût encore. Depuis, la planche a été retrouvée, et les épreuves en sont devenues très-communes; elle est conservée, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry. — M. Bénard (Catalogue Paignon-Dijonval, numéro 5862) indique qu'il y a des épreuves avec le nom de Callot, ce qui impliquerait l'existence de deux états : le premier, avec le nom de Callot, qui aurait été effacé depuis ; et le second, sans le nom du maître. Nous croyons que c'est une erreur et que le nom de Callot n'a jamais existé sur cette pièce.

146. *Sainte Marie-Victoire* (*).

Cette pièce, improprement appelée *Sainte Thérèse,* représente sainte Marie-Victoire *Fornari.* Cette sainte était de Gênes, où elle a fondé l'ordre des *Annonciades célestes.* Elle est vue à genoux, devant un crucifix, et semble proférer ces mots tracés sur une banderolle, mais qu'on lit imparfaitement même à l'aide d'une loupe : *Pugnasti pro me* (mot de trois lettres illisible) *et uicisti.* Au fond, à travers une arcade, on aperçoit la même sainte, dans un paysage, adorant la Vierge et l'Enfant Jésus vus au ciel. On lit dans la marge : *V. D. S. M. Maria Victoria Monialium B. M. V. Annunciatæ | Genuæe fundatrix Obijt Die XV Dec. M.D.C.X.V-II. Aetatis suae An LV.* — Morceau anonyme, gravé au burin. — *Très-rare.*

Hauteur : 97 *millim. Largeur :* 60 *millim.*

(*) Mariette indique dans ses notes (folio 63) que cette pièce a été gravée par Callot, à Nancy, depuis son retour d'Italie. Cette opinion ne paraît pas concorder avec celle de Gersaint, suivant lequel la pièce représentant sainte Marie-Victoire aurait été gravée en même temps que celle dite le *Petit Prédicateur*, que nous rangeons parmi les pièces douteuses. Nous ne savons sur quel document Mariette appuie son opinion ; mais il est certain que Callot était à Florence en 1617, et il est vraisemblable qu'il grava cette pièce à une époque contemporaine de la mort de la sainte ou de sa canonisation.

147-152. *Les Pénitents et Pénitentes* (*).

Suite de six estampes, y compris le titre gravé par *Abraham Bosse,* et non chiffrée.

147. *Titre.*

(1) Espèce de catafalque garni de pots à feu, de draperies et d'instruments de mortification. On lit au haut : LES | PÉNITENTS | ET | PÉNITENTES | PAR | JACQVES CALLOT ; sur la plinthe du monument : *Auec Priuilege du Roy.* ; et dans la marge, à droite : *Israel ex.*

Hauteur : 68 *millim., dont* 4 *de marge. Largeur :* 42 *millim.*

148. *Saint Jean-Baptiste.*

(2) Saint Jean-Baptiste enfant dans le désert. Il prie agenouillé, à gauche, au pied d'un tertre, à l'ombre d'un arbre. On lit dans la marge, au milieu : *S. Ioannes;* à gauche : *Callot fe. Israel ex.* et à droite : *Cum priuileg. Regis.*

Hauteur : 62 *millim., dont* 3 *de marge. Largeur :* 41 *millim.*

149. *La Madeleine repentante.*

(3) Elle est agenouillée, à droite, entre deux rochers, et prie avec ferveur en levant les yeux au ciel. On lit dans la marge, au milieu : *S. Magdalena ;* à gauche : *Callot fe. Israel ex.* et à droite : *Cum priuileg. Regis.*

Hauteur : 62 *millim., dont* 3 *de marge. Largeur :* 42 *millim.*

150. *La Mort de la Madeleine.*

(4) La sainte, qui vient d'expirer, est étendue sur une natte en

---

(*) Les planches sont conservées à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry.

travers de l'estampe. On lit dans la marge, au milieu : *Mors Sanctæ Magdalenæ.*; à gauche : *Callot fe. Israel ex.* et à droite : *Cum priuileg.*

Largeur : 65 *millim. Hauteur :* 42 *millim., dont* 5 *de marge.*

151. *Saint Jérôme.*

(5) Agenouillé au milieu de l'estampe, il prie et se mortifie en contemplant une croix qui s'élève à droite sur un rocher. On lit dans la marge, au milieu : *S. Hieronimus.*; à gauche : *Callot fe. Israel ex.* et à droite : *Cum Priuilegio Regis.*

Hauteur : 63 *millim., dont* 6 *de marge. Largeur :* 42 *millim.*

152. *Saint François.*

(6) Il est en extase au milieu de l'estampe, vers le fond. Son compagnon se voit sur le devant. On lit dans la marge, au milieu : *S. Franciscus.*; à gauche : *Callot fe. Israel ex.* et à droite : *Cum Priuilegio Regis.*

Hauteur : 63 *millim., dont* 6 *de marge. Largeur :* 42 *millim.*

§ IV. — Mélanges de sujets religieux autres que ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament.

153. *Le Purgatoire et l'Enfer.*

Vaste composition gravée sur quatre planches, dont les épreuves, tirées sur pareil nombre de feuilles réunies, ont ensemble les dimensions indiquées ci-après. Au haut, on remarque, à droite, Jésus-Christ délivrant les patriarches; au milieu, Satan dévorant les damnés; et, à gauche, les âmes dans le Purgatoire, dont plusieurs sont délivrées par des anges. Tout le surplus est occupé

par les âmes de ceux qui sont morts en état de péché mortel; des démons les châtient. Une foule d'inscriptions, jetées çà et là, fournissent des explications. On lit, vers le bas, à droite sur un rocher, et au-dessus du pied gauche d'un homme étendu sur le dos : *I. Callot f,* et, à l'opposite, sur un mur : *Superiorum permissu.* 1612. Tout au bas, sont deux tablettes divisées, au milieu, par les armes de Médicis, accompagnées de deux figures ; la tablette de gauche contient une dédicace, en Italien, adressée à *Côme II,* de Médicis, quatrième grand-duc de Toscane, et celle de droite, un avis aux lecteurs, pareillement en langue italienne, par *Bernard Pocetti,* et daté de Florence 20 mai 1612. — Morceau gravé au burin.

Largeur : 862 *millim. Hauteur :* 725 *millim.*

On connait deux états de ces planches :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — *Rare.*

II. Au-dessous de la dédicace, à gauche, on lit : *Si stampano da Gio Iacomo Rossi in Roma alla Pace.*

Cette pièce est un des premiers ouvrages que Callot ait exécutés à Florence après avoir quitté Rome. Elle a dû être commencée vers la fin de 1611. On lit dans les notes de Mariette, folio 55 : « Aux premières épreuves, le nom de Callot n'y est pas, *à ce qu'il me semble.* » Nous n'en avons jamais rencontré de telles.

Ce morceau est connu dans le commerce sous le nom vulgaire du *Puits.* — La composition rappelle la description de l'Enfer du Dante dont la lecture paraît avoir inspiré l'artiste.

154. *Prêtre portant le saint sacrement de l'Eucharistie* (*).

Petit morceau connu sous le titre de *petit Prêtre,* ou *Porte-Dieu,* dans lequel on voit un ecclésiastique portant le saint sacrement de l'Eucharistie dans une espèce d'ostensoir qu'il tient devant lui : il est vu de profil et dirigé vers la gauche. Le fond est blanc, sauf quelques légers travaux de terrasse — Morceau anonyme.

Hauteur : 39 *millim. Largeur* 23 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

1. Avant la marque d'un trou fait à la planche au milieu du haut. — *Très-rare.*

(*) Cette pièce a été copiée.

Gersaint dit au sujet de l'original : « Quelques-uns prétendent que Callot avait tant d'amour pour cette pièce, qu'il la portait pendue à sa boutonnière ; ce qui peut avoir donné lieu à ce préjugé est que la planche est trouée par le haut. » Nous croyons, comme Gersaint, que cette tradition, sur laquelle les auteurs contemporains sont absolument muets, ainsi que Mariette, repose sur une erreur provenant de ce qu'en effet la pièce a été trouée. Elle se conserve aujourd'hui, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry, et l'on aperçoit encore distinctement la trace du trou qu'on a rebouché. Tout porte à croire que ce morceau, dont l'exécution n'offre rien de bien remarquable, a été en effet porté, dans le dix-septième siècle, comme aurait pu l'être une médaille représentant un sujet religieux ; mais rien ne prouve que Callot l'ait destinée à cet usage.

C'est par erreur que Gersaint annonce qu'il existe des épreuves avant le nom de Callot ; l'artiste n'a pas signé cette pièce, et son nom n'y a jamais été ajouté depuis sa mort.

II. Avec la marque de ce trou, avant qu'il ait été rempli.

III. Ce trou a été rempli, mais on en voit encore la place.

155. *Les Martyrs du Japon.*

Représentation des vingt-trois premiers martyrs du Japon. On voit, attachés en croix, vingt-trois religieux de l'ordre des Frères-Mineurs de Saint-François. Notre-Seigneur, planant au haut, leur envoie des couronnes et des palmes. On lit, à la gauche du bas : *Callot fec.,* et, dans la marge, en deux lignes : *Le Pourtraict des premier* 23 *Martire mis en Croix par la predicaon̄. de la S. foy au Giappon* | *soubs l'Empē. Taicosam en la Cité de Mongasachi, de l'ordre des freres mineures Obseruantin de S. Francois.*

Hauteur : 167 *millim., dont* 8 *de marge. Largeur :* 112 *millim.*

On connaît deux états de cette planche qui est conservée, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant l'adresse de Silvestre ; c'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la gauche du bas : *I. Siluestre ex.* | *Cum priuil. Regis.*

156. *La Possédée ou l'Exorcisme* (*).

Cette estampe représente l'intérieur d'une chapelle peuplée de fidèles ; c'est celle de l'image miraculeuse de

(*) On lit, relativement à cette pièce, dans les notes manuscrites de Mariette, folio 66 : « La dédicace à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, par Dominique Falcini, de qui on a des pièces

Notre-Dame de *Monte-Summano*. On voit dans l'estampe, à gauche, un prêtre lisant dans un livre les prières nécessaires pour chasser le malin esprit qui s'était emparé d'une jeune femme. Celle-ci est à droite, se débattant entre les bras de deux hommes qui s'efforcent de l'empêcher de succomber à ses souffrances. Un cartouche vide orne le milieu du haut. On lit vers le bas, savoir, à gauche : *And.ª Boscholi P. F. In.;* à droite : *Ia : Callot. Scal : ;* et au milieu, sur un écriteau, une dédicace adressée par *Falcini* à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, suivie d'une explication ; le tout daté de Florence, le 16 de janvier 1630. — Morceau gravé au burin, cintré par le haut, où les angles sont garnis de *coins à pointe de diamant.*

Hauteur : 297 *millim. Largeur :* 220 *millim.*

On connaît quatre états de cette planche :

I. Avant la dédicace et la date de 1630 qui se lit à la fin.

II. Avec la dédicace, les armes dans le haut, et la date de 1630 à la fin de la dédicace.

III. Les armes ont été effacées, mais non la lettre A, qui se voit au milieu du haut sur le cintre pointillé qui borde la composition ; les deux jambages de cette lettre ne sont pas remplis.

IV. Cette lettre a disparu.

---

d'après Vanni, est datée de Florence en 1630 ; mais il ne s'en suit pas pour cela que ce soit l'année de la gravure. Callot n'était plus pour lors à Florence ; cette pièce est gravée dans la même manière, et l'a été apparemment dans le même temps, que les pièces de l'histoire de Ferdinand Ier de Médicis. »

II. Avec la marque de ce trou, avant qu'il ait été rempli.

III. Ce trou a été rempli, mais on en voit encore la place.

155. *Les Martyrs du Japon.*

Représentation des vingt-trois premiers martyrs du Japon. On voit, attachés en croix, vingt-trois religieux de l'ordre des Frères-Mineurs de Saint-François. Notre-Seigneur, planant au haut, leur envoie des couronnes et des palmes. On lit, à la gauche du bas : *Callot fec.*, et, dans la marge, en deux lignes : *Le Pourtraict des premier 23 Martire mis en Croix par la predicaōn. de la S. foy au Giappon | soubs l'Empē. Taicosam en la Cité de Mongasachi, de l'ordre des freres mineures Obseruantin de S. Francois.*

Hauteur : 167 *millim., dont* 8 *de marge. Largeur :* 112 *millim.*

On connaît deux états de cette planche qui est conservée, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant l'adresse de Silvestre ; c'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la gauche du bas : *I. Siluestre ex.* | *Cum priuil. Regis.*

156. *La Possédée ou l'Exorcisme* (*).

Cette estampe représente l'intérieur d'une chapelle peuplée de fidèles ; c'est celle de l'image miraculeuse de

(*) On lit, relativement à cette pièce, dans les notes manuscrites de Mariette, folio 66 : « La dédicace à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, par Dominique Falcini, de qui on a des pièces



Notre-Dame de *Monte-Summano*. On voit dans l'estampe, à gauche, un prêtre lisant dans un livre les prières nécessaires pour chasser le malin esprit qui s'était emparé d'une jeune femme. Celle-ci est à droite, se débattant entre les bras de deux hommes qui s'efforcent de l'empêcher de succomber à ses souffrances. Un cartouche vide orne le milieu du haut. On lit vers le bas, savoir, à gauche : *And.ª Boscholi P. F. In.;* à droite : *Ia : Callot. Scal : ;* et au milieu, sur un écriteau, une dédicace adressée par *Falcini* à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, suivie d'une explication ; le tout daté de Florence, le 16 de janvier 1630. — Morceau gravé au burin, cintré par le haut, où les angles sont garnis de *coins à pointe de diamant*.

Hauteur : 297 *millim. Largeur :* 220 *millim.*

On connaît quatre états de cette planche :

I. Avant la dédicace et la date de 1630 qui se lit à la fin.

II. Avec la dédicace, les armes dans le haut, et la date de 1630 à la fin de la dédicace.

III. Les armes ont été effacées, mais non la lettre A, qui se voit au milieu du haut sur le cintre pointillé qui borde la composition ; les deux jambages de cette lettre ne sont pas remplis.

IV. Cette lettre a disparu.

---

d'après Vanni, est datée de Florence en 1630 ; mais il ne s'en suit pas pour cela que ce soit l'année de la gravure. Callot n'était plus pour lors à Florence ; cette pièce est gravée dans la même manière, et l'a été apparemment dans le même temps, que les pièces de l'histoire de Ferdinand Ier de Médicis. »

157-163. *Les Péchés capitaux. Suite de sept estampes chiffrées à la droite du bas* (*).

Ils sont caractérisés par les figures allégoriques que nous ferons connaître, se détachant sur des fonds entièrement blancs, sauf quelques légers travaux de terrasse.

Hauteur : 75 *à* 77 *millim. Largeur :* 57 *à* 59 *millim.*

A l'exception du premier morceau, dont nous indiquerons les états en son lieu, on connaît deux états de ces planches qui sont conservées, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry :

I. On ne voit pas le chiffre ajouté par Fagnani au bas de la droite de chaque morceau.

II. On voit ce chiffre.

157. *L'Orgueil.*

(1) Femme debout, richement vêtue, se regardant dans un miroir. Un paon, faisant la roue, est à son côté. On lit au milieu, vers le bas : *Superbia.*

Il y a quatre états de ce morceau :

I. C'est celui qui vient d'être décrit ; il est avant le nom du maître, avant le nom de l'éditeur et le *Cum priuil. Regis*, et avant le chiffre 1. — *Très-rare.*

(*) Il existe plusieurs copies et imitations de cette suite.

Nous ne comprenons pas comment on a pu dire, après Gersaint, que cette suite est ce que Callot a gravé de mieux au burin. Sans doute, elle est jolie et du bon temps du maître ; mais nous n'y apercevons que peu ou point de travaux au burin. Tel est aussi l'avis de Mariette, suivant lequel ces « symboles ont été inventés et gravés *à l'eau forte* par J. Callot. » (Notes manuscrites, folio 61.)

II. On lit à gauche, sur la terrasse : *I. Callot.*— Le nom de l'éditeur, le *Cum priuil. Regis* et le chiffre 1 ne s'y voient pas encore.

III. On lit tout au bas : *I. Siluestre ex. cum priuil. Regis.*

IV. A la suite du *Cum priuil. Regis*, on lit le chiffre 1.

158. *La Paresse.*

(2) Femme nonchalamment assise, les bras croisés, à côté d'un âne se reposant. Au milieu, vers le bas : *Pigritia.*

159. *La Gourmandise.*

(3) Femme debout en avant d'un pourceau. Elle tient d'une main une bouteille et de l'autre une coupe. Au milieu, vers le bas : *Gula.*

160. *La Luxure.*

(4) Femme debout à côté d'un bouc. Elle est presque nue et porte un oiseau sur la main droite élevée. Au milieu, vers le bas : *Luxuria.*

161. *L'Envie.*

(5) Femme presque nue, marchant à pas précipités à droite. Sa chevelure est formée de serpents; elle en tient un autre de la main droite et semble dévorer un cœur. Une chienne furieuse la précède. Au milieu, vers le bas : *Inuidia.*

162. *La Colère.*

(6) Guerrier semblant marcher vers la gauche, tenant son bouclier d'une main et de l'autre, une épée qu'il paraît brandir. Un lion marchant se voit derrière lui. Au milieu, vers le bas : *Ira.*

163. *L'Avarice.*

(7) Vieille femme dirigée à droite, comptant les pièces d'un

sac d'espèces qu'elle tient devant elle. Un coffre et deux sacs sont à ses pieds ; un crapaud semble la suivre. Au milieu, vers le bas : *Auaritia.*

164–166. *Les Sacrifices* (*).

Suite de trois estampes ovales en hauteur, non chiffrées et ne portant ni noms ni marques. — *Rares.*

Hauteur : 67 *millim. Largeur :* 50 *millim.*

164.

(1) A la droite de ce morceau est l'autel d'une chapelle latérale d'une vaste basilique. Elle est préparée pour y célébrer le saint sacrifice de la messe, et plusieurs figures sont agenouillées devant.

165.

(2) Sur un rocher occupant le milieu de ce morceau, on voit un bouc à queue de dragon. Cinq hommes, espèces de sauvages, prosternés à droite, semblent adorer cette idole, pendant que plusieurs de leurs semblables vus à gauche, vers le fond, lui offrent un sacrifice.

(*) Cette suite a été copiée. Voici ce qu'on lit, sur ces compositions, dans les notes manuscrites de Mariette : « Peut-être ces trois pièces expriment-elles le culte rendu à Dieu, au démon et aux hommes, car c'était un usage chez les Romains que les soldats adorassent l'image de l'empereur. — Je croyais tout d'un coup que ces trois pièces pouvaient avoir rapport aux religions payenne, judaïque et chrétienne, et j'en trouve bien deux qui y ont rapport ; mais je ne sais ce que veut représenter l'autre sujet (celui de notre numéro 166) ; ce n'est point, comme je le croyais, Philon en présence de Caligula. »

166.

(3) Devant un empereur assis sur son trône à droite, et escorté de deux gardes, paraît un guerrier voilé, ayant derrière lui plusieurs autres guerriers, pareillement voilés, qui semblent attendre que le premier ait fini pour l'imiter. Le fond présente une rue bordée de riches monuments, avec un obélisque au milieu.

On trouve dans les notes de Mariette des détails assez étendus sur des variétés de cette composition que nous n'avons jamais rencontrées. Il résulte des explications du savant connaisseur qu'il y a deux planches distinctes et qu'il a vu une épreuve d'essai de l'une de ces planches. — Voici la note : « La première faite des deux planches de ce sujet que Callot a recommencé deux fois, se fait reconnaître en ce que celui qui est le plus près du trône de l'empereur lève des deux mains la draperie qui lui couvre la tête, et que lui, aussi bien que les autres, sont vêtus d'habits longs au lieu de cuirasses et des corselets qu'ils ont dans l'autre planche. — M. de Lorangère a, dans son œuvre, une épreuve de cette première planche avant que Callot y ait fait des changements dans la draperie de cet homme, qui est sur le devant, et qui a la tête couverte d'un voile et une canne à la main ; il était, en premier lieu, entièrement couvert d'un large manteau. Mais il y en eut très-peu de tirées dans cet état. Celle de M. de Lorangère, qui est peut-être unique, en est en quelque façon une épreuve. On y voit déjà la préparation que Callot méditait de faire à cette figure, qui est sur le devant; elle est lavée de bistre, et l'on découvre encore quelques vestiges des traits que Callot y avait mis pour chercher une autre forme de draperie ; apparemment qu'on lui fit apercevoir que celle dont il avait vêtu sa figure n'était pas conforme au costume. Mais ces traits ont été effacés par quelque curieux pour apercevoir le travail de la gravure caché dessous. Dans les secondes épreuves, on lui voit la tunique et le genou. Les épreuves,

qu'on rencontre ordinairement de cette planche, ont été faites depuis que la planche a été rayée, apparemment par Callot, comme inutile. »

167-196. *Les Tableaux de Rome* (*).

Suite de trente estampes, gravées au burin, et qui représentent, pour la plupart, les tableaux et les statues placés sur les autels des églises de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Paul hors des murs.

Après avoir été publiée sans le nom de Callot, et sans numéros, cette suite, dont le titre a été perdu depuis, en a composé deux : l'une de seize pièces, chiffrées de 1 à 16 ; et l'autre de treize, chiffrées de 1 à 13. La suite, ainsi divisée, forme le second état décrit ci-après. — Plus tard, on a établi une seule série de numéros, de 1 à 28, et l'on a fait un titre de la pièce qui, dans notre description, porte le numéro 168. Dans cette nouvelle série, quelques numéros anciens sont restés les mêmes, ce qui fait que, même pour les derniers tirages, on ne peut signaler que deux états seulement de certaines pièces.

Dans les exemplaires du premier état, on remarque que, sur les trente morceaux qui composent cette suite, il y en a vingt-neuf en hauteur et un en largeur (c'est notre nº 183). Sur les 29 pièces

---

(*) « Cette suite est des premiers commencements de Callot, dans le temps qu'il était en apprentissage, à Rome, chez Philippe Thomassin » (Notes de Mariette, folio 65). C'est assez dire qu'elle est fort médiocre. « J. Mariette a toutes ces planches, à l'exception de celle du frontispice, qui ne se trouve pas si facilement que les autres » (*Ibid.*). — A la fin du siècle dernier, les planches existaient encore ; on ne sait ce qu'elles sont devenues.

en hauteur, dix-huit sont cintrées par le haut, ce sont celles qui, dans notre description, portent les numéros : 175, 176, 177, 178, 179, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195 et 196 ; onze se terminent carrément, elles portent les numéros : 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 180, 181 et 182.

167. *Titre* (*).

Rétable orné de colonnes avec fronton, surmonté d'une croix. Ces colonnes portent des pots à feu sur un fond étoilé. Au centre de cette décoration est un tableau représentant Notre Seigneur, tenant sa croix, et dont le sang tombe dans un calice. Ce titre représente le tabernacle de l'autel du Saint-Sacrement, à Saint-Pierre de Rome, tel qu'il existait anciennement. On lit dans un cartouche, au bas : *Delineationes picturæ Alta- rium in Ecclesijs S. Petri, et | S. Pauli Romæ, à celeberrimis | huius seculi pictoribus pictæ* — Morceau très-rare.

Hauteur : 110 *millim. Largeur :* 862 *millim.*

168. *La Vierge à la colonne.*

(1) Espèce de tableau votif représentant la Sainte Vierge en demi-corps, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras. Le cadre qui l'entoure est enrichi d'ornements mauresques, et la bordure de l'estampe est formée d'ornements de même sorte. On lit au-dessous

(*) Le Catalogue Paignon-Dijonval cite une épreuve de ce morceau qui est peut-être antérieure à celle-ci. On y lit n° 5835. « J.-C. emplissant un réservoir du sang qu'il fait sortir de son côté ; une partie se répand dans un calice qui est au-dessous : sujet ovale dans un cartouche entouré de petits anges tenant les instrumentsde la passion : on lit au haut : *Torcular calcavi solus*, etc., en hauteur. » — Nous n'avons jamais vu cette pièce.

de la Vierge, au centre de l'estampe : S. MARIA | AD COLVMNA | *in Bas^e S. Petru | Romæ.*

Hauteur : 108 *millim., dont* 2 *de marge. Largeur :* 79 *millim.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche : *I. Callot fecit,* — et, à droite, le nombre 1.

III. L'inscription du centre a été effacée, ainsi que le chiffre 1, non sans laisser des traces très-visibles, et on lit à la place : LES TABLEAUX DE ROME PAR CALLOT. — En cet état, ce morceau sert de titre à la suite, qui n'est plus composée que de vingt-neuf pièces.

169. *Le Sauveur.*

(2) Notre-Seigneur, debout et vu de face au milieu de l'estampe, étend la main droite et relève, de l'autre, un pan de sa robe qui le recouvre. On lit dans la marge : SALVATOR MVNDI SALVA NOS.

Hauteur : 110 *millim., dont* 2 *de marge. Largeur :* 82 *millim.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la gauche du bas : *I. Callot fecit,* — et dans la marge, à droite, le nombre 2.

III. Le chiffre 2 a été changé en un 1 mal formé.

170. *La Sainte Vierge.*

(3) La Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, apparaît, au milieu du haut de l'estampe, dans une gloire animée d'anges et de chérubins. Un martyr et un religieux, debout aux côtés du bas, et un Pape vu en partie entre eux, sont dans des attitudes de prière et d'adoration.

Hauteur : 106 *millim., dont* 2 *de marge. Largeur :* 77 *millim.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche : *I. Callot fecit* — et, à droite, le nombre 3.

III. Le nombre 3 est devenu 23 au moyen de l'addition du chiffre 2.

171. *La Vierge et l'Enfant Jésus.*

(4) Au haut de l'estampe, on voit deux séraphins soutenant un tableau où est représentée la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Ils sont sur des nuages animés de chérubins. Au bas, sont agenouillées des vierges martyres, parmi lesquelles on reconnaît Sainte Agnès à son mouton et Sainte Irénée au glaive enfoncé dans sa poitrine.

Hauteur : 108 *millim., dont* 2 *de marge. Largeur :* 80 *millim.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche : *I. Callot fecit,* — et, à droite, le nombre 4.

III. A la place du chiffre 4, on lit le nombre 22.

172. *La Vierge et Saint Jean pleurant le Rédempteur.*

(5) La Sainte Vierge et Saint Jean debout aux côtés de l'arbre de la croix, où Notre-Seigneur a rendu le dernier soupir, pleurent le Rédempteur. La Sainte Vierge occupe la gauche de l'estampe.

Hauteur : 111 *millim., dont* 2 *de marge. Largeur :* 83 *millim.*

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche : *I. Callot fecit,* — et, à droite, le nombre 5.

173. *Jésus-Christ mis au tombeau.*

(6) Le sépulcre est orné, extérieurement, de deux colonnes avec entablement et soubassement. C'est dans l'intérieur de cette espèce de petit temple qu'on voit Notre-Seigneur descendu au tombeau par l'Apôtre bien-aimé et par une Sainte femme.

Hauteur : 110 *millim., dont* 2 *de marge. Largeur :* 82 *millim.*

II. Avec la marque de ce trou, avant qu'il ait été rempli.

III. Ce trou a été rempli, mais on en voit encore la place.

155. *Les Martyrs du Japon.*

Représentation des vingt-trois premiers martyrs du Japon. On voit, attachés en croix, vingt-trois religieux de l'ordre des Frères-Mineurs de Saint-François. Notre-Seigneur, planant au haut, leur envoie des couronnes et des palmes. On lit, à la gauche du bas : *Callot fec.,* et, dans la marge, en deux lignes : *Le Pourtraict des premier 23 Martire mis en Croix par la predicaōn. de la S. foy au Giappon | soubs l'Empē. Taicosam en la Cité de Mongasachi, de l'ordre des freres mineures Obseruantin de S. Francois.*

Hauteur : 167 *millim., dont* 8 *de marge. Largeur :* 112 *millim.*

On connaît deux états de cette planche qui est conservée, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant l'adresse de Silvestre; c'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la gauche du bas : *I. Siluestre ex.* | *Cum priuil. Regis.*

156. *La Possédée ou l'Exorcisme* (*).

Cette estampe représente l'intérieur d'une chapelle peuplée de fidèles; c'est celle de l'image miraculeuse de

(*) On lit, relativement à cette pièce, dans les notes manuscrites de Mariette, folio 66 : « La dédicace à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, par Dominique Falcini, de qui on a des pièces

Notre-Dame de *Monte-Summano*. On voit dans l'estampe, à gauche, un prêtre lisant dans un livre les prières nécessaires pour chasser le malin esprit qui s'était emparé d'une jeune femme. Celle-ci est à droite, se débattant entre les bras de deux hommes qui s'efforcent de l'empêcher de succomber à ses souffrances. Un cartouche vide orne le milieu du haut. On lit vers le bas, savoir, à gauche : *And.ᵉ Boscholi P. F. In.;* à droite : *Ia : Callot. Scal: ;* et au milieu, sur un écriteau, une dédicace adressée par *Falcini* à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, suivie d'une explication ; le tout daté de Florence, le 16 de janvier 1630. — Morceau gravé au burin, cintré par le haut, où les angles sont garnis de *coins à pointe de diamant*.

Hauteur : 297 *millim. Largeur :* 220 *millim.*

On connaît quatre états de cette planche :

I. Avant la dédicace et la date de 1630 qui se lit à la fin.

II. Avec la dédicace, les armes dans le haut, et la date de 1630 à la fin de la dédicace.

III. Les armes ont été effacées, mais non la lettre A, qui se voit au milieu du haut sur le cintre pointillé qui borde la composition ; les deux jambages de cette lettre ne sont pas remplis.

IV. Cette lettre a disparu.

---

d'après Vanni, est datée de Florence en 1630 ; mais il ne s'en suit pas pour cela que ce soit l'année de la gravure. Callot n'était plus pour lors à Florence ; cette pièce est gravée dans la même manière, et l'a été apparemment dans le même temps, que les pièces de l'histoire de Ferdinand Iᵉʳ de Médicis. »

II. Avec la marque de ce trou, avant qu'il ait été rempli.

III. Ce trou a été rempli, mais on en voit encore la place.

155. *Les Martyrs du Japon.*

Représentation des vingt-trois premiers martyrs du Japon. On voit, attachés en croix, vingt-trois religieux de l'ordre des Frères-Mineurs de Saint-François. Notre-Seigneur, planant au haut, leur envoie des couronnes et des palmes. On lit, à la gauche du bas : *Callot fec.*, et, dans la marge, en deux lignes : *Le Pourtraict des premier* 23 *Martire mis en Croix par la predicaōn. de la S. foy au Giappon* | *soubs l'Empē. Taicosam en la Cité de Mongasachi, de l'ordre des freres mineures Obseruantin de S. Francois.*

Hauteur : 167 *millim., dont* 8 *de marge. Largeur :* 112 *millim.*

On connaît deux états de cette planche qui est conservée, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant l'adresse de Silvestre ; c'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la gauche du bas : *I. Siluestre ex.* | *Cum priuil. Regis.*

156. *La Possédée ou l'Exorcisme* (*).

Cette estampe représente l'intérieur d'une chapelle peuplée de fidèles ; c'est celle de l'image miraculeuse de

(*) On lit, relativement à cette pièce, dans les notes manuscrites de Mariette, folio 66 : « La dédicace à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, par Dominique Falcini, de qui on a des pièces

Notre-Dame de *Monte-Summano*. On voit dans l'estampe, à gauche, un prêtre lisant dans un livre les prières nécessaires pour chasser le malin esprit qui s'était emparé d'une jeune femme. Celle-ci est à droite, se débattant entre les bras de deux hommes qui s'efforcent de l'empêcher de succomber à ses souffrances. Un cartouche vide orne le milieu du haut. On lit vers le bas, savoir, à gauche : *And.ª Boscholi P. F. In.;* à droite : *Ia : Callot. Scal: ;* et au milieu, sur un écriteau, une dédicace adressée par *Falcini* à Christophe Bronzini, caudataire du cardinal de Médicis, suivie d'une explication ; le tout daté de Florence, le 16 de janvier 1630. — Morceau gravé au burin, cintré par le haut, où les angles sont garnis de *coins à pointe de diamant*.

Hauteur : 297 *millim. Largeur :* 220 *millim.*

On connaît quatre états de cette planche :

I. Avant la dédicace et la date de 1630 qui se lit à la fin.

II. Avec la dédicace, les armes dans le haut, et la date de 1630 à la fin de la dédicace.

III. Les armes ont été effacées, mais non la lettre A, qui se voit au milieu du haut sur le cintre pointillé qui borde la composition ; les deux jambages de cette lettre ne sont pas remplis.

IV. Cette lettre a disparu.

---

d'après Vanni, est datée de Florence en 1630 ; mais il ne s'en suit pas pour cela que ce soit l'année de la gravure. Callot n'était plus pour lors à Florence ; cette pièce est gravée dans la même manière, et l'a été apparemment dans le même temps, que les pièces de l'histoire de Ferdinand Ier de Médicis. »

II. Le nombre 7 se voit, dans la marge, en avant des mots : *In Bas.ce*, etc.

III. Le nombre 7 a été changé en 17, et on lit, à la gauche du bas, au-dessus du mot *Petri* : *I. Callot fecit*

191. *Saint Pierre sur les eaux.*

(8) Notre-Seigneur est debout, sur le rivage, à la gauche du devant. Il soutient Saint Pierre qui marche sur la mer. Morceau cintré du haut.

Hauteur : 117 *millim. Largeur* : 75 *millim.*

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au bas, à gauche, le nombre 8, et, à droite, *I. Callot fecit.*

III. Le nombre 8 est devenu 18.

192. *Jésus-Christ et Saint Pierre marchant sur les eaux.*

(9) Composition à peu près semblable à la précédente. Notre-Seigneur occupe la gauche du bas, mais il est sur la mer, ainsi que Saint Pierre, qu'il soutient sur les flots.—Morceau cintré du haut.

Hauteur : 112 millim., dont 2 de marge. Largeur : 73 millim.

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche, le nombre 9, et, au milieu, *I. Callot fecit*

III. Le nombre 9 a été conservé, et on lit en outre, à droite, le nombre 27.

193. *L'Assomption.*

(10) La Sainte Vierge se voit, au haut, dans une gloire lumineuse animée d'anges et de chérubins. Au bas sont les apôtres, la

plupart sur une élévation de quelques marches. — Morceau cintré du haut.

Hauteur : 115 millim., dont 3 de marge. Largeur : 76 millim.

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche, le nombre 10, et, au milieu, *I. Callot fecit.*

III. Le nombre 10 est devenu 16.

194. *Saint Jérôme environné de ses Disciples.*

(11) Saint Jérôme est assis, à gauche, à l'entrée d'une caverne. Ses disciples occupent le côté opposé. — Morceau cintré du haut.

Hauteur : 116 millim. Largeur : 77 millim.

Il y a trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au bas, à gauche, le nombre 11, et, au milieu, *I. C. fe.*

III. A la place du chiffre 11 on voit le chiffre 9.

195. *La Célébration des saints Mystères.*

(12) L'officiant, environné de diacres, est à l'autel érigé à la gauche de l'estampe. — Morceau cintré du haut.

Hauteur : 114 millim., dont 4 de marge. Largeur : 72 millim.

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche, le nombre 12, et, au milieu, *I. Callot fecit*

196. *Les Apprêts de la dernière Communion de Saint Jérôme.*

(13) Saint Jérôme, debout à gauche, soutenu par deux acolytes, s'avance les mains jointes vers l'officiant qui est debout, à droite,

au-devant de l'autel. Au haut, le ciel s'ouvre et laisse voir la Sainte Trinité et les légions célestes. — Morceau cintré du haut.

Hauteur : 120 millim., dont 8 de marge. Largeur : 77 millim.

Il y a deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit dans la marge, à gauche, le nombre 13, et, au milieu, *I. Callot fecit.*

(Sera continué.)

NOUVELLE
PEINTURE EN BATIMENTS,

PAR M. PAUL LAURENT.

J'ai longtemps cherché à substituer une peinture solide et à bon marché à la peinture à l'huile qui est fort coûteuse et qui, en plein air, est attaquée assez rapidement par les intempéries.

On connait depuis longtemps la peinture à la chaux et au fromage, dans laquelle entre aussi une certaine quantité d'huile et de céruse. Le procédé dont je vais parler, et qui a quelques rapports avec cette dernière, me parait encore plus simple et plus économique.

On commence par faire éteindre de la chaux hydraulique avec la quantité d'eau seulement nécessaire pour la réduire en poudre fine.

On délaye ensuite de l'ocre jaune avec de l'huile de lin coupée avec un dixième d'essence de térébenthine, de manière à donner au mélange la consistance d'une crême épaisse. Il suffit pour cela d'une faible quantité d'huile.

Après cela, l'on incorpore à ce mélange la dose de chaux qui convient pour qu'il prenne une teinte jaune très-clair; le tout étant bien corroyé ensemble, on y ajoute la quantité d'eau telle que la couleur s'applique facilement avec un gros pinceau et sans faire d'épaisseur.

Deux couches minces de cette composition, posée sur des enduits ou sur du bois, suffisent pour bien couvrir et me paraissent jusqu'à présent, du moins, fort résistantes.

Nous venons de dire qu'il faut poser cette couleur par couches minces; en effet, sans cela elle se lève par écailles, au bout d'un certain temps.

La première couche se sèche vite. Après une heure de pose, on peut sans inconvénient appliquer la seconde et, un mois après, elle résiste au toucher aussi bien que la peinture à l'huile; en cas d'incendie, elle s'opposerait jusqu'à un certain point à la propagation de la flamme.

Quand les deux couches ont acquis un degré convenable de fermeté, on peut augmenter sensiblement la solidité de cette peinture par une couche de lait et mieux d'huile. Comme les deux premières ont bien garni la surface du bois, la couche au lait ou à l'huile n'emploie qu'une faible quantité de ces ingrédients; avec une couche d'huile on obtient une peinture très-solide.

Ce genre de peinture n'a pas d'adhérence sur une peinture à l'huile antérieure déjà bien sèche.

Dans les essais auxquels je me suis livré au sujet de cette peinture ; j'ai pu estimer que la dépense qu'elle entraîne n'équivaut pas à plus d'un huitième de celle de la peinture ordinaire à l'huile et à la céruse. Il me semble qu'il serait utile qu'elle fût étudiée avec soin en grand et dans diverses conditions de température et d'exposition.

ENDUIT

A LA

CHAUX HYDRAULIQUE

ET A LA

SCIURE DE BOIS DE SAPIN,

PAR LE MÊME.

Les enduits dont on fait usage dans l'intérieur des bâtiments peuvent être divisés en quatre classes. Les enduits en terre grasse, les enduits à la chaux, les enduits au plâtre et enfin les enduits bitumineux.

Les premiers ne s'emploient que dans les bâtiments de peu d'importance ; ils ont, comme on sait, une courte durée, et on a beaucoup de peine à leur donner un uni convenable.

Ceux dans lesquels on fait entrer la chaux et le sable acquièrent une grande dureté; mais il est difficile d'unir leur surface, et d'ailleurs ils exigent plusieurs couches successives (1).

(1) Quelque soin qu'on prenne pour empêcher ces enduits de se

Les enduits au plâtre demandent aussi plusieurs couches et se polissent mieux que tous les autres, mais ils ont l'inconvénient de se fendre facilement, surtout dans les plafonds qui cèdent toujours plus ou moins sous la pression des fardeaux déposés dans les étages supérieurs.

C'est pour obvier à ce dernier inconvénient qu'on a imaginé un enduit qui participe des deux premiers et qui est connu sous le nom de blanc-à-bourre. Il se compose de trois couches ; la première en terre grasse gâchée avec du regain haché ; la deuxième en bourre de veau mêlée à de la chaux, et la troisième en chaux mélangée à une certaine quantité de laine blanche de mouton. On y ajoute même encore quelquefois une quatrième couche qu'on pose très-légère, et qui est formée de chaux et d'une petite quantité de sable le plus fin qu'on puisse trouver.

Le blanc-à-bourre remplirait presque toutes les conditions voulues, si malheureusement il ne restait pas assez tendre pour se laisser enfoncer par les meubles qu'on remue dans les chambres et qui, malgré toutes les pré-

---

fissurer par le retrait, on y voit très-souvent de petites crevasses se montrer çà et là. Les Romains, qui mettaient tant d'importance à leurs constructions, n'usaient, dans leurs enduits, que de chaux éteinte depuis longtemps. Il y avait même, d'après Vitruve, une loi qui exigeait que la chaux fût éteinte une année toute entière avant son emploi.

cautions qu'on puisse prendre, ne tardent pas à le détériorer.

Enfin l'enduit au bitume, en usage depuis quelques années, ne s'emploie guère, à cause de son haut prix et de sa couleur foncée, que dans les parties des bâtiments qui doivent être préservées de l'humidité et recouvertes ensuite d'une peinture à l'huile.

Préoccupé des considérations qui précèdent, nous avons cherché, il y a environ quinze ans, s'il ne serait pas possible de substituer, au moins pour les intérieurs, à ces procédés divers, un enduit à bon marché et qui fût exempt des défauts que nous venons de signaler.

Nous nous sommes d'abord livré à des expériences en petit dans une localité où le plâtre est à peu près inconnu, mais où, en revanche, on peut se procurer de la chaux hydraulique de qualité supérieure et de la sciure de bois de sapin qu'on achète à très-bas prix dans les scieries où se débitent, en si grand nombre, des planches qui, partant des Vosges, sont dirigées, soit sur Lyon, soit sur Paris, soit même vers la Hollande.

Avec ces deux éléments nous avons composé un mortier de chaux hydraulique dans lequel, à la place de sable, nous avons employé de la sciure de bois.

Les doses sont très-faciles à déterminer, car la chaux étant convenablement éteinte, il suffit d'y ajouter la quantité de sciure nécessaire pour que le tout, étant bien corroyé, acquière la consistance du mortier ordinaire. Ce mortier, appliqué sur de petites surfaces, nous

a donné à Saint-Amé (près Remiremont, Vosges) des résultats qui nous ont paru satisfaisants.

Toutefois, comme des essais de ce genre n'ont de valeur réelle, qu'autant qu'ils sont exécutés en grand, nous avons cru devoir engager les maçons du pays à faire l'épreuve du procédé que nous venons d'indiquer sur des cloisons entières et des plafonds. Il y a eu de leur part, comme on doit le penser, de longues hésitations et beaucoup de peine à se décider à tenter quelque chose de nouveau à ce sujet; mais enfin ils l'ont essayé, et comme, dès leurs premiers travaux en ce genre, ils ont réussi, ils se sont sentis assez encouragés pour persévérer dans cette voie, et c'est ce qu'ils ont continué à faire depuis plusieurs années.

Moi-même j'ai fait enduire avec ce mortier de chaux et de sciure toute une chambre; et d'après toutes les expériences que je viens de rapporter, je me crois suffisamment autorisé à considérer cet enduit comme pouvant être employé avec avantage, dans les contrées où il est possible de se procurer la sciure de bois de sapin et de la chaux hydraulique.

On pourrait évidemment se demander si la sciure de tout autre bois ne serait pas aussi bonne que celle que nous avons mise en œuvre. Mais nous ferons remarquer d'une part, qu'il serait à peu près impossible d'en rassembler en quantités assez considérables ailleurs que dans les scieries forestières, et en second lieu qu'il me paraît probable qu'elle ne se comporterait pas de la même ma-

nière. En effet, la sciure de sapin toute nouvelle est encore imprégnée d'essence de térébenthine et de résine, et la mollesse de cette résine facilite d'abord sa combinaison avec la chaux, et ensuite elle tient à l'état de conservation parfaite les grains de sciure emprisonnées dans le mortier.

Cette influence de l'essence de térébenthine sur la conservation des particules ligneuses du sapin est d'ailleurs démontrée jusqu'à l'évidence par une ancienne pratique encore en usage dans une partie des montagnes des Vosges, et comme cette propriété conservatrice ne nous paraît connue que dans ce pays, on ne trouvera peut-être pas inconvenant que nous en disions ici incidemment quelques mots.

Autrefois quand, dans les Vosges, on construisait un puits, le bâti de charpente qu'on nomme *rouet*, et qui se pose au fond, pour supporter les murs de soutenement et donner passage à l'eau des sources destinée à alimenter le puits, ce bâti, dis-je, était en charpente de sapin fraîchement coupé, et pour me servir de l'expression consacrée dans le pays, tout *saignant*.

Or, aujourd'hui encore, quand on est forcé de réparer jusqu'au fond les murs d'un puits, on trouve toujours ce rouet de sapin parfaitement conservé quelle que soit l'ancienneté de la construction ; tandis que s'il avait été posé sec, il aurait été complétement pourri au bout d'une quinzaine d'année. Cette conservation parfaite des anciens rouets tient donc à l'essence de térébenthine enfer-

mée dans le bois par la nappe d'eau qui les recouvre (1).

Cela dit en passant, on ne peut guère douter que cette même essence n'agisse aussi de la même manière sur la sciure emprisonnée dans le mortier, et ne lui assure une longue conservation, en même temps qu'elle aide à la combinaison de la chaux et de la résine.

D'après cela, parmi les sapins, ceux qui contiennent à la fois le plus de résine et le plus de térébenthine, doivent fournir la meilleure sciure pour notre mortier, et par conséquent la sciure qui provient des bois d'Epicéas et de Mélèze, doit être préférée.

L'enduit à la sciure adhère très-bien aux murailles intérieures, mais il me paraît surtout convenir aux plafonds et aux cloisons en planches recouvertes préalablement, comme à l'ordinaire, d'un latis serré.

Depuis quelques années, on fabrique dans les Vosges des lattes de sapin débitées à la scie circulaire et qui sont très-convenables pour ces sortes d'ouvrages. D'abord elles sont coupées régulièrement et ces lattes étant clouées sur des planches disposées avec soin, leurs faces extérieures sont toutes sur le même plan, de telle sorte qu'avec une couche mince de mortier, on parvient à faire un enduit bien dressé.

---

(1) Les Romains ont établi souvent, sur de fortes pièces de Mélèze, les fondations de vastes bâtiments qui baignaient sous l'eau. On sait que c'est de cet arbre résineux qu'on tire la térébenthine de Venise.

Ces lattes doivent être espacées, au plus, d'un centimètre, et quand toutes les planches de la cloison en sont ainsi garnies, il ne reste plus qu'à appuyer fortement le mortier avec la truelle pour qu'il pénètre entre les interstices laissés entre les lattes ; on l'unit déjà passablement avec le même instrument, et on termine facilement l'enduit avec un polissoir en bois.

Les avantages que présente cet enduit, et que je crois incontestables, sont les suivants :

1° Une seule couche peu épaisse de mortier suffit, et il en résulte évidemment une grande économie de main d'œuvre et de mortier.

2° Au bout d'un mois ou deux tout au plus, la cloison a acquis une solidité remarquable due à la liaison intime de toutes ses parties, et à la dureté que le mélange de chaux et de sciure a contractée ; car il devient aussi sec qu'un bon enduit de chaux et de sable, et ses parties sont enchevêtrées les unes dans les autres, de manière à offrir, somme toute, plus de solidité que les autres enduits connus.

3° Il ne présente pas l'inconvénient de se fendre sur un des points de sa surface.

4° Enfin, quand, après l'avoir bien passé au polissoir, on y étend avec un gros pinceau une couleur à l'eau, on obtient ainsi un badigeon très-uni, agréable à l'œil et qui ne tarde pas, en se liant au mortier, à adhérer fortement à l'enduit comme la fresque ordinaire.

Nous croyons donc, d'après les avantages que nous

venons d'énoncer, que l'enduit à la sciure de bois résineux et à la chaux hydraulique peut dans beaucoup de cas être préféré aux autres enduits dans l'intérieur et même à l'extérieur des bâtiments.

Nous nous proposons du reste de continuer nos expériences sur ce même mortier.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE,

PAR M. BEAUPRÉ.

1550-1600.

§ 1.

Les comptes des receveurs et des trésoriers généraux du duché de Lorraine offrent encore des documents, non moins utiles que dignes de confiance, pour l'histoire typographique de ce pays dans la seconde moitié du XVIe siècle. Je vais en extraire ce qui concerne les imprimeurs lorrains de cette époque; mais sans aller au-delà des énonciations qui peuvent servir à fixer avec quelque certitude la date de l'établissement de chacun d'eux, ou qui, sous d'autres rapports, présentent un intérêt bibliographique.

Le premier de ces typographes est Didier Guillemin, déjà connu par l'impression, à Saint-Nicolas-de-Port, d'un Chant pastoral où Louis Desmasures célèbre le retour en Lorraine du jeune duc Charles III, après un

séjour de sept années à la cour de France (1). On le voit paraître à la date de 1559 pour recevoir « la somme de » cent francs, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Mgr » de Vaudémont luy ordonner, pour l'ayder à payer les » fraiz qu'il luy a convenu pour dresser son imprimerie. » (2) Il est qualifié d'imprimeur de Mgr le duc.

Le Chant pastoral (3) porte aussi la date de 1559, et

---

(1) V. Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, p. 173.

(2) 1558-59. 25e compte de Quiriace Fournier, trésorier-général.

(3) Il existe, comme on sait, une autre édition de ce poème sous le même titre : *Lion par Ian de Tovrnes Imprimeur du Roy*, 1559. C'est un petit in-8° en lettres italiques, paginé de 3 à 26, outre le titre qui est encadré d'arabesques et figures grotesques. Le Chant Pastoral y est précédé d'une épître en vers, à Nicolas Baillivy.

C'est probablement en 1563 qu'eut lieu le départ plus que précipité de Desmasures, au moment où il allait être arrêté à Saint-Nicolas par ordre du duc Charles III, comme propagateur des doctrines de Luther (Recherches, p. 176) ; car cette année là est celle de son arrivée à Metz, cité où le protestantisme était florissant et dont la proximité lui offrait un refuge. L'année suivante, on voit paraître un opuscule apologétique de notre poète prédicant, dont j'ai regret de ne connaître que le titre rapporté par Duverdier : Epistre à Madame la Duchesse de Lorraine, pour la défense des fidèles en l'église de Saint-Nicolas, contre leurs ad-

c'est apparemment le premier fruit de l'imprimerie renaissante dans le duché de Lorraine. C'est aussi tout ce que l'on connait des travaux de Didier Guillemin à St.-Nicolas, et les comptes du trésor des chartes de Nancy ne contiennent pas d'autre mention de cet imprimeur que celle qu'on vient de lire.

Le poéme de Louis Desmasures est une pastorale dialoguée dont les interlocuteurs sont les bergers Louiset et Pérot, célébrant dans leurs chants l'arrivée prochaine du *jouvenceau lorrain* Charlot (Charles III), qui revient au pays, accompagné de Claudine (Claude de France) sa jeune épouse. Louiset et Pérot y représentent Louis Desmasures et Pierre de Ronsard, comme Perrot et Bellot représentent Ronsard et Du Bellay, dans l'*Eclogue sur les noces de Mgr. Charles duc de Lorraine et de Madame Claude fille du Roy Henry II.* Desmasures fait allusion à cette pastorale de Ronsard, où les jeunes époux sont

---

versaires, en vers François par L. D. M. *Lyon, Jean de Tournes* 1564. In-4°.

Il ne parait pas que les mesures de sévérité prises alors par Charles III, contre les propagateurs du luthéranisme dans ses états, aient rompu tous les liens qui attachaient à la maison ducale l'ancien secrétaire du cardinal Jean de Lorraine : car Duverdier cite encore de lui une Eclogue sur l'enfance de Henry, marquis de Pont, fils premier-né de Charles, duc de Lorraine, imprimée en 1566 par François Perrin. — Bibliothèques Françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier, t. IV, p. 607.

aussi désignés sous les noms de Charlot et de Claudine.

Desquels toy et Bellot, enflant voz cornemuses,
Souz ceste mesme grotte où se tiennent les Muses,
Chantastes l'autre jour, quand vous mistes pour gage
Luy le panier d'ozier, toy l'alouette en cage.

Les deux bergers n'ont pas besoin d'accorder leurs instruments :

Chacun chante à son tour, pour plaire aux neuf pucelles.
Nous dirons, si tu veux . . . . . .

Propose Louiset.

L'Amour des deux amans et leur foy conjugale;
Et chanterons, pourveu que l'argument te plaise,
Le desplaisir de France et de Lorraine l'aise :
L'Une à leur partement de douleur retenue,
L'Autre s'esjouissante et gaye à leur venue.

Les nayades de France sont sorties de l'humide creux des eaux, convoyant la gente pastourelle Claudine et

Chantant à la conduite une chanson pour elle.

Les dryades ont quitté leurs forêts pour accompagner les jeunes époux et leur dire adieu; les satyres et les sylvains sont accourus sur leur passage,

Dansant tous à qui mieux d'allégresse et de joie.

Le père Marne (1) vient à leur rencontre :

(1) La Marne.

Il sort par les peupliers, il est ja sur le bord,
Pour les guider amont son onde clère et vive
Par les tours et retours de sa plaisante rive.

. . . .

Charlot tire après soy la bergère Claudine,
Comme après le chevreau la chevrette plus tendre
Va suyvante et se plaind qu'il ne tarde à l'attendre ;
Ainsi après Charlot, Claudine pas à pas
Suyt le long de la voye et ne s'esgare pas.

PÉROT. Quel est ce grand amas que je voy là dessus
Descendre contreval de ces coutaux bossus ?
Ne sont-ce de Barrois les troupes assemblées
Dont les monts sont couverts et les plaines comblées ?

LOUISET. Ne vois-je Ornin le fleuve à l'onde cristalline,
Et ses filles ensemble au long de la colline,
Que dansantes conduit d'un pied gay et légèr
Au son de son flageol Thiriot le berger?

PÉROT. Bacchus, dont la main belle est pleine de [raisins,
Menant son chariot par les coutaux voisins,
Les regarde sauter et courir par la prée
Toute couverte d'herbe et de fleurs diaprée.

. . . .

PÉROT. Voicy le bord de Meuze : arrestez le pied coy,
Arrestez gente troupe et entendez pourquoy
L'onde murmure au creux. Enfans de grand value,
La rivière joyeuse en bruyant vous salue.

LOUISET. A vous voir s'esjouit et bruit encore Meuze

Son plus cher nourrisson, la bergère fameuse (1)
Qui les bouviers sortiz de l'Ocean dernier
Repoussa (cas estrange) au pays marinier.

PÉROT. Redoublez vostre joye encore, o Déitez !
Qui les monts, les bois verts et les champs habitez
Au milieu de Lorraine. O' Dieu de la Mozelle,
Esveille ton eau clère et tes filles souz elle.

LOUISET. Fay toutes en un tour, suyvantes queue à [queue,
Tes filles s'esgayer et fendre l'onde bleue.
La poitrine eslevée avecques le chef beau
Et tout au long des bras les cheveux coulant d'eau.

PÉROT. Tu dors au bruit de l'eau murmurant en tes [bords
Sus ! Sus ! Esveille toy . . . .
Ah tu dors paresseux ! Et ton Charlot arrive ;
Ja Charlot et Claudine approchent de ta rive.

. . . .

Charlot, voy les Sylvains, hors de leurs antres creux
Et les Faunes légers qui s'esbattent entre eux,
A l'arriver de toy. Voy les souz les feuillades
Ensemble aux pieds de bouc faire saults et gambades.

LOUISET. Voy, Claudine, les sœurs, voy les nymphes et [fées,
Aux rives d'herbe verte et de mousse estoffées,
Comme sans peur laissans leurs bois et rochers hauts,
Joyeuses de te voir, font gambades et sauts.

---

(1) Jeanne Darc. Il est presque inutile d'ajouter que les bouviers sortis de l'océan sont les Anglais.

Pérot. La Vauge dresse un bal de ses rustiques lourds,
Ayant ja resserré aux tanières ses ours,
Et vous sentant de soy n'estre guières arrière
Se trémousse le dos hérissé de bruyère.

Louiset. Elle vous tend le sein plus ample ouvert. . .
Et . . . .
Vous offre . . . .
Mainte sorte de noble et gracieux métal.
. . . .
Près vos loges de chaume ou de sapin construites
Voz ruisseaux argentins abonderont de truites ;
Et d'une fausse amorce abusé le poisson
Souvent s'accrochera pendu à l'hameçon.

Pérot. Qui est ce vieillard grave, à qui couler voit-on
L'eau de la teste grise et du chenu menton,
Et qui montrant de loin sa contenance fière
De la cruche qu'il porte espand une rivière ?

Louiset. Au grand chapeau de jonc, aux roseaux et aux
Dont il va se couvrant la teste et les espaules, [saules
A la cruche qu'il verse, à l'eau qui lente dort
Je reconnoy le Dieu de Seille et à son port.

Pérot. Il resveille son eau du sommeil grave et doux
Et plus joyeux s'esgaye à l'arriver de vous.
Joyeux qu'après les maux soufferts luy est loisible
Jouyr d'un long repos en concorde paisible (1)

---

(1) Allusion aux discordes religieuses qui, lors de la guerre des Rustauds et longtemps après, agitèrent les habitants de la vallée

LOUISET. Lent il murmure et coule au long de la vallée
Et traversant un lac passe l'onde salée,
Sans se mesler à elle, ainsi que par la mer
Aréthuse ne sent Duris au flot amer.

Je borne mes citations à cette description de la Lorraine, par un poéte français (1) du XVI[e] siècle. Deux éditions, dans la même année, témoignent du succès qu'obtint le Chant pastoral de Desmasures, quoique bien inférieur, on le croit sans peine, à l'églogue de Ronsard à laquelle il fait allusion. Il n'en est pas moins fort rare et surtout profondément oublié. Le lecteur *Lotharingophile* ne me saura pas mauvais gré de l'avoir exhumé. Louis Desmasures appartient d'ailleurs à cette brillante pléiade de poètes qui illustra le règne de Henry II, et dont la plupart se rangérent sous les enseignes de Ronsard et de Du Bellay. Etienne Pasquier, dans ses Recherches sur la France, le compte avec Etienne Jodelle, Remy Belleau, Jacques Tahureau, Jean Passerat, dans ce qu'il appelle la brigade des poëtes novateurs du XVI[e] siècle.

---

supérieure de la Seille et généralement du bailliage d'Allemagne, où l'idiome germanique, en usage dans cette partie de la Lorraine, et les relations de voisinage avec l'Alsace avaient fait pénétrer les nouvelles doctrines plus vite et plus profondément que dans tout le reste du pays. V. Recherches, p. 132.

(1) Français par le langage et non par l'origine : Desmasures était né à Tournay.

Après Didier Guillemin, vient Nicolas Hiérosme ou Jhérosme dont on lit le nom sur un petit cahier d'ordonnances ducales concernant le cours des monnaies, imprimé à Nancy en 1566 (1). Il est question de lui pour la première fois en 1562 (2). « A Me Jherosme, imprimeur » demeurant à Saint-Nicolas, la somme de vingt francs... » qu'il a pleu à Monseigneur luy donner ceste foys... » pour avoir imprimé plusieurs édictz de mondit Sei» gneur. »

§ 2.

Trois ans aprés, il s'agit d'un fait plus important : c'est la translation de l'imprimerie de Nicolas Hiérosme à Nancy, translation relatée dans un compte rendu en 1566. « Monseigneur ayant veu la supplication et re» queste présentée à sa Grace, par Nicolas Jherosme » marchant imprimeur en la ville de Nancy, *pour y ex» ercer son art d'imprimeur,* humblement requérante » sa Grace luy donner quelque moyen pour l'ayder à » supporter la despence à ce requise, luy a pour ces » causes... donné et octroyé, par forme de pention, et » jusques à son bon plaisir, la somme de quarante francs » par an... payable au jour de Noël (3). » — « Par man-

(1) V. Recherches, p. 510, où ce petit cahier est décrit.

(2) 28e compte de Quiriace Fournier, trésorier général de Lorraine. Despence, 1561-62, fol. VIIxx verso, art. 2.

(3) 1564-65. 11e année de Laurent Courcol, receveur général de Lorraine. Fol. Cv. verso.

» dement pour ce faict, donné à Nancy le 9 octobre » 1566, (est payée) à Nicolas Jhérosme, maistre impri- » meur, la somme de quarante francs qu'il a pleu à la » Grace de notre souverain Seigneur luy donner ceste » fois, pour ayder à subvenir aux frais et despens *qu'il* » *luy a convenu faire, pour transporter son imprimerie* » *et aultres ses biens de Saint-Nicolas* (1); » puis en marge de la mention du paiement de la *pension,* c'est-à-dire de la subvention annuelle accordée à cet imprimeur « pour l'ayder à exercer son art dans la ville de Nancy, on lit *obiit* : ce qui s'accorde avec une quatrième mention ainsi conçue. « Aux héritiers de feu » Nicolas Jherosme, en son vivant imprimeur à Saint- » Nicolas, la somme de quarante francs qu'il a pleu à sa » Grace leur accorder pour Dieu et aulmosne (2). » Et comme on ne voit pas que la pension de Hiérosme ait été payée en 1567, on est fondé à croire que cette année fut celle de son décès.

Ces documents fixent avec certitude l'époque où, pour la première fois, il y eut un imprimeur à résidence dans la capitale du duché de Lorraine. C'est en 1566 (3). On y

(1) 1565-66. 12e année de Laurent Courcol.

(2) 1569-70. 2e compte de Laurent Courcol, trésorier général et receveur.

(3) Le Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine, par François de Neufchâteau (Nancy, 1784, in-4) fait mention, p. 16, d'un *Tarif pour certaines impositions, imprimé à Nancy,*

voit Nicolas Hiérosme établi à Saint-Nicolas, on ne sait pas depuis quand (peut-être avait-il succédé à Didier Guillemin), transporter ses presses à Nancy, et le duc de

---

en 1563. Mais on rencontre, même dans les livres de bibliographie, tant de dates mal rapportées, que, de prime-abord, on peut douter de celle-ci. Si l'on doit croire que l'éditeur d'un semblable recueil rapporte avec exactitude la date d'une ancienne ordonnance, il n'en est pas de même quand il s'agit d'une date d'impression que généralement on ne cite guère. Mais le doute devient une négation en présence du registre de 1564-65, à moins qu'on ne suppose que Hiérosme qui, en 1563, demeurait encore à Saint-Nicolas, a momentanément, et tout exprès, transporté ses presses à Nancy, pour l'impression d'un placard. Voici, du reste, ce qui peut expliquer l'erreur de François de Neufchâteau. C'est le placard ci-après qu'il aura vu et dont il existe un exemplaire au trésor des chartes de Nancy, dans le recueil manuscrit connu sous le nom de Code Guinet :

S'Ensuyvent les droicts des impostz nouveaux qu'il plait à Monseigneur le Duc nostre Souverain Seigneur estre pris et levez par les fermiers d'iceux en ces Duchez de Lorraine et Barrois, terres et Seigneuries. Pour l'entrée et yssue des marchandises ci-après escrites. — Imprimé à Nancy par Blaise Andrea. Imp^{r} de son Altesse *sur l'original de l'Impression faict des l'année* 1563. On remarquera que dans cette réimpression, postérieure d'environ quarante ans, Blaise Andrea ne rappelle pas le lieu où l'original a été imprimé, mais il indique la date. Il n'en fallait pas plus, avec le mot *Nancy* dans la souscription qu'on vient de lire, pour donner lieu à une citation inexacte.

Lorraine lui venir en aide par une subvention annuelle, outre les frais de déménagement pour lesquels Hiérosme reçoit une somme une fois payée. Mais cet établissement fut de courte durée; et n'existait plus en 1567 : car on ne voit pas que le titulaire ait cette année là touché sa pension, et les termes dans lesquels est relaté le paiement fait aux héritiers de Nicolas Hiérosme, *de son vivant imprimeur à Saint-Nicolas*, semblent même indiquer qu'une partie de son matériel d'imprimerie était resté dans cette dernière ville.

Le cahier d'ordonnances monétaires imprimé en 1566 (1) est jusqu'à présent le seul produit connu des presses de Nicolas Hiérosme établies à Nancy. Cependant on lit, page 43 de la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet, que « Jean d'Auxy, d'Aucy ou d'Aulcy, cordelier et con-
» fesseur des ducs François Ier et Charles III, a écrit
» l'ABRÉGÉ ou Epitome des vies et gestes des ducs de
» Lorraine, à commencer à Lother, neveu de Jules
» César, jusqu'au présent régnant, avec aucuns dues de
» Mosellane, Ardenne, Bouillon et Comtes de Vaudé-
» mont, successeurs en ladite ligne, *imprimé à Nancy en*
» *1566.* »

Or voici ce que je trouve, au sujet de Jean d'Aulcy et de son livre, dans les comptes du trésor des chartes de Nancy.

---

(1) Ces ordonnances sont datées du 18 novembre 1566.

1° 1552—53. « A frère Jean d'Aucy, religieux de » l'ordre Saint-François à Nancy, la somme de treize » escus d'or au soleil, valant quarante-cinq francs six » gros, monnoye de Lorraine, à luy ordonnée par Mon» seigneur de Vaudémont, pour employer à l'achapt » de ce qui luy est nécessaire pour le parachèvement » d'un livre qu'il faict de la Généalogie des ducz de Lor» raine (1). »

2° 1555—56. « A frère Jehan d'Aucy, la somme de » cent francs, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Mgr » de Vaudémont luy octroyer pour faire un veaige vers » Mgr le duc (2), tant en allant, séjournant que retour» nant. Mandement donné à Nomeny, le 24 novembre » 1556 (3). »

3° 1556—57. « A frère Jehan d'Aucy, religieux du » convent de Nancy, la somme de deux cents francs, » qu'il a pleu à mondit Seigneur de Vaudémont luy » donner, pour la fasson des livres qu'il a faict faire, » contenans les Histoires de Lorraine, et pour les des» pens qu'il a soutenuz en portant iceulx à la Royne de » France. Mandement donné à Nancy, le 24 novembre » 1557 (4). »

---

(1) Compte du trésorier général Quiriace Fournier, fol Cxv.

(2) Le jeune duc Charles IV étant alors à la cour de France, Nicolas de Vaudémont gouvernait la Lorraine avec le titre de régent.

(3) Compte de 1555-56, fol. Cxiiij.

(4) 23e compte de Quiriace Fournier, fol. vixxviij.

4° 1565—66. « A frère Jean d'Aucy, religieux du con-
» vent des Cordeliers à Nancy, la somme de vingt escuz
» d'or au soleil, au prix de quatre francs pièce monnoye
» de Lorraine, qu'il a pleu à Monseigneur luy donner et
» octroyer ceste fois, de grace spécialle, pour aller aux
» bains à Plombières, pour *le recouvrement de sa santé*
» et pour l'ayder à supporter la despence qu'il y fera.
» Par mandement (du duc Charles III) donné à Nancy,
» le 6 mai 1566. (1) »

De tout cela, il résulte que Jean d'Aulcy n'avait pas achevé en 1553 sa *Généalogie des ducs de Lorraine*, ouvrage qui, selon toutes les probabilités, ne fait qu'un avec ses *Histoires de Lorraine;* que vers la fin de 1556, ou dans les premiers mois de 1557, il a fait le voyage de Paris où il a présenté son œuvre à la reine Catherine de Médicis; que la libéralité ducale a payé la *façon* du livre, c'est-à-dire, le travail du calligraphe et celui du peintre qui a dessiné et enluminé les blasons; et qu'en l'année 1566 qui est celle, où suivant dom Calmet, l'Epitome de Jean d'Aulcy a été livré à l'impression, ce religieux malade allait à Plombières chercher sa guérison. (2) Assurément ces derniers faits ne sont pas exclusifs l'un de l'autre; mais je voudrais être sûr que l'auteur de la Bibliothèque lorraine a vu lui-même une *copie imprimée* de l'Epitome, et qu'il ne s'en est pas rapporté,

(1) Compte de 1565-66, fol. ixCxxxvij.

(2) L'époque de la mort de Jean d'Aulcy est inconnue.

quant au fait de l'impression, au dire de l'un des nombreux correspondants qui lui ont fourni des notices et des extraits, et qui maintes fois l'ont induit en erreur. Mais, cette copie imprimée, on peut même croire qu'il ne l'a pas vue : car dans les citations assez fréquentes de Jean d'Aulcy, au bas des colonnes de l'Histoire de Lorraine, il ne relate pas la page où il a puisé, tandis qu'on lui voit toujours prendre ce soin quand il cite un imprimé, et il est remarquable qu'une de ses citations (1) porte *Jean d'Aulcy, Hist. Ms. de Lorraine* (2).

Admettons un instant comme exacte l'assertion de dom Calmet. Eh bien, en 1566, si l'Epitome a été imprimé à Nancy, il n'a pu l'être que par Hiérosme, le premier et alors le seul typographe établi dans cette ville ; par Hiérosme bien pauvrement outillé pour mettre en lumière un ouvrage dont la matière ne devait pas remplir moins d'un in-4° de grosseur ordinaire. Puis comment expliquer le grand nombre de copies manuscrites qui en ont été faites, et qui datent de la deuxième moitié du XVIe siècle et des premières années du XVIIe, alors que les exemplaires de l'imprimé devaient encore être nombreux, et qu'ils coûtaient moins cher que l'œuvre d'un copiste ? L'édition aurait-elle été supprimée par ordre

---

(1) Hist. de Lorr. Edition de 1728, T. 2, Col. 522.

(2) Compte de Nicolas de Laruelle, remplissant les fonctions de trésorier et receveur général, fol. verso IIcXIX.

supérieur ? Mais on en saurait quelque chose : des faits de ce genre ont toujours et conservent longtemps un certain retentissement.

Je crois pouvoir ajouter qu'aucun bibliographe, aucun catalogue de livres, ne mentionne cette prétendue édition de 1566, ni une édition quelconque de l'Epitome de Jean d'Aulcy, et qu'ayant questionné à ce sujet bon nombre de bibliophiles lorrains, leur réponse unanime m'a confirmé dans l'opinion, qu'il n'existe de ce livre que des copies manuscrites.

En 1572 paraît Jean Janson. La mention qui le concerne a quelque chose de remarquable.

» A Jean Janson, demeurant à Nancy, imprimeur juré
» de Mgr, la somme de soixante francs, monnoye de
» Lorraine, auquel estat il a pleu à la grace de mondit
» Seigneur de l'establir et retenir pour l'utilité et bien
» publicque, aux charges toute fois portées ez lettres de
» promotion pour ce faictes, données à Nancy le premier
» janvier 1571 (vieux style) avant Pasques. Et à tels et
» pareils gages de soixante francs à lui ordonnez par
» chacun an, payables au terme de Noël. »

Voilà bien un imprimeur gagé par l'autorité ducale et établi à Nancy, non pas sur sa requête et supplication, comme Nicolas Hiérosme, mais d'office *pour l'utilité et bien public :* ce qui, dans le langage officiel du XVIe siècle, voulait probablement dire que le Gouvernement avait trouvé commode d'avoir sous la main, pour la publication de ses actes, des presses et un imprimeur qui les

fit mouvoir. Le titre qui lui est donné est celui *d'imprimeur juré de Mgr*. Du reste pas un mot du matériel de son industrie, et rien n'indique s'il en avait la propriété, ou si ce matériel lui était fourni par l'Etat; tandis qu'on a vu Hiérosme autorisé et indemnisé pour le transport de ses presses de Saint-Nicolas-de-Port, où il exerçait depuis quelques années la profession d'imprimeur, à Nancy, siége du Gouvernement. En tous cas, il faut le dire, si l'établissement d'une imprimerie ducale se manifeste par des indices de quelque signification, c'est à l'époque où je suis parvenu. On verra plus loin quelles étaient ses conditions d'existence.

C'est dans l'année même de son établissement, en 1572, que Jean Janson, imprima le petit recueil de Gilles Corrozet qui, dans son édition comme dans celle de Paris, 1571, est intitulé le Parnasse des poètes françois modernes (1). C'est peut-être le premier produit de ses presses, son coup d'essai; c'est en tout cas la première publication littéraire de l'imprimerie nanceyenne. Il est regrettable que l'exécution typographique ne réponde pas au mérite d'un recueil de poésies françaises dont le choix est garanti par le nom de Gilles Corrozet.

Une note dont l'origine échappe à ma mémoire mentionne comme imprimée *à Nancy, par J. Janson,* 1573,

---

(1) *A Nancy par I. Ienson*... 1572. Pet. in-8. V. Recherches, p. 178.

in-12, une édition revue et corrigée par C. de la Motte, des Dialogues de Jean-Louis Vives, traduits par Gilles de Housseville (1).

En 1574, on voit Jean Janson recevoir une somme de 112 francs pour l'impression de « certains édictz cy » devant publiés aux bailliages des pays de Mgr. » (2) Au commencement de 1573 il était décédé : témoin cette mention (3) : « Par mandement donné à Nancy, le 21 » mars 1573, est délivrée à la vefve de feu Jean Janson, » imprimeur de Monseigneur, la somme de soixante » francs, monnoye de Lorraine, qu'il a pleu à Mgr. luy » octroyer en don, de grace especialle, pour Dieu et » aumosne. »

A partir de 1574, les frais d'impression portés aux comptes des receveurs et trésoriers généraux de Lorraine se montrent de plus en plus fréquents. Une mention spéciale, sous la rubrique de *parties d'imprimeurs et de libraires*, est généralement réservée, vers la fin de chaque compte, aux dépenses de ce genre. Bon nombre d'édits et ordonnances s'y trouvent rappelés ; mais, à l'époque où je suis parvenu dans ces recherches, l'im-

---

(1) Il existe, à 7 ou 8 lieues de Nancy, un village du nom de Housséville.

(2) 1573-74. 2e compte de Didier Bourgeois, trésorier et receveur général.

(3) 1575-76. 4e compte de Didier Bourgeois, fol. IIclv.

portance bibliographique de ces publications officielles va diminuant chaque année, et je n'en citerai plus que de loin en loin. Car voici venir les livres, monuments typographiques bien autrement intéressants, à l'aide desquels je pourrai désormais jalonner ma route (1).

---

(1) Ne prévoyant pas que j'aie à revenir souvent sur les mentions contenues aux registres du trésor des chartes de Nancy, je crois devoir en relever ici quelques-unes, parmi celles qui témoignent des encouragements que les sciences, les arts et les lettres reçurent en Lorraine, sous le règne de Charles III.

1560-61. « A Pierre Woeiriot, dit de Bouzey, 100 francs pour subvenir et fournir aux frais à faire mettre en lumière les histoires de la sainte Bible. » — Il s'agit ici, selon toutes les probabilités, d'une suite, presque introuvable aujourd'hui, de figures de la Bible dont M. Robert Dumesnil a décrit dix-huit pièces au tome VII, p. 52-56 du Peintre-graveur français.

« A Annez Föes, docteur en médecine demeurant à Metz, 50 escuz d'or soleil, pour ses peines d'une composition qu'il a dédiée à Mgr. » —Il s'agit du premier ouvrage de Föes, intitulé : Hyppocratis Liber secundus de morbis vulgaribus... commentariis et latinitate donatus. *Basileæ* 1560. In-8.

1564. 400 francs en mai et autant en août « pour subvenir à la despense de Me Gérard Mercator, cosmographe, auquel auroit esté commandé circuire tous les pays de nostre Souverain Seigneur pour en faire une carte et description. » — Il n'existait alors d'autre carte du duché de Lorraine que celle qui avait été dressée par les ordres de René II, et qui, après la mort de ce prince, avait

A Jean Janson succéda Jeanne Petit, sa veuve, que les registres du trésor des chartes mentionnent, en 1576, pour l'impression de plusieurs édits, et, en 1579, pour une gratification de deux cents francs que le duc lui accorde. La même année, on lui paie l'impression « de six-» vingt exemplaires de l'Erection et création des quatre » foires franches de Pont-à-Mousson, et des Editz per-» pétuelz du milliaire (1), et du jauljaige des grains.» Il est à remarquer que Jeanne Petit n'est qualifiée nulle part d'imprimeur, mais de *vefve de feu Jean Janson, luy vivant imprimeur de Mgr le duc*. Elle gérait l'établissement typographique de son mari ; mais elle n'en était pas devenue titulaire après lui.

---

paru dans l'édition de Ptolémée, donnée à Strasbourg par J. Schott, en 1513. V. Recherches, p. 83, note.

A Barthélemy Mercator, cosmographe, 120 francs, tant pour fournir aux frais qu'il luy conviendra faire au parachevement de ladite carte, que pour son retour es pays de Juliers, lieu de sa résidence.

(1) L'ordonnance ducale portant changement du commencement de l'année est du 15 novembre 1579. On sait que le premier mars était, chez les latins, le premier jour de l'année. Mais cette fixation ne fut rien moins qu'invariable ; et, pour ne parler que des habitants de la Lorraine, on lit, dans l'ordonnance dont il s'agit, que les uns faisaient commencer l'année à l'Annonciation (25 mars), les autres à Pâques, et la plupart à Noël, de sorte « qu'ez dattes » des actes judiciaires, instructions et lettres tant publiques que » particulières et privées, il n'y a rien de certain arresté. »

En 1580, Jeanne Petit reçoit encore « la somme de » six-vingt francs que son Altesse luy a octroyés en don, » pour subvenir au paiement et charrois des caractéres » qu'elle a fait venir de Lion, pour servir à son imprime- » rie (1). » Ainsi le matériel de cette imprimerie n'appartenait pas au duc ; mais à Jeanne Petit, ou plutôt à la succession de son mari dont on verra bientôt le représentant. Les impressions par ordre du Gouvernement lui étaient payées comme à Jean Janson, comme à Nicolas Hiérosme. Mais ce n'était pas assez pour soutenir son établissement; le trésor ducal y ajoutait par des subventions, et il a dû en être ainsi, tant que les labeurs particuliers ont manqué au typographe officiel. Telles étaient, je crois, les conditions d'existence de cette imprimerie ducale dont parle M. Teissier (2), d'aprés le P. Barre, et que dirigeait, suivant lui, Dominique Faber, pére du célébre imprimeur messin Abraham Faber et ayeul du maréchal de Fabert.

Voilà donc l'imprimerie que gérait Jeanne Petit, pourvue par la libéralité de Charles III de caractéres neufs, achetés dans une ville célèbre au XVI[e] siécle par sa typographie rivale de la typographie parisienne, et provenant sans doute des fonderies qu'elle possédait. Il

---

(1) 1580. Compte de Didier Bourgeois, fol. II[c]lxx.

(2) Essai philologique sur les commencements de l'imprimerie à Metz, p. 46.

n'est pas sans intérêt de savoir quel en fut, sinon le premier, au moins un des premiers emplois. On va le voir par le rapprochement de deux dates : celle du mandement du paiement qui est du 28 février 1580, c'est-à-dire 1581, et celle du livre que je vais décrire.

L'HISTOIRE TRAGIQVE DE LA PUCELLE DE DOM-REMY, aultrement d'Orléans. Nouuellement departie par Actes, & représentée par Personnages. *A Nancy, Par la vefue Iean Ianson pour son filz Imprimeur de son Altesse.* 1581. In-4° de 56 feuillets. Le titre est décoré d'une vignette en médaillon où figurent, entourés de la légende *Dvm svperem victrix*, le Temps et la Vérité qui à peine sortie de son puits, avec l'assistance du vieillard ailé, embouche la trompette (1). Signat. A 2 — O 2. Chiffres 1 — 46. Les huit premiers feuillets ne sont pas chiffrés ;

---

(1) Cette vignette se retrouve au titre de la Profession catholique et des Treize catécheses de Jean Haren, publiées dix-huit ans après par Blaise Andrea : ce qui paraît indiquer la transmission à ce typographe du matériel de l'imprimerie de Jean Janson II. Elle existe aussi sur un volume in-8° imprimé à Metz, en 1564, par Jean d'Arras et Odinet Basset, qui a pour titre : Ordonnances concernant le règlement de la poursuite des Censes, Layes à Censes, Rentes foncières, droitures et debtes, en la Ville de Metz et au Pays Messin. Mais, au lieu d'une légende latine, la gravure est accotée des deux vers suivants :

La Vérité, prise au creux de la roche,
Au milieu sonne et du sommet s'approche.

ils contiennent le titre, la dédicace au comte de Salm (Jean), maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy et seigneur, entre autres lieux, de Dom-Remy-la-Pucelle, un sonnet, des vers latins, les *personnages des actes* et *l'avant jeu.* Il en est de même des deux derniers où se trouve l'errata, suivi de quelques vers latins en l'honneur de la tragédie. Cet errata finit par des excuses au lecteur, et par la promesse que l'imprimeur, « qui a faict » seulement l'essai et l'espreuve de son art et labeur, » fera mieux en aultres œuvres que M. Barnet luy veult » mettre en main. » Le recto du 46e feuillet, dernier du texte, porte au bas cette souscription : *Acheuée d'Imprimer le dernier Iour du mois de Iuin.* 1581. et le verso, un sonnet de C. Vallée *A Monsieur Barnet, Cons. & Secretaire ord. de l'Altesse* (sic) *de Monseigneur...*

Le volume est imprimé en caractères romains bien formés et évidemment neufs. Le papier est beau et d'une bonne pâte. Mais à côté de ces éléments constitutifs d'un beau livre, au point de vue typographique, on y remarque une imposition de pages qui n'est pas toujours régulière; les coquilles y sont en grand nombre, et on peut regretter que l'impression ne se détache pas du papier en lettres plus noires et plus brillantes. Somme toute, il y avait de quoi produire un bel in-4°; mais l'inhabileté de l'imprimeur n'a su faire qu'un livre très-médiocre, surtout si on le compare à ceux qui sortaient, à la même époque et longtemps auparavant, des ateliers typographiques de Paris et de Lyon.

On sait qu'en 1580, un jésuite français, Fronton du Duc, alors professeur à l'Université de Pont-à-Mousson (1), fit représenter par ses élèves, devant le duc Charles III, une pièce de théâtre dont le sujet était la pucelle Jeanne Darc délivrant le royaume de France de la domination des Anglais (2). C'est identiquement, selon toutes les probabilités, l'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy qu'on vient de voir publiée l'année suivante par les presses nancéiennes de la v° Jean Janson. Toutefois le nom du P. Fronton n'y paraît pas, et l'on peut hardiment induire, du sonnet adressé par C. Vallée au conseiller Barnet, que celui-ci y a mis la main en la faisant imprimer.

---

(1) L'Université de Pont-à-Mousson, fondée par le cardinal Charles de Lorraine, au commencement de 1572, avait pour professeurs, outre Fronton du Duc que ses éditions des Saints Pères ont mis au premier rang des philologues, deux jurisconsultes éminents : Guillaume Barclay et Grégoire de Toulouse. La médecine y fût professée, dès 1602, par le grand Charles le Pois, comme l'appelle Boerrhave ; les humanités par le Père Abram. On peut encore citer, parmi les savants en différents genres qui y furent chargés de l'enseignement, Jean Barclay, les deux Guinet, le dernier surtout et Pierre Charpentier. Cette université comptait, en 1604, quinze cents élèves, et près de deux mille en 1608. Tout cela n'empêche pas M. Arthur Dinaux (Bulletin du bibliophile, 6° série, p. 1046) de l'appeler *la plus méchante université de l'Europe.*

(2) V. Recherches, p. 180.

Ja desja le François, seul, se traçoit l'honneur
Au discours qu'il a faict de cette belle histoire
Digne d'être enserrée au sein de la mémoire,
Pour son Roy délivré de l'Angloise fureur.
Mais mon Barnet sachant d'où venoit ce bonheur,
Jaloux qu'un estranger seul emportast la gloire,
A mis la main à l'œuvre et par effect notoire
L'A trop mieulx agencé que son premier autheur.
Tu en seras certain, Lecteur, se tu prens peine
De veoir ce beau subject, honneur de la Lorraine,
Et l'ornement qu'il a de bien gentille grace.
Sy que tu concluras que ce sien grand labeur,
Favorisé des Sœurs d'une vive couleur
A esclairci l'obscur qui estoit sur sa face.

J'espère et crains.

Quelle est dans l'Histoire tragique de Jeanne Darc la part de l'auteur *François,* quelle est celle de l'éditeur Lorrain (1)? C'est ce que je ne me charge pas de déter-

(1) Barnet est du nombre des notabilités lorraines dont le burin du célèbre Woeiriot nous a conservé les traits. Son portrait, inconnu à M. Robert Dumesnil, à qui on doit le catalogue le plus complet de l'œuvre de P. Woeiriot, se trouve dans la collection lorraine de M. Noël, déjà si riche d'autres raretés. Buste vu des trois quarts, sur un socle et dans un ovale. Il est tourné vers la gauche; la tête est nue. Autour de l'ovale on lit, en italique : Joanni Barneto Pulligniensi Illustriss[i] ac Potentiss[i] Cal Lota, Bar Gueldr

miner. Toujours est-il qu'on peut tenir pour certain que le travail de ce dernier n'est pas une simple mise au net, une révision ; Barnet a fait plus, il a remanié l'œuvre, tombée, dit-il, entre ses mains, sans qu'il en connaisse l'auteur (1).

Je m'arrête un moment à la dédicace, pour la reproduire dans ses traits les plus saillants. Elle est adressée, comme on vient de le voir, à Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine.

« Monseigneur, vous excuserez, s'il vous plait, l'une » de voz très-humbles subjectes de vostre bourg de Dom- » Remy sur Meuse, si de si long-temps qu'elle est partie » de votre Seigneurie et obéyssance pour faire un si » heureux et remarquable voiage qu'elle a fait et toutes- » fois enfin périlleux pour elle, elle ne seroit plustot » venue vous recongnoistre pour son naturel Seigneur » et vous faire l'humble obéissance qu'elle vous doibt.

Ducis a Consiliis et secretis suo chariss° P. W. B. (réunis dans le monogramme ordinaire de l'artiste) Bouzeus ‡ sculpebat, Ætatis suæ 44 ; et sur le socle, en capitales romaines : SVSCIPE SERVVM TVVM IN BONVM P. S. CXIX. Au pied du socle : 1576. Hauteur de l'ovale à partir du trait : 133 millim. Largeur : 98 millim.

(1) Ceci est peu probable : la pièce ayant été représentée, l'année précédente, au collége de Pont-à-Mousson, devant le duc Charles III et sa cour, et le père Fronton ayant reçu à cette occasion des marques de la munificence ducale.

» C'est Jeanne d'Arc, vulgairement appelée la Pucelle
» de Dom-Remy, aultrement d'Orléans.............
» Or, Monseigneur, ceste pauvre fille, comme ressus-
» citée et appellante du tort qu'elle auroît recu... se
» reffugie à vous comme Seigneur naturel et direct de
» son chef, pour..... que son innocence, laquelle a
» été prouvée par tant de si belles justifications,.....
» paroisse par tout, singulièrement en son Pays natal,
» auquel avec la Seigneurie... vous y avez l'auctorité
» de belles, grandes et honnorables qualités, tant de
» grand Maréchal et Gouverneur de la Capitale qu'au-
» trement...
» Ceste vostre subjecte..... m'a voulu choisir comme
» très-humble et très-affectioné serviteur de vostre
» maison, pour vous la présenter en ceste forme tragique
» qui m'est tumbée en main, sans que je congnoisse
» l'aucteur. Pour le moings j'ay pris la hardiesse et la
» peine de la reveoir et tasché qu'elle soit mise en
» lumière... »

Ainsi Jean de Salm avait, en 1581, la seigneurie de Dom-Remy. C'était un descendant de Jean, comte de Salm, maréchal du Barrois en 1530, du Barrois qui, comme on sait, se composait du bailliage de Bar et du Bassigny mouvant, possédés par les ducs de Bar sous la suzeraineté du roi de France; du bailliage de Saint-Mihiel et des sénéchaussées de La Mothe et de Bourmont, ou Bassigny non-mouvant, lesquels appartenaient à ces mêmes princes en toute souveraineté. Une partie

du village de Dom-Remy dépendait de la prévoté de Gondrecourt, l'une des quatre du Bassigny mouvant (1). C'est bien de cette partie, et non de celle qui était comprise dans le Bassigny Français ou Champenois dont Chaumont était la capitale, que la maison de Salm avait la seigneurie. Car on voit en 1504 Henry, comte de Salm, reconnaître qu'il tient en fief du roi de Sicile (René II), à cause de son duché de Bar, *mesmement de son chastel et chastellenie de Gondrecourt*, tout ce qu'il a en seigneurie au lieu de Dom-Remy (2). Il est à remarquer aussi que, dans la dédicace de l'Histoire tragique de la Pucelle, Barnet fait dire à cette héroïne, qu'elle *reconnait Jean de Salm pour son naturel seigneur, étant sujette de son bourg de Dom-Remy, et lui doit humble obéissance*. En serait-il ainsi, si Jeanne

---

(1) V. Coutumes du Bassigny, au procès-verbal de la rédaction officielle de ces coutumes. On y voit comparaître, pour l'état de la noblesse, Jean comte de Salm, seigneur de Domp-Remy la Pucelle, par noble Jean Barnet, conseiller et secrétaire de Mgr., auditeur des comptes de Lorraine, son procureur fondé ; et, pour le tiers-état, les habitants de Domp-Remy, par Nas Noblesse fondé de procuration. — C'est en 1580 que les états s'assemblèrent pour la rédaction des coutumes du Bassigny, et le procureur fondé de Jean comte de Salm n'est autre que l'éditeur de l'Histoire tragique de la Pucelle de Dom Remy, publiée en 1581.

(2) V. Jeanne Darc est-elle Lorraine? par M. Henri Lepage. Mém. de l'Acad. de Stanislas, année 1852, p. 163.

Darc était née dans la partie de ce village qui était le siége d'une autre seigneurie? La supposition est inadmissible. Il faut qu'elle soit née dans la seigneurie des comtes de Salm, qu'elle soit née, je ne dirai pas lorraine, mais barrisienne (1). A la vérité, ce n'est pas dans la partie du duché de Bar que la réunion de ce pays à la Lorraine, par l'avénement de René d'Anjou, a transmise à nos ducs, franche de toute suzeraineté, telle qu'elle était auparavant; c'est dans celle pour laquelle les ducs de Bar, et après eux, les ducs de Lorraine devaient foi et hommage au roi de France.

Je conviens que s'il était établi que le comte de Salm était aussi seigneur de la partie champenoise du village de Dom-Remy, les termes de la dédicace que je viens de reproduire n'auraient plus la même portée. Mais c'est une preuve à faire, et jusques-là les présomptions sont du côté des écrivains qui revendiquent Jeanne Darc pour le Barrois.

En tout cas, la lecture de l'Histoire tragique montre, en plus d'un endroit, qu'à l'époque où cette pièce parut, un siècle et demi après la mort de la Pucelle, cette origine n'était pas en doute. Je pourrais citer maint passage fort significatif ; mais il me suffira de la première page de l'*avant-jeu* ou prologue.

---

(1) « Es marches du Barrois, là où nostre Lorraine
» Du royaume François aux terres est prochaine. »
(Avant-jeu de l'Histoire tragique.)

Messieurs, C'est à l'honneur du Pays de Lorraine,
Au fruict de la jeunesse, affin qu'elle s'aprenne
Aux artz et aux vertus, que ce peuple joyeux
Est venu pour ouyr, non des comiques jeux ;
Mais plustost, en poulsant une voix plus hardie,
L'on prétend vous monstrer, en une tragédie,
Un spectacle plus grave, ...

Or on n'a point choisy un argument estrange,
Sçachant que cil est fol, lequel ayant sa grange
Plaine de grains cueilliz, emprunte à son voisin,
Laissant pourrir chez soy son propre magasin.
On a trouvé chez nous suffisante matière,
Pour d'un poëme tel fournir la charge entière :
Prenant de ce Pays ceux les gestes desquelz
Sont dignes d'esgaler aux los des immortelz.
On a donques choisy les faicts d'une Pucelle
Qu'en France, plus souvent d'Orléans on appelle :
De Dom-Remy plustost nous la dirons icy:
(Aux terres de Lorraine elle naquist aussy).
Dom-Remy qui, beau bourg, est assis sur la Meuse,
De l'illustre maison ancienne et fameuse
De Salm, consanguine à celle des grands Roys
De France et des grands Ducz de Lorraine et Barrois.
Affin qu'on oye ceux qui ont osé escrire
Dentelant son honneur et d'icelle mesdire
Contre la vérité : non ce n'est de ce temps,
Que l'estat des François, Lorraine, tu deffendz.

Je ne pousserai pas plus loin cette digression, quoique elle ne soit pas sans intérêt, aujourd'hui que l'origine de Jeanne Darc est vivement controversée, et j'ai hâte de revenir au point de vue bibliographique et littéraire du livre que je viens de décrire.

L'auteur anonyme de la Bibliothèque du théâtre françois donne une analyse exacte, mais fort sèche, de l'Histoire tragique de la Pucelle (1). Il n'en cite pas un seul vers. Deux notices (2), dont la mémoire est encore récente, font connaître avec plus de particularités cette pièce du théâtre lorrain sur laquelle elles donnent une appréciation littéraire. J'entreprends à mon tour d'en rendre compte, en suivant l'auteur tragique de plus près encore que l'ont fait mes devanciers; mais ce ne sera pas sans leur faire quelques emprunts, sans citer quelques-uns des passages qui leur ont paru dignes d'attention.

Le drame est divisé en cinq actes. Les personnages

---

(1) T. Ier, p. 236 et suivantes.

(2) L'une de ces notices, par M. de Haldat, fait partie des Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1847; il en existe des exemplaires tirés à part. L'autre, qui est de M. Aug. Digot, se trouve dans l'*Espérance, courrier de Nancy*, 9 et 12 janvier 1847. Il est regrettable que cette dernière n'ait reçu, faute de tirage à part, qu'une publicité restreinte et éphémère, telle que peut la donner un journal de province, une feuille quotidienne.

sont au nombre de vingt-sept, outre le chœur *des enfants et filles de France;* mais, à l'exception de l'archange saint Michel et de la Pucelle, ceux des trois premiers actes ne reparaissent plus dans les deux derniers. A la fin de chaque acte, le chœur chante une strophe, une antistrophe, puis une épode que la musique accompagne. Son rôle est celui des chœurs de l'antiquité. Il complète l'exposition quand celle-ci laisse à désirer, il plaint, il prie, il exprime les sentiments que le spectateur doit éprouver. La tragédie est en vers alexandrins; les morceaux que chante le chœur, strophe, antistrophe et épode, sont au contraire composés de vers de sept ou de huit syllabes. Le premier acte n'a que trois scènes. La première est consacrée à l'exposition. C'est un long monologue de Louis de Bourbon, comte de Clermont, qui déplore les malheurs de la France envahie et opprimée par les Anglais, et demande vengeance au ciel contre

.... ces sales baleines,
....ces veaux marins qui leurs humides plaines
Délaissent pour venir s'enrichir de noz biens,
Oster à noz enfans pour donner à leurs chiens
Les fruicts de notre terre, affin qu'en dur servage
Les François, non ja francz, achevent leur poure aage;
Et qu'en fin ce pays en la mesme façon
Soit peuplé du venin de ce peuple Saxon,
Comme jadis leur isle en voleurs ilz saisirent
Sur les poures Bretons qui en France s'enfuyrent:
....

La seconde scène est au village de Dom-Remy. Elle commence par un monologue où Jeanne exprime sa perplexité. Une voix secrète lui a révélé sa mission ; mais elle s'interroge encore :

Mais quoy! hé! quelle suis-je et quel est mon pouvoir?
Quelle addresse est en moy? quel conseil? quel sçavoir?
Pour aller à ung Roy qui commande à la France,
Luy dire que de moy viendra la délivrance
De ses pays saisis, et qu'il ne vaincra pas
Les Anglois, que par l'heur de mes braves combats.
....

Elle demande à Dieu de l'éclairer. Saint Michel apparaît, lui reproche l'endurcissement de son cœur à la voix qui l'avertit de la volonté du Très-Haut ; il la rassure, lève tous ses doutes et lui donne des instructions. Va, dit-il,

Pars d'ici tout court
Et t'adresse premier au sieur de Baudricourt,
Et qu'habillée en homme au Roy tost il t'envoye
Te donnant deux archers pour escorte en ta voye.

LA PUCELLE.

Or donc que Dieu soit creu;.............
....
Mais qu'est-ce que je sens depuis m'estre levée?
Je sens, ne sçay comment, ma poitrine eslevée

D'un courage plus grand ; qu'une roideur s'espend
Par tous mes foibles os, et mon cœur, qui s'estend,
Fait place à plus grand'force et ja, toute marrie
D'avoir tant arresté, je me sens plus hardie.
Dieu ! Quoy ? J'entends déjà les soldats frémissans ;
Il me semble que j'oy les chevaulx hannyssants
Et le son esclatant des Francoyses trompettes,
....

Dans la troisième scène, Jeanne est à Bourges, où son arrivée est annoncée au roy par le Comte de Clermont :

De Lorraine est venue une fille qui ose
Dire qu'elle a esté, vers vostre Majesté,
Envoyée par cil à qui le ciel vouté
Et tout le monde sert, qui est le Roy des Princes.
....
Elle est vestue en homme et semble estre d'honneur,
Envoyée de Dieu !

s'écrie Charles VII :

Commandés qu'elle vienne
Quelque habit qu'elle porte, affin que ja n'advienne
Que pas ung, soy disant d'un tel Maistre envoyé,
Ne se voye par nous receu et festoyé.
Essayons si elle a divinement congnue
La personne à laquelle on dresse sa venue.
Mon cousin, séez vous ici au lieu de moy,
Et à elles parlés, feignant estre le Roy.

Jeanne ne se trompe pas; en entrant elle a reconnu le roi.

C'est vous, Sire, c'est vous que je cherche et non luy :

en montrant le comte de Clermont,

En vain tascherait-on faire broncher celuy
A qui Dieu tient la bride..........

Puis, s'approchant du roi, elle lui donne des preuves de sa mission par la révélation d'un secret que lui seul peut connaître.

Au moment où s'ouvre le deuxième acte, le conseil est assemblé. Il s'agit de savoir si l'on doit créance à la mission divine que s'attribue la jeune fille lorraine. Le duc d'Alençon, l'évêque de Chartres et un docteur en théologie sont de cet avis; le sieur de Traisnes, chancelier de France, émet une opinion contraire. Le roi termine le débat :

Tout ce qui vient de Dieu ne peut estre inutile
..................Il semble que j'entends
Une voix dans mon cœur qui dit que trop j'attens,
Que contre l'esguillon je regimbe et rebelle,
Repoussant le secours d'une main non mortelle.
....
Sus doncques maintenant, Chambellan, qu'on m'appelle
Avec les Mareschaulx ceste chaste pucelle.

Une troupe de dix-huit cents hommes est mise sous les ordres de Jeanne, qui demande et obtient d'être en-

voyée d'abord au secours de la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. Pour glaive, elle a voulu avoir et le roi lui a donné

Une épée qui est au moustier de Fierbois
En laquelle cinq fois est engravé le signe
De la croiz salutaire.............

Voilà pour la seconde scène du deuxième acte. Celle qui suit est remplie par une allocution de la Pucelle à ses soldats, dont elle excite le courage et qu'en même temps elle moralise. Ils ne doivent pas avoir honte d'obéir à une femme, quand cette femme est envoyée de Dieu : car ce n'est pas elle, mais Dieu qui les conduit.

Doncques souvenez-vous,

poursuit-elle,

sous quel chef vous marchés
Gardez de l'irriter par vos sales péchez,
. . . .
Fuyez en vos propos la blasphémante voix
De ceulx qui son Sainct Nom déchirent tant de fois.
. . . .
Chassez loing d'avec vous ces compagnes lubriques
Et pestes de voz corps, ces garses impudiques.
Il n'y a mal si grand qui rende plus mattez
Les hommes que l'amour des sales voluptez.
. . . .
Ne veuillez point porter aux païsans dommages

Vous pouvant contenter de l'argent de voz gages ;
Affin que ceulx par (pour) qui le harnois vous chargés
Ne se voyent par vous les premiers oultragés.

A son arrivée devant Orléans, la Pucelle se concerte avec les maréchaux de Boussac et de Rays et l'amiral de France. Toutes les dispositions sont faites pour attaquer les Anglais et pour introduire un convoi dans la ville dont les défenseurs échangent, en attendant, des défis et des injures avec les assiégeants.

Ils attendent, je crois,

dit le capitaine anglais Talbot,

une folle sorcière
Qu'on dit estre à Chinon : ceste habile guerrière
Qui fait du capitaine.

A quoi répond un soldat d'Orléans :

Alors de sa venue
Garde toy bien Anglais qu'on te coupe la queue.

Le reste à l'avenant (1).

(1) Il n'est pas rare de rencontrer, dans Shakespear, des scènes de ce genre qui, en suspendant l'action, reposent l'attention des spectateurs et amusent la plèbe par des facéties grossières. Ce n'est pas, au reste, et M. Digot le fait observer dans sa notice sur l'Histoire tragique de la Pucelle, la seule ressemblance entre cette

Au troisième acte, le siége d'Orléans est levé; les villes de Troyes, de Châlons et de Reims ont fait leur soumission, et la Pucelle a rempli la promesse qu'elle a faite au roi de le faire sacrer dans cette dernière ville. Maintenant elle poursuit en Picardie le cours de ses succès. Charles remercie le ciel dans un long monologue où tous ces faits sont retracés. Alors paraît René d'Anjou, duc de Lorraine (1). Fidèle allié du roi de France, animé, dit-il, des sentiments d'affection qui doivent unir à jamais contre l'étranger les maisons de France et de Lorraine, la guerre qu'il vient de soutenir contre l'ennemi commun l'a retenu en Champagne, où, à la tête de 4,000 hommes, et secondé par le sire de Barbazan,

---

pièce et les drames dont le célèbre poète anglais a emprunté les sujets à l'histoire de son pays ; à part, toutefois, que plusieurs de ces drames sont des chefs-d'œuvre et que les préventions du patriotisme le plus outrecuidant n'iront jamais jusqu'à qualifier ainsi notre pièce lorraine.

(1) Le titre de duc de Lorraine, donné à René d'Anjou, est ici un anachronisme. Ce prince n'était encore que duc de Bar : car Charles II, duc de Lorraine, dont il est le successeur, ne mourut qu'en janvier 1431. Il y a plus : c'est qu'en 1429, ce dernier n'avait pas encore cessé d'être l'allié du duc de Bourgogne, circonstance qui explique ce que, dans son interrogatoire, Jeanne Darc dit des enfants de Dom-Remy qui journellement allaient se battre avec ceux de Maxey, parce que ces derniers étaient du parti bourguignon. Maxey était un village du duché de Lorraine, tandis que

Qui assés renommé,
Chevalier sans reproche à bon droict est nommé,

il a taillé en pièces une armée de huit mille Anglais et Bourguignons, assiégé et pris le château de Chappes. Toulongeon, maréchal de Bourgogne, accouru pour défendre cette forteresse, a été mis en déroute;

Et des lasches fuyarz les trouppes poursuyvies
Rapportèrent aux leurs escrit dessus leur dos
Que le fer des Lorrains n'espargnoit point leurs os.
Sire, vous eussiés veu gaigner au pied vers Troyes
Tant d'escadrons volants de ces Angloises oyes
De ces canars de mer, et comme Toulongeon
Parmy les bois taillis imitait le plongeon.

L'entretien des deux princes roule ensuite sur l'espoir que la France sera bientôt purgée de la présence des Anglais : espoir fondé sur ce que, depuis la venue de la Pucelle, bien loin que

. . . . ces vipères marines,
Ces madrés Léopards qui soufflent des narines

Dom-Remy appartenait pour partie à la France et pour partie au duc de Bar, vassal du roi de France et son allié. Ainsi perd toute son importance l'argument qu'on voudrait tirer de là, pour en conclure que Jeanne était française. Née vers 1411, au duché de Bar, lorsque ce pays avait encore une nationalité distincte, elle est morte en mai 1431, quelques mois après la réunion du Barrois à la Lorraine.

aient pu gagner une parcelle de pays, on a vu pour la première fois

. . . . leurs troupes desconfies
Tourner le dos fuyart. . . . .

Heureuse est vostre terre, dit le roi :

De laquelle est sorty ung tel foudre de guerre.

Puis, Charles demandant à René si l'on a des nouvelles de cette héroïne, dont il n'entend plus parler depuis quelque temps, le duc répond :

J'ouys dernièrement du sieur de Commercy
Que le Duc Bourguignon estoit devant Choisy,
Et qu'il dressoit ses pas pour assiéger Compiègne;
Mais je ne pense pas qu'encores il la tienne.
La Pucelle est dedans, avec grande foison
De Capitaines vieux, oultre la garnison.

La Hire survient, apportant de l'armée la nouvelle d'autres succès. Les Bourguignons ont échoué devant Compiègne. Les défenseurs de cette ville ont fait plusieurs sorties ;

Et se portoient si bien en ces légers combats
Qu'ils sortoient comme allans pour prendre leurs esbats,
Laissant à leur retour leurs fosses et tranchées,
Des corps des ennemys piteusement jonchées.

Mais, ajoute-t-il,

. . . . .Perdu nous avons
Sire, de nostre camp la plus vaillante pièce.

Le Roi.

Ha ! j'attendois cela.

René.

Mais dis-nous donc, et qu'est-ce ?

La Hire.

Hélas ! c'est la Pucelle.

René.

Est-elle morte, ou non ?

La Hire.

Non pas, mais aultant vaut : car son brave renom
La fera tost périr.

Puis il ajoute que l'héroïne est tombée au pouvoir de l'ennemi dans une sortie, au siége de Compiégne.

Le Roy.

O traistres compaignons, ô parjuré Flavy !
. . . .
Car je croy que c'est faict de sa pauvrette vie
Qu'on la verra bien tost des bourreaux poursuivie.

A la fin de cet acte, une strophe et une antistrophe, chantées par le chœur, expliquent les paroles accusatrices du Roi contre le gouverneur de Compiégne et les chefs de la garnison.

Maintenant, traitresse envie,
Tu as faict que fut ravie

La Vierge par l'ennemy ;
Quand la saillie entreprise,
D'une ardeur virile esprise,
S'estant meslée parmy
Des ennemys les cohortes,
Tu luy fis fermer les portes
De la ville pour laquelle
Vaillante elle combattoit.
Mais ta malice cruelle
A son trespas la hastoit

. . . .

L'exercite tu renforces
De ton ennemy vainqueur,
Leur livrant ceste guerrière.

. . . .

Mais à ces gloires haultaines,
Ce néantmoins il sembloit
A ces braves Capitaines
Que leur gloire elle annulloit.

Au commencement du 4e acte, la Pucelle est dans les prisons de Rouen, attachée par une lourde chaîne. La rançon offerte pour sa délivrance a été refusée. Elle s'attend à la mort.

Mais, las !

dit-elle,

j'eschapperois à ung trop bon marché,

Si mon martyre estoit aussi tost despéché,
Qui au pis ne pourroit durer plus long qu'une heure.
Mais il fault qu'en prison, cent et cent foys, je meure.
Puis que reçoive mort, non comme ung dur torment,
Mais en don, comme estant des maulx l'allégement.
Encor serait-ce peu, ...
Si l'ame ne craingnoit ung bien plus grand danger
Qu'on pourroit à bon droict à la mort eschanger.
Ce sont les durs efforts de ceux qui sont mes gardes,
Desquelz les sales mains et les langues paillardes
Ne cessent mon honneur tousjours solliciter,
Et ma pudicité à forfaire inciter.
Hélas! Dieu, que je crains qu'après toutes amorces
Priant et promettant, ilz ne viennent aux forces.

Elle prie le Tout-Puissant de mettre fin à ses souffrances. Saint Michel lui apparait alors, la rassure, la reconforte. Elle mourra vierge, Dieu ne l'abandonnera pas ; mais il veut l'éprouver encore, il veut qu'après avoir triomphé des Anglais par sa valeur, elle en triomphe aussi par son martyre.

La seconde scène se passe entre le duc de Sommerset et le seigneur de Talbot. Sommerset voit déjà

presque toute la terre
Se courber sous le joug de la noble Angleterre,

car la France une fois abattue, il sera facile de soumettre les autres peuples :

. . . tous estonnés

dit-il,

ayant au cueur la craincte,
D'ung pasle tremblement la face toute peincte,
Aux oreilles l'effroy de nostre nom puissant,
Ilz viendront à nos ceps, leurs testes abbaissant.

Après une longue tirade où l'orgueil britannique se donne ample carrière, Sommerset se souvient tout à coup de la défaite des Anglais sous les murs d'Orléans, cette *ville à demy prise;* il s'irrite contre Jeanne, qui leur a infligé cette honte, et demande pourquoi on a conservé la vie

De cette orde Médée?
Pourquoy ne l'a-t-on pas massacrée si tost
Que par les poils traisnée, elle entra dans nostre ost?

TALBOT.

Ha, Monsieur, elle avoit merité plus grand peine
Que de passer le pas par une mort soudaine.
Il faut qu'elle demeure en maulx si longuement
Qu'elle nous a donné de craincte et de torment.

. . . .

SOMMERSET.

Mais pourquoy m'a mandé mon cousin de Bethfort,
Que veult que par justice elle reçoive mort?

TALBOT.

Il veult faire sa mort plus ignominieuse,

D'aultant plus qu'elle estoit naguères glorieuse.

. . . .

C'est pourquoy mesme il veult que tout premièrement
Ung Ecclésiastique en fasse jugement,
Lequel la censurant de ses marques meurtrières,
La livre entre les mains des forces séculières.
Ainsi on esteindra et son auctorité,
Et sa vie d'ung coup du torment mérité.

Talbot ne doute pas du succès. Il en est assuré par la vénalité des juges séculiers, à qui on montrera, s'il le faut, la pointe d'une épée; et, pour l'autre costé, dit-il, en parlant de la juridiction ecclésiastique,

Je tiens ja occupée
A mon commandement et l'âme et le caquet
D'ung certain, lequel a si grand'vogue au parquet
Qu'il peult tout par l'effort de sa langue affilée.

. . . .

SOMMERSET.

Le voilà tel qu'il fault, allez le donc instruire
Comme il pourra bien tost cette peste destruire;
Et n'y épargnez rien; par droict, ou sans raison,
Il fault nous délivrer d'ung si meschant poison.
Il me faict mal qu'encor vive cette charongne
Qui nous a tant causé de malheur et vergongne.

On voit paraître alors cet homme dont l'âme et le caquet sont vendus à Talbot. Le duc de Sommerset s'est

retiré à son approche, comme pour éviter tout contact avec lui. C'est Jean Destivet (1), promoteur ou procureur d'office dans la juridiction ecclésiastique à laquelle le procès est déféré ; c'est lui qui doit accuser Jeanne *par droict ou sans raison*. Il n'a que faire des instructions de Talbot ; il est tout prêt. Je me suis emparé, dit-il,

De tous moyens, lesquelz m'ont semblé convenables
A pouvoir inventer des crimes vray semblables
Je comprens en cinq poinctz mon accusation.
En premier lieu je metz la suspertition,
Et ses artz deffendus Nécromanie et Magie ;
En second lieu je mets le crime d'Hérésie,
Puis tous ces grands débats par elle suscités,
Dont à combattre sont les Princes incités ;
Après de ce qu'elle a, contre toute séance
Et l'honneur de son sexe, oultrée l'impudence
Osant prendre habit d'homme ; en cinquiesme lieu
Qu'elle se soit laissée adorer comme un Dieu.

Puis il étale à Talbot son savoir-faire :

Si les mots miellez des bouches éloquentes
Peurent onc assoupir les paupières veillantes
D'ung Juge refroigné ; si les doctes discours
Peurent de son courrous faire arrester le cours,

---

(1) Jean d'Estivet ou d'Etivet, chanoine de Beauvais et de Bayeux, procureur général du diocèse de Beauvais.

Et pallier l'estat d'une cause doubteuse ;
Et si ayant tracé une subtile ruse,
L'Homme qui est desja bien lurré en procès
Peut onc faire sembler exécrables excès
Des crimes bien légers : bref à sa fantaisie
Du Juge manier la volonté saisie,
Je me promets desja, et se le vous tiendray,
Qu'avant que soit long temps prinse je vous rendray
Par ses mesmes propos, sans difficulté grande,
Et condamnée à mort vostre gentille Urgande.

Malgré ces assurances, Talbot craint que le procés ne soit traîné en longueur ; mais il se rassure en voyant arriver les juges.

Le tribunal ecclésiastique est assemblé. L'Evêque de Beauvais, Pierre Cauchon, qui le préside ou plutôt qui dans la pièce le personnifie à lui tout seul, ouvre l'audience par ces paroles hypocrites :

Ce n'est pas seulement l'œuvre d'ung bon pasteur
D'estre de ses brebis fidèle protecteur ;
Mais fault que son bestail tellement il police
Que dedans et dehors en tout il le régisse,
Et le contregardant des maulx extérieurs,
Il extirpe de luy les plus intérieurs ;
Affin que la brebis, laquelle a quelque tare,
Loing d'avec le troupeau vistement il sépare
Plus tost qu'il ne soit tout par icelle infecté.

Puis il donne la parole à Jean Destivet. Le discours

que celui-ci prononce est l'amplification du programme qu'il a tout à l'heure exposé à Talbot. Ses cinq chefs d'accusation, développés en langage boursouflé, y aboutissent à cette conclusion que Jeanne a mérité la mort; car

. . . . jamais ny Médée,
Mélusine, ny Trace, Urgande, ny Circé
Ne pourroient par leurs arts les faicts avoir brassé
Qu'elle a ja mis à chef. Car comme Proserpine
Il semble que l'enfer, paisible, elle domine.
Celles là ont bien peu, rebarbotant leurs mots,
D'ung fleuve doux coulant faire arrester les flots,
Faire parler les morts, ou la Lune enchantée
Endormir d'ung létarge en sa coche argentée;
Ceste cy a osé, oultre passant les cieulx,
Dieu mesmes (1) attaquer d'ung front audacieux,
Disant que de son trosne elle estoit envoyée.

Finalement, c'est au juge séculier que Jeanne doit être livrée.

Ces conclusions prises, Cauchon interroge l'accusée.

J'ay souvent répondu,

dit-elle,

à telles questions

(1) Ici et en maint endroit, le lecteur a pu le remarquer, l'alexandrin n'a son compte de syllabes qu'au dépens de l'orthographe et de la grammaire.

Mais jamais vous n'oyez mes appellations ;
J'appelle le Pasteur de Rome pour refuge.
C'est luy seul que je veux estre mon juste juge :
Car vous ne pouvez pas selon droict me juger
Estant juge et partie, et vous voulans venger.

Après ce stigmate imprimé à ses juges, la Pucelle répond aux accusations portées contre elle, et c'est avec cette fermeté, cette dignité qui n'appartiennent qu'à l'innocence. Aussi le procureur fiscal, qui vient requérir à son tour, modifiant les conclusions de Jean Destivet, comme s'il craignait qu'elles ne fussent entièrement rejetées, se borne-t-il à demander qu'elle soit enfermée, pour le reste de sa vie, dans

Une noire prison,
Et qu'en pain de douleur et en eau de tristesse
L'horreur de ses péchés par larmes elle abbaisse.

Cauchon surseoit à statuer jusqu'à ce que de nouveaux témoins soient entendus.

Le chœur finit cet acte en reprochant au Prélat, qu'il compare à Judas, sa lâcheté et sa vénalité.

C'est encore par un monologue que commence le cinquième acte. Un gentilhomme de Rouen, qui n'est pas autrement désigné, paraît sur la scène. Exprimant, mais en termes plus généraux, la même pensée que le chœur, il déplore l'inique condamnation qui vient d'être prononcée et qui inflige à Jeanne la prison pour toute sa vie.

Mais,

ajoute-t-il, comme en s'adressant aux spectateurs,

. . vous voyez celuy duquel l'ire inhumaine
D'ung courrous enragé luy cause telle peine;
Le duc de Sommerset; voy comme son marcher
Dénote ce qu'il semble en son cœur remarcher.
Ou de quelque François il brasse la ruine,
Ou bien à cette fille ung tourment il machine,

Le gentilhomme de Rouen ne s'est pas trompé dans cette dernière conjecture. Sommerset est furieux de la sentence que les juges des Anglois, c'est ainsi qu'il les nomme, ont prononcé contre Jeanne, en lui laissant la vie; et s'adressant à l'abbé de Fescœmp (sans doute Fécamp), l'un de ceux qui y ont concouru, il exhale ainsi sa rage:

Qu'elle ne mourra pas! que partout sera dit
Qu'une femme a vaincu des Anglois le crédit!
Qu'une infeste (1) charongne, une vile sorcière
Tellement a sillé des juges la paupière,
Qu'ilz ne pourront pas voir sa grande iniquité
Qui ja plus de cent fois la mort a mérité!
Plustost sera Roüen du tout réduict en pouldre;
Plustot accablera la pétillante fouldre
De noz canons bruyants tous ces sots escrivains,
Devant que noz effortz soient rendus ainsi vains!

(1) Probablement infecte.

L'abbé de Fescamp s'excuse, en représentant au duc qu'il n'est pas de châtiment plus rigoureux que celui qui doit durer toute la vie ; que d'ailleurs un tribunal ecclésiastique ne peut pas infliger une peine capitale ; que si Jeanne eût été livrée aux juges séculiers, il faudrait encore à ceux-ci des motifs pour la condamner à mort. Il ajoute, qu'au surplus, les souffrances de la prison ne la laisseront pas vivre longtemps. Sommerset ne veut rien entendre : c'est la mort de la Pucelle qu'il lui faut, et sur l'heure.

Ha ! c'est trop attendu ! qu'on tue, qu'on dépèce
Qu'on brusle à petit feu ceste faulse traitresse :
Car tant qu'un monstre tel en ce monde sera,
Jamais de noz conseils l'heur ne prospérera.
. . . .
Sus donc, c'est assés dict, que plus on ne diffère
La livrer condemnée ez mains d'un juge lay,
Comme une schismatique (1) et sans plus de délay
Que tout cela soit faict, si vous n'avez envie
De perdre incontinent en ce lieu vostre vie.
Vous ne cognoissés pas que suyvre vous debvés

(1) Ce que veut Sommerset, homme de guerre et sans doute fort ignorant en matière religieuse, c'est que la Pucelle soit livrée au supplice sans aucun retard : peu lui importe que ce soit comme schismatique ou comme hérétique. C'est ce qui explique ce nouveau chef d'accusation que, du reste, on retrouvera joint aux autres, dans le récit de la mort de Jeanne, à la fin de la pièce.

Pour loy la volonté de ceulx que vous servés.
Sachés qu'en temps de guerre il fault que la justice,
Selon qu'il plaise aux chefs, se gouverne et police.

On doit s'attendre á l'effet que produiront ces paroles menaçantes, et, dès-lors, le dénouement est prévu. Mais, ici, le poète abandonne en quelque sorte la forme dramatique pour y substituer le récit, et les acteurs de la pièce disparaissent pour faire place à des spectateurs, dont l'un raconte à l'autre ce dont il a été témoin. Ces personnages de la dernière scène sont le gentilhomme, de Rouen et un Messager (1).

Le gentilhomme, qui a entendu tout ce qui vient de se dire entre le général anglais et l'abbé de Fécamp, se livre à toute son indignation dans un nouveau monologue :

Quoy ! tu n'es pas content, pyrate insatiable,
Qu'on aye condemné la pauvre misérable
Au tourment impiteux de si longue prison,
Laquelle l'eust servy de tombe et de maison,
Où sans jouyr du jour et de chaisnes chargée
Bien tost elle eust esté de vermine mangée.
Mais encore tu veux, de rage transporté,
De son sang innocent paistre ta cruaulté.
Ne t'est-ce pas assés qu'elle aye esté honnie,
Par crimes imposés avec ignominie,

---

(1) *Nuntius*, comme dans l'Hippolyte de Sénèque le tragique.

Dessus un eschafault ! . . . .

. . . .

Tel comme ung jeune fan d'une affreuse lyonne,
Que son naturel brusque et la faim espoïçonne
Aller parmy les bois son fourrage chercher,
S'il a peu une fois sa rage deslacher
Sur ung grand cerf cornu, ou des sauvages chèvres,
Dès qu'une fois il a de leur sang teint ses lèvres,
Sa cruaulté augmente et sa chasse il poursuit
D'une fureur plus chaude et plus terrible bruit.
Ainsi par cruaulté s'enflamme ta malice.

Ici les trompettes sonnent.

Je croy que maintenant on la meine au supplice,

Suit une longue tirade où sont retracées les vertus de Jeanne, ce qui amène de nouvelles malédictions contre les Anglais,

Dont la hayne
. . . en despit des lois au supplice la traine.

. . . .

Le Messager.

O spectacle piteux ! ō malheur déplorable !
O cruaulté infâme ! . . . .

Le Gentilhomme.

Voy comme ce forfait desplait, mesme aux enfans.

Il interroge le messager. Celui-ci d'abord a peine à

répondre, tant est grand son effroi. Enfin, il se rassure. Il a tout vu, tout entendu. Aprés la lecture de l'arrêt qui condamnait à mort la Pucelle, comme

Schmismatique,
Sorcière et idolâtre et parfaite hérétique,

et, malgré ses prostestations,

. . . . liée en la charette,
On la meine ; en allant une foule s'arreste
A entourner ce char et les propos ouyr
Qu'elle tenoit tousjours sans jamais s'esbahyr.
Alors vous eussiés veu des personnes oyantes
Les esprits attristés, les faces larmoyantes ;
Mais elle, sans pleurer, poursuivoit en allant
Ses propos avec soy, le peuple consolant.
Ha ! ne me pleurés point, mes amys, disoit-elle,
Mais plus tost, loués Dieu d'une bonne nouvelle
Que vous donne ma mort : car avant que les cieulx
Ayent faict au Soleil son cercle spatieux
Recommencer sept fois, de la Françoise terre
Vous verrés deschassé le peuple d'Angleterre.
. . . .
Non,

poursuit le Messager,

. . . je ne pourrois pas dire tous ses propos ;
Plustost de l'Océan je nombrerois les flots.
Mais voicy les derniers qu'arrivée à la place
Du suplice elle a dict : Seigneur, je te rens grâce

Que benin, jusque icy garder tu m'as voulu
De ma virginité le gage non pollu.
A peine elle aschevoit, quand le bourreau farousche
Luy a d'ung fer tortu bridé toute la bouche.

. . . .

Après, on luy a leu sa sentence donnée
En la mesme façon qu'on fit dernièrement :
Car elle avoit encore ung tel habillement,
Ung sac qui la couvroit du pied jusqu'à la teste
Auquel on avoit peinct mainte figure infecte,
De serpentz venimeux et horribles crapaux
Et des corps tres-hydeux des diables infernaux.
Sur la teste elle avoit une mitre pointue
De papier, où ung diable avec sa main crochue
Estoit peint tirassant ung misérable corps ;
Et ung aultre sembloit luy donner mille morts
Avec une tenaille ; et en tel équipage
Ils commencent sur elle à décharger leur rage.
On avoit ja dressé ung éminent bucher,
Dessus lequel premier on la vint attacher
D'une chaisne de fer qui la tenoit pendue,
Tant que la flamme fust jusqu'auprès espandue.
Alors on commença ce martyre cruel.

. . . .

Tantost on la haussoit tirant de la fornaise,
Comme la voulant mettre ung peu mieulx à son ayse ;
Mais ô pitié ! c'estoit pour aultant alonger
Sa douleur : car après on la venoit plonger

En ce piteux enfer, n'ayant plus la figure,
Mais les os descouvers d'humaine créature.
Lors vous eussiés ouy les voix des assistants ;
Coupe, coupe, bourreau, la corde et plus n'attend
Tu l'as assés rotie.

Le Gentilhomme.

O cruaulté horrible !

. . . .

Le Messager.

. . . . Estant ja bruslée,
On a du grand brasier la masse escartelée
Où tout au beau milieu son chaste cueur estoit,
Qui entier dans le feu vermeil encor restoit :
Comme on voit quelques fois entre ung faisceau d'espines
Une rose rougir en ses feuilles crespines :
Tesmoignage certain qu'en soy seule tenoit
Ung esprit innocent de toute tache net.

Le Gentilhomme.

Tu me racomptes bien choses esmerveillables.

Le Messager.

Encore entendrés vous d'aultres plus admirables.
A la veüe de tous on a veu parmy l'air
Une blanche colombe hors du feu s'envoler,
Et battant doulcement ses aisles esmaillées
S'envoler de droict fil aux voultes estoillées.

Le Messager termine son récit en disant que les Anglais, dont la fureur n'était point assouvie par le supplice de Jeanne, n'ont pas permis

. . . . que quelques bonnes femmes
Pour ensépulturer assemblassent ses os ;
Mais ilz les ont espars dans Seine par les flots.

LE GENTILHOMME.

O bon Dieu ! maintenant fais en donc la vengeance,
Et ne tarde non plus. . . . .

Suivent, comme dans les actes précédents, la strophe, l'antistrophe et puis l'épode que le chœur termine par ces vers adressés à la Pucelle :

Vierge très chaste et très forte,
De la France le bonheur,
Et de Lorraine l'honneur.

Telle est l'histoire tragique ou tragédie de la Pucelle de Dom-Remy, par le P. Fronton-du-Duc. Je n'ai rien à dire du style et de la versification ; il est facile d'en juger par les extraits, peut-être trop nombreux, que je viēns de donner dans cette analyse (1). Considérée à

(1) Peut-être ne me saura-t-on pas mauvais gré d'avoir été moins sobre de citations que mes devanciers, si l'on considère qu'il s'agit d'un de ces livres rarissimes qu'un bibliophile ne rencontre pas deux fois dans sa vie, supposé que jamais il le rencontre. M. de

d'autres points de vue, cette pièce est trop bien appréciée dans les deux notices dont elle a été le sujet, en 1847, pour qu'il soit nécessaire d'ajouter à ce qu'en disent mes savants et judicieux devanciers :

« L'unité d'action, « dit M. Aug. Digot, » est la seule » que le P. Fronton-du-Duc ait cru devoir admettre, et il » est juste de dire que la matière du drame est bien distri- » buée, et qu'à l'exception du dernier acte, qui est un » peu froid, l'intérêt va toujours croissant. Mais cette » action dure fort longtemps et le lieu de la scène change » au moins douze fois : ce qui est contraire aux principes » suivis par les anciens et par les classiques français. » Les unités de temps et de lieu ont donc été violées. »

« La marche en est assez régulière. » dit à son tour M. de Haldat. « Ce qui ne pouvait être mis en action est » exposé par des récits. Les défauts qu'on peut y trouver » sont compensés par la vérité des caractères et la fidé- » lité historique.... L'Héroïne est noble, simple et dé- » sintéressée ; elle est remplie de la foi la plus vive et de » l'enthousiasme le plus saint pour l'honneur de la France » et le salut de son roi. »

En résumé, la tragédie du P. Fronton n'est point un

Soleinne n'en possédait qu'une copie manuscrite dans sa riche et nombreuse bibliothèque dramatique. On peut attribuer, avec vraisemblance, cette rareté de l'histoire tragique à des représentations fréquentes dont les acteurs étaient des écoliers.

chef-d'œuvre, et probablement elle n'a jamais eu pour acteurs que les rhétoriciens des colléges de Pont-à-Mousson et de Verdun. Mais combien compte-t-on de chefs-d'œuvre parmi les tragédies que jouaient à Paris, vers la même époque, les derniers confrères de la Passion, et les troupes de comédiens ambulants qui, après une longue concurrence, finirent par les supplanter ?

L'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy et les Sonnets de Pantaléon Thévenin (1), imprimés deux mois auparavant : voilà tout ce que j'ai pu découvrir des publications littéraires de la veuve Jean Janson, et, jusqu'à présent, il ne paraît pas que J. Barnet (2) lui ait *mis en mains d'autres œuvres.* Je ne sache pas non plus qu'on lui ait confié l'impression des Coutumes du Bassigny, au sujet de laquelle on trouve, dans un compte de la même époque, une mention ainsi conçue : « Par » mandement faict et donné à Nancy, le 23 janvier 1581, » est délivrée à Mᵉ Claude de Villiers, Procureur général » au Bailliaige de Bassigny, la somme de 300 francs à luy » octroyez en don pour faire mectre en estat et imprimer » les Coustumes dudict bailliaige (3). » Je dois même

---

(1) V. Recherches, p. 182.

(2) V. ci-dessus, p.

(3) Neuvième compte du trésorier et receveur général Didier Bourgeois. Despence, fol. IIᶜlxiiii, art. 3. Une autre mention du même compte porte que « par mandement donné à Paris, le 30

ajouter que la première édition connue de ces Coutumes est celle de Pont-à-Mousson, *Melchior Bernard*, 1607 (1).

Il m'est impossible de préciser l'année où Jean Janson fils prit la direction de l'imprimerie que sa mère avait gérée, tandis qu'il était en minorité. On trouve, il est vrai, à la date de 1584, un livre qui porte son nom ; mais reste à savoir si c'est le premier qu'il ait imprimé. Ce volume, qui est de la dernière rareté, est intitulé :

LE PREMIER LIVRE des Instruments mathematiques mechaniques de I Errard de Bar-le-Dvc. A tresillvstre prince Monseignevr, le Dvc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres &c. *Imprimé à Nancy, par Ian-Ianson, Imprimeur de son Altesse.* M. D. LXXXIIII.... Gr. in-4°

» novenbre 1581, 12 escus sol ont esté delivrez à trois clercz de » Paris, pour leurs peines d'avoir transcrit le cahier des Coustumes » du baillage de Bar. » Cette copie a probablement été dressée pour la première édition des Coutumes de Bar, qui a paru sans indication de lieu ni de date, et dont l'exécution typographique, fort remarquable, n'a rien de commun avec les productions des presses nancéiennes en 1581. V. Recherches, p. 216.

(1) Supposé que cette édition ne soit pas la première, la somme allouée au procureur général de Villiers, pour l'impression des Coutumes du Bassigny, n'a pas du recevoir son emploi avant le 20 mai 1585, époque où ces Coutumes ont été, à cause de la mouvance d'une partie de ce bailliage, remises au greffe du parlement de Paris.

de 44 feuillets. Les quatre premiers contiennent le titre ci-dessus, la dédicace au duc Charles III, un avis au lecteur, la déclaration des figures, au nombre de 40; les trente-neuf suivants sont occupés par les planches dont la première et la deuxième réunies; enfin, un feuillet final, porte probablement (1) la souscription alors en usage : *Achevé d'imprimer à.... le.... par....*

Les planches, avec légendes en capitales romaines, sont gravées à l'eau forte, sans signature, monogramme ou marque quelconque; et bien que quelques-unes soient historiées, il faudrait beaucoup de bonne volonté pour y reconnaître l'œuvre d'un artiste. On peut croire qu'Errard les a gravées lui-même. Le tirage en est généralement défectueux. Entre autres machines plus ou moins ingénieuses qu'elles représentent dans leur application, on remarque la vingt-huitième qui est, dit l'auteur (déclaration des figures), une « Nouvelle façon de presse plus compendieuse et aisée que les communes, tant pour imprimer livres, que pour estamper toutes figures taillées en léton ou cuyvre (2).

---

(1) Le quarante-quatrième feuillet manque à l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux et qui, de la bibliothèque de M. de Haldat, est passé dans la riche collection lorraine de M. Thiéry-Solet, de Nancy; mais il existe nécessairement.

(2) Cette planche représente une longue et massive table carrée sur le marbre de laquelle reposent, dans un chassis, des formes

Dans l'avis au lecteur, Errard se donne comme l'inventeur des instruments et machines que son livre met en lumière. Toutefois « j'advoue » dit-il « que ce que je » tiens pour mien a peu (pu) par cy-devant estre faict ou » inventé : comme il est possible et se faict ordinaire- » ment que deux personnes se rencontrent en mesme » invention ; mais puisqu'il sort premier de ma boutique, » je me l'attribueray à bon droict jusques à ce qu'un » aultre en descouvre l'emprunt. » La dédicace fait connaître qu'il était depuis longtemps au service du duc de Lorraine, lorsqu'il a repris les travaux qui lui avaient mérité la faveur d'y entrer. Il espère que son livre sera favorablement accueilli : « ce qui » ajoute-t-il « m'encou- » ragera à poursuyvre les autres desseings qui me sont » encore demeurez imparfaicts. »

Il n'est pas à ma connaissance que Jean Errard ait donné une suite à ce premier livre. En 1604, on le voit publier, à Paris, un ouvrage sur la fortification, où il prend le titre d'ingénieur du Roi Très-Chrétien (1).

---

d'impression et des planches de gravures. A l'extrémité de cette table, au lieu de la presse verticale en usage alors et depuis, un double cylindre horizontal. Vers l'autre bout un ouvrier typographe, chargé de donner l'encre, tient de chaque main un tampon, tandis qu'un second ouvrier se tient prêt à abattre la frisquette sur le tympan. Ces deux chassis, au lieu de faire face à l'instrument de pression, sont sur le côté. Tout le travail s'exécute à bras.

(1) La Bibliothèque lorraine contient une notice très-sommaire

Encore un mot sur Errard de Bar-le-Duc. C'est pour rappeler que Henri IV, en apprenant la mort de cet habile ingénieur, s'écria : Ah ! j'ai perdu un des plus grands hommes de mon royaume (1).

Jean Janson II a donné, comme on sait, en 1596, la première édition des Coutumes générales du duché de Lorraine (2). Je ne sache pas qu'il ait exécuté aucun autre labeur de quelque importance. Son nom se trouve aussi sur des placards d'ordonnances imprimés dans les dix années antérieures à cette date, ainsi que sur un rarissime petit in-8° de 4 f. non chiffrés, titre compris (3), contenant

---

et assez inexacte sur cet auteur : « Errard (Jean) de Bar-le-Duc, » ingénieur du Roy Très-Chrétien, a fait imprimer *La Fortification* » *démontrée et réduite en art*, à Paris, en 1604, in-fol., dédiée à » S. M.—Seconde édition du même ouvrage, par Ant. Errard, neveu » de Jean, revue et augmentée, contre les grandes erreurs de l'é» dition contrefaite en Allemagne. A Paris. 1620. Le tout enrichi » de tailles douces. Le même Jean Errard a fait imprimer sa Géo» métrie générale et pratique d'icelle avec les figures. A Paris. » 3e édition. 1619. In-8°.»

Jean Errard était mort lors de la réimpression, en 1620, de son Traité de la fortification.

(1) Mémoires de Sully.

(2) V. Recherches, p. 213-14, et Essai hist. et bibliogr. sur la rédaction officielle et la publication des principales coutumes de la Lorraine ducale et du Barrois (Nancy. 1845. In-8°), p. 102.

(3) Biblioth. de M. Noël.

la trêve de Saint-Denys, conclue le 2 aoust 1593, entre Henry IV et le duc Charles III. Il est intitulé :

ARTICLES accordez entre les Sievrs Députez pour Sa Maiesté & le sieur de Bassompiere, Depute pour Monseigneur le Duc de Lorraine soub le bon plaisir de sadicte Maiesté & de son Altesse. *A Nancy par I Ianson Imprimeur de son Altesse*. S. d.

Cette trêve, qui fut ratifiée par Charles III, le 15 du même mois, comprenait, du côté de ce prince, le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, pour ses terres, pays et places des évêchés, et, du côté de la France, le duc de Bouillon pour les villes et places qu'il tenait pour le service du roi. Elle mit fin aux hostilités entre le duc de Lorraine et Henry IV (1), et fut le prélude des traités de paix de Saint-Germain-en-Laye et de Folembray. On la chercherait vainement dans les preuves de l'Histoire de Lorraine, par Dom Calmet.

Jean Janson II n'exerçait pas seul la profession d'imprimeur ; il avait pour concurrent Blaise Andréa ou André (2), dont les presses ont, dans les dernières années du XVI[e] siècle, mis au jour divers actes de l'autorité ducale, deux volumes de polémique religieuse sortis de

---

(1) On remarquera qu'en 1593, les partisans de la Ligue tenaient encore des assemblées dans Paris, où Henri IV n'est entré qu'en mars de l'année suivante.

(2) V. Recherches, p. 217-18.

la plume du théologien Jean Haren (1), protestant rentré au giron de l'Eglise, une édition des Coutumes du bailliage de Bar et trois éditions, dont deux sans date, des Coutumes du duché de Lorraine (2). Ces deux dernières sont de format in-4°, également incorrectes et mal imprimées : l'une que je crois de 1599, au moins pour les derniers feuillets qui ont pu être ajoutés après coup, a déjà été décrite ; l'autre a 4 feuillets préliminaires, titre compris, le texte y est coté fol. 1 à 120 et le titre, qui ne diffère que par le mot *Allemaigne* au lieu de *Allemagne,* porte aussi l'empreinte, avec date effacée, de la grande vignette aux armes de Lorraine, employée par Jean Janson dans l'édition de 1596.

---

(1) Le Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine, par François de Neufchâteau (*Nancy, C. S. Lamort*. 1784. In-4°), mentionne, à la page 77, une ordonnance ducale du 27 octobre 1599, qui a dû être imprimée par Blaise Andréa. Elle porte défense aux papetiers de s'expatrier, et, à toutes personnes, d'exporter les drapeaux, frapouilles, drilles, etc. Le préambule de cette ordonnance rapporte que le commerce du papier de Lorraine était fort célèbre par toutes les nations circonvoisines.

(2) V. Recherches, p. 215-16, et, plus au long. pp. 28, 99 et 107 de l'Essai historique déjà cité.

§ III.

On sait qu'à l'époque où la capitale de la Lorraine ne produisait en typographie que des ouvrages médiocres, pour ne pas dire pis, des imprimeurs plus habiles que ceux dont il vient d'être question, Martin Marchant, Etienne Marchant, Melchior Bernard à Pont-à-Mousson, et, bien avant eux, Nicolas Bacquenois à Verdun, se faisaient, par leurs travaux, un renom mérité, et qu'après Bacquenois, l'imprimerie verdunoise ne dégénéra pas entre les mains de Martin Marchant (1), de Richard Grégoire (2) et de Jean Vapy (3). J'ai cité dans

---

(1) Cet imprimeur a travaillé à Verdun avant de s'établir à Pont-à-Mousson.

(2) Désigné par erreur, dans les Recherches (p. 172), sous le nom de Richard Georges.

(3) Je suis redevable, en presque totalité, des renseignements à l'aide desquels je complète ici et continuerai, pour le XVIIe siècle, la bibliographie verdunoise, aux recherches et à l'obligeance éclairée de M. Ch. Buvignier, ancien sous-préfet à Montmédy. M. Blondeau, ancien principal du collége de Commercy, un bibliophile distingué de Metz M. Chartener, M. Clerx, bibliothécaire en chef de la même ville, et M. Auguste Digot, membre résidant de l'Académie de Nancy, m'ont aussi fourni, pour les Nouvelles Recherches, des notes que j'ai pu employer avec une entière confiance.

les Recherches sur les progrès de la typographie lorraine, quelques livres sortis de leurs presses; mais il en est d'autres qui, depuis, sont venus à ma connaissance, et que je ne dois pas omettre. Bien moins encore, passerai-je sous silence le nom nouvellement découvert d'un imprimeur verdunois, contemporain de Nicolas Bacquenois.

Nicolas Bacquenois était établi à Reims, lorsque Nicolas de Lorraine, évêque de Verdun, le nomma son imprimeur et le fit venir dans cette dernière ville (1). Il avait aussi exercé son art à Lyon (2). L'époque de ce nouvel établissement ne saurait être précisée avec certitude; en tout cas, il est certain que Bacquenois a conservé long-

---

(1) Teissier, Notices sur les premiers temps de l'imprimerie dans les villes voisines de Metz. — On peut s'étonner de ne rencontrer avant 1560, où parut le Bréviaire du diocèse de Verdun, aucun produit des presses de Bacquenois dans cette ville, et douter qu'il y ait été appelé par Nicolas de Lorraine, dont l'épiscopat finit en 1548. Je croirais plutôt que, nommé par ce Prélat imprimeur de l'évêque de Verdun, il continua pendant quelques années de résider à Reims, et ne vint s'établir à Verdun que sous l'épiscopat de Nicolas Psaume.

(2) Bibliographie lyonnaise p. 344 additions et corrections. Bacquenois a imprimé, à Lyon, le Livre de plusieurs pièces, c'est-à-dire, faict et recueilly de divers autheurs comme de Clément Marot et autres.... *A Lyon, par Nicolas Bacquenois.* 1548. In-16. (Catal. Coste (Paris 1854), n° 791.)

temps celui qu'il avait à Reims et qu'il y imprimait encore en 1562 (1).

Voici quelques produits de ses presses à Verdun, outre ceux que l'on connait déjà :

1° POVR L'ENTIERE MAIORITÉ DV ROY TRESCHRESTIEN. Contre le Legitime conseil malicieusement inventé par les rebelles. Seqvitvr fortvna laborem. *A Verdvn, Par N Bacquesnois, Imprimeur de Reuēr pere en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme Euesque et Cōte dudict Verdun.* 1560... Petit in-8° de 18 feuillets non paginés, y compris le titre, au verso duquel commence le texte par ces mots : « A la Royne mere du Roy treschrestien ma Souueraine Dame. » Signat. Aij — E.

Ce petit livre, remarquable par sa date contemporaine de la premiére impression faite à Verdun par Bacquenois, rappelle une polémique fort animée qui s'engagea vers cette époque, au sujet de la majorité de François II (2),

---

(1) Entre autres publications de Bacquenois à Reims, je citerai 1° Discovrs de ce qv'a faict en France le Hérault d'Angleterre et de la responce que lui a faict le Roy. *A Rheims, Par N Bacquenois, Imprimeur de M. le R. Cardinal de Lorraine.* 1557. In-8° de cinq feuillets en italique.

2° Sermons de le Picard... *Rheims, Bacquenois.* 1559. In-16. (Catal. de Méon, 1803, n° 205.)

3° Les Ruses et finesses du Diable.... par Gentian Hervet. *Rheims, Bacquenois.* 1562. (Ibidem, n° 285.)

(2) V. Biblioth. hist. de la France, t. II, p. 784.

et à laquelle Jean du Tillet, greffier au parlement de Paris, prit part en publiant un discours *Sur la majorité du Roy Tres-Chrestien, contre les Ecrits des Rebelles.* Cet écrit provoqua, de la part des protestants, plusieurs réponses, dont la plus connue a pour titre : *Légitime conseil des Rois de France pendant leur jeune aage, contre ceux qui veulent maintenir l'illégitime gouvernement de ceux de Guise* .. Du Tillet ne se tint pas pour battu : je viens de donner le titre de sa réplique (1). Outre l'édition de Verdun, il en existe une autre sous la même date : *Paris, chez Guillaume Morel.* Celle-ci est de format in-4°, comme le discours sur la majorité du Roi, qui porte aussi l'adresse de Guil. Morel. De ces deux éditions, quelle est l'originale ? Pour le dire, il faudrait pouvoir les comparer.

2° LANCILOTI CARLEI Regiensis episcopi de Francisci Lotharingi Guisij Ducis postremis dictis et factis. Ad

---

(1) Du Tillet reproduit, dans cette réplique, sa théorie sur la majorité des rois, disserte sur le pouvoir qu'ils ont de prendre pour ministres qui bon leur semble, combat la proposition de substituer aux Guise un conseil nommé par les états-généraux, et repousse l'accusation d'être vendu aux princes lorrains. « Pour fin ma Dame, » dit-il en terminant, « je vous prie très-humblement « de ne vous ennuier de la prolixité de cest escrit fait pour le service du Roy et » le vostre, le vingtiesme jour de septembre, l'an mil cinq cens » soixante, Par vostre tres humble et tres obéissant subject et serviteur, Dutillet. »

Regem Epistola ex galico sermone in latinum conversa. Per Joannem Veterem. *Verduni Apud N. Bacnetium....* 1565. Petit in-8° de 24 feuillets non chiffrés. Signat. Aii — Ciiii (5).

3° LE TRIOMPHE DE LA S. MESSE contre la conférence de ladite Messe et de la Cene, faicte par Iean Garnier Ministre des Caluinistes à Metz. Par F. Fremin Capitis Docteur en Théologie. *A Verdvn Par N. Bacquenois...* 1566. In-8°. Prélim. 3 feuillets pour le titre et la dédicace à N. Psaume. Texte, 39 feuillets, plus 3 pour la table.

4° FACVLTATES illvstrissimi ac reuerendissimi Domini. D. Caroli tituli Sancti Apollinaris, Presbiteri Cardinalis a Lotharingia, in Lotharingia & Barriducis Ducatibus ac Metensi, Tullensi & Virdunensi Ciuitatibus & diœcesibus, Sanctæ sedis Apostolicæ a latere legati per Sanctissimum Dominum nostrū Papam Pium quintum concessæ. *Virduni, Apud N. Bacnetium....* 1567. Petit in-8° de 23 feuillets chiffrés, outre le titre (4).

Ce petit volume est un document important pour l'histoire ecclésiastique de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, où le grand cardinal de Lorraine était alors légat du Saint-Siége.

---

(1) Catal. de la bibliothèque de M. le comte Emmery (Metz, 1849), n° 1272. — L'édition originale de cette traduction est de Paris, 1563.

(2) Bibliothèque de M. Noël, notaire honoraire à Nancy.

5° Les Actes de la Conférence tenve a Paris es moys de Jvillet et Aovst MDLXVI, entre devx doctevrs de Sorbonne et devx ministres de Caluin. Ces actes ont este collationnez aux originaux, les Ministres appelez & Goguyer notaire pour eux qui les a signez. *A Verdun, Par N. Bacquenois....* 1568. Petit in-8° de 8 feuillets prélim. non chiffrés, titre compris, signat. a ii — a v. Texte chiffré, 1 à 498, signat. A — Iiiii.

D'aprés la préface, où l'on trouve quelques détails historiques assez intéressants, cette conférence eut lieu à la demande du duc de Montpensier, qui désirait ardemment faire rentrer dans le giron de l'Eglise catholique le duc de Bouillon son gendre et Mme de Bouillon sa fille, Elle s'ouvrit au commencement de juillet 1566. Les catholiques y étaient représentés par les docteurs Vigor et de Sainctes; les protestants par les ministres d'Espine et Barbas, amenés par le duc de Bouillon. Les actes de la conférence ayant été mis au jour par les soins de ces derniers, vers la fin de 1566, les docteurs Vigor et de Sainctes prétendirent que cette publication, faite à leur insu, n'était *remplie que de mensonges, faulsetez et contrariétez,* et y répondirent en les faisant imprimer à leur tour en 1568. On en connait deux éditions à cette date: l'une est de Paris, petit in-8° (1); l'autre vient d'être décrite.

---

(1) N° 80 du Catalogue de Villenave.

Des diverses publications qui portent le nom de N. Bacquenois, celle qui, de nos jours, a conservé le plus d'intérêt est l'édition que l'évêque Psaume, un des Pères du concile de Trente, a donnée des canons et décrets de ce concile sous le titre de : CANONES ET DECRETA sacrosancti œcvmenici et generalis Concilii Tridentini. *Virduni, apud N Bacnetium....* 1564. Petit in-4° (1). Tous les exemplaires de ce livre ne portent pas l'adresse de Bacquenois ; il en est dont le titre a été renouvelé et sur lesquels on lit : *Parisiis, apud Nicolaum Chesneau....* 1564. Au revers du titre, on trouve daté de Rouen, le pénultième jour d'octobre 1562, un permis d'imprimer et vendre, avec privilége pour huit ans, accordé à Jean de Foigny, imprimeur demeurant à Reims. Les trois autres feuillets préliminaires sont également renouvelés, avec emploi du caractère romain au lieu de l'italique. A ces différences près, c'est identiquement le même livre, à la fin duquel on lit aussi (3e feuillet de l'index) : *Apud N. Bacnetium R. P. Episcopi et Comitis Virdunensis Typographum*, 1564. Le mot *apud*, que les exemplaires avec l'adresse de Bacquenois sur le titre ont également, tandis que les constitutions du synode de Verdun (2), imprimées sous la même date à la suite des actes du concile de Trente, portent : *Virduni excudebat*

(1) V. Recherches, p. 168, où ce volume est décrit.

(2) V. Ibidem.

N. Bacnetius, donne lieu de douter que cette publication de Psaume soit réellement sorti des presses du typographe verdunois. On peut même croire, avec grande apparence de raison, qu'elle a été faite à Reims, dans l'imprimerie de Jean de Foigny, et que Bacquenois n'a fait que réimprimer les feuillets préliminaires des exemplaires qui se vendaient chez lui. L'opinion contraire ne pourrait prévaloir qu'en apportant la preuve de la cessation par Jean de Foigny de l'exercice de sa profession, dans l'intervalle de 1562 à 1564 : preuve qu'il faut tenir pour impossible, en présence des monuments typographiques où son nom se trouve inscrit à cette dernière date et dans les années subséquentes (1).

L'existence, à Verdun, d'un imprimeur contemporain de N. Bacquenois, est révélée par un petit livre qui a pour titre :

---

(1) Il en est plus d'un que je pourrais citer *de visu;* mais je me bornerai à celui-ci.—LE PORTRAICT de la félicité de tres-illvstre, Tres-havt & tres-puissant Prince Monseigneur Nicolas de Lorraine, Prince du Saint-Empire, Duc de Mercueur, Marquis de Nomeny, Comte de Vaudémont, & de Chaligny, Deduit (en vers) par deux bandes de Nymphes, l'vne de Meuze, l'autre de Velle. Par Noel Gilet Rethelois. *A Rheims par Iean de Foigny, Imprimeur de Monseigneur le Cardinal de Lorraine*.... 1574. Petit in-8°, 6 feuillets prélim., titre compris. Texte paginé de 1 à 69, et suivi de deux feuillets non chiffrés, puis un feuillet blanc qui manque presque toujours.

Le Catalogue des Légats, pères, orateurs et théologiens qui, depuis le commencement jusques à présent, se sont trouvés à la détermination du Concile de Trente, avec leurs noms, surnoms, pays et dignitez. *A Verdun, par François Angevin*. 1564. Petit in-8° sans chiffres, signat. A2 — C2.

C'est tout ce que l'on connait de ce typographe, dont il est présumable que l'établissement à Verdun n'eut pas une longue durée. L'exiguité du volume où son nom est inscrit n'est pas une raison pour refuser à François Angevin la seconde place sur la liste des imprimeurs verdunois. Martin Marchant, qui l'a occupée jusqu'à présent, n'a droit qu'à la troisième.

Je viens de nommer Martin Marchant ; voici quelques produits de ses presses à Verdun.

Viginti sermones in Jonam Prophetam et quinque in Dominicas adventus et Festum Nativitatis. *Virduni Martinus Mercator*. 1573. In-8° de 250 pages.

Ces sermons, dédiés à Nicolas Psaume, sont l'ouvrage de Roch Mamerot, qui était alors prieur des Dominicains de Verdun, et qui fut aussi confesseur de Marie Stuart (1).

Caroli a Lotharingia, Cardinalis Vademontani de Ecclesia disputatio in theses distributa, quam in Acade-

(1) V. Papillon. Biblioth. des auteurs de Bourgogne, au mot *Mamerot*.

mia Mussipontana publice defendit, dirigente Patre Luca Pinello Societatis Jesu. *Excud. Virduni Martinus Mercator.* 1580. In-4° (1).

C'est Duverdier qui me fournit le titre de ce livre, dont l'auteur est Charles de Vaudémont, fils de Nicolas de Vaudémont, régent de Lorraine pendant la minorité de Charles III. Né en 1559, ce prince achevait ses études à l'université de Pont-à-Mousson, lorsqu'il reçut le chapeau de cardinal en 1578. Il fut évêque de Toul et de Verdun, et mourut en 1587.

L'époque où Martin Marchant alla s'établir à Pont-à-Mousson, où jusqu'alors il n'y avait pas eu d'imprimeur, est fixée par un compte du receveur général et trésorier de Lorraine pour l'année 1582 : « A Martin Marchant,
» imprimeur juré en l'université de Pont-à-Mousson,
» 500 francs que Mgr luy a faict don de grace spéciale,
» tant pour le transport de ses meubles de Verdun au
» Pont-à-Mousson, qu'autres choses nécessaires pour
» son art. »

---

(1) Supplementum epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ, Ant. Verderio collectore. Le nouvel éditeur de Duverdier annote au bas du titre : *Obiit Avenione* 1574 : ce qui ne peut s'appliquer qu'au grand cardinal de Lorraine et pourrait faire croire qu'il s'agit d'une thèse soutenue par cet illustre prélat à l'université de Pont-à-Mousson, érigée à sa demande en 1572. L'inadvertance est assez risible.

Chévrier cite, en son Histoire de Lorraine (1), sans indication de format, un Journal des siége et prinse d'Epinal. *Pont-à-Mousson*. 1582. Si la date est exactement rapportée, c'est sans doute une impression de Martin Marchant. On sait que l'année suivante, ce typographe a publié, à Pont-à-Mousson, la bulle d'érection de l'université avec quelques autres pièces y relatives (2); qu'il a travaillé dans cette ville jusqu'en 1587 et à Verdun jusqu'en 1586, faisant ainsi marcher de front deux imprimeries (3).

Mathurin Marchant, qui lui succéda à Verdun, a donné, non pas une, mais deux éditions de la Déclaration de M. de la Noue sur la prise des armes pour la juste défense des villes de Sedan et Jametz. La première a

---

(1) T. III, p. 198.

(2) V. Recherches, p. 193.

(3) Les mémoires de la Société archéologique de Luxembourg, t. II, citent quatre ouvrages, dont trois latins et un flamand, imprimés en 1578, et portant au bas du titre, les trois premiers : *Luxemburgi apud Martinum Marchant;* et le quatrième : *Luxemburch bii mii Mertin Marchant.* Il est indubitable que c'est de notre typographe verdunois qu'il est question : car le privilége accordé par Dom Juan d'Autriche pour l'impression d'un de ces volumes porte : *Martino Marchant, typographo et librario Virdunensi humiliter supplicanti.*

Martin Marchant avait-il à Luxembourg une succursale de son imprimerie, ou simplement une librairie ?

été décrite (1). L'autre diffère de celle-ci en ce que le texte, qui occupe dix des douze feuillets petit in-8° dont elle se compose, est paginé de 2 à 20. Le premier feuillet est pour le titre ; le douzième est occupé par un sonnet en l'honneur de l'auteur, qui se trouve aussi à la fin de l'édition sans chiffres (2).

Le cinquième imprimeur de Verdun est Richard Grégoire, qui a publié en 1590 :

Les Indvlgences et pardons donnez et octroyez par nostre S. Pére le Pape Sixte V à ceux qui, deuotement, porteront le cordon S. François & se mettront de la grande confrairie par luy fondée & instituée es maisons & Eglises du Sacré Ordre des freres Mineurs. *A Verdvn. Par Richard Grégoire.* 1590. Petit in-8° paginé de 3 à 30, outre le titre, et de 1 à 18.

En 1592, Richard Grégoire a imprimé, sous le titre de : Episcopatus Virdunensis Nicolai Bocheri (3), un factum de Nicolas Boucher contre Jean de Rembervillers, son compétiteur à l'évêché de Verdun, qui persistait à

---

(1) V. Recherches, p. 307.

(2) Peut-être n'est-ce qu'un tirage, après remaniement, de l'édition décrite.

(3) Dom Calmet donne à l'imprimeur de ce factum le nom de Richard Georges, que je lui ai conservé dans les Recherches (p. 172), d'après une note communiquée. Mais je crois que c'est une erreur. V. Hist. des Evêques de Verdun, par Roussel, p. 378 et 381.

lui disputer l'épiscopat, quoique depuis longtemps il eût reçu ses bulles du Saint-Siége.

Le sixième est Jean Wapy, au sujet duquel je vais consigner ici le résultat de recherches faites avec succès aux archives municipales et dans la bibliothèque de Verdun (1).

« 1592, 20e jour d'Aoust. Ayant veu les lettres obte-
» nues de Monseigneur (2) par Jean Wapy, portantes
» privilége d'imprimer et aultres lettres par lesquelles
» il est nommé l'ung des domestiques, Messieurs (3) luy
» ont entériné lesdites lettres, et de grâce spéciale, et de
» leur authorité, l'ont exempté du logis et non de garde,
» sinon en cas de nécessité et quand mes dicts sieurs
» l'adviseront et à la discrétion d'iceulx (4). »

« 1592. Dernier jour de novembre. Sera adressée une
» lettre à Monsieur le Comte de Brienne pour faire ren-
» dre, par les soldats, les caractères de Jean Wapy, sur
» le chemin de Troyes, attendu qu'il est en neutralité. »

Il s'agit, à ce qu'il paraît, de caractères achetés à

(1) Par M. Ch. Buvignier, de Verdun, déjà nommé.

(2) L'évêque et comte de Verdun. C'était alors Nicolas Boucher.

(3) Les gens du conseil de la cité impériale de Verdun.

(4) Les personnes que les évêques de Verdun attachaient à leur maison étaient exemptes du logement des gens de guerre et de plusieurs autres charges imposées à la bourgeoisie. Mais cette exemption, comme on voit ici, n'avait d'effet qu'après entérinement de leurs lettres-patentes par le conseil de ville.

Troyes pour l'imprimerie de J. Wapy, et sur lesquels les soldats du comte de Brienne avaient fait main-basse.

« 1598. 11 Mars. Rapport au Conseil de ville de Ver» dun qu'il est justifié, par tiltres anciens et aultrement, » que Jean Wapy et Louys Wapy, Marchans demeurans » en ceste cité, sont descendus d'ancien linage d'icelle, » sçavoir lesdits Jean Wapy et Louis Wapy pour estre » fils d'Isabelle Senocq, fille de François Senocq esche» vin du palais, fils de Jeannette Reiron dicte Maillefer, » fille de Reiron Maillefer, fils de Husson Maillefer » escript et dénommé au rolle du linage d'Estouf (1). »

« 1600, 23e de Janvier. Jean Wapy, marchant, citain » de Verdun et imprimeur de Mgr de Verdun, a pré» senté au Conseil lettres de Mgr en date du 20 Sep» tembre du présent mois, portantes provision à luy » faicte de l'estat de Conseiller en ceste cité, vacant par » le décès de feu Sire Claude Senocq, aussi marchant » et citain dudict lieu, pour en jouir par ledict Wapy, » aux honneurs, auctoritez, franchises, libertez, gaiges » et proufitz y appartenans et dont il a requis entérine» ment: sur quoy Messieurs, ayant eu lecture d'icelles let» tres, les ont entériné selon leur forme et teneur, et ledict » Wapy, receu audict estat de conseiller qu'est de robe » courte, a presté le serment ad ce requis et accoustumé

(1) Comme les Paraiges à Metz, les Linages de Verdun étaient les seules familes où l'on pût prendre les magistrats de la cité. Il y avait trois linages : Azenucs, Estouff et De la Porte.

» es mains du sieur procureur général Gerbillon, l'ung » des eschevins du palais, en l'absence de Monsieur de » Gorcy, doyen, et de Monsieur le bailly de Sainctygnon, » Meistre eschevin de ladicte cité. »

Ce que l'on connaît jusqu'à ce jour des travaux typographiques de Wapy, antérieurs au XVIIe siècle, se réduit à la publication, en 1598, des Statuts Synodaux d'Erric de Lorraine, évêque de Verdun (1).

Il faut y ajouter le livre suivant, qui est antérieur de quatre années, motif suffisant pour que je doive le citer :

HADRIANI T. T. S. Chrisogoni S. R. E. Presb. Card. Botoien De Sermone latino epitome. *Virduni, apud Joannem Wapy, Reuerendiss. Episcopi et Comitis Virdunensis* Typographum. 1594. In-16, chiffré 1 à 273, non compris la préface, qui a trois feuillets. Signat. A2 — S4.

Si l'on ne connaissait que ces deux publications de Jean Wapy, son bagage serait assez minime, et il eût été peu intéressant de recueillir les particularités biographiques que je viens de révéler. Mais il est fort probable que, dans les premières années de l'exercice de sa profession, Wapy a mis au jour des ouvrages qui sont encore inconnus. En tout cas, son imprimerie prit une activité remarquable au XVIIe siècle (2), et l'on voit alors

---

(1) V. Recherches, p. 309, où ce livre est décrit.

(2) V. Recherches, p. 223 et 520. D'autres produits des presses

ce citain de Verdun, à l'exemple des Estienne et d'autres typographes célèbres du siècle précédent, poursuivre avec distinction sa carrière, en y joignant les travaux de l'homme de lettres.

§ 4.

Un extrait des comptes des receveurs généraux de Lorraine vient tout à l'heure de fixer l'époque où l'imprimerie s'est établie à Pont-à-Mousson. Ce que j'ai à dire cette fois de ses travaux dans cette ville, se réduit à décrire ou citer quelques volumes sortis des presses de Martin Marchant et d'Etienne Marchant.

Le premier est déjà connu, mais non décrit. C'est le SAINCT, SACRÉ, UNIVERSEL ET GÉNÉRAL CONCILE DE TRENTE...Traduit du latin en François par Gentian Hervet... *Pont-à-Mousson, Martin Marchant.* 1584. Petit in-8° (1). Ce volume, qui est bien imprimé, a 6 feuillets préliminaires, titre compris. Le texte est en deux parties, dont la première, où sont les actes du concile de Trente, a 504 pages, et la seconde qui contient, entre

---

de J. Wapy seront décrits ou cités, quand ces nouvelles recherches seront parvenues au XVIIe siècle.

(1) V. Recherches, p. 513, où se trouve reproduit tout au long le titre de cette édition, la seconde de la traduction de Gentian Hervet, publiée pour la première fois à *Reims*, en 1564. 1 vol. in-8°.

autres pièces, le Catalogue des Pères, des ambassadeurs et de tous les théologiens qui ont assisté à ce concile, et l'*Indice des livres prohibez* en a 86. A la fin, 13 feuillets pour la table et pour l'errata, plus un feuillet blanc.

Le second est intitulé : FACVLTATES Illustrissimi ac Reverendissimi Domini D. Caroli titvli Sanctæ Agathæ Diaconi Cardinalis a Lotharingia (1), in Lotharingiæ et Barri-ducis Ducatibus, ac Metensi, Tullensi et Virdunensi Ciuitatibus & Diœcesibus, Sanctæ Sedis Apostolicæ a latere Legati, per Sanctissimum Dominum nostrum Papam Gregorium XIIII concessæ. *Mossiponti. Apud Stephanum Mercatorem Sereniss. Lotharingiæ ducis... typographum.* 1591. Petit in-8° de 12 feuillets non chiffrés. Signat. A — Ciii.

Les deux autres sont des livres imprimés pour l'université de Pont-à-Mousson :

DE ARTE RHETORICA libri tres. Ex Aristotele, Cicerone & Quinctiliano præcipue deprompti... Auctore Cypriano Soano Sacerdoti Societatis Iesv. *Mossiponti Apud Stephanum Mercatorem.... Typographum.* 1594. Petit in-8°.

DE RATIONE CONSCRIBENDI EPISTOLAS vtilissimæ præ-

---

(1) Ce cardinal de Lorraine, qu'il ne faut pas confondre avec le cardinal de Vaudémont, son parent et son contemporain, est le fils du duc Charles III. V. Recherches, pp. 191 et 251.

ceptiones. Ioanne Voello Rhetorices & Græcarum litterarum Professore Societatis Iesu in Academia Turnonia autore. *Mvssiponti. Apud Stephanum Mercatorem....* *anno* cIↃIↃxcvi. Petit in-8°.

§ 4.

Je ne connais qu'un livre imprimé à Toul dans la deuxième moitié du xvi° siècle. C'est le Missel de Jean Palier, daté de 1551 et déjà décrit (1).

§ 5.

Ces nouvelles recherches viennent de parcourir la seconde moitié du xvi° siècle. J'ai montré l'imprimerie renaissant en Lorraine vers 1559, dans la ville même où elle avait été originairement importée, à Saint-Nicolas-de-Port. On l'a voit un peu plus tard, en 1566, quitter cette résidence pour former à Nancy, où elle était appelée par l'autorité ducale, un établissement de très-courte durée, mais qui n'est pas moins digne d'intérêt, parce que c'est le premier qu'ait possédé la capitale du duché de Lorraine. Enfin, en 1579, elle reparaît, et alors elle se maintient dans cette ville, où trois typographes se succèdent; mais, à quelques exceptions près, leurs travaux, quoique soutenus par des subventions du gouvernement, se bornent à des publications officielles.

---

(1) V. Recherches, p. 159 et suiv.

A Verdun, où l'on croit que la typographie remonte au-delà de 1550, sans que toutefois on puisse en citer des produits antérieurs à 1560, le nom encore ignoré d'un imprimeur contemporain de N. Bacquenois vient se joindre à ceux qui sont déjà connus.

J'ai pu fixer avec certitude, à 1582, l'origine de l'imprimerie mussipontaine ; mais, à cela près, aucune nouvelle découverte historique ou bibliographique n'est venue modifier l'état de choses déjà connu, en ce qui concerne cette ville, et les travaux de ses typographes. Il en est de même pour la cité épiscopale de Toul.

Rencontrant sur mon passage le Chant Pastoral de Louis Desmasures et l'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy, j'ai cru pouvoir tempérer l'aridité des détails et des descriptions bibliographiques par l'analyse de ces deux productions littéraires de la vieille Lorraine, et par des extraits qui mettront le lecteur à même d'en juger, mais que peut-être il me reprochera d'avoir fait trop nombreux et trop longs.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

CHARLES LE POIS

(CAROLUS PISO)

CÉLÈBRE MÉDECIN LORRAIN AU XVIIe SIÈCLE,

PAR LE Dr C. SAUCEROTTE.

Honorer les talents, c'est les faire naître.
VICQ-D'AZYR.

Si les travaux des hommes qui se sont fait une haute renommée dans les sciences appartiennent au genre humain tout entier, c'est à leur patrie qu'ils ont légué leur gloire : c'est parmi leurs concitoyens surtout que ce noble héritage, recueilli par la reconnaissance et transmis à la postérité, fera naître les grands talents de grands modèles, les grandes vertus d'illustres exemples.

Telle fut, sans doute, la pensée qui anima l'ACADÉMIE DE STANISLAS lorqu'elle proposa l'éloge d'un médecin que la science révère, et dont la Lorraine revendique le nom comme l'un de ses titres d'illustration scientifique (1).

---

(1) Cet éloge a été écrit en 1828, époque où l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Nancy le mit au concours.

Charles Le Pois naquit à Nancy, en 1563, d'une de ces familles où les vertus et les talents sont traditionnels. Son berceau eut sa place marquée dans le sanctuaire de la science. Son aïeul Louis Le Pois, originaire du Barrois et fixé à Nancy, était élève de J. Sylvius, et l'un des apothicaires les plus renommés de son temps. Le Duc de Lorraine lui conféra en 1528 des lettres de noblesse; faveur rarement accordée aux savants de ce temps là (1). Son oncle Antoine Le Pois, premier médecin de Charles III et grand helléniste, fut consulté par Foës pour sa publication des œuvres d'Hippocrate. Enfin son père Nicolas Le Pois, l'un des praticiens les plus célèbres de son temps, resta classique jusque dans le siècle dernier pour son ouvrage *de cognoscendis curandisque interni corporis morbis.* Heureux l'enfant qui peut grandir au milieu de tels modèles !

A peine le jeune Le Pois eût-il atteint sa treizième année, que son père jaloux de développer ses heureuses dispositions, et de lui assurer, à défaut de fortune, une éducation solide, l'envoya étudier à Paris au collége de Navarre, alors en grand renom, et où le studieux écolier

---

(1) Et même à ceux de nos jours : Témoin le célèbre philantrope Parmentier, membre de l'Institut, etc., qui ne put obtenir cette même faveur de l'empereur Napoléon Ier, parce que son ancienne profession d'*apothicaire* ne semblait pas de nature à donner beaucoup de relief au blason de la nouvelle noblesse. Il est piquant de voir un duc de Lorraine, au XVIe siècle, se montrer plus libéral à cet égard qu'un fils de la révolution française.

resta cinq ans, attirant par sa vive intelligence et sa persévérante application l'attention de ses maîtres, et laissant pressentir dans ses succès précoces son brillant avenir. Arrivé au terme de ses études, et riche de ces connaissances littéraires et philosophiques sans lesquelles — disons-le bien haut, aujourd'hui qu'on semble l'oublier — nul ne sera jamais à la hauteur de ce noble ministère (1), le jeune Le Pois se décida aussitôt à embrasser une carrière dont le choix ne pouvait guère être douteux pour lui.

Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de jeter un coup d'œil rapide sur l'état de la médecine en France, à cette époque de notre histoire.

Apportés en Italie par les doctes transfuges qui fuyaient Constantinople envahie par les Turcs, les ouvrages grecs y avaient opéré une révolution complète. L'arabe qui était naguère l'idiome savant et préféré, avait été abandonné avec Rhazès et Avicenne (2) pour Hippocrate et la langue d'Aristote. On commentait le divin vieillard dont les écrits étaient regardés comme renfermant les

---

(1) Je renvoie à une excellente brochure publiée sur ce sujet en juillet 1852 par M. le docteur Bonnet, professeur à l'école de Lyon.

(2) On ne faisait encore au commencement du XVI[e] siècle que lire et commenter Avicenne, regardé comme le prince de la médecine, Rhazès, Mésué et quelques autres. On se bornait à citer *passim* Hippocrate et Galien, dont on n'avait que des traductions en latin barbare, faites elles-mêmes sur des versions arabes assez infidèles.

dogmes fondamentaux de la science. La médecine revenait enfin à cette méthode d'observation sans laquelle elle n'est qu'un art aveugle, un frêle échafaudage de théories mensongères. La France était restée quelque temps en arrière de ce mouvement : mais les guerres d'Italie dont les résultats furent si désastreux pour elle, eurent du moins l'avantage de hâter la culture de la langue grecque et la réforme médicale, par les communications qu'elles établirent entre les deux pays. L'invention de l'imprimerie avait d'ailleurs ouvert un horizon illimité à la science, et fait disparaître les entraves qui naissaient de la difficulté de se procurer des manuscrits, au prix énorme où ils étaient vendus.

Le collége royal fondé par François Ier, prenait rang parmi les écoles les plus célèbres du temps. De son côté la faculté de médecine de Paris ne se contentant pas des traductions faites par les Arabes, rassemblait par tous les moyens dont elle pouvait disposer les textes grecs originaux ; elle confrontait les manuscrits, corrigeait les fautes des copistes, comblait les lacunes, en faisait faire des traductions latines plus fidèles que celles que l'on possédait jusqu'alors, ou de savants commentaires qui permettaient d'interpréter dans leur vrai sens les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et particulièrement les traités d'Hippocrate et de Galien. L'anatomie dont les anciens n'avaient qu'une notion imparfaite, et à laquelle les Arabes n'avaient fait faire aucun progrès, parce que la religion mahométane s'y opposait, l'anatomie elle-même

était enseignée dans des cours publics ; et la chirurgie dont les progrès marchent de pair avec elle prenait un nouvel essor. Parmi les maîtres dont il fut donné à Le Pois de suivre les savantes leçons, on peut citer Louis Duret, célèbre par son érudition et par ses commentaires qui mériteront toujours d'être lus ; Simon Piètre, surnommé *le grand*, qui enseignait avec éclat la doctrine d'Hippocrate et de Galien ; Michel Marescot, qui enrichit d'observations nouvelles la médecine opératoire de son temps.

Après avoir pris en 1581 les degrés de maître-ès-arts en l'université de Paris, Le Pois se livra sans relâche pendant quatre ans à l'étude de la médecine; vivant de la rude vie des écoliers de ce temps-là, et bravant les atteintes d'un hiver rigoureux contre lesquelles ses modiques ressources le défendaient à peine, on le vit se raidir contre tous les obstacles, et supporter sans se plaindre les attaques réitérées d'une violente névralgie. Il semblait n'obéir qu'à un seul besoin, celui d'apprendre.

Lorsqu'il eut puisé dans le sein de la faculté de Paris une instruction aussi solide que le comportaient les études de cette époque, Le Pois, à l'exemple du plus grand philosophe des temps modernes, résolut de voyager. Comme Descartes il savait que nos idées s'étendent, que nos jugements se rectifient par la comparaison.

L'Italie brillait encore de tout l'éclat des sciences régénérées. Ses universités florissantes, ses savants professeurs attiraient des élèves de tous les points de l'Europe. Ce

fut vers cette terre classique des arts et des lettres que le jeune disciple d'Hippocrate dirigea ses pas. Il séjourna deux ans à Padoue, où il entendit Alexandre Messarie commenter avec talent les œuvres du médecin de Pergame; puis malgré le vif désir qu'il avait de revoir ses pênates, il s'imposa le devoir de visiter les autres écoles de la péninsule et les savants qui l'illustraient. Accueilli avec faveur par tout ce qui avait assez de mérite pour distinguer le sien, il revint enfin à Paris pour y prendre ses grades. Les registres de la faculté mentionnèrent dans les termes les plus honorables son savoir étendu et sa rare modestie; témoignage d'autant plus flatteur pour lui que cette faculté dérogeait par là à ses règlements: *ne laudetur homo quiquam ante mortem*. Bachelier en 1588 et licencié en 1590, Le Pois quitta Paris sans s'y faire recevoir docteur; ses ressources n'avaient pu suffire aux frais considérables des cérémonies dont s'accompagnait cette réception (1). Cette honorable médiocrité avait sa source dans le désintéressement que son père avait apporté dans la pratique de son art. Etrange contraste avec l'activité mercantile de notre époque! Il faut ajouter que les malheurs du temps pesaient alors sur toutes les classes de la société. Un mot à ce sujet sur

(1) Les divers grades coûtaient alors à obtenir à la faculté de Paris la somme énorme pour le temps de 2,000 livres : c'était, dit A. Monteil, autant que se payait un fonds de commerce. Il y avait seize actes probatoires, tant examens que thèses, manuscrits ou imprimés.

la situation dans laquelle se trouvait la Lorraine, particulièrement au point de vue des institutions scientifiques.

Les prédécesseurs de Charles III occupés à réparer les désastres occasionnés par les invasions, les guerres intestines, les épidémies, la famine, n'avaient guère été à même d'encourager dans leurs états la culture des sciences et des lettres; cependant on peut déjà citer quelques hommes distingués sous les Ducs Réné II et Antoine. La paix conclue entre Henri IV et Charles III permit à ce dernier prince de s'appliquer sans diversion à l'administration et aux intérêts moraux de son peuple. Il fit venir à grand frais plusieurs savants renommés dans les diverses branches des connaissances humaines, et fit tous ses efforts pour propager l'instruction. Des colléges furent créés dans les villes principales. L'université de Pont-à-Mousson fondée en 1572, et dirigée par soixante jésuites, s'accrut en 1598 d'une faculté de médecine, dont Le Pois, que le Duc Charles honorait d'une faveur toute particulière, fut nommé doyen et premier professeur. Ces institutions rivalisaient d'émulation et de zèle. Henri II, fils et successeur de Charles III, marcha sur ses traces, réalisa les améliorations, et acheva les entreprises que ce bon prince n'avait pu mener à fin. Comme son père, Henri aimait à consacrer ses loisirs aux savants, dont il faisait sa société favorite. Mais le règne de son gendre et successeur Charles IV ne fut pas aussi heureux. Les guerres, les épidémies, la disette dépeuplèrent de nouveau nos malheureuses contrées, qui

ne devaient recouvrer leur prospérité que sous Léopold. Charles Le Pois fut successivement médecin des Ducs Charles III, Henri II, Charles IV. Bien différent de ceux qui ne voient dans la faveur des cours qu'un chemin ouvert à leur ambition, il n'employa son crédit auprès de ces bons princes que pour en obtenir de sages mesures et d'utiles institutions. Lorsqu'il eut fait décider la création d'une faculté de médecine à Pont-à-Mousson, voulant être à la hauteur de sa nouvelle fonction, il alla à Paris se faire recevoir docteur, ce qui lui donnait le droit de conférer ce grade à d'autres.

Quelle plus noble tâche que celle du professorat médical, mais aussi quelles fonctions exigent plus de savoir et de sagacité ? Quelle fermeté de raison, quel discernement impartial ne faut-il pas au maître placé entre les idées anciennes et les idées nouvelles, pour n'adopter de celles-là que ce qu'il y a de vrai, pour ne rejeter de celles-ci que ce qu'il y a de faux ! Le Pois savait que dans une science de faits l'autorité la plus imposante doit être traduite au tribunal de l'expérience. A une époque où le joug de l'autorité et les traditions de la scholastique pesaient encore si lourdement sur les intelligences, il eut cette indépendance d'esprit sans laquelle il n'est pas de conception grande, pas de progrès possibles dans les sciences. Dans un temps où tout ce qu'on ne trouvait pas dans les anciens passait pour une hérésie, où la vieille maxime : *ipse dixit,* dictait encore ce que l'on devait penser ou croire, Le Pois refusa de jurer,

quelle que fût d'ailleurs sa profonde vénération pour eux, qu'Hippocrate et Galien fussent la raison souveraine ; il n'encensa qu'une idole, la vérité : « ingenuum est, et dignum homine rationis lumine illustrato vim judicii in probandis, examinandis quæ a majoribus didiceris, semperque illud in corde reconditum habere ; veneratione quidem digna esse à majoribus affabré inventa ac sapienter dicta, sed nervos sapientiæ esse nihil temeré credere. » (*De morbis ab aqua seu serosa colluvie ortis*).

Le Pois attendit que son talent fut parvenu à toute sa maturité pour livrer au public le fruit de ses observations, dans l'ouvrage intitulé : *selectiorum observationum et consiliorum de prætervisis hactenus morbis affectibusque præter naturam*, AB AQUA SEU SEROSA COLLUVIE ET DILUVIE ORTIS (1 vol. in-4° Ponte-ad-Mussonem, 1648.) Ce traité eut un grand nombre d'éditions (1). Boerhave qui professait une grande estime pour Le Pois en a publié une édition, enrichie d'une préface de sa main (Lugduni-Batavorum 1733, in-4°) (2). Enfin on en a extrait

(1) En voici la liste : Lugduni-Batavorum, 1639, in-12. — Ibid., 1650, in-8°. — Francofurti, 1674, in-8°. — Lipsiæ, 1674, in-8°. L'édition donnée par Boerhaave, en 1733, a été réimprimée à Amsterdam en 1760, c'est la dernière.

(2) Voici ce qu'il en dit dans le *method. studii med.* : « Maximam famam hic liber obtinuit, imprimis ob bonam et ad morem optimorum veterum reformatam, signisque exquisitis depictam morborum historiam : tunc ob sectiones cadaverum. » Tome II,

un choix d'observations imprimé sous le titre de *Piso enucleatus* (apud Elzevirium, 1639, in-8°). Comme c'est le seul ouvrage important qu'ait publié le médecin lorrain, je m'en occuperai avec quelques détails.

Ce traité est dédié au Duc Henri, aux sollicitations duquel Le Pois avait dû satisfaire en mettant au jour les idées nouvelles qu'il professait avec éclat dans ses cours sur la nature et le siége de plusieurs maladies, et particulièrement de quelques affections convulsives. Quoique le titre semble indiquer que l'auteur n'y traitera que des affections dans lesquelles l'épanchement de sérosité constitue le phénomène principal, il y est question en réalité d'un grand nombre de maladies très-différentes. C'est qu'en effet, dans les idées du professeur de Pont-à-Mousson, ce fluide séreux jouait un rôle très-important dans l'économie animale, et qu'il est peu de maladies à la production desquelles il fut, selon lui, étranger. Si l'on réfléchit que la nombreuse famille des phlegmasies séreuses se termine ordinairement par des épanchements, et qu'il est peu de maladies chroniques ou de lésions organiques qui ne s'accompagnent de cet épiphénomène et n'en laissent des traces dans le cadavre, on sera moins étonné des idées que Le Pois émet avec tant de confiance et qu'il donne comme le résultat de sa longue pratique, à une époque où la physiologie expérimentale était encore

page 600, édit. de Haller. Un tel éloge dans la bouche d'un tel maître peut se passer de commentaire.

à naître, et où la circulation du sang, n'était pas encore découverte.

On me saura gré de ne pas développer ici les idées de Le Pois sur la prétendue circulation de ce fluide, sur sa source et sa nature. Ce ne sont pas là les titres de cet illustre médecin à la renommée. Mais si dans la science de l'homme malade, les théories ont bientôt vieilli quand elles ne reposent pas sur les données les plus rigoureuses de l'expérimentation, l'observation reste, et ses pages toujours vivantes passent avec le nom de l'observateur à la postérité la plus reculée. Laissons donc de côté la partie théorique de l'œuvre que nous analysons pour signaler ce que les faits dont elle abonde renferment d'intéressant et de vrai. L'ouvrage de Le Pois n'est pas de ceux qu'on amoindrit en leur enlevant quelques hypothèses ingénieuses qui font tout leur mérite.

Il n'est peut-être pas dans le vaste domaine de la nosologie de maladies dont l'étude ait dû paraître hérissée de plus de difficultés que celles qui ont pour siége les centres nerveux : difficultés dans le diagnostic, parce que ces centres soustraits à l'exploration directe des sens, entretenant des rapports nombreux avec tous les organes, ne révèlent fréquemment leur souffrance que par des lésions sympathiques, éloignées ; difficultés dans les recherches nécroscopiques, parce que les affections qui y avaient leur siége ne laissent souvent que peu de traces après la mort, ou parce que les investigations sur des organes d'une texture aussi délicate, et d'une configuration

aussi multiple demandent le scalpel délié de l'anatomiste le plus habile. Ces considérations expliquent assez l'état longtemps arriéré de nos connaissances dans cette branche de la pathologie. Entre tous les observateurs de son temps, Le Pois est un de ceux qui eurent les idées les plus saines sur la physiologie et la nosologie de ce système. Il avait remarqué que la sensibilité et le mouvement peuvent être abolis, l'une à l'exclusion de l'autre; observation neuve alors, et inexplicable avant que l'expérimentation moderne n'ait démontré que les faisceaux postérieurs de la moelle président aux facultés sensibles, les faisceaux antérieurs aux facultés motrices.

Une maladie qui par sa fréquence et par sa gravité a attiré l'attention des observateurs de tous les temps, et qui a donné lieu dans l'antiquité aux théories les plus chimériques, l'*apoplexie,* sur le siége de laquelle les opinions étaient encore à cette époque complétement contradictoires, fut pour Le Pois l'objet d'une étude approfondie, qui le conduisit à conclure que cette maladie a toujours son siége dans le cerveau. Cette proposition qui semble aujourd'hui pouvoir se passer de démonstration, dénotait alors une grande sagacité dans l'analyse symptomatologique; et lorsque son auteur ajoute que l'apoplexie *compliquée de fièvre* n'a pas toujours son point de départ dans le viscère intra-crânien, on voit évidemment qu'il entend parler des fièvres pernicieuses soporeuses ou apoplectiformes, ou des fièvres continues à symptômes comateux, souvent confondues alors avec les affections idiopathiques du

cerveau. Il reconnaît même trois degrés dans l'apoplexie : division consacrée par un de nos observateurs les plus compétents à cet égard, le professeur Rostan. Enfin il fait au sujet de cette maladie une remarque intéressante, c'est que l'apoplexie est commune en Lorraine, surtout aux changements de saison. Mes observations confirment à cet égard celles de Le Pois. J'ai même vu les cas les plus fréquents d'apoplexie et de syncope suite de lésions organiques du cœur, coïncider avec les grandes perturbations dans la pesanteur atmosphérique que l'on observe notamment aux solstices et aux équinoxes. Déjà Duhamel avait remarqué qu'un nombre très-grand de morts subites avait eu lieu en 1747, le baromètre ayant baissé en moins de deux jours d'un pouce 4 lignes *(Mém. de l'Acad. des sciences)*.

Ce que Le Pois avait fait pour l'apoplexie, il le fit encore pour une maladie non moins formidable, l'*épilepsie*, en démontrant, par une analyse judicieuse de ses symptômes, qu'elle a toujours sa cause prochaine dans le cerveau, quoique les recherches cadavériques n'y saisissent pas toujours les traces de cette affection. Il cite deux cas dans lesquels il a employé avec succès le cautère actuel à la nuque.

L'*hystérie* était regardée dans l'antiquité comme ayant son siége dans l'utérus, auquel Hippocrate et bien d'autres après lui attribuaient le sentiment et le mouvement; opinion qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans le vulgaire. Le Pois annonça le premier que l'hystérie doit

être rangée parmi les affections convulsives, et que comme telle son siége est dans l'encéphale. Il montra que la plupart de ses symptômes sont communs aux deux sexes: entendant sans doute désigner par là l'*hypocondrie*, que Sydenham lui-même ne distinguait pas de l'hystérie. Il assimilait judicieusement la sensation d'un corps étranger montant dans la gorge (boule hystérique) à la constriction qu'y ressentent les épileptiques pendant l'accès. Enfin il faisait observer, à l'appui de son opinion, que chez beaucoup de femmes hystériques la menstruation est parfaitement normale. Un siècle plus tard, l'homme qui a le plus avancé peut-être l'histoire des maladies du système nerveux, l'illustre Willis, adoptait l'opinion du professeur de Pont-à-Mousson; doctrine habilement défendue de nos jours par un écrivain qui marque avec distinction dans cette branche de la pathologie, Georget, auquel il ne fut pas donné malheureusement de poursuivre assez longtemps ses recherches. Bien qu'on ne puisse guère admettre aujourd'hui une opinion aussi exclusive que celle de Le Pois, et que la participation des nerfs ganglionaires ou cérébro-spinaux de l'utérus au trouble de l'encéphale soit une chose assez généralement consentie, comment, quand on réfléchit à l'état d'enfance où se trouvait encore la physiologie pathologique, comment, dis-je, ne pas admirer la pénétration de l'observateur qui, au milieu des manifestations complexes de cette classe de maladies, démêlait si bien les phénomènes sympathiques de ceux qui indiquent le siége

principal du mal? Par malheur, ici comme partout, Le Pois mêle à ces aperçus lumineux ses idées favorites sur le rôle que jouent, dans l'histoire des différentes maladies dont je viens de parler, les épanchements de sérosité, dont il trouve fréquemment la trace dans les membranes du cerveau. Il entre même, à ce sujet, dans de curieux développements, mais que je ne pourrais reproduire ici sans dépasser les limites qui me sont imposées, touchant les effets de la compression sur les différentes parties de ce viscère et sur l'origine des nerfs cérébraux. Il serait intéressant de rapprocher ces observations des recherches entreprises ultérieurement dans le même but par mon aïeul Nicolas Saucerotte, dans son beau travail sur *les contre-coups* (*Mém. de l'Acad. de chirurgie*), et par plusieurs expérimentateurs contemporains, encore en désaccord sur la plupart des points.

Les *maladies de poitrine*, sur le diagnostic desquelles les découvertes modernes ont jeté un si grand jour, étaient enveloppées d'une grande obscurité au temps où vivait Le Pois. Les lésions organiques du cœur étaient ordinairement méconnues ; les affections chroniques de l'appareil respiratoire confondues sous la dénomination vague de phthisie ; et cent ans plus tard Baglivi s'écriait encore : « ô quam difficile est morbos thoracis cognoscere ! » Le professeur de Pont-à-Mousson s'acquit une grande célébrité dans la cure de ces maladies, pour avoir conseillé plusieurs fois avec succès l'opération de l'empyème dans l'hydrothorax, maladie sur laquelle on n'avait

encore que des notions tellement incomplètes, que la plupart des praticiens de ce temps n'en connaissaient pas même l'existence, autorisés en tous cas à la croire fort rare sur la foi de Galien qui disait ne l'avoir observée qu'une fois. Le Pois en élucida le diagnostic autant que le permettait l'absence des signes tirés de la percussion et de l'auscultation. Il recommandait, en pareil cas, la sucussion Hippocratique. Dans un autre chapitre, il trace avec assez de précision les signes qui distinguent la pneumonie de la pleurésie. Hippocrate avait prétendu que cette dernière maladie ne passe pas à la suppuration avant le quatorzième jour : Le Pois annonça que l'épanchement purulent peut exister dès le quatrième. Il s'éleva avec raison contre l'abus des saignées dans cette période du mal : médication qui enlève au malade les forces nécessaires pour la résorption du liquide épanché. On trouve dans ce chapitre plusieurs observations de pleurésies suppurées qui se terminèrent par l'expuition d'une quantité considérable de pus.

Les *maladies du cœur* qui à cette époque étaient le plus souvent méconnues, attirèrent l'attention de Le Pois. Il étudia notamment la *péricardite* et les épanchements qui en sont la suite. C'est ainsi qu'il croyait trouver à chaque instant dans ses recherches nécroscopiques la confirmation de ses idées théoriques, faute de remonter aux phénomènes primitifs dont ces épanchements ne sont que la conséquence ultime. On trouve dans cette partie de l'ouvrage de Le Pois quelques exemples d'as-

thme et de phthisie chez des sujets qui avaient des concrétions calculeuses dans les poumons. Nous signalerons aussi des observations d'hydatides des poumons.

Les différents chapitres où il est question des *affections abdominales* n'offrent rien de bien important à remarquer. Ces affections y sont souvent rapportées ainsi que celles du cerveau, à divers ordres de fièvres. Quant à la *pyrétologie,* l'auteur en traite conformément aux idées des anciens en ce qui concerne la classification; et les rattache à ses idées théoriques pour ce qui est de l'étiologie. Il entre plus loin dans quelques développements sur les affections calculeuses, — lui-même était affecté de gravelle, — et il préconise l'équitation ou l'exercice en voiture comme favorisant par les secousses qu'ils occasionnent l'expulsion des concrétions d'un petit volume. Il dit aussi s'être bien trouvé en pareil cas de la verge d'or (*solidago virga aurea*), autrefois usitée comme diurétique, et aujourd'hui tombée en désuétude, avec une foule d'autres médicaments qui ne méritaient pas tous cet oubli.

Ceci me conduit à parler de la *thérapeutique* de Le Pois, dont j'aurai cependant peu de chose à dire, car elle n'offre rien de particulier à signaler, si ce n'est sa simplicité, à une époque ou une absurde polypharmacie avait fait de l'art de guérir un assemblage ridicule de recettes bizarres. Ses paroles à cet égard méritent d'être citées : « nam, ut ingenuè fatear, victus quo simplicior eo gratior et salubrior, ita, meâ quidem sententiâ,

de medicinis judicandum, ut supervacaneus sit labor eorum qui ex omni genere herbarum sive obviarum, sive exoticarum, sive tempestivarum, sive secùs medicamenta ejus modi prescribunt, magis venditandi, ostentandique industriæ specimen aliquod, quâm benè de ægris merendi gratiâ » (*de morb. à seros. coll. ortis sect. IV*). Au soin qu'il met à recommander la diététique et l'usage bien entendu des agents hygiéniques, on reconnait un médecin formé à l'école de l'immortel auteur du traité *de aere, locis et aquis*. Remarquons au reste que si les indications, empruntées pour chaque époque à la physiologie dominante, ont changé, les méthodes curatives sont à peu près les mêmes. Le Pois saignait pour évacuer la sérosité qu'il croyait surabonder dans la plupart des maladies ; aujourd'hui nous enlevons du sang à nos malades pour soustraire aux organes irrités cet élément de la phlegmasie. C'est ainsi que nous tournons dans un cercle dont il ne semble pas jusqu'ici que nous devions sortir : renouvelant en thérapeutique le mot d'un écrivain spirituel « il n'y a de neuf que ce qui a vieilli. »

Le traité de Le Pois fit une grande sensation parmi les médecins de ce temps par la nouveauté de la doctrine que l'auteur y professait, et par les recherches nécroscopiques dont il l'étayait, à une époque où ce mode d'investigation n'avait pas encore obtenu toute l'attention qu'il mérite, et où l'enseignement médical consistait uniquement à lire ou à commenter Hippocrate et Galien. Riche d'observations nombreuses, de descrip-

tions faites avec le talent d'un ancien, cet ouvrage devait être lu avec fruit longtemps après que les théories qui en étaient le commentaire n'avaient plus cours.

Quelques années après sa publication, Le Pois mit au jour une instruction destinée aux médecins sur une maladie qui avait ravagé la Lorraine dans l'été de 1623 (*Discours de la nature, causes et remèdes tant curatifs que préservatifs des maladies populaires accompagnées de flux de ventre, et familières aux saisons chaudes et sèches des années de semblable intempérature*, 1 vol. in-12; Pont-à-Mousson, 1623). Outre les causes morbigènes qui atteignent individuellement les hommes placés dans des circonstances différentes, il en est dont l'influence générale s'étend sur les masses, et dont la source reste souvent enveloppée d'une obscurité profonde. Il ne suffit pas alors de posséder les connaissances que requiert le traitement des maladies ordinaires : il faut chercher l'origine du mal dans les qualités de l'air et des eaux, dans la situation des lieux, dans la nature des aliments. Il faut expliquer les lois de sa propagation ; discerner les mesures médicales et hygiéniques de nature à en arrêter les ravages. Personne n'était plus propre que le professeur de Pont-à-Mousson à remplir cette tâche : aussi s'en acquitta-t-il avec tout le succès désirable. Cette maladie paraît avoir consisté en une phlegmasie du foie propagée au canal intestinal. « ores est-il que chacun sçait tous les symptômes que dessus se devoir résoudre au foye comme à leur source première, et auquel l'estomach compatit de nécessité. » (*loc. cit.*)

Si de la carrière de l'auteur nous descendons dans la vie de l'homme privé, nous n'aurons rien à rabattre, grâce au ciel, de l'estime que Le Pois nous a déjà inspirée; loin de là, il va acquérir de nouveaux titres à notre admiration par le spectacle trop rare de grandes vertus unies à de grands talents. Ses mœurs étaient austères; on admirait en lui cette simplicité antique, cette gravité tempérée qui sied si bien au noble sacerdoce dont le médecin est revêtu. Ennemi irréconciable du charlatanisme et de l'intrigue, il parcourut la route sinon la plus frayée du moins la plus honorable, ne cherchant à vaincre ses concurrents qu'à force de talents et de loyauté. Plein de cette modestie qui est le propre du vrai mérite, il cédait volontiers le pas à ses collègues dans les consultations: « quippé qui ab omnibus rixis longé alienum à naturâ et à pertinaciori omni contentione adversus, modestiam semper pluris fecerim quam vel nominis proprii gloriam. » Le Pois prouva d'ailleurs dans ses démêlés avec une congrégation fameuse devant laquelle tout pliait alors, qu'il savait allier à la douceur et à la modestie d'un sage la fermeté d'un homme qui connaît ses devoirs, et qui sait tenir son rang. Les deux professeurs en médecine de la faculté de Pont-à-Mousson furent mandés en 1600 devant le recteur des jésuites pour faire leur profession de foi. Le Pois ne se soumit à cette injonction qu'à la condition qu'il ne prêterait pas le serment d'obéissance qui avait été exigé des professeurs de la faculté de droit. Les jésuites ayant en 1625 fait revivre leurs

prétentions, Le Pois les contesta de nouveau avec vigueur ; mais ses successeurs furent obligés de céder. (*Hist. acad. mussip.*)

Comme tous les hommes qui s'élèvent au-dessus de la foule, Le Pois mérita l'honneur d'exciter l'envie. Ceux qui confondent l'expérience avec la routine auraient bien voulu lui refuser le génie de la pratique, et le représenter comme apte seulement aux travaux du cabinet. Il est tout simple que l'on conteste un genre de mérite que l'on ne peut comprendre. Mais ils ne tardèrent pas à trouver un éclatant démenti dans les succès de leur émule, qui prouva que les profondes études du professeur ne nuisaient pas à celles du praticien. Cette fois le public fut juste, et pardonnant au savant Esculape le talent dont il avait fait preuve dans ses ouvrages, il accorda sa confiance à celui qui en était le plus digne. Ces ouvrages avaient d'ailleurs porté sa réputation au loin. Aussi quand Louis XIII passa par Pont-à-Mousson, les médecins qui l'accompagnaient s'empressèrent-ils d'aller rendre hommage à celui qu'ils appelaient leur père et leur maître dans l'art de guérir. Le Pois entretenait une correspondance étendue avec les savants de son temps. Doué d'une vaste mémoire, il possédait, outre le Grec et le Latin, l'Italien, l'Arabe, l'Hébreu, l'Espagnol ! On lui dut même la traduction en Latin, d'un ouvrage écrit dans cette dernière langue : *L. Mercati institutiones ad usum et examen eorum qui artem luxatoriam exercent. Francofurti in fol*, 1624.

Fidèle au précepte de Cicéron « *nulla dies sine litterâ,* » il ne laissait pas passer un seul jour sans travailler à reculer les bornes de la science, dont un esprit aussi étendu que le sien devait mieux qu'aucun autre reconnaître les imperfections. Toute l'activité, tout l'intérêt que le vulgaire disperse sur les affaires de la vie, il les concentrait sur le perfectionnement de son art. Recueillir une observation utile était pour lui le plus grand des plaisirs; découvrir une vérité, était faire une conquête. Il cherchait à communiquer son enthousiasme à ses élèves, qu'il traitait moins en maître qu'en père. Ses livres, sa maison, tout leur était commun avec lui. Son grand ouvrage était le fruit des rares loisirs que les fonctions si remplies de professeur et de praticien renommé lui avaient laissés pendant sept mois. Au milieu de tant d'occupations, Le Pois trouvait encore le temps de cultiver les mathématiques qu'il aimait beaucoup. Ce fut sans doute son goût pour cette science qui lui inspira le projet de réduire la médecine en théorèmes, suivis chacun de leur démonstration : projet contre lequel tout son talent eût sans doute échoué. Il avait eu aussi l'intention de publier un traité de physiologie : car ce grand observateur avait compris que l'anatomie et la physiologie, malgré l'état d'enfance où elles se trouvaient encore, sont la base éternelle de l'art de guérir. Enfin quoique porté par la trempe de son esprit aux études abstraites, Le Pois n'était pas étranger aux belles-lettres. Une fois même il voulut consacrer en vers la mémoire du duc Charles;

et si ces vers écrits dans la langue de Virgile ne lui assurent pas une place sur le Parnasse à côté du chantre des Géorgiques, ils ont du moins le mérite d'avoir été dictés par le plus pur des sentiments, la reconnaissance envers ceux qui ne peuvent plus rien pour nous. Qu'on me permette de choisir dans cette production, aussi honorable pour son auteur que pour celui à la mémoire duquel elle était consacrée, un fait qui peint le cœur de cet excellent prince. C'était par une sombre et froide nuit d'hiver; le Duc Charles se tordait sur son lit en proie aux cruelles angoisses d'une colique néphrétique. On s'empresse autour de lui, et l'on parle d'aller quérir Le Pois qui n'habitait pas le palais. Mais l'idée de troubler le sommeil de son vieux serviteur, et de l'exposer aux intempéries de la saison émeut le cœur du bon prince : demeurez, s'écrie-t-il aussitôt ; j'attendrai bien jusqu'au jour !.... Un pareil trait ne vaut-il pas tout un éloge ?..

. Mais la mort avait marqué un terme à tant de travaux, à tant de vertus, et la plus noble fin devait couronner la plus belle carrière. L'affreux typhus ravageait en 1633 la cité où Le Pois avait reçu le jour. Le vieux professeur quitte aussitôt ses occupations chéries ; il dit à ses élèves un adieu qu'il pressent être le dernier, et à cet âge où la sensibilité glacée tarit la source des plus nobles dévouements, il vole avec l'ardeur d'un néophyte au secours de ses concitoyens dont il partage tous les dangers. De toutes parts la contagion l'environne, elle l'atteint. Le

courageux apôtre de l'humanité a compté les instants qui lui restent à vivre, et déjà frappé il veut les rendre utiles encore en disputant d'une main défaillante une dernière victime à la mort ! Combien est grand le ministère où l'on trouve un tel oubli de soi-même ! Émules et compatriotes de Le Pois, sachons conserver à la noble profession, qu'il illustra par ses vertus non moins que par ses talents, ce caractère d'élévation morale qu'une société trop souvent ingrate envers elle ne peut du moins lui enlever (1) !

(1) Bien qu'il ne soit peut-être pas dans la société de profession qui exige des études plus longues, des connaissances plus variées, plus étendues, des qualités morales plus hautes que celle du médecin, il n'en est pas qui y soit traitée avec plus d'indifférence, pour ne pas dire avec plus de rigueur. Sollicité depuis quarante ans et plus, de nous donner une législation équitable, qui protége notre honneur et nos intérêts professionnels contre la double plaie du charlatanisme et de la concurrence au rabais, l'État n'a répondu à ces pressantes réclamations que par le rétablissement de la patente médicale ! Quant aux distinctions ou aux priviléges accordés au dévouement, aux travaux sérieux qui n'ont que la science pour objet, on juge ce qu'il peut en être dans un temps où l'art d'Hippocrate est assimilé à une industrie tenant boutique. Qu'on est bien venu ensuite à accuser les médecins de tendances matérialistes, et qu'il y a lieu de s'étonner d'en voir, en assez grand nombre, se laisser prendre aux appeaux du socialisme !

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

MIGRATIONS DES VÉGÉTAUX,

ET SPÉCIALEMENT

DE CEUX QUI, ÉTRANGERS AU SOL DE LA FRANCE,

Y ONT ÉTÉ INTRODUITS ACCIDENTELLEMENT,

PAR M. GODRON.

Lorsqu'on étudie la végétation actuelle de l'un des points de notre globe, de la France, par exemple, et qu'on compare les plantes qui fleurissent sous nos yeux aux restes des végétaux qui ont été enfouis dans le même sol pendant la durée des temps géologiques, l'esprit de l'observateur reste frappé d'étonnement à la vue de ces débris fossiles d'une végétation tropicale, à laquelle ont succédé les plantes des climats tempérés qui peuplent aujourd'hui nos contrées. On s'explique bien la disparition des premières par les changements survenus dans les conditions physiques nécessaires à la vie des différentes espèces végétales, pendant les révolutions qui, à plusieurs reprises, ont profondément modifié la surface

de notre planète. Ces Palmiers de formes si variées, ces Cicas, ces Araucarias, ces Calamites, ces Prèles gigantesques, ces Fougères arborescentes, et tant d'autres végétaux remarquables qui appartiennent à des genres perdus ou qui n'ont plus d'analogues que dans les régions les plus chaudes du globe, ont cessé d'exister dans les lieux que nous habitons, et dont la température était devenue, sans aucun doute, incompatible avec la vie de ces végétaux. Mais il n'est pas aussi facile de comprendre comment, à cette végétation luxuriante des premiers âges du monde, ont succédé dans nos climats les plantes que nous y observons aujourd'hui. Celles-ci ne seraient-elles que le résultat des modifications successives que les végétaux primitifs de nos contrées ont éprouvées sous l'influence des agents physiques? ou bien, ces végétaux seraient-ils les descendants non modifiés des plantes de même espèce qui vivaient pendant les temps géologiques, et ont-ils été transportés sur notre sol devenu veuf de leurs prédécesseurs? Nous ne pouvons nous ranger à la première opinion : nous ne croyons pas aux transformations d'espèces, et, dans un travail publié il y a quelques années (1), nous avons cherché à démontrer que les espèces végétales sauvages, de même que les espèces animales, placées dans des climats nouveaux, périssent plutôt que de se modifier ;

(1) Godron, *De l'espèce et des races dans les êtres organisés* (*Mémoires de l'Académie de Nancy*, 1848 *et* 1849).

l'étude des migrations des végétaux qui s'opèrent de nos jours, et les essais d'acclimatation exécutés dans différentes contrées de la terre, viendraient au besoin pleinement confirmer cette manière de voir.

Nous devons croire dès-lors que, si, aux différentes époques géologiques, la végétation de chacune des régions de la surface terrestre a plusieurs fois changé, comme il n'est pas possible d'en douter, cela n'a pu avoir lieu que par la destruction des espèces anciennes, et par le transport des graines de plantes qui jusqu'alors avaient vécu sous des latitudes plus ou moins éloignées. Les migrations anciennes des végétaux sont donc étroitement liées aux phénomènes géologiques, et nous devons attendre l'explication de ces migrations anciennes, si jamais la science la fournit, des efforts combinés de la Géologie et de la Géographie botanique. Or, ces deux sciences, nées pour ainsi dire d'hier, malgré les progrès rapides qu'elles font journellement, sont loin de nous permettre encore de déterminer les stations successives qu'ont dû occuper sur notre globe les différentes espèces végétales que nous y observons aujourd'hui.

L'étude des migrations qui ont lieu de nos jours parmi les végétaux, nous semble de nature à jeter, dans l'avenir, quelque jour sur cette question si importante de la philosophie des sciences naturelles. La connaissance des procédés que la nature emploie sous nos yeux pour étendre à de nouvelles contrées les végétaux jusqu'alors étrangers, peut nous mettre sur la voie pour découvrir

quelques-uns des agents qui, aux époques antédiluviennes, ont dû concourir au transport des graines d'une contrée dans une autre.

Non-seulement l'étude des migrations actuelles peut nous éclairer sur celles qui se sont opérées avant les temps historiques, et jeter quelque lumière sur l'histoire naturelle de notre planète; mais elle contribuera nécessairement à compléter nos connaissances en géographie botanique, et rectifiera peut-être quelques-unes des idées émises sur cette belle science. Elle offre aussi un but pratique, en nous éclairant sur les limites dans lesquelles la naturalisation des végétaux sauvages est possible sous de nouveaux climats.

La science est loin d'offrir un assez grand nombre de matériaux, pour qu'il soit possible d'étudier dès aujourd'hui, d'une manière complète, la question des migrations actuelles des plantes; car c'est à peine si la végétation de quelques points circonscrits de notre globe a été étudiée sous ce rapport. Nous nous bornerons dans cette notice, d'une part, à rappeler succinctement les faits généraux connus; et, de l'autre, l'étude de la végétation de la France, à laquelle nous nous livrons avec amour depuis longues années, nous permettra de signaler tous les exemples d'importations accidentelles de plantes étrangères que nous avons observées sur le sol de notre patrie, et les causes auxquelles on doit en attribuer le transport.

Ces causes sont de trois genres, savoir : 1° les agents

physiques, tels que les vents, les trombes, les eaux de la mer, les rivières et leurs inondations; 2° les animaux; 3° l'homme, qui, même à son insu, comme nous le verrons, est devenu la cause la plus active des migrations contemporaines.

Nous allons étudier l'action de chacune de ces causes, et rechercher quelles sont les plantes étrangères au sol de la France qu'elles ont pu y introduire.

1° *Les agents physiques.* — Si l'action des vents n'est pas assez puissante pour faire franchir aux graines de certains végétaux des distances considérables, des mers ou des déserts arides d'une grande étendue, il ne nous semble pas impossible qu'elle puisse en transporter au-delà d'un bras de mer; ce qui expliquerait l'analogie qui existe toujours dans la végétation des deux rivages opposés d'un même détroit. Mais aucun fait, bien observé, n'est venu jusqu'ici démontrer d'une manière rigoureuse l'existence d'un semblable transport. Il est, du reste, une autre explication qui peut rendre raison de ce fait d'une manière plus rationnelle : les deux rives d'un même détroit sont toujours formées par des couches géologiques correspondantes, qui, évidemment, ont été continues dans l'origine, et ont été depuis séparées par une fracture. Il est permis, dès-lors, de supposer que, si la végétation est identique sur chaque bord d'un même détroit, c'est que cette végétation y était déjà établie avant l'interruption qui s'est produite dans les couches géologiques; et cette considération tend même

à démontrer que la dispersion des végétaux actuels remonte à une époque antérieure aux dernières commotions qu'a subies notre planète.

Mais, s'il n'est pas prouvé que les graines des végétaux puissent être transportées par les vents au-delà d'un bras de mer, il n'en est pas de même sur les continents; les vents ont pu y propager, par un transport successif, à des distances considérables, certains végétaux dont l'origine est bien connue. Il en est plusieurs qui, étrangers au sol de la France et même à l'Europe, se sont néanmoins propagés chez nous. Tels sont: l'*Erigeron canadense L.;* les *Aster brumalis Nees, Novi-Belgii L., salignus Willd., dumosus Nees* et *rubricaulis Lam.;* le *Galatella hyssopifolia Nees;* les *Solidago glabra Desf., canadensis L.* et *lithospermifolia Willd.;* les *OEnothera biennis L., muricata L.* et *suaveolens Desf.;* le *Stenactis annua Nees*, plantes d'Amérique, que les anciens botanistes n'ont pas recueillies en Europe, et qui n'y ont paru que depuis la découverte du Nouveau-Monde. Leurs graines, sans aucun doute, ont été importées par l'homme; mais, à peine ces végétaux avaient-ils pris racine sur un des points de notre continent, qu'ils se sont bientôt répandus au loin, et formaient déjà, du temps de Linné, de nombreuses colonies en Europe, pour me servir de l'expression du célèbre botaniste suédois (1).

(1) Linné a publié, en 1768, une dissertation sur le sujet qui nous occupe, sous le titre de *Coloniæ plantarum.*

Il est à remarquer qu'aucune de ces plantes ne s'est introduite dans les îles de la Méditerranée ; et l'assertion de Linné (1) paraît inexacte, quand il affirme que c'est des jardins de la Sicile que l'*Erigeron canadense* s'est échappé, pour se répandre dans une moitié de l'ancien continent ; car cette plante n'existe pas en Sicile.

La propagation rapide de plusieurs de ces plantes peut, au premier abord, être considérée comme un fait assez extraordinaire; mais il s'explique très-facilement, si l'on considère que tous les végétaux dont il est ici question, ont leurs graines munies d'une aigrette qui donne prise au vent. Il n'est pas possible de douter que tel ne soit l'agent de leur dispersion.

Si même une chose doit étonner, c'est que le sol de nos contrées ne soit pas couvert d'une foule d'autres végétaux étrangers, dont les graines aigrettées peuvent être soulevées par les vents. Mais, pour qu'un végétal s'acclimate dans un pays nouveau, il faut qu'il y trouve des conditions favorables à sa végétation et à sa reproduction ; il faut qu'il rencontre un sol approprié à ses besoins, et qu'il soit soumis, du moins le plus souvent, à des influences climatériques analogues à celles du pays où il croît spontanément. On comprend très-bien que les plantes ci-dessus indiquées aient pu se perpétuer chez nous avec facilité, puisqu'elles sont presque toutes

---

(1) Linné, *Sp. plant.* 492 et *Amœn. acad.* 8, *pag.* 9.

originaires de la Virginie et du Canada, dont le climat est analogue à celui de l'Europe tempérée.

Il est du reste beaucoup de plantes indigènes dont les graines sont pourvues d'aigrettes ou d'ailes membraneuses, et qui cependant, malgré leur dissémination, ne se propagent pas en dehors de certaines régions que la nature semble avoir rigoureusement déterminées, et où ces végétaux sont, pour ainsi dire, parqués. Telles sont, par exemple, un certain nombre de plantes alpines qui, dans nos climats, ne descendent jamais dans la plaine, où elles ne trouveraient plus les mêmes conditions d'existence.

Nous n'avons étudié jusqu'ici l'influence des vents que sur les migrations des plantes phanérogames; mais cet agent n'aurait-il pas une action plus puissante sur les organes propagateurs des plantes cryptogames? Les spores et même les théques de ces végétaux, par leur extrême ténuité et leur légèreté, semblent présenter les conditions les plus favorables à leur translation à des distances plus ou moins grandes. Cette action ne nous semble pas douteuse, et nous observons chaque jour des faits qui démontrent ce mode de transport. C'est ainsi qu'on voit souvent le développement rapide d'une foule de cryptogames dans les lieux où elles n'existaient pas primitivement, mais dont les conditions physiques viennent d'être modifiées par l'homme. La plantation d'un parc, par exemple, sur un sol cultivé de temps immémorial, y amène bientôt des Champignons, des Mousses,

des Hépatiques, des Lichens, qui ne se rencontrent souvent dans le pays que dans des forêts plus ou moins éloignées.

Quelques naturalistes ont pensé que ces spores pouvaient bien franchir l'Atlantique et nous arriver d'Amérique pour se développer sur nos rivages. Ils se sont appuyés sur la prédominance des vents d'ouest sur nos côtes occidentales, et ont cité, comme exemple de ce mode de migration, le *Sticta aurata* de Delise et l'*Evernia flavicans* de Swartz, plantes américaines qui se retrouvent sur quelques points des côtes d'Angleterre, de France, d'Espagne, et dont l'une d'elles a été observée également aux Açores, à Sainte-Hélène et au cap de Bonne-Espérance. Ces plantes présentent en effet, par leurs stations, les caractères des plantes introduites, et en Europe elles ne fructifient pas. Il nous paraît cependant difficile d'admettre que les spores de ces deux lichens ont pu être transportées par-dessus l'Océan par les mouvements de l'atmosphère ; car, s'il en était ainsi, nous aurions à constater bien d'autres exemples d'un semblable transport, et selon toute apparence la flore cryptogamique américaine se serait confondue depuis longtemps avec celle de nos contrées. L'introduction en Europe des deux lichens dont nous parlons, nous semble être vraisemblablement le résultat de l'importation accidentelle par l'homme.

Nous ne pouvons toutefois passer sous silence la propagation si rapide et si étendue de l'*Oïdium Tuckeri*

pendant ces dernières années. Observée pour la première fois, en 1845, à Margate, en Angleterre, dans des cultures forcées de vignes, cette Mucédinée se répandit bientôt dans tous les établissements anglais de même genre. Elle franchit le détroit, et, dès 1847, elle s'était installée dans les environs de Paris. Aujourd'hui, elle s'est étendue comme un véritable fléau sur tous les vignobles de la France ; elle a envahi l'Italie, la Hongrie, l'Algérie, Madère ; on la signale déjà en Syrie et dans l'Asie-Mineure. Cette plante constitue, peut-être, l'exemple de la propagation la plus rapide d'une cryptogame à de grandes distances. Mais deux circonstances ont favorisé ce développement prodigieux : ses spores, comme celles des champignons les plus simples, sont d'une ténuité extrême, et peuvent être facilement soulevées par les vents. D'autre part, les champignons ne se développent sur les végétaux vivants que dans des conditions spéciales, et seulement lorsque ceux-ci sont à l'état de maladie, ou sous l'influence d'une constitution médicale particulière. Evidemment, cette dernière condition a existé ici ; mais, sans nous arrêter sur cette question de nosologie végétale, il n'en reste pas moins établi, par les faits qui précèdent, que les spores de l'*Oïdium* ont été transportées par les vents successivement à des distances assez grandes, et qu'elles ont pu même franchir des mers, il est vrai, peu étendues.

L'action du vent s'exagère quelquefois au milieu des tempêtes par la production des trombes, dont on connaît

la violence par les désastres qu'elles occasionnent. Il n'est pas douteux qu'elles ne transportent souvent à des distances assez grandes des objets de nature diverse, quelquefois même de petits animaux, tels que de jeunes batraciens, entraînant avec eux l'eau du marais qu'ils habitent. Les auteurs assurent qu'elles ont quelquefois enlevé du sol des graines de végétaux pour les répandre dans des lieux plus ou moins éloignés. Ainsi, M. de Mirbel (1) affirme que ces tourbillons couvrent quelquefois les campagnes maritimes du midi de l'Espagne de graines originaires des côtes d'Afrique. Il ne m'a pas été donné d'observer moi-même des faits de ce genre ; mais tout ce que l'on sait du pouvoir de translation de ce météore ne permet pas de douter qu'il ne doive en être ainsi. Les trombes nous paraissent être le seul agent naturel connu, par lequel on puisse expliquer comment les plantes aquatiques ont pu se propager d'un bassin dans un autre, à travers les obstacles que les chaînes de montagnes opposent à la dispersion de ces végétaux. Il en est quelques-uns qui, en Europe, n'occupent que quelques points très-éloignés les uns des autres ; tel est, par exemple, le *Nuphar pumila DC.*, qui jusqu'ici n'a été rencontré que dans les lacs de l'Écosse, de l'Auvergne et dans ceux des Vosges et du Schwartzwald. Il n'est pas vraisemblable cependant que les trombes, ou tout autre

---

(1) De Mirbel, *Élém. de bot.*, I, *pag*. 349.

agent, aient pu faire franchir directement aux graines de cette espèce l'intervalle qui sépare ces différents points, sans stations intermédiaires. Mais on sait qu'un grand nombre de lacs, existant encore au commencement de la période géologique actuelle, ont disparu, soient qu'ils aient été comblés par les alluvions des rivières ou des torrents, ou par la formation de la tourbe ; soit qu'ils aient été desséchés par l'industrie de l'homme. Aussi, ce qui de nos jours ne serait plus possible, a dû l'être à des époques antérieures.

Nous concluons de tous ces faits, que le vent a, comme agent de transport des végétaux d'une contrée dans une autre, une action positive ; que, s'il n'est pas démontré qu'il puisse opérer brusquement de semblables translations à de grandes distances, il a pu cependant, de proche en proche, répandre au loin un certain nombre de végétaux. On comprend également, que, pendant les temps géologiques, il ait transporté des végétaux sur des portions de terrains alors unies aux continents et qui depuis sont devenues des îles.

Les eaux de la mer transportent souvent des fruits et des graines de végétaux, et ce fait est depuis longtemps connu. Chacun sait que ces fruits nautiques indiquent aux navigateurs les terres situées sous le vent, et que c'est à cet indice que Christophe Colomb reconnut le voisinage du continent de l'Amérique. Ray indique un certain nombre de végétaux dont les graines ont été ainsi entraînées et déposées sur des rives plus ou moins

éloignées de leur point de départ. Linné (1) nous apprend que de son temps on avait positivement constaté que la mer jette sur les côtes de la Norwège des fruits et des graines de plantes américaines, parmi lesquelles il signale le *Cassia fistula L.*, l'*Anacardium occidentale L.*, le *Mimosa scandens L.*, et le *Cocos nucifera L.* On sait parfaitement aujourd'hui que ce transport est opéré par le grand courant des Florides, le Gulf-Stream, qui, du golfe du Mexique, vient battre les Hébrides, les côtes de l'Islande, de la Norwège et du Spitzberg, et que de nos jours encore il continue à déposer sur ces rivages des graines de plantes du Nouveau-Monde. On comprend parfaitement que ces plantes ne se propagent pas sous le climat inhospitalier de la Norwège, puisqu'elles ne pourraient même vivre en pleine terre sur aucun des points de l'Europe méridionale. On se demande toutefois si les eaux de la mer n'ont pas, dans ce long trajet, fait perdre à ces graines leur faculté germinative. Si nous en croyons Linné, cet observateur si exact, des graines américaines, recueillies sur les rivages de la Norwège, ont germé et ces plantes se sont développées (2). Du reste, il est facile de voir, chaque année, dans les marais salants de l'intérieur des terres et dans ceux qui bordent nos côtes, un certain nombre

---

(1) Linné, *Amœn. acad.*, VIII, pag. 3.

(2) Linné, *Amœn. acad.*, VIII, pag. 3.

non-seulement de plantes maritimes, mais aussi plusieurs autres plantes, telles que certains *Atriplex* et surtout des Graminées, se reproduire et se développer parfaitement dans ces marais où leurs graines se trouvent pendant tout un hiver plongées dans l'eau salée.

Aussi, lorsque ces graines étrangères abordent dans des climats propices à leur développement, rien ne doit s'opposer à ce qu'un certain nombre d'entre elles puissent s'y naturaliser. C'est vraisemblement ainsi que se sont introduites, sur les côtes occidentales d'Afrique, un certain nombre de plantes des parties chaudes du Nouveau-Monde, par le transport de leurs graines, opéré par le courant qui, du golfe du Mexique, porte sur les Açores, les Canaries et le golfe de Guinée.

On sait aussi qu'un courant régulier transporte aux Maldives et même sur la côte de Malabar, c'est-à-dire, à plus de quatre cents lieues de leur point de départ, les fruits du *Laodicea* ou Cocos des Maldives, observés pour la première fois en pleine mer par Labillardière, mais dont on ignorait alors l'origine. La Bourdonnaie, en 1743, a découvert l'arbre qui les produit à l'île Praslin, l'une des Séchelles.

Comment du reste expliquer, autrement que par ce mode de transport, l'origine de la végétation des îles madréporiques de la Polynésie, qui se forment encore de nos jours, et qui se couvrent bientôt des mêmes plantes qui ombragent les îles voisines, dont l'existence est plus ancienne ?

Mais nous ne connaissons en France aucune plante étrangère qui, de nos jours, s'y soit acclimatée, et dont on puisse positivement attribuer l'introduction sur notre sol à la cause que nous venons de signaler.

Les rivières et les torrents entraînent souvent loin de leur source les graines des végétaux et les déposent sur leurs rives, où quelquefois elles végètent abondamment et sans s'étendre dans l'intérieur des terres. C'est ainsi que le *Scrophularia canina L.*, plante des vallées des montagnes, descend le long des cours d'eau ; on peut le suivre le long du Rhin, du Rhône, de la Loire et de l'Allier. Le *Linaria alpina Desf.*, le *Campanula pusilla Hœnck*, le *Thalictrum aquilegifolium L.*, plantes essentiellement alpines, se rencontrent dans les îles du Rhin jusqu'à Strasbourg, et ne peuvent évidemment provenir que des Hautes-Alpes, de la Suisse ou de la chaîne du Jura ; il en est de même des *Salix nigricans Fries*, *Salix daphnoïdes Vill.* et *Salix incana Schranck*, du *Myricaria germanica, Desv. Le Linaria alpina* existe aussi dans les îles du Rhône, près de Lyon. Le *Pinguicula vulgaris L.*, autre plante alpine, a été rencontrée dans la plaine d'Alsace, près de Benfeld, par MM. Billot et Nicklès, et ses graines y ont été certainement apportées des escarpements des Hautes-Vosges et notamment de ceux du Hohneck et du Rotabac, situés à près de quinze lieues.

Je ne puis me dispenser de signaler aussi la naturalisation et la propagation rapide d'une plante d'Améri-

que qui, échappée des jardins où on la cultive, a envahi les prairies de plusieurs vallées du revers oriental des Vosges, et s'y étend de plus en plus chaque année, au moyen des canaux d'irrigation ; je veux parler du *Mimulus luteus L.* Cette Scrophularinée occupe aujourd'hui toutes les prairies de la vallée de la Bruche, depuis Framont jusqu'à Molsheim, c'est-à-dire, dans une étendue de cinq à six lieues. Elle se voit aussi dans la vallée de Wasserbourg, où elle s'est propagée le long des ruisseaux jusqu'à une demi-lieue des jardins où elle fut primitivement transportée.

2° *Les animaux.* — Les Mammifères et principalement les Herbivores pourvus d'une fourrure longue et épaisse, retiennent souvent et transportent avec eux les graines des végétaux dont ils font leur pâture, ou bien au milieu desquelles ils passent. Ce sont principalement les fruits hérissés d'épines et les graines munies d'aspérités qui s'accrochent aux poils des animaux (fait dont nous donnerons plus loin une preuve évidente), et sont transportés par eux dans des localités nouvelles. Ce mode de translation des plantes ne doit avoir d'effet qu'à des distances restreintes, lorsqu'il s'agit des mammifères sauvages, qui, en général, s'écartent peu des lieux qui les ont vus naître. Mais il n'en est pas ainsi de certains animaux domestiques, des moutons, par exemple, que les peuples nomades mènent en troupes avec eux dans leurs pérégrinations lointaines. Ceux-ci ont dû, de temps immémorial, laisser des traces de leur passage, en ajou-

tant quelques espèces végétales nouvelles à celles des lieux qu'ils ont parcourus.

L'importation de ces animaux vivants, qui se fait depuis quelques années d'Algérie en France, amènera vraisemblablement chez nous quelques représentants de la Flore Atlantique.

On sait aussi que les oiseaux transportent les graines de certains végétaux, et principalement ceux dont les fruits bacciformes leur servent de nourriture. C'est un fait connu que beaucoup de graines résistent à l'action des organes digestifs, protégées qu'elles sont par leur épisperme contre les atteintes du suc gastrique. Mais, comme la digestion chez les oiseaux paraît être généralement assez rapide, ce n'est guère qu'à de faibles distances qu'ils peuvent disséminer ces graines. C'est de cette manière que les grives propagent le Guy ; elles sont très-avides de son fruit. Nous pensons aussi que ce sont les oiseaux qui ont répandu dans tout le pays basque le *Solanum pseudocapsicum L.*, ainsi que le *Phytolacca decandra L.*, qui aujourd'hui est devenu très-commun dans les vallées des Pyrénées-Occidentales. Nous pouvons citer également l'*Asparagus officinalis L.*, disséminé par les oiseaux dans les bois de la Lorraine, où cette plante se rencontre assez fréquemment.

Il est possible aussi que les oiseaux, dans leurs migrations annuelles, et surtout les oiseaux granivores, transportent à des distances plus considérables, et même au-delà de mers peu étendues, les graines dont ils font

leur nourriture, et que ces graines, encore contenues dans leur jabot, puissent germer, si l'un de ces volatiles, à son arrivée sur un nouveau rivage, devient victime d'un accident ou succombe aux fatigues de la route. Ces oiseaux voyageurs s'abattent quelquefois sur les navires en pleine mer, et P. Bélon rapporte que, dans le trajet de Rhodes à Alexandrie, il observa des cailles dans le jabot desquelles il trouva des grains de blé encore entiers, ce qui prouve, ajoute-t-il, « qu'elles n'arrestent guère à passer la mer (1). »

5° *L'Homme.* — L'homme, nous l'avons déjà dit et nous allons le démontrer, est certainement l'agent le plus actif des migrations des végétaux, et surtout de celles qui s'opèrent à de grandes distances. Aujourd'hui qu'une activité commerciale plus grande qu'on ne l'avait jamais vue, règne chez presque tous les peuples, et que les relations deviennent fréquentes entre les pays les plus éloignés, on doit s'attendre à constater de nouveaux exemples de plantes qui, importées accidentellement dans des contrées lointaines, y ont bientôt pris droit de bourgeoisie. Il en est même déjà un certain nombre, inséparables, pour ainsi dire, de l'Européen et s'attachant à ses pas, qui ont pénétré avec lui dans toutes les contrées du globe où il a mis le pied, et y végètent avec

---

(1) P. Bélon, *Histoire de la nature des oiseaux ;* in-folio, 1555, p. 264.

la même vigueur que dans leur patrie originelle. C'est ainsi qu'on rencontre aujourd'hui, on peut presque dire dans le monde entier, des plantes européennes, telles que l'*Urtica dioïca L.*, le *Marrubium vulgare L.*, l'*Alsine media L.*, le *Senecio vulgaris L.*, le *Poa annua L.*, etc. Ces plantes, véritablement cosmopolites, semblent, comme l'homme, affronter tous les climats.

Il n'est pas nécessaire, au reste, de parcourir des contrées lointaines pour reconnaître ces effets de la présence de l'homme, même dans les lieux où il n'a établi que momentanément son domicile. Il suffit de parcourir les hautes chaînes de montagnes qui sillonnent la France, pour constater, comme Ramond (1), le premier, l'a fait dans les Pyrénées (et nous avons pu également le vérifier dans les Vosges, le Jura et les Alpes), pour constater, dis-je, que, dans les localités les plus sauvages où un pâtre a établi sa hutte pendant quelques semaines, les végétaux que nous venons de nommer l'y ont suivi pour la plupart, quoique étrangers aux régions montagneuses; ils y prospèrent au milieu des ruines de cette frêle habitation, en compagnie du *Polygonum aviculare L.*, du *Sagina procumbens L.*, du *Rumex crispus L.*, de nos *Chenopodium* et de nos Mauves communes. Ce pâtre ne reviendra peut-être plus fixer sa demeure dans les mêmes lieux; mais ces contrées désolées ont reçu un instant l'empreinte indélébile de la domination de

(1) *Ann. du Muséum*, IV, p. 403.

l'homme, tant un être de cette importance a de poids dans la balance de la nature.

Si nous recherchons actuellement quelles sont les plantes étrangères qui ont été introduites accidentellement en France par l'action de l'homme, et quelles sont celles qui du midi ont été importées dans le nord de notre pays ou du nord au midi, nous trouvons qu'une des causes les plus actives, qui fait ainsi apparaître des plantes nouvelles dans des localités où elles n'avaient jamais pris racine, est la culture de semences de céréales, de plantes fouragères, vestimentaires ou légumières, empruntées à des pays plus ou moins éloignés. Ces semences ne sont jamais complétement privées de graines de végétaux sauvages, qui se développent en même temps qu'elles.

Il est même quelques espèces qui semblent liées d'une manière indissoluble à certaines plantes cultivées et vivent avec elles, pour ainsi dire, en société. C'est ainsi que le lin (*Linum usitatissimum L.*), qui croît à l'état spontané dans l'Europe orientale, se trouve presque toujours mélangé chez nous de *Camelina dentata Pers.*, plante originaire des mêmes régions, mais qui, en France comme en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Italie, etc., se rencontre exclusivement dans ce genre de culture et disparait avec elle. Cette Cameline est donc une plante étrangère introduite sur notre sol.

Les graines de lin que nous recevons de Riga et qui sont employées, dans quelques-uns de nos départements,

pour la culture de cette plante textile, sont presque toujours mélangées de graines de *Lolium linicola Sond.*, de *Cuscuta densiflora Soy.-Will.*, et de *Spergula maxima Weih.*, plantes étrangères à la France, mais qui s'y développent avec le lin et viennent témoigner par leur présence du lieu d'origine des semences que l'agriculteur a confiées à la terre.

Dans l'ouest et dans le midi de la France, ainsi qu'en Corse, en Sardaigne et en Italie, on trouve, exclusivement dans les champs de lin, le *Silene cretica L.*, considéré par les auteurs comme indigène de l'île de Crète. Ces semences de lin paraissent donc être originaires d'Orient.

En Wurtemberg et en Souabe, on voit également une autre plante du même genre, qui ne se rencontre aussi que dans les champs de lin, je veux parler du *Silene linicola Gmel.* On ignore la véritable patrie de cette Caryophyllée, et par conséquent celle des semences de la plante à laquelle elle est associée.

Il est une plante du Chili et du Pérou, le *Cuscuta corymbosa* de Ruiz et Pavon, qui a pénétré chez nous, depuis quelques années, avec les graines du *Medicago sativa*. Cette légumineuse a été importée par l'homme dans l'Amérique méridionale, où elle est cultivée avec succès ; mais des graines de cette plante fourragère, récoltées dans le Nouveau-Monde et rapportées en Europe, y ont amené avec elles la Convolvulacée intéressante que nous venons d'indiquer. Aujourd'hui, on

l'observe dans les luzernières sur plusieurs points de la France ; nous l'avons reçue de Narbonne, de Lyon, d'Agen, des environs de Dole, de Mulhouse et de Rambervillers ; elle se retrouve en Allemagne dans les duchés de Hesse et de Nassau.

C'est du midi de la France que les cultivateurs de nos départements septentrionaux font venir le plus souvent leurs graines de luzerne. C'est à cette cause que nous devons l'introduction, en Lorraine et en Alsace, de plusieurs plantes méridionales, qu'on chercherait en vain dans les lieux stériles ou dans d'autres cultures. Tels sont : les *Centaurea solstitialis L.*, *Helminthia echioïdes Gœrtn.*, *Asperugo procumbens L.*, *Melilotus parviflora Desf.*, *Ammi majus L.*, *Sinapis incana L.*, et *Medicago scutellata Lam.*, plantes si abondamment répandues dans les campagnes de la Provence et du Languedoc, mais qui, dans le nord-est de la France, se rencontrent exclusivement dans les luzernières.

Depuis une vingtaine d'années, on a vu apparaître, dans les champs de Trèfle de l'Angleterre et du nord de la France, une Cuscute nouvelle voisine du *Cuscuta minor D C.*, mais qui en diffère essentiellement par ses habitudes et son mode de développement. Si cette plante, à laquelle Babington a donné le nom de *Cuscuta Trifolii*, n'était pas étrangère à notre pays, elle y aurait été signalée antérieurement et par les botanistes et surtout par les agriculteurs ; car cette plante est un vérita-

ble fléau : elle enlace de ses mille filaments les tiges du trèfle et les étreint d'une manière si étroite, qu'elle le fait bientôt périr. Au lieu de se développer d'une manière diffuse, comme son congénère le *Cuscuta minor*, elle forme des cercles réguliers, qui s'agrandissent du centre à la circonférence, deviennent souvent confluents et détruisent entièrement la récolte. Quelle est la patrie de ce végétal? je l'ignore ; mais il présente évidemment tous les caractères d'une plante étrangère.

Le *Fumaria densiflora D C.* a été signalé également, depuis peu d'années, dans les cultures des environs de Paris et spécialement dans les champs de lentilles ; il a été retrouvé sur quelques points de la Champagne, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Anjou, de la Vendée, et en Lorraine aux environs de Saint-Mihiel. Cette plante est vraisemblablement originaire d'Espagne, où Lagasca (1) l'a observée et décrite sous le nom de *Fumaria micrantha ;* car, dans le midi de la France, où de Candolle le premier l'avait découverte, elle ne se montre que dans les cultures et dans des lieux assez éloignés les uns des autres.

L'*Amsinkia angustifolia Lehm.,* plante du Chili, a été introduite de nos jours dans les champs des environs de Moissac avec les graines du *Madia sativa* (2).

---

(1) Lagasca, *Gen. et Sp.*, p. 21.

(2) Lagrèze-Fossat, *Fl. de Tarn-et-Garonne*, p. 260.

Les semis de pins qui se font depuis une trentaine d'années en Champagne, y ont introduit quelques plantes qu'on s'étonne d'y rencontrer. M. de Lambertie (1) a signalé, dans les bois d'arbres résineux du département de la Marne, les *Pyrola secunda L.* et *chlorantha Sw.*, qui n'habitent ordinairement que les régions montagneuses. Nous ne pouvons cependant douter de la détermination de ces plantes, car nous en avons eu des échantillons sous les yeux. La présence des *Potentilla pensylvanica L.* et *Bunias orientalis L.* au bois de Boulogne, où ces deux plantes se sont acclimatées depuis de longues années, ne serait-elle pas due à une cause du même genre? On sait qu'on a fait dans cette localité des semis d'arbres exotiques, qui y prospèrent.

C'est une opinion généralement accréditée parmi les agriculteurs du nord de la France, qu'il ne faut pas constamment confier les graines de céréales au sol où elles ont fructifié, mais qu'il faut changer la semence pour obtenir de belles récoltes. Aussi, beaucoup d'entre eux font aujourd'hui venir de temps en temps leurs semences d'une localité plus ou moins éloignée. Cette pratique devait nécessairement faire pénétrer dans nos départements septentrionaux, des plantes d'autres parties de la France, et c'est en effet ce qui a eu lieu. Il en est deux

---

(1) De Lambertie, *Cat. des pl. de la Marne*, p. 108.

surtout, dont il nous a été donné de constater l'introduction en Lorraine et d'en suivre les progrès pendant une douzaine d'années; je veux parler du *Vicia varia Host.* et du *Barkhausia setosa DC.*

La première de ces deux plantes est commune en Italie, en Corse, et se retrouve à l'état sauvage dans les terrains incultes du midi de la France. Mérat, le premier, la signala dans les moissons des environs de Paris, sous le faux nom de *Vicia pseudo-cracca* (1); nous l'avons observée ensuite près de Nancy et décrite dans notre *Flore Lorraine* sous le nom de *Vicia villosa β glabrescens Koch* (2). Depuis, elle a été rencontrée en France dans un grand nombre de localités. Ce qui prouve qu'elle a été importée, et cela de nos jours, dans nos départements septentrionaux, c'est d'abord qu'elle n'y a pas été vue par les botanistes anciens, malgré la couleur si tranchée de ses fleurs, et ensuite c'est qu'on ne l'y trouve pas dans les lieux incultes, mais seulement dans les moissons et encore pas dans toutes. Souvent, un champ de blé en est pour ainsi dire infesté et le champ voisin n'en présente pas un seul pied. L'année suivante, vous ne la retrouverez plus dans les mêmes lieux, la faucille du moissonneur a tout enlevé; mais elle se montre souvent sur de nouveaux points des

(1) Mérat, *Flore de Paris*, éd. 3, t. II, p. 472.

(2) Godron, *Flore de Lorraine*, t. I, p. 176.

mêmes campagnes. Ce sont là des circonstances qui, à nos yeux, caractérisent les plantes introduites et qui forment ainsi des colonies nomades.

Le *Barkhausia setosa,* plante également méridionale, s'est aussi naturalisée, depuis quelques années, dans le nord de la France, et d'abord exclusivement dans les moissons et sur quelques parties seulement de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne et des environs de Paris. Mais cette plante, qui fructifie vers l'époque de la coupe des blés et dont les graines sont pourvues d'une aigrette, ne tardera pas sans doute à se propager et à y prendre les caractères des plantes indigènes. Déjà, aux environs de Nancy, elle commence à s'étendre dans les prairies et dans les vignes placées dans le voisinage des champs où elle s'est primitivement montrée.

Ces deux plantes ne sont pas les seules qui, du midi, aient été importées avec les céréales dans les cultures du nord de la France. Il en est d'autres qui s'y présentent également avec tous les caractères des plantes introduites, mais dont l'importation est plus ancienne, puisqu'elles y ont été indiquées par les botanistes qui nous ont précédés. Tels sont : les *Adonis æstivalis L.* et *flammea Jacq.*, le *Papaver hybridum L.*, le *Lathyrus Nissolia L.*, l'*Erucastrum obtusangulum Rchb.* l'*Eruca sativa L.*, le *Lepidium Draba L.*, le *Fœniculum officinale L.*, le *Chondrilla latifolia Bieb.*, le *Lactuca saligna L.*, le *Kentrophyllum lanatum D C.*, le

Carduus marianus L., le *Specularia hybrida D C.*, l'*Euphorbia segetalis L.*, les *Avena sterilis L.* et *strigosa Schreb.*, qui ne se montrent que çà et là dans les moissons du nord de la France, et qui sont abondantes, même dans les lieux incultes des provinces méridionales.

Il est enfin des plantes, non-seulement étrangères à la France, mais dont la patrie est éloignée, et qui néanmoins se sont naturalisées dans nos moissons, les unes de nos jours, les autres depuis une époque plus ou moins reculée. Tels sont le *Fumaria anatolica Boiss.*, et le *Specularia pentagonia A. D C.*, plantes d'Orient, que M. Kralik a rencontrées en abondance, il y a peu d'années, dans quelques champs des environs de Marseille ; le *Sesamum orientale L.*, observé assez récemment par M. Touchy, dans les champs des environs de Montpellier ; le *Malva caroliniana L.* et le *Roubieva multifida Moq.*, plantes d'Amérique, naturalisées dans les cultures de la Montagne-Noire près de Sorèze ; le *Cephalaria syriaca Schrad.*, plante d'Espagne et d'Orient, introduite dans les moissons des environs de Nîmes ; le *Saponaria orientalis L.*, trouvé dans les moissons en Roussillon ; le *Nigella hispanica L.*, qui, depuis quelques années, a été rencontré dans un grand nombre de localités du Midi, mais toujours à fleurs plus petites que dans son pays natal ; le *Carpesium cernuum L.*, originaire du Caucase et du Tyrol méridional, qui aujourd'hui habite quelques points de la Haute-Alsace et des envi-

rons de Lyon; il se retrouve à Grenoble et dans les Pyrénées-Orientales.

Comme plantes plus anciennement introduites, nous signalerons d'abord le *Bidens bipinnata L.*, dont la patrie est l'Amérique septentrionale, et qui s'est acclimaté dans les environs de Montpellier, notamment à Grammont, où Gouan l'indiquait déjà en 1762 (1); il y est encore commun aujourd'hui.

L'*Anemone coronaria L.*, plante d'Orient, abonde aujourd'hui dans les cultures à Grasse, à Draguignan, à Hyères, à Toulon; elle se retrouve dans quelques champs aux environs de Montpellier, et même à Toulouse. Cette Renonculacée, qui fleurit au premier printemps, alors que les céréales n'ont pas pris encore beaucoup de développement, ne peut pas, en raison de la grandeur et des couleurs vives de sa fleur, se soustraire à l'œil du botaniste. Nous devons croire dès-lors que la naturalisation de cette espèce en Provence et en Languedoc remonte à moins d'un siècle; car elle n'aurait pas échappé à Magnol et à Gérard, qui cependant n'en font aucune mention dans leurs ouvrages.

Linné (2), guidé sans doute par les observations de Sauvage, avait reconnu que le *Croton tinctorium L.*, qui déjà de son temps existait en Roussillon et en Pro-

---

(1) Gouan, *Hort. Monsp.* 428.

(2) Linné, *Amœnit. Acad.*, t. VIII, p. 9.

vence, n'était pas une plante d'Europe. Il émet la même opinion au sujet du *Xanthium spinosum L.*, qui, introduit d'abord en Portugal, s'était de son temps étendu jusqu'à Montpellier et même jusqu'à Vérone. Aujourd'hui cette plante infeste toutes les campagnes du Midi; elle s'est étendue plus au nord, et on la rencontre même çà et là, jusque sous la latitude de Paris. Ces deux plantes paraissent être originaires de l'Afrique septentrionale.

La présence dans nos moissons des *Ranunculus arvensis L.*, *Nigella sativa L.*, *Delphinium Consolida L.*, *Delphinium pubescens D C.*, *Delphinium peregrinum L.* et *Delphinium Ajacis L.*, *Papaver Argemone L.*, et *Papaver Rheas L.*, *Isatis tinctoria L.*, *Thlaspi arvense L.*, *Camelina sativa L.*, et *Camelina sylvestris Wallr.*, *Neslia paniculata Desv.*, *Calepina Corvini Desv.*, *Erysimum perfoliatum Crantz* et *Erysimum cheiranthoïdes L.*, *Sinapis alba L.* et *Sinapis nigra L.*, *Saponaria vaccaria L.*, *Silene noctiflora L.*, *Ervum Ervilia L.*, *Pisum arvense L.*, *Melilotus alba Desv.*, *Turgenia latifolia Hoffm.*, *Coriandrum sativum L.*, *Bifora testiculata Spreng.* et *Bifora radians Bieb.*, *Valerianella eriocarpa Desv.*, *Chrysanthemum segetum L.*, *Veronica peregrina L.* et *Veronica Buxbaumii Ten.*, *Melampyrum arvense L.*, *Echinospermum Lappula Lehm.*, *Amaranthus albus L.*, *Amaranthus retroflexus L.*, *Amaranthus chlorostachis Willd.*, *Euphorbia platyphyllos Koch*, *Holcus halepensis L.*, remonte vraisemblablement à une époque bien plus re-

culée, et cependant ces végétaux nous présentent encore tous les caractères des plantes introduites.

Il en est d'autres enfin, qui, compagnes fidèles de nos céréales, se voient exclusivement dans les moissons et s'y rencontrent dans toutes les contrées du globe où le froment, le seigle, l'orge et l'avoine sont cultivés. Leur introduction date probablement de l'origine de la culture des céréales en Europe. Tels sont : les *Centaurea Cyanus L.*, *Agrostemma Githago L.*, *Lolium temulentum L.*, *Agrostis Spica-venti L.*, *Bromus secalinus L.* Cette dernière graminée nous offre en outre un fait remarquable : on la trouve toujours à épillets glabres dans les seigles et dans les froments ; tandis que, dans les orges, ses épillets sont velus. Il est vraiment étonnant que ces deux variétés ne se mêlent jamais dans un même champ et restent chacune associée à la même espèce végétale. Dès-lors, il nous paraît rationnel de penser que les plantes dont nous venons de parler, doivent avoir la même origine que les céréales auxquelles leur existence semble être attachée.

Il est encore quelques végétaux étrangers qui se sont introduits chez nous sans doute avec des graines de plantes potagères ; car on les observe principalement dans les jardins et le voisinage des habitations. Ce sont : le *Borrago officinalis L.*, originaire d'Orient ; le *Portulaca oleracea L.*, aujourd'hui répandu dans le monde entier et dont on ignore l'origine ; les *Oxalis stricta L.* et *corniculata L.*, dont le premier a vraisemblablement

pour patrie l'Amérique septentrionale et le second l'Asie ; le *Datura Stramonium L.*, plante américaine ; l'*Atriplex hortensis L.*, qui paraît être originaire de Sibérie ; le *Melia Azedarach L.*, plante d'Orient devenue commune dans le midi de la France ; l'*Asclepias Cornuti Decaisne*, importé de l'Amérique septentrionale ; le *Chenopodium ambrosioïdes L.*, plante aujourd'hui cosmopolite ; le *Blitum virgatum L.*, originaire d'Asie ; le *Lepidium sativum L.*, plante également asiatique ; le *Chaiturus Marrubiastrum Ehrh.*, plante de l'Europe orientale ; les *Leonurus Cardiaca L.* et *Nepeta Cataria L.*, qui, tous deux venus de l'Asie, se sont répandus dans toute l'Europe et même en Amérique.

Il existe donc un grand nombre de plantes qui, importées dans nos campagnes avec les semences des végétaux utiles qu'on y cultive, ont pu s'y naturaliser. Il en est qui, par ce mode de transport, ont passé d'un continent à l'autre et se sont établies dans des contrées d'une immense étendue.

L'emploi du Guano, en agriculture, ne peut manquer d'amener également l'introduction de plantes étrangères dans les pays où l'on fait usage de cet engrais.

Aux environs de nos ports de mer, il est ordinairement un lieu où l'on dépose le lest des navires. Cette terre, recueillie sur des plages lointaines, conserve fort souvent des souches de plantes sauvages ou des graines, et c'est à cette cause que nous devons l'introduction de végétaux étrangers sur différents points de nos côtes. C'est ainsi

que, depuis plus de dix ans, on voit à Cette, dans une vigne située sur les bords de l'étang de Thau et dont le sol a été formé par les dépôts successifs qu'y ont accumulés les vaisseaux en chargement dans ce port, plusieurs plantes intéressantes, telles que l'*Ambrosia tenuifolia Spreng.*, plante de l'Amérique méridionale, l'*Onopordum tauricum Willd.*, originaire de la Grèce et de la Roumélie, et l'*Heliotropium curassavicum L.*, qui croît aux Antilles. Cette dernière espèce s'est aussi naturalisée à l'île Sainte-Lucie, près de Narbonne, et à l'embouchure du Lez, près de Montpellier.

Le *Lepidium virginicum L.*, originaire de l'Amérique du Nord, paraît avoir été introduit de la même manière au lazaret de Bayonne, où il végète et se perpétue depuis de longues années.

Les navires et les marchandises qu'ils transportent, amènent souvent dans nos ports d'autres graines de plantes étrangères. C'est ainsi qu'au lazaret de Marseille, et près du nouveau port aux Catalans, on trouve, depuis quelques années, dans le voisinage des lieux où l'on débarque des marchandises, le *Plantago squarrosa Murr.*, plante d'Egypte, et le *Saponaria porrigens L.*, qui croît dans l'Asie Mineure, le *Diplotaxis pachypoda Godr.*, dont nous ignorons la patrie, l'*Euclidium syriacum R. Brown*, plante d'Orient, l'*Enarthrocarpus lyratus D C.*, propre à l'Egypte, le *Queria hispanica L.*, plante espagnole, le *Centaurea depressa Bieb.*, dont la patrie est le Caucase, le *Crepis erucæfolia Gren. et*

Godr. et le *Raphanus Blaisii Nob.* (1), dont on ignore le lieu natal, etc.

Le *Senebiera pinnatifida D C.*, originaire d'Amérique, s'est développé aux environs de presque toutes nos villes maritimes, et il a pénétré également dans l'intérieur des terres; car il se rencontre aujourd'hui à Montauban et à Versailles.

L'*Helichrysum fœtidum Cass.* et le *Gnaphalium undulatum L.*, plantes du Cap de Bonne-Espérance, sont aujourd'hui naturalisées, la première à Brest, et la seconde à Cherbourg.

Le *Cyperus vegetus Willd.*, dont la patrie est l'Amérique méridionale, s'est fixé à Bayonne et à Bordeaux.

---

(1) *Raphanus* (*Raphanistrum*) *Blaisii Godr.* et *Gren.* — Flores purpurei, in racemo brevi et post anthesim paulisper elongato laxoque dispositi; pedicelli floriferi erecti, villosi, calyce breviores. Sepala erecta, lineari-oblonga, villosula, sæpè violacea. Petala exserta, longè unguiculata, limbo obovato, patulo, venoso. Stamina subæqualia; antheræ luteæ, lineares, basi sagittatæ. Stylus elongatus, conico-subulatus; stigma parvum, capitatum. Siliqua in pedicello rectangulè patente inserta et assurgens è basi curvato, gracilis, leviter moniliformis, obscurè costata, breviter papillosa, aspera. Semina fusca, ovata. Folia breviter glandulosa et subvillosa; inferiora pectinato-lyrata; superiora angusta, basi dentata. Caules erecti vel ascendentes, subsimplices, glandulosi, bi-quadripollicares. Radix annua, gracilis, simplex. — Propè Massiliam loco dicto *les Catalans* circà Portum novum legit Blaise.

La navigation sur les rivières produit des effets analogues à ceux que nous venons d'exposer. Le *Digitaria paspalodes Mich.*, plante de l'Amérique septentrionale, semée en 1802 à Bordeaux, par Bosc, s'est non-seulement propagée autour de cette ville, mais elle est descendue le long des rives de la Gironde jusqu'à la mer, a remonté la Dordogne jusqu'à Lalinde, et la Garonne jusqu'à Toulouse, c'est-à-dire, dans toute l'étendue de la partie navigable de ces rivières (1).

Les naufrages ont pu aussi apporter sur des côtes éloignées des plantes qu'on s'étonne d'y rencontrer. Chacun sait qu'un sinistre de ce genre, arrivé à la fin du xvii[e] siècle, jeta sur la côte méridionale de Guernesey des bulbes d'*Amaryllis sarniensis L.*, plante du Japon, qui se développa en abondance dans les sables du littoral. Il ne paraît pas que cette Amaryllidée y ait persisté : Babington, dans ses *Primitiæ floræ sarnicæ*, n'en fait pas mention.

Parmi les marchandises que le commerce transporte d'une extrémité du monde à l'autre, il n'en est aucune qui soit plus favorable que les laines au transport des graines des plantes étrangères, qui proviennent quelquefois, non-seulement des côtes, mais aussi de l'intérieur des terres et de régions non encore explorées par les botanistes.

---

(1) Desmoulins, *Actes de la Soc. Linn. de Bordeaux*, tom. XV.

Montpellier est l'un des points de la France où ce genre de commerce a été, depuis le XIe siècle, constamment le plus actif. Bien que cette ville, dont les nombreux navires, partis du port de Lattes, aujourd'hui ensablé, abordaient au moyen âge dans tous les ports de la Méditerranée et peut-être de la Mer Noire, ait beaucoup perdu de son importance commerciale, depuis la création du port d'Aigues-Mortes, et surtout des ports de Marseille et de Cette, qui lui ont enlevé les relations établies de temps immémorial avec les échelles du Levant, cependant le commerce des laines s'y est maintenu jusqu'à nos jours, et s'est même étendu aux deux Amériques.

Il est, à ses portes, un petit port, établi sur le Lez, aux abords duquel existent plusieurs fabriques de draps, et c'est dans les eaux de cette rivière que s'opère le lavage des laines. On les fait sécher ensuite sur des lits de cailloux, et les graines étrangères qu'elles renferment tombent sur un sol à la fois chaud et humide, qui présente les conditions les plus favorables à leur développement.

Le célèbre professeur De Candolle, qui a laissé à Montpellier tant de traces de son passage, a observé quelques-uns de ces végétaux importés au Port-Juvénal, et a le premier parfaitement reconnu leur origine étrangère. Il en a indiqué neuf dans la *Flore française*. Huit nouvelles espèces, recueillies pour la plupart dans la même localité par Millois, ont été également signalées

par Loiseleur-Deslonchamps dans sa *Flora gallica*. Delile, à son tour, chercha avec beaucoup de soin ces plantes apportées avec les laines, et en décrivit brièvement vingt-quatre espèces inédites, dans ses Catalogues de graines du Jardin des Plantes de Montpellier ; elles ont été aussi presque toutes figurées dans la magnifique collection de vélins que possède la Faculté des Sciences de cette ville. Le savant auteur de la *Flore d'Egypte* recueillit un herbier assez considérable des plantes du Port-Juvénal, qui fait aujourd'hui partie des collections de la Faculté de Médecine, et qui a été presque doublé, dans ces dernières années, par les recherches assidues de M. Touchy.

Nous avons cru utile de mettre en œuvre ces matériaux, et nous allons faire connaître les plantes étrangères, au nombre de 387 espèces, qui ont été recueillies jusqu'ici dans cette localité. Il en est parmi elles qui n'ont été vues qu'une seule fois, et n'y ont plus reparu. Mais un assez grand nombre persistent avec opiniâtreté dans les mêmes lieux, et s'y reproduisent, bien que, deux ou trois fois pendant le cours de chaque été, on arrache avec soin toutes les herbes qui gênent la dessiccation des laines. Cette circonstance peut donner l'idée du grand nombre de graines étrangères qui arrivent chaque année au Port-Juvénal, puisque, malgré la cause de destruction que nous venons d'indiquer, on y retrouve constamment un certain nombre des mêmes espèces.

D'une autre part, pendant les années 1851, 1852 et 1853, une partie des champs caillouteux qui depuis longtemps servent à la dessiccation des laines, sont restés sans emploi et se sont couverts d'une végétation luxuriante de plantes exotiques. Le Port-Juvénal s'est trouvé ainsi transformé en un véritable jardin botanique, dans lequel des plantes des quatre parties du monde semblaient s'être donné rendez-vous. Enfin, il est dans cette localité un de ces champs arides, sur lequel, depuis longues années, on a cessé d'étendre des laines, et qui est resté complétement inculte. On y observe encore aujourd'hui beaucoup de plantes qu'on y recueillait autrefois.

Ces faits tendent à démontrer qu'un grand nombre de végétaux étrangers peuvent être facilement naturalisés sous le climat de Montpellier.

Cette végétation accidentelle vient également nous faire connaître, d'une manière positive, quels sont les lieux d'où proviennent originairement les laines, transformées ensuite en drap dans les fabriques de Montpellier. Il est même possible d'établir approximativement quels sont les pays étrangers qui en importent le plus chez nous, puisque ce sont vraisemblablement ceux qui fournissent au Port-Juvénal le contingent le plus considérable de plantes exotiques. D'après nos recherches, nous devons placer en première ligne, sous ce rapport, l'Espagne, puis l'Algérie et le Maroc, et enfin l'Egypte, le Caucase, l'Italie, l'Asie Mineure et les bords de la

Mer Noire, les deux Amériques, etc. C'est ainsi qu'une question botanique permet de résoudre une question commerciale.

Il résulte également de la liste que nous allons donner de ces plantes, comme il était du reste facile de le prévoir, que les genres qui sont le mieux représentés au Port-Juvénal, se trouvent parmi ceux qui se distinguent par leurs épines, leurs arrêtes, leurs poils rameux et par les aspérités dont leurs graines ou leurs enveloppes florales sont pourvues. C'est ainsi que les *Erodium*, les *Medicago*, les *Daucus*, les *Centaurea*, les *Verbascum* et les Graminées, y présentent des espèces assez nombreuses.

Conclusions. — De tous les faits établis dans cette introduction, on peut conclure :

1° Que les agents physiques ont une action évidente comme moyens de transport des graines de végétaux d'une contrée dans une autre, et que, s'il n'est pas rigoureusement démontré qu'ils aient assez de puissance pour opérer ces migrations directement à de très-grandes distances, il est certain cependant que, de proche en proche, ils ont pu propager certains végétaux dans une étendue immense;

2° Que les animaux ont, sous ce rapport, une action restreinte et qui ne s'étend guère qu'aux régions limitrophes de celles qu'ils habitent;

3° Que l'homme est au contraire l'agent le plus efficace de ces migrations, qui s'accroissent journellement

en raison directe des relations commerciales; qu'il transporte, même à son insu, et cela immédiatement à de grandes distances, un nombre considérable de graines; qu'il les disperse accidentellement dans tous les lieux où il met le pied; qu'il finirait même par confondre la végétation de toutes les parties du globe, si le Créateur, en mettant des bornes aux naturalisations, n'avait pris toutes les précautions nécessaires pour que, pendant le cours de la période géologique actuelle, rien ne fût changé au caractère spécial qu'il a imprimé à la végétation de chacune des parties de notre planète.

FLORULA JUVENALIS

OU

ÉNUMÉRATION DES PLANTES ÉTRANGÈRES

QUI CROISSENT NATURELLEMENT

AU PORT JUVÉNAL,

PRÈS DE MONTPELLIER (1),

PAR LE MÊME.

DIV. I. — DICOTYLEDONEÆ.

CLASSIS I. — THALAMIFLORÆ.

—

RANUNCULACEÆ (*Juss.*).

ADONIS MICROCARPA *D. C. Syst.* 1. *p.* 223 (*A. intermedia Webb et Berth. Phyt. can.*, p. 12). Planta hispanica.

RANUNCULUS LOMATOCARPUS *Fisch. et Mey. Ind. hort. petrop.*, 1835, *p.* 36. In pratis ad mare Caspium indigenus.

---

(1) Voir le Mémoire précédent, page 363.

Ranunculus trachycarpus *Fisch. et Mey. Ind. hort. petrop.*, 1837, *p.* 46. In Tauriâ indigenus.

Nigella divaricata *D. C. Syst.* 1, *p.* 329. In Ægypto et Tauriâ spontè crescit.

Nigella hispanica (*genuina*) *L. sp.* 753. Hispaniæ, Africæ borealis, Græciæ, etc., civis.

PAPAVERACEÆ (*D. C.*).

Glaucium tricolor *Hort. Monsp.* — Flores solitarii, terminales et oppositifolii. Calyx antè anthesim oblongus, breviter et obtusè acuminatus; sepala dorso pilis raris conicis munita. Corolla magnitudine haud insignis; petala externa orbiculata, in unguem latum breviter contracta, interna obovato-cuneata, omnia intùs suprà basim maculâ ellipticâ atro-sanguineâ et luteo marginatâ picta, in medio rubro-aurantiaca, versùs margines pallidiora. Siliqua 4-5 pollices longa, gracilis, flexuosa, cylindrica, apice attenuata, glabra, sed tuberculis minimis sparsis exasperata, pedunculo semipollicem longo insidens. Semina fusca, globosa, compressa, alveolata. Folia glauca; radicalia petiolata, utrâque paginâ pubescentia, pinnatifido-lyrata, lobis patentibus, ovatis, grossè dentatis, dentibus apice mucronulatis; folia caulina omnia sessilia, amplexicaulia; superiora ovalia, incisa vel dentata. Caulis erectus, glaber, ramosus. Radix annua, longa, simplex, perpendicularis. — Proximum *G. luteum Scop.* differt floribus duplò majoribus, concoloribus; siliquis longioribus; seminibus ovatis; foliis crassioribus, cau-

linis profundè cordatis ; radice bienni. — Patria ignota.

Hypecoum pendulum *L. Sp.* 181. Planta mediterranea, sed falsè in Florâ monspeliensi à Gouano inscripta.

CRUCIFERÆ (*Juss.*).

Enarthrocarpus lyratus *D. C. Syst.* 2, *p.* 661. Stirps Ægypti incola.

Enarthrocarpus clavatus *Delile, ined.* (E. *arcuatus Lois., nouv. not.* 29, *non Labill.*). — Flores in racemo infernè foliato, apice nudo, post anthesim laxo et elongato dispositi ; folia floralia omnia petiolata, ovata lanceolatave, dentata vel inferiora basi inciso-lobata ; pedicelli patuli, filiformes, villosi. Calyx basi inæqualis, sepalis laxis, violaceis, hirsutis. Petala lutea, venosa, fauce violacea. Siliquæ patentes, leviter arcuatæ, articulatæ, longitudinaliter striatæ, torulosæ, pilis ascendentibus hirsutæ, cylindrico-oblongæ, apice rotundato incrassatæ, stylo filiformi persistente apiculatæ ; articulus inferior obconicus, à pediculo vix distinctus. Folia villosa, omnia petiolata, lyrato-pinnatisecta, segmento terminali lobulato-dentato. Caules villosi, prostrati sed versùs apicem ascendentes, ramosi. Radix annua. — Patria ignota.

Enarthrocarpus anceps *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 4 (*E. pterocarpus Delile herb., non D. C.*). — Flores magni, in racemo usquè ad apicem foliato, post anthesim laxo et insigniter elongato dispositi ; folia floralia omnia petiolata, versùs basim pedicelli inserta, grossè dentata vel

inferiora lyrata ; pedicelli adpressè erecti, villosi, fructu maturescente incrassati. Calyx basi inæqualis, sepalis laxis, violaceis, villosulis. Petala violacea, venosa. Siliquæ erecto-arcuatæ, leviter striatæ, pilis raris rigidis ascendentibus hirsutæ, acutè ancipites, apice sensim attenuatæ et compressæ, ad margines alâ membranaceà carentes exasperatæ ; articulus inferior æquè longus et latus, cuneatus, à pedicello distinctus. Folia omnia petiolata, pubescentia, lyrato-pinnatisecta. Caules erecti vel ascendentes, ramosi, pubescentes. Radix annua. — Patria ignota.

RAFFENALDIA *Godr. fl. juv. ed. 1, p. 5.* — Calyx tetraphyllus, foliolis erectis, basi segregatis, in medio coalitis, apice liberis ; duobus lateralibus basi saccatis. Corollæ petala 4, unguiculata, integra. Stamina 6, hypogyna, tetradynama, libera, filamentis subulatis exalatis et edentulis. Glandulæ quatuor virides thoro insidentes. Siliqua evalvis, suberosa, unilocularis, tetragona, moniliformis, apice acuminata, intùs isthmis pluribus fungosis strangulata, maturitate in fragmenta monospermia transversè secedens. Semina pendula, levia. Cotyledones complicatæ, apice emarginatæ, radiculam includentes. — Differt ab *Enarthrocarpo* et *Raphanistro* siliquis articulo inferiore carentibus ; à *Raphano* siliquis maturis transversè fractis; à tribus generibus indicatis fructu tetragono. In honorem illustr. professoris monspeliensis Raffeneau-Delile hoc genus dicavi.

RAFFENALDIA PRIMULOÏDES *Godr. flor. juv. ed. 1, p. 5*

(*Raphanus primuloïdes Delile ined.*; *Cossonia africana Dur. in ann. sc. nat. ser.* 3, *t.* 20, *p.* 83, *tab.* 6. — Flores majusculi, ex axillis foliorum radicalium emergentes, subsessiles vel plus minus pedunculati. Pedunculi foliis semper breviores, primùm erecti, dein arcuati, rigidi et fructum terræ fodientes. Calyx sepalis coloratis, marcescentibus, linearibus. Petala unguiculata, limbo obovato, roseo, venis purpureis picto. Antheræ sagittatæ. Stigma hemisphericum, emarginatum. Siliqua lineari-oblonga, leviter flexuosa, tetragona lateribus depressis et marginibus undulatis, matura in 5-7 fragmenta monosperma secedens. Semina ovoïdea, fulva, nitida, sapore *Sinapim nigram* æmulans. Folia omnia radicalia, in apice caudicis rosulata, pallidè viridula, carnosula, petiolata, nervo dorsali et margine hispidula ; alia obovato-cuneata, apice sinuato-dentata ; alia lyrata lobo terminali dentato vel subintegro. Caudex lignosus, indeterminatus, cicatricosus, habitu ad caudicem *Primulæ Auriculæ* accedens. — In Mauritaniâ propè Tiaret (*Kremer*) et Saïda (*Cosson*) spontè crescit.

Moricandia arvensis *D. C. Syst.* 2, *p.* 626. Planta mediterranea, apud nos advena.

Sinapis pubescens *L. Mant.* 95. Floræ siculæ et hispanicæ civis.

Sinapis Cheiranthus *Koch, Deutsch. Fl.* 4, *p.* 717. Planta gallica, sed Floræ monspeliensi aliena.

Hirschfeldia inflexa *Presl, fl. sicul.*, *p.* 97. Planta sicula.

ERUCA SATIVA *var. flore flavo, fructibus pilosis* (*Brassica Eruca var.* β *Sibth. et Sm., fl. græc., tab.* 646). Hæc varietas Græciâ oriunda videtur.

DIPLOTAXIS CATHOLICA *D. C. Syst.* 2. *p.* 632. In Lusitaniâ et Hispaniâ indigena.

DIPLOTAXIS TENUISILIQUA *Delile! Ind. hort. Monsp.* 1847. *p.* 7 (*D. auriculata Durieu! Exp. sc. alg. bot., livr. II. pl.* 76, 1848). Planta mauritanica.

DIPLOTAXIS PACHYPODA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 6 (*Sinapis assurgens Delile, Ind. hort. Monsp.* 1847, *p.* 7. — Flores majusculi, in racemo aphyllo, rigido, post anthesim elongato dispositi ; pedicelli patuli vel demùm arcuato-assurgentes et crassitie siliquam ferè æmulantes. Sepala oblonga, patula, villosula. Petala lutea. Stylus sat longus, ensiformis, demùm sub apice incrassatus, in utrâque facie trinervatus, stigmate parvo bilobo coronatus. Siliquæ erecto-patulæ, vel per racemum contortæ, pedicellis sæpiùs longiores, tetragonæ, compressæ, glabræ vel breviter hispidulæ, valvis subtorulosis, nervo dorsali unico percursis. Semina biserialia, ovata, flavescentia, levia. Folia lætè viridia, glabra aut villosula, valdè variantia ; inferiora sæpiùs pectinato-pinnatifida vel pinnatisecta, lobis oblongis, dentato-serratis ; superiora sessilia, amplexicaulia, nunc pinnatisecta, nunc incisa vel sinuato-dentata. Caulis erectus, pubescens, ramosus. Radix annua. — Patria ignota.

DIPLOTAXIS CORONOPIFOLIA *Nob.* — Flores in racemo aphyllo, post anthesim elongato strictoque dispositi ;

pedicelli hispiduli, erecto-patuli, graciles. Sepala oblonga, erecta, hispida. Petala lutea. Stylus 2 lineas longus, angustè ensiformis, in utrâque facie trinervatus; stigma capitatum. Siliquæ erecto-patulæ, pedicello sexiès longiores, tetragonæ, compressæ, glabræ vel breviter hispidulæ, valvis torulosis et uninerviis. Semina biserialia, ovata, fusca. Folia viridi-cinerea, adpressè hispida, versùs basim caulis omnia inserta, insigniter petiolata, subsinuato-pinnatifida, lobis lateralibus 4-6 oppositis triangularibus integris, terminale ovato et grossè dentato. Caules graciles, pedales et ultrà, rigidi, hispiduli, suprà basim ramosi. Radix annua vel biennis, ramosa. — Patria ignota.

Diplotaxis brachycarpa *Nob.* — Flores in racemo aphyllo, post anthesim valdè elongato flexuoso laxoque dispositi; pedicelli filiformes, glabri, patentissimi. Sepala oblonga, patula, tenuiter pubescentia. Petala lutea. Stylus vix lineam longus, latè ovatus, compressus, basi constrictus, nervo unico prominente in utrâque facie percursus; stigma subbilobum. Siliquæ patulæ, 3-4 lineares, pedicellum subæquantes vel breviores, compressæ, glaberrimæ, valvis leviter torulosis, uninerviis. Semina biserialia, minima, ovata, fusca. Folia pubescentia, omnia petiolata; radicalia.....; caulina angustè lanceolata, sinuato-dentata. Caules erecti, graciles, flexuosi, pedales, basi pubescentes, ramosissimi. Radix...... — Patria ignota.

Malcolmia maritima *Brown, in Hort. Kew. ed. 2, t. 4, p.* 121. Planta Africæ borealis.

MALCOLMIA ARENARIA *D. C. Syst.* 2, *p.* 442. Planta mauritanica.

MALCOLMIA PARVIFLORA *D. C. Syst.* 2, *p.* 442. Planta mediterranea, in agro monspeliensi advena.

MATHIOLA TRICUSPIDATA *Brown, Kew. ed.* 2, *t.* 4, *p*, 120. In littore mediterraneo indigena, sed hucusquè in littore nostro non reperta.

MATHIOLA PARVIFLORA *Brown, Kew. ed.* 2, *t.* 4, *p.* 121. In Hispaniâ viget.

ERYSIMUM REPANDUM *L. Amœn.* 3, *p.* 415. Planta Europæ orientalis incola.

ERYSIMUM GRACILE *D. C. Syst.* 2, *p.* 504. Planta caucasica.

SISYMBRIUM PANNONICUM *Jacq. Coll. I, p.* 70. Stirps Germaniæ civis.

SISYMBRIUM ERYSIMOÏDES *Desf. Atl.* 2, *p.* 84, *tab.* 158. In Mauritaniâ et Hispaniâ indigenum.

SISYMBRIUM HIRSUTUM *Lag. in D. C. Syst.* 2, *p.* 478. Planta matritensis.

ARABIS AURICULATA *Lam. Dict.* 1, *p.* 219. Agro monspeliensi aliena.

ALYSSUM MINIMUM *Willd. Sp.* 3, *p.* 464. Planta Austriæ, Podoliæ et Tauriæ.

CLYPEOLA CYCLODONTEA *Delile, Bull. Soc. agr. de l'Hérault*, 1830, *p.* 258, *ic.* — Flores parvi, in racemo demùm elongato et caulem æmulante vel superante dispositi; pedicellis fructiferis filiformibus, deflexis, siliculâ brevioribus. Sepala erecta, oblonga, concava, obtusa,

extùs ut tota planta pilis stellatis obsita. Petala albida, lineari-cuneata, obtusa, calyce vix longiora. Stylus lineam unam longus, pilis glandulosis vestitus, dentibus fructûs longitudine æqualis. Stigma minimum, depressum. Siliculæ orbiculatæ, applanatæ, basi leviter emarginatæ, pilis glandulosis et pilis stellatis vestitæ, alâ foliaceâ dentatâque circumdatæ. Semen lenticulare, compressum, margine carinato. Folia cinerascentia, obversè lanceolata, basi attenuata, obtusiuscula, fructu maturescente decidua. Caulis ramosissimus, ramis ascendentibus, flexuosis. Radix gracilis, simplex. — In Mauritaniâ spontè crescit, ubi nuperrimè detecta est propè Tiaret et Saïda (*Delestre*, *Kremer, Cosson*).

Draba juvenalis *Delile, in Godr. fl. juv. ed. 1, p. 7.* — Flores minimi. Sepala basi æqualia, villosula. Petala lutea, erecta, spathulato-cuneata, subemarginata. Stigma sessile. Racemus fructifer oblongus, laxiusculus, longitudine caulem æmulans, molliter villosus, pedicellis filiformibus, rectangulè patulis, fructum æquantibus. Silicula leviter ascendens, adpressè pubescens, ciliata, elliptica, planiuscula, obtusa. Folia mollia, tenuia, pilis brevibus ramosis vestita ; radicalia obovata, in petiolum decurrentia ; caulina subsessilia, ovata lanceolatave ; omnia utrinquè uno vel altero denticulo munita. Caulis erectus, flexuosus, gracilis, villosus. Radix annua, simplex, perpendicularis, filiformis. — Proximè accedens *Draba nemorosa* differt floribus majoribus ; racemo longiore laxioreque ; pedicellis glabris fructu duplò vel

triplò longioribus; siliculis minoribus, lineari-oblongis, et habitu. — Patria ignota.

Biscutella auriculata *L. Sp.* 911. Floræ monspeliensi aliena.

Biscutella depressa *Willd. Enum.* 2, *p.* 673. In Ægypto spontè crescit.

Biscutella apula *L. Mant.* 254. Planta mediterranea, sed littoribus gallicis aliena.

Thlaspi Bursa-pastoris *L. var. microcarpa Nob.* — Siliculis sexiès minoribus à formâ vulgari recedit; sed speciminibus intermediis ad typum reducere licet.

Lepidium perfoliatum *L. Sp.* 897. In Hispaniâ et Oriente spontè crescit.

Lepidium calycinum *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 8. — Flores minimi. Sepala patula, dorso hispidula, fructu maturescente persistentia. Petala inconspicua. Stamina 6, quarum 4 antheris carent. Stigma sessile. Racemus fructifer angustus, pedicellis capillaribus, tenuissimè pubescentibus, extrorsùm arcuatis, fructu pauló longioribus. Siliculæ latè ovales, glabræ, nitidæ, plano-compressæ, apice sat profundè et patenter emarginatæ, margine carinatæ, exalatæ. Semina ovata, saturatè flava. Folia glabriuscula; radicalia petiolata, lanceolata, dentata; cætera pinnatisecta; caulina inferiora segmentis plus minus inciso-dentatis; superiora lobis angustè linearibus. Caulis 4-6 pollices longus, pubescens, erectus, ramosus, ramis patulis. — Patria ignota.

Lepidium Menziesii *D. C. Syst.* 2, *p.* 539. In Americâ meridionali indigenum.

MARTINSIA *Gen. nov.* (*Notorhizeæ nucamentaceæ*). — Calyx tetraphyllus, foliolis æqualibus, liberis. Corollæ petala 4, hypogyna, obovato-cuneata, unguiculata, integra. Stamina 6, hypogyna, tetradynama, libera, filamentis edentulis. Glandulæ 4 thoro insidentes. Stigma parvum, capitatum. Silicula indehiscens, crustacea, unilocularis, monosperma, ovoïdeo-tetragona, tetraptera, in stylum persistentem et pyramidatum acuminata. Semen pendulum, immarginatúm. Cotyledones planæ, suborbiculatæ, radiculæ ascendenti incumbentes. — A genere *Boreavâ,* cui proxima, differt : siliculâ haud drupaceâ nec tuberculatâ ; cotyledonibus æqualibus, exteriore non multò crassiore et carinâ omninò destitutâ ; radiculâ non clavatâ, sed apice acutatâ ; racemis axillaribus terminalibusque, non oppositifoliis. In honorem professoris monspeliensis Caroli Martins hoc genus dicavi.

MARTINSIA GLASTIFOLIA *Nob.* — Flores haud magni, lutei, in racemis patulis et aphyllis dispositi et paniculam subcorymbosam formantes. Sepala oblonga, colorata, demùm patula, decidua. Petala calyce duplò longiora, limbo patulo et sensìm in unguem attenuato. Staminum filamenta lineari-subulata ; antheræ cordato-ovatæ. Silicula magnitudine et formâ exteriore nucamentum *Buniadis Erucaginis* simulans, pedicellum rectangulè patentem æquans, glabra, leviter reticulata, alis angustis et eximiè undulatis. Semen magnum, ovoïdeum, fuscum. Folia glauca, integra ; radicalia.....; caulina ovato-lanceolata

vel lanceolata, basi profundè cordata, amplexicaulia, auriculis rotundatis. Caulis uni-bipedalis, teres, erectus, glaber, versùs apicem sæpè ramosus, ramis patulis. Radix annua, longa, subsimplex. — Hanc plantam in campestribus Portûs-Juvenalis collegi junio 1853, comitante prof. Martins ; eodem tempore detecta fuit propè Massiliam (*Blaise*), ubi verosimiliter advena.

SENNEBIERA PINNATIFIDA *D. C. Mem. soc. nat. Par., an.* VII, *p.* 144, *tab.* 9. Planta Americâ septentrionali profuga.

RAPISTRUM HISPIDUM *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 8. — Flores saturatè lutei. Sepala oblonga, erecta, mox decidua. Petala calyce duplò longiora, limbo patulo. Stylus conicus, articulo superiore fructûs brevior. Stigma capitatum. Racemus fructifer valdè elongatus, strictus, laxus, pedicellis erectis, mox incrassatis et obconicis, articulo inferiore fructûs duplò longioribus. Siliculæ hispidæ ; articulo inferiore brevi, ovato, angulato, vix crassiore ac pedicellis; articulo superiore majusculo, globoso, depresso, costis irregularibus longitudinaliter percurso. Folia plus minusve villosa, omnia petiolata, lanceolata, sinuato-dentata, vel inferiora sublyrata. Caulis sesquipedalis, hispidus vel villosus, teres, erectus, ramosissimus, ramis virgatis, patentibus. Radix annua. — Patria ignota.

OTOCARPUS VIRGATUS *Durieu, in Duch. Rev. bot.* 2, *p.* 435. In Mauritaniâ propè Saïda spontaneus.

CARYOPHYLLEÆ (*Juss.*).

Silene tridentata *Desf. Atl.* 1, *p.* 349. Arvis Hispaniæ et Mauritaniæ oriunda.

Silene affinis *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 9. — Flores erecti, secundi, in racemo spiciformi, simplici, villoso dispositi ; inferiores valdè remoti, pedicellis flore longioribus insidentes, superiores subsessiles ; bracteæ vix inæquales, foliaceæ, pedicellum superantes. Calyx pilis longis, mollibus, patulis vestitus, tubo primùm cylindrico, dein oblongo, basi attenuato, non umbilicato, nervis viridibus percurso, dentibus linearibus obtusis. Corolla exserta, 5 lineas lata ; petala squamis geminatis parvis fauce coronata, limbo cuneato bifido. Staminum filamenta glabra. Capsula oblonga, thecaphoro longior. Folia villosa ; inferiora obversè lanceolata, in petiolum decurrentia; superiora lineari-oblonga. Caulis erectus, villosus, ramosus. Radix annua. — Proximè accedunt præcipuè vestimento *S. vestita* nostra et *S. hirsutissima Otth.* Prima species differt floribus distichis ; calyce breviore ; corollæ limbo parvulo ; thecaphoro minus longo ; pedicellis inferioribus flore brevioribus vel florem æquantibus. *S. hirsutissima* à *S. affini* distinguitur floribus omnibus breviter pedicellatis, æqualiter remotis ; calyce fructifero clavato ; thecaphoro capsulam æquante ; pilis longioribus densiùsque plantam tegentibus. — Patria ignota.

Silene apetala *Willd. Sp.* 2, *p.* 307, *var. glomerata.*

— Floribus in apice ramorum congestis. — In Hispaniâ et Mauritaniâ spontè crescit.

SILENE RUBELLA *L. Sp.* 600. Planta mediterranea, sed littoribus nostris aliena.

SILENE SUBVINOSA *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1838, *p.* 12. — Flores nocturni, terminales et alares, in racemo dichotomo laxo dispositi, ramis dichotomiæ inæqualibus; pedicellis glanduloso-puberulis, calycem subæquantibus vel inferioribus calyce longioribus ; bracteis herbaceis, linearibus, pedicello brevioribus. Calyx glanduloso-pubescens, cylindricus, mox apice incrassatus et oblongus, basi truncatus umbilicatusque, dentibus ovatis obtusis. Corolla majuscula, exserta, subvinosa, subtùs venis subcæruleis reticulata ; petalorum limbus unguem æquans, bipartitus , lobis oblongis, fauce squamis emarginatis coadunatisque coronatâ, ungue exauriculato. Staminum filamenta glabra. Capsula ovoïdea, obtusa, thecaphoro vix longior. Folia brevia, linearia, canaliculata. Caules erecti vel ascendentes, ramosi, ut tota planta glanduloso-viscosi. — Patria ignota.

SILENE TENUIFLORA *Guss. Pl. rar. p.* 177, *tab.* 36. Planta italica.

SILENE JUVENALIS *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1836, *p.* 28. — Flores nocturni, leviter nutantes, terminales et alares, in racemo dichotomo laxo dispositi, ramis dichotomiæ inæqualibus, patulis ; pedicellis glanduloso-puberulis, gracilibus ; bracteis æqualibus , herbaceis, lanceolatis , acuminatis , pedicello brevioribus. Calyx

fructifer ovato-conicus, inflatus, nervis 30 approximatis glanduloso-pubescentibus percursus, basi truncatus, profundè umbilicatus, dentibus acuminato-subulatis vix tubo calycino brevioribus. Corolla exserta, majuscula, rosea; petalorum limbus ungue brevior, latè obovatus, emarginatus, fauce squamis geminis obtusis integris munita. Staminum filamenta basi pubescentia. Capsula sessilis, ovata, acuta. Folia puberula, lineari-lanceolata, vel oblonga; inferiora in petiolum decurrentia. Caulis strictus, erectus, breviter pubescens, supernè ramosus. Radix annua, gracilis. — Planta Asiæ minoris (*Boissier*).

Silene wolgensis *Spreng. Ind. sem. hort. halens.* 1828, *p.* 6. In provinciis caucasicis et Rossiâ mediâ spontè crescit.

Lychnis Cæli-rosa *Desr. in Lam. Dict.* 3, *p.* 644. In Hispaniâ, Africâ boreali, insulis mediterraneis et Oriente indigena.

Alsine tenuifolia *Crantz, var. confertiflora Fenzl, in Led. Fl. ross.* 1, *p.* 342. In Galloprovinciâ reperitur, sed floræ monspeliensi aliena est.

Alsine campestris *Fenzl, Verbreit. d. Alsin. in tab. add. p.* 57 (*Minuartia montana D. C. Prodr.* 3, *p.* 380). In Tauriâ et Caucaso spontanea.

Arenaria procumbens *Vahl, symb.* 1, *p.* 50, *tab.* 33. In regno tunetato et in Ægypto indigena.

Cerastium anomalum *Waldst. et Kit. Hung.* 1, *p.* 21, *tab.* 22. Planta floræ mediterraneæ aliena.

CERASTIUM MANTICUM *L. Sp.* 629. Planta Italiæ borealis.

CERASTIUM DICHOTOMUM *L. Sp.* 628. Hispaniæ et Mauritaniæ civis.

CERASTIUM JUVENALE *(Orthodon) Nob.* — Pedunculi viscosi, recti, calyce florifero longiores, post anthesim elongati erectique (refractos non vidi). Bracteæ ovatæ, acutæ, margine haud scariosæ. Calyx, ut tota planta, viscoso-pilosus, parvus, ovato-oblongus, sepalis lanceolatis, acutiusculis vel erosis, ad margines scariosis. Petala calyce duplò breviora, apice emarginata, ad unguem glabra. Stamina 5, filamentis glabris. Capsula brevis, recta, calycem tertiâ parte superans. Semina fusca, orbiculata, compressa, tenuissimè tuberculata. Folia lætè viridia, utrâque facie densè piloso-viscosa; inferiora obovata, in petiolum attenuata, obtusa; media et superiora sessilia, ovalia, acutiuscula. Caulis 3-4 pollicaris, viscosus, à basi ramosissimus, ramis erecto-patulis. Radix annua, simplex, gracilis. — Patria ignota.

MALVACEÆ (*Brown*).

MALVA INCANA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 11. — Flores parvi, in racemis terminalibus compositis foliosis dispositi. Pedunculi axillares, solitarii vel gemini, uni-triflori, incano-tomentosi, foliis floralibus breviores. Involucri foliola subulata, tubum calycis superantia. Calyx incano-tomentosus, tubo breviter campanulato, dentibus lanceolatis, acuminatis. Corolla calyce vix longior; pe-

tala obovato-cuneata, subemarginata, dilutè rosea, ad unguem barbatum venis purpureis picta. Carpella ignota. Folia crassiuscula, breviter petiolata, ovalia, obtusa acutave, serrata, suprà cinerascentia, subtùs albo-tomentosa. Caules fructiculosi, erecti vel ascendentes, graciles, ramosi; ramis demùm glabratis. — Patria ignota.

MALVA CAROLINIANA *L. Sp.* 969. Planta ex Americâ boreali migrata.

MALVA ÆGYPTIA *L. Sp.* 971. — In Ægypto et Mauritaniâ indigena.

MALVA MICROCARPA *Desf. Cat. ed.* 1, *p.* 144. Planta mediterranea, sed agro monspeliensi aliena.

ALTHÆA FICIFOLIA *Cav. Diss.* 2, *p.* 92. *tab.* 28, *f.* 2. Caucaso et Rossiâ australi inter Volgam et Tanaïm oriunda.

ALTHÆA HIRSUTA *L. var. grandiflora Nob.* — Corolla triplò major ac in typo, calyce longior.

LAVATERA THURINGIACA *L. Sp.* 973. In Germaniâ, Rossiâ australi, Caucaso, Tartariâ indigena.

HYPERICINEÆ (*D. C.*).

HYPERICUM CRISPUM *L. Mant.* 106. In Hispaniâ, Mauritaniâ, Græciâ, Arabiâ petræâ, Syriâ, Asiâ minore spontè crescit.

GERANIACEÆ (*D. C.*).

ERODIUM SEBACEUM *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1838, *p.* 6, *icon.* — Pedunculi radicales, erecti, crassiusculi,

folia æquantes vel superantes, multiflori, glandulosi. Involucrum monophyllum, membranaceum, majusculum, profundè lobatum. Flores speciosi. Calyx magnus, apice violaceus; sepala elliptico-oblonga, pubescenti-glandulosa, margine latâ membranaceâ circumdata, apice barbata et brevissimè apiculata. Petala calyce duplò longiora, subæqualia, cuneata, truncata vel subemarginata, versùs unguem barbata, dilutè violacea; petala duo superiora basi venis tribus in maculam intensè purpuream tridentatam confluentibus picta. Staminum filamenta fertilia brevia, violacea, adpressè erecta; antheræ oblongæ, luteæ. Stigmata purpurea, brevia, angusta. Capsulæ pilis fulvis et sursùm versis tectæ, apice foveis geminis glabris glandulosis et plicâ unicâ circumdatis instructæ; rostrum sesquipollicem longum. Semina tenuissimè corrugata. Cotyledones obliquè trilobatæ. Folia omnia radicalia, magna, erecto-patula, longè petiolata, circumscriptione oblonga, pinnatisecta, segmentis ovalibus et bipinnatipartitis, laciniis lineari-lanceolatis, brevibus, ciliatis, in utrâque facie glandulis aureis conspersis; stipulæ magnæ, lanceolatæ. Caudex brevis, perennis. Radix crassa, longa, perpendicularis. Planta 6-10 pollices longa, odorem sebaceum spirans. — Patria ignota.

Erodium alsiniflorum *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1847, *p. 7.* — Pedunculi axillares, patuli, graciles, 6-8 flori, foliis duplò triplòve longiores. Involucrum monophyllum, membranaceum, lobis acuminatis demùm reflexis. Flores parvi. Calyx pubescens; sepala ovato-

oblonga, margine scariosa, brevissimè apiculata, apiculo pilum unum alterumve gerente. Corolla regularis; petala sepalis æqualia, angusta, sublinearia, dilutè rubella vel albida, canaliculata, in unguem longiusculum et brevissimè barbulatum attenuata. Staminum filamenta subulata, albida, erecta; antheræ minimæ, ovales, atratæ. Stigmata alba, brevia, reflexa. Capsellæ pilis albis et sursùm versis vestitæ, apice foveis geminis glabris et plicâ unicâ circumdatis instructæ; rostrum pollicem paululùm superans. Semina levia. Cotyledones obliquè trilobatæ. Folia villosa, circumscriptione oblonga; inferiora petiolata, omnia pinnatisecta, segmentis oblongis pectinato-incisis, laciniis acutis bi-trifidis; stipulæ lanceolatæ. Caules demùm elongati, graciles, diffusi, pilosi, ramosi. Radix annua. — Patria ignota.

Erodium bipinnatum *Willd. Sp.* 3, *p.* 629 (*Geranium numidicum Poir. Voy.* 2, *p.* 101). Planta mauritanica.

Erodium scandicinum *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 15 (*E. numidicum Salzm. pl. hisp. — ting. exsicc., excl. syn. Poir.*). — Pedunculi axillares vel alares, erecti, densè glanduloso-pubescentes, foliis longiores, bi-octoflori. Involucrum monophyllum, membranaceum, lobatum. Flores parvi. Sepala villoso-glandulosa, oblonga, breviter apiculata, versùs anthesim campanulata, non in stellam congenerum more expansa. Petala calyce breviora, pallidè lilacina, subæqualia, elliptica, in unguem angustum barbulatumque contracta. Staminum filamenta alba, subulata, erecta; antheræ cordato-orbiculatæ vio-

laceæ. Stigmata lineari-oblonga, albida. Capsellæ pilis albis et sursùm versis vestitæ, apice foveis geminis glabris plicâ unicâ circumdatis instructæ; rostrum bipollicem et ultrà longum. Semina levia. Cotyledones pinnatisectæ, lobis remotis. Folia viridia, subtùs villosula, ciliata, folia *Scandicis* referentia, omnia pinnatisecta, segmentis alternis, ovalibus, pinnatipartitis et in lacinias lineares acutas divisis ; inferiora longè petiolata; superiora valdè inæqualia, alium minus sessile ovatum, alterum petiolatum oblongum ; stipulæ membranaceæ, albidæ, lanceolatæ. Caules herbacei, prostrati vel ascendentes, supernè glanduloso-pilosi. — Circà Tingidem spontè crescens.

Erodium Salzmanni *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1838, *p.* 6 (*E. viscosum Salzm. pl. hisp. — tingit. exsicc.*; *E. Chærophyllum Coss. not. pl. Esp. p.* 52, *non Cav.*). — Pedunculi axillares, erecti, crassiusculi, viscoso-glandulosi, multiflori, foliis longiores. Involucrum monophyllum, scariosum, lobis rotundatis ciliolatis. Flores non magni. Sepala villosa glandulosaque, oblonga, reticulato-venosa, ciliata, margine angustè scariosa, breviter apiculata. Petala calycem æquantia, rosea, subtùs pallidiora, inæqualia, omnia obovata, apice truncata, versùs basim subçordato-auriculata et abruptè in unguem gracilem et barbulatum contracta ; omnia venis 3-5 violaceis suprà unguem picta. Staminum filamenta rosea, erecta ; antheræ oblongæ, atratæ. Stigmata patula, angustè linearia, brevia, rubida. Capsellæ pilis laxis sur-

sùm versis munitæ, apice foveis geminis glabris plicâ unicâ circumdatis instructæ; rostrum sesquipollicare et ultrà. Semina levia. Cotyledones pinnatisectæ. Folia intrinquè villosa, omnia ovalia, bi-tripinnatisecta, segmentis primariis ovatis et approximatis; folia radicalia petiolata, in terram expansa; caulina valdè inæqualia; stipulæ latè ovatæ, acuminatæ, membranaceæ. Caules crassiusculi, pubescentes, prostrati. Radix annua, perpendicularis. — Planta Hispaniâ australi oriunda.

Erodium stellatum *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1858, *p.* 6, *icon.* — Pedunculi axillares vel alares, erecti, graciles, elongati, foliis sæpè triplò longiores, multiflori, pilis articulatis et pilis glandulosis villosi. Involucrum monophyllum, membranaceum, lobulatum, lobulis acuminatis reflexis. Flores speciosi, magni. Sepala villosa, cinerea, lineari-oblonga, reticulato-venosa, margine angustè scariosa, ciliolata, apice barbata, breviter apiculata. Petala calyce duplò triplòve longiora, inæqualia, saturatè rosea; superiora suborbiculata, in unguem brevem villosumque abruptè contracta, basi subtùs maculâ magnâ obovatâ atratâ alboque angustè marginatâ picta; petala inferiora longiora, maculâ basilari destituta, obovata, apice rotundata. Staminum filamenta purpurea, subulata; fertilia basi villosa, à medio extrorsùm arcuata patentiaque. Stigmata violacea, patula, angusta, longiuscula. Capsellæ pilis fulvis sursùm versis vestitæ, foveis geminis glandulosis plicâque unicâ circumdatis instructæ; rostrum sesquipollicem longum. Semina levia.

Cotyledones.... Folia omnia petiolata, utrinquè villosula, circumscriptione oblonga, pinnatisecta, segmentis ovato-lanceolatis pinnatipartitis, lobis dentatis incisisve, ciliolatis; stipulæ latè ovales. Caules plus minus villosi, diffusi. Radix annua. — Patria ignota.

Erodium touchyanum *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 15. — Ad *Erodium stellatum* proximè accedit, sed differt floribus triplè minoribus; pedunculis minus elongatis; sepalis ellipticis, longiùs apiculatis; petalis longitudine æqualibus, calycem tertià parte superantibus, omnibus in unguem angustum abruptè contractis, exauriculatis, et suprà unguem maculâ hexagonâ insignibus; foliis tenuissimè dissectis, superioribus ovalibus subsessilibusque; habitu graciliori. — Patria ignota.

Erodium atomarium *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 15 (*E. maculatum Salzm. pl. hisp. — ting. exsicc.*). — Pedunculi axillares, patuli, villosuli, foliis duplò triplòve longiores, multiflori. Involucrum monophyllum, membranaceum, lobis triangularibus patulis. Flores majusculi. Sepala lineari-oblonga, ad nervos villosa, membranâ scariosâ marginata, brevissimè apiculata. Petala calyce duplò longiora, rosea, valdè inæqualia, superiora minora, latè ovata vel subrotunda, in unguem barbatum contracta, suprà basim maculis geminatis ovatis sæpè confluentibus purpureis nigroque tenuissimè punctatis picta; petala inferiora elliptica, sæpiùs immaculata. Staminum filamenta dilutè rosea, subpatula; antheræ oblongæ, atrosanguineæ. Stigmata linearia, longiuscula,

rubida. Capsellæ pilis albis sursùm versis vestitæ, foveis geminis glandulosis plicâque unicâ circumdatis instructæ ; rostrum sesquipollicem longum. Semina levia. Cotyledones pinnatifidæ, 5-7 lobis approximatis. Folia viridia, villosula, circumscriptione oblonga, pinnatisecta, segmentis ovalibus pinnatifidis, lobulis inciso-dentatis ; stipulæ membranaceæ, lanceolatæ. Caules diffusi. Radix annua. — *E. pimpinellæfolium D. C.* maculis petalorum ad speciem suprà descriptam accedit, sed differt petalis calycem vix superantibus, subæqualibus, obovatis ; foveis capsellarum haud glandulosis ; cotyledonibus trilobis (in Florâ nostrâ gallicâ quinquelobis falsè indicatis). — In regno maroccano planta indigena.

ERODIUM MOSCHATUM *L'her. var. cicutarioïdes Delile, ined.* — Folia tenuiùs dissecta. Cotyledones pinnatisectæ, lobis remotis.

ERODIUM VERBENÆFOLIUM *Delile, Ind. sem. hort. Monsp. 1847, p. 7.* — Pedunculi axillares vel alares, patuli, villosi, multiflori, foliis longiores. Involucrum parvum, membranaceum, lobis acuminatis ciliatis. Flores non magni. Sepala dorso pilosa, elliptica, margine scariosa ciliataque, brevissimè aristata. Petala subæqualia, calycem paululùm superantia, rubra, obovata, in unguem pilosulum attenuata. Antheræ ovatæ. Capsellæ pilis fulvis sursùm versis vestitæ, foveis geminis glabris plicâque unicâ approximatâ circumdatis instructæ ; rostrum sesquipollicem et ultrà longum. Semina levia. Cotyledones trilobatæ. Folia viridia, subtùs villosula ; radicalia

in orbem expansa, angustè-oblonga, petiolata, lyrato-pinnatisecta, segmentis ovalibus vel lanceolatis, inciso-dentatis, inferioribus remotis alternisque, superioribus confluentibus ; folia superiora inæqualia, sessilia, ovata vel oblonga, segmentis paucis, profundiùs incisis ; stipulæ albidæ, ovales, acutæ. Caules prostrati, villosi, ramosi. Radix annua. — Patria ignota.

ERODIUM LACINIATUM *Cav. forma genuina*. Planta mediterranea , sed Occitaniæ aliena.

ERODIUM LACINIATUM *var. pulverulentum* (*E. pulverulentum Cav. Diss.* 5, *p.* 272, *tab.* 125, *f.* 1, *non Desf.*). Planta hispanica.

ERODIUM LITTOREUM *Léman, in D. C. fl. fr.* 4, *p.* 843. Planta gallica, sed agro monspeliensi aliena.

ERODIUM BOTRYS *Bertol. var. brachycarpum*. — Distinguitur à formâ genuinâ fructûs rostro duplò breviore.

ERODIUM CICONIUM *Willd. var. minor Delile, herb.* — Forma nana, foliis tenuiter et profundiùs dissectis insignis.

ERODIUM GRUINUM *Willd. Sp.* 3, *p.* 633. Planta Hispaniæ et Africæ borealis.

ERODIUM NEURADÆFOLIUM *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 17. — Pedunculi axillares et alares, erecti, graciles, pubescentes , multiflori , foliis longiores. Involucrum parvum, membranaceum, lobulis obtusis ciliolatis. Flores parvi. Sepala oblonga, cinereo-pubescentia, brevissimè apiculata. Petala calyci æqualia vel calyce breviora, rosea, inter se inæqualia, obovato-cuneiformia ; unum

alterumve petalum abortu sæpiùs deficiens. Staminum filamenta rosea, subulata, erecta ; antheræ latè ovato-cordatæ, griseæ. Stigmata brevia, angusta, rosea. Capsellæ pilis sursùm versis vestitæ, foveis geminis glabris et plicâ unicâ circumdatis instructæ ; rostrum 12–15 lineas longum. Semina levia. Cotyledones integræ, ovatæ, basi obliquè cordatæ. Folia tenuia, viridia, pubescentia, omnia petiolata, cordato-ovata, pinnatifida, lobis inciso-dentatis ; stipulæ albidæ, lanceolatæ, Caules pubescentes, prostrati vel ascendentes. Radix annua. — Patria ignota.

Classis II. — CALYCIFLORÆ.

PAPILIONACEÆ (*L.*).

Anthyllis Hermanniæ *L. Sp.* 1014. In insulis mediterraneis indigena.

Medicago radiata *L. Sp.* 1096. Italiâ et Oriente planta oriunda.

Medicago secundiflora *Durieu in Duch. Rev. bot.* 1, *p.* 365 (*M. Lupulina* β *macrocarpa Delile, herb.*). In Mauritaniâ spontè crescit, ubi propè Saïda et Constantine reperta est à celeb. Durieu.

Medicago (Falcago) aurantiaca *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 17. — Flores numerosi, in racemo pedunculato, oblongo, infernè laxiusculo dispositi ; pedunculus folio duplò longior ; pedicelli tubum calycinum æquantes. Calycis

dentes angustæ, longè acuminato-subulatæ, tubum superantes. Corolla aurantiaca; vexillum carinâ longius; carina alis brevior. Legumen hucusquè nobis ignotum. Folia molliter villosa, foliolis angustis, linearibus, basi attenuatis, apice tridentatis vel rariùs quinque-dentatis, cæterum integris; stipulæ lanceolatæ, acuminatæ. Caules in orbem expansi, angulati, ramosissimi. Radix perennis. — E Portu-Juvenali in hortum botanicum monspeliensem translata hæc species quotannis abundè floruit, sed fructus hucusquè non peperit. — Patria ignota.

MEDICAGO ORBICULARIS *All. var. microcarpa D C. Prodr.* 2, *p.* 174. In agro monspeliensi nondùm reperta.

MEDICAGO LACINIATA *All. var. integrifolia Nob.* — Foliolis non incisis. Hanc varietatem in Ægypto propè Kairum legit Husson.

MEDICAGO GRANATENSIS *Willd. Enum. p.* 803 (*M. globifera Delile, herb.*). In Hispaniâ australi indigena.

MEDICAGO CILIARIS *Willd. Sp.* 3, *p.* 1411. Planta mediterranea, sed agro monspeliensi aliena.

MEDICAGO ECHINUS *D. C. Fl. fr.* 4, *p.* 546. In Italiâ et Africâ boreali indigena.

TRIGONELLA BESSERIANA *Ser. in D. C. Prod.* 2, *p.* 181. In Podoliâ australi et Bessarabiâ spontè crescit.

TRIGONELLA CAPITATA *Boiss. Diag.* 2, *p.* 17. In Phrygiâ spontè crescit, ubi nuperrimè invenit celeb. Boissier.

TRIGONELLA SPINOSA *L. Sp.* 1094. Planta cretica.

TRIGONELLA ASTROITES *Fisch. et Mey. Ind. hort. petrop.*

1835, *p.* 40. Planta provinciis transcaucasicis oriunda.

TRIGONELLA PINNATIFIDA *Cav. Icon.* 1, *p.* 26, *tab.* 38. In Hispaniâ indigena.

TRIGONELLA POLYCERATA *L. Sp.* 1095. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

TRIGONELLA MONANTHA *C. A. Mey. Ind. cauc. p.* 137. *var. foliis dentatis, incisis.* Planta caucasica.

MELILOTUS MESSANENSIS *Desf. Atl.* 2, *p.* 192. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

TRIFOLIUM GEMELLUM *Pourr. in Willd. Sp.* 3, *p.* 1376. Planta hispanica.

RIFOLIUM TENOREANUM *Boiss. et Sprun. Diagn.* 2, *p.* 26. In Græciâ et Italiâ australi spontè crescens.

TRIFOLIUM SUPINUM *Savi, Obs. Trif. p.* 46, *f.* 2. Planta italica.

TRIFOLIUM CINCTUM *D C. Hort. Monsp. p.* 152. Planta dalmatica.

TRIFOLIUM TRICHOSTOMUM *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 19. — Capitula ovoïdea, solitaria, in apice caulis et ramorum brevium insidentia, foliis duobus oppositis subsessilibus involucrata. Calycis tubus adpressè pilosus, obconicus, nervis 10 basi munitus, abruptè in limbum concavum expansus, fauce plicis duobus labiatiformibus breviter hispidis clausâ, dentibus inæqualibus, demùm patulis, è basi triangulari acuminato-subulatis, apice spinulosis; inferiore tubum superante. Corolla purpurea ; vexillum lineari-oblongum, obtusum, alis longius ; alæ carinam superantes. Legumen ovoïdeum, monospermum. Semen

lutescens, globosum, compressum, nitidum. Folia omnia petiolata, foliolis utrâque facie villosis, obovato-oblongis, apice angustè emarginatis, basi cuneatis, subedentulis ; stipulæ membranaceæ, venosæ, basi breviter vaginantes, limbo lineari acuto ciliato. Caules patuli, rubentes, rigidiusculi, versùs apicem breviter ramosi simplicesve. Radix annua, gracilis. — Patria ignota.

TRIFOLIUM ALEXANDRINUM *L. Amœn.* 4, *p.* 286. Planta Ægypto oriunda.

TRIFOLIUM BARBATUM *D C. Hort. Monsp.*, *p.* 150. Patria ignota.

TRIFOLIUM PANORMITANUM *Presl. Fl. sicul.* 1, *p.* 20. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

TRIFOLIUM FLAVESCENS *Tin. Pug. p.* 15. Planta italica.

TRIFOLIUM OLIVERIANUM *D C. Prodr.* 2, *p.* 197. In Asiâ minore spontè viget.

TRIFOLIUM SCUTATUM *Boiss. Diagn.* 2, *p.* 27. In montibus Smyrnæ celeb. Boissier unicum specimen legit majo 1842 ; Delilius alterum specimen in campestribus Portûs-Juvenalis invenit.

TRIFOLIUM MICHELIANUM *Savi, Fl. pis.* 2, *p.* 159. Floræ monspeliensi planta aliena.

TRIFOLIUM XEROCEPHALUM *Fenzl, Nov. stirp. syr. pug. p.* 5. Planta syriaca.

TRIFOLIUM VESICULOSUM *Savi, Fl. pis.* 2, *p.* 165. In Italiâ, Corsicâ, Caucaso, etc., spontè crescit.

TRIFOLIUM SPUMOSUM *L. Sp.* 1085. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

TRIFOLIUM PATENS *Schrad. ap. Sturm. Fl. germ. fasc.* 16. Planta Galliæ occidentalis, apud nos advena.

LOTUS ORNITHOPODIOÏDES *L. Sp.* 1091. Planta mediterranea, Occitaniæ aliena.

PSORALEA PLUMOSA *Rchb. Fl. excurs.* 869. Floræ corsicæ et sardoæ civis.

ASTRAGALUS CRUCIATUS *Link, Enum.* 2, *p.* 256. In Iberià et Ægypto spontè crescens.

ASTRAGALUS TRIBULOÏDES *Delile, Ill. fl. ægyp. p.* 22. Planta ægyptiaca.

ASTRAGALUS EPIGLOTTIS *L. Mant.* 274. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

ASTRAGALUS JUVENALIS *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.*, 1836, *p.* 22. — Flores 8-20, brevissimè pedicellati, in racemo ovato vel oblongo, laxo, longè pedunculato, folium æquante vel superante dispositi ; brateolæ albidæ, pubescentes, lanceolatæ, pedicello subæquales. Calyx subcylindricus, pube nigrà adpressà conspersus, dentibus subulatis tuboque triplò brevioribus. Corolla purpurascens ; vexillum apice emarginatum, prominens. Legumen ascendens, pollicem longum, falcatum, lateraliter compressum, et marginem inferiorem canaliculatum, glabrum, leve, apiculatum, pericarpio tenui et intùs arachnoïdeo. Semina parva, fusca, reniformia, depressa. Folia glaucescentia, glabriuscula, petiolata, pinnata, foliolis 13-17, oblongis, truncato-emarginatis ; stipulæ basi petiolo inermi adnatæ, albidæ, lanceolatæ. Caulis erectus, fistulosus. Radix annua, gracilis. — Patria ignota.

Scorpiurus sulcata *L. Sp.* 1050. Planta mediterranea, sed Floræ gallicæ aliena.

Scorpiurus acutifolia *Viv. Fl. lyb.* 43, *tab.* 19, *f.* 4. In Lybiâ et Corsicâ spontè crescit.

Hippocrepis biconTorta *Lois. Nouv. not.* 32 *et Fl. gall.* 2, *p.* 162, *tab.* 28 (*H. cornigera Boiss. Diagn.* 2, *p.* 102).

α fructibus glabris (*H. buceras Delile, herb.*).

β fructibus velutinis (*H. velutina Delile, herb.*).

Planta in Ægypto et Arabiâ petræâ indigena.

Hedysarum spinosissimum *L. Sp.* 1058. Planta mediterranea, Occitaniæ aliena.

Hedysarum capitatum *Desf. Atl.* 2, *p.* 177. Planta mediterranea, apud nos advena.

Onobrychis Crista-galli *Lam. Fl. fr.* 2, *p.* 652. In Africâ boreali indigena.

ONAGRARIÆ (*Juss.*).

Jussiæa grandiflora *Mich. Fl. amer. bor.* 1, *p.* 267. Herba Americâ boreali profuga, in aquis Ledi propagata, nunc adeò luxuriat, ut navicularum motum impediat.

CUCURBITACEÆ (*Juss.*).

Cucumis Citrullus *Ser. in D C. Prod.* 3, *p.* 301. In Apuliâ, Siciliâ, Ægypto, Mauritaniâ, etc. vulgò cultus.

PARONYCHIEÆ (*St. Hil.*).

PARONYCHIA ARABICA *D C. Hort. Monsp. p.* 130. In Arabiâ et Ægypto spontè crescit.

LOEFLINGIA HISPANICA *L. Sp. p.* 50. Planta hispanica.

UMBELLIFERÆ (*Juss.*).

ERYNGIUM DICHOTOMUM *Desf. Atl.* 1, *p.* 226, *tab.* 55. In Mauritaniâ, Siciliâ, Cretâ, Libano, Asiâ minore, Caucaso, etc. spontè crescit.

BUPLEURUM GLAUCUM *Rob, et Cast. in D. C. Fl. fr. suppl. p.* 515. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

BUPLEURUM GLUMACEUM *Sm. in Sibth. Prodr.* 1, *p.* 177. In insulis Archipelagi, in Cretâ, Cypro, Thraciâ indigenum.

BUPLEURUM ODONTITES *L. Sp.* 342. Italiæ australioris, Græciæ, Smyrnæ, Mauritaniæ civis.

RIDOLFIA SEGETUM *Moris, Enum. sem. hort. Taurin.* 1841, *p.* 43. In Lusitaniâ, Mauritaniâ, Sardiniâ, Græciâ, etc. spontè crescit.

CYMINUM ÆGYPTIACUM *Mérat in D C. Prodr.* 4, *p.* 201. Planta ægyptiaca.

DAUCUS MURICATUS *L. Mant.* 392. Planta mediterranea, sed Floræ gallicæ aliena.

DAUCUS PARVIFLORUS *Desf. Atl.* 1, *p.* 241, *tab.* 60. Planta mauritanica.

DAUCUS MAXIMUS *Desf. Atl.* 1, *p.* 241. In Africâ boreali, Hispaniâ, Sardiniâ, Corsicâ indigenus.

DAUCUS HISPIDUS *Desf. Atl.* 1, *p.* 243, *tab.* 63. In Africâ boreali, Hispaniâ australi, Lusitaniâ spontè crescit.

DAUCUS GRANDIFLORUS *Desf. Atl.* 1, *p.* 240, *tab.* 59. Planta mauritanica.

DAUCUS AUREUS *Desf. Atl.* 1, *f.* 232, *tab.* 61. In Mauritaniâ, Siciliâ, Calabriâ indigenus.

DAUCUS GRACILIS *Steinh. Ann. sc. nat.* 9, *p.* 203, *tab.* 8. Planta mauritanica.

SCANDIX HISPANICA *Boiss. et Reut. Ann. sc. nat. ser.* 3, *t.* 2, *p.* 57. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

RUBIACEÆ (*Juss.*).

CRUCIANELLA PATULA *L. Sp.* 602. Planta hispanica.

GALIUM PEDEMONTANUM *All. Auct. p.* 2. In Hispaniâ et Pedemontio indigenum.

VAILLANTIA HISPIDA *L. Sp.* 1490. In Africâ boreali, Hispaniâ australi, Teneriffâ, insulis Balearibus, spontè crescit.

VALERIANEÆ (*D C.*).

VALERIANELLA CHLORODONTA *Durieu, ined.* Planta mauritanica.

DIPSACEÆ (*Vaill.*).

DIPSACUS LACINIATUS *L. Sp.* 141. Floræ monspeliensi alienus.

DIPSACUS FEROX *Lois. Fl. gall.* 719. *tab.* 3. Planta sardoa et corsica.

DIPSACUS FULLONUM *Mill. Dict. n.* 1. In agro monspeliensi non colitur.

CEPHALARIA TATARICA *Schrad. Cat. sem. hort. Gœtt.* 1814. In pratis subalpinis Caucasi indigena.

CEPHALARIA TRANSYLVANICA *Schrad. l. c.* A Gallo-provinciâ ad Bizantium crescit, sed Floræ monspeliensi aliena.

SCABIOSA CUPANI *Guss., Prodr.* 1, *p.* 160. Planta sicula.

CALYCEREÆ (*R. Brown*).

ACICARPHA TRIBULOÏDES *Juss. Ann. mus.* 2, *p.* 348, *tab.* 58, *f.* 1. In Bonariâ spontè crescit.

ACICARPHA SPATHULATA *R. Brown, Comp.* 129. In Brasiliâ indigena.

COMPOSITÆ (*Vaill.*).

ERIGERON CANADENSE *L. Sp.* 1211. Americâ boreali planta oriunda, per totam Europam migravit et partem Asiæ et Africæ invasit.

MICROPUS SUPINUS *L. Sp.* 1313. In Hispaniâ, Mauritaniâ, Oriente indigenus.

MICROPUS BOMBYCINUS *Lag. Nov. gen. et sp. p.* 32. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

XANTHIUM ITALICUM *Moretti, Dec.* 5, *p.* 8. Planta italica.

SPILANTHES BLEPHARICARPA *D C. Prodr.* 5, *p.* 621. Planta brasiliensis.

COTA TINCTORIA *Gay, in Guss. Syn.* 2, *p.* 867. Planta Floræ monspeliensi aliena.

CHAMOMILLA FUSCATA *Godr. et Gren. Fl. fr.* 2, *p.* 151. Planta mediterranea, sed Occitaniæ aliena.

CYRTOLEPIS ALEXANDRINA *D C. Prodr.* 6, *p.* 17. In Ægypto circà Alexandriam spontè crescit.

CLADANTHUS PROLIFERUS *D C. Prodr.* 6, *p.* 18. In Africà boreali propè Tlemcen et Mogador herbarii tantummodò hucusquè legerunt.

ACHILLEA COARCTATA *Poir. Dict. suppl.* 1, *p.* 94. In Bessarabià indigena.

ACHILLEA LIGUSTICA *All. ped.* 1, *p.* 181, *tab.* 53, *f.* 2. Planta italica corsicaque.

MATRICARIA DISCIFORMIS *D C. Prodr,* 6, *p.* 51. In Caucaso et Persià spontè crescit.

PYRETHRUM MYCONIS *Mœnch, Suppl.* 287. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

PINARDIA CORONARIA *Less. Syn.* 255. Planta mediterranea, Occitaniæ aliena.

PINARDIA ANISOCEPHALA *Cass. Dict.* 41, *p.* 39. Planta hispanica.

ARTEMISIA ARBORESCENS *L. Sp.* 1188. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

ARTEMISIA ABSINTHIUM *L. Sp.* 1188. Colitur, sed non spontè crescit in Occitaniâ.

ARTEMISIA VULGARIS *L. Sp.* 1188. Planta gallica, sed agro monspeliensi aliena.

FILAGO CANDOLLEANA *Parlat. Obs. in nonnull. evac. fil. sp. in Giornale toscano* 1841, *N*° 2. In Siciliâ, Lucaniâ et Mauritaniâ indigena.

SENECIO CRASSIFOLIUS *Willd. Sp.* 3, *p.* 1982. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

SENECIO VERNALIS *Waldst. et Kit. Hung.* 1, *p.* 23, *tab.* 24, *var. caucasicus D C.* Planta caucasica.

SENECIO NEBRODENSIS *L. Sp.* 1217. Planta sicula.

CALENDULA STELLATA *Cav. Icon.* 1, *p.* 3, *tab.* 5. Patria incerta.

CALENDULA FULGIDA *Raf. Caratt. p.* 83. Planta sicula.

CALENDULA ÆGYPTIACA *Desf. Cat. hort. Par.* 1804, *p.* 100. Planta ægyptiaca.

CALENDULA BICOLOR *Raf. Caratt. p.* 82. Planta Siciliæ civis.

CALENDULA PARVIFLORA *Guss. Fl. sicul.* 2, *p.* 523, *var. discolor Nob.* — Radio aurantiaco , disco purpurascente.

CALENDULA GRACILIS *D C. Prodr.* 6, *p.* 453. Planta Persiâ et Ægypto oriunda.

CALENDULA PERSICA *C. A. Mey. Verz. p.* 72. In Persiâ et Arabiâ indigena.

AMBERBOA MURICATA *D C. Prodr.* 6, *p.* 559. Planta hispanica.

AMBERBOA LIPPII *D C. Prodr.* 6, *p.* 559. In desertis Arabiæ, Ægypti, Barbariæ, Teneriffæ indigena.

MICROLONCHUS DELILIANUS *Spach, An. sc. nat. ser.* 3, *t.* 4, *p.* 165 (*M, foliosus Delile, herb.*). Patria ignota.

MICROLONCHUS TENELLUS *Spach, l. c.* Planta sicula.

CRUPINA MORISII *Boreau, Fl. cent. ed.* 2, *t.* 2, *p.* 592. Planta mediterranea, Floræ monspeliensi aliena.

CENTAUREA INVOLUCRATA *Desf. Atl.* 2, *p.* 295. Planta atlantica.

CENTAUREA PARVIFLORA *Desf. Atl.* 2, *p.* 301. Planta mauritanica.

CENTAUREA DIFFUSA *Lam. Dict.* 1, *p.* 675. In campestribus apricis Tauriæ, Archipelagi et ad ripas Bosphori indigena.

CENTAUREA DIFFUSO-JACEA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p,* 25 (*C. juvenalis Delile, herb.*). — Calathidia in apice ramorum solitaria, in racemo laxo, ramosissimo, patente disposita. Involucrum ovoïdeum, basi rotundatum, squamis laxè imbricatis, pallidis, nervatis, appendice fulvâ triangulari ciliatâ et in spinulam brevem attenuatâ terminatis; spinulâ ciliis haud longiore. Flores purpurei; externi radiantes. Akenia sæpiùs abortiva. Folia incano-viridia, tenuiter tomentosa, marginibus asperrima; caulina pinnatisecta, segmentis remotis, linearibus, acutis, mucronatis; ramealia parva, angusta, linearia, basi attenuata. Caules erecti, patuli, graciles, albidi et asperi. — Planta è Portu-Juvenali à Delilio in hortum monspeliensem, anno 1838, translata est et hæcce forma pri-

maria suprà descripta. Ægrè fructus peperit et quotannis semina pauca fertilia ad maturitatem perduxit, ut ex notis in herbario à Delilio inscriptis patet. Pluribus annis è seminibus culta, quoad habitum et notas distinctas sensim mutata est, et jam anno 1844 ad typum paternum, id est, ad *C. Jaceam*, evidenter proximè accedebat. Etenim specimina anno 1844 lecta magnitudine calathidiorum cum *C. Jaceâ* æmulantur; involucris squamæ arctè imbricatæ sunt et ciliis tenuioribus, eximiè approximatis, cilio terminali inermique longioribus marginatæ; folia pubescentiâ incanâ sunt nudata, et caulina latiora, lanceolata, amplexicaulia evadunt; caules robustiores, erecti, virides, in ramos erecto-patulos et apice incrassatos divisi apparent.

Centaurea elongata *Schusb. Marocc.* 199. In Barbariâ circà Tingidem et Mogador crescit.

Centaurea verutum *L. Amœn.* 4, *p.* 292. In Oriente indigena.

Centaurea eriophora *L. Sp.* 1296. Planta lusitanica.

Centaurea sinaïca *D C. Prodr.* 6, *p.* 592. In monte Sinaï spontè crescit.

Centaurea sulphurea *Willd. Enum.* 591. Planta hispanica.

Centaurea lappacea *Ten. Syll. p.* 450. Planta italica.

Centaurea fuscata *Desf. Atl.* 2, *p.* 302, *tab.* 244. In Mauritaniâ, Siciliâ, Sardiniâ spontè crescit.

Centaurea ægyptiaca *L. Mant.* 118. In Ægypti desertis circà Kahirum indigena.

CENTAUREA PALLESCENS *Delile, Fl. æg.* 154, *tab.* 49, *f.* 1. Planta ægyptiaca.

CENTAUREA IBERICA *Trev. in Spreng. Syst.* 3, *p.* 406. In Iberiâ, Caucaso, Armeniâ indigena.

CENTAUREA DELILEI *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 27 (*C. prolifera Delile, non Vent.*). — Calathidia sessilia vel subsessilia, aggregata nunc in apice axis primarii, nunc in summis ramis qui eum supereminent. Involucrum ovoïdeum, glabrum, squamis imbricatis, lutescentibus, nitidis, spinâ tenui subulatâ, demùm patulâ, squamam æquante et basi spinulis brevioribus remotiusculis munitâ instructis. Flores lutei, externi radiantes. Folia pubescentia : caulina media petiolata, lyrato-pinnatisecta, segmentis ovalibus integris vel sinuato-dentatis, terminali majore; rachide sæpè dente uno alterove munito; folia ramealia sessilia, auriculato-amplexicaulia, sinuato-pinnatifida. Caulis bi-tripollicaris, erectus, apice ramosus; ramis divaricatis. Radix annua, gracilis. — *C. prolifera Vent.* differt : foliorum segmentis lineari-oblongis, sed imprimìs squamis involucri palmato-spinulosis et non pinnato-spinulosis ut in *C. Delilei*. — Patria ignota.

CENTAUREA PSEUDOPHILOSTIZUS *Nob.* — Calathidia solitaria in apice ramorum, bracteisque foliaceis lineari-lanceolatis suffulta. Involucrum ovoïdeum, arachnoïdeum, squamis adpressè imbricatis, viridibus, in appendicem patulam et fasciculato-spinosam abeuntibus; spinis 9-13 gracilibus, aliis palmatìm, aliis super paginam superio-

rem appendicis erinaceè dispositis, terminali aliis longiore et squamam æquante. Flores dilutè purpurascentes; externi infundibuliformes, valdè radiantes. Akenia glabra, ovata, compressa, pappo piloso brevi coronata. Folia cinereo-viridia, leviter arachnoïdea, pinnatifido-dentata vel dentata, dentibus apice spinulosis; caulina longè decurrentia, alâ undulatâ et sinuato-dentatâ. Caulis uni-bipedalis, à basi ramosus, ramis decumbentibus. Radix biennis. — A *C. romanâ* et omnibus speciebus sectionis *Seridiarum* differt spinis involucri fasciculatis divergentibusque. Proximè accedit ad *C. polyacantham*; sed differt capitulis arachnoïdeis et foliis longè decurrentibus. — Patria ignota.

Kentrophyllum glaucum *Fisch. et Mey. in D C. Prodr.* 6, *p.* 611. Planta caucasica.

Onopordon tauricum *Willd. Sp.* 3, *p.* 1687 (*O. virens D C. Fl. fr. suppl.* 456.). In Tauriâ indigenum.

Onopordon taurico-acanthium *Nob.* — Adulterina proles ex *O. taurico* patre et *O. Acanthio* matre nata. Capitula ferè prioris, folia albo-tomentosa alteri.

Carduus argyroa *Biv.-Bernh. Manip.* 1, *p.* 1. Planta sicula.

Carduus sardous *D C. Prodr.* 6, *p.* 626. Planta sardoa corsicaque.

Jurinea alata *Cass. Dict.* 24, *p.* 288. Planta caucasica.

Scolymus grandiflorus *Desf. Atl.* 2, *p.* 240, *tab.* 218. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

KÆLPINIA LINEARIS *B. araneosa D C. Prodr.* 7, *p.* 78. Inter Bagdad et Mossul spontè crescit.

RHAGADIOLUS HEDYPNOÏS *Fisch. et Mey. in D C. Prodr.* 7, *p.* 78. In Persiâ et Caucaso indigenus.

HYOSERIS LUCIDA *L. Mant.* 105. In Ægypto, Græciâ, Siciliâ crescit.

HEDYPNOÏS PENDULA *Willd. Sp.* 3, *p.* 1618. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

CATANANCHE LUTEA *L. Sp.* 1142. Planta Bàrbariâ, Cretâ et Oriente oriunda.

HYPOCHÆRIS ARACHNOÏDEA *Poir. Dict.* 5, *p.* 572. Planta mauritanica.

HYPOCHÆRIS MINIMA *Desf. Atl.* 2, *p.* 238. In Africâ boreali indigena.

ACHYROPHORUS DISCOLOR *Nob.* — Calathidia solitaria in apice caulium. Involucrum cylindrico-oblongum, glabrum, squamis laxè imbricatis, margine albido-scariosis, dorso nigricantibus; interioribus corollas æquantibus; exterioribus minimis, apice subpatulis, leviter pubescentibus. Corollæ luteæ. Akenia omnia longè tenuiterque rostrata, fusca, muricata; pappus uniserialis, æqualis, plumosus. Receptaculum paleis scariosis, angustè lanceolatis apiceque subulatis. Folia subglabra; radicalia longè petiolata, obovato-oblonga et integra vel pinnatifida; caulina remota, minima, linearia, squamæformia. Caules 3-4 pollicares, graciles, ascendentes, simplices vel basi ramosi, apice non incrassati. Radix.... — Patria ignota.

METABASIS ÆTHNENSIS *D C. Prodr.* 7, *p.* 307. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

SERIOLA LÆVIGATA *L. Sp.* 1139. In Siciliâ et Mauritaniâ spontè crescit.

THRINCIA NUDICAULIS *Lowe, Prim. fl. mad.* N° 47. In Hispaniâ, Maderâ, Africâ boreali indigena.

KALBFUSSIA SALZMANNI *Schultz, Ann. sc. nat.* 1834, *p.* 378. Planta tingitana.

KALBFUSSIA MULLERI *Schultz, l. c.* Planta sardoa.

PICRIS SPRENGERIANA *Lam. Dict.* 4, *p.* 310. Planta mediterranea, agro monspeliensi aliena.

PICRIS ALTISSIMA *Delile, Fl. ægypt.* 116, *tab.* 41, *f.* 2. In insulis niloticis Ægypti spontè crescit.

PICRIS PILOSA *Delile, Fl. ægypt.* 116, *tab.* 41, *f.* 1. In Ægypto indigena.

BARKHAUSIA GLANDULOSA *Presl, Fl. sic. p.* 31. In Siciliâ et regno neapolitano indigena.

BARKHAUSIA RADICATA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 28. — Calathidia antè anthesim nutantia, in pedunculo longo, sulcato, apice demùm incrassato et piloso-glanduloso solitaria; una alterave bracteola subulata paulò infrà capitulum. Involucrum cinereum, breviter tomentosum, glandulosum, foliolis linearibus acutis, nervo dorsali crasso levique percursis; calyculus foliolis duplò brevioribus laxis constans. Corollæ flavæ; exteriores extùs purpurascentes. Akenia luteola, fusiformia, striata, aspera; rostrum gracile, akenio brevius in fructibus marginalibus, longius in centralibus. Receptaculum villosum.

Folia radicalia numerosa, petiolata, in orbem expansa, villosa, runcinato-pinnatifida, lobo terminali distincto et triangulari-hastato ; folia caulina pauca parvaque ; superiora sessilia, haud amplexicaulia, linearia, acuta, versùs basim 2–4 lobulata vel dentata ; lobi dentesque foliorum omnes apiculati. Caules numerosi, è basi prostrato ascendentes, flexuosi, ramosi, ramis patentibus. Radix digiti crassitiem æquans, fusca, brevis et ramosa, biennis vel perennis. — Patria ignota.

BARKHAUSIA AMPLEXIFOLIA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 29. — Calathidia pedunculata, in racemo laxo subcorymboso disposita, ramis axim primarium superemineutibus, pedunculis plus minus longis patulis pubescenti-glandulosis. Involucrum cinereo-pulverulentum, squamis linearibus acutis, nervo dorsali crasso percursis, glandulosis ; calyculus squamis duplò brevioribus laxiusculisque constans. Corollæ flavæ ; exteriores extùs purpurascentes. Stigmata flava. Akenia fusiformia, tenuiter striata, aspera ; marginalia apice attenuata ; centralia in rostrum fructûs longitudinem æquans. Receptaculum glabrum, alveolatum. Folia glabra vel ciliata, integra vel sinuato-dentata ; radicalia in petiolum attenuata ; caulina ovato-lanceolata, basi cordato-auriculata et caulem amplectentia. Caules ascendentes vel diffusi, flexuosi, pubescentes, ramosi. Radix gracilis, annua. — Patria ignota.

BARKHAUSIA JUVENALIS *Delile, Ind. hort. Monsp.* 1836, *p.* 23. — Calathidia solitaria, pedunculata ; pedunculi elongati, antè anthesim jam erecti, sub apice demùm

incrassati et fistulosi, apice verò ipso contracti, araneoso-pubescentes, bracteolà unicà sæpius suffulti. Involucrum primùm albo-tomentosum, glandulis destitutum, squamis linearibus acutis et lineà pilorum rigidorum et ascendentium dorso hispidis; calyculus squamis inæqualibus, duplò brevioribus, subpatulis constans. Corollæ saturatè luteæ, concolores. Stigmata lutea. Akenia fusca, fusiformia; marginalia pubescentia, erostria, striata, haud aspera; centralia longiora, glabra, striata, aspera, rostrata, rostro akeniis breviore. Receptaculum villosum. Folia glabriuscula; radicalia petiolata, erecto-patula, oblongo-lanceolata, sinuato-dentata vel sinuato-pinnatifida; caulina pauca, amplexicaulia, ad basim dentata vel incisa. Caules patuli, simplices vel ramosi, ramis erectis, axim primarium supereminentibus. Radix annua, gracilis, ramosa. — Patria ignota.

Barkhausia vesicaria *Spreng. Syst.* 3, *p.* 652. In Cretà et agro byzantino indigena.

Crepis pauciflora *Desf. Cat. hort. Par. ed.* 2, *p.* 103. Planta ægyptiaca.

Crepis parviflora *Desf. Cat. hort. Par. ed.* 1, *p.* 88. In Oriente indigena.

Picridium arabicum *Hochst. et Steud. in D C. Prodr.* 7, *p.* 182. Planta arabica.

Zollikoferia chondrilloïdes *D C. Prodr.* 7, *p.* 183. Planta mediterranea, Floræ gallicæ aliena.

Andryala tenuifolia *Tin. in D C. Prodr.* 7, *p.* 245. Planta sicula.

ANDRYALA NIGRICANS *Poir. Voy.* 2, *p.* 228. Planta mauritanica.

CAMPANULACEÆ (*D C.*).

SPECULARIA PENTAGONIA *A. D C. Monogr. camp. p.* 344. Planta orientalis.

CLASSIS III. — COROLLIFLORÆ.

PRIMULACEÆ (*Vent.*).

ANDROSACE MAXIMA *L. Sp.* 203. Planta gallica, sed in agro monspeliensi post Gouanum non reperta.

SESAMEÆ (*D C.*).

MARTYNIA LUTEA *Lindl. Bot. reg. tab.* 934. Planta brasiliensis.

CONVOLVULACEÆ (*Vent.*).

CONVOLVULUS TRICOLOR *L. Hort. cliff., p.* 19. In Mauritaniâ, Hispaniâ, Italiâ australi indigenus.

BORRAGINEÆ (*Juss.*).

ANCHUSA OFFICINALIS *L. Sp.* 191. Planta agro monspeliensi aliena.

LITHOSPERMUM MINIMUM *Moris, Sard. elench.* 2, *p.* 7. In aridis maritimis Sardiniæ australis spontè crescit.

CYNOGLOSSUM CLANDESTINUM *Desf. Atl.* 1, *p.* 159, *tab.* 42. In Africà boreali, Hispanià, Sardinià, Sicilià indigenum.

OMPHALODES MICRANTHA *D C. Prodr.* 10, *p.* 159. Planta sinaïca.

SOLENANTHUS LANATUS *A. D C. Prodr.* 10, *p.* 165. Planta mauritanica.

ROCHELIA STELLULATA *Rchb. Fl. exc.* 1, *p.* 346 (*Echinospermum cancellatum Delile , herb.*). In Hispanià, Oriente, Caucaso indigena.

SOLANEÆ (*Juss.*).

SOLANUM SISYMBRIIFOLIUM *Lam. Illustr. N°* 2386. In Brasilià et Peruvià indigenum.

PHYSALIS FUSCO-MACULATA *De Rouville in D C. Prodr.* 13, *pars prima, p.* 437. Allatam è Buenos-Ayres Dunalius suspicatur.

DATURA FEROX *L. Amœn.* 3, *p.* 403. In Hispanià, Sicilià, Indià spontè crescit.

DATURA METEL *L. Sp.* 256. Planta peregrina, agro monspeliensi aliena.

NICOTIANA PLUMBAGINIFOLIA *Viv. El. pl. h. di Negro, p.* 26, *icon.* Planta mexicana.

VERBASCEÆ (*Bartl.*).

VERBASCUM SCHRADERI *Mey. var. floribus albis.*

VERBASCUM CRASSIFOLIUM *Hoffm. et Link, Fl. port.* 1, *p.* 13, *tab.* 26. Planta lusitanica.

VERBASCUM SALUTANS *Delile, Ind. hort. Monsp., 1847, p.* 8. — Flores subsessiles, 3-5 glomerati, racemum basi laxum, simplicem vel sæpiùs ramosum fingentes, ramis elongatis, apice nutantibus, demùm erectis ; pedicelli inæquales, calyce breviores, tomento occultati ; bracteæ ovatæ, abruptè acuminatæ, decurrentes. Calyx tomentosus, profundè divisus in lobos angustè lanceolatos, acuminatos acutosque. Corollæ majusculæ, luteæ. Stamina eximiè inæqualia ; longiora filamentis parùm villosis, antheris longè decurrentibus seu lateralibus ; breviora filamentis lanâ luteolâ densè vestitis, antheris transversè insertis. Stylus apice spathulatus ; stigma in utrumque latus decurrens. Capsula ovoïdea, obtusa, tomentosa. Folia albo-cinerea, utrâque paginâ tomentosa ; radicalia oblonga, crenata, in petiolum attenuata ; caulina ovalia, abruptè acuminata, latè longèque decurrentia. Caulis erectus, ut tota planta densè tomentosus. — Patria ignota.

VERBASCUM LONGIFOLIUM *Ten. Fl. neap.* 1, *p.* 89, *tab.* 21, *non D C.* In Italiâ australi indigenum.

VERBASCUM OVALIFOLIUM *Donn in Sims. Bot. mag. tab.* 1037 (*V. compactum Bieb. Fl. taur.-cauc.* 1, *p.* 159). In Tauriâ, Caucaso et Iberiâ spontè abundèque crescit.

VERBASCUM GLOMERATUM *Boiss. Diagn.* 4, *p.* 52 (*V. pannosum Delile, herb.*). In insulâ Zacyntho et in Macedoniâ indigenum.

VERBASCUM ERIOPHORUM *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 32 (*V. Alopecuros Delile, herb., non Thuill.*). — Flores bre-

viter pedicellati, in glomerulis multifloris inter lanam album densamque immersis dispositi, racemum simplicem, angustum, rectum, basi interruptum et valdè elongatum formantes ; pedicelli inæquales, calycem subæquantes, vestimento occultati. Calyx quinquepartitus, segmentis lanceolatis, acutis, demùm tomento denudatis. Corollæ majusculæ, luteæ. Stamina inæqualia, filamentis omnibus lanâ violaceâ plus minusve munitis ; antheræ staminum longiorum longè decurrentes, breviorum transversè insertæ. Stylus apice compressus. Stigma in utrumque latus decurrens. Capsulæ ovoïdeæ, obtusæ, demùm tomento nudatæ. Folia integra vel subcrenata, tomento lanuginoso detersibili vestita; inferiora ovato-lanceolata, acuta, in petiolum decurrentia ; folia media obovato-oblonga, amplexicaulia ; superiora cordata, abruptè acuminata. Caulis plerumquè simplex, erectus, mox vestimento nudatus. — Patria ignota.

VERBASCUM COTONEUM *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 32. — Flores solitarii vel glomerati, remoti, in racemo magno, laxo, ramosissimo, lanâ albidâ densâque obducto dispositi ; rami ascendentes ; pedicelli calyce breviores, vestimento occultati. Calyx quinquepartitus, segmentis lanceolatis acutis. Corollæ haud magnæ, luteæ. Stamina subæqualia, filamentis albo-lanatis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus apice spathulatus, basi villosus. Stigma in utrumque latus decurrens. Capsulæ..... Folia integra vel crenata, in utrâque paginâ tomento denso crassoque, haud detersibili, albido vel lutescente

vestita; inferiora ovata vel lanceolata, acuta, in petiolum attenuata; caulina numerosa, patentia reflexave, basi cordato caulem amplectentia, abruptè longèque acuminata. Caulis erectus, ramosus, lanatus. — Patria ignota.

VERBASCUM BRACTEOLATUM *Delile, Ind. hort. Monsp. suppl.* 1840, *p.* 4. — Flores in glomerulis paucifloris distinctis aggregati, et in racemo ramoso dispositi, ramis ascendentibus; pedicelli calyce breviores, tomento albido obtecti; bracteæ calycem æquantes vel superantes, ovatæ, acuminatæ, membranaceæ, antè anthesim jam glabrescentes et stramineæ, undè racemus variegatus apparet. Calyx quinquepartitus, segmentis lanceolatis acutis. Corollæ magnæ, luteæ. Stamina subæqualia, filamentis albo-lanatis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus apice spathulatus. Stigma in utrumque latus decurrens. Capsulæ ovoïdæ, obtusæ, demùm glabrescentes. Folia molliter tomentosa, canescentia, tenuiter crenata; radicalia ovato-oblonga, in petiolum attenuata; caulina ovalia, acuminata, semidecurrentia in alam basi rotundatam. Caulis ramosus, ut tota planta albo-tomentosus. — Patria ignota.

VERBASCUM ARGENTATUM *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 33. — Flores in glomerulis paucifloris, remotis aggregati et in racemo eximiè laxo dispositi; pedicelli crassiusculi, lanati, brevissimi. Calyx magnus, bracteolas superans, quinquepartitus, segmentis lanceolatis, longè acuminatis, acutis, fructui adpressis. Corollæ magnæ, luteæ, lobo

inferiore majore, obovato, concavo. Stamina subæqualia, filamentis lanâ lutescente vestitis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus apice compressus. Stigma angustum, in utrumque latus decurrens. Capsulæ ovoideæ, obtusæ. Folia crassiuscula, densè tomentosa, cinerascentia; radicalia petiolata, oblonga, sinuato-pinnatifida, margine undulata, lobis rotundatis; caulina inferiora subsessilia, lanceolata, basi attenuata, subsinuata; superiora ovato-lanceolata, acuminata, basi ampliato semi-amplexicaulia. Caulis erectus, ut tota planta tomentosus. — Patria ignota.

Verbascum gnaphaloïdes *Bieb. Fl. taur.-cauc. suppl. p.* 152. In Tauriâ australi et ad littora armeniaca Maris Nigri indigenum.

Verbascum simplex *Labill. Pl. syr. dec.* 4. *p.* 10. *tab.* 5 (*V. leptostachium D C. Fl. fr. suppl. p.* 415). In Syriâ et Italiâ australi indigenum.

Verbascum mucronatum *Lam. Dict.* 4, *p.* 218 (*V. candidissimum D C! Fl. fr. suppl. p.* 415). In Asiâ minore spontè crescit.

Verbascum adenophorum *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 34. (*V. glandulosum Delile, Ind. hort. Monsp.* 1849, *p.* 4, *non Thore*). — Flores glomerati vel superiores solitarii, glomerulis paucifloris, eximiè remotis, in paniculâ ramosissimâ dispositis; rami patenter ascendentes, flexuosi rigidique, versùs apicem filatim attenuati, tomento laxo glandulisque permixto vestiti; pedicelli calycem æquantes vel calyce breviores. Calyx parvus, pilis articulatis et

apice glandulosis marginatus, quinquepartitus, segmentis lanceolatis, acutis; bracteæ parvæ, eodem more glandulosæ. Corollæ majusculæ, luteæ. Stamina inæqualia, filamentis albo-lanatis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus apice spathulatus. Stigma lunatum. Capsulæ minimæ, ovoïdeæ, obtusæ, demùm glabrescentes. Folia cinereo-viridia, in utrâque paginâ tomentella; radicalia crenulata, oblonga, acuta, in petiolum decurrentia; caulina lanceolata, acuta, basi auriculato amplexicaulia. Caulis ramosus. — Patria ignota.

Verbascum pinnatifidum *Vahl, Symb.* 2, *p.* 39. In Græciâ, Asiâ minore et Tauriâ indigenum.

Verbascum ceratophyllum *Schrad. Monogr.* 2, *p.* 7, *tab.* 1, *f.* 2. In Oriente spontè crescit.

Verbascum rigidulum *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 34. — Flores glomerati, glomerulis laxis, paucifloris, remotis et in paniculâ ramosâ dispositis; rami patenter ascendentes, graciles et versùs apicem filatim attenuati, rigidi; pedicelli inæquales, tomentelli, graciles, calycem æquantes vel superantes. Calyx parvus, demùm glabrescens viridisque, quinquepartitus, segmentis lanceolatis acutis. Corollæ non magnæ, luteæ, fauce maculis quinque parvulis purpureis pictâ. Stamina subæqualia, filamentis albo-lanatis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus gracilescens, apice subincrassatus. Stigma in utrumque latus decurrens. Capsulæ parvulæ, ovoïdeæ, obtusæ, tomentosæ. Folia tenuia molliaque, albo-virentia, tomentella præsertìm in paginâ inferiore; radicalia petiolata,

oblongo-lanceolata, sinuato-lobata et margine undulata; caulina media subsessilia, ovata, obtusiuscula; superiora parva, semi-amplexicaulia. Caules erecti vel ascendentes, rigidi, graciles, pubescentes, à basi ferè ramosi, foliis paucis muniti. — Patria ignota.

VERBASCUM GRACILIFLORUM *Delile, in Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 35. — Flores glomerati, glomerulis remotis, in paniculâ ramosâ dispositis; rami erecto-patuli, elongati, graciles, versùs apicem filatìm attenuati, pubescentes; pedicelli subæquales, breviter tomentosi, calyce duplò triplòve longiores; bracteæ minimæ. Calyx parvulus, quinquepartitus, segmentis lanceolatis, acutis, demùm glabrescentibus. Corollæ non magnæ, luteæ. Stamina subæqualia, filamentis albo-lanatis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus capillaris, apice subincrassatus. Stigma parvum, lunatum. Capsulæ minimæ, globosæ, demùm glabrescentes. Folia tenuia, cinereo-virentia, tenuiter pubescentia vel inferiora subtùs tomentella; radicalia petiolata, obovata vel oblonga, lyrata, lobo terminale maximo, ovato, lobulato, lobulis crenatis, margine undulatis; folia caulina sessilia, lanceolata, acuta, grossè dentata vel serrata; superiora minora, amplexicaulia. Caulis erectus, tenuiter striatus, pubescens, ramosus. — Patria ignota.

VERBASCUM PYRAMIDATUM *Bieb. Fl. taur.-cauc.* 1, *p.* 161. In Caucaso orientali et Iberiâ indigenum.

VERBASCUM SPECIOSUM *Schrad. Hort. gœtt. fasc.* 2, *p.* 22, *tab.* 16 (*V. longifolium D C.! Fl. fr. suppl., p.* 414). In Hungariâ et Austriâ spontè crescit.

VERBASCUM DENTIFOLIUM *Delile, Ind. hort. Monsp.* 1836, *p.* 28. — Flores glomerati, glomerulis paucifloris, remotis et in paniculâ maximâ ramosissimâque dispositis; rami elongati, erecti, cinereo-tomentosi; pedicelli inæquales, tomentosi, calycem æquantes vel calyce breviores; bracteæ parvæ, ovatæ, acuminatæ. Corollæ non magnæ, luteæ. Stamina inæqualia, filamentis lanâ pallidè violaceâ vestitis, antheris omnibus transversè insertis. Stylus gracilis. Stigma capitatum. Capsulæ ovoïdeæ, obtusæ, tomentosæ. Folia tomento crasso cinereoque densè obtecta; radicalia maxima, oblonga, obtusa, sinuata et margine undulata, in petiolum decurrentia; caulina inferiora lanceolato-oblonga, acuta, sinuato-dentata; superiora acuminata, semi-amplexicaulia. Caulis altitudinem humanam æmulans vel superans, erectus, ramosus, ut tota planta tomento cinereo non detersibili vestitus. — Patria ignota.

CELSIA CRETICA *L. fil. Suppl.*, *p.* 281. In Cretâ, Africâ boreali, Sardiniâ, Siciliâ indigena.

SCROPHULARIACEÆ (*Lindl.*).

LINARIA SCARIOSA *Desf. Atl.* 2, *p.* 38, *tab.* 131. In regno tunetano indigena.

LINARIA LANIGERA *Desf. Atl.* 2, *p.* 38, *tab.* 130. In Africâ boreali et Hispaniâ spontè crescit.

LINARIA TRIPHYLLA *Chav. Monogr.*, *p.* 117. Planta mediterranea, sed Occitaniæ aliena.

LINARIA VIRGATA *Desf. Atl.* 2, *p.* 44, *tab.* 135. Planta mauritanica.

ANTIRRHINUM CALYCINUM *Lam. Dict.* 4, *p.* 365. Planta mediterranea, Floræ gallicæ aliena.

LABIATÆ (*Juss.*).

NEPETA BOTRYOÏDES *Ait. Hort. Kew.* 2, *p.* 287. In Sibiriâ orientali indigena.

NEPETA NEPETELLA *L. Sp.* 797. Agro monspeliensi aliena.

NEPETA NUDA *L. Sp.* 797. Floræ monspeliensis civis advenus.

MARRUBIUM ALYSSON *L. Sp.* 815. Planta mediterranea, sed Floræ gallicæ omninò aliena.

MARRUBIUM CANDIDISSIMUM *L. Sp.* 816. In Hispaniâ, Italiâ, Carinthiâ, Rumeliâ et Persiâ spontè crescit.

MARRUBIUM PEREGRINUM *L. Sp.* 815. Planta Europâ orientali et Asiâ oriunda.

MARRUBIUM RADIATUM *Delile in Benth. Lab. p.* 591. In Asiâ minore et Caucaso indigenum.

STACHYS LANATA *Jacq. Ic. rar.* 1, *p.* 11, *tab.* 107. In Tauriâ, Caucaso, Bithyniâ spontè crescit.

STACHYS ITALICA *Mill. Dict. n°* 3. In Italiâ, Græciâ, Syriâ, Thraciâ, Asiâque minore indigena.

STACHYS INTERMEDIA *Ait. Hort. Kew.* 2, *p.* 201. Caucaso et Asiâ minore oriunda.

STACHYS HIRTA *L. Sp.* 813. Planta mediterranea, Occitaniæ aliena.

VERBENACEÆ (*Juss.*).

VERBENA SUPINA *L. Sp.* 29. In Hispaniâ, Mauritaniâ, Ægypto, Caucaso, etc. indigena.

PLANTAGINEÆ (*Juss.*).

PLANTAGO VIRGINICA *L. Sp.* 164. Planta Americâ boreali oriunda.

PLUMBAGINEÆ (*Juss.*).

STATICE THOUINI *Viv. Cat. h. di Negro, p.* 34. In Palæstinâ, Arabiâ, Ægypto, Mauritaniâ, Hispaniâ spontè crescit.

CASSIS IV. — MONOCHLAMYDEÆ.

—

AMARANTHACEÆ (*R. B.*).

AMARANTHUS CAUDATUS *L. Sp.* 1406. Planta peregrina; Indiâ orientali oriunda videtur. Var. albiflora in Portu-Juvenali quoque lecta fuit.

AMARANTHUS PANICULATUS *L. Sp.* 1406. Planta peregrina, nunc ferè per totum orbem introducta.

EUXOLUS DEFLEXUS *Rafin. Fl. Tell. p.* 42, *var. rufescens Nob.* — A plantâ typicâ differt paniculâ rufescente. — Hanc varietatem ab. amic. Kremer in Algeriâ lectam possideo.

Euxolus lineatus *Moq. in D C. Prodr.* 13, *pars.* 2, *p.* 276. Hucusquè tantùm in Novâ Hollandiâ et insulis Sandwicensibus repertus.

Euxolus muricatus *Moq. l. c.* In Americâ australi propè Buenos-Ayres indigenus.

Thelanthera ficoïdea *Moq. in D C. Prodr.* 13. *pars.* 2. *p.* 363. Ex Americâ australi migrata.

CHENOPODEÆ (*R. B.*).

Chenopodium hircinum *Schrad. Ind. sem. hort. gœtt.* 1833, *p.* 3. — Habitu et notis ad plantam brasiliensem accedunt specimina Portûs-Juvenalis, sed odore hircino omninò carent. An species distincta?

Chenopodium ambrosioïdes *L. Sp.* 320. Planta verosimiliter Americâ oriunda, nunc in Asiâ, Africâ et quibusdam locis Europæ australis introducta.

Roubieva multifida *Moq. Chenop., p.* 42. Planta ex Americâ australi migrata.

Echinopsilon muricatus *Moq. in D C. Prodr.* 13, *pars.* 2, *p.* 134. In Mauritaniâ et Ægypto indigenus.

Blitum virgatum *L. Sp.* 7. Planta asiatica.

POLYGONEÆ (*Juss.*).

Emex spinosa *Necker in Spreng. Syst.* 2, p. 162. Planta mediterranea, sed Floræ gallicæ aliena.

Rumex chrysocarpos *Moris, Enum. sem. hort. Taur.* 1832, *p.* 27. Patria ignota.

Div. II. — MONOCOTYLEDONEÆ

POTAMEÆ (*Juss.*).

Aponogeton distachyon *Pers. Syn.* 1, p. 400. Planta capensis, in aquis Ledi facta indigena.

IRIDEÆ (*Juss.*).

Sisyrinchium excisum *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 39. — Flores pedunculati, 2-5 aggregati et è spathâ bivalvi erumpentes, exserti, pedunculis capillaribus, spathæ valvis parùm inæqualibus, margine angustè membranaceis et apice acuto subulatis. Perigonium cæruleo-violaceum, venosum, laciniis subæqualibus, extùs pubescenti-glandulosis, oblongis, apice latè excisis, utroque lobulo laterali obtusiusculo, nervo dorsali in setam segmento triplò breviorem producto. Ovarium inferum, subglobosum, pubescenti-glandulosum. Folia viridia, nervosa, tenuissimè densèque ciliolata, angustè linearia, versùs apicem subulatum attenuata; radicalia equitantia, disticha, versùs basim margine membranaeea; caulina pauca (1 vel 2), basi vaginantia. Caules graciles, erecti, ancipites, ad angulos sub vitro ciliolati, ramosi, ramis filiformibus, elongatis, flexuosis, patulis, apice spatham floriferam gerentibus. Radix..... — Patria ignota.

LILIACEÆ (*D C.*).

ASPHODELUS FISTULOSUS *L. Sp.* 444. Planta agro monspeliensi aliena.

GRAMINEÆ (*Juss.*).

CORNUCOPIÆ CUCULLATUM *L. Sp.* 79. In Græciâ et Oriente indigenum.

ALOPECURUS UTRICULATUS *Pers. Syn.* 1, *p.* 80. Planta Galliæ australi aliena.

ALOPECURUS VENTRICOSUS *Pers. l. c.* In Russiâ australiore indigenus.

PHLEUM TENUE *Schrad. Germ.* 1, *p.* 191. In Hispaniâ, Italiâ, Chersoneso tauricâ, Oriente spontè crescit.

PHLEUM AMBIGUUM *Ten. Fl. neapol.* 3, *p.* 64. In Siciliâ, Italiâ indigenum.

PHALARIS CANARIENSIS *L. Sp.* 79. Insulis Fortunatis oriunda, nunc in Hispaniâ, Mauritaniâ, Italiâ, Corsicâ, Galloprovinciâ, etc., facta indigena.

PHALARIS QUADRIVALVIS *Lag. Gen. et sp. p.* 3 (*P. brachystachys Link. in Schrad. Journ.* 1, *p.* 134). In Lusitaniâ, Hispaniâ, Siciliâ spontè crescit.

PHALARIS CÆRULESCENS *Desf. Atl.* 1. *p.* 56. In Hispaniâ, Mauritaniâ, Italiâ, Gallo-provinciâ, etc., indigena.

PHALARIS MINOR *Retz. Obs.* 3, *p.* 8. In Hispaniâ, Ægypto, Italiâ, etc., spontè crescit.

PHALARIS TRUNCATA *Guss. Prodr. suppl.* 18. Planta sicula.

PHALARIS NODOSA *L. Mant.* 557. Occitaniæ aliena.

PHALARIS PARADOXA *L. Sp.* 1665. Planta mediterranea, in ditione Floræ monspeliensis tantùm advena.

PHALARIS APPENDICULATA. *Schult. Mant.* 2, *p.* 216. Reputatur ægyptiaca. — Hæc planta, nobis nota speciminibus anno 1851 à Touchyo in campestribus apricis Portûs-Juvenalis lectis, structurâ florùm à *P. paradoxâ* adeò recedere videtur, ut tirones re herbariâ certè speciem legitimam agnoscerent. Non solùm spica angustior evadit et habitu longè diverso gaudet; sed etiam in spicularum glomerulis omnibus, à basi ad apicem racemi, flos centralis sessilis est et solus semen fertile parit inter glumas coriaceas (non membranaceas ut in *P. paradoxâ*). Flores laterales deformes, indurati capitatique, pedicellis ramosis valdè incrassatis suffulti et involucrum coralloïdeum simulantes. In *P. paradoxâ* racemi flores inferiores effeti quidem, præmorsi, sed differunt glumis membranaceis non induratis et pedicellis gracilibus. Nihilominùs, ut jam monuit Sprengelius, *P. appendiculata* nil est nisi mera varietas, procul dubio insignis, speciei præcedentis. Etenim inter specimina ægyptiaca et sicula *P. paradoxæ*, ab amic. Husson et celeb. Parlatore benevolè missa, mihi licuit observare in eâdem spicâ promiscuè spicularum normalium glomerulos et spiculas deformes incrassatas coralloïdeasque ut in *P. appendiculatâ*. Undè patet plantam juvenalem reputandam esse pro formâ monstrosâ *P. paradoxæ*.

PANICUM CAPILLARE *L. Sp.* 86. Planta americana.

PANICUM ZONALE *Guss. Ind. sem. hort. bocc.* 1825. Planta sicula et mauritanica.

SETARIA AMBIGUA *Guss. Prodr.* 1, *p.* 80. Planta sicula.

STIPA PARVIFLORA *Desf. Atl.* 1, *p.* 98, *tab.* 29. Planta mauritanica.

STIPA SPICA-VENTI *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 41. — Flores in racemo maximo, pedali vel sesquipedali, patulo, nutante, ramosissimo dispositi; rami tenuissimi, asperi, multiflori, ad nodos breviter barbatos subverticillati. Spiculæ parvæ, pedicellatæ, alternæ, unifloræ. Gluma valvis parùm inæqualibus, glumellâ (aristâ exceptâ) duplò longioribus, albidis, membranaceis, carinatis, uninerviis, glabris, lineari-acuminatis, breviter aristulatis. Glumellæ valva externa fusiformis, basi pilis albis adpressis barbata, apice exasperata et coronulâ longiusculâ levi obliquè truncatâ dentatâ ciliatâque donata; arista sesquipollicem longa, aspera, versùs basim tortilis, geniculata flexuosaque. Folia viridia, glabra, plana, elongata, erecto-patula, longè acuminato-subulata, ad margines scabra; vagina levis, albo-marginata, ultima basim racemi involvens; ligula brevis, truncata, lacera. Culmi cæspitosi, rigidi, altitudinem humanam æquantes vel superantes, ad nodos glabri. Radix perennis. — Patria ignota.

STIPA INTRICATA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 41. — Flores in racemo laxo, nutante, intricato, ramoso dispositi; rami ad nodos gemini, tenues, angulosi, scabri, 3-5 spiculas pedicellatas alternas unitlorasque gerentes. Glumæ valvis subæqualibus, glumellâ duplò longioribus, membranaceis,

trinerviis, fuscatis sed albo-marginatis, carinatis, lineari-lanceolatis, acuminatis, breviter aristatis. Glumellæ valva externa nervis quinque remotis percursa, ad basim subulatam pilis albis adpressis barbata, supernè exasperata; sub apice contracta et coronulâ cupuliformi breviterque ciliatâ munita; arista duos et ultrà pollices longa, infernè spiraliter torta et pubescens, suprà medium geniculata et alias aristas ejusdem ramuli spiris involvens. Folia viridia, linearia, acuminato-subulata, canaliculata, ciliolata, subtùs scabra; vagina levis; ligula brevis, rotundata. Culmi cæspitosi, erecti, rigidi, supernè longè nudi, nodis pubescentes, 2-3 pedes longi. Radix perennis. — Patria ignota.

STIPA FORMICARUM *Delile, Ind. sem. hort. Monsp.* 1849, *p.* 7. — Flores in racemo erecto, subcontracto, intricato, ramoso dispositi; rami ad nodos subverticillati, inæquales, erecti, filiformes, scabriusculi, 3-5 spiculas breviter pedicellatas alternas unifloras que gerentes. Gluma valvis inæqualibus, glumellâ longioribus, membranaceis, uninerviis, albidis, carinatis, lineari-lanceolatis, acuminato-subulatis. Glumellæ valva externa nervis quinque remotis percursa, ad basim subulatam pilis albis adpressis barbata, supernè exasperata, coronulâ longiusculâ obliquè truncatâ adpressâ ciliatâque donata; arista pollicem longa, infernè tortilis et pubescens, geniculata. Folia glaucescentia, levia, convoluto-setacea, erecta, glabra; vagina levis, striata, ultima ampliata basim racemi involvens; ligula brevissima, truncata. Culmi bipedales et

ultrà, cæspitosi, nodis glabri. Radix perennis. — Patria ignota.

STIPA BRACHYCHÆTA *Godr. fl. juv. ed. 1, p. 42.* — Flores in racemo elongato, erecto, laxo, ramosissime dispositi; rami ad nodos subverticillati, valdè inæquales, tenuissimi, scabriusculi, subpatuli, spiculas 6-8 breviter pedicellatas alternas et unifloras gerentes. Gluma valvis subæqualibus et glumellà longioribus, membranaceis, basi trinerviis, fuscis sed albo-marginatis, glabris et ad nervum dorsalem scabridis, lanceolatis, acuminatis, breviter aristatis. Glumellæ valva externa viridis, nervis tribus remotis percursa, basi et apice attenuata, pilis albis mollibus vestita, coronulà brevi ciliatà donata; arista semipollicem longa, ad basim tortilis, geniculata. Folia glaucescentia, elongata, canaliculata vel superiora convoluto-subulata, glabra, versùs apicem scabra, rigida, erecta; vagina levis, ultima racemo approximata; ligula densè barbata. Culmi cæspitosi, erecti, rigidi, nodis glabri, bi-tripedales. Radix perennis. — Habitu proximè accedit *S. splendens Trin.*, sed abundè differt racemo minus laxo; spiculis minoribus; glumæ valvis inæqualibus, acutis, non aristatis; glumellæ valvà inferiore minus villosà, apice bifidà; aristà breviore, haud tortà; ligulà membranaceà, elongatà, lacerà, sed eximiè glabrà. — Patria ignota.

STIPA PAPPOSA *Delile, Ind. sem. hort. Monsp. 1849, p. 7.* — Flores in racemo delicatulo, erecto, laxiusculo, ramoso dispositi; rami ad nodos subverticillati, capillares,

erecti, inæquales, glumellas 4-10 pedicellatas alternasque gerentes. Gluma valvis inæqualibus, glumellâ paulò brevioribus, membranaceis, univerviis, albidis, linearibus, acuminato-subulatis, glabris. Glumellæ valva externa fulva, sub vitro tenuissimè puberula, elongata, angustè fusiformis, basi pilis brevibus albis adpressè barbata, versùs apicem pilis albis mollibus patulis papposa, coronulâ destituta; arista valvæ continua, pollicaris, basi subtortilis, infrà medium geniculata, scabrida. Folia convoluto-setacea, erecta, levia, rigidula; vagina levis, apice truncato auriculata, ultima racemo approximata; ligula brevissima, ciliata. Culmi cæspitosi, graciles, rigiduli, nodis glabri, bipedales. Radix perennis. — Patria ignota.

Stipa filiculmis *Delile*, *l. c.* — Flores in racemo erecto, rigidulo, ramoso dispositi; rami inæquales, non longi, erecti, scabri, ad nodos geminati, spiculas duas vel spiculam unicam terminalem gerentes. Gluma valvis inæqualibus, glumellâ duplò longioribus, nervis tribus scabriusculis viridibus percursis, cæterùm albidis, membranaceis, linearibus, longè acuminatis, aristatis. Glumellæ valva externa dilutè lutea, tenuissimè scabriuscula, subcylindrica, ad basim pilis albis barbatam attenuata, coronulâ brevissimâ ciliolatâque donata; arista duos pollices et ultrà longa, scabra, basi tortilis, versùs medium geniculata. Folia longa, erecta, glaucescentia, supernè scabrida, convoluto-setacea, rigidula; vagina levis, ultima racemo longè remota; ligula glabra, sat longa,

membranacea, lanceolata, obtusiuscula. Culmi densè cæspitosi, erecti, rigidi, graciles, ad nodos glabri, supernè scabridi, longè nudi et filum simulantes. Radix perennis. — Patria ignota.

STIPA GIGANTEA *Lag. Gen. et sp. p.* 3. In Hispaniâ et Mauritaniâ spontè crescit.

STIPA TENELLA *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 44. — Flores minimi, in racemo delicatulo, laxissimo, ramoso dispositi; rami ad nodos geminati, capillares, scabriusculi, patentes, spiculas 3-6 tenellas gerentes. Gluma valvis subæqualibus, glumellâ triplò quadruplòve longioribus, violaceis, trinerviis, ad nervos scabridis, lanceolatis, acuminatis in aristam valvæ subæqualem. Glumellæ valva externa obovata, subtruncata, basi pilis albis barbata, apice exasperata, coronulâ ferè inconspicuâ donata; arista *decem* lineas longa, scabriuscula, vix tortilis, geniculata. Folia glabra, convoluto-capillacea; ligula membranacea, oblonga. Culmi filiformes, erecti. Radix perennis. — Patria ignota.

SPOROBOLUS TENACISSIMUS *P. Beauv. Agrost.* 26. In Americâ mediâ et australi spontè crescit.

AGROSTIS INTERRUPTA *L. Sp.* 92. Planta gallica, sed agro monspeliensi aliena.

AGROSTIS VALENTINA *Rœm. et Schult. Syst.* 2, *p.* 348. Planta hispanica.

CYNODON DACTYLON *Pers. var. macrotaschya Nob.* — Spicis duplò ac in typo longioribus, bipollicaribus.

ELEUSINE OLIGOSTACHYA *Link. Hort.* 1, *p.* 60. Planta brasiliensis.

Trisetum ovatum *Pers. Syn.* 1, *p.* 98. Planta hispanica.

Trisetum tenue *Rœm. et Schult. Syst.* 2, *p.* 657. Planta agro monspeliensi aliena.

Trisetum neglectum *Rœm. et Schult. Syst.* 2, *p.* 660. In Hispaniâ, Lusitaniâ, Mauritaniâ indigena.

Sesleria echinata *Lam. Illustr.* N° 1097, *tab.* 47, *f.* 2. (*Dactylis pungens Schreb. Gram.* 2, *p.* 42, *tab.* 27, *f.* 1). Planta mauritanica.

Schismus marginatus *Beauv. Agrost.* 74, *tab.* 15, *f* 4. Planta Occitaniæ aliena.

Cynosurus elegans *Desf. Atl.* 1, *p.* 82, *tab.* 17. Planta mediterranea, sed Floræ gallicæ aliena.

Cynosurus Lima *Lœffl. It. p.* 41. Planta hispanica et mauritanica.

Lamarckia aurea *Mœnch. Meth.* 201. Planta mediterranea, propè Monspelium advena.

Festuca cynosuroïdes *Desf. Atl.* 1, *p.* 88, *tab.* 21. Planta mauritanica.

Festuca pectinella *Delile, Fl. œgypt. suppl. mssc. tab.* 63, *f.* 2, *et Ind. hort. Monsp.* 1836, *p.* 24 (*F. cynosuroïdes Delile, Illustr., Fl. œgypt. N°* 107, *non Desf.*). Planta ægyptiaca.

Festuca geniculata *Willd. Enum.* 118. In Hispaniâ, Africâ boreali, Italiâ spontè crescit.

Festuca ligustica *Bertol. in Opusc. scient. di Bol.* 1, *p.* 64. In Italiâ et Gallo-provinciâ indigena. — Certè ab antecedente distincta.

Festuca incrassata *Salzm. in Lois. Fl. gall.* 1, *p.* 85. Planta corsica et mauritanica.

FESTUCA TENUIS *Nob.* (*Bromus tenuis Tin. pag.* 3). Planta italica.

FESTUCA ALOPECUROS *Schousb. Marocc.* 1, *p.* 281. In Hispaniâ, Lusitaniâ, Italiâ occidentali et Africâ boreali spontè crescit.

FESTUCA ALOPECUROS γ *sylvatica Boiss. Voy. Esp.* 2, *p.* 670. Hæc varietas in Hispaniâ indigena.

FESTUCA ARUNDINACEA *Schreb.* β *glaucescens Boiss. Voy. Esp.* 2, *p.* 675. Hæc varietas in Hispaniâ et Mauritaniâ spontè crescit.

SCLEROCHLOA ARTICULATA *Link. Enum.* 1, *p.* 90. Planta mauritanica.

CERATOCHLOA UNIOLOÏDES *D C. Hort. Monsp. p.* 92. Planta americana.

CERATOCHLOA PENDULA *Schrad. in Linnæa,* 6, *p.* 72. In Carolinâ spontè crescit.

BROMUS CONFERTUS *Bieb. Fl. taur.-cauc.* 1, *p.* 71. In Hispaniâ, Gallo-provinciâ, Sardiniâ, Istriâ, Græciâ et Caucaso spontè crescit.

BROMUS INTERMEDIUS *Guss. Prodr.* 1, *p.* 114. In Italiâ, Sardiniâ, Siciliâ et Africâ boreali indigenus.

TRITICUM MONOCOCCUM *L. Sp.* 127. In Tauriâ et Caucaso indigenum.

TRITICUM BICORNE *Forsk. Fl. ægypt.* 26. Planta ægyptiaca.

TRITICUM (AGROPYRUM) EMARGINATUM *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 46. — Spica erecta, gracilis, primùm subulata, dein spiculis apertis subdisticha, glabra, rachide levi. Spiculæ adpressæ, lanceolatæ, internodis æquales vel breviores,

tri-quadrifloræ. Gluma valvis æqualibus, glumellâ paulò brevioribus, coriaceis, inæquilateris, oblongis, apice obliquè emarginatis cum mucronulo emarginaturam inæqualiter in duas partes dividente, 5-7 nerviis; nervi leves, validi. Glumellæ valva inferior lanceolata, levis, mutica, apice et marginibus angustè scariosis; valva superior inferiorem æquans, ad angulos scabriuscula. Folia viridia, plana, linearia; inferiora villosula, superiora limbo abbreviato; vagina elongata, ligula brevissima. Culmi stricti, erecti, glabri levesque. Radix annua, fibrosa. — Patria ignota.

Triticum prostratum *L. fil Suppl.* 114. In Oriente, Caucaso, Sibiriâ indigenum.

Triticum orientale *Bieb. Fl. Taur.-cauc.* 1, *p.* 86. In Oriente, Græciâ, Tauriâ spontè crescit.

Triticum squarrosum *Roth, Beitr.* 1, *p.* 128. Planta ægyptiaca.

Elymus Caput-medusæ *L. Sp.* 123 (*E. crinitus Schreb.*). Planta hispanica, lusitanica et germanica.

Hordeum bulbosum *L. Sp.* 125. In Italiâ, Oriente, Africâ boreali spontè crescit.

Hordeum fragile *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 47. — Spica lineari-oblonga, compressa, eximiè fragilis, sesquipollicem longa, rachide ad angulos breviter ciliatâ. Spiculæ sexfariàm positæ; quatuor laterales effetæ, steriles, pedicellatæ, graciles; medii fertiles, hermaphroditæ, crassiores sessilesque. Gluma valvis glumellam æquantibus, obsoletè uninerviis, externè asperrimis, pubescentiâ

rigidâ hispidis; spicularum fertilium linearibus, utrinquè attenuatis, in aristam tenuem et limbo subæqualem acuminatis. Glumellæ valva inferior glabra, lanceolata, obsoletè trinervia, in aristam limbo æqualem acuminata; valva superior breviter bicuspidata. Folia glaucescentia, rigidula, angustè linearia, tenuissimè pubescentia; vagina ultima ampliata et basim spicæ fodiens; ligula brevis, rotundata. Culmi ascendentes, geniculati, leves, nodis nigris glabrisque. Radix fibrosa, annua. — Patria ignota.

HORDEUM STENOSTACHYS *Godr. fl. juv. ed. 1, p. 47.* — Spica elongata, stricta, sæpè tripollicaris, angusta, compressa, rachide ad angulos villosâ et sub insertione spicularum duobus punctis viridibus maculatâ. Spiculæ sexfariàm positæ; quatuor laterales steriles, pedicellatæ, graciles; mediæ crassiores, hermaphroditæ, fertiles sessilesque. Gluma valvis glumellâ brevioribus, enerviis, pubescentiâ brevi rigidâque exasperatis; spicularum fertilium æqualibus, linearibus, basi paululùm attenuatis, in aristam brevem acuminatis. Glumellæ valva inferior pubescens, lineari-lanceolata, in aristam brevem acuminata, subtrinervia; valva superior apice breviter bicuspidata. Folia viridia, erecta, rigidula, glabra, levia, angusta, canaliculata; vagina ultima à spicâ remota; ligula brevis, truncata, lacera. Culmi erecti, rigidi, graciles et versùs apicem filiformes, leves, nodis glabris nigrisque. Radix perennis, fibrosa. — Patria ignota.

ÆGILOPS VENTRICOSA *Tausch, In Flora*, 1837. Planta hispanica.

ÆGILOPS CYLINDRICA *Host, Gram. austr.* 2, *p.* 5. Planta pannonica.

ÆGILOPS AGROPYROÏDES *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 48.—Spica gracilis, laxa, subdisticha, rachide flexuosâ asperrimâ. Spiculæ tri-quinqueflorae, sessiles, oblongæ, adpressæ, internodis æquales, villosæ scabræque. Gluma valvis glumellâ duplò brevioribus, coriaceis, oblongis, apice truncatis, dorso convexis, sæpè mucronulatis, ad margines angustè scariosis, 7-9-nerviis; nervi validi hispidique. Glumellæ valva inferior lineari-oblonga, breviter hirsuta, apice rotundata vel emarginata, 5-7-nervia, mucronulo brevi crasso et lateraliter compresso donata et in floribus duobus vel tribus versùs apicem racemi insertis, aristâ pollicem vel sesquipollicem longâ munita, undè spica bicaudata videtur; valva superior paulò brevior, ad angulos breviter ciliata. Folia plana, villosula, linearia, acuta; vagina glabra; ligula brevissima, truncata, lacera. Culmi erecti vel ascendentes, glabri, apice longè nudi et graciles. Radix fibrosa, annua? — Planta certè Syriâ oriunda, undè specimina absque nomine recepit Delilius, ut ex herbario constat.

ÆGILOPS TAUSCHII *Coss. not. crit.* 2, *p.* 69 (*Triticum obtusatum Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 46). Ex Oriente.

ÆGILOPS ECHINUS *Godr. fl. juv. ed.* 1, *p.* 48. — Spica brevissima, spiculis tribus arctè aggregatis constans, spiculâ inferiore sæpiùs sterili, rachide villosâ et articulis apice valdè incrassatis. Spiculæ ovoïdeæ, ventricosæ, internodio longiores, bi-trifloræ, villosæ. Gluma valvis

glumellâ subæqualibus, coriaceis, ovalibus, concavis, 7-9-nerviis et apice triaristatis; aristæ valvâ breviores, scabræ, crassæ, divaricatæ. Glumellæ valva inferior oblonga, versùs apicem pubescens, aristis duabus brevibus divaricatis munita; valva superior bidentata. Folia villosa, linearia, acuta, ad margines scabra; vaginà glabra; ligula brevissima. Culmi patuli, glabri, tripollicares. Radix annua, fibrosa. — Patria ignota.

ANDROPOGON LAGUROÏDES *D C. Hort. Monsp.* 78. Planta mexicana et brasiliensis.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A NANCY (1) PENDANT L'ANNÉE 1855,

PAR LE Dr SIMONIN PÈRE.

Les vents dominants ont été le nord-est et le sud-ouest, qui ont soufflé l'un et l'autre 86 fois : D'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir : le sud 51 fois ; l'ouest 45, le nord 54 ; le nord-ouest 27 ; l'est 21 ; le sud-est 15 ; le sud-sud-ouest 6 ; le nord-nord-est ; l'est-nord-est et le nord-nord-ouest chacun 3 ; le sud-sud-est 2 ; l'ouest-sud-ouest et l'ouest-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 14 fois, presque pur 16, nuageux 257, et couvert 74 (2). Les autres qualités des jours

---

(1) Nancy, longitude 3° 50′ 16″ à l'est du méridien de Paris; latitude 48° 41′ 28″: altitude moyenne 201 mètres 46 cent. au-dessus du niveau de l'Océan au Havre.

(2) Pendant quelques jours, à diverses époques de l'année, l'auteur absent n'a pu faire d'observations.

ont été les suivantes : 112 de brouillard ; 11 de bruine ; 151 de pluie ; 12 de grêle ; 42 de neige ; 3 de grésil ; 21 de gelée blanche ; 97 de gelée ; 23 de tonnerre et 22 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, les 9 et 10 novembre, de....... 750,00

Le plus grand abaissement, le 9 février, 711,72

Hauteur moyenne.................... 735,68

Le maximum de la température a été, les 9 juillet, 22 et 23 août, de........... +25°

Le minimum, le 27 décembre, de...... — 14°

Température moyenne du 1er trimestre. + 1°78/100

Du second......................... + 9°78/100

Du troisième...................... +13°75/100

Enfin du quatrième................ + 5°01/100

Température moyenne de l'année..... + 7°08/100

(*Réaumur.*)

L'hygromètre à l'intérieur a varié de 48 à 53°; mais à l'extérieur il a marqué 38°, les 29 mars et 8 juillet, et 58° les 22 avril et 29 octobre.

Le vent a soufflé avec violence les 7 janvier ; 1er et 2 avril ; 5 et 6 mai ; 26 et 27 juin, 1er octobre. Il y a eu des tempêtes les 11, 13, 14, 17, 21 et 22 janvier ; 25 et 26 février ; 2 et 3 mars ; 25 avril ; 8 mai ; 27 août ; 25 et 26 septembre ; 20 octobre et 30 décembre.

La tourmente des 25 et 26 février a été très-forte et accompagnée de la chute d'une grande quantité de neige ; celle des 25 et 26 septembre a fait tomber beaucoup de

fruits au moment où on commençait à les cueillir; celle enfin du 30 décembre, commencée à trois heures après-midi, n'a cessé qu'à dix heures du soir, et sa violence était extrême. Il est tombé pendant sa durée de la neige en si grande abondance que les routes et les chemins de fer sont devenus impraticables; il a fallu, le 31, dès le matin, faire appel aux troupes de la garnison pour enlever les monceaux de neige qui couvraient la station de Nancy et ses environs.

La pluie est tombée 151 fois; elle a produit 688 millimètres d'eau. La neige s'est accumulée sur la terre à deux reprises différentes, du 20 février au 7 mars, et du 14 décembre au 1er janvier.

La grêle a frappé douze fois Nancy; la nuée orageuse du 19 juin a versé sur cette ville des grêlons du volume d'un gros pois, qui ont maltraité quelques vignes et plusieurs jardins. Ce redoutable météore a ravagé dix-neuf communes du département. Voici leurs noms et l'estimation de leurs pertes.

Arrondissement de Château-Salins.

Achain	7,030 fr.
Gelucourt	40,575
Lhor	9,400
Virming	16,405
Xanrey	12,300

Arrondissement de Lunéville.

Bertrichamps	20,321

Deneuvre	10,035
Hériménil	17,486
Merviller	12,627
Thiaville	2,846
Vacqueville	8,361

Arrondissement de Nancy.

Bouzanville	14,363

Arrondissement de Sarrebourg.

Val et Châtillon	270

Arrondissement de Toul.

Boucq	3,141
Chaudeney	34,250
Choloy	25,682
Ecrouves	32,278
Fay-en-Haye	8,520
Foug	13,099
Total	288,987 fr.

A l'exception du tonnerre qui a grondé vingt-trois fois, et des éclairs qui 22 fois ont sillonné les nues, les météores ignés ont été rares. M. le docteur Marchal a observé à Lorquin, le 30 juillet, « le passage d'un » globe de feu dirigé du sud au nord, paraissant de la » grosseur de la lune, laissant à sa suite une longue » traînée lumineuse, et qui, au moment de sa dispari-

Dene
Héri
Merv
Thie
Vacq

Bouz

Val e

Bou
Chat
Chol
Kero
Fay-
Foug

A Pe
fois, et
meteore
observe
globe
genre
similar

…r en une foule d'aigrettes comme

…umineux ont apparu dans notre
…ur Marchal, de Lorquin, déjà
…3 heures après-midi, un halo
…l le décrit en ces termes : « Le
…nuageux, le soleil qui paraissait
…épaisses vapeurs était surmonté
…verticale blanche éclatante, irisée
…orme d'une queue de comète, et
…e deux immenses cercles concen-
…l'interne était plus lumineux que
…arquait aux deux extrémités du
…l du cercle interne une image du
…pseudo-soleils se présentaient sous
…hes irrégulières d'un éclat assez vif
…bords. A l'extrémité supérieure du
…de ce même petit cercle, on remar-
…image du soleil plus éclatante en-
…ment par deux prolongements
…un angle obtus et dirigés
…Ce phénomène a duré

…1853, par
…pie

Lith. I Christophe. Nancy.

PARHÉLIES

53.

» tion, a semblé se diviser en une foule d'aigrettes comme
» un feu d'artifice (1). »

Quelques phénomènes lumineux ont apparu dans notre département, M. le docteur Marchal, de Lorquin, déjà cité, a vu le 8 février, à 3 heures aprés-midi, un halo solaire avec parhélies, il le décrit en ces termes : « Le
» ciel était trouble et nuageux, le soleil qui paraissait
» comme noyé dans d'épaisses vapeurs était surmonté
» d'une longue traînée verticale blanche éclatante, irisée
» sur les côtés, de la forme d'une queue de comète, et
» occupait le centre de deux immenses cercles concen-
» triques irisés, dont l'interne était plus lumineux que
» l'externe. On remarquait aux deux extrémités du
» diamètre horizontal du cercle interne une image du
» soleil ; ces deux pseudo-soleils se présentaient sous
» l'apparence de taches irrégulières d'un éclat assez vif
» et irisées à leurs bords. A l'extrémité supérieure du
» diamètre vertical de ce même petit cercle, on remar-
» quait une troisième image du soleil plus éclatante en-
» core, terminée latéralement par deux prolongements
» lumineux, se séparant sous un angle obtus et dirigés
» obliquement de bas en haut. Ce phénomène a duré
» jusqu'au coucher du soleil.

---

(1) Observations météorologiques faites à Lorquin en 1853, par M. le docteur Marchal, Mémoire manuscrit dont je dois une copie à l'obligeance de l'auteur.

» Le lendemain, au lever de cet astre, le phéno-
» mène existait encore, mais d'une manière moins pro-
» noncée. »

La description de ce curieux météore est accompagnée d'un dessin très-soigné.

Le 25 février, on a observé à Nancy, de 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir, un halo-lunaire. A quelque distance de la zone blanche paraissait un cercle coloré en orangé violet et orangé. Un second cercle, coloré de la même manière, mais plus légèrement, se faisait voir encore à quelque distance.

Aucune aurore-boréale n'a été aperçue cette année dans notre localité, mais le 16 décembre, la ville d'Epinal a joui d'un magnifique spectacle. Vers 4 heures de l'après-midi, la température, assez froide depuis quelques jours, se radoucit tout à coup, le vent passa subitement au sud-ouest, et le ciel s'illumina dans cette direction, au point de faire croire à un vaste incendie des forêts qui couronnent les collines du côté de Saint-Antoine. En même temps, une véritable pluie d'orage commença à tomber, et vers le levant apparut un arc-en-ciel aussi complet qu'on puisse jamais le voir. Ce phénomène dura plusieurs minutes. Pendant ce temps à Nancy, le ciel était couvert et il tombait de la neige.

Les rivières ne sont sorties de leur lit qu'une seule fois. Ce débordement survenu le 14 janvier, n'a causé aucun malheur.

Un astre dont l'apparition n'avait pas été prévue a fixé les regards des astronomes et des curieux pendant les mois de juin et de juillet.

Cette comète fut découverte à l'aide du télescope, le 10 juin 1853, dans la constellation du Petit-Lion, par M. Klinkerfues de Gœttingen; plus tard elle devint visible à l'œil nu.

Elle se trouvait environ à 5° plus bas que le pied de derrière de la grande ourse dans la direction de l'étoile B, du loup. Son noyau était circulaire et aussi brillant qu'une étoile de seconde grandeur; sa queue ou chevelure s'échappait directement du noyau, comme une légère vapeur. Les astronomes estiment que le diamètre du premier n'est pas moindre que celui de la lune, et que la longueur de la seconde est d'environ trois millions de lieues. Le 2 septembre, cet astre était au point de son orbite le plus rapproché du soleil; onze millions six cent mille lieues les séparaient. Le 5 septembre, jour de son plus grand rapprochement de la terre, il en était distant de vingt-sept millions de lieues.

La plus grande vitesse de sa marche a été de dix-neuf lieues et demie par seconde.

Cet astre a-t-il exercé quelque influence sur l'atmosphère et la production des météores ? il ne le paraît pas, car tant qu'il a été visible, il n'y a eu aucune fixité dans la température, ni dans les qualités des jours qui ont été un peu plus souvent pluvieux que sereins.

Faits divers.

Janvier 4. On a apporté au bureau du journal l'*Impartial* deux branches d'un prunier qui présentaient un étrange phénomène de végétation. Les rameaux étaient couverts de feuilles d'un beau vert, et en maint endroit les fleurs étaient entièrement épanouies.

Avril 7. On a vu quelques hirondelles.

— 29. Les maronniers du Lycée, les tilleuls et les sycomores du cours Léopold commencent à se couvrir de feuilles; les pêchers et quelques cerisiers fleurissent.

Mai 1er. Le colza est en fleur. Le rossignol se fait entendre.

— 4. Floraison des abricotiers, des poiriers en espalier et des pruniers.

— 9. Il a gelé pendant la nuit et les vignes ont beaucoup souffert.

— 18. Les maronniers montrent leurs aigrettes.

— 22. Les pommiers sont en fleur.

Juin 8. Les treilles sont atteintes par l'oïdium tucqueri. M. Ancelon, docteur en médecine à Dieuze, pense que le développement de ce cryptogame est consécu-

tif à l'apparition de l'acarus arachnide, insecte qu'il a vu très-distinctement logé dans les aisselles, et surtout à la commissure des nervures des feuilles.

Mai 11. On coupe l'herbe à la Pépinière.

— 15. La vigne commence à fleurir dans quelques localités bien exposées.

— 21. La fenaison, favorisée par un beau temps, est devenue générale ; son produit est très-abondant.

Juin 23, 24 et 25. La froideur de la température a forcé d'allumer du feu dans quelques habitations.

Juillet 1er. Les tilleuls parfument l'air de l'odeur de leurs fleurs.

— 9. Le raisin est en verjus.

— ». Dans les derniers jours du mois on faucille le seigle et l'orge.

Août 1er. La moisson du froment commence sur tous les points; le beau temps la favorise, la qualité du grain est bonne, mais sa quantité peu considérable. Dans quelques localités elle n'est que moitié de celle d'une année ordinaire; dans d'autres plus heureuses, le déficit n'est que d'un tiers.

— 19. Depuis quelques jours on coupe l'avoine.

— 23. Il tombe à Nancy et aux environs une

grande quantité d'éphémérines (*Ephemera virgo Lin.*)

Août 23. Ce même jour, le raisin mêle dans quelques vignes bien exposées.

— 28. Depuis plus de huit jours, on arrache des pommes de terre mûres et de bonne qualité.

Septem. 6. La fenaison du regain, déjà fort avancée, est entravée par le mauvais temps.

— 9. Les hirondelles se rassemblent et préludent au départ.

— 22. On cueille le houblon ; la récolte est très-abondante aux environs de Nancy. Partout on arrache les pommes de terre. Quelques-unes sont encore entachées par la pourriture noire.

Octobre 4. Les vignes ont souffert de la gelée.

— 10. On a commencé la vendange sur le territoire de plusieurs communes autour de Nancy. Le raisin mûr dans certaines localités bien exposées l'était peu dans le plus grand nombre des autres. En général la récolte a été peu abondante et contrariée par la pluie.

Novem. 28. Depuis quelques jours, la sécheresse est si grande que les cours d'eau sont presque taris, et que les moulins ne fonctionnent qu'à de rares intervalles.

Décem. 4. Brouillard très-épais, prolongé, et d'une odeur désagréable. Les arbres sont complétement dépouillés de leurs feuilles. Depuis deux jours les limonadiers font provision de glace.

— 30. On trouve sur les routes et dans les champs des corbeaux et d'autres oiseaux morts de faim et de froid.

M. Schombein, de Bâle, chimiste célèbre, inventeur de la poudre-coton, a fait depuis plus de dix ans une constante étude d'un fluide gazeux, nommé ozone. Contenu dans l'atmosphère en quantité variable, ce gaz est considéré par MM. de La Rive, Marignac, Berzelius, Erdman et Marchand, comme une modification allotropique de l'oxigène, tandis que pour M. Schombein, c'est un oxyde particulier d'hydrogène, analogue sous quelques rapports à l'eau oxygénée de Thénard. Quoi qu'il en soit, l'ozone formé dans l'atmosphère par l'action de l'électricité ou dans le laboratoire du chimiste par des décharges électriques ou par le phosphore, offre les propriétés suivantes :

Il répand une odeur semblable à celle qui s'échappe des pointes électrisées des batteries électriques, ou qui se fait sentir après l'explosion de la foudre. Il est le plus puissant agent connu d'oxydation; il agit comme le chlore sur les matières organiques; sa force électro-motrice est grande; mais ce qu'il y a de plus remarquable dans l'histoire de l'ozone, c'est son effet physiologique

sur l'économie animale; mis en contact avec les membranes muqueuses, il les irrite et les enflamme ; trop abondant dans l'atmosphère, cet agent subtil paraît avoir été la cause des épidémies catarrhales qui, sous les noms d'influence, de grippe, etc., ont à diverses époques fait le tour du monde.

Si l'ozone est capable d'altérer la santé, si même il éteint la vie des animaux qui s'y trouvent plongés, ses effets délétères sont compensés par sa propriété désinfectante ; il purifie l'air en oxydant les effluves et les miasmes qui tendent sans cesse à le corrompre. M. Schombein s'est assuré par de nombreuses expériences, qu'il arrête la putréfaction des substances animales mises en contact avec lui, et détruit l'odeur qu'elles répandent. Le typhus, la fièvre jaune, la peste, le choléra, etc., qui sont des maladies probablement causées par des émanations, des effluves ou des miasmes, peuvent régner épidémiquement lorsque l'air ne contient pas une quantité d'ozone suffisante ; une grande proportion de ce gaz peut, au contraire, prévenir ces redoutables épidémies. Pour prouver ce qu'il avance, M. Schombein fait remarquer que les typhus, le choléra, se développent rarement sur les sommets des montagnes élevées, parce que les miasmes naissent à la surface de la terre, que l'ozone se forme dans les hautes régions de l'atmosphère et que les premiers comme le dernier perdent de leur activité en se disséminant.

Pour connaître la quantité d'ozone répandue dans l'air,

il se sert d'un petit appareil qu'il nomme ozonomètre, il consiste :

1° En douze cahiers de bandelettes de papier collé à l'amidon, imprégné d'iodure de potassium normal; chaque cahier contient 60 bandelettes destinées aux observations d'un mois; il y est joint un treizième cahier de trente bandelettes pour suppléer à l'insuffisance accidentelle des cahiers mensuels;

2° En une échelle coloriée de 10 degrés.

Pour faire les observations ozonométriques on suspend une bandelette de papier préparé dans un endroit où l'air ait un libre accès, ne reçoive pas directement les rayons du soleil, et éloigné le plus possible des lieux d'aisance et autres foyers de dégagement de vapeurs ou de gaz, destructeurs de l'ozone.

La durée de l'exposition d'une bandelette est de douze heures, après lesquelles elle est trempée dans l'eau: la coloration que prend le papier mouillé est comparée avec celle de l'échelle, et doit porter sur l'état de consignation des observations les chiffres de la teinte qui, sur l'échelle, correspond à la coloration de la bandelette, ou qui s'en rapproche le plus.

On fait deux observations en vingt-quatre heures, une de jour et une de nuit; la première de six heures du matin à six heures du soir, la deuxième de six heures du soir à six heures du matin.

Dès que les n°s 18 et 21 (février 1853) de l'Union médicale m'eurent fait connaître le Mémoire de M. Schom-

bein que je viens d'analyser (1), je m'empressai de me procurer son ozonomètre, et le 1er avril je commençai à faire matin et soir une observation, en notant la quantité d'ozone atmosphérique et les maladies régnantes.

Voici le résumé de ces observations :

---

(1) Recherches sur quelques effets physiologiques secondaires produits par l'électricité atmosphérique, par C.-F. Schombein, professeur de chimie à Bâle, etc., etc.

Quantité moyenne d'ozone pendant		Maladies régnantes.
la nuit.	le jour.	
		JANVIER.
»	»	La fièvre typhoïde, qui pendant l'année précédente avait été épidémique, continue à régner. A dater du 18, la bronchite devient plus fréquente et ne tarde pas à revêtir le caractère de la grippe.
		FÉVRIER.
»	»	Même constitution médicale que pendant le mois précédent.
		MARS.
»	»	La grippe continue à régner; elle se complique parfois de pneumonie, elle laisse après elle une convalescence longue et pénible; la fièvre typhoïde moins fréquente fait encore quelques victimes.
		AVRIL.
5°,93	6°,66	La fièvre typhoïde, la bronchite, l'entérite avec diarrhée, le rhumatisme articulaire aigu, sont les maladies dominantes.
		MAI.
5°,71	6°,71	Le refroidissement de la température au commencement de ce mois ramène des bronchites, des pharyngites, et détermine un assez grand nombre d'entérites, avec ou sans diarrhée.
		JUIN.
5°,55	6°,37	Quoique la température soit restée jusqu'au 24 froide et humide, la santé publique s'améliore cependant. La fièvre typhoïde est moins répandue, mais on commence à voir des fièvres

QUANTITÉ MOYENNE d'ozone pendant la nuit.	QUANTITÉ MOYENNE d'ozone pendant le jour.	MALADIES RÉGNANTES.
		intermittentes. La variole avec ou sans modifications, l'ophthalmie, la bronchite et surtout l'entérite plus ou moins aiguë, sont des maladies communes ainsi que le rhumatisme. C'est encore à l'influence des vicissitudes atmosphériques qu'il faut rapporter la marche plus rapide de la phthisie pulmonaire, et une recrudescence de quelques maladies de la peau.
		JUILLET.
4°,45	5°,42	Au commencement du mois, la cholérine attaque un grand nombre d'individus, et l'on voit même un cas de choléra qui offre tous les caractères du choléra indien. Plus tard la fièvre typhoïde sévit épidémiquement à la maison des Orphelines ; enfin des varioles et des rougeoles se multiplient.
		AOUT.
4°,39	4°,74	Les maladies régnantes sont la bronchite, la coqueluche, la diarrhée, la fièvre typhoïde et la rougeole.
		SEPTEMBRE.
5°,23	5°,80	Le refroidissement subit de la température fait récidiver les coqueluches anciennes et en produit de nouvelles. De plus, on observe des bronchites, des diarrhées, quelques fièvres intermittentes et typhoïdes.
		OCTOBRE.
3°,94	4°,32	La pneumonie complique quelques bronchites. La rage canine fait périr plusieurs individus dans les campagnes des environs.

QUANTITÉ MOYENNE d'ozone pendant		MALADIES RÉGNANTES.
la nuit.	le jour.	
		NOVEMBRE.
3°,50	0°,93	Il n'y a pas de constitution médicale prononcée pendant les premiers jours du mois; mais on voit ensuite paraître la bronchite, la diarrhée, la rougeole, quelques fièvres intermittentes et une aggravation des maladies de la peau. Pendant le reste de cette période mensuelle, la santé publique est assez bonne.
		DÉCEMBRE.
5°,16	1°,58	A l'exception de quelques bronchites, diarrhées et rougeoles, la santé publique est florissante. A dater du 15, la bronchite et la diarrhée prennent plus d'extension. A la fin du mois, les maladies régnantes sont la rougeole, la scarlatine, la pneumonie, la diarrhée et les oreillons. Les morts subites sont fréquentes.

En jetant un coup d'œil sur ce tableau on sera convaincu que les maladies de nature catarrhale mentionnées dans les observations de chaque mois, ne sont pas dues à la quantité d'ozone contenue dans l'atmosphère, mais aux variations de la température. Cependant, pour être équitable, il faut ajouter que ces observations ozonométriques sont trop peu nombreuses pour infirmer la théorie de M. Schombein, et qu'il est surtout regrettable qu'elles n'aient pu être faites pendant le règne de la grippe, c'est-à-dire, pendant les trois premiers mois de l'année.

L'espèce humaine n'a pas été seule affligée par des maladies ; en juin et en juillet, à Nancy et dans ses environs, une épizootie s'est étendue sur les gallinacés, les poules surtout, dont elle a fait périr un grand nombre. M. Jacob, médecin vétérinaire distingué, a observé chez ces oiseaux les symptômes et les lésions anatomiques qui suivent :

Symptômes. — Coloration subite de la crête à l'exception des crénelures supérieures ; bouche et bec enduits d'une mucosité épaisse et gluante ; trouble de la digestion, puis abolition de cette fonction, fréquence des battements du cœur ; diarrhée mélangée de quelques stries de sang ; la crête se cyanose, l'animal s'affaiblit, et agité par des mouvements convulsifs, il succombe avec rapidité et sans se débattre. Deux symptômes presque constants sont l'élévation de la température du corps et la coloration de la peau, qui d'abord rosée, se couvre de taches noires, bleuâtres, de dimensions variées.

Lésions anatomiques. — L'odeur et la couleur des chairs étaient normales, le jabot parsemé de pétéchies. La muqueuse intestinale en divers points de son étendue, particulièrement dans le duodenum et le colon, était rouge, épaissie, et on y voyait des érosions. Les intestins contenaient des matières excrémentitielles colorées en rouge ; un sang noir remplissait les vaisseaux mésentériques ; la rate volumineuse se déchirait facilement ; le foie, marbré de jaune-rouge et de brun avait perdu sa consistance, et sa vésicule regorgeait d'une

bile épaisse, visqueuse et d'un vert foncé ; les veines hépatiques contenaient un sang coagulé ; un sang noir épais remplissait les ventricules du cœur et la surface interne de ses oreillettes présentait des pétéchies ; enfin les poumons d'une couleur rouge étaient parsemés de petites ecchymoses.

D'après les symptômes qui viennent d'être exposés et les lésions anatomiques révélées par l'ouverture des corps, M. Jacob croit pouvoir regarder comme charbonneuse la maladie des poules, et il en trouve la cause dans une altération sceptique du sang. M. le docteur de Schacken ayant observé une de ses poules malades, donne le nom de choléra au mal qui l'a fait périr rapidement. En effet, en proie à de nombreuses évacuations de couleur blanche, l'animal ouvert avec le plus grand soin était exsangue et ne présentait d'altération appréciable dans aucun de ses organes. Le fait rapporté par M. de Schacken peut paraître exceptionnel, mais il y a lieu de croire que les poules ont été réellement atteintes de choléra, et que la marche plus ou moins rapide de la maladie explique l'absence des lésions anatomiques relatées par M. de Schacken et leur multiplicité d'après M. Jacob (1).

---

(1) M. H. Lepage, dans ses recherches historiques sur la température, page 63, rapporte d'après D. (Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois, 1774, page 489), qu'il y a eu à la fin de mars, une maladie qui faisait mourir beaucoup de volailles, les poules surtout.

En déduisant 90 enfants morts-nés, le nombre des naissances s'est élevé à 1,235, 607 du sexe masculin et 628 du sexe féminin.

1,341 individus ont succombé, 602 du sexe masculin et 739 du sexe féminin. Il y a donc un excédant de 106 décès sur les naissances, mais cet excédant n'est pas réel, attendu que les malades morts dans les hôpitaux civils et militaires, la plupart étrangers à la ville figurent dans les décès.

Les décès en suivant l'ordre de leur décroissance ont été répartis ainsi qu'il suit aux divers mois de l'année : mars 132, février 129, avril 121, mai 119, novembre 112, juin 110, juillet 110, août 110, décembre 109, septembre 101, janvier 99, octobre 89.

Sous le rapport des âges, ils se sont distribués de la manière suivante :

AGE.	NOMBRE DE DÉCÈS.		TOTAL.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
De la naissance à la fin de la première année.........	155	131	286
De 2 ans..............	20	20	40
De 3 ans..............	16	14	30
De 4 ans..............	15	13	28
De 5 ans..............	17	28	45
De 5 à 10.............	10	29	39
De 10 à 15............	19	39	58
De 15 à 20............	68	75	143
De 20 à 30............	37	56	93
De 30 à 40............	41	55	96
De 40 à 50............	50	38	88
De 50 à 60............	48	71	119
De 60 à 70............	69	99	168
De 70 à 80............	35	67	102
De 80 à 100...........	2	4	6
TOTAUX.........	602	739	1,341

D'après le recensement fait en 1853, Nancy et ses faubourgs renferment 44,210 individus, auxquels il faut en ajouter 2 à 3,000, formant la population flottante.

L'an 1853 doit prendre place parmi les années calamiteuses. L'anomalie des saisons a causé la pénurie des céréales et menacé l'existence des classes laborieuses et pauvres. Le froment à la fin de décembre valait 42 francs les 100 kilogrammes, et le pain près de 50 cent. le kilog. Comme de coutume, la bienfaisance est venue

au secours des nécessiteux, et si elle n'a pu guérir tous les maux elle a eu la consolation d'en soulager un grand nombre.

Nota. — Les instruments météorologiques, leur position et les heures des observations ont été les mêmes que les années précédentes. La température est indiquée d'après l'échelle de Réaumur.

MOIS.	CIEL.					MÉTÉORES.											PLUVIOMÈTRE.
	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	Couvert.	Brouillard.	Bruine.	Pluie.	Grêle.	Neige.	Grésil.	Gelées bl.	Gelées.	Verglas.	Tonnerre.	Eclairs.	mm.
Janvier....	»	»	5	6	14	13	2	19	»	3	»	2	7	»	»	»	130
Février....	4	2	9	7	10	14	1	3	»	15	»	1	23	»	»	»	030
Mars......	7	»	9	0	9	8	»	5	»	11	2	3	23	»	»	»	»
Avril......	1	»	1	2	7	4	1	25	5	3	1	3	3	»	3	1	105
Mai.......	2	»	11	9	1	1	»	16	2	»	»	1	1	»	4	4	095
Juin......	7	»	5	6	3	1	1	19	2	»	»	»	»	»	7	6	110
Juillet.....	1	»	»	8	»	4	»	15	1	»	»	»	»	»	6	5	048
Août......	2	»	8	7	»	3	»	10	»	»	»	»	»	»	1	5	035
Septembre.	4	»	6	0	4	6	»	16	1	»	»	»	»	»	1	»	070
Octobre...	1	»	»	5	2	14	1	17	1	»	»	2	1	»	1	1	055
Novembre..	2	1	18	4	13	24	5	6	»	»	»	3	10	»	»	»	010
Décembre..	3	»	14	5	11	20	»	»	»	10	»	6	29	»	»	»	»
TOTAUX..	34	3	86	37	74	112	11	151	12	42	3	21	97	»	23	22	688



ADDITION A LA DISSERTATION

SUR

UN OUVRAGE ÉDITÉ EN 1539,

PAR C. PRUDHOMME, DE BAR-LE-DUC,

PAR M. CLESSE.

En 1851, je terminais une dissertation sur une œuvre italienne éditée en 1539, par ces mots :

« Il doit donc rester aujourd'hui bien établi que ni
» Basinius, ni Porcelius, ni Trebanus n'étaient Lor-
» rains. »

Depuis cette époque, le Bulletin du Bibliophile (1) a consacré de nouveau l'erreur ancienne par cette annotation.

« Christophe Prudhomme, de Bar-le-Duc, *Président*
» *des grands jours de Saint-Mihiel,* est l'éditeur des
» poésies *de ses trois compatriotes,* Porcelet, Basin et
» Truilly ou Troben. Son livre est dédié à *François-*
» *Antoine* de Lorraine, et la dédicace est suivie de di-

---

(1) Juin 1852, nº 1862.

» verses poésies latines, adressées par lui-même à divers » personnages. »

Je crois devoir entrer de nouveau dans quelques détails bibliographiques sur le Recueil intéressant qui m'avait occupé.

Le volume que met en vente M. Techner est, à ce qu'il paraît, d'une belle conservation; il est enrichi d'une reliure élégante; aussi est-il côté à 75 fr.

L'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque impériale (1), du format in-8°, comme le précédent, comprend 108 feuillets chiffrés au recto, et à pour titre, pris textuellement.

« Trium poetarum elegantissimorum Porcelii, Basinii » et Trebani opuscula, nunc primum diligentia eruditis- » simi viri Christophori Preudhomme Barroducani in » lucem ædita. Parisiis, apud Simonem Colinæum, » 1539. »

Cet ouvrage est dédié, non pas à François-Antoine qui n'a jamais existé, mais à François, marquis de Pont, fils aîné et successeur du duc Antoine :

« Francisco Antonii Lotharingiæ ducis primogenito, » Marchioni a Ponte, principi et heroi illustrissimo » Christophorus Preudhomme Barroducanus. »

---

(1) Cet exemplaire est annexé à un autre ouvrage du même format, aussi de Simon de Colines, et qui a pour titre : Petri Rosetti laureatæ Christus.

Prudhomme, *qui a récemment découvert ce petit livre rempli d'élégance,* est heureux de l'offrir à son prince, *Protecteur des Muses* (1).

« Scriptus est a tribus poetis Porcelio, Basinio et » Trebano, hominibus (ut arbitror) *florentinis,* in lau» dem et encomium illustrissimi principis Sigismundi » Malatestæ ducis Florentini. »

L'héroine de l'ouvrage qu'il lui présente est la fille d'un prince de Rimini, que ses mœurs et sa beauté ont rendue digne de la main du duc de Florence.

« Is duxit uxorem Isottam principis Ariminensis » filiam, omnium puellarum suâ ætate pulcherrimam et » laudatissimam; quæ, cum à multis undiquè procis » ambitiosè et importunè peteretur, illa velut altera » Penelope casta et pudica suo Sigismundo fidem atque » integritatem pudicitiæ ad mortem usque conservavit. »

On comprend que Prudhomme, en plaçant ce livre entre les mains d'un jeune prince de vingt-deux ans, a du revêtir l'héroïne du manteau de la vertu.

Viennent ensuite des quatrains (f° 5), en l'honneur du comte de Salm et de la famille de Prudhomme.

« Ejusdem ad Joan. comitem Salmorum non minùs » armorum gloria quàm elegantia lingua prostantem.

» Ejusdem ad Joan. Preudhomme patrem, ducis Lo» tharingiæ ærarium quæstorem.

---

(1) Cette épître est datée de Paris : Lutetiæ Parisiorum Calendis Decembris, 1538.

» Ejusdem ad Maximum Cousin, præsidem ducatûs
» Barri.

» Ejusdem ad Renatum Boudet sororium, é consiliis
» et secretis ducis Lotharingiæ.

» Preudhomme (1) fratrem, ecclesiarum Barri cano-
» nicum.

» Ejusdem ad Philippum Preudhomme, à consiliis et
» secretis ducis Lotharingiæ.

» Ejusdem ad Blasium Preudhomme fratrem, à consi-
» liis ducis Lotharingiæ. »

Ces témoignages peuvent, soit dit en passant, servir de contrôle à l'exactitude du nobiliaire de Dom Pelletier.

Alors, commence (f° 7-85) le poëme en l'honneur de la chaste Isotta, attribué, dit-on, mal à propos, par l'éditeur à Porcelius, et dont M. Weiss reconnaît pour auteur le chantre des *Hespérides*.

« Porcelii poetæ de amore Jovis in Isottam Liber incipit.

» Juppiter divæ Isottæ Ariminensi salutem plurimum dicit.

F° 53, v°. » Poeta ad musam in invidos et indoctos.

F° 54. » Porcelius poeta inclyto militum imper. ac poetarum deo Sigismundo Pandulfo Mal. felicitatem d.

F° 56. » Divæ Isottæ Ariminensi et formâ et modestiâ præstantissimæ Porcelius poeta jucunditatem d.

---

(1) Jéan.

F° 57. » Ejusdem Porcelii poetæ libri quattuor Isottæi inscripti.

» Isottæus, liber 1.

» Sigismundus Pandulfus Malatesta divæ Isottæ salutem dicit.

F° 85, v°. » Isottæi libri ultimi finis. »

Ce poëme est suivi de trois œuvres de Basinius.

La première roule sur la guerre d'Ascoli, entre Sigismond et François Sforce.

« Basinii Parmensis poetæ Epistola in qua reliquus ager pricenus ad Asculum loquitur. »

La 2e (f° 87, v°), « Basinii Parmensis poetæ epistola ad divum Sigismundum Pandulfum Malatestam pass. f. »

La 3e (f° 92), « Ejusdem Basinii Parmensis poetæ Diasymposeos liber. »

Le Recueil se termine par quatre pièces de vers, savoir : de Trebanius et de trois autres poëtes.

F° 102, v°. « Divo Sigismundo Pandulfo Mal. sac. Italiæ oratio ad Jovem Trebanio Aur. authore. »

F° 105, v°. « Tadeus Bononiensis sacerdos divo Sigismundo Pandulfo Mal. »

F° 106. « Apollinis Vaticinium de Sigismundo Pandulfo Mal. per Rober. Flaminium. »

F° 108. « Guarinus Veronensis in laudem divi Sigismundi Pandulfi Malatestæ. »

SUR L'APPARITION DE L'OUVRAGE

DE M. PAUL LAURENT,

RELATIF A LA VIE ET AUX MŒURS DES

INFUSOIRES,

COMMUNICATION FAITE A L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR MM.

BRACONNOT ET DUMAST.

Messieurs,

Tant de pensées fécondes ont surgi sans précédents, autrefois, du sein de vos contrées, qu'un intérêt historique plus que local s'attacherait certainement au labeur dont quelques personnes ont, dit-on, le projet : à un mémoire complet et raisonné sur la longue série des *initiatives lorraines*.

Mais cette puissance de création, dont on est frappé dans le passé, comme de l'un des caractères du sol intellectuel lorrain, elle n'a pas totalement fini avec la vie de la nation qui avait à Nancy son trône et son drapeau. Et souvent encore, cette ancienne capitale est témoin de

l'émission d'idées neuves, dont votre pays peut réclamer pour lui l'honneur.

Tel paraît être le cas en ce moment; car, sous la forme d'un in-4°, que terminent de nombreuses planches, lithographiées par lui-même, M. Paul Laurent vient de mettre au jour un travail notable, destiné peut-être à faire événement dans la science; rempli qu'il est des nouveautés ou les plus significatives et les plus piquantes, ou, si l'on veut, les plus étranges.

Quoique de très-estimables savants se fussent occupés déjà de l'étude des imperceptibles animalcules qui nagent par milliers dans les infusions végétales, on n'avait guère encore saisi, à ce sujet, que des vérités partielles; nulle part, peut-être, n'existait jusqu'à présent un labeur d'ensemble, qui donnât vivement à comprendre ce que sont en réalité ces curieuses peuplades. Or le livre de votre compatriote, Messieurs, — livre sur la valeur duquel vos usages académiques vous interdisent de prononcer, — n'est rien moins que l'essai d'un traité positif et systématique sur la vie et les mœurs des Infusoires.

Pour arriver aux étonnants résultats dont il fait part à ses lecteurs, ce n'eût pas été assez de la patience qui a tenu M. Paul Laurent cloué devant un microscope pendant près de vingt années de recherches : il lui a fallu apprendre à tirer de cet instrument, en l'appliquant aux animalcules des eaux, ce que n'en avaient pas obtenu les investigateurs précédents.

Parvenu, en effet, à cette limite où l'on ne pourrait plus continuer à amplifier les objets qu'en les assombrissant à l'excès, M. Laurent ne se sentait pourtant pas assez avancé dans la perception du monde des infiniment-petits pour en éclaircir certains mystères, derniers et décisifs. — S'est-il découragé, alors? A-t-il désespéré de tout progrès au delà? — Non. — Par un de ces éclairs d'invention sans lesquels ne se réalisent guère les grandes découvertes, l'observateur lorrain s'est avisé d'un genre de ressource très-simple, mais auquel personne n'avait songé. Ne pouvant demander à la science de l'optique rien d'ultérieur en fait de moyens d'examen, c'est sur *l'objet à examiner* qu'il a imaginé d'agir : il a cherché à rendre plus considérables les animalcules eux-mêmes.

Pour cela, il les a placés dans les meilleures conditions possibles de développement. D'une part, il leur a procuré la permanence d'une atmosphère tempérée; de l'autre, il a essayé de mêler aux infusions naturelles où étaient nés ces êtres atomistiques, certains liquides nutritifs, dont l'action pût se faire sentir sur leur économie vivante. Or la tentative a réussi. Soumis au favorable régime d'une eau coupée de jus de fumier, qu'on entretenait soigneusement à 14° Réaumur, ils ont augmenté de volume. Leurs dimensions, quoique restées invisibles à l'œil nu, ayant doublé, ayant presque triplé, qu'est-il arrivé? Que l'aspect de leur corps a pu, sous de simples grossissements de quatre cents fois, fournir les précieux

détails dont on avait besoin; détails qui, sans cela, auraient exigé des grossissements visuels de huit cents fois ou davantage, et qui par conséquent, à cause de la trop grande dispersion des rayons lumineux, auraient été mal discernés.

Marchant dès lors dans une voie sûre, quoique dans une voie non frayée, M. Paul Laurent n'a plus eu qu'à suivre pied à pied les phénomènes, avec l'attention vive, tenace et sans préjugés, qui peut seule, en les épiant, dérober les secrets de la nature.

Or, derrière le voile disparu, des faits étonnants se sont manifestés en foule à l'auteur; ne lui demandant autre chose que de s'en bien assurer, d'abord, — devoir qu'il pense avoir rempli, — puis de les comprendre et de les coordonner.

Supposons dûment recommencées, prenons pour *vérifiées par autrui*, les innombrables expériences de M. Laurent (lesquelles, à vrai dire, faute de loisir chez les tiers, ne l'ont pas toutes été); — plaçons-nous dans l'hypothèse d'un contrôle déjà pleinement opéré sur les études microscopiques dont le naturaliste lorrain sollicite la répétition, et dont ses planches, en attendant, consignent nettement les résultats : — l'immense spectacle dont il a joui, il va nous en faire jouir à notre tour.

Dirons-nous qu'une première conquête, par où sont écartées déjà bien des erreurs, c'est la certitude (considérée par lui comme acquise) de l'identité spécifique de

petits êtres que l'on avait crus différents ; qui offraient en effet assez de dissemblances, tant dans les formes que dans les allures, pour avoir dû être longtemps attribués à des espèces toutes diverses ; mais qui, pourvu qu'on ne passe point d'un genre d'infusion à un autre (1), semblent à présent démontrés frères, nés des mêmes parents, et aptes à contracter entre eux des unions efficaces. A travers leurs divergences, soit d'aspect, soit de manières d'être, il y a eu lieu de constater l'invincible tendance de la nature, à conserver dans des individualités normales, seules reproduites avec constance, le type pur de l'espèce, dont les déviations, ainsi, peuvent bien être fréquentes et quelquefois bizarres, mais restent constamment passagères.

Dirons-nous comment le polype, par l'effet d'une systole et d'une diastole, qui déjà lui servent à la locomotion, ingère et s'assimile des corpuscules, propres à répondre à son besoin d'accroissement ? Comment il se développe, par l'intus-susception de ces globulins organiques, jusqu'à l'époque où il reçoit des éléments supérieurs en importance, qui sont déjà de véritables germes, et que s'en viennent lui confier d'autres Infusoires plus avancés ? Comment, si le dépôt lui pèse trop, il s'en débarrasse de la même façon, au profit d'un troisième animal, rendu gestateur à son tour ? Comment a lieu

(1) De l'infusion de tige de carotte, par exemple, à celle de tige de citrouille, ou à celle de grains de blé.

ainsi, au moyen de l'étrange loi de l'alternance des sexes chez le même individu, un rétablissement d'équilibre entre les forces vitales ; et cela de manière que l'acte de la fécondation soit à la fois, pour le fort, qui l'opère, une sorte de soulagement de sa pléthore, et pour le faible, qui la subit, une sorte de nutrition corroborante.

Montrerons-nous comment, à la suite de ces gestations successives, les germes robustes, parvenus à l'état de pouvoir se passer de la protection d'une matrice, sont émis enfin tout de bon, — non plus en façon de dépôt dans des corps vivants, mais simplement au dehors et dans les eaux d'infusion? Expliquerons-nous de combien de genres sont les produits de ces enfantements? et nous faut-il énumérer les êtres multiformes qui en proviennent...? les uns déjà pleinement animés et jouissant d'une spontanéité parfaite; les autres qui, restés aux degrés d'en bas de l'échelle vitale, et n'ayant encore qu'une existence à peu près végétative, ne sont provisoirement appelés qu'à servir de matériaux pour l'habitation que se bâtiront les premiers.

En opposition à la naissance des animacules examinés par M. Laurent, parlerons-nous de leur mort? Dirons-nous que l'on peut y voir presque le contraire de ce mot? — Quelque singulier que doive paraître un tel langage, il n'y a guère moyen de s'exprimer autrement, Messieurs, si la mort des Iufusoires consiste, comme a l'air de le prouver l'auteur, dans la simple libération,

dans le simple *licenciement*, des individus, inférieurs mais similaires, dont était composé le mourant, et qui, affranchis et disséminés, se mettent à vivre pour leur propre compte.

Ajouterons-nous que ces infiniment-petits, rendus à l'indépendance, ne tardent pas à reconstituer des sociétés nouvelles, dont chacune, pendant sa durée, exécute un édifice, qui finit par s'animer, ce semble, d'une vie collective? — phalanstère mobile, construit de toutes pièces par les ouvriers infusoires, et destiné par eux à leur fournir, tant des cellules d'incubation, pour les germes naissants qui sont leurs frères cadets, que de paisibles réduits, où eux-mêmes, les aînés de la race, s'en viendront, après leurs vicissitudes, chercher retraite, enfanter une dernière fois, puis s'endormir satisfaits, à la suite d'une laborieuse carrière.

Irons-nous plus loin, Messieurs? Vous tracerons-nous en détail les merveilles d'architecture navale bâties par ces populations microscopiques? Décrirons-nous ces mille sortes d'ouvrages, différents entre eux selon les moyens, les matériaux ou les espaces dont chaque troupe a disposé, mais toujours savamment appropriés aux circonstances, et par conséquent admirables dans leur variété? Ici, les constructions faites sur *patron*, dût le groupe qui les exécute n'avoir pris pour modèle qu'une bulle d'air, faute de posséder un modèle cadavérique dont les parties constituantes ne se soient pas encore dispersées. Là, les divers labeurs entrepris *a priori* et sans

points d'appuis ni exemples : — depuis les simples enveloppes feutrées, tissus modestes, mais toujours suffisants pour abriter au moins des germes entre deux surfaces résistantes, jusqu'aux chefs-d'œuvre quasi-végétaux qui présentent l'aspect d'une feuille de dicotylédone, avec son axe pétiolaire, ses nervures, ses nervilles et son parenchyme ; — depuis les bandelettes rudimentaires, fabriquées par une tribu seule, et déjà pourvues cependant de rebords fortement cordelés (parfois même de puissantes proues en éperon, comme il en faut pour briser l'effort des *vagues*), jusques aux vastes radeaux à compartiments, qui feront flotter sur une goutte d'eau la fortune..., non pas d'un César infusoire, mais de toute une nation d'imperceptibles citoyens, prévoyants et persévérants.

Enfin, développerons-nous de quelle manière s'accomplissent de pareils labeurs ? quel ordre y préside ? quel mode d'administration les réalise ? Exposerons-nous comment, d'après le principe fameux de la *division du travail*, les divers genres de besogne sont répartis à des séries distinctes d'ouvriers, visiblement gradués en vigueur et en aptitude ? Dépeindrons-nous la surveillance exercée sur ces phalanges de tisseurs et de calfats, par des animacules correcteurs et rectificateurs, que contrôlent eux-mêmes, en circulant plus en arrière des files de travailleurs, un petit nombre d'inspecteurs généraux ?

Et maintenant, terminerons-nous par faire voir quels

sont, selon les cas divers, les diverses sortes de gouvernements que se donne la race des Infusoires, pour être commandée et dirigée dans l'exécution de sa tâche? Vous initiant aux évolutions de l'histoire de ces peuplades, ferons-nous passer sous vos yeux les différents âges de leur existence sociale, et pour ainsi dire politique? les règnes successifs de la famille, de la tribu, de la nation? la dissemblance du régime fédératif, lequel, dans son classement des individus, tient encore compte de leurs origines, avec le régime d'autorité centralisée, qui ne dispose plus les ouvriers que par rang de taille? Raconterons-nous aussi comment, grâce à la survenance de circonstances inégales, dont l'avantage s'est trouvé prolongé en faveur de plusieurs générations successives; comment, disons-nous, se forme, parmi ces petits êtres, une classe dominante héréditaire, reconnaissable pour l'observateur, et reconnue des Infusoires : — *noblesse* justifiée dans ses priviléges par le concours d'une évidente prépondérance physique avec des signes de supériorité d'un autre genre (lesquels, pour peu qu'il faille admettre certains faits, récemment étudiées au microscope, renversent bien des idées établies); — parfaite aristocratie, en un mot, sous qui les édifices polypiens atteignent mieux que plus tard les caractères du grandiose, mais qui n'a toutefois qu'un temps, et qui disparaît, comme superflue, aux époques où, d'un bien-être croissant et prolongé, est sorti pour nos animalcules le développement égalitaire, suivi de l'indépendance des individus.

Il serait large, comme vous voyez, Messieurs, le cercle à parcourir, et cela sans franchir la ligne des matières déjà imprimées. Qu'est-ce donc si nous laissions pressentir quelque chose des phénomènes ultérieurs? Car le volume qui vient de paraître, — bien que formant, si l'on veut, un ouvrage complet, — ne déroule, après tout, que moitié de la vaste synthèse dont M. Paul Laurent a osé concevoir et embrasser l'idée. Cette première partie, tout intégrale qu'elle est, ne montre encore que dans les phases de leur vie animale (riches et nombreuses à la vérité), les petits êtres utriculaires dont l'histoire se poursuivra plus loin, à travers les phases d'une existence moins vivace, sous l'empire des lois végétales.

Mais en se bornant même tout à fait aux données du premier volume, un pareil tableau demanderait encore trop d'espace. Quelque intérêt donc que pût offrir une telle revue des scènes décrites par M. Laurent, ne vous attendez pas, Messieurs, à nous la voir entreprendre. Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que nous eussions le droit de nous interposer, jusqu'à ce point, entre la pensée de l'auteur et la curiosité des lecteurs.

Du reste, si notre but n'a pas été de vous présenter l'analyse détaillée du livre, — encore moins songerions-nous à vous en soumettre UNE APPRÉCIATION QUELCONQUE, car ce serait, à peu près, vous demander de la ratifier. L'Académie de Stanislas, dans la sphère de sagesse traditionnelle où elle se plaît à vivre, n'a point coutume

de porter de jugements sur ses propres membres ; elle laisse toujours au public à décider du mérite de leurs ouvrages.

Tout ce que nous avons voulu, ç'a donc été d'attirer, sur un fait exceptionnel, votre attention et celle des personnes qui lisent vos Mémoires. Ç'a été de vous signaler l'apparition, peu ordinaire, non-seulement d'un bel *in-quarto* à planches, qui a été pensé, écrit, dessiné, imprimé et lithographié dans votre ville même, — mais d'un livre qui, publié hors de Paris, n'en porte pas moins tous les caractères de la pleine initiative ; mais d'un ouvrage qui renferme, à tort ou à raison, certains enseignements d'histoire naturelle, systématisés et hardis, dont il n'est pas possible au moins de contester l'inattendu.

Peut-être quelquefois, Messieurs, quand on parle de choses très-neuves, votre esprit vous rappelle-t-il l'Amérique du XVe siècle ; cette Amérique de Colomb et de Vespuce, qui intéressa de si bonne heure vos contrées, et dont la découverte fait en quelque sorte partie de vos souvenirs de famille, puisque la première relation qui en fut imprimée, la première qui devint populaire en Europe, était dédiée, comme vous savez, au duc de Lorraine d'alors (1). Eh bien, quand l'intrépide Christophe, à son retour des Indes occidentales, s'en vint

(1) Voir les *Recherches sur l'imprimerie*, par M. Beaupré (1845), et l'*Athenœum* de 1853.

débarquer à Palos, on se demanda, non sans un doute assez concevable, quelle était la réalité de son œuvre, quelle en était aussi la valeur. — La réalité, disons-nous d'abord ; car il pouvait très-bien, par amplification, volontaire ou involontaire, avoir exagéré la richesse et la beauté des pays d'où il revenait. — La valeur, ensuite ; car il n'était pas le tout premier qui eût tenté cette route, voire qui eût traversé l'Atlantique. Avant lui, des pêcheurs basques, — avant eux, des aventuriers norvégiens, — s'étaient risqués vers l'Occident ; et jadis quelques-uns de ces derniers avaient touché terre au Labrador, si ce n'est même au Canada.

Mais le temps, qui fait justice des erreurs et qui confirme les vérités, s'est chargé de répondre aux deux objections. D'une part, le navire arrivé, dont il suffisait d'aller visiter la cargaison, rapportait avec lui maintes preuves, déjà fort claires, de la fidélité du récit ; et le reste ne tarda pas à être vérifié par des voyages subséquents. De l'autre, s'il faut avouer que toute grande découverte a ses préludes, comme elle a ses compléments, et qu'il n'est donné à aucun mortel d'en opérer entièrement une à lui seul : cela n'empêche pas qu'on ne puisse, — faisant abstraction d'essais préliminaires, soit aveugles et fortuits, soit qui du moins n'ont point laissé de traces suffisantes, — saluer, avec raison, du titre d'inventeurs et de véritables auteurs, les hommes chez qui l'intelligence et la persévérance se sont unies pour amener la pleine réussite, et qui, après avoir frayé sciem-

ment une route jusqu'alors mal connue, la laissent ouverte derrière eux pour l'usage du genre humain. Tels étaient les titres de Colomb, et c'est à bon droit qu'on se regarde comme débiteur envers lui de l'acquisition de l'Amérique.

Quelque chose de plus ou moins pareil aurait-il lieu, Messieurs, pour les découvertes, — vastes ce semble, et sinon matériellement, du moins scientifiquement fécondes, — qui viennent d'être faites dans votre pays, dans votre ville ?

Faut-il se demander, de même, si c'est ou non un château de cartes, un amas d'assertions chimériques, que le livre de M. Paul Laurent, ce livre rempli de détails si précis, déterminés avec un tel soin par des figures ?

Ou bien encore, supposé qu'abandonnant en ceci la défiance, — et regardant comme impossible à un honnête homme, fût-il dominé par l'imagination la plus active, de tracer d'une façon si nette des choses non réellement prises sur le modèle vivant, — on admette pour sérieuses et positives les observations de l'auteur : la juste part à faire à ses devanciers, détruit-elle ou non l'originalité de son labeur ? Etait-ce une tâche applanie et déjà rendue toute simple, — est-ce une œuvre raisonnable, il est vrai, mais qui ne soit plus neuve ni étonnante, — que ce travail audacieux, où se trouvent affirmés tant de faits dont l'ensemble paraît mettre en lumière les lois d'un univers nouveau?

C'est aux savants spéciaux à en juger. Le temps et les expériences décideront si, d'après les choses que l'on savait, d'après celles que l'on va savoir, il y a eu, ou non, un grand rideau de tiré ; et si, — comme le navigateur génois révéla jadis à l'Europe le monde des Atlantes, dont on ignorait au moins la richesse et l'étendue, — l'observateur lorrain aura de nos jours, en nous donnant la compréhension d'êtres dont on ignorait au moins les perfections merveilleuses, dévoilé à l'esprit humain le monde des Infusoires.

MÉMOIRE

SUR

LA MASCULINITÉ

DU DUCHÉ DE LORRAINE,

PAR M. AUG. DIGOT.

Je me propose d'examiner de nouveau dans ce mémoire une question agitée bien souvent, mais non encore résolue d'une manière définitive : la question de savoir si les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine. L'affirmative parut d'abord incontestable ; elle fut ensuite combattue, puis soutenue par les descendants de ceux qui avaient eu intérêt à faire prévaloir une coutume différente. Une révolution de palais plaça la masculinité au nombre des principes constitutionnels, et dès lors on n'eut plus la permission de traiter ce sujet avec la liberté nécessaire. Lorsque Dom Calmet publia, en 1728, son histoire *officielle* de Lorraine, il était interdit de rappeler que le grand oncle de Léopold avait changé l'ordre de la succession, et les auteurs qui écrivirent sur l'histoire de Lorraine à la fin du XVII[e] siècle, et pendant la plus

grande partie du XVIIIe se gardèrent d'aborder un terrain aussi brûlant ou s'exprimèrent conformément aux désirs du prince.

Le moment est venu de tenter la solution de ce problème, et s'il manque quelque chose pour le faire avec succès, ce n'est pas la liberté, ce n'est pas non plus l'impartialité.

Lorsque j'ai commencé, il y a plusieurs années, les recherches nécessaires à la composition de l'histoire de Lorraine dont je m'occupe en ce moment, je n'avais aucune idée arrêtée sur les principes qui régissaient la succession ducale. La conviction que je possède aujourd'hui, et que je vais essayer de faire pénétrer dans l'esprit du lecteur, est entièrement le résultat des études que j'ai faites et de l'examen des pièces originales. Je n'emploierai que ces dernières pour établir la thèse suivante : les filles succédaient au duché de Lorraine ; elles excluaient les collatéraux ; toutefois, elles ne venaient qu'après les fils moins âgés qu'elles, et l'ordre de primogéniture n'était pas observé.

Mais avant de fournir les preuves de cette proposition, il est bon de rappeler en deux mots quelle était la nature du duché de Lorraine. Né du démembrement de l'ancien royaume de ce nom, qui représentait lui-même le royaume d'Austrasie, il n'appartenait ni à la France ni au Saint Empire Romain. Son indépendance à l'égard de la France est un fait trop connu pour que l'on juge utile d'insister sur ce point. Nos ducs furent, il est vrai,

vassaux des comtes de Champagne et ensuite des rois de France pour quatre ou cinq villes et villages ; mais cette vassalité partielle, fruit de traités comparativement assez récents, ne sert qu'à mieux établir l'indépendance du duché lui-même. Quoique les premiers ducs de Lorraine aient pris beaucoup de part aux affaires de l'Empire, soit à cause de leurs alliances ou de leur parenté avec quelques empereurs, soit à raison de traités ou d'autres circonstances dont le détail ne peut trouver place ici; quoiqu'on les ait vus plusieurs fois assister aux diètes, avant la réduction du nombre des électeurs, il est certain que les princes lorrains ne relevaient de l'Empire que pour certains fiefs d'une nature particulière, comme l'avouerie de Remiremont, la ville d'Yve, le droit d'y battre monnaie, etc. (1). En 1542, le duc Antoine conclut avec le roi des Romains Ferdinand la convention de Nuremberg, qui acheva presque de rompre les faibles liens qui rattachaient encore notre pays à l'Allemagne (2). Il en résulte que les principes du droit féodal germanique n'étaient pas applicables en Lorraine; et de ce que les femmes ne pouvaient succéder aux fiefs

---

(1) V. notamment les reprises faites en 1258 par le duc Ferri III, et en 1495 par René II, dans Calmet, Hist., 1re édition, t. II, preuv., col. cccclxxxj et cccclxxxij, et t. III, preuv., col. cccxiv.

(2) V. le texte de cette convention dans Calmet, *ibid.*, t. III, preuv., col. cccxiij-cccxviij.

en Allemagne, il ne s'ensuit pas que la même incapacité frappât des filles de nos ducs.

Dans les grands fiefs français les filles succédaient à leur père, quand celui-ci n'avait pas de fils; mais sans se prévaloir de cette coutume, puisque la Lorraine était hors des limites de la France, on peut dire qu'un usage universellement reconnu dans les principautés formées par le démembrement du royaume de Lorraine, admettait les filles à la succession paternelle. Je ne rechercherai pas l'origine de l'usage en question, et je me contenterai de faire observer que les pays compris dans ce royaume furent conquis et habités par les Francs Ripuaires; que la loi de ce peuple ne prononçait pas d'exclusion contre les filles, et que dans les titres *De homine qui sine heredibus moritur, De eo qui filium non relinquit* et *De homine penduto et ejus hereditate* les filles ne sont privées d'aucune portion de l'héritage de leur père, lorsque celui-ci ne laisse pas de fils (1).

Le comté (plus tard duché) de Bar se trouvait politiquement dans la même situation que la Lorraine; comme elle, il avait appartenu au royaume de Lothaire; comme elle, il ne dépendait ni de la France, ni de l'Allemagne; les comtes devinrent, à la vérité, vassaux des rois français pour les portions du Barrois et du Bas-

(1) V. *Lex Ripuariorum*, tit. XLVIII, LXVII et LXXIX, dans Cauciani, *Barbarorum leges antiquæ*, vol. II, p. 309, 315, 316 et 318.

signy qui s'étendaient à l'occident de la Meuse; mais ce lien de vassalité, qui ne remontait qu'aux premières années du XIVe siècle, n'avait d'autre cause qu'un traité imposé par Philippe-le-Bel, et qui dans l'opinion des souverains du Barrois ne dut jamais, comme ils le rappelaient dans certains actes, « préjudicier aux droits du » Saint-Empire », c'est-à-dire, à l'espèce de suprématie que les empereurs étaient réputés conserver comme rois de Lorraine (1). Or, les filles pouvaient succéder au comté de Bar; non-seulement elles avaient ce droit, mais on les vit en user. Un des premiers comtes, Frédéric II, fils de Thierry, mourut en 1032, si l'on peut s'en rapporter au nécrologe de l'abbaye de Saint-Mihiel cité par Dom Calmet; il n'avait que deux filles : Sophie et Béatrix, qui partagèrent les états de leur père. Béatrix eut le comté de Briey, Stenay et quelques autres domaines; Sophie posséda les comtés de Bar et d'Amance, qu'elle laissa à un des fils nés de son mariage avec Louis de Montbéliard. Les successeurs de cette princesse eurent tous des enfants mâles, en sorte que les femmes ne trouvèrent pendant longtemps aucune occasion d'exercer le droit qui leur appartenait; mais après la mort du duc Edouard III, de son frère Jean sire de Puisaye, et de leur neveu, Robert comte de Marle, tués tous trois à la bataille d'Azincourt, il ne restait d'autre prince de

(1) V. notamment une déclaration du duc Antoine et de son fils François dans Calmet, *ibid.*, col. cccxcj et cccxcij.

la Maison de Bar que le cardinal Louis, alors évêque de Châlons-sur-Marne. Il était le quatrième fils du duc Robert, et par conséquent héritier direct; toutefois, une des sœurs de Louis, Yolande, qui avait épousé don Juan roi d'Aragon, prétendit que son frère ayant embrassé l'état ecclésiastique ne pouvait régner, et que le duché devait lui revenir à elle-même. Le cardinal, qui s'était mis en possession du Barrois, ne voulut pas s'en dessaisir, mais promit de le transmettre à un descendant d'Yolande. Elle n'avait qu'une fille nommée, comme elle, Yolande et mariée à Louis II, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples et de Sicile. Celle-ci avait donné au duc d'Anjou plusieurs enfants, et ce fut sur René, comte de Guise, second fils de Louis, que le vieux cardinal fixa son choix, lorsqu'il jugea à propos de désigner son héritier. Mais il n'en avait pas fini avec les prétendants. Marie, sœur d'Edouard III, de la reine Yolande et du cardinal, avait épousé Adolphe IX, duc de Berg; ce prince soutint, comme Yolande l'avait fait avant lui, que Louis n'avait pu, en qualité d'ecclésiastique, devenir *seigneur droicturier* du Barrois, et entreprit de faire valoir par les armes les droits de Marie. Le duc de Lorraine débarrassa le cardinal de ce dangereux compétiteur, mais la renonciation que l'on exigea de lui prouve que l'on ne regardait pas comme illusoires les droits de son épouse. La même preuve résulte du testament du cardinal Louis, qui fit des legs très-importants à une de ses sœurs, Bonne de Bar, femme de Waléran de Luxem-

bourg, comte de Saint-Pol ; à sa nièce Jeanne, comtesse de Marle ; et à son neveu Jean-Jacques, marquis de Montferrat, né d'une fille du duc Robert (1). D'autres faits, qu'il serait fastidieux de rapporter, démontrent également de la manière la plus péremptoire que le droit des princesses barrisiennes n'était contesté par personne.

Que si du Barrois on jette les yeux sur le comté de Vaudémont, qui se composait, comme on sait, du *pagus Segintensis* détaché de la Lorraine, sous le règne de Thierry, fils de Gérard d'Alsace, et dans lequel on devait suivre des usages en tout conformes à ceux du duché, on voit également les filles succéder à leurs pères, sans que les ducs de Lorraine manifestent la moindre prétention sur le comté, sans qu'ils en exigent le retour à cause de l'extinction de la ligne masculine. Le comte de Vaudémont Henri IV ayant été tué à la bataille de Crécy, en 1346, sans laisser d'enfants, sa sœur Marguerite hérita de ses états, et Anselme ou Anselin de Joinville, qu'elle avait épousé, fut comte de Vaudémont de 1346 à 1349. Henri V, fils d'Anselme, n'eut de son mariage avec Marie de Luxembourg que deux fils morts jeunes, et deux filles : Marguerite et Alix. La première eut le comté de Vaudémont ; Jean de Bourgogne-Comté sire de Montagu et Pierre de Genève, qu'elle épousa

(1) V. le texte de ce testament dans Calmet, *ibid.*, col. dcxlj.

successivement, jouirent tous deux de cette principauté ; enfin Marguerite, étant devenue veuve une seconde fois, se maria en troisièmes noces avec Ferri de Lorraine, fils du duc Jean Ier et tige de la dernière Maison de Vaudémont. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le fils de Ferri, le comte Antoine, qui devait ses états à l'union de son père avec l'héritière de Vaudémont, fut le premier qui soutint que la loi salique était en vigueur en Lorraine comme en France.

Les mêmes principes régissaient les pays voisins. Dans le duché de Brabant, les filles succédaient à leur père ; dans le comté de Luxembourg, elles jouissaient aussi de ce droit ; Conrad II étant mort sans enfants, dans la première moitié du XIIe siècle, ce fut Henri l'Aveugle fils d'Ermenson, tante de Conrad, qui devint maître de la couronne ; et Henri lui-même n'ayant eu qu'une fille, appelée Ermenson, comme son aïeule, cette princesse se mit paisiblement en possession du Luxembourg. Des faits exactement semblables se sont passés dans les comtés de Salm, de Chiny et de Montbéliard, et je ferai encore remarquer que la loi salique fut invoquée en Lorraine pour la seconde fois par François II, qui venait d'acquérir la moitié du comté de Salm, grâce à son mariage avec Christine, fille et héritière de Paul souverain de ce petit pays.

Examinons maintenant si dans la Lorraine proprement dite on avait adopté une coutume différente. On ne fait remonter, et avec raison, l'établissement du duché héré-

ditaire qu'à l'avénement de Gérard d'Alsace, en 1048; toutefois, il est bon de rappeler que trois comtes de Bar, Frédéric Ier, Thierry et Frédéric II, gouvernèrent la Lorraine d'une manière quasi-héréditaire. Le second Frédéric, qui mourut en 1032, ne laissa que deux filles encore trés-jeunes, et le duché passa en d'autres mains ; mais ce ne fut pas sans difficultés que Thierry, fils de Gérard d'Alsace, recueillit l'héritage de son pére. La fille aînée de Frédéric II avait, comme on l'a dit, épousé Louis comte de Montbéliard et de Ferrette et lui avait transmis la possession du Barrois. Ce prince, aussitôt après la mort de Gérard, réclama le duché de Lorraine (1). Il est impossible de savoir sur quels titres Louis s'appuyait; soutenait-il que la donation de la Lorraine faite à Gérard d'Alsace était purement viagère; disait-il, au contraire, que le duché devait être remis à sa femme Sophie, comme à la plus proche parente et à l'héritière du duc Frédéric? Dans ce cas, la demande du comte prouverait : 1° que les ducs bénéficiaires de la Maison de Bar avaient, sans les exprimer nettement, quelques prétentions à posséder la Mosellane à titre héréditaire; et 2° que l'on regardait en Lorraine les femmes comme habiles à succéder aux fiefs. L'empereur Henri IV, qui était occupé à préparer la ruine des Saxons, ne pouvait donner beaucoup d'attention à ce qui se passait de ce côté-ci du Rhin, et il ne semble avoir pris aucune part directe

(1) V. Jean de Bayon, Chronic., lib. II, c. 64.

dans la querelle de Louis et du fils de Gérard. Celui-ci eut alors recours à un moyen qui lui assura la victoire; mais qui pouvait lui être funeste; il assembla la noblesse de son duché et lui soumit la question de succession. Les seigneurs lorrains s'étaient plaints bien souvent des entreprises de Gérard; cependant ils déclarèrent que le duché devait appartenir à Thierry; mais il est probable que ce dernier fut obligé, pour obtenir une décision favorable, de faire à la noblesse d'importantes concessions. Il faut, au surplus, remarquer que l'hérédité n'étant pas établie en faveur des princes de la Maison de Bar, on ne peut tirer de la déclaration dont il s'agit aucune conclusion contre la thése que je soutiens.

Les descendants de Gérard eurent tous des fils qui montèrent sur le trône sans obstacle, et pendant le XIIe et le XIIIe siècles, les filles ne se trouvèrent pas une seule fois dans le cas de faire valoir le droit qui leur appartenait; mais ce droit ne cessait pas néanmoins d'être reconnu, et je n'en veux d'autre preuve que le contrat de mariage de Catherine, fille de Mathieu II. Elle fut promise, en 1248, au second fils d'Arnould III, comte de Chiny, et dans les arrangements qui eurent lieu à cette occasion, Catherine s'engagea à ne « riens » réclamer en l'héritaige de la Duchié,.... tant que il ait » hoir maisle » (1).

(1) V. le contrat dans Calmet, *ibid.*, t. II. preuv., col. ccccclxij et ccccclxiij.

Vers la fin du XIIIe siècle, on rencontre un titre dans lequel on a voulu voir la preuve que le droit des femmes n'était pas généralement, ni invariablement admis ; je veux parler des articles arrêtés à l'occasion du mariage de Thiébaut, fils aîné de Ferri III, avec Isabelle, fille de Hugues ou Huon de Rumigny. Comme le duc Ferri III paraissait devoir régner encore pendant longtemps (sa vie se prolongea, en effet, jusqu'en 1303), on jugea à propos de stipuler que si Thiébaut mourait avant son père, ses enfants recueilleraient la succession de celui-ci ; en d'autres termes, que la représentation existerait en leur faveur. Or, le texte du contrat n'admet au bénéfice de la représentation, ou du moins ne mentionne que les fils : « Se il avenoit que la Damoiselle eust hoir » maisle d'iceluy Thiébaut, et cil Thiébaut mourust avant » que li Dus (Ferri III), los hoirs maisle vivant, li hoir » maisle averoit la Duchiée, et reconnoissent li Dus et » sa femme que teil est li us et la coustume dou pais » (1). Ce passage et un autre à peu près pareil, qui se trouve dans la même pièce, pourraient être invoqués contre le droit des femmes ; mais pour bien saisir le véritable sens d'une clause qui n'avait, en réalité, pour but que d'établir la représentation en faveur des enfants de l'héritier présomptif, il faut rapprocher le contrat de 1281 de la décision prise sur le même sujet par l'assemblée de Colom-

(1) V. le texte du contrat dans Calmet, *ibid.*, col. dxiij et suiv.

bey, qui se tint en 1306. Thiébaut, qui régnait depuis trois années, avait plusieurs enfants, et par conséquent la difficulté qui fut résolue dans l'assemblée de Colombey ne pouvait être alors soulevée; mais le duc voulait prendre des précautions pour l'avenir. Il ne faut pas croire toutefois la réunion dont il s'agit convoquée dans le but spécial que le prince avait en vue ; cette réunion n'était autre chose qu'une session ordinaire des Etats, à laquelle les nobles seuls et les prélats avaient le droit de prendre part; il paraît qu'il ne s'y trouva d'autre prélat que l'évêque de Toul, Othon de Granson; mais les nobles y étaient en grand nombre, et malgré l'assertion de Chevrier qui n'en compte qu'une vingtaine, les mots *alii complures* qui suivent, dans le diplôme donné par l'évêque, les noms et les titres des principaux seigneurs ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Sur la proposition de Thiébaut, et après une mûre délibération, les Etats déclarèrent, le samedi 27 août, que, d'après l'usage constamment suivi en Lorraine (1), si le fils d'un duc venait à mourir avant son père, et qu'il laissât des enfants légitimes, garçons ou filles, ces enfants devaient succéder au duché, à l'exclusion de tout autre héritier, et même de leurs oncles. Les nobles ne se bornèrent pas à constater la coutume ; ils prirent de plus l'engage-

---

(1) Le cas ne s'était pas encore présenté dans la maison ducale, mais il s'était offert bien des fois dans les successions des principales familles nobles.

ment de la faire observer (1). Leur décision établissait, comme on voit, deux points importants : la reconnaissance de la représentation ou droit de succession dans la ligne directe, et la faculté pour les femmes d'hériter de la couronne, même quand la famille ducale comptait des princes plus rapprochés de l'auteur commun. Cette dernière partie de la déclaration était d'autant plus nécessaire que le contrat de mariage de Thiébaut semblait appeler les mâles seuls à la succession ducale, lorsque le fils aîné du prince régnant mourait avant celui-ci.

Les ducs Thiébaut II, Ferry IV, Raoul et Jean Ier, dont les règnes remplissent presqu'entièrement le XIVe siècle, eurent tous des fils qui leur succédèrent, en sorte que l'acte de 1306 resta pendant longtemps une lettre-morte ; mais il n'en était pas moins regardé comme une des bases du droit public, et ce qui le prouve, c'est que le contrat de mariage d'Isabelle de Lorraine, fille de Jean Ier, laquelle épousa, en 1386, Enguerrand sire de Coucy et comte de Soissons, contient un article dans lequel cette princesse renonce à toute prétention sur le duché de Lorraine, au profit de ses frères Charles et Ferri (2) ; renonciation d'autant plus remarquable que,

(1) La déclaration est imprimée dans Vignier, La véritable origine des très illvstres Maisons d'Alsace, de Lorraine, etc., p. 149 et 150.

(2) V. une copie de cet acte dans le manuscrit de la bibliothèque publique de Nancy coté n° 1 et intitulé Cartulaire de Lorraine, p. 137-139.

selon toutes les probabilités, Isabelle ne devait jamais se trouver appelée à exercer le droit qui lui appartenait.

Le moment approchait cependant où la déclaration de 1306 allait recevoir une application décisive. Charles II, frère d'Isabelle, avait perdu ses deux fils légitimes, et il ne lui restait que des filles, auxquelles le duché revenait de droit. D'un autre côté, Ferri son frère puiné, qui avait épousé l'héritière du comté de Vaudémont, était mort, mais avait laissé un fils, le comte Antoine, qui était arrivé à l'âge viril ; celui-ci ne voyait pas sans un secret dépit le duché près de passer dans une maison étrangère, et il se proposait de mettre tout en œuvre pour empêcher cet événement de s'accomplir.

J'ai dit plus haut que le cardinal-duc de Bar avait choisi pour son héritier René comte de Guise, son petit-neveu. René, qui avait reçu le jour, au château d'Angers, le 10 février 1408, n'avait pas encore onze ans lorsque, vers la fin de l'année 1418, le cardinal, qui voulait procurer à ce jeune prince une union convenable, demanda pour lui la princesse Isabelle, fille aînée de Charles et son héritière. Cette proposition sourit au duc ; elle lui offrait un moyen simple et facile de réunir les duchés de Lorraine et de Bar, et de mettre fin de la sorte aux guerres si fréquentes qui avaient épuisé les deux états. Il accueillit favorablement la demande du cardinal, et le 20 mars 1419, Charles et Louis, s'étant rendus dans le château de Foug, arrêtèrent les articles de ce traité important. Louis s'engageait à déclarer son

petit-neveu héritier du duché de Bar et du marquisat de Pont-à-Mousson, et promettait d'exiger de « tous les » nobles, féaux, hommes subjects et communautez des » bonnes villes de tous ses dicts pays » le serment de reconnaître René comme duc de Bar et de lui óbéir comme à « leur seigneur droicturier ». Charles devait, de son côté, faire prêter « serment à tous les nobles, » féaux, vassaux, hommes subjects et communautez des » bonnes villes de tous ses..... pays, de tenir et obéir, » aprés son trespas, à ladicte Damoiselle et à son mary à » cause d'elle, comme à leurs droicturiers seigneur et » dame,... au cas que » lui Charles « n'auroit hoirs masle » de son corps, né et procréé en loyal mariaige » (1).

Le 15 août 1419, Louis céda à René le duché de Bar, le marquisat de Pont-à-Mousson et la plupart de ses autres domaines; la cession fut faite en présence des Etats réunis à Saint-Mihiel, et les trois ordres ratifiérent d'un consentement unanime la déclaration du cardinal. Ce fut seulement en 1420 que le comte de Guise put rejoindre son grand-oncle, et le mariage fut célébré le 14 octobre. Le duc de Lorraine remplit aussitôt les conditions du traité conclu l'année précédente. Dés le 10 octobre, il avait renouvelé la promesse d'exiger des nobles, vassaux et communautés du duché le serment

---

(1) Le traité est imprimé dans Calmet, *ibid.*, t. III, preuv., col. clxxxij-clxxxv.

de reconnaître Isabelle pour héritière de ses états (1), et le 23 du même mois, il remit au cardinal « des lettres fidéjussoires et obligatoires de plusieurs chevaliers et vassaux », qui cautionnaient le duc et garantissaient l'accomplissement de sa promesse. Ces seigneurs étaient : Jean V comte de Salm, Jean comte de Linange et de Réchicourt, Ludmann sire de Lichtemberg, Jean sire de Rodemack, Henri sire de Fénétrange, Jean de Haussonville, sénéchal de Lorraine, Gérard et Jean de Pulligny, Wary de Savigny, Jean de Lénoncourt, Ferri de Ligniville, Jean de Haraucourt, Ferri et Jean de Parroye, Guillaume et Ferri de Savigny, Jean de Fléville, Antoine de Ville le jeune, Henri de Haroué et Geoffroy de Tonnoy (2).

Le 1er août 1424, la jeune duchesse de Bar accoucha d'un fils, qui fut nommé Jean et baptisé dans la cathédrale de Toul, le 5 du même mois. Les réjouissances qui eurent lieu à cette occasion, et surtout le second testament que le duc de Lorraine dicta le 11 janvier 1425, et par lequel il assurait la possession de ses états à sa fille Isabelle, firent murmurer le comte Antoine de Vaudémont. Ce prince avait toujours espéré que des circonstances imprévues lui faciliteraient l'accès du

---

(1) V. une copie de cet acte dans le Cartulaire de Lorraine, p. 169 et suiv.

(2) V. le texte de ces lettres dans Calmet, *ibid.*, col. dcxxxv-dcxxxviij.

trône, et il se proposait, après la mort de Charles II, de faire valoir ce qu'il appelait son droit. Mais comme il craignait le courroux de son oncle, il garda pendant longtemps ce projet aussi secret que possible, et il assista même, quoique l'on pût y voir une renonciation de sa part, à la conclusion du traité de Foug. Des propos imprudents qu'il tint, dans les premiers mois de l'année 1425, furent rapportés au duc, qui lui écrivit, au commencement d'avril, pour le sommer de lui fournir des explications sur ce sujet délicat. Le comte fit une réponse évasive, déclara qu'il ne se permettrait jamais à l'égard de Charles, ni de ses filles, rien qu'un bon et loyal neveu ne pût avouer, et demanda une audience pour se justifier plus facilement. Le duc lui intima, le 25 avril, d'envoyer des lettres revêtues de son sceau, et dans lesquelles il promettrait, pour lui et pour ses descendants, de n'élever aucune prétention sur le duché tant que les princesses Isabelle et Catherine ou leurs enfants seraient en vie; Charles lui accordait un délai de quinze jours pour se rendre à Nancy et sceller les lettres de renonciation. Antoine écrivit, le lendemain, qu'il ferait au duc une réponse dont celui-ci serait satisfait; toutefois, il ne vint pas à Nancy et ne transmit pas la déclaration qu'on lui demandait. Charles lui adressa, le 1er juin, une troisième lettre plus pressante encore; mais le comte garda le silence (1).

---

(1) Toute cette correspondance se trouvait autrefois au Trésor des Chartes de Lorraine, layette *Vaudémont*, *Domaine*, n° 9.

Le duc de Lorraine comprit que son neveu ne manquerait pas de lui susciter des embarras, et il recourut à une mesure qu'il jugea propre à déconcerter les projets d'Antoine. La noblesse lorraine fut réunie à Nancy, au mois de décembre, et le 13 elle jura de reconnaître Isabelle pour dame et duchesse aussitôt après la mort de son père; les nobles ajoutèrent que si René venait à mourir, sa veuve ne pourrait contracter un nouveau mariage qu'avec le consentement de Charles, ou l'aveu des trois États, après le décès de ce dernier, sous peine de voir refuser l'obéissance à elle et aux enfants nés de cette union; et que les Lorrains tiendraient alors pour leur vraie dame et duchesse la sœur puînée d'Isabelle, Catherine margrave de Bade, qui transmettrait la couronne à ses descendants légitimes. Les termes employés par les gentilshommes sont trop significatifs pour que je ne place pas sous les yeux du lecteur une partie de la déclaration : « ..... comme il soit advenu que en mariage
» célébré en Saincte Eglise et consumé d'entre hault et
» puissant prince nostre très-redoubté Seigneur Monsieur
» Charles à présent Duc de Lorraine et Marchis, et nostre
» très-redoubtée Dame Madame Marguerite de Bavière
» sa loyale femme et espouse, ne soient de présent aucuns
» hoirs masles, nez et procréez de leurs corps en leur
» dict loyal mariage, mais seullement deux loyalles, na-
» turelles et légitimes filles, nos très-redoubtées Dames
» Dame Isabel de Lorraine, à présent Duchesse de Bar,
» et Dame Catherine sa soreur Marquise de Baude; Et il

» (le duc) nous ayt remonstré estre venu à sa cognois-
» sance que hault et honnoré Seigneur Monsieur An-
» thoine Comte de Vaudémont ayt pourchassé et pour-
» chasse de jour en jour d'avoir la duchié, princerie et
» seigneurie de Lorraine, comme héritier d'iceluy, sy
» comme il dict, après le décès et trespassement de nostre
» dict très-redoubté Seigneur, en voulant deshériter et
» débouter nos dictes très-redoubtées Dames Dame Isabel
» de Lorraine et Dame Catherine sa soreur, filles natu-
» relles et légitimes de nostre très-redoubté Seigneur,
» ses vrayes et loyalles héritières;

» Et nous considérant pour vérité la coustume géné-
» ralle et ancienne de tout le temps passé estre en ce
» duché, princerie et seigneurie de Lorraine, et la tenons
» estre telle pour nos prédécesseurs, et pour nous mesmes
» la tenons telle, que toutes et quantes fois il est advenu
» on temps passé que aucuns des Ducs de Lorraine eust
» allé de vie en trespassement, sans deslaisser hoirs
» masles après luy nez et procréez de son corps en loyal
» mariage, que toujours icelles filles ayent succédé et
» doient succéder et hériter comme vrayes héritières
» dudict duchié, princerie et seigneurie de Lorraine,
» sans aucun contredict (1);

» Sçavoir faisons que nous tous dessus nommez, con-

---

(1) On ne peut savoir de quels faits la noblesse lorraine entend parler.

» joinctement ensemble et un chacun de nous parti-
» culièrement, désirant de tous nos cœurs tenir et entre-
» tenir et maintenir de poinct en poinct ladicte coutume
» ancienne dudict duchié, princerie et seigneurie de
» Lorraine, sans aucune enfrainete, avons promis, juré
» et cranté par ces présentes, tant pour nous comme
» pour nos hoirs et successeurs, par les foid et serments
» de nos corps, et sur nos honneurs, comme bons et
» loyaux gentilshommes et vrays subjectz dudict duchié,
» princerie et seigneurie de Lorraine, que après le décès
» et trespassement de nostre dict Seigneur Charles Duc
» de Lorraine dessus nommé, en cas que après luy ne
» deslerroit hoirs masles et procréez de son corps en
» loyal mariage, et que nosdictes Dames le survicque-
» roient, nous tanrons icelles nosdictes Dames, Dame
» Isabel de Lorraine et Dame Catherine sa soreur, pour
» vrayes Dames et héritières dudict duchié, princerie et
» seigneurie de Lorraine, en tant que à chacune d'elles
» pourroit et debvroit appartenir; c'est à sçavoir que
» premièrement nous tanrons nostre dicte Dame Isabel
» pour Dame et Duchesse, elle et ses hoirs après elle
» nez et procréez de son corps en loyal mariage, dudict
» duchié, princerie et seigneurie de Lorraine; et sy
» elle alloit de vie à trespassement, ce que Dieu ne
» veuille, sans deslaisser hoirs nez et procréez de son
» corps en loyal mariage, et en cestuy cas nous tanrons
» nostre dicte Dame Catherine sa soreur, et ses hoirs après
» elle nez et procréez de son corps en loyal mariage,

» pour vraye Dame et Duchesse dudict duchié, princerie » et seigneurie de Lorraine..... (1) »

Cette déclaration rassura un peu Charles II, mais ne l'empêcha pas de poursuivre la guerre qu'il avait commencée contre le comte de Vaudémont, pour le forcer à reconnaître les droits d'Isabelle ; dès le mois de juin, par conséquent presqu'immédiatement après la dernière réponse d'Antoine, une petite armée, commandée par Jean de Remicourt dit Pélegrin, vint mettre le siége devant Vézelise, qui était la capitale du comté. La garnison et les habitants opposèrent une vigoureuse résistance ; la ville, située dans un ravin très-encaissé, était protégée par un château qui commandait les hauteurs voisines, et les Lorrains, craignant de perdre trop de monde s'ils hasardaient un assaut, convertirent le siége en blocus. L'année suivante, René bloqua Vaudémont, que sa position au sommet d'une haute montagne rendait presque imprenable ; mais, après avoir passé trois ans devant cette ville, les Lorrains se retirèrent sans avoir pu forcer le gouverneur à se rendre ; celui de Vézelise fut moins heureux ; obligé par la disette à capituler en 1428, il fut conduit à Nancy avec sa garnison.

Les choses restèrent dans cette situation jusqu'à la

---

(1) Cette déclaration et une autre attestation donnée par plusieurs gentilshommes, qui n'avaient pu assister à l'assemblée de la noblesse, sont imprimées dans Vignier, *ibid.*, p. 185-187.

mort de Charles II, qui arriva le 25 janvier 1431. Isabelle fut aussitôt reconnue comme duchesse; quoiqu'elle fût en réalité seule souveraine (1), René prit le titre de duc de Lorraine et s'achemina vers Nancy; la duchesse douairière et les nobles, qui s'étaient assemblés dans cette ville, allèrent au devant du prince; celui-ci, ayant été conduit en cérémonie à l'église Saint-Georges, jura de respecter les droits et les priviléges des trois ordres; les Etats donnèrent leur assentiment à tout ce qui s'était passé, et René visita les principales villes du duché et reçut la soumission de leurs habitants. Malgré cette adhésion à peu près unanime, le comte de Vaudémont ne voulut renoncer à aucune de ses prétentions. Dès le mois de mars, il se présenta devant Nancy avec une escorte respectable et somma les bourgeois de lui ouvrir leurs portes, comme à leur légitime souverain. On lui répondit par un refus; il s'y attendait sans doute; néanmoins il témoigna beaucoup de ressentiment et « jura par Monsieur sainct Nicolas qu'en feroit raison » premier (avant) le mois de may ». Il soutenait que la

(1) Elle avait un sceau particulier, qui était appendu aux chartes en même temps que celui de René; V. notamment, au Trésor des Chartes, layette *Chasteausalins*, I, n° 31, les lettres contenant donation de Rémeréville et de trois cents écus à prendre sur les salines de Châteausalins, donation faite par René et Isabelle, le 9 juillet 1435, à Girard de Haraucourt pour les bons services qu'il leur avait rendus.

déclaration des gentilshommes violait ouvertement le droit ancien; qu'elle n'avait été motivée que par le désir de réunir dans les mêmes mains les duchés de Lorraine et de Bar; que les Etats auraient dû être consultés avant la déclaration de la noblesse, et que la ratification qu'ils avaient donnée postérieurement était nulle et sans valeur.

Ces raisons ne purent convaincre personne; les Lorrains admettaient généralement le droit d'Isabelle, et il fallait qu'ils fussent bien persuadés que le duché n'était pas masculin, pour qu'ils préférassent un étranger, tel que René d'Anjou, au neveu de leur dernier souverain, au petit-fils du duc Jean Ier.

Il n'entre pas dans le plan de ce mémoire de rapporter les événements qui suivirent la retraite du comte de Vaudémont. On sait que René fut fait prisonnier à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431, par son rival et par Toulongeon maréchal de Bourgogne. L'année suivante, il fut provisoirement mis en liberté, et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, tâcha de porter Antoine et René à conclure un arrangement, dont il se réservait de tirer tout le fruit; pour faciliter cet arrangement, il engagea René à marier Yolande, sa fille aînée, qui était encore fort jeune, avec Ferri fils du comte de Vaudémont. Le duc de Bar accepta cette proposition et consentit à ce que Philippe, après avoir pris connaissance de tous les titres qui pouvaient l'éclairer, prononçât une décision souveraine sur la question qui

nous occupe (1). Malgré son évidente partialité pour le comte, le duc de Bourgogne ajourna le jugement qu'il devait rendre, et René fit prier l'empereur Sigismond et les Pères du concile de Bâle d'intervenir dans cette affaire, et de sauvegarder les droits d'Isabelle. Le 22 février 1434, l'empereur, qui se trouvait à Bâle, envoya au comte de Vaudémont des lettres par lesquelles il lui ordonnait de comparaître pour exposer ses raisons, et entendre prononcer une sentence qui mettrait fin à cette longue querelle; comme il craignait que le comte ne cherchât quelque prétexte pour se dispenser d'obéir, il lui fit expédier, deux jours après, un sauf-conduit, et le concile, qui s'était également saisi de l'affaire, en donna un autre (2).

Antoine partit pour Bâle et remit à l'empereur, le 23 avril, un acte dans lequel il faisait les réserves les plus expresses en faveur de ses droits et demandait communication des moyens et raisons de son adversaire; le lendemain, Sigismond prononça, dans la cathédrale, une décision provisoire qui adjugeait le duché à la princesse Isabelle, et accordait à René « pour et au nom de

---

(1) Le texte de cet arrangement est imprimé dans Calmet, *ibid.*, col. dcxlvj-dcliij.

(2) On trouve ces trois pièces dans l'ouv. du P. Vignier, p. 204 et 205.

» sa femme » l'investiture des fiefs qui relevaient de l'Empire (1).

Antoine ne se tint pas pour battu et continua à soutenir que l'héritage de Charles II devait lui appartenir; mais le roi de France Charles VII voulut enfin terminer ces fâcheuses divisions, et le 27 mars 1441, il rendit une sentence arbitrale, par laquelle il était ordonné, après longue et mûre délibération du conseil d'état, que le comte promettrait de renoncer, pour lui et pour ses hoirs, aux droits qu'il réclamait sur le duché, en lui réservant seulement la faculté de les faire valoir dans le cas où la postérité de Charles II viendrait à s'éteindre. Le même jour, le comte de Vaudémont et son fils Ferri, qui s'étaient rendus à Reims auprès du roi, et qui avaient perdu toute espérance de réussir, déclarèrent, en présence de Charles VII, des princes du sang et des membres du conseil, acquiescer à cette sentence et renoncer à leurs prétentions (2).

Isabelle resta donc en possession paisible du duché, et aussitôt après la mort de cette princesse, arrivée au commencement de l'année 1453, René remit la Lorraine

---

(1) V. les protestations d'Antoine et le jugement de Sigismond, dans le ms. nº 1, p. 205-208.

(2) V. le même recueil, p. 257 et suiv., et 1611. La sentence arbitrale est imprimée dans Leibnitz, *Codex diplomaticus*, t. I, p. 371-375.

à son fils Jean II, qui en avait déjà l'administration. Dans l'acte qui fut rédigé à cette occasion, René déclarait de la manière la plus formelle que le duché était la propriété d'Isabelle, et que son fils en aurait été saisi de droit, si la défunte princesse et lui René ne se fussent réciproquement donné leurs états : « ..... Pour ces » causes et autres à ce nous mouvans, lit-on dans l'acte, » et par espécial et pour ce que de droict et de succes» sion maternele iceluy Duché, Princerie, Marchisié, » Pays et Seigneurie de Lorraine debvroit naturement » (*sic*) compéter et appartenir à nostre dict fils après le » trespassement de nostre dicte Compaigne sa mère, » selon la coustume observée de toute ancienneté ou dict » pays de Lorraine, si ne fust ladicte donation mutuele » faicte entre nous et elle, comme dict est.....» Et une particularité à noter, c'est que le comte de Vaudémont Ferri II, fils d'Antoine et gendre de René, figure parmi les témoins (1).

En cédant à son fils le duché de Lorraine, René ne se dépouilla pas du Barrois ; il le conserva jusqu'à sa mort ; mais le 15 novembre 1479, il fit rédiger un acte dans lequel il déclarait qu'après son décès le duché de Bar devait passer à Yolande, sa fille aînée, alors veuve du comte Ferri, et à cause d'elle, ajoute-t-il, « à nostre » très-cher et très-amé fils le duc de Lorraine, son seul

---

(1) V. le texte de cet acte dans Calmet, *ibid.*, col. ccxij-ccxiv.

» fils et héritier » (1) ; ce qui ne prouve pas, il est vrai, que les filles pouvaient succéder dans le duché de Lorraine, mais ce qui achève de démontrer qu'elles avaient cette faculté dans le Barrois.

Le duc Jean, fils de René, eut pour successeur son propre fils Nicolas, qui ne régna que bien peu de temps et mourut, en 1473, sans avoir été marié. Le trône se trouvait en quelque sorte vacant ; « Tous les seigneurs, » dit l'auteur de la Chronique de Lorraine, qui était » contemporain de ces événements, ensemble tous les » conseillers moult esbahis..... entrèrent en division de » sçavoir pour l'advenir qui estoit celuy qui debvoit estre » Prince et Duc du pays. Les uns disoient : Monsieur » le bastard de Calabre, filz au feu Duc Jean ; les autres » disoient ; Non, nous manderons au vieux Roy René, » qui du passé a esté nostre Duc et Seigneur ; non, » disoient les autres, il n'est mie venu, ny aussy de la » ligne, que ad cause de Madame Ysabeau sa femme. » Ils dirent : Qui prendrons nous donc ? Nous prendrons » le marquis de Baude (le margrave de Bade) ; car vous » sçavez que le Duc Charles eut deux filles ;..... la jeune » fut espousée audict Marquis, lequel eut mariage bon » et suffisant. Il est de droict que les aisnez ayent le » hault toict ; Madame Yolande, qui est l'aisnée fille (de » René et d'Isabelle), laquelle a ung beau filz, c'est celle

(1) V. le texte de cette déclaration dans le Cartulaire, p. 1619.

» là qui est la vraye héritière ; il la fault mander elle » et son beau fils, lequel estoit cousin germain au Duc » Nicolas ; il est beau Prince, jeune de vingt-quatre » ans (1). De la dicte Dame tout le Conseil tout d'un » accord y consentit et la mandérent quérir par Jean » Wisse, Bailly d'Allemaigne, lequel fut ordonné pour » aller à Joinville où elle estoit. Ledit Bailly fut prest » briefvement ; luy et ses gens montérent à cheval, sont » venuz audict Joinville, sy ont la Dame et son beau filz » trouvé ; humblement le dict Bailly les a saluez, disant : » Ma trés-honorée Dame, de par moy tout le Conseil de » Lorraine à Vous, et à Monsieur votre beau filz, tous » humblement se font recommander, en vous advertis» sant que votre beau nepveu le duc Nicolas de ce monde » est trespassé ; lesquels ont advisé que la Duchié vous » appartient, à cause de feu vestre grand père le Duc » Charles, que Dieu absolve ! Pourtant, Madame, ap» prestez vous, et votre beau fils, venez en Lorraine » droict à Nancy ; de tout le Conseil, et de toute la » Seigneurie, et du commun aussy, vous serez reçue » comme Dame et Princesse.

» Quand la Dame ouyt les nouvelles, elle fut moult » marrye de la mort de son nepveu ; toutesfois bien » joyeuse fut du bien qui luy estoit advenu. Dict : Mon-

(1) C'est une erreur ; le prince, né en 1451, n'avait alors que vingt-deux ans.

» sieur le Bailly, je vous remercie à tous de l'honneur » et proffit qu'il me quiert, puisque l'adventure est ad- » venue; dedans l'emmy Aoust, je me prépareray avec » mon filz; en Lorraine droict à Nancy m'en iray. »

Quand Yolande se présenta avec René devant cette ville, les nobles lui dirent: « Trés honorée Dame et » nostre Duchesse, mille fois soyés la bien venue, et » Monseigneur vostre filz aussy. Messieurs, je vous re- » mercie du bien et de l'honneur que me voulés; vous » sçavés que je suis vefve, je suis en la tutelle de mon » beau filz; je vous prie qu'il vous plaise de le recepvoir » pour Prince. Toute la seigneurie et bourgeoisie de la » prière furent tous bien joyeux, disant la dicte Dame: » Vous sçavés qu'une femme en tel gouvernement n'est » pas si vertueuse comme ung séigneur qui a entende- » ment. » Lorsque le cortége arriva devant la collégiale Saint-Georges, où le nouveau duc devait jurer de ne porter aucune atteinte aux priviléges de ses sujets, les gentilshommes dirent à Yolande: « Nostre trés-redoubtée » Dame, puisque c'est vostre plaisir que vostre beau filz » nostre Prince soit, il luy fault faire, en ceste église, le » serment comme les aultres Princes ont faict » (1).

Si ces fragments de la Chronique de Lorraine pouvaient laisser subsister le moindre doute dans l'esprit

---

(1) V. la Chronique de Lorraine dans Calmet, *ibid.*, col. xlvij et xlviij.

du lecteur sur la réalité des droits d'Yolande, il suffirait, pour dissiper toute incertitude, de jeter les yeux sur l'acte que cette princesse fit rédiger, à Vézelise, le 11 août 1473, quelques jours après son entrée dans la ville de Nancy. « Saichent tous présents et à venir, lit-on » dans cet acte, que Trés-haute, Trés-puissante et Trés- » excellente Princesse Madame Yolande d'Anjou, aisnée » fille du Roy de Jérusalem, de Sicile, d'Aragon, etc., » Duchesse de Lorraine, Comtesse de Vaudémont, » etc., Pour le grant amour et singulière affection qu'elle » a et porte à Trés-excellent et Trés-puissant Prince » Monseigneur René de Lorraine, son aisné fils, et pour » entretenir en paix et bonne union le.... Duchié de » Lorraine et éviter les inconvéniens et dommaiges qui » s'en pourroient ensuivre, et pour autres causes justes » et raisonnables ad ce esmouvans, la dicte Princesse, » de sa propre science, bien informée de son faict, avec » bonne et meure délibération de conseil, et sur ce eue » l'opinion d'aucuns ses parents et bien vueillans, a » voulu et consenty, vieult et consent par ces pré- » sentes que mon dict Seigneur, son aisné fils, soit prins » et accepté ou dict Duchié pour Duc et Seigneur » d'iceluy. Et a la dicte Dame à mon dict Seigneur » son fils cédé et transporté, et par la teneur des » présentes cède et transporte tout et tel droict que la » dicte dame y a et peut avoir. Réservé à elle que, sa » vie durant tant seulement, elle demourera au dict » Duchié entièrement Dame et maistresse souveraine

» des émoluments, prouficts, rentes et revenus d'iceluy » Duchié, des villes, chasteaux, places et forteresses » d'iceluy, ensemble des dépendances et appartenances » d'iceux. Et réservé aussy à la dicte Dame que si le dict » Monseigneur son fils alloit de vie à trespas deuant » elle, sans laisser hoir masle et légitime de son corps, » en iceluy cas ledict Duchié, en héritaige, titre, pro» priété et prouficts, en tout et pour tout, demourera à » ladicte Dame...... (1) »

La démarche faite près d'Yolande et la renonciation de cette dernière ne doivent pas être regardées comme de simples arrangements de famille, tout à fait étrangers au droit public de notre pays, et la reconnaissance des droits de la princesse fut une nouvelle application de la déclaration de 1425 (2). Il existait alors un prince qui aurait pu revendiquer la couronne avec toute justice, si le droit des femmes n'avait pas été aussi évident; je veux parler de Henri de Lorraine, évêque de Metz, oncle de René, fils d'Antoine comte de Vaudémont, petit-neveu de Charles II, et arrière-petit-fils du duc

(1) V. la copie de cette pièce dans le Cartulaire, p. 346-348. Le P. Benoît (Origine de la Maison de Lorr., p. 451-453) a publié des extraits de l'acte de cession.

(2) On peut encore rappeler que, en 1475, Louis XI obtint de de la princesse Marguerite, sœur d'Yolande, la cession de tous ses droits sur les duchés de Lorraine et de Bar. V. Vignier, *ibid.*, p. 235.

Jean Ier. On ne voit pas que Henri ait essayé de faire prévaloir le principe que son père s'était efforcé d'établir, et ce silence méritait d'être rappelé.

Remarquons aussi que la veuve de Ferri conserva, sa vie durant, le titre de duchesse; dans un testament daté du 22 juillet 1474, le vieux roi René fait une disposition importante en faveur de « Monseigneur René, à » présent Duc de Lorraine, son nepveu (petit-fils), fils » de Madame Yolande, *Duchesse de Lorraine,* sa fille »; et par un autre article il lègue « à sa très-chère et aimée » fille Madame Yolande, *à présent Duchesse de Lor-* » *raine,* pour son droict d'institution, la somme de mille » escus d'or, etc. » (1).

Arrivé au trône grâce au principe de la non-masculinité, René II ne pouvait guère songer à introduire le principe contraire dans la constitution de notre patrie. Il dicta, le 28 juillet 1486, un testament dans lequel il déclarait que l'enfant, *soit fils, soit fille,* dont son épouse, Philippe de Gueldres, était alors enceinte, serait héritier universel en toutes ses terres et seigneuries, notamment au duché de Lorraine; et il ne faut pas oublier que l'évêque de Metz Henri vivait encore à cette époque (2).

---

(1) V. le testament dans Calmet, *ibid.*, col. dclxxix et dclxxxiij.

(2) V. le premier testament de René II, dans le Cartulaire de Lorraine, p. 358-366, et notamment p. 362.

Mais René II rédigea, en 1506, un second testament par lequel il essaya de faire prévaloir un principe tout opposé. Ce prince, qui n'avait que des fils et n'était par suite aucunement intéressé à maintenir l'ancien droit public de son duché, inséra dans le testament de 1506 les dispositions suivantes :

« ..... Instituons nostre héritier lors Anthoine nostre » fils aisné esdicts nos Duchez de Lorraine et de Bar, » avec leurs appartenances, terres et seigneuries y com- » prinses et enclavéez. Voulons et ordonnons qu'il y » succéde seul et pour le tout, sans que ses... fréres y » puissent rien demander ni quereller, dérogeans quant » à ce à tous droits et coustumes de pays faisans au con- » traire, esquels nos dicts deux Duchez entendons nom- » mément y estre comprins le Marquisat du Pont et » Comté de Vaudémont. Item, voulons et ordonnons » que, si le dict Anthoine, nostre fils aisné, alloit de vie » à trespas sans laisser hoirs masles de son corps pro- » créez de léal mariage, en ce cas nostre fils Claude, ses » hoirs masles descendans de son corps en léal mariage, » soient ses successeurs et héritiers..... Item, si le dict » Anthoine ou Claude décédoient sans hoirs masles pro- » créez de leurs corps en léal mariage, en ce cas voulons » que le plus aisné de nos autres fils qui ne seront en » ordre sacré ou profès en religion, et ses hoirs masles » descendans de son corps en léal mariage, soient ses » successeurs et héritiers en terres et seigneuries des- » susdictes ; et en deffault de luy et de ses hoirs, l'autre

» de nos fils et ses hoirs masles naturels et légitimes ; et » en la manière que dessus, voulons nos dicts enfants et » leurs hoirs masles succéder l'un à l'autre, en vertu et » droit de substitution que nous faisons par ce présent » nostre testament ; etc. (1) »

Les dispositions que je viens de transcrire pourraient donner lieu à plus d'une remarque, mais je me contenterai de faire observer que le testament de René II fournit à lui seul une réfutation complète de l'opinion que je combats ; car si la masculinité avait fait partie de la constitution, et si le principe avait, malgré l'usurpation d'Isabelle, été gravé dans le cœur de chacun, René n'aurait pas eu besoin d'entrer dans tant de détails, et il lui aurait suffi de rappeler l'ancien droit.

Cet acte lui-même a paru tellement extraordinaire, que son authenticité a été mise en doute ; on a soutenu qu'il avait été fabriqué ou du moins interpolé par ceux qui avaient intérêt à établir le principe de la masculinité ; et il est certain qu'au commencement du XVII[e] siècle le trésor des chartes de Lorraine ne renfermait plus l'original du testament, et que l'on eut beaucoup de peine à en découvrir une copie dans les archives de la Maison de Guise. Néanmoins je le regarde comme parfaitement authentique, dans son ensemble et dans ses moindres détails.

---

(1) Le testament de 1506 est imprimé dans Calmet, *ibid.*, col. cclv-cclx.

Sans tenir compte, en effet, de la pièce que possédait la Maison de Guise, on voit ce testament rappelé, en 1540, dans un acte qui sera mentionné tout à l'heure. Mais de ce que les dispositions faites par René II soient certaines, il ne s'ensuit nullement qu'elles fussent valables. La Lorraine n'était pas un de ces états où la volonté du prince est toute-puissante ; notre pays possédait une constitution, qui n'était que mieux observée pour n'être pas écrite, et de même que le duc ne percevait aucun impôt sans le consentement des États, de même il ne pouvait faire aucune loi importante, et encore moins bouleverser le droit public et changer le mode de succession à la couronne sans demander et obtenir l'assentiment des trois ordres. En réglant de son autorité privée un point de cette nature, René agissait comme le roi d'Espagne Philippe V a agi plus tard, et encore ce dernier pouvait-il dire que la loi salique était depuis longtemps observée dans sa famille. L'exclusion que Philippe prononça contre les femmes aurait eu besoin de l'approbation des Cortés ; et nous avons vu, il n'y a pas encore un quart de siècle, Ferdinand VII abroger, par une simple ordonnance, l'édit de son aïeul comme contraire aux traditions de la monarchie espagnole et comme publié sans le concours des représentants de la nation.

On va me répondre, je le sais, que le testament de René II a été soumis à la sanction des Etats, et me rappeler un acte imprimé dans lés preuves de Dom Calmet.

Je ne conteste aucunement l'authenticité de cette pièce ; il s'agit seulement de savoir si elle dit réellement ce qu'on lui fait dire. René était mort le 10 décembre 1508. Comme Antoine son fils aîné était encore jeune, et qu'il n'y avait rien de bien arrêté sur l'âge fixé pour la majorité des ducs, René avait prescrit que la duchesse Philippe de Gueldres aurait la régence pendant quelque temps. Mais cette disposition ne plut pas aux gentilshommes, et quoique la duchesse douairière fût une femme aussi remarquable par ses talents que par ses vertus, ils refusèrent de reconnaître son autorité. Pour terminer ce différend, les Etats-Généraux furent convoqués à Nancy, le 13 février 1509 ; après une courte discussion, ils déclarérent « que très-haut et très-puissant Seigneur » Monseigneur Anthoine, par la grâce de Dieu Duc de » Calabre et de Lorraine, de Bar, etc..... estoit constitué à aage compétent, et suffisamment qualifié pour » estre hors de tutelle, curatelle et mainbournie, et par » les dicts Sieurs des Estats furent déléguez et commis » aucuns Seigneurs d'entre eux pour dire et référer à » très-haute et puissante Dame Madame Philippe de » Gueldres.... la dicte délibération. »

Les délégués rentrèrent dans la salle où les Etats se trouvaient réunis et annoncèrent que Philippe de Gueldres était « contente et délibérée faire selon le bon » advis et délibération ». Cette princesse vint ensuite prendre place sur le trône, et « Révérend Père en Dieu, » Monseigneur Hugues des Hazars, Evesque et Comte

» de Toul, de l'ordonnance de la dicte Dame, parlant » aux dicts Seigneurs des Estats, dit et proposa haute- » ment et publiquement les paroles qui s'ensuivent, et » semblablement : En effet, Messieurs, vous avez faict » dire et remonstrer à la Reine nostre souveraine Dame, » qui cy est, par vos députez et commis, que tous en- » semble trouvez par vos Loix et Coustumes Monsei- » gneur de Calabre estre hors de minorité, en aage » compétent, et suffisamment qualifié pour estre hors » de tutelle et mainbournie ; et pour ce que la Reine a » tousjours dict qu'en toute chose elle se veut gouverner » et conduire par vos bons conseils et advis, puisque » ainsi est que l'avez ainsi dict et déclaré, elle consent » franchement et libéralement que ainsi se fasse ; et » quant à elle, elle se met hors de sa mainbournie et » curatelle, et... Vous présente (son fils ainé) pour » vostre Duc, Prince et souverain Seigneur, vous priant » et requérant que luy soyiez bons et loyaux et obéis- » sans, ainsi que vous avez esté au feu bon Roy son » père (que Dieu pardonne !) Sur quoy le dict Seigneur » Evesque leur demanda si ainsi estoit comme dessus, » et si de leur part, et en tant qu'à eux appartenoit, ils » le mettoient hors de la dicte curatelle et mainbournie, » et s'ils le tenoient pour leur Prince et Duc des dicts » deux Duchez. A quoi répondirent qu'ouy. » La session des Etats pouvait être considérée comme terminée après cette réponse, puisque l'affaire qui avait déterminé leur convocation était réglée d'un commun accord;

mais la duchesse douairière et l'évêque de Toul leur posèrent une nouvelle question. A l'ouverture de la séance du matin, on avait donné aux Etats une lecture plus ou moins rapide, plus ou moins complète du testament de René II, afin de les mettre à même d'apprécier la disposition de ce testament qui concernait la régence. Il est bien possible qu'au milieu de la préoccupation générale, et grâce à la rédaction assez obscure de certains passages, le paragraphe relatif à la masculinité n'ait pas frappé l'attention des membres des Etats. Aussi lorsque l'évêque « leur demanda s'ils tenoient le testa- » ment qu'ils avoient ouy lire du feu Roy (que Dieu » pardonne !) bon et valable, et s'ils le vouloient tenir et » garder en tous ses poincts, mesme touchant l'union » des deux Duchez de Lorraine et de Bar, selon la » disposition que le dict feu Roy en avait faict et or- » donné par son testament,... pareillement répondirent » qu'ouy » (1).

Je le demande, peut-on voir dans cette réponse une reconnaissance du principe de la masculinité ? Peut-on même affirmer que la disposition du testament relative à ce point a été communiquée aux Etats ? On les interroge à l'improviste, sans entrer dans aucun détail sur ce qu'on les prie de sanctionner et de garantir, et en ayant

---

(1) V. le procès-verbal de la séance dans Calmet, *ibid.*, col. ccclx-ccclxij.

soin de ne mentionner, de ne rappeler que le passage du testament concernant la réunion perpétuelle des duchés de Lorraine et de Bar. La question du prélat n'est suivie d'aucune délibération; les membres des Etats font une réponse générale, qui ne porte sur aucun article en particulier, et il est impossible d'admettre qu'ils aient entendu abroger de cette manière un des points les plus importants de la constitution.

Au reste, et en l'absence de tout document positif, le meilleur, le seul moyen peut-être de savoir comment il faut apprécier le vote des Etats est de rechercher quelle idée le duc attachait lui-même à ce vote. C'est son ministre qui vient de requérir l'approbation du testament de René II, et si le duc de Lorraine a l'intention d'implanter la loi salique dans notre pays, on va le voir agir en conséquence et ne plus tenir compte des droits des femmes. Or, ce prince se comporte absolument comme si René II n'eût jamais inséré dans son testament la clause dont nous examinons la valeur.

On a dit, il est vrai, que dans le cours d'une maladie jugée mortelle, Antoine avait, par un acte authentique, déclaré son frère Claude héritier du duché, à l'exclusion d'une fille que le duc avait de son mariage avec Renée de Bourbon; mais, outre que l'on ne produit pas cet acte prétendu, on peut faire observer que le duc avait un fils plus âgé que la fille dont il s'agit, le prince François, qui survécut à son père et régna après lui; que la déclaration d'Antoine était inutile, et qu'elle était

plus inutile encore si l'on considérait le testament de René comme une loi positive, depuis qu'il avait reçu la sanction des États-Généraux.

Je vais opposer à l'allégation sans preuve que je combats un document authentique, duquel il résulte que le duc de Lorraine ne regardait pas la loi salique comme applicable dans notre patrie, et par conséquent ne pensait pas que le testament de René eût obtenu l'approbation et la garantie des Etats. Au mois d'août 1540, Antoine maria au prince d'Orange René de Nassau sa fille Anne dont je viens de parler, et lui réserva expressément tous ses droits sur le duché. Le duc de Guise se hâta de protester, mais dans sa réclamation il ne se prévaut que du testament de son père et garde le silence sur le vote des Etats-Généraux. Voici au surplus le texte de la protestation qu'il est indispensable de reproduire :

« Aujourd'hui dix neufviesme jour d'aoust 1540, au » Chastel de Bar le duc, très-hault et très-puissant prince » Claude de Lorraine, duc de Guise, pair de France, comte » d'Aumale, etc., séneschal de Champagne, lieutenant » général pour le Roy nostre Sire en ses pays de Bour- » gogne, Champagne et Brie, a dict et déclaré en pré- » sence de nous Pierre Blandin et Jean Baudesson, » nottaires royaux au baillage de Vitry soubscriptz ; à » très-hault et très-illustre prince Anthoine duc de Lor- » raine et dudict Bar, son frère, sortant de sa chambre, » allant à la messe, estant près de l'église audict Chastel, » tels mots : Monsieur, on m'a dict que par le traicté de

» mariage que vous faictes de Madamoiselle Anne
» vostre fille, vous la rappellés à vostre succession en
» deffault d'hoirs masles ; ce que faire ne pouvés pour ce
» que audict cas vous sçavés que les tiltres du Royaume
» de Sicile, Arragon, duché d'Anjou et les duchés de
» Lorraine et de Bar, Comté de Provence et autres
» terres ne peuvent se trouver ny escheoir à la dicte
» Anne ou ses hoirs, mais bien à moy ou à mes hoirs
» masles, tout ainsy que le testament du feu Roy nostre
» père (que Dieu absolve !) le porte et le contient, depuis
» confirmé, accordé et ratiffié par vous, Monsieur, et
» moy. A ceste cause, vous déclare que je ne consens
» en rien audict traicté de mariage et proteste qu'il ne
» me préjudicie à moy ny à mes dicts hoirs, ausquelz
» peut estre acquis le dict droict, le cas advenant. En
» disant : Monsieur, vous oyés ce que je vous dis?
» Lequel Seigneur duc de Lorraine a dict et respondu,
» ayant la veüe sur nous susdictz nottaires, et nous fai-
» sant signe de la teste : Ouy, je vous entends bien. Et
» d'illec sont entrez ensemble dans ladicte église ouyr la
» messe. Nous requérant et demandant ledict S^r. duc de
» Guise acte et instrument des dictes déclarations et
» protestations, que luy avons octroyé pour luy servir
» en temps et lieu ce que de raison. En tesmoing de ce,
» nous Thibault Liétard, escuyer, garde des sceaux aux
» contracts de la prévosté de Vitry, par le rapport et
» relation des dicts nottaires, avec leurs sceaux, seings
» manuels mis en ces dictes présentes lettres d'attesta-

» tion, avons icelles scellé des scel et contrescel de » ladicte prévosté de Vitry, qui furent faictes et passées » les jour et an dessusdicts. Etc. (1) »

Plus de vingt années s'écoulent sans que nous découvrions aucun fait relatif à la question qui nous occupe; mais en 1562 s'offre un acte des plus importants. Le duc Charles III, petit-fils d'Antoine, conclut, le 21 novembre de cette année, avec son oncle paternel, Nicolas comte de Vaudémont, une transaction concernant un supplément de partage que ce dernier réclamait. Dans cet acte, le comte, qui était le collatéral le plus proche, se réserve la succession aux duchés de Lorraine et de Bar, au défaut de Charles, des enfants de celui-ci, de Renée et Dorothée, ses sœurs, et de leurs enfants. Ainsi, le fils d'Antoine, qui savait apparemment quelle autorité pouvait avoir en Lorraine la prétendue sanction donnée par les Etats au testament de René II, reconnait, de la manière la plus expresse, que les filles du duc François Ier, son frère aîné, doivent être préférées à lui Nicolas et à ses descendants, et par conséquent aux mâles plus éloignés, c'est-à-dire, aux princes de la Maison de Guise, issus de Claude second fils de René (2).

Dix années plus tard, on rencontre une nouvelle reconnaissance des droits des femmes. Le 25 janvier 1572, Charles IX roi de France et Charles III duc de Lorraine

(1) Nous empruntons cette pièce au Cartulaire, p. 469 et 470.

(2) V. une copie de cette transaction, *ibid.*, p. 1643 et 1644.

signèrent, au château de Boulogne-lès-Paris, un traité relatif au Barrois mouvant, et le duc stipula que les droits à lui attribués par le traité appartiendraient, après son décès, à ses descendants mâles et femelles (1). Il n'est fait aucune mention des princes lorrains composant les branches de Vaudémont et de Guise, et le roi de France n'éprouva aucun scrupule à sanctionner, en quelque sorte, un principe qui devait éloigner du trône de Lorraine pour longtemps, et peut-être pour toujours, des princes jouissant près de lui d'un immense crédit justifié par les plus grands services. C'était, au reste, une opinion généralement admise en France que les filles pouvaient succéder dans notre pays ; et le chancelier de l'Hospital a écrit, dans un de ses mémoires, que « les filles au Duché de Lorraine excluent les masles de » la Maison plus éloignez ».

Les contrats de mariage de plusieurs princesses lorraines, filles des ducs François Ier et Charles III, fournissent également les renseignements les plus précis et les plus positifs. A la date du 3 juin 1567, on trouve un contrat rédigé à Vienne, sous les yeux de l'empereur Maximilien II, et destiné à régler les conditions du mariage qui fut conclu, l'année suivante, entre Guillaume plus tard duc de Bavière et Renée fille de François Ier. La princesse promet de renoncer, au profit du duc

(1) V. l'extrait de ce traité, *ibid.*, p. 1610.

Charles III son frère et des enfants de celui-ci, aux successions paternelle et maternelle ; mais elle réserve tous ses droits sur les duchés de Lorraine et de Bar et déclare faire pareille réserve en faveur de ses propres descendants. « ..... Illustrissima Domina Renata renun» tiabit hæreditati paternæ jam ad ipsam devolutæ, » nec non et maternæ futuræ, in favorem supra nomi» nati fratris sui illustrissimi Ducis Caroli, ejusdemque » ex descendenti linea hæredum legitimorum et natu» ralium in infinitum, omni meliori modo ac forma qui» bus de jure efficacius fieri potest. Ac insuper, post » solutionem integræ suæ dotis, renunciationem hanc » ratificare atque renovare tenebitur. Ita tamen quod eo » casuquo contingeret hujus modi descendentium nullum » superesse, prædictæ illustrissimæ Dominæ Renatæ, ac » ejusdem hæredibus legitimis et naturalibus in infini» tum, hæreditarius accessus ac succedendi jus, secun» dum cujusque prærogativam, in ducatibus Lotharingiæ » et Barri salvum ac reservatum sit. »

Pour se conformer à la clause qui vient d'être transcrite, Renée signa, le 5 mars 1568, une renonciation aux successions paternelle et maternelle, et on lit dans cette pièce un passage tout à fait analogue au précédent relativement à la réserve faite par la princesse pour la succession aux duchés de Lorraine et de Bar (1).

---

(1) V. le contrat de mariage et l'acte de renonciation, *ibid.*, p. 549 et suiv., 573 et suiv.

Le 30 novembre 1575, on arrêta les conditions du mariage projeté entre Dorothée, fille posthume de François Ier, et Eric dit le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbuttel ; on lit dans cette pièce la même clause que dans le contrat de la princesse Renée, et la renonciation que Dorothée signa, le 21 décembre, est conçue absolument dans les mêmes termes que la renonciation de sa sœur (1).

Les contrats de mariage d'Elisabeth et d'Antoinette, filles de Charles III, qui épousérent, la première Maximilien fils de Guillaume II duc de Bavière, et la seconde Jean-Guillaume duc de Clèves, de Berg et de Juliers (an. 1594 et 1598), ces contrats, dis-je, sont conçus en termes plus généraux que ceux des princesses Renée et Dorothée ; mais ils contiennent cependant une renonciation aux successions paternelle et maternelle, et les filles de Charles III déclarent se référer aux contrats dressés à l'occasion du mariage de leurs tantes (2).

Le duc Henri, frère des princesses Elisabeth et Antoinette, avait épousé, en 1606, Marguerite de Gonzague, qui lui donna une fille en 1608, et le roi de France Henri IV forma le projet d'arranger le mariage de cette petite princesse avec le Dauphin, encore enfant lui-

---

(1) V. ces deux pièces, *ibid.*, p. 773 et suiv., 789 et suiv.

(2) V. les contrats d'Elisabeth et d'Antoinette de Lorraine, *ibid.*, p. 924 et suiv., 1041 et suiv.

même, afin de réunir à la France, sans guerre et sans secousse, les duchés de Lorraine et de Bar ; projet qui démontre que dans ce temps on ne regardait pas la loi salique comme applicable dans notre pays.

Henri n'eut de son mariage avec Marguerite de Gonzague que deux filles, Nicole et Claude ; son frère François comte de Vaudémont avait deux fils, et désirait vivement marier l'aîné avec la princesse Nicole. Henri regardait cette dernière comme la véritable et légitime héritière du trône ; François, au contraire, soutenait que les filles ne pouvaient régner ; il alléguait, à l'appui de ses prétentions, la plupart des arguments auxquels il a été répondu dans ce mémoire ; il disait notamment que le testament de René II avait été accepté par les fils de ce prince ; que le duc Antoine avait reconnu les droits de son frère Claude ; enfin, que la qualité de *marchis* attachée au titre de duc de Lorraine, et qui emportait avec elle l'obligation de défendre les limites de l'Empire, ne convenait nullement aux femmes, et qu'il serait ridicule de voir une princesse porter l'épée nue devant l'Empereur. Au surplus, comme François ne pouvait dissimuler la faiblesse de ces raisonnements, il se bornait à demander pour son fils aîné la main de Nicole, afin de confondre de la sorte les droits et les prétentions des deux branches. Cette dernière demande rencontrait elle-même des obstacles presque insurmontables. Henri, malgré sa bonté et sa douceur, peut-être même parce qu'il possédait ces deux vertus, refusait son

consentement avec obstination. Il avait eu occasion de connaître l'ambition et la dureté de son frère et de son neveu, et il craignait de laisser la Lorraine tomber entre leurs mains. « On a blâmé ma libéralité, disait-il quel- » quefois ; mais il en viendra d'autres après moi qui ne » me ressembleront pas, et l'on verra ceux qui ont » mieux gouverné. » Son éloignement pour ses parents lui inspira la pensée de donner sa fille Nicole à Louis de Guise, baron d'Ancerville, fils naturel du cardinal de Guise assassiné à Blois. En 1621, Henri, qui voulait préparer les voies à ce mariage, avait dépêché en Allemagne le comte de Lutzelbourg, avec la mission de persuader les princes de Bavière et l'empereur d'approuver le projet. Le comte de Vaudémont, qui s'était retiré en Bavière, irrité de voir le comte de Lutzelbourg négocier, sous ses yeux, en faveur d'un mariage qui devait priver ses enfants du trône de Lorraine, fit assassiner le plénipotentiaire par Riguet, capitaine de ses gardes (1).

Ces violences et les obsessions dont il était entouré engagèrent enfin le duc Henri à consentir, malgré sa répugnance, au mariage de Charles et de Nicole. Le contrat fut dressé le 22 mai 1621 ; le droit de la princesse était expressément reconnu, mais il était convenu que Nicole et son époux régneraient conjointement (2). Le

(1) V. Beauvau, Mémoires, p. 2 et suiv.

(2) V. ce contrat, dans le Cartulaire, p. 1169 et suiv.

duc, qui craignait l'ambition de son neveu, prit toutes les précautions propres à assurer l'exécution du contrat; dans son testament, daté du 4 novembre 1621, il déclara que sa fille Nicole était seule et légitime héritière des duchés de Lorraine et de Bar (1); et avant sa mort, arrivée en 1624, il exigea des officiers de sa cour, des magistrats et des gouverneurs des places fortes le serment de ne regarder le prince Charles comme souverain qu'en qualité de mari de la duchesse.

Charles et Nicole régnèrent ensemble depuis le mois de juillet 1624 jusqu'en novembre 1625; les actes se faisaient aux noms de l'un et de l'autre, et le duc et la duchesse figuraient tous deux sur les monnaies et sur le grand sceau du duché; mais pendant que le prince feignait d'être satisfait de cet arrangement, il prenait en secret, avec son père, les mesures nécessaires au coup d'état qu'il méditait. Il changea les magistrats, les commandants militaires et les fonctionnaires de toute espèce sur lesquels il ne pouvait compter, et les remplaça par des gens dont il était sûr; en même temps, pour préparer l'opinion publique à la révolution qui allait avoir lieu, il fit rédiger des ouvrages dans lesquels on essayait de prouver que la loi salique était en vigueur en Lorraine aussi bien qu'en France. Michel Thévenin, qui fut secrétaire d'état, écrivit un gros volume intitulé : *La loy*

(1) V. une copie de ce testament, *ibid.*, p. 1189 et suiv.

Salique de Lorraine démontrée ou Traité juridique et historique sur la masculinité du duché de Lorraine (1); et bientôt après, Charles de Haraucourt de Chambley, bailli de Nancy, composa un *Discours sur la loy salique de Lorraine,* qui fut imprimé à Nancy, en 1625, mais qui n'offre pas le nom de l'imprimeur, ni la date (2).

Le comte François témoignait tout haut son mécontentement et disait que son fils n'aurait jamais dû consentir à un arrangement qui ne lui permettait de régner que du chef de sa femme. Ces manœuvres déloyales inquiétèrent et mécontentèrent la duchesse, et beaucoup de Lorrains ne voyaient pas sans appréhension approcher le moment de la crise. Plusieurs prirent la plume et défendirent avec force les droits de Nicole ; mais il est, sans doute, superflu d'ajouter que les auteurs furent en butte à plus d'une persécution, et que les ouvrages furent saisis et lacérés (3).

---

(1) Cet ouvrage n'a jamais été imprimé, mais il en existait plusieurs copies.

(2) In-4°, de 40 pages.

(3) Un de ces ouvrages fut publié par un écrivain qui se cacha sous le pseudonyme de Gabriel-Barthélemy Gramandus. Outre les pièces rappelées dans le texte, on peut encore mentionner les suivantes, dont les titres indiqueront aisément le but :

Mémoire pour montrer ce qu'on observait anciennement en la succession du duché de Lorraine, et comme il ne tomboit en quenoüille ; manuscrit in-4° de 20 pages ;

Observationes Salicæ in Franciam Orientalem Lotharingiam

Quand tout fut prêt, Charles IV déclare (novembre 1625) qu'il a des scrupules; qu'il ne peut conserver la couronne comme mari d'une princesse qui n'en est pas héritière légitime; que la loi salique est applicable en Lorraine, et que le duché appartient au comte de Vaudémont. Celui-ci se fait aussitôt proclamer duc de Lorraine, paie ses dettes avec les fonds de l'état, fait frapper monnaie en son nom, et quelques jours après (26 novembre), il abdique en faveur de son fils aîné, qui règne alors de son chef et sans partage (1).

---

ex historicis, quas observavit, sub ficto nomine Gabrielis de Curia, D. Claudius Mareschal canonicus Sandeodalensis, Serenissimi Caroli quarti Lotharingiæ et Barri Ducis Consiliarius, in Urbe agens et in causa specialiter deputatus; ms. petit in-f° de 6 pages;

Epitomica Lotharingiæ masculinæ Tractatio; ms. in-8° de 64 pages;

Mémoire pour justifier que les Etats de Lorraine et de Bar sont toujours tombés en quenouille, et que la Maison régnante n'y est parvenue que par les femmes; ms. in-f° de 5 pages.

Ces quatre pièces appartiennent à la bibliothèque publique de Nancy.

La plupart des écrits relatifs à la question de la masculinité se trouvent dans les tomes IV, V et VI des papiers de Lorraine aux archives des Affaires-Etrangères, dans la collection lorraine de la bibliothèque impériale, et dans la collection Dupuy, qui fait partie de la même bibliothèque.

(1) V. cession et transport faicts par François duc de Lorraine

Le comte de Vaudémont ne manqua pas de s'appuyer sur l'article du testament de René qui introduisait la loi salique dant les deux duchés. Il avouait, du reste, avoir lui-même ignoré pendant longtemps l'existence de cette pièce (1); ce qui prouve qu'elle n'était pas regardée comme jouissant d'une bien grande autorité; et le Trésor des Chartes n'en renfermait, ainsi que je l'ai dit plus haut, ni l'original ni la copie. La production imprévue du testament de René, que l'on disait avoir été approuvé par les Etats-Généraux, bien que la chose ne fût pas vraie, fit impression sur quelques personnes; d'un autre côté, quoique la révolution de palais qui venait de s'accomplir eût dépouillé Nicole du peu d'autorité qui lui restait, cette princesse paraissait toujours entourée de respects et d'égards, et l'on n'eut pas pour elle autant de pitié que si on l'eût vue contrainte de rentrer dans la vie privée; enfin, on réussit, par des mesures violentes, à effrayer tous ceux qui étaient tentés de soutenir les droits de Nicole, et un silence général accueillit la proclamation de François II, l'abdication de ce prince et l'avénement de Charles IV. Le duc donnait, en effet, carrière à son ressentiment contre ceux qu'il regardait,

---

à ses fils Charles et Nicolas-François, et à leurs descendants masles en loyal mariage, des droicts qui lui appartenoient aux duchez de Lorraine et de Barrois, etc.; ledict transport faict l'an 1625, le 26 novembre; dans Calmet, *ibid.*, col. cccxciij-ccccxcvij.

(1) V. la pièce citée dans la note précédente.

à tort ou avec raison, comme les conseillers de Henri, et comme ayant cherché à l'éloigner du trône, en y faisant monter le baron d'Ancerville.

Pendant que Riguet, le meurtrier du comte de Lutzelbourg, obtenait des lettres de gentillesse et était nommé capitaine des gardes de la duchesse (1), on traina dans les prisons et ensuite sur l'échafaud quelques-uns des conseillers de Henri II. Dès le 28 janvier 1625, Abraham Racibot, plus connu sous le nom d'André Desbordes, seigneur de Gibaumeix, gouverneur de Sierck, et ancien valet de chambre du duc Henri, fut condamné à être étranglé, comme pleinement « atteint et convaincu » du crime de magie », mais en réalité pour avoir été opposé aux projets du comte de Vaudémont (2). Quelque temps après, Melchior de La Vallée, chantre de l'église collégiale Saint-Georges, qui avait rempli les fonctions d'aumônier de Henri, et qui était fort aimé de ce prince, fut, malgré son grand âge, arrêté et enfermé au château de Condé, également sous la prévention de sorcellerie. Victime d'une combinaison abominable, dont l'exposé n'a pas trait directement à la question qui fait le sujet de ce mémoire, Melchior de La Vallée fut

(1) V. le nobiliaire manuscrit de la bibliothèque publique d'Epinal.

(2) V. l'arrêt dans Lionnois, Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, t. II, p. 347-349 ; V. aussi les Mémoires de Beauvau, p. 10 et suiv.

condamné et brûlé comme sorcier en 1631 (1). On poursuivit avec plus de rigueur que jamais les livres renfermant des propositions contraires aux prétentions de Charles IV ; et une nouvelle édition de l'histoire de René II par le fameux procureur-général Nicolas Remy fut saisie et détruite presqu'entièrement, parce que l'auteur avait démontré que les femmes pouvaient succéder au duché de Lorraine (2).

Malgré l'assurance que montrait Charles IV, il n'osa pas assembler les Etats-Généraux et leur demander immédiatement d'approuver sa conduite. Ce fut seulement au mois de février 1626, et lorsque toute opposition fut étouffée, que le duc se décida à les réunir. Les Etats étaient convoqués pour le 1er mars, et le même jour, Charles se présenta devant la porte Saint-Nicolas pour faire son entrée solennelle dans la ville de Nancy. Il fut harangué par Philippe-Emmanuel de Ligniville, prévôt

---

(1) V. Beauvau, *ibid.*, et 3e compte de Nicolas Henry, receveur du domaine de Nancy (1631), aux archives du département de la Meurthe. Je dois ajouter, pour être juste, que Melchior de La Vallée était un homme peu estimable ; et je saisis cette occasion pour rectifier une erreur que j'ai commise dans une *Notice sur Florentin Le Thierriat ;* ce ne fut pas comme partisan de Nicole que ce malheureux jurisconsulte fut condamné à mort.

(2) Il s'agit de l'édition mise en vente à Epinal, chez Pierre Houion, en 1626.

de Saint-Georges (1); on le conduisit ensuite à la collégiale, et le prévôt, qui avait été délégué par les Etats, reçut le serment du prince.

Le lendemain, le duc se rendit dans la galerie des cerfs, où les trois ordres l'attendaient, et sollicita la reconnaissance de tout ce qui avait eu lieu. « Son Altesse » fit entendre à Messieurs des Estats, lit-on dans une » espèce de procès-verbal, que, pour montrer le dessein » qu'elle a de conserver à jamais sesdits Estats en leur » ancienneté, elle leur a donné part de ce qui s'est passé » entre Monseigneur le Duc son père et Elle pour assurer » l'union des deux duchés de Lorraine et de Bar, et en » perpétuer la succession en ligne masculine, en sorte » qu'ils ne puissent jamais être séparés de leurs noms » et Maisons; et ce ensuitte du testament du Roy René » de Sicile (René II), duc de ces deux duchés, fait en » l'an 1506, lequel, bien qu'il eust esté, tost après la » mort dudit seigneur Roy, publié et exécuté entre ses » enfans, au sceu, agrément et consentement des Estats » desdits duchés, néantmoins auroit du depuis esté ignoré » et mis en oubly par l'espace de plus de quatre vingtz » ans, et jusques à tant qu'estant retourné à la connois- » sance de mondit Seigneur le Duc (2), il auroit volon- » tairement cédé tous ses droits en faveur de Son Altesse

(1) V. la harangue d'Antoine de Lignivilte, dans le Cartulaire, p. 1644-1646.

(2) François II.

» son fils aîné, pour ne sortir de l'ordre de la succes-
» sion prescrit par ledit testament, et demeurant dans
» l'intention dudit Seigneur Roy; ce qui assure aussy
» longtemps la durée et conservation desdits Etats que
» leur Maison mesme; pour lesquels subjects et occa-
» sions si importantes, Elle a cru que ses Estats, aux-
» quels tel bonheur et confirmation en arrive, contri-
» bueront volontiers à maintenir la dignité et splendeur
» de sa dite couronne et Maison, puisqu'à icelle est
» attachée la conservation de ses dits Estats. »

L'harmonie n'avait pas toujours régné entre ceux-ci et le duc Henri, et l'on avait vu, plus d'une fois, une sorte d'aigreur et d'animosité se glisser dans les relations qu'ils étaient obligés d'entretenir. Charles, qui connaissait les griefs des gentilshommes contre son beau-père, affecta de flatter leurs prétentions et laissa espérer qu'il suivrait, dans son administration, d'autres règles que nso prédécesseur. Les Etats-Généraux, qui d'ailleurs n'avaient plus le pouvoir nécessaire pour résister efficacement à l'autorité ducale, félicitèrent Charles IV et approuvèrent entièrement la conduite qu'il avait tenue; mais ils ne dissimulèrent pas, dans l'espèce d'*adresse* qu'ils envoyèrent au duc en réponse à son discours, qu'ils n'avaient eu jusqu'alors aucune connaissance du testament de René II (1).

(1) V. Estat du Résultat des Estats-Généraux convoqués à Nancy le 1er mars 1626 et finis le 23 dudit mois, etc. Ms. de la bibliothèque publique de Nancy.

Il ne suffisait pas de faire sanctionner l'usurpation par les Etats, il fallait encore la faire reconnaître par les puissances étrangères. Claude Mareschal, chanoine de Saint-Dié, négociateur habile, fut envoyé à Rome et parvint à obtenir le silence du pape Urbain VIII; l'empereur, qui avait besoin de Charles IV, ne témoigna aucun ressentiment de ce qui avait eu lieu; mais le roi de France, qui avait déjà, sans doute, quelques vues sur la Lorraine, ne fut pas aussi accommodant. Dailly, le meilleur diplomate que le duc eût à son service, sollicita, mais en vain, une réponse favorable. Le roi déclara qu'il n'avait pas à s'occuper des affaires intérieures de la Lorraine; mais qu'il n'en était pas de même du Barrois, parce que la moitié de ce pays relevait de la couronne de France. Le duc offrit alors l'hommage pour le Barrois-mouvant; on refusa de recevoir cet hommage au nom de Charles seul, parce qu'on eût de cette manière admis indirectement sa légitimité.

Quelques années plus tard, lorsque la Lorraine fut envahie par les Français, Louis XIII, ou pour mieux dire le cardinal de Richelieu, son ministre, eut le projet d'obtenir de Nicole, alors abandonnée par son mari, une renonciation qui aurait appelé au trône la princesse Claude, seconde fille de Henri, que l'on aurait fait épouser à un prince français. On sait que ce projet fut déjoué par le mariage conclu entre Claude et son cousin-germain Nicolas-François, frère puîné de Charles IV. A partir de ce moment, la question de la masculinité fut

reléguée au nombre des curiosités historiques. Le duc Léopold, qui réunissait dans sa personne les droits des deux branches, résolut d'établir définitivement la loi salique en Lorraine ; il fit composer, en 1713, par le procureur-général Jean-Léonard de Bourcier un traité sur la nature et la masculinité du duché, et dans son testament, qui avait force de loi, puisque l'ancienne constitution de la Lorraine était détruite, il régla que les femmes seraient désormais exclues du trône. Les historiens qui vécurent sous son règne n'eurent donc pas la faculté de traiter la question avec l'indépendance convenable, mais malgré les réticences que leur imposait la crainte de déplaire à Léopold, on voit percer dans les écrits de quelques-uns d'entre eux l'opinion que j'ai essayé d'établir dans ce mémoire.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE EN 1853,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membres titulaires.

Recherches sur le paupérisme et sur les moyens d'y remédier, par M. le baron DE SAINT-VINCENT. Metz, Lamort, 1847. In-8° de 61 pages.

Aperçus sur le système pénitentiaire, par M. le baron DE SAINT-VINCENT (*Extrait de la Revue du droit français et étranger*). Metz, Dembour et Gangel. In-8° de 8 pages. — Commissaires : MM. BEAUPRÉ, GUERRIER DE DUMAST et le comte E. DE WARREN (*Rapporteur*).

Nouvelles recherches de Bibliographie lorraine, par M. BEAUPRÉ. Chapitre 1er (1500-1550). Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1853. In-8° de 32 pages.

Jeanne d'Arc est-elle lorraine? par M. HENRI LEPAGE.

Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1852. In-8° de 56 pages et 1 planche.

Inventaire du Trésor de la cathédrale de Toul, par M. HENRI LEPAGE. Nancy, impr. de A. Lepage, 1853. In-8° de 16 pages.

Quelques mots sur des peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. HENRI LEPAGE. Nancy, A. Lepage, 1853. In-8° de 104 pages.

Coup d'œil sur les Archives départementales de la Meurthe (Extrait des *Communes de la Meurthe*), par M. HENRI LEPAGE. Nancy, A. Lepage, 1853. Grand in-8° de 50 pages.

Recherches sur quelques artistes lorrains (Claude et Israel Henriet; Israel Sylvestre et ses descendants), par M. E. MEAUME. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1852. In-8° de 67 pages et 1 tableau.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. E. MEAUME. Première partie : Biographie. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1853. In-8° de 137 pages, 1 planche et 1 tableau.

Nouvelles observations sur les Trèfles de la section *Chronosemium*, par M. SOYER-WILLEMET. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1852. In-8° de 8 pages.

Quant et comment le comté de Guise échut à la Maison de Lorraine, par M. SOYER-WILLEMET. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1853. In-8° de 19 pages.

Coup d'œil sur les travaux de l'Académie de Stanislas (Séance publique du 26 mai 1853), par M. EDMOND

Simonin. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1853. In-8° de 11 pages.

* Libre échange et Protection, par M. A. de Metz-Noblat (Extrait du *Correspondant*). Paris, Douniol (1853). Grand in-8° de 32 pages.

L'orientalisme rendu classique... suivi d'une lettre à M. Jules Mohl sur la langue perse, par M. P. G. de Dumast. Nancy, Vagner, 1853. Grand in-8° de 32 pages.

Eloge de M. F.-L. Bresson, discours de réception à l'Académie de Stanislas, par M. Paillart. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1853. In 8° de 35 pages et 2 planches.

Complément de la notice sur l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nancy, par M. Edmond Simonin. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1853. In-8° de 31 pages et 1 tableau.

Rapport sur le service de la Vaccine dans le département de la Meurthe pendant l'année 1852, par M. Edmond Simonin. Nancy, A. Lepage, 1853. In-4°.

Etudes physiologiques sur les animalcules des infusions végétales comparés aux organes élémentaires des végétaux, par M. Paul Laurent. Tome 1er : des Infusoires. Nancy, Mlle Gonet (impr. de Dard cousins), 1854. 1 vol. in-4°, fig.

Le saut de la Cuve, lithographie, par M. Paul Laurent.

Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Meurthe, par MM. Henri Lepage et

George-Grimblot ; 1854. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. 1 vol. in-12.

Institut des Sourds-Muets de Nancy, 25e et 26e années. Distribution des Prix des 31 août 1852 et 1er septembre 1853. Nancy, impr. de Mme veuve Raybois et comp., 1852 et 1853. In-8° de 20 et 48 pages.

Associés.

A Napoléon III ; une Mine d'Or, par Mlle Fanny Denoix.

Note sur Corneille-François de Nélis, Evêque d'Anvers; Fables ; Discours, par M. le baron de Stassart.

Relazione del Congresso scientifico francese tenutosi in Tolosa nel settembre 1852;.... *in Arras nell' agosto* 1853, par M. Bertini.

Die Fortschritte der Physik im Jahre 1848, *redigirt von Professor* Dr G. Karsten. *IV Jahrgang.*

Dons faits à l'Eglise de Saint-Pierre de Remiremont, à différents titres, annotés par M. Richard (des Vosges).

Traité théorique et pratique des maladies mentales, par M. Morel. Tome I.

Frère Eustache (1634) ; la Dame de Neuville (1635) ; le Besme (1641-45), Chroniques lorraines, par M. Henriot. — Commissaires : MM. Beaupré (Rapporteur), de Dumast et de Metz.

Flore de France, par MM. Grenier et Godron. Tome II, 2e partie.

L'Empire, par M. Theil.

Etudes historiques et critiques sur les Médecins numismatistes, par M. Renauldin.

Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle, nos 5 et 6, par M. G. Boulangé.

Saggi di naturali esperienze fatte nell' Accademia del Cimento, terza edizione florentina, preceduta da notizie storiche dell' Accademia stessa (*da* Vicenzio Antinori).

Etudes numismatiques sur une partie du nord-est de la France, par M. Robert.

Etude sur Bichat, par M. Const. Saucerotte.

Un Roman du xviiie siècle : Etude sur Clarisse Harlowe, par M. Boullée.

L'avenir est à nous, par M. Albert-Montémont.

Etudes archéologiques sur Ghelma (ancienne Calama) et Hamman-Meskhoutin; Compte rendu des travaux de l'Académie impériale de Metz ; Notions d'hygiène privée, à l'usage du nord-est de la France, par M. Eug. Grellois. — Commissaires : MM. Beaupré, Digot (Rapporteur) et de Metz.

Eloge historique de J.-J. Grandville ; le maréchal Oudinot ; le maréchal Gouvion Saint-Cyr ; le maréchal Exelmans ; le général Richepance ; le général Haxo ; le général Jamin, par M. Jules Nollet-Fabert.

Essai sur l'avenir alimentaire de la France, par M. le comte Adolphe de Montureux.

Supplément à l'anthologie grecque, par M. Piccolos. —

Commissaires : MM. BAILLARD, DIGOT et DE DUMAST (Rapporteur).

La Rosière de Réchicourt ; Fribourg et sa châtellenie; Vie de Philippe de Gheldres; par M. l'abbé GUILLAUME.

Missions et Pêcherie, par M. RAYMOND THOMASSY.

La Termocrisi di Melloni dimostrata insussistente e l'autore in opposizione con se stesso, par M. l'abbé ZANTEDESCHI.

Catalogue raisonné des Collections lorraines de M. NOEL 3e partie.

Histoire des monastères de l'Etanche et de Benoite-Vau, par M. DUMONT.

Le 7 juillet à Mattincourt, par M. JUSTIN BONNAIRE.

Cartes du tracé du chemin de fer de Paris à Orléans, par M. A. DONNET.

La belle Hélène de Constantinople ou Examen et analyse d'une Epopée du XIIe siècle, par M. FLORIAN FROCHEUR.—Commissaires : MM. BEAUPRÉ (Rapporteur), MEAUME et SCHÜTZ.

Pouillé du Diocèse de Troyes, par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Mission divine de Jeanne d'Arc, par M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD.

Mémoire sur les couches qui joignent l'arrondissement de Toul au département de la Meuse, par M. HUSSON, de Toul.

Nouvelles explorations géologiques à Essey-la-Côte, par M. LEBRUN.

Etudes philosophiques sur l'Instinct et l'Intelligence des animaux, par M. Fée.

Une Ambassade russe à Paris en 1654, par M. Depping.

Des Sourds-Muets, par M. Hubert-Valleroux.

Note sur la suppression des quartiers des gâteux dans les asiles des Aliénés, par M. Archambault.

Mémoires sur les Charbons de bois, par M. Violette.

Coup d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société d'Emulation des Vosges, par M. Haxo.

Sur les guanos du Commerce ; Sécrétion anormale d'albumine par l'organe mammaire ; Notice nécrologique sur M. Lévy père, par M. Girardin.

Académie d'Ille-et-Vilaine : Séance annuelle d'ouverture des facultés, par M. Guillemin.

Notice historique sur les voitures publiques de Metz à Paris ; Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour, par M. Paul de Mardigny. — Commissaires : MM. Lepage, Meaume et le baron de Saint-Vincent (Rapporteur).

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier.

Bulletin de la Société Industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

I. e R. Accademia Aretina di Scienze, Lettere ed Arti (in Arezzo).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée du Beauvaisis.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Société archéologique de Béziers.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg.

Annales de l'Auvergne, publiées par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et lettres de Hainaut.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Emulation du Jura.

Travaux de la Société d'Emulation de Liége.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales des Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie de Lyon.

Mémoires de la Société linnéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin sémestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie impériale des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer).

Mémoires de l'Académie de Munich.

Annales de l'Observatoire de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine (à Nancy).

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain.

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de l'Institut de France.

Mémoires et Annuaire de la Société des Antiquaires de France.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques de France.

Journal des travaux de l'Académie impériale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de Statistique universelle.

Procès-verbaux des séances de l'Athénée des Arts de Paris.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Revue des Beaux-Arts, publiée par la Société libre des Beaux-Arts.

Résumé des travaux de la Société Entomologique de France.

Bulletin de la Société Géologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort.

Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei (*in Roma*).

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séances publiques et Comptes rendus de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France, au nom de la Commission des antiquités, par M. Lenormant.

De la musique à Lyon, depuis 1713 jusqu'en 1852, par M. George Hainl.

Budget départemental de la Meurthe, pour l'exercice de 1853.

Programme d'un cours de chimie; Extraction de l'Iode des bains iodurés; Notes sur les réactifs propres à déceler la présence de l'Iode; Analyse du liquide d'un kyste; Marsh et sa méthode, par M. Paul Bonfils.

Note sur un nouveau générateur à vapeur, par M. Boutigny (d'Evreux).

Histoire et Biographie du Parlement de Metz, par M. Michel.

Notice sur les travaux de la Société de médecine de Bordeaux, par M. Burguet.

***Formule pel cangiamento che nelle dimenzioni materiali avienne cangiando la temperatura,* par M. Paolo Velpicelli.**

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.

(JUILLET 1854.)

BUREAU POUR L'ANNÉE 1854.

Président : M. LEPAGE.
Vice-Président : M. PAILLART.
Secrétaire perpétuel : M. EDMOND SIMONIN.
Secrétaire annuel : M. DIGOT.
Bibliothécaire-Archiviste : M. SOYER-WILLEMET.

MEMBRES TITULAIRES.

1805. 8 Juin. M. JUSTIN LAMOUREUX, Juge honoraire au Tribunal de première instance.

(1) L'Académie, fondée par STANISLAS le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793, a été rétablie le 25 juillet 1802.

1807. 12 Févr. M. BRACONNOT, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1822. 7 Févr. M. SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 3 Mai. M. BAILLARD, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

10 Mai. M. PAUL LAURENT, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École impériale forestière.

1828. 3 Janv. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. AUGUSTE MONNIER, Membre du Conseil général.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. GUIBAL, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Professeur de Mathématiques à l'École impériale forestière.

1838. 7 Juin. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

1842. 25 Août. M. BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour impériale (Associé depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Homme de lettres.

1843. 19 Janv. M. EDMOND SIMONIN, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur à l'École de Médecine.

1846. 19 Nov. M. DIGOT, Docteur en Droit (Associé depuis le 11 Novembre 1841).

1847. 18 Nov. M. HENRI LEPAGE, Archiviste du département (Associé depuis le 19 mars 1840).

1849. 1er Fév. M. le comte DE WARREN, ancien Officier au service du gouvernement britannique (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

19 Déc. M. MARCHAL, Curé de la paroisse Saint-Pierre.

1851. 6 Févr. M. MEAUME, Professeur de Législation et de Jurisprudence à l'Ecole impériale forestière (*Associé* depuis le 18 Mai 1846).

1852. 24 Juin. M. PAILLART, Premier Président honoraire de la Cour impériale.

1853. 6 Janv. M. DE METZ-NOBLAT, Homme de lettres.

24 Févr. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour impériale.

1854. 3 Févr. M. DENYS, Avocat (Associé depuis le 2 Mai 1850).

24 Mars. M. LÉON PARISOT, Professeur à l'École de Médecine.

N.

N.

N.

MEMBRE HONORAIRE.

1852. 16 Déc. M. DE CAUMONT, Recteur honoraire (Titulaire depuis le 12 Février 1807).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

1802. 22 Sept. M. HOLANDRE, Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

1811. 7 Mars. M. MOUGEOT père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

4 Juil. M. BERTIER, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

1822. 29 Août. M. DE ROGUIER, Conseiller à la Cour impériale de Nancy.

1825. 1er Déc. M. VEYLAND, Maître adjoint à l'École Normale primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 1er Juin. M. DENIS, Docteur en Médecine, à Toul.

1829. 2 Avril. M. CONSTANT SAUCEROTTE, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

1834. 6 Févr. M. RICHARD, Bibliothécaire de la Ville, à Remiremont.

6 Mars. M. le comte ADOLPHE DE MONTUREUX, ancien Officier d'État-Major, à Arracourt (Meurthe).

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, homme de lettres, à Luxeuil.

1836. 7 Avril. M. HAXO, Docteur en Médecine, à Épinal.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres qui résident dans la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans ladite circonscription.

1836. 10 Nov. M. DELALLE, Vicaire-Général du Diocèse de Nancy et de Toul.

1837. 20 Avril. M. HENRI HOGARD, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. CHOLEY, Maître de forges, à Tunimont (Vosges) (Titulaire jusqu'au 26 mai 1840).

1838. 7 Juin. M. LOUIS MAGGIOLO, ancien Principal du Collége de Pont-à-Mousson, à Nancy.

8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, Capitaine d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. CHATELAIN, Architecte, à Nancy.

7 Mars. M. NOEL, Notaire honoraire, à Nancy.

Mme ÉLISE VOÏART, à Nancy.

25 Avril. M. PERROT, ancien Principal du Collége de Phalsbourg.

14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. MOUGEOT fils, Docteur en Médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. GRILLOT, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. JUSTIN BONNAIRE, Avocat, à Nancy.

M. GAULARD, Professeur au Collége de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. BERGERY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Metz.

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. ALFRED MALHERBE, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Metz.

20 Juin. M. DUMONT, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. Idoux, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé Clouet, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. Gillet, Juge d'instruction, à Nancy.

M. Mathieu, Professeur d'Histoire naturelle à l'École impériale forestière.

M. Salmon, Procureur impérial près le Tribunal de première instance, à Charleville.

1847. 17 Juin. M. Ernest Puton, Naturaliste, à Remiremont.

M. Lebrun, Naturaliste, à Lunéville.

5 Août. M. Caresme, Recteur de l'Académie départementale de la Meuse, à Bar-le-Duc (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1849. 21 Juin. M. Husson, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. Chapia, Curé de Vittel.

M. Joseph Régnier, Juge de paix, à Blâmont.

M. Jules Nollet-Fabert, Homme de lettres, à Nancy.

1852. 8 Janv. M. G. Boulangé, Ingénieur des Ponts et Chaussées et Membre de l'Académie, à Metz.

M. le comte de Saint-Germain, Peintre, à Nancy.

M. Alex. Gény, Peintre, à Nancy.

16 Déc. M. Morel, Médecin en chef de l'Asile public d'aliénés, à Maréville.

M. Henri d'Arbois de Jubainville, ancien Elève de l'Ecole des Chartes.

M. Charpillet, Homme de lettres, à Nancy.

1853. 5 Août. M. Henriot, Juge de paix, à Bar-le-Duc.
M. Grellois, Médecin-major à l'Hôpital militaire et Membre de l'Académie, à Metz.

1854. 23 Juin. M. de Mardigny, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Metz.

2°

1802. 22 Sept. M. Vallot, ancien Professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Dijon.

1803. 16 Avril. M. Isabey, Peintre, à Paris.
M. Jadelot, Docteur en Médecine, à Paris.
M. Lacretelle, Membre de l'Institut (Académie Française), à Paris.

1806. 8 Fév. M. Gueneau d'Aumont, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).
8 Mars. M. Biot, Membre de l'Institut (Académies des Sciences et des Inscriptions), à Paris.

1806. 30 Avril. M. Brisseau de Mirbel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1811. 12 Déc. M. Gergonne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier.

1813. 1er Juil. M. Girard, Docteur en Médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. Villaume, ex-Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz, à Paris.

1816. 29 Août. M. Gérardin, Docteur en Médecine, à Paris.
5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1817. 15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.

1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

1821. 1er Févr. M. de Thierriet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).

15 Mars. M. Fée, Professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.

M. Dufeugray, ancien Préfet, à Caen.

1822. 29 Août. M. Gaultier de Claubry, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

M. Villermé, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

5 Déc. M. Devèze, Chef d'escadron en disponibilité, à Paris.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. Rapou, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. Deshayes, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

2 Déc. M. le marquis de Foresta, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 février 1828).

1825. 14 Juil. M. Alexis Donnet, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. Lassaigne, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Févr. M. le baron d'Hombres-Firmas, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Alais.

1826. 3 Août. M. Nicot, ancien Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. Saphary, ancien Professeur de Philosophie au Lycée Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. Charles-Malo, Littérateur, à Belleville, près de Paris.

6 Mars. M. Des-Alleurs, Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Rouen.

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. Le Roy d'Étiolles, Docteur en Médecine, à Paris.

19 Juin. M. le comte Louis d'Allonville, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

13 Mars. M. Gatien-Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. Berger de Xivrey, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. Perron, Chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. Henri Boulay de la Meurthe, Sénateur, à Paris.

1834. 4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque et Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 26 Mars. M DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. BOUILLET, Géologue, à Clermont-Ferrand.

1836. 24 Nov. M. PERSON, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. BEAULIEU, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Agrégé à la Faculté des lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

1837. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en Médecine, à Paris.

23 Nov. M. BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon.

1838. 18 Janv. M. ROHRBACHER, ancien Professeur d'Histoire au Séminaire de Nancy (Titulaire jusqu'au 19 Août 1835).

5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Bordeaux.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840).

18 Juil. M. ROLLET, médecin en chef de l'hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 Novembre 1842).

1er Août. Mme FANNY DÉNOIX, à Beauvais.

29 Août. M. RIANT, Aumônier du Lycée, à Strasbourg.

1840. 16 Janv. M. THEIL, Professeur au Lycée Saint Louis, à Paris.

6 Fév. Mme AMABLE TASTU, à Paris.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Recteur de l'Académie départementale du Doubs, à Besançon (Titulaire jusqu'au 1er Septembre 1850).

7 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Paris.

18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée, à Reims (Titulaire jusqu'en Février 1852).

16 Juil. M. AVENEL, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. JACQUES BRESSON, Négociant et Publiciste, à Paris.

M. PERREY, Professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, Chef-d'escadron au corps d'État-major, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire du Corps législatif, à Paris.

16 Déc. M. RAYMOND THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. CARRON DU VILLARDS, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. SERINGE, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. GRENIER, Professeur de botanique et de zoologie à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

7 Avril. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. ARCHAMBAULT, Docteur en Médecine, à Paris (Titulaire jusqu'en juillet 1848).

1843. 19 Janv. M. Renauldin, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. Magin-Marrens, Inspecteur-général de l'Instruction primaire, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. Liouville, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. Hubert-Valleroux, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. Levallois, Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. Guillaume, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

14 Nov. M. Lubanski, Docteur en Médecine, au château de Long-Chêne, près de Saint-Genis-Laval (Rhône).

1845. 7 Mars. M. Robert, Sous-Intendant militaire, à Marseille.

14 Déc. M. l'abbé Cruice, Docteur ès lettres, Supérieur de l'école des Carmes, à Paris.

M. Hermite, Mathématicien, à Paris.

1847. 7 Janv. M. Benoît, Agrégé à la Faculté des lettres de Paris.

17 Juin. M. le comte Léonce de Lambertye, au château de La Chaltrait, près d'Épernay.

23 Déc. M. Delezenne, ancien Professeur de physique, à Lille.

M. Serret, Mathématicien, à Paris.

M. Aymar-Bression, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules Guérin, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris.

2 Mai. M. Félix Jacquot, Docteur en Médecine, attaché à l'armée d'Italie, à Civita-Vecchia.

5 Déc. M. Flourens, Membre de l'Académie Française,

Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences, à Paris.

1849. 5 Déc. M. l'abbé BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. ATH. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains.

M. LUCIEN COUTANT, Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

1er Avril. M. PLANCHON, Professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

M. GUILLEMIN, Recteur de l'Académie départementale d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (Titulaire jusqu'au 14 septembre 1853).

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

1854. 23 Juin. M. BERVILLE, Président de chambre à la Cour impériale de Paris.

M. DUPUIS, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Orléans.

M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1817. 11 Déc. M. ROMAN, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 9 Nov. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en Médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. PESCHIER, Docteur en Médecine, à Genève.

1828. 3 Janv. M. le vicomte DE KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en Médecine, à Anvers.

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en Médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le baron DE STASSART, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

1829. 8 Janv. M. HENRION, Conseiller à la Cour impériale de la Guadeloupe.

M. HEYFELDER, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en Médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUÉTELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

9 Juin. M. FISCHER, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 15 Mars. M. ALPHONSE DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. PHILIPPE VANDERMAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte DE SANTAREM, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. VAN-HASSELT, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. PIERRE SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 23 Déc. M. l'abbé ZANTEDESCHI, Professeur de physique à l'Université de Padoue.

M. HUSSON, ancien professeur à l'École de Médecine de Casr-el-aïn, près du Caire.

1850. 5 Déc. M. LE BIDART DE THUMAIDE, Substitut du Procureur du roi, à Liége.

1851. 15 Mai. M. BERTINI, Président de la Société médicale de Turin.

M. KARSTEN, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. REUTER, Directeur du Jardin botanique de Genève.

4 Nov. M. MARCHAL, Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

16 Déc. M. N. PICCOLOS, Helléniste, à Paris.

M. F. FROCHEUR, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES.

Présidence de M. Blondlot.

Séance publique du 1er juin 1854.

Mémoires dont l'Académie a voté l'impression (1).

(1) La date du vote est indiquée à chaque article.

FIN DE LA TABLE.

